TABLE DES MATIERES

A - PRESENTATION GENERALE 3

A1 Présentation physique 3

A11 Le territoire physique 5
A111 Hydrographie : une kyrielle de ravines 6
A112 Géologie : des grandes plaines ennoyées de l'ouest aux Grands-Fonds escarpés 7
A12 Géomorphologie 8
A121 Géomorphologie des Grands-Fonds 8
A122 Géomorphologie du littoral 8
A13 Pédologie 9
A131 Les alluvions 9
A132 Les sols ferralitiques compacts 9
A133 Sols dérivés de calcaires 9
A134 Vertisols 9
A14 Climatologie 10
A141 Evènements climatiques :des phénomènes naturels dangereux 10

A2 Risques naturels 11

A21 Risques liés à la nature du sol et du sous-sol 11
A211 Mouvements de terrains 11
A212 Sismicité 14
A213 Mémoire des événements tectoniques 16
A22 Risques liés aux phénomènes climatiques 17
A221 Cyclones 17
A222 Inondations 17

A3 Présentation environnementale et paysagère 23

A31 Entités naturelles 23
A311 Le littoral 23
A312 La forêt xéro-mésophile des Grands-Fonds 24
A32 Sites d'intérêt écologique et paysager remarquables 25
A321 Un statut juridique confus, porte ouverte à la squattérisation des milieux du littoral 25
A322 Mesures de protections importantes dans la Plaine des Abymes 25
A323 Réserve naturelle du Grand cul-de-sac marin 26
A324 Acquisitions du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres 26
A325 Mesures de protection très limitées dans les Grands-Fonds 27
A33 Paysages et identités des territoires 28
A331 Les influences paysagères naturelles et rurales 28
A332 La morphologie urbaine 31

A4 Ressources exploitations 44

A41 L'eau 44
A411 Ressource 44
A412 Besoins 44
A42 Les carrières 44

B OCCUPATION DU SOL 46

B1 Occupation du sol d'hier à aujourd'hui 47

B11 Processus de conquête du territoire 47
B111 Le premier bourg 47
B112 La paroisse des Abymes 47
B113 Le bourg actuel 47
B114 Le développement des Abymes dans la seconde moitié du XXe siècle 48
B115 L « âge d'or » : des années 50 aux années 80 48
B116 Le difficile maintien de la croissance 48
B12 Témoignages préservés 49
B13 Modes d'urbanisation 51
B131 Les quartiers anciens des Abymes, constitués en périphérie de Pointe-à-Pitre, des zones d'habitat dense et souvent dégradé 51
B132 Les grands quartiers sociaux de Raizet et de Grand-Camp et leur prolongement au-delà de la RN5 53
B133 Le bourg des Abymes, excentré par rapport à la zone agglomérée à Pointe-à-Pitre, une ambiance de village 54
B134 le Nord Abymes : une zone de vie en mutation d'une occupation liée aux activités agricoles à un développement résidentiel 54

B2 Bilan du POS de 1991 57

B21 Contexte 57
B22 Ambitions 57
B23 Constat 57
B24 Bilan 57
B241 Un bilan mitigé de l'utilisation des zones NA 57
B242 Une franche mobilisation des zones NB 57
B243 Une consommation des zones protégées 57

B3 Expressions actuelles 59

B31 Les territoires naturels et ruraux 59
B311 Les territoires naturels 59
B312 Le territoire agricole 61
B313 Etat de l'environnement 65
B32 Expressions actuelles du territoire urbanisé 75
B321 La structure foncière : canevas de l'urbanisation 75
B322 La composition foncière 77
B323 Les grands propriétaires 79
B324 La stratégie foncière 79
B325 Le marché foncier en ville 79
B326 Les trames urbaines, empreinte d'une organisation à conforter ou à redéfinir 81

B4 Pôles de développement 91

B41 Les grands ensembles 91
B411 uniformité et délimitation stricte des espaces et des fonctions 91
B412 Dégradations architecturales et spatiales 91
B413 Qualification insuffisante des espaces publics, des façades et du patrimoine 91
B414 Diminution et dévalorisation de la fonction résidentielle, évolution négative du peuplement 91
B415 Enclavement lié aux infrastructures importantes 91
B416 Persistance de zones de précarité et d'insalubrité 91
B417 Des potentiels inexploités 91

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

B42 les secteurs insalubres 92
B421 Montella Capou Ferrand Charneau 93
B422 RHI multisites Centre-bourg 93
B423 Zamia Carénage 93
B424 Boissard 93
B425 L'opportunité de refaire la ville 93
B43 Le Bourg : une centralité à retrouver 94
B431 Le bourg : renforcer la centralité administrative, retrouver une densité bâtie et démographique 94
B432 D'un axe de transit à un axe d'animation 94
B433 Rattacher les quartiers périphériques aux dynamiques du Bourg 94
B434 Les potentiels de développement 94
B44 La RN5 : un axe stratégique 95
B441 Séquence n°1 : Carrefour Miquel Pont Hibiscus 95
B442 Séquence n°2 : Pont Hibiscus Carrefour de Petit Pérou 95
B443 Séquence n°3 : Carrefour de Petit Pérou Pont de Providence 95
B45 Le Nord des Abymes 96
B451 Du rural à l'urbain 96
B452 L'occupation actuelle du site 96
B453 Un potentiel de développement de la zone encore important 96
B46 Les Grands-Fonds 97
B461 La première couronne périurbaine 97
B462 la couronne des pôles ruraux de développement 98
B463 Les Grands-Fonds Est 98

C LES HOMMES ET LEUR TERRITOIRE 100
C1 Découpages territoriaux 100
C11 Les cantons 101
C12 Les quartiers 102
C13 Les Iris 103
C14 Les Ilots 104
C2 Les Hommes 106
C21 Equilibres et dynamiques démographiques 107
C211 Dynamiques démographiques 107
C212 Structure démographique 109
C213 Spécificités territoriales 111
C214 Perspectives démographiques 117
C22 Equilibres et dynamiques socio-démographiques 131
C221 Structuration des ménages 131
C222 Familles 132
C224 populations spécifiques 133
C23 Equilibres et dynamiques socio-économiques 134
C231 Scolarisation et formation 134
C232 Population active et emploi 135
C233 Spécificités territoriales 141
C234 migrations alternantes 142
C3 Habitat et modes de vie 144
C31 Dynamiques et évolutions 145
C311 Evolution du parc de logements à l'échelle régionale 145
C312 parc de logement à l'échelle régionale 145
C313 Dynamiques de construction sur l'agglomération 146
C32 Typologie des logements 147
C321 Qualité des logements 147
C322 Les logements vacants : un phénomène de vacance de plus en plus criant 147
C33 Interventions publiques 149
C331 Le logement social : un parc qui demeure insuffisant au regard de l'importance de la demande 149
C332 Amélioration de l'habitat 149
C34 Modes de vie
C341 occupation des logements 149
C342 rapport à la propriété 149
C343 le parc locatif privé et le logement intermédiaire : une offre et une demande limitées 149
C35 Spécificités territoriales 150
C351 Un parc concentré sur les quartiers proches de Pointe-à-Pitre, une dissémination dans les Grands-Fonds 150
C352 le développement de l'habitat individuel dans les Grands-Fonds 150
C353 Vieillissement des quartiers urbains et dynamique des pôles périurbains et ruraux 150
C354 Une typologie bâtie très marquée en fonction des quartiers 151
C355 des types d'habitat très variés et juxtaposés à l'intérieur même des quartiers 151
C356 Des modes d'habiter différents 153
C357 Des logements vacants nombreux en zone urbaine 153

D EQUIPEMENT DU TERRITOIRE 156

D1 Infrastructures de transport et réseaux divers 157

D11 Voirie 157
D111- Voirie primaire : les nationales et la rocade 157
D112 Voirie secondaire : les départementales 157
D113 Voirie tertiaire 157
D114 Les transports en commun 157
D12 Autres superstructures 159
D121 Abymes : porte de la Guadeloupe Aéroport pôle Caraïbes 159
D122 Les projets 160
D13 Servitudes liées aux infrastructures de transport 161
D131 la loi Barnier 161
D132 Le Plan d'Exposition au Bruit 163
D133 Le Plan de Servitudes Aéronautiques 163
D14 Réseaux divers 164
D141 Eau potable 165
D142 Assainissement 165
D143 Assainissement pluvial 166
D144 Electricité 167
D145 Télécommunications 167
D15 Servitudes et contraintes liées aux réseaux 167
D151 Le Schéma Directeur d'Assainissement 167

D2 Espaces publics 171

D3 Equipements publics 173

D31 Santé 173
D311 Les centres hospitaliers 173
D312 Les structures d'accueil pour les personnes âgées 173
D32 Action sociale 173
D33 Action socio-économique 173
D34 Action culturelle 173
D35 Equipements de proximité 174
D351 Les mairies annexes 174
D352 Les bureaux de Poste 174
D353 Les salles polyvalentes salles des fêtes 174
D36 Sports 174
D37 Equipements scolaires 174
D371 Les écoles pré-élémentaires et élémentaires 174
D372 Les collèges 174
D373 Les lycées 175
D374 L'enseignement supérieur 175
D38 Sécurité et défense 175
D381 Armée / Gendarmerie / Police nationale 175
D382 Police municipale 175
D383 Sécurité incendie 175
D39 Economie et finances 175

E EVOLUTIONS ECONOMIQUES 176

E1 Tissu économique 176

E11 Zones d'activités 176
E12 Agriculture 177
E121 les structures de production 177
E122 Nombre et taille des exploitations 177
E123 Les cultures 177
E124 L'élevage 178
E125 La pêche 178
E13 Tourisme 178
E14 BTP 179
E141 Le logement 179
E142 Les travaux publics 179
E143 Les infrastructures routières 179
E15 Industrie et artisanat 179
E151 L'industrie 179
E152 L'artisanat 179

E2 Activité économique 180

E21 Distribution 180

F NUISANCES ET POLLUTIONS 182

F1 Nuisances produites sur le territoire 182

F11 Les carrières 183
F12- Déchets 184
F13 Autres sites polluants ou à risques : les installations classées 185

F2 Nuisances liées aux infrastructures 185

F21 Dysfonctionnements du réseau d'assainissement pluvial 185

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

Le Plan d'Occupation des Sols de la Commune des ABYMES, approuvé le 7 Janvier 1990, a fait l'objet d'une procédure de révision entérinée par le Conseil Municipal dans sa délibération du 5 Février 1999.

Le Plan Local d'Urbanisme révisé selon les dispositions des lois SRU et UH a été approuvé par le Conseil Municipal des Abymes le 20 Juillet 2004.

La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain et son décret d'application n° 2001-260 du 27 mars 2001 modifiant le code de l'urbanisme et le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et relatif aux documents d'urbanisme sont venu sensiblement modifier la procédure de révision du POS en cours. Il s'agissait dès lors d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la ville des Abymes selon de nouvelles dispositions réglementaires.

La loi SRU avait prévu que le PADD serait directement opposable aux autorisations d'urbanisme.

La loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat a mis fin à cette situation. Le PADD a désormais pour fonction exclusive de présenter le projet communal pour les années à venir.

Les documents constituant le présent dossier ont été élaborés par le Groupe de Travail présidé par Monsieur le Maire de la Commune dans le cadre de la procédure de révision.

Le présent rapport de présentation est établi en application des dispositions de l'article R123-17 du Code de l'Urbanisme.

"Le Rapport de Présentation

1. expose, à partir de l'analyse de la situation existante, les perspectives d'évolution démographique, économique et sociale ainsi que celles relatives à l'habitat, aux activités économiques et aux équipements publics ;

2. analyse, en fonction de la sensibilité du milieu, l'état initial du site et de l'environnement et les incidences de la mise en œuvre du plan d'occupation des sols sur leur évolution ainsi que les mesures prises pour leur préservation et leur mise en valeur.

3. détermine les perspectives d'évolution des parties urbanisées de la commune ainsi que les conditions permettant à la commune de maîtriser son urbanisation future et énumère les moyens utiles à la mise en œuvre des options définies au plan d'occupation des sols."

Les dispositions du plan local d'urbanisme sont compatibles avec les lois d'aménagement et d'urbanisme et prennent en compte les projets d'intérêt général traités en emplacements réservés dans les documents graphiques.

Le PLU, comporte en plus du rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune. Ce document comporte des orientations d'aménagement plus précises, relatives à certains quartiers.

Enfin, le PLU comporte un règlement et des documents graphiques, qui fixent, en cohérence avec le PADD, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols permettant d'atteindre les objectifs mentionnés à l'article L.121-1 du Code de l'Urbanisme, qui peuvent comporter l'interdiction de construire, délimitent les zones urbaines ou à urbaniser et les zones naturelles ou agricoles et forestières à protéger et définissent , en fonction des circonstances locales, les règles concernant l'implantation des constructions. Il comporte enfin la superficie des différents types de zones urbaines et de zones naturelles et fait apparaître l'évolution de ces zones par rapport au P.O.S. approuvé.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

A1 - PRESENTATION PHYSIQUE

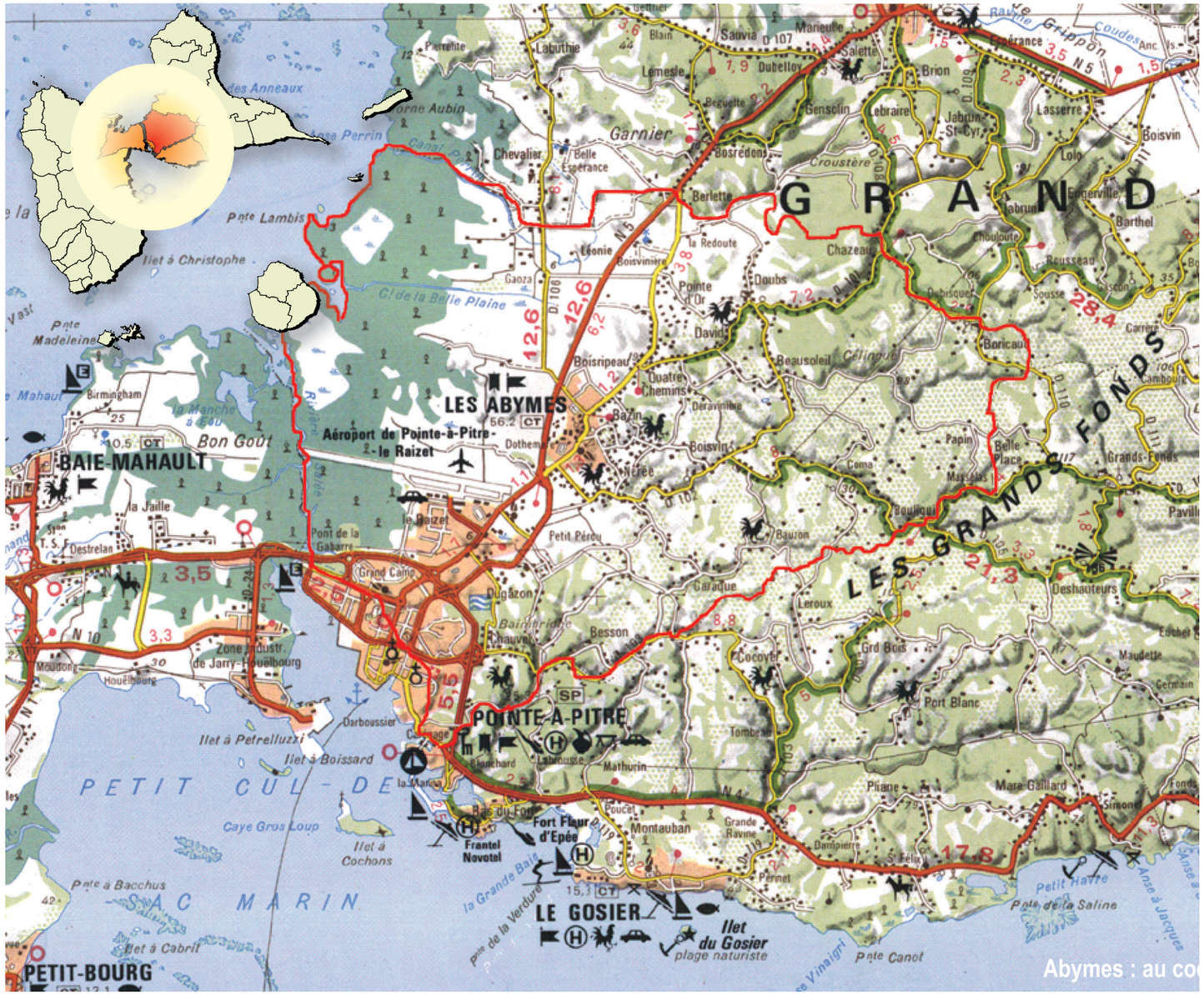

Extrait : IGN 1/100 000

Le vaste territoire de la commune des Abymes (8125 ha) couvre la région Sud-Ouest de la Grande-Terre, occupant ainsi une position privilégiée entre la ville de Pointe-à-Pitre, les communes de l'Est et du Nord.

Limité au Nord-Ouest par la commune de Morne-à-l'Eau, à l'Est par celle du Moule, au Sud-Est par la commune des Gosier et bordé à l'Ouest par le Grand Cul-de-Sac Marin, le territoire communal est topographiquement influencé par trois unités géographiques :

- des terres basses, inondées en quasi-permanence, composent à l'Ouest de la commune l'essentiel de la zone littorale.

Ces étendues marécageuses qui sont soumises à la fois aux influences marines et "continentales" (eaux drainées depuis les terres) abritent des formations particulières (mangrove) et assument un formidable rôle écologique pour les milieux marin et terrestre dont elles constituent l'interface.

- Traversant largement la portion Ouest de la commune selon une orientation Nord - Nord-Est en Sud Sud-Ouest, prolongée en son extrémité Ouest par la mangrove, la plaine des Abymes apparaît comme une vaste zone plane, une très riche étendue agricole représentant un formidable potentiel pour la commune. Elle est plantée en canne mais accueille également de larges prairies ouvertes à la pâture, en particulier au contact des zones humides littorales.

- A l'Est, s'imposent les Grands-Fonds et leurs formations très découpées et chenillées, leurs paysages faits de petites collines imbriquées les uns contre les autres et profondément découpées par d'étroites vallées. Fief du marronnage au cours du siècle dernier, cet ensemble a toujours été de tradition vivrière, il n'a cependant plus aujourd'hui l'importance qu'il pouvait avoir il y a encore quelques dizaines d'années.

Climatiquement Abymes appartient à un ensemble couvrant toute la portion Sud-Ouest de la Grande-Terre. Cette zone qui, en termes de pluviosité, est intermédiaire entre la Grande-Terre sèche et la Basse-Terre humide est très influencée par l'ensemble des Grands-Fonds. Ce massif topographiquement élevé par rapport aux plateaux du Nord et de l'Est, est à l'origine de précipitations plus soutenues dépassant les 1 500 mm/an.

Le caractère soudain des averses peut générer des inondations importantes, ce notamment en aval du massif des Grands-Fonds, au contact de l'agglomération abymienne (Caraque, Terrasson, Petit-Pérou) et des grands quartiers inscrits au Sud-Ouest du centre (Grand-Camp, Raizet).

Abymes, tant au niveau physique qu'humain, est une commune d'importance.
Le territoire vaste de plus de 8000 hectares accueille une population qui était estimée à 63 000 habitants au dernier recensement de 1999, confirmant son statut de commune la plus peuplée de Guadeloupe représentant 15 % de la population régionale totale.
Héritière de traditions rurales et agricoles qui ont longtemps modelé l'habitat et le cadre de vie, Abymes a supporté également une large part du développement urbain et économique initié par le pôle pointois.
De tradition rurale, cette commune est partagée entre des activités humaines directement liées à la culture de la canne à sucre qui ont façonné depuis toujours son histoire, et sa dimension urbaine qui ne cesse de s'affirmer depuis les années 1970.
Les grandes quartiers de ville des Abymes confèrent une dimension urbaine très particulière (et forte) à la commune, à travers une concentration de logements proche de celle de la ville de Pointe-à-Pitre et qui n'a, par ailleurs, pas d'équivalents à l'échelle de la Guadeloupe.

En périphérie des pôles urbains constitués de la commune, les contraintes topographiques et la tradition rurale ont favorisé la dispersion de l'habitat. Le mitage du territoire prend aujourd'hui des proportions importantes, allant jusqu'à mettre en péril l'intégrité physique du massif es Grands-Fonds.

La croissance démographique « explosive » des Abymes sur ces dernières décennies s'est infléchie sensiblement avec une tendance qui semble s'inverser et ce de façon très significative. Cette évolution parait pouvoir être attribuée au vieillissement général du pôle agglomeré à la ville de Pointe-à-Pitre elle-même victime de la même désaffection.

ENTRE PLAINES ET GRANDS FONDS

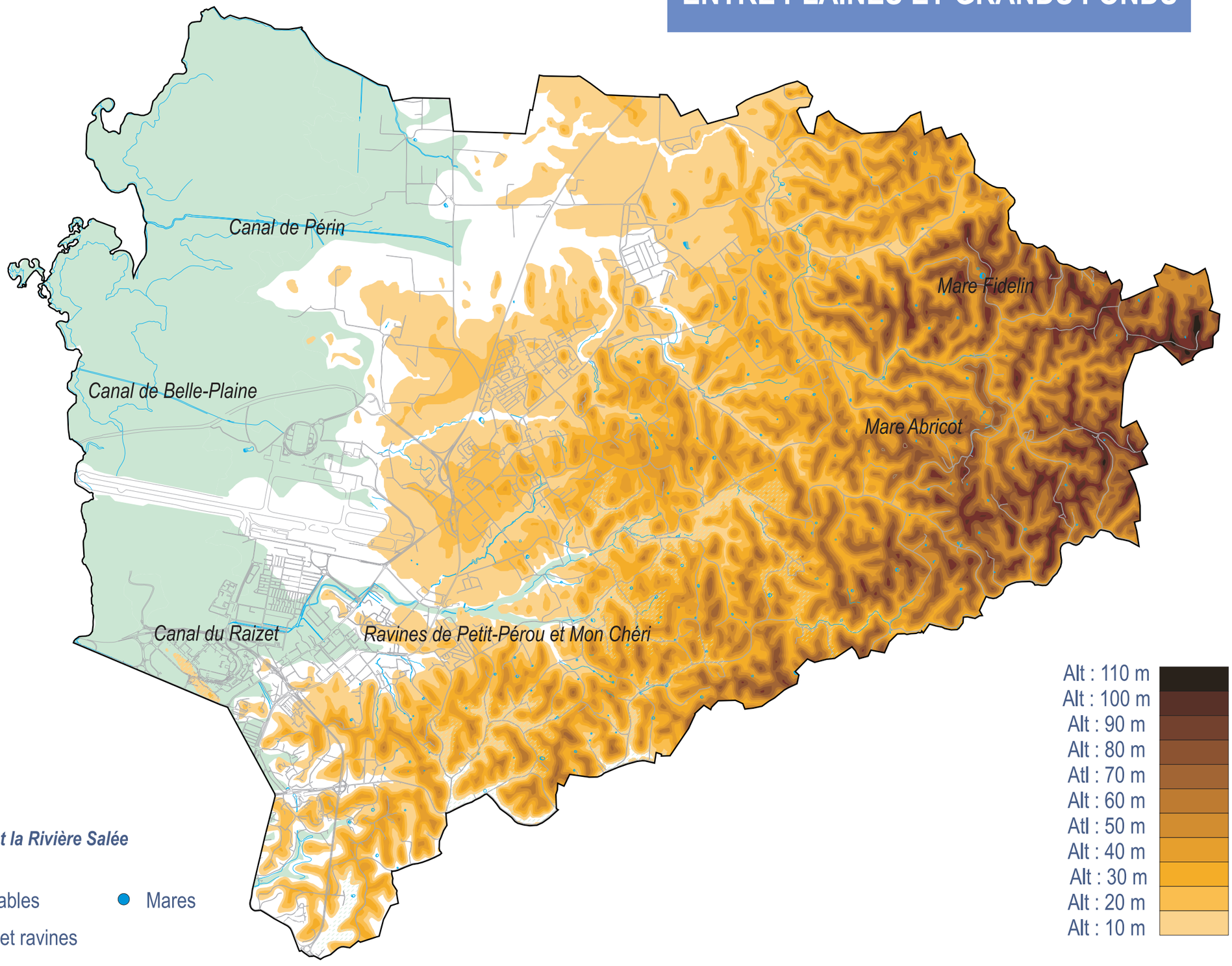

A1 - PRESENTATION PHYSIQUE

A11 - LE TERRITOIRE PHYSIQUE

AVANT-PROPOS

La composition morphologique du territoire de la commune des ABYMES, située au Sud-Ouest de la Grande-Terre, est influencée par trois ensembles géographiques majeurs :

- *un secteur bas, ennoyé en zone littorale colonisé par les formations boisées que sont la mangrove et la forêt marécageuse ;*
- *la plaine des Abymes développée sur une plate-forme intercalée entre la terrasse littorale qu'elle domine et les Grands-Fonds ;*
- *les Grands-fonds, formation karstique très découpée dont le dédale de mornes couvre tout l'Est de la commune.*

Le territoire communal est situé à l'intersection de l'influence des différents phénomènes tectoniques qui ont affecté la Grande-Terre, et qui sont à l'origine de son apparition.

Le relief a ainsi été modelé par une poussée responsable de l'émersion du plateau calcaire de la Grande-Terre, pression asynchrone qui s'est davantage focalisée sur trois secteurs : les Grands-Fonds au Sud dans un premier temps, puis les plateaux du Moule à l'Est, enfin ceux du Nord Grande-Terre.

Ces poussées ont provoqué le basculement du plateau calcaire d'Est en Ouest et du Nord au Sud, opposant aux côtes élevées de l'Est et du Nord de la Grande-Terre, un littoral Ouest très bas, à l'image de celui des Abymes.

Les sols dérivent des couches calcaires auxquelles viennent se mêler quelques formations d'origine volcanique. Ces sols relativement profonds facilitent une agriculture très présente sur la commune qui a épargné les seuls secteurs trop accidentés des Grands-fonds à l'Est ou, à l'Ouest, les terrains inondables et soumis à l'influence marine, domaine d'élection de la mangrove et de ses formations dérivées.

Les terres basses fréquemment inondées et noyées par la mer constituent des zones naturelles écologiquement intéressantes écologiquement et importantes de par la largeur du littoral, par ailleurs mobilisé pour la réalisation de grands travaux d'infrastructures et d'équipements sur son tiers Sud.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

A1 - PRESENTATION PHYSIQUE

PRESENTATION GENERALE

A11 - LE TERRITOIRE PHYSIQUE

A111 - Hydrologie : une kyrielle de ravines

La commune des Abymes se compose de 13 bassins versants dont 5 sont partagés avec Pointe-à-Pitre, un avec Gosier et un avec Morne-à-l'Eau. Le réseau hydrographique est essentiellement composé de ravines sèches.
Les Grands-Fonds sont drainés par un réseau de vallées sèches tapissées d'argiles de décalcification fréquemment inondées lors des grandes pluies d'hivernage. L'amenuisement des matériaux calcaires par érosion chimique facilite l'établissement d'un profil en long régulier. L'ensemble des vallées de l'Est est orienté selon une direction "Morne-à-l'Eau - Sainte-Anne", les vallées du sud du territoire sont orientées vers le Grand Cul de Sac Marin. Dans les vallées aux pentes faibles, la constitution fréquente de dolines donne naissance à des mares plus ou moins pérennes (Mare Fidelin, Mare Papaye), qui peuvent composer des unités écologiques et paysagères de grand intérêt.

La région des Grands-Fonds abrite une kyrielle de petites ravines, autant de petites vallées qui ont disséqué le modelé des Grands-Fonds en drainant les eaux selon une organisation souvent complexe vers la Plaine des Abymes et le littoral du Grand Cul de Sac Marin.
Le chevelu de ravines alimente des lignes d'eau rarement pérennes qui débouchent sur la zone basse de la plaine littorale. Dans ces secteurs bas largement investis par l'urbanisation (Raizet, Grand Camp, Boissard, Chauvel, Petit-Pérou, Caraque...), Les préoccupations de gestion de ces voies d'eau sont depuis toujours fondamentales afin de limiter les inondations qui demeurent spectaculaires dans les secteurs les plus déprimés.

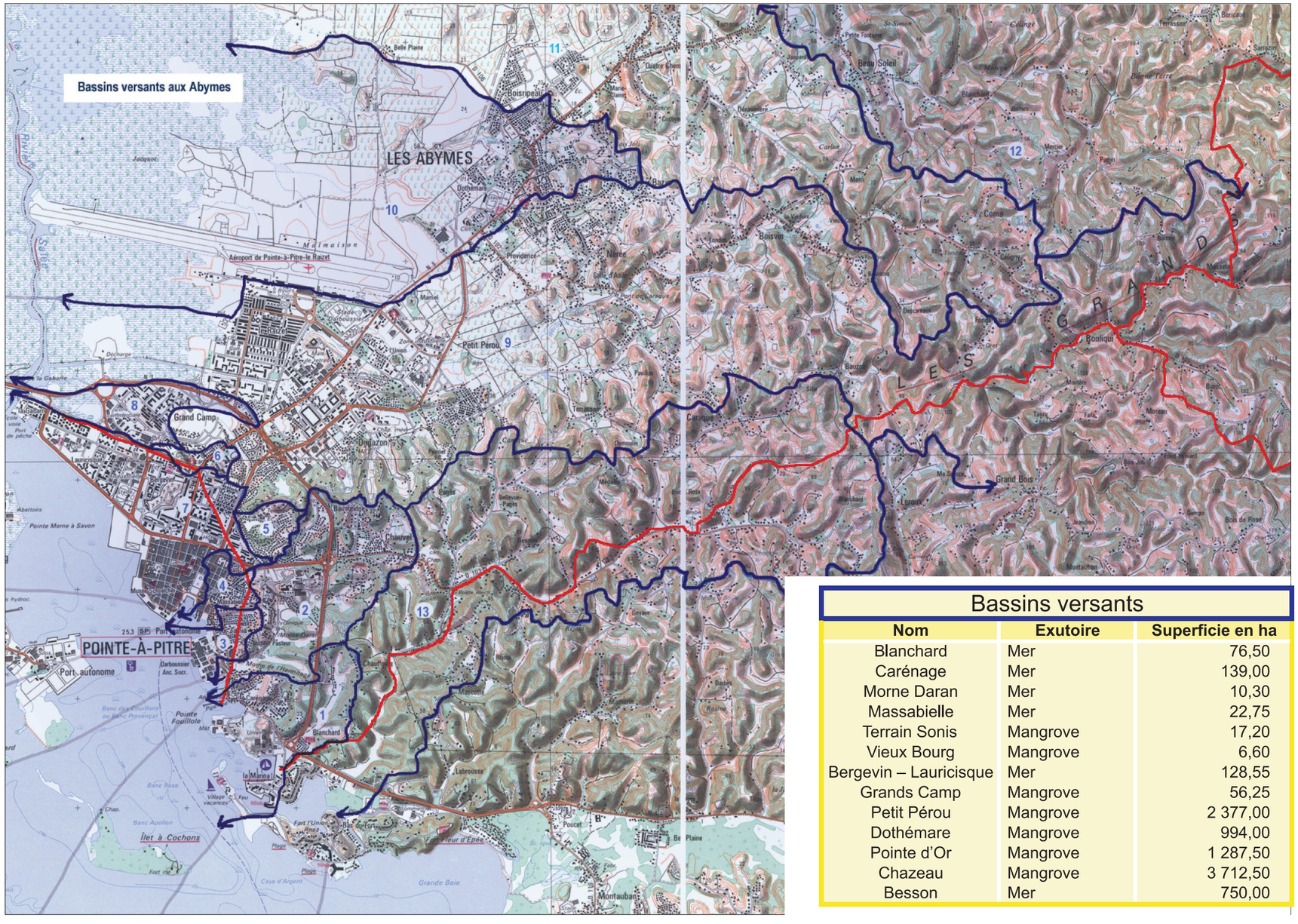

Bassins versants

Nom	Exutoire	Superficie en ha
Blanchard	Mer	76,50
Carénage	Mer	139,00
Morne Daran	Mer	10,30
Massabielle	Mer	22,75
Terrain Sonis	Mangrove	17,20
Vieux Bourg	Mangrove	6,60
Bergevin – Lauricisque	Mer	128,55
Grands Camp	Mangrove	56,25
Petit Pérou	Mangrove	2 377,00
Dothémare	Mangrove	994,00
Pointe d'Or	Mangrove	1 287,50
Chazeau	Mangrove	3 712,50
Besson	Mer	750,00

A1 - PRESENTATION PHYSIQUE

A11 - LE TERRITOIRE PHYSIQUE

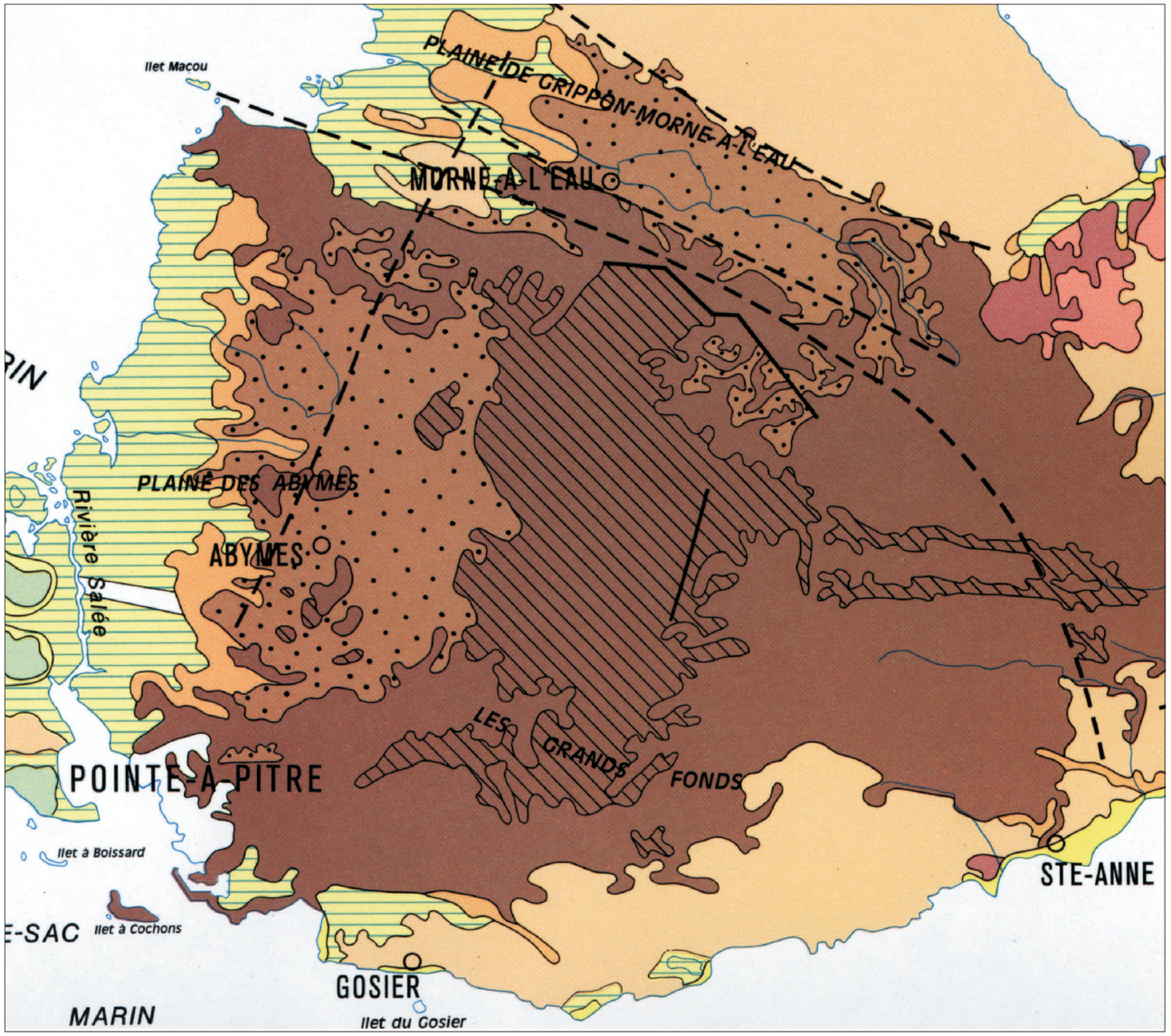

EDIFICES VOLCANIQUES DE L'ARC INTERNE

- am Quaternaire actuel
- aa Quaternaire actuel
- aaq Quaternaire actuel
- qe Quaternaire actuel
- qc Quaternaire actuel
- Pd Pliocène Pléistocène
- Pb-c Pliocène supérieur
- Pa Pliocène moyen

A112 Géologie : des grandes plaines ennoyées de l'Ouest aux Grands-Fonds escarpés à l'Est

Situé au sud de la Grande-Terre, le territoire abymien affiche une diversité tant en termes de structure, de relief que de paysages. Cette multiplicité de situations a influencé les conditions d'implantation humaine et a induit des modes d'occupation du sol très variés.

A1121 - Géologie de la Grande-Terre, les Abymes : entre plaines et Grands-Fonds

De forme triangulaire, la Grande-Terre couvre environ 556 km2 et culmine à 135 m au Morne l'Escale dans la région des Grands-Fonds. Cette île plate est entièrement formée de calcaires d'origine récifale dont la mise en place date du Plio-Pléistocène. On distingue, dans ce vaste récif, des niveaux volcano-sédimentaires dont les éléments volcaniques doivent provenir de l'Ouest ou du Sud, amenés par des coulées boueuses déposées en mer peu profonde. Malgré l'uniformité du matériel calcaire, une certaine diversité de formes, introduites par la tectonique et la karstification, permet de distinguer quatre unités géologiques :

- Les Grands-Fonds
- Les plaines basses de l'Ouest

Mais aussi :

- Les plateaux du Nord et de l'Est
- La plaine de Grippon

Bien que majoritairement calcaire, le paysage géologique des Abymes présente plusieurs variantes témoignant des différents épisodes sédimentaires et tectoniques qui ont affecté la Grande-Terre.

.

A11211 - Les Grands-Fonds

Emergée depuis la fin du pliocène, cette région présente les formations géologiques affleurantes les plus anciennes de la Grande-Terre.
Ces séries sédimentaires sont constituées de calcaires à composante algale majoritaire (rhodolites).

A ces dépôts sont venus se mêler des éléments volcaniques composant ainsi sur plusieurs niveaux des formations volcano-sédimentaires interstratifiées.

Ces calcaires biodétritiques à nodules algaires sont d'une couleur blanche-mouchetée ou à peine teintée d'ocre par les matériaux volcaniques.

L'on en distingue deux niveaux :

- **la partie inférieure** qui constitue la base des mornes des "Grands-fonds" est datée du pliocène inférieure. Elle est décrite comme étant composée de calcaires bioclastiques à abondantes foraminifères benthiques et éléments volcaniques renfermant des nodules algaires.
  Le matériel volcanique a été mis en place lors de la période d'activité volcanique qui a affecté le Nord de la Basse-Terre.
- **la partie supérieure** est de composition sensiblement identique à la première. Datés entre le pliocène supérieur et le pliocène inférieur, les calcaires sont plus riches en nodules algaires et en argiles provenant de l'altération du matériel volcanique qui donne au faciès carbonaté une couleur ocre.

A11212 - Les plaines basses de l'Ouest

Le soulèvement de la Grande-Terre s'est effectué par étapes ; ainsi la plaine des Abymes était-elle encore immergée au Pléistocène. Le stationnement prolongé de la mer y a alors permis un dépôt d'éléments fins.

La plaine alluviale des Abymes, noyée sur sa frange littorale, est composée dans ses horizons superficiels de produits d'altération remplis d'argiles quaternaires d'origine volcanique, intercalées avec des niveaux volcano-sédimentaires fins.

En bordure littorale, des dépôts organiques viennent se mêler à ces formations altérées.

A1 - PRESENTATION PHYSIQUE

PRESENTATION GENERALE

A12 - GEOMORPHOLOGIE

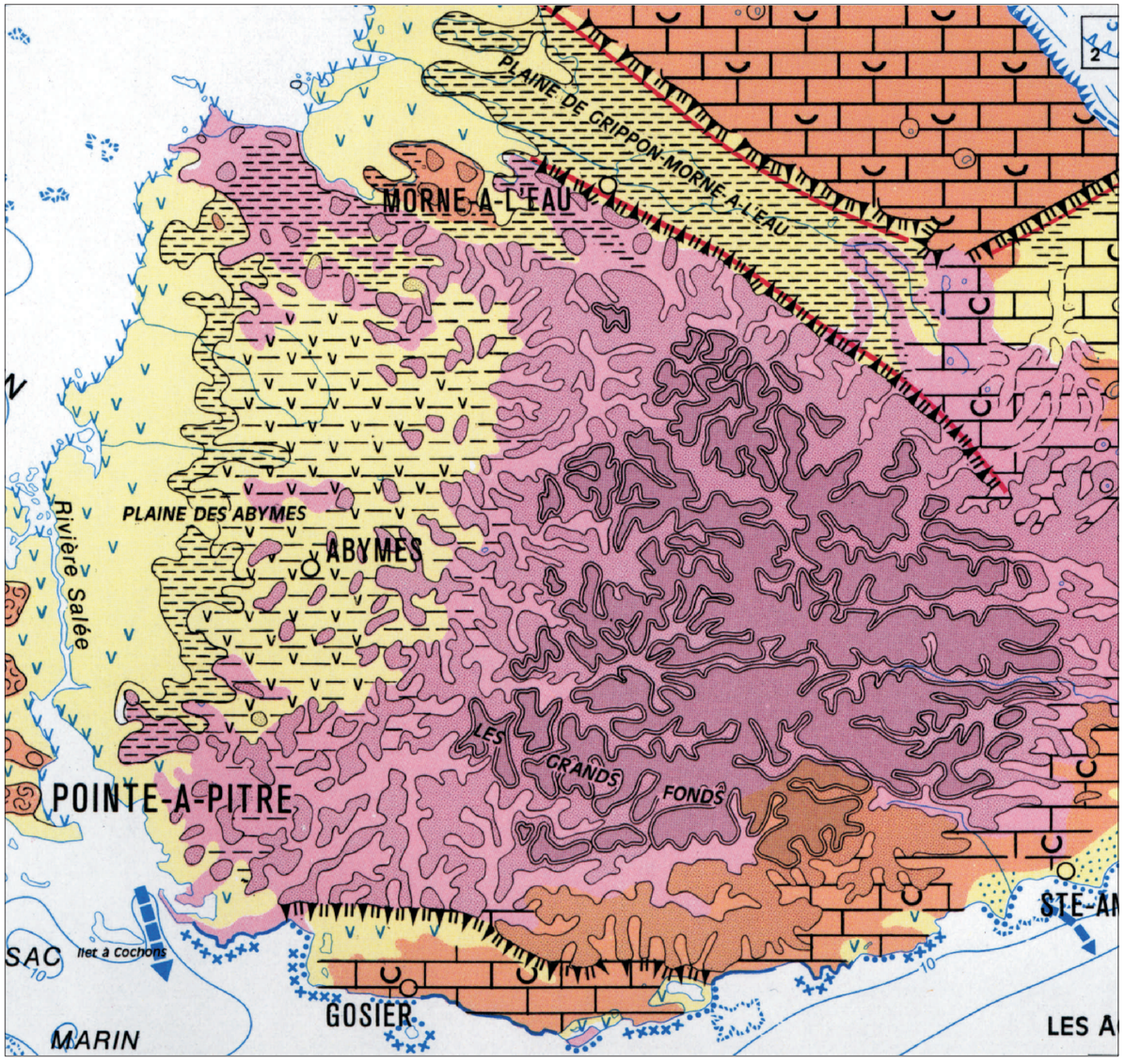

La structure géomorphologique du territoire abymien est représentative des différents épisodes qui ont modelé la Grande-Terre. Recouverte entièrement par des terrains sédimentaires, cette dernière doit sa diversité morphologique aux évènements tectoniques responsables de l'émersion de la plate-forme calcaire.

Lors de son émersion, le plateau calcaire de la Grande-Terre a basculé vers l'Ouest provoquant ainsi un contraste topographique important entre le littoral Nord-Oriental constitué de falaises hautes et le littoral occidental bas et colonisé par la mangrove qui caractérise le profil côtier du territoire des Abymes.

L'émersion de la Grande-Terre a été provoqué par plusieurs événements successifs qui ont, selon leurs intensités, modelé les multiples faciès qui la distinguent.

Les poussées verticales qui ont induit le soulèvement de la plate-forme calcaire ne se sont pas réparties de façon homogène mais se sont focalisées plus précisément sur trois centres de pression principaux, matérialisés par des exhaussements faillés au sommet ou "horsts"Concrètement, situés au niveau des Grands-fonds, sur les plateaux du Nord et au niveau du secteur Sud-Oriental du plateau du Moule.

Le territoire communal des Abymes a été largement concerné par ces évènements où l'empreinte des Grands-Fonds vient chahuter le relief de l'Est du territoire, dominant un littoral bas dont l'ennoiement partiel a été provoqué par le basculement de la Grande-Terre lors des poussées tectoniques.

A121 - Géomorphologie des Grands-Fonds

La région des Grands-fonds est brutalement apparue au Pliocène, suite à une première poussée qui a provoqué l'émersion partielle du vaste plateau calcaire de la Grande-Terre.

Ce brusque relèvement explique la karstification très marquée des Grands-Fonds qui se présentent comme une structure accidentée et découpée en une multitude de mornes limités par d'étroites et de profondes vallées.

Le modelé est celui d'un dédale de mornes et de dépressions présentant une grande anarchie apparente. Il s'agit en fait d'un plateau profondément buriné par une érosion de type fluvio-karstique. De celui-ci ne demeurent que quelques lambeaux encore bien visibles au cœur de la région, dans le voisinage de Belle-Place, vers 120-130 mètres. Dans ces plateaux s'encaissent de profondes vallées à écoulement temporaire et au fond plat remblayé par de l'argile de décalcification ainsi que par des produits de colluvions provenant des versants convexes. Ces vallées s'organisent en un réseau parfaitement hiérarchisé menant à la mer, avec un profil en long régulier, sans rupture de pente visible. Enfin, mal calibrées, elles font alterner bassins de confluence et étranglements. Entre ces vallées, les lambeaux de plateaux s'amenuisent progressivement vers l'aval, perdent de l'altitude et passent à des alignements de buttes de plus en plus surbaissées. L'alignement des petits reliefs dans la zone de Difort en est la parfaite illustration.
Ce modelé serait le résultat du démantèlement par le réseau des vallées actuelles d'un ancien plateau karstifié, sur lequel viennent s'imprimer quelques dolines profondes.

Affleurant aux Abymes, coulée boueuse déposée en mer peu profonde, l'horizon volcanique s'élève vers l'Ouest au fur et à mesure qu'il s'amenuise. Jouant le rôle d'une couche imperméable d'une dizaine de mètres d'épaisseur, il a largement favorisé les écoulements et permis le plein effet des nappes d'inondation. Ainsi s'explique l'élargissement des fonds vers l'Ouest et à l'aval, dans la Plaine des Abymes, l'individualisation des buttes qui ont le pied dans le niveau volcanique. La région des Abymes apparaît comme une plaine d'épandage et de remaniement des argiles de décalcification des calcaires dont les buttes demeurent des témoins, et de produits volcaniques allochtones.

A122 - Géomorphologie du littoral

Le littoral occidental de la Grande-Terre est formé, pour l'essentiel, de secteurs de submersion constitués de sédiments détritiques où la mangrove est omniprésente.
La plaine des Abymes est une zone plane développée aux pieds des Grands-Fonds qui la chahutent quelque peu, tout juste établie au-dessus du niveau de la mer sous lequel elle finit par disparaître, au contact du Grand Cul-de-sac marin et des marais littoraux colonisés par la mangrove.
Cette plaine est riche en argiles de décalcification et en alluvions provenant du drainage des Grands-Fonds…

A1 - PRESENTATION PHYSIQUE

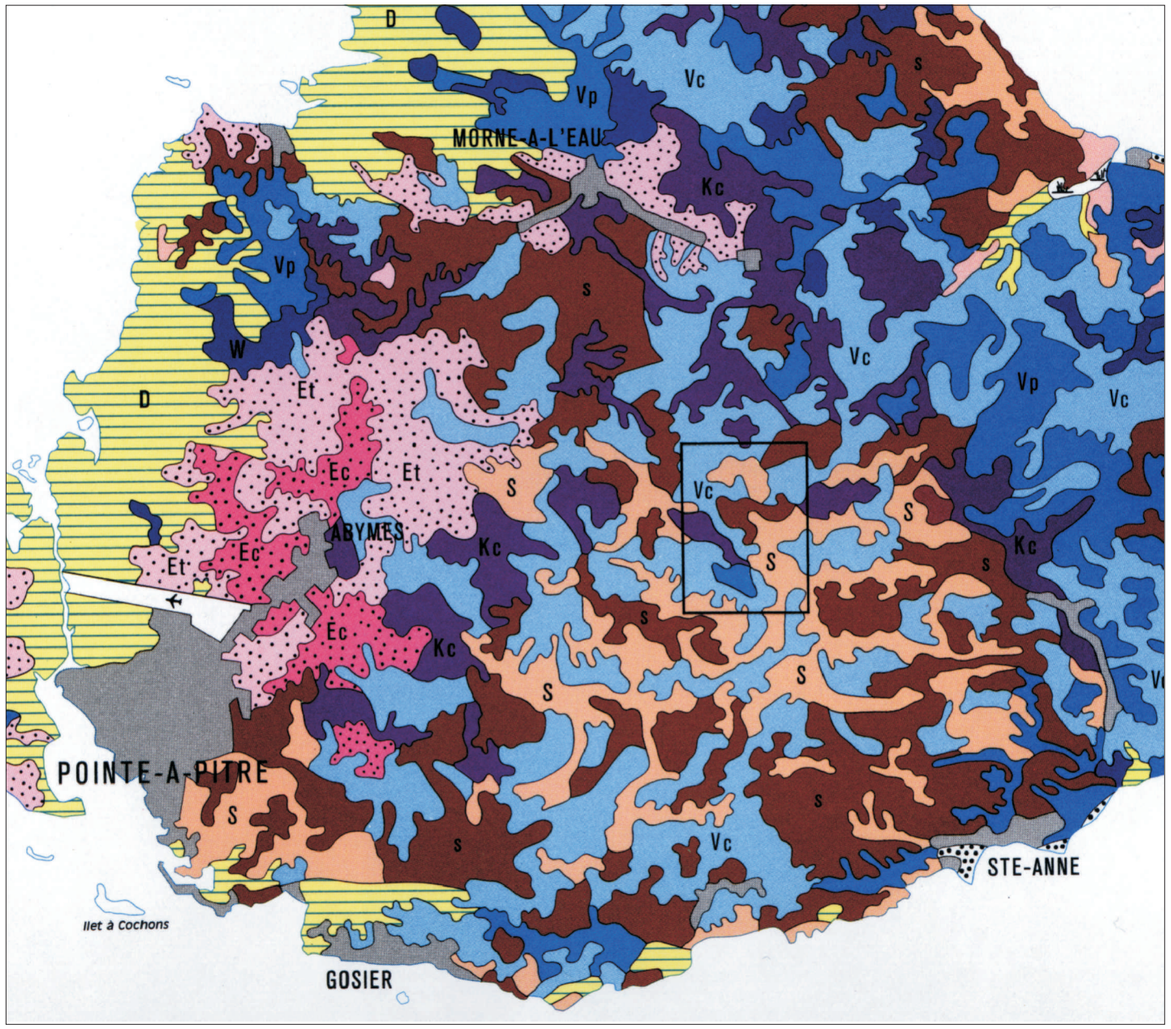

ALLUVIONS

D Marais salés, hydromorphes

SOLS MONTMORILLONITIQUES

S s Sols squelettiques érodés avec fréquents affleurement du calacaire

Vc Sols peu profonds Vp Vertisols

W Vertisols à hydromorphie en profondeur

Kc Sols vertiques à montmorillonite et kaolonite

SOLS DERIVES DE FORMATIONS VOLCANIQUES ANCIENNES

Et Ec Sols ferralitiques compacts

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

A13 - PEDOLOGIE

Le paysage pédologique de la commune des Abymes découle de trois influences plus ou moins marquées. Les sols dérivés de la couverture calcaire constituent l'essentiel des formations pédologiques du territoire communal auxquels viennent s'adjoindre les sols dérivés de formations volcaniques et les sols alluvionnaires soumis à l'influence marine.

A131 - Les alluvions

Les alluvions sur le territoire des Abymes sont des alluvions marines périodiquement inondées par les marées.
Pour une bonne partie, ces sols alluviaux sont des vertisols à hydromorphie permanente en profondeur.
Ces sols peu épais qui couvrent une partie importante de l'ouest du territoire communal, sont composés d'argiles et de matériaux d'altération, auxquels s'associent des éléments organiques provenant en majeure partie de la décomposition de la végétation de mangrove (palétuviers).

A132 - Les sols ferralitiques compacts

Ces sols dérivent en partie des projections volcaniques qui ont animé le Nord de la Basse-Terre. Ces formations anciennes ont été soumises à une forte altération, donnant à ces sols une composition argileuse élevée (60 à 80 %), riche en hydroxydes de fer.
Le caractère argileux lié à l'alternance de sécheresse et d'humidité rend le sol compact et lourd au travail.

A133 - Sols dérivés de calcaires

La couverture calcaire s'étendant sur l'essentiel du territoire communal, tous les sols résultent de la plus ou moins grande altération du dépôt primitif ; exception faite des sols alluvionnaires et de ceux issus d'une altération de produits volcaniques, évoqués plus haut.
L'altération de la roche mère et l'évolution pédologique sont plus directement dépendantes des facteurs topographique et climatique.
Ainsi peut-on identifier plusieurs régions pédologiques :

A1331 - Sols squelettiques et peu profonds
Ce type de sol est rencontré dès lors que les pentes sont prononcées et est donc très fréquent dans la région des Grands-Fonds. La morphologie accidentée et découpée des mornes ne favorisent pas la constitution de sols.

A1332 - Sols vertiques à montmorillonite et kaolinite
Ces sols, présents dans la région des Grands-fonds, ne dépassent pas 60 cm d'épaisseur. Ils se forment en contre-bas des mornes escarpés, dans les zones déprimées.
Dans ces secteurs relativement humides, l'eau pénètre dans le sol et dissout le calcaire.
L'horizon superficiel brunâtre et friable se fissure en période sèche découvrant un horizon inférieur argileux à montmorillonite et kaolinite.
Les pluies gonflent ces sols et les rendent adhérents. Alors très lourds, ils peuvent cependant présenter une excellente structure en période sèche pour peu que les teneurs en matière organique soient conséquentes ; ceci facilite davantage encore la fragmentation du sol.

A134 - Vertisols

Ces sols se rencontrent dans les régions doucement ondulées.
Leurs propriétés sont principalement dues à la présence de montmorillonite qui leur donne, en période pluvieuse, leurs propriétés de gonflement, leur compacité et leur adhérence.
En période sèche la rétention d'eau par la montmorillonite provoque de larges fissures dans le sol.
L'abondance du calcium contribue à rendre ces sols friables, et par conséquent arables, cela d'autant plus que la présence de matière organique est importante.
Plus en profondeur, la quasi-absence de matière organique renforce la compacité et le gonflement des horizons en période pluvieuse et leur fissuration en période sèche.

A1341 - Les vertisols à hydromorphie en profondeur
Ces sols de composition sensiblement identique aux précédents, se forment dans des régions déprimées où les pentes peu sensibles favorisent la stagnation de l'eau. Dans ces zones basses, mal drainées, les sols hydromorphes sont caractérisés par des horizons gris-bleu, typiques des conditions asphyxiantes du milieu.

A1 - PRESENTATION PHYSIQUE

PRESENTATION GENERALE

Station du Raizet en 2002	Insolation (Heures)*	Temp (°C)	Précipitations (mm)
Janvier	6	26	83
Février	6	25	59
Mars	7	26	88
Avril	6	26	205
Mai	6	27	126
Juin	7	28	69
Juillet	7	28	82
Août	7	28	131
Septembre	7	28	265
Octobre	6	27	188
Novembre	6	27	87
Décembre	6	26	53

* : moyenne quotidienne

Précipitations					
Raizet (mm)	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**	**2002**
Total annuel	1 864	1 635	1 402	2066	1437

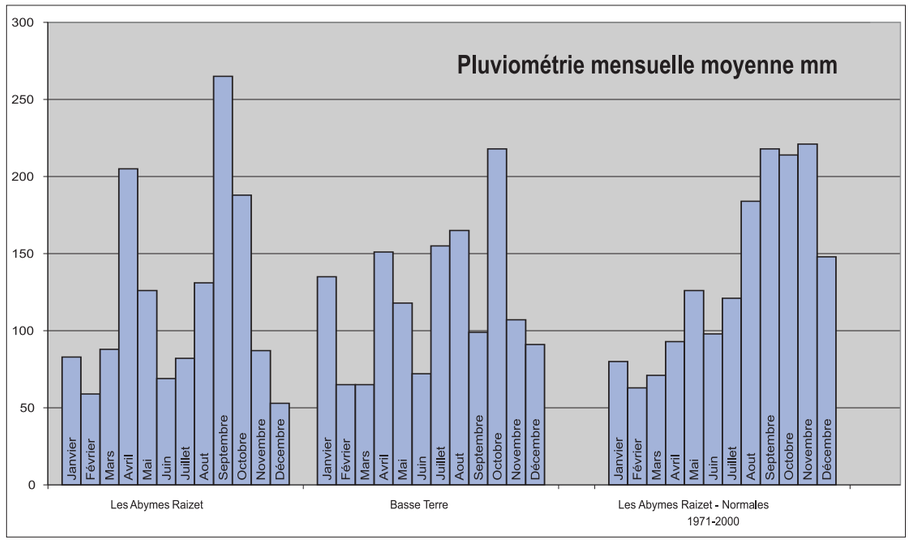

Insolation					
Raizet (heures)	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**	**2002**
Total annuel	2 527	2 272	2 431	2378	2378

Températures					
Raizet (°C)	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**	**2002**
Moyenne des maxima	31	31	31	31,2	28,3
Moyenne des minima	23	23	23	23,6	24,6
Moyenne annuelle	27	27	27	27,4	26,9

A14 - CLIMATOLOGIE

Une zone de transition, entre aridité et humidité
Contrairement aux régions au vent de la Grande-Terre qui constituent une ensemble sec, le territoire des Abymes s'apparente sur le plan des précipitations à une zone climatiquement intermédiaire : celle du système de la Rivière Salée. Il s'agit d'une zone de transition entre le climat aride de l'Est Grande-Terre et l'hyper-humidité de la Basse-Terre. La pluviométrie annuelle varie de 1 500 à 2 000 mm pour une moyenne de température de 25°C.

A141 - Evénements climatologiques : Des phénomènes naturels dangereux

En raison de sa situation géographique et géologique, l'île de la Guadeloupe est soumise à de nombreux phénomènes naturels dangereux. Sa position en zone tropicale l'expose au passage des cyclones, responsables de dégâts liés au vent mais aussi à l'eau : inondation, marées de tempête, houles cycloniques. Ces fortes précipitations peuvent également générer des mouvements de terrains.

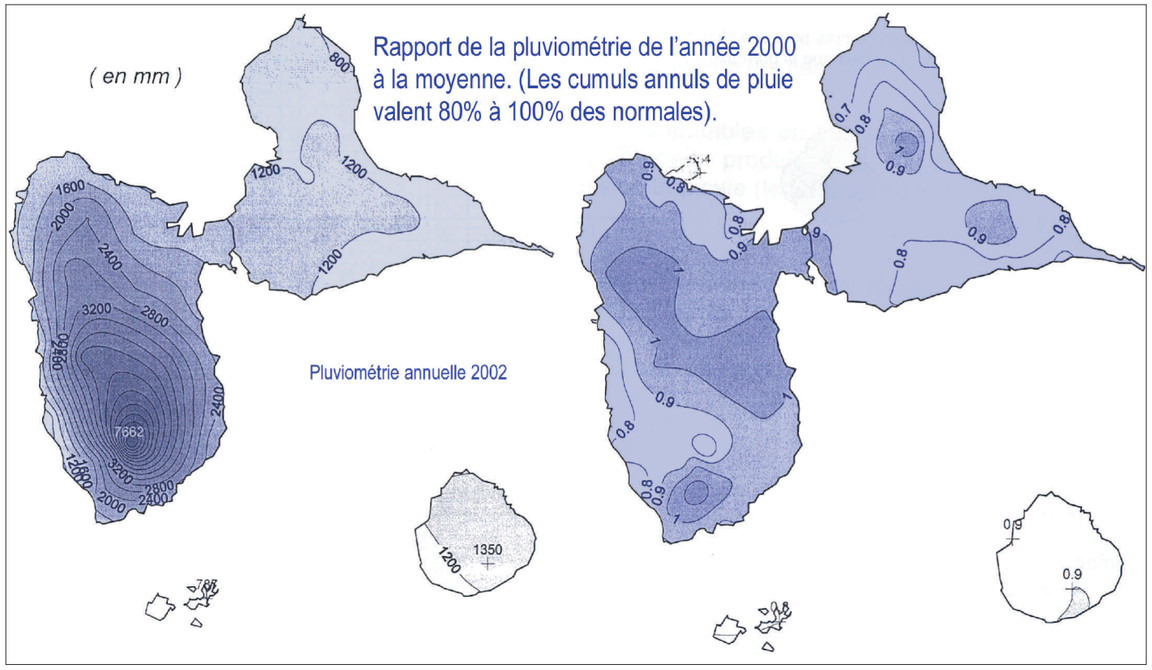

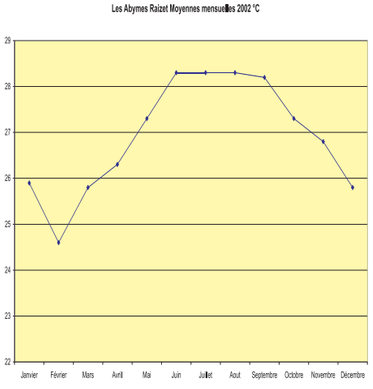

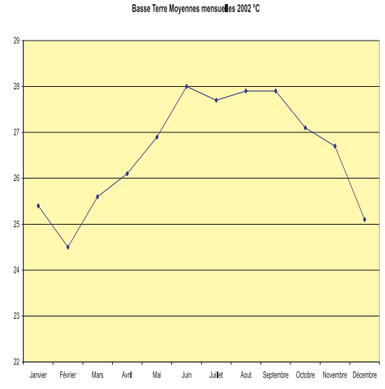

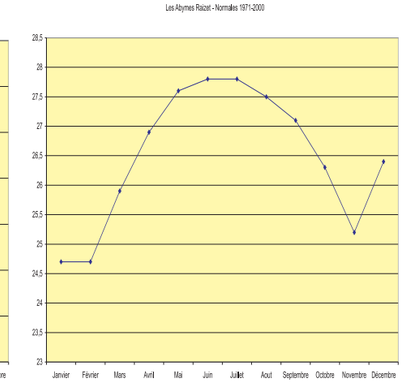

A2 - RISQUES NATURELS

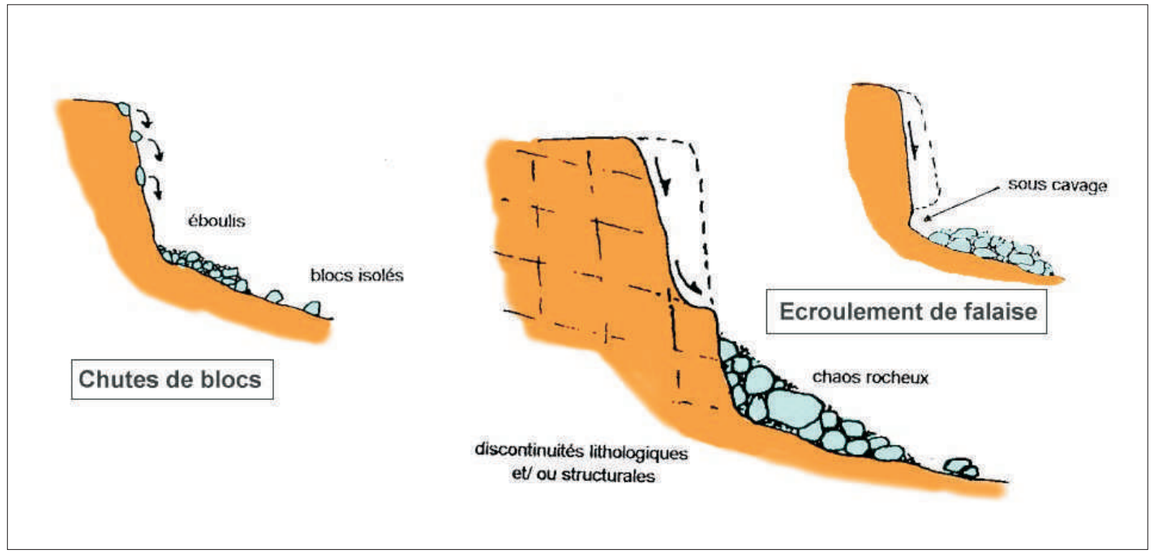

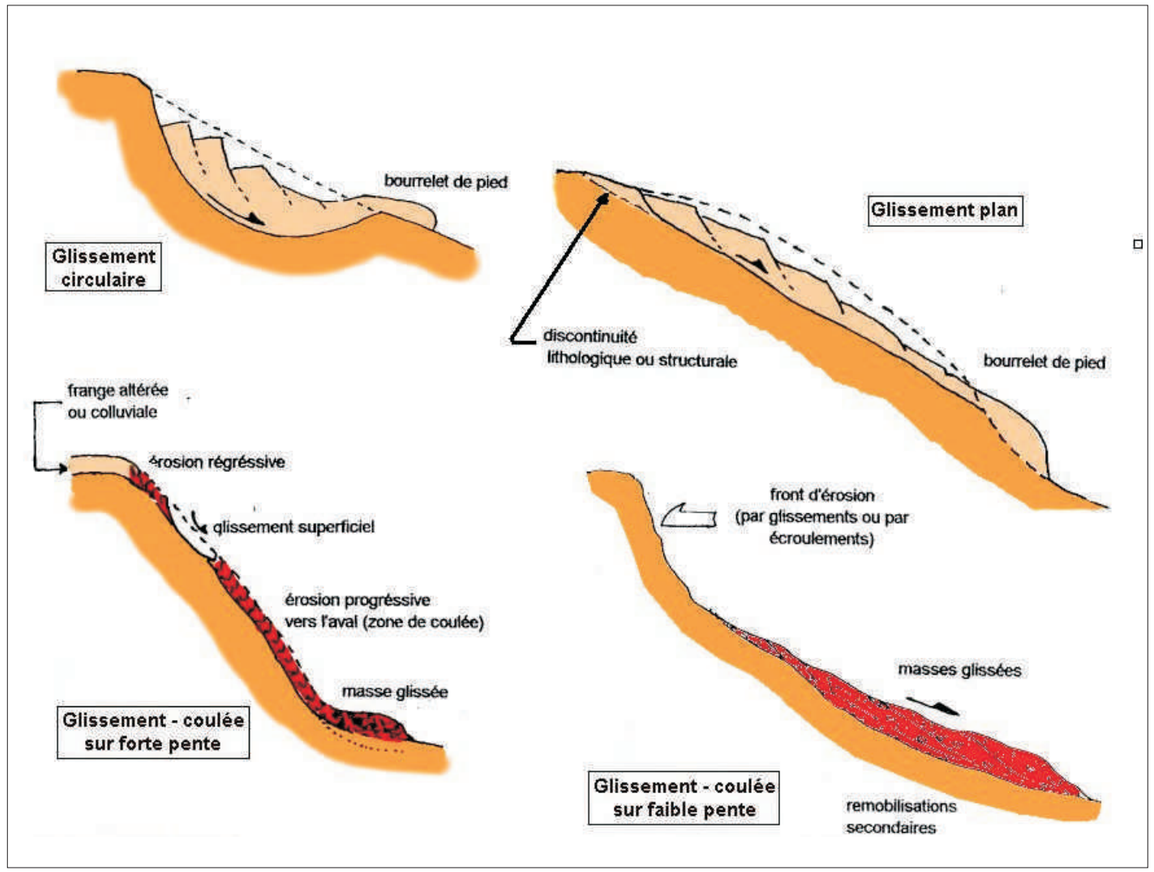

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

A21 - RISQUES LIES A LA NATURE DU SOL ET DU SOUS-SOL

Les éléments mentionnés dans ce chapitre, sont extraits de l'Atlas des Risques élaboré par le BRGM. (Juillet 1997).

A211 - Mouvements de terrains

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.
Sous l'expression générique « mouvements de terrain » sont regroupés plusieurs types de phénomènes d'instabilité des terrains, variables en fonction du mécanisme mis en jeu (évolution de l'instabilité, vitesse du mouvement durant la phase d'instabilité majeure, surface de rupture, désorganisation des terrains, etc.).
Concernant la Guadeloupe, les principaux types de phénomènes observés et dont l'apparition peut entraîner des effets dommageables graves, sont les glissements de terrain, les coulées de boue, les chutes de blocs et les éboulements.
D'autres phénomènes naturels sont classés dans la typologie des mouvements de terrain. Il s'agit notamment de la liquéfaction des sols.

La structure géomorphologique qui caractérise la commune des Abymes résulte des différents épisodes tectoniques qui ont modelé la Grande-Terre.

Au niveau communal, plusieurs faciès peuvent être distingués depuis les Grands-Fonds et leur forte empreinte qui vient chahuter l'Est de la commune jusqu'à la plaine, devant marécageuse.
Les caractéristiques de ces faciès définissent les aléas et l'importance des risques auxquels ils sont exposés.
La topographie "compartimentée" de la commune des Abymes ne génère pas le même type ou le même niveau de risque selon que l'on considère les Grands-Fonds ou la plaine, par exemple. Les aléas "mouvements de terrain" apparaissent localisés et relativement restreints en nombre ; les chutes de blocs rocheux, pour les Grands-Fonds, et la liquéfaction pour l'ensemble du secteur littoral et la plaine constituent l'essentiel des phénomènes dont la manifestation est à craindre après sollicitation sismique essentiellement.

A2111 - Phénomènes de mouvements de terrains

A21111 - Phénomènes - Chutes de blocs rocheux
Les chutes de blocs et les éboulements rocheux sont des phénomènes rapides ou événementiels mobilisant des blocs de roche plus ou moins homogènes depuis un sommet ou une pente, avec l'air pour milieu principal de transport et produisant leur dépôt sur une aire plus ou moins large au pied de la pente.
Ils consistent en la chute libre ou au roulement au départ, après rupture, de blocs formés par fragmentation, le mouvement pouvant ensuite se poursuivre par une série de rebonds de hauteur décroissante (dans le cas d'une pente régulière).

La chute de blocs ne concerne qu'un nombre réduit d'éléments ; pour les éboulements, la masse instable est beaucoup plus volumineuse. La nature des terrains, leur épaisseur, la topographie qui les anime, la présence de plans de rupture sont autant d'éléments particulièrement favorables à l'apparition d'éboulements ou de chutes de blocs.
Les facteurs susceptibles de déclencher de tels phénomènes sont liés à la pluviosité, au drainage des sols, à l'altération des différentes couches ou encore, de façon indirecte, à la sismicité, facteur de grande instabilité.
Les facteurs anthropiques sont loin d'être négligeables et apparaissent même parfois comme les premiers responsables de tels événements.
Par des défrichements souvent excessifs et favorisant l'érosion des terrains, par l'ouverture de carrières, par la création de routes en flancs de mornes..., l'action de l'homme génère de nombreuses configurations de terrains particulièrement dangereuses.
L'appréciation de l'ensemble de ces facteurs permet donc de déterminer le niveau d'aléa et les zones qu'il concerne.

A21112 - Phénomènes - Liquéfaction des sols
La liquéfaction est un phénomène qui se produit sous sollicitation sismique (éventuellement, en bord de mer sous l'effet de la houle ou par suite d'une activité anthropique).
Le passage d'une onde sismique provoque, dans certaines formations géologiques, la perte de résistance d'un matériau sableux saturé en eau, liée à une augmentation de la pression interstitielle engendrée par les déformations cycliques.
La déconsolidation brutale du matériau se traduit par la déstructuration du sol, rendant particulièrement instables les constructions reposant sur ces formations.

A2 - RISQUES NATURELS

PRESENTATION GENERALE

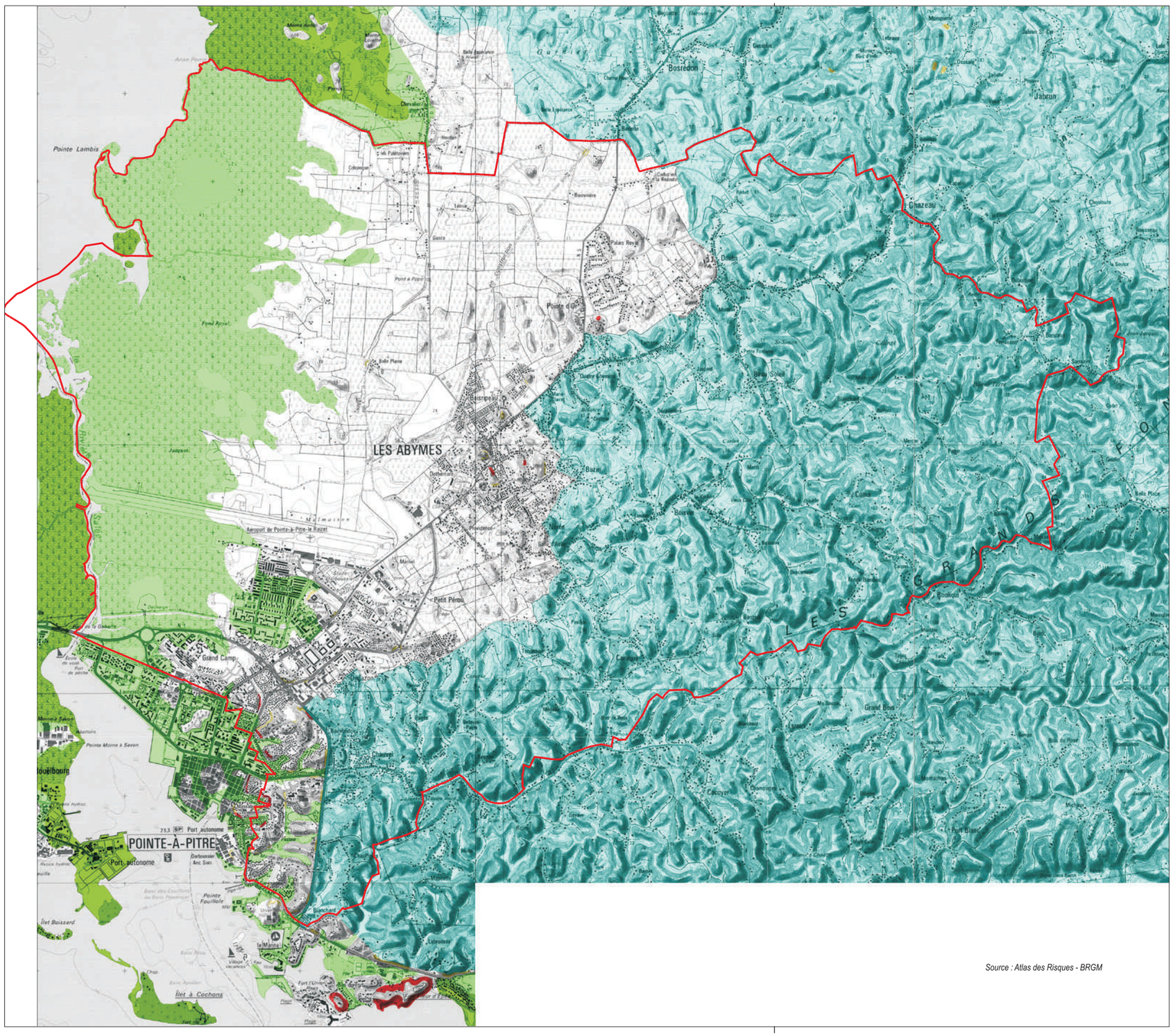

Aléa Mouvement de Terrain

Glissements, coulées, chutes de blocs, éboulements

- *Aléa fort*
- *Aléa Mouen*
- *Aléa modéré*

Liquéfaction des sols

- *Zone contenant des formations liquéfiables*
- *Zone susceptible de contenir des formations liéquéfiables*

Source : Atlas des Risques - BRGM

A2 - RISQUES NATURELS

A21 - RISQUES LIES A LA NATURE DU SOL ET DU SOUS-SOL

A2112 - Aléas Mouvements de terrains

A21121 - Aléa - Chutes de blocs rocheux
La zone des Grands-Fonds caractérisée par un contexte géographique et géologique homogène mais avec une morphologie complexe et des reliefs escarpés, fait l'objet d'un classement en aléa chute de blocs faible à localement moyen.

Quelques sommets de mornes présentent un aléa fort, ils sont repérés en rouge sur la carte des risques. Sur ces sommets, l'urbanisation est interdite au titre du Plan de Prévention des Risques. Dans de nombreux sites, l'aléa mouvement de terrain est moyen, l'urbanisation requiert alors des études de sols préalables et/ou la sauvegarde des pentes et des sommets de mornes où les risques sont plus importants. Des glissements de terrains peuvent se également se produirent. Nombre de quartiers urbains sont concernés : Pointe d'Or, et le bourg notamment le morne Cabrit, le morne de Boissard, les quartiers de Zamia et Carénage, les grands quartiers de Raizet et Grand Camp. Naturellement, toute la région des Grands Fonds est susceptible de connaître des mouvements de terrains plus ou moins importants.

Il est à préciser que l'intervention de l'homme dans la zone des Grands-Fonds peut constituer, compte tenu du relief tourmenté, un facteur très aggravant par rapport à un niveau d'aléa qui est considéré, par ailleurs, comme faible à moyen.

A21122 - Aléa - Liquéfaction des sols
L'aléa est moyen dans :
- Toutes les zones ennoyées des Abymes,
- La zone de mangrove à l'ouest
- Dans de nombreux secteurs du bourg et de ces environs, le morne du Calvaire, le morne Cabrit..
- En de nombreux points à Pointe d'Or, à David, Doubs mais également Chazeau,
- En de nombreux points à Bazin, Nérée et Salle d'Asile,
- A Jaspar, Petite Fontaine et Beausoleil,
- Au carrefour de Boisvin,
- Dans de nombreux secteurs de Petit Pérou,
- Sur la quasi-totalité du quartier du Raizet et sur toute la partie ouest de Grand Camp,
- Dans l'Assainissement, à Vieux Bourg et à Boissard,
- Dans les fonds humides du sud de la commune (fond Daran, fond Bernus) et dans le Carénage.

A212111Effets de site topographique
Les buttes, lignes de crête, rebords de plateaux, falaises sont fréquemment le siège d'amplifications sensibles.

A212112Effets de site liés à la nature et à la structure du sous-sol
Selon leur nature, leur disposition, leur géométrie, les formations superficielles peuvent également ajouter à l'ampleur d'un signal sismique.
Les constructions, par leur importance ou leur nature, peuvent être particulièrement vulnérables à ce type d'effets.
Les effets de site liés au sous-sol sont potentiellement présents au niveau des formations de mangrove et les zones déprimées où sédimentent les argiles de décalcification.

A21212 Failles actives
Lors des tremblements de terre, les déplacements les plus importants sont occasionnés soit par des mouvements de terrain induits, soit par des failles. En Guadeloupe, les mouvements relatifs des deux compartiments situés de part et d'autre du plan de faille peuvent atteindre plusieurs décimètres. Les dégâts engendrés par de tels mouvements sur des constructions de tout type, sont évidemment très importants, entraînant le plus souvent leur ruine complète.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

A

A2 - RISQUES NATURELS

PRESENTATION GENERALE

A21 - RISQUES LIES A LA NATURE DU SOL ET DU SOUS-SOL

A212 - Sismicité

Les séismes éprouvés par les Petites Antilles sont dus à un mouvement de subduction de deux plaques océaniques, la plaque amérique s'enfonçant sous la plaque caraïbe. Ce mouvement a donné lieu à la formation de l'arc antillais. La vitesse de convergence est relativement lente (2cm/an), mais le mouvement des deux plaques se traduit par une sismicité qui peut être importante, avec parfois de grands séismes au voisinage du contact des plaques.

Lors d'une manifestation sismique, deux types d'effet peuvent être distingués.

(1) Les effets directs sont liés au passage des ondes qui entraînent des déformations souples (vibrations) ou cassantes (failles).

(2) Les effets induits regroupent un ensemble de phénomènes générés par un séisme tels que les glissements de terrain, les chutes de blocs, la liquéfaction des sols.

A2121 Phénomènes Sismiques

A21211 Effets de site

La fréquence et l'amplitude d'un signal sismique peuvent être modifiées et notamment amplifiées par les irrégularités topographiques ou par la qualité et la taille de couches souterraines.

Les effets de site topographique :

- Les sommets des buttes, les crêtes allongées, les rebords de plateaux et de falaises sont souvent le siège d'amplifications importantes, intéressant une large gamme de constructions.

Les effets de site liés à la structure et à la nature du sous-sol :

Les caractéristiques mécaniques de certaines formations superficielles (densité, rigidité, compressibilité...), la géométrie de ces formations (empilement, remplissage de fond de vallée, contact tectonique ou stratigraphique) sont susceptibles de modifier le signal sismique.

A21212 Failles actives

Une faille active est définie comme une fracture plane ou légèrement gauche de l'écorce terrestre, le long de laquelle des déplacements tectoniques peuvent se produire.

Lorsqu'une faille active, à l'origine d'un séisme, débouche en surface :

- elle peut induire des déplacements le long de la ligne de rupture (rupture des terrains à la surface du sol), ;
- elle peut générer également des mouvements vibratoires particuliers en source très proche, c'est-à-dire dans une zone de quelques centaines de mètres de part et d'autre de cette ligne de rupture ; cet effet peut se traduire par des amplifications aussi bien dans le sens horizontal que vertical. Lorsque qu'une faille casse, la rupture peut se propager jusqu'à la surface du sol. L'apparition d'une faille en surface dépend de la profondeur du foyer (elle doit être faible), de l'amplitude du déplacement au foyer et de la dimension du plan de faille.

Suivant l'importance des déplacements relatifs des deux compartiments de la faille, les bâtiments fondés sur ces structures peuvent être gravement affectés, voire totalement détruits.

Concernant la Guadeloupe, le mouvement relatif des deux compartiments situés de part et d'autre de certaines failles pourrait atteindre, en surface du sol, quelques centimètres à quelques décimètres.

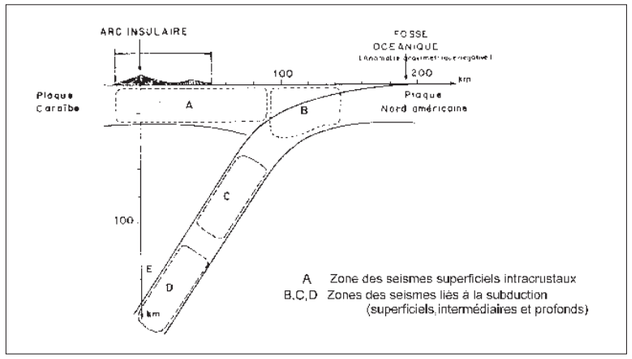

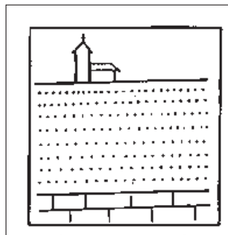

formations peu rigides surmontant un substratum rigide, géométrie quasi horizontale

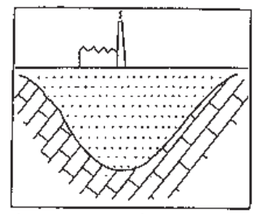

formations peu rigides surmontant un substratum rigide, géométrie complexe aggravant le phénomène

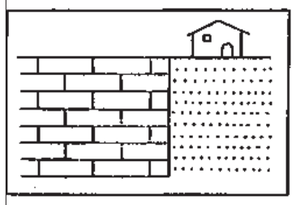

discontinuité latérale entre formations de rigidité différente

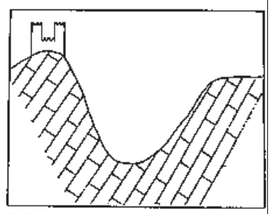

reliefs topographiques : buttes isolées, crêt allongées, rebords de falaises ou de plateaux...

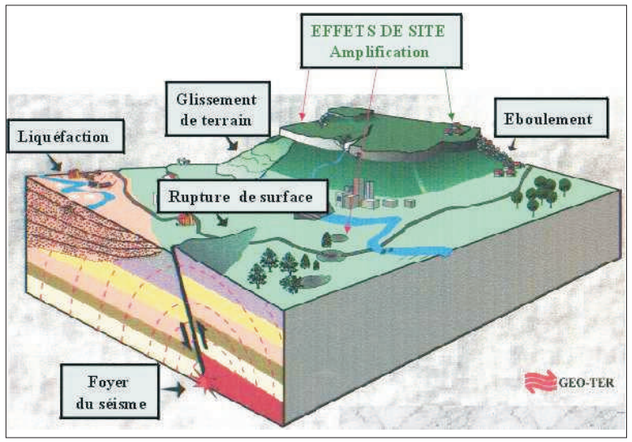

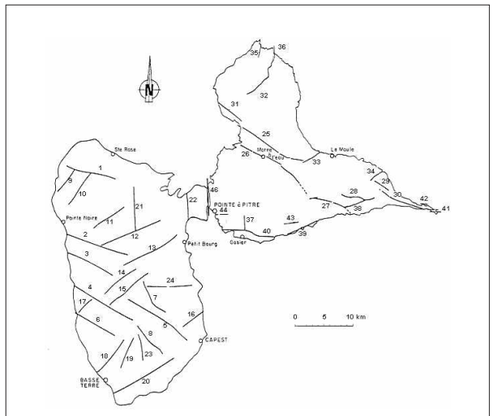

Lignes de faille identifiées ou soupçonnées en Guadeloupe

A2 - RISQUES NATURELS

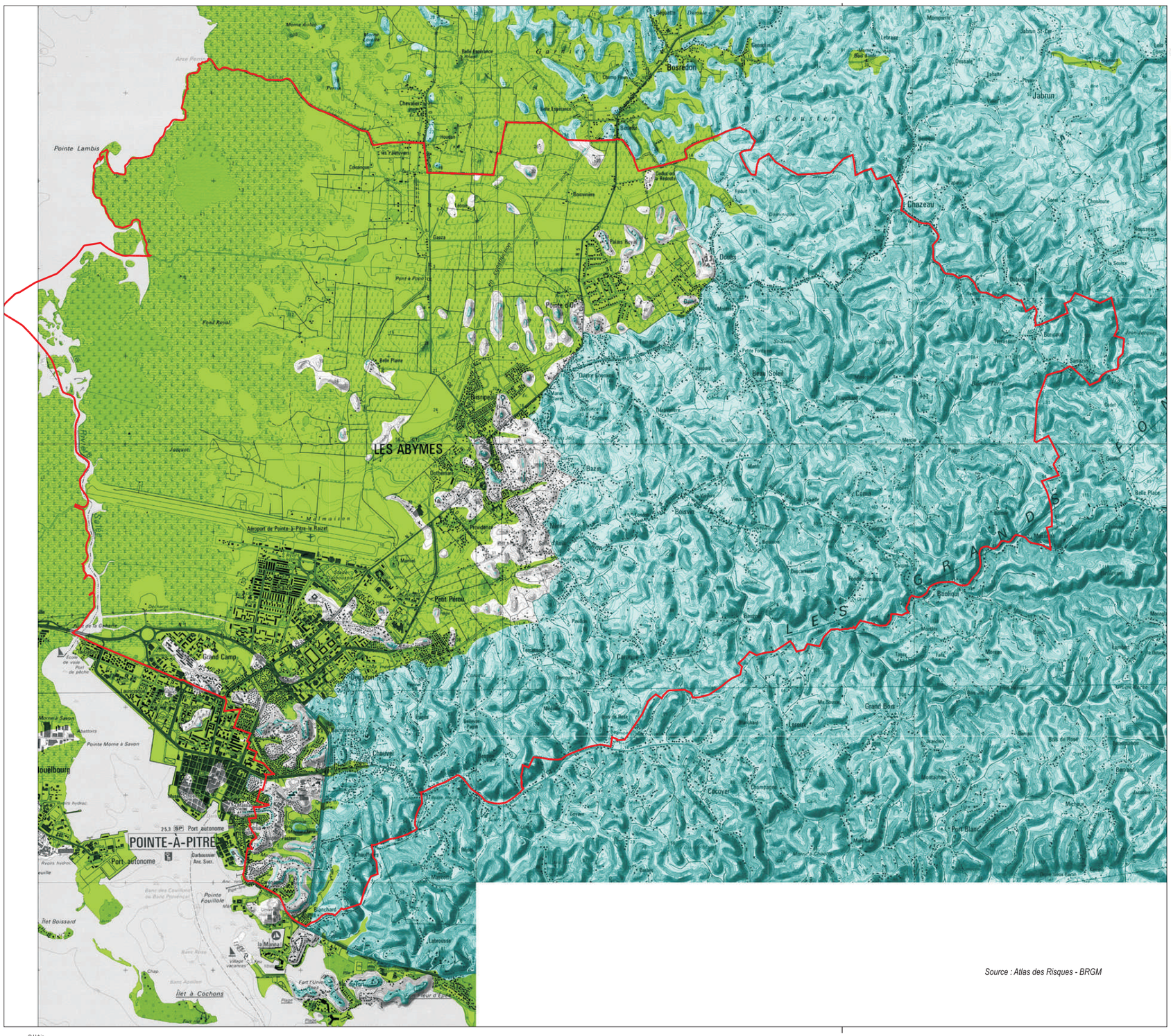

Aléa Effets de sites

Zone où peuvent se produire des effets de site topographiques

Zone où peuvent se produire des effets de site liés à la nature et à la structure du sous-sol

Source : Atlas des Risques - BRGM

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

A

PRESENTATION GENERALE

A2 - RISQUES NATURELS

PRESENTATION GENERALE

A21 - RISQUES LIES A LA NATURE DU SOL ET DU SOUS-SOL

A2122 Aléas Sismiques

A21221 Aléa Effets de site
Principalement on note :
- La partie de mangrove qui s'étend jusque Golconde, Maison de la Mangrove, Belle Plaine, l'Aéroport,
- Qui se poursuit ensuite le long de la Petite Rivière, le long de la Ravine au Sud de Gare Rosa jusque Pointe-d'Or,
- Le long de la ravine jusqu'au sud de Boisripeaux,
- Le long de la Ravine Mon Chéri et de son affluent, la Ravine Baccadère,
- Dans tout le Raizet, jusque Petit Pérou dans le prolongement du canal du Raizet,
- Dans Grand Camp, jusque Vieux Bourg et l'Assainissement,
- Dans les zones ennoyées du sud de la commune.

On note également de nombreux sommets où le signal est susceptible d'être amplifié par résonance :
- Les sommets de Daran et de Bernus,
- Les hauts de morne dans Boissard,
- Les sommets des mornes dans le bourg,
- Dans Pointe d'Or et Difort, sur une succession de mornes qui forment une barrière naturelle orientée EstOuest Depuis Belle Plaine jusque Tamarin,
- Au nord de Palais Royal à Doubs et jusque Léonie.

A21222 Aléa Failles
Un tracé supposé d'une faille active traverse la commune depuis le carrefour de Blanchard au sud, jusque la limite avec Pointe-à-Pitre dans le Carénage au sud-ouest, elle se prolonge ensuite dans tout Pointe-à-Pitre. L'ensemble de la commune peut donc être touchée en fonction de l'amplitude du signal sismique, mais certains sites présentent une structure susceptible d'amplifier ce signal.
Les grands quartiers des Abymes : Grand Camp, Raizet, Assainissement concentrent près de 30 000 personnes, ils sont de plus le siège de nombreux échanges (commerciaux, circulation). Pour ces quartiers, une étude du BRGM, le programme Gemitis en 1999, a fait apparaître le besoin de mise aux normes de nombreux des bâtiments publics et/ou d'ensembles collectifs, du bâti précaire extrêmement vulnérable. Cette étude a également mis en évidence la vulnérabilité de nombreux bâtiments stratégiques des Abymes : le SDIS, les gendarmeries de Petit-Pérou, Miquel et du Centre Ville. Des quatre collèges et des lycées, ceux du bourg et du Raizet, ainsi que le lycée du Jardin d'Essai sont les plus vulnérables.

A213 Mémoire des événements tectoniques

Le plus fort séisme ressenti, actuellement connu, des Petites Antilles, est celui de 8 février 1843 : son épicentre est proche de l'île de la Guadeloupe ; sa magnitude est estimée entre 7,5 et 8,0 ; les intensités maximales reportées dans ce département ont atteint le degré IX, causant plusieurs milliers de morts, principalement à Pointe-à-Pitre.

Quartier de Grand-Camp

Les Bèlvédères
184 logements (Acquis avant 1993)
Non conformes

Les Capitaines
816 logements (1972)
Répond à la circulaire de 1945

Les Chicanes
410 logements (1974)
Répond à la circulaire de 1945

Les Plaines
437 logements (1976)
Conforme aux normes PS 69

Les Sylphides
67 logements (1992)
Conforme aux normes PS 69

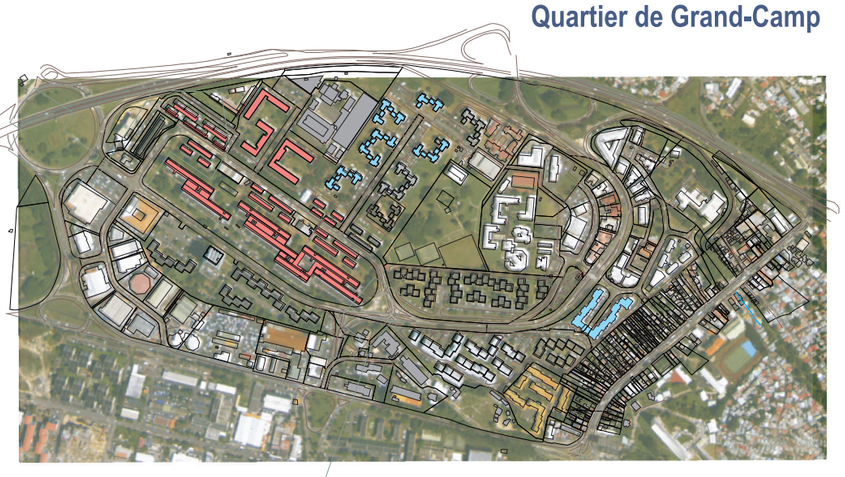

Grand-Camp :

1914 logements

1410 logements ne sont pas aux normes PS 69
504 logements sont aux normes PS 69

Quartier du Raizet

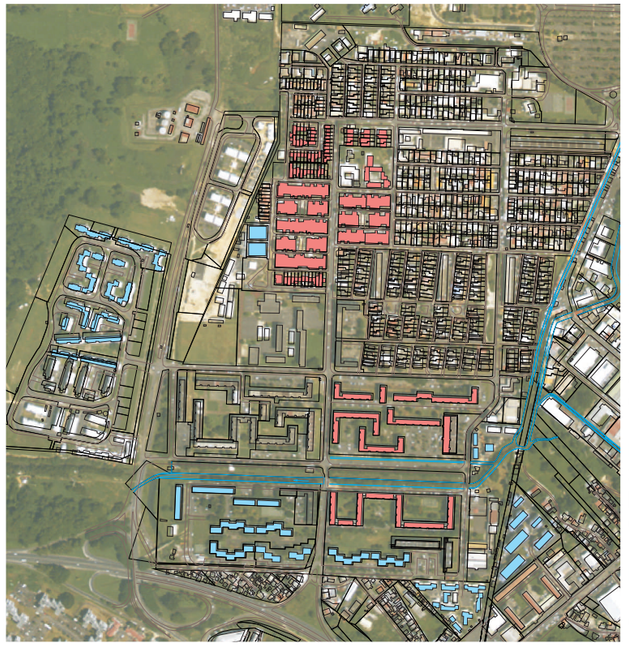

5ème Tranche
222 logements
Répond à la circulaire de 1945

Les Carbets
438 logements
Répond à la circulaire de 1945

Les Esses 1 et 2
280 logements
Répond à la circulaire de 1945

Les Esses 3
80 logements
Conforme aux normes PS 69

Résidence Lasserre
34 logements en cours de livraison
Conforme aux normes PS 92

Résidence Loupiti
134 logements
Conforme aux normes PS 92

Résidence Voie Ferrée
45 logements
Conforme aux normes PS 69 et Agenda 82

Papyrus 1
446 logements
Conforme aux normes PS 69 et Agenda 82

Papyrus 2
169 logements
Conforme aux normes PS 69 et Agenda 82

Les Quartiers 1
120 logements
Conforme aux normes PS 69

Les Quartiers 2
112 logements
Conforme aux normes PS 69

Résidence Les Vanilles
44 logements
Conforme aux normes PS 92

Raizet :

1824 logements

940 logements ne sont pas aux normes PS 69
884 logements sont aux normes PS 69

Normes parasismiques sur les principaux ensembles de Grand Camp et Raizet

A2 - RISQUES NATURELS

A22 - RISQUES LIES AUX PHENOMENES CLIMATIQUES

A221 - Cyclones

Les phénomènes météorologiques que sont les puissants et destructeurs cyclones se caractérisent généralement par des vents très violents, des pluies diluviennes, des houles fortes, des marées de tempête.

Les effets induits sont, selon la topographie, des mouvements de terrains (éboulements, glissements de terrain), des inondations ayant pour origine les fortes précipitations ou les surcôtes marines.

La puissance éolienne, lors de tels phénomènes, ne peut, compte tenu de sa direction aléatoire et de son fort rayon d'action, faire l'objet d'une cartographie à l'échelle de la région.

Seuls les phénomènes de marée de tempête et de houle cyclonique seront ici abordés, les inondations et les mouvements de terrains induits par les fortes précipitations étant traités dans d'autres chapitres.

A2211 - Phénomènes Cycloniques

A22111 - Marées de tempête
La marée de tempête est une élévation anormale du niveau de la mer. Elle est provoquée conjointement par la forte baisse des pressions au centre du cyclone et par l'intensité des vents à la périphérie de l'œil, qui repoussent l'eau à l'avant du cyclone. L'élévation du niveau de la mer dépend fortement de la configuration du littoral, de la topographie des fonds marins et du déplacement relatif du cyclone par rapport à la côte. Les marées de tempête représentent un danger pour les personnes et les biens implantés en bordure de mer, à très basse altitude. La hausse du niveau de la mer peut avoir comme conséquence de ralentir l'écoulement des rivières, et donc de provoquer des inondations à l'intérieur des terres.

A22112 - Houles cyclonique
La houle cyclonique peut parfois être observée jusqu'à 1000 km du cyclone. Elle se propage très rapidement. Elle est de longue période et très destructrice. A l'approche du cyclone, du fait de la rotation des vents, les vagues sont énormes et croisées. En liaison avec la marée de tempête, la houle peut provoquer d'importants dégâts, jusqu'à l'intérieur des terres. Ses effets continuent à se faire sentir après le passage du cyclone.

A2212 - Aléas Cycloniques

A22121 - Aléa - Marées de tempête
La zone exposée aux marées de tempête les plus fortes et aux déferlements des houles cycloniques est limitée grossièrement par la courbe de niveau + 2 mètres.

A22122 - Aléa - Houles cycloniques
Les surcôtes marines provoquées par les marées de tempête et les houles cycloniques exposent l'ensemble des zones basses de la commune.

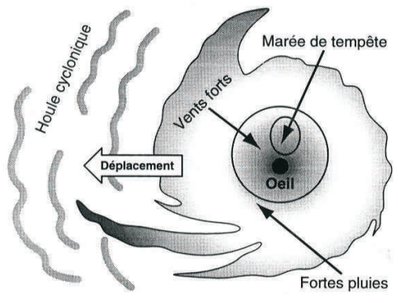

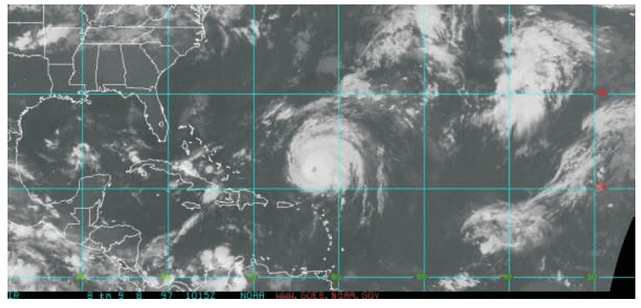

A222 - Inondations

Hormis les inondations provoquées par les cyclones et les surcôtes marines, les inondations sont plus généralement liées aux crues engendrées par les fortes pluies.
Le gonflement des rivières provoque un débordement des lits, particulièrement sensibles en partie aval dans des zones généralement de faible pente et de faible altitude.
Par ailleurs, il est fréquent qu'en Grande-Terre des zones inondées se forment dans des dépressions sans qu'existent de cours d'eau à proximité. Ces retenues d'eau naturelles n'ont d'autre exutoire que l'infiltration dans le sol et l'évaporation.
Les zones inondables peuvent également correspondre à des secteurs situés sur la bordure littorale dont la planéité nuit à l'évacuation rapide d'eaux pluviales dont les caractéristiques essentielles sont la soudaineté et l'importance.
L'encombrement ou le colmatage des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales tels que les buses, les canaux..., par ailleurs étranglés par endroits par des ouvrages de franchissements (ponts...) contribuent à rendre plus délicate et à ralentir l'évacuation par ces exutoires.

A2221 - Phénomènes Inondations

A22211 - Inondation pluviale de débordement

es inondations dites "pluviales" peuvent concerner :

(1) les zones de stagnation des eaux de pluie, en particulier en zone urbaine, où l'état et la capacité du réseau d'évacuation pluviale est souvent le facteur déterminant des inondations des quartiers les plus bas ;

(2) les zones de dépression qui ne peuvent offrir aux eaux de pluie d'autre exutoire que l'infiltration dans le sous-sol ou l'évaporation ; celles-ci peuvent se trouver inondées sans qu'existent de relations avec un cours d'eau. Il en est de même pour les zones à pente très faible (cas, bien souvent, des zones littorales) où l'évacuation ne peut se faire que très lentement.

Le niveau et la vitesse de l'eau sont faibles. Il y a stagnation des eaux pluviales due à une capacité d'infiltration ou d'évacuation insuffisante ; lorsque ce type d'inondation intéresse des secteurs étendus, on parle d'inondation de plaine. Ce type d'inondation n'est en général pas dangereux pour la vie humaine, mais peut engendrer des dégâts matériels parfois lourds. Plusieurs communes de la Guadeloupe, dont la ville des Abymes, sont concernées par ce type d'inondation, en particulier au niveau des zones urbaines, où suite à de fortes pluies, le réseau d'évacuation des eaux pluviales peut rapidement être saturé par les ruissellements intenses ; de telles inondations peuvent concerner tout ou partie de l'agglomération.

Les inondations de débordement se produisent suite à des pluies violentes ou durables. L'augmentation du débit des cours d'eau peut être telle que ceux-ci peuvent gonfler au point de déborder de leur lit, pour envahir des zones généralement de faible altitude et de faible pente (cours aval des rivières).

Les dégâts peuvent être très élevés, et surtout, le risque de noyade existe (en particulier, lors de franchissements de gués lors de l'arrivée de l'onde de crue).

Il s'agit généralement de débordement direct d'un cours d'eau : par submersion de berge ou par contournement d'un système d'endiguement limité.

Le débordement indirect d'un cours d'eau peut se produire : par remontée de l'eau dans les réseaux d'assainissement ou eaux pluviales ; par remontée de nappes alluviales ; par la rupture d'un système d'endiguement ou autres ouvrages de protection.

A22212 - Inondations torrentielles

La crue torrentielle se forme par enrichissement du débit d'un torrent en matériaux solides qui accroissent très fortement son pouvoir érosif. L'enrichissement en matériaux peut provenir de l'arrachement des berges dû au débit anormal du cours d'eau ou à un ruissellement important sur le bassin versant amenant une importante charge solide. Le volume des matériaux transportés au cours d'une seule crue peut être considérable.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

A

A2 - RISQUES NATURELS

PRESENTATION GENERALE

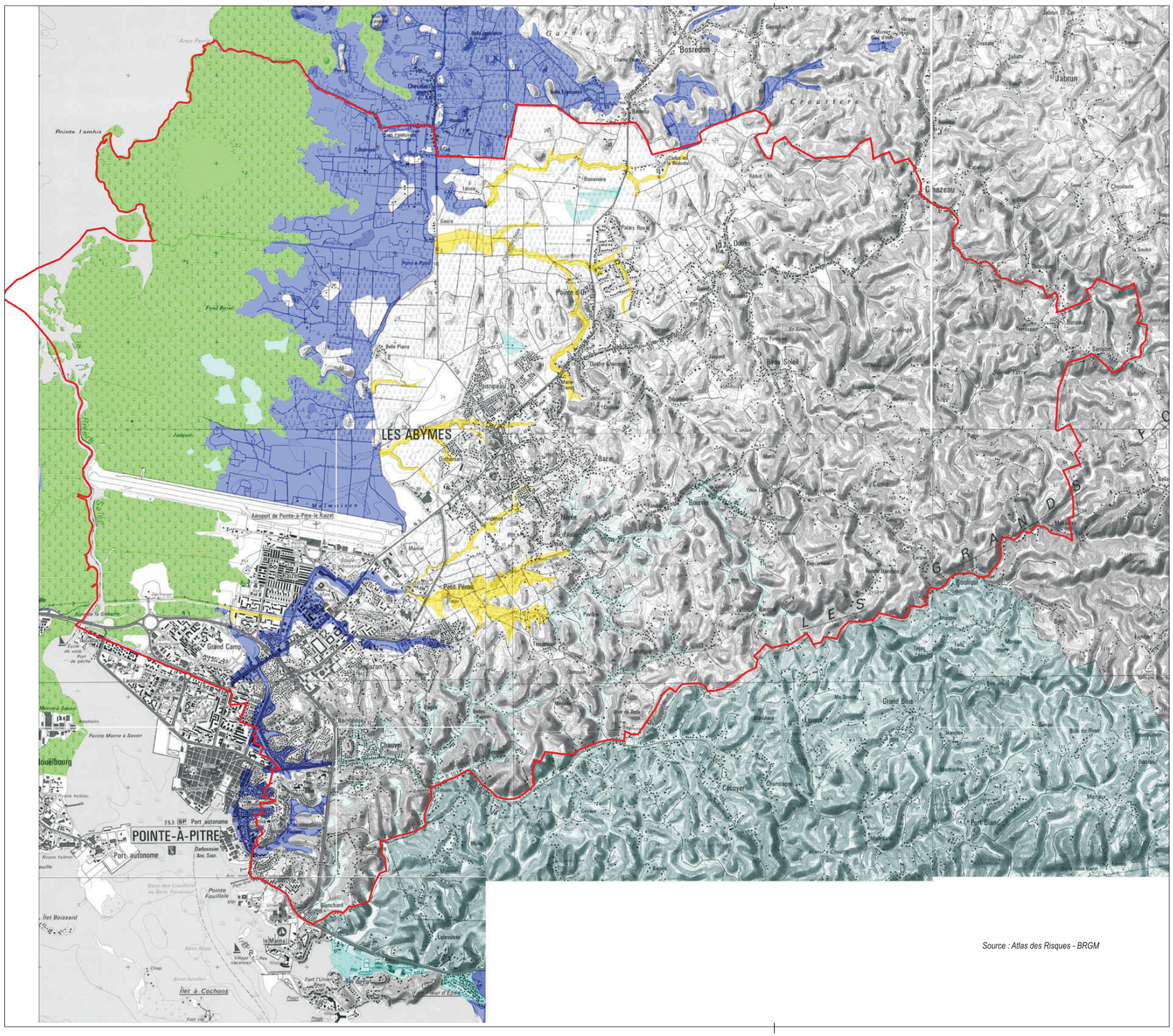

Aléa Inondation

Inondation pluviale

- *Aléa moyen*
- *Aléa modéré*
- *Zone des Grands Fonds*
- *Mangrove*

Inondation de débordement ou torrentiel

- *Aléa fort*
- *Aléa moyen*
- *Etangs - Salines*

Source : Atlas des Risques - BRGM

A2 - RISQUES NATURELS



Inondations Route de Petit Pérou - Leny 1999



Inondations Route de Salla d'Asile - Lenny 1999



Inondations Pont de Caraque - Lenny 1999

A22 - RISQUES LIES AUX PHENOMENES CLIMATIQUES

A2222 Aléas Inondations

A22221 Aléa - Inondation pluviale de débordement

Une partie importante de la commune est directement concernée par le phénomène d'inondation. Les zones répertoriées par le B.R.G.M. comme exposées à des risques d'inondation le sont moins en raison de crues des cours d'eau qu'à une évacuation lente et difficile. Les zones identifiées comme inondables sont en effet des zones plates, animées par de très faibles pentes, où l'eau a tendance à s'accumuler.

Les risques sont classés en deux catégories principales : « aléa moyen à fort » et « aléa modéré ».
Quatre cours d'eau présentent des risques de débordement :

- La Petite Rivière qui descend de Doubs au canal de Périn, en passant par Caduc,
- Une ravine de Pointe d'Or, qui descend de Bélance au canal de Belle Plaine, en passant par Pointe d'Or,
- La ravine Marie Claire qui descend de Boisripeaux à la Mangrove,
- La ravine Mon Chéri et son affluent, qui descend de Salle d'Asile au canal du Raizet, en passant par Petit Pérou.

Quatre zones sur les Abymes sont classées en zone d'aléa moyen à fort :

- Les rives de la Petit Rivière : la zone inondable s'étend sur 25 m de part et d'autre du cours d'eau sur 3km en aval de Caduc,
- Les rives de la Ravine sans de Pointe d'Or : la zone inondable s'étend sur 25 m de part et d'autre du cours d'eau sur 3km en aval de Bélance et Palais Royal puis sur 125 m de part et d'autre du cours d'eau sur 750 m en aval de la nouvelle RN5,
- Les rives de la Ravine Marie Claire : la zone inondable sur 25 m de part et d'autre du cours d'eau sur 2 Km en aval de Boisripeaux,
- Les rives de la Ravine Mon Chéri : la zone inondable s'étend sur 25 m de part et d'autre de l'affluent sur 2 Km en aval de Providence et sur 125 m de part et d'autre du cours d'eau sur 1,5 Km en aval du pont de Caraque.

Six zones sur les Abymes sont classées en zone d'aléa modéré : ce sont les débouchés de ces cours d'eau en zone plane :

- Une zone de 675 ha comprise entre le canal de Périn au nord, la mangrove à l'ouest et l'aéroport au sud et la D 106 à l'est,
- Une zone en secteur urbain des Abymes qui correspond au débouché de la ravine Mon Chéri et traverse le Raizet,
- La zone de Mortenol : c'est la zone basse qui a pour exutoire le canal du pont Matelot où se déversent les eaux en provenance du morne Udol, où la construction des voiries et l'encombrement du canal ont contribué à entraver la circulation de l'eau,
- La zone de Morne Daran : c'est une zone basse où se déversent les eaux des contreforts des Grands-Fonds et où la construction de voiries a perturbé le déversement vers l'exutoire naturel (mer),
- La zone de Grand Camp qui a pour exutoire un canal à faible pente qui se déverse dans le canal du Raizet,
- La zone de Dugazon : c'est une zone basse plate, sans exutoire naturel, où se déversent les eaux des contreforts des Grands Fonds.

Lorsque le niveau d'aléa est moyen à fort, il indique une systématisation du phénomène après de fortes pluies. La conjugaison de ces deux évènements, fortes pluies - marée haute, ayant (à maintes reprises) amené des inondations telles qu'elles ont pu être constatées à maintes reprises par les abymiens.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

PRESENTATION GENERALE

Un territoire soumis à différents aléas, des risques à maîtriser

La commune des Abymes est concernée par quatre aléas principaux:

- Cyclones,
- Séismes,
- Inondation,
- Mouvements de terrain.

La ville des Abymes et l'Etat sont en phase d'approuver un Plan de Prévention des Risques, qu'il conviendra d'intérger dans les documents d'urbanismes de la commune. A chaque niveau de contrainte correspond, à travers le règlement du PPR, des règles d'urbanisation :

- Inconstructibilité en zones à fortes contraintes, c'est-à-dire où le risque est fort : littoral, sommets de mornes où le risque d'effet de site est fort (dans le bourg, Zamia, Boissard), le lit des ravines où des débordement de type torrentiel sont à craindre (Ravine Mon Chéri),

Ces secteurs seront classés en zones rouges (inconstructibles) dans le PPR.

- Constructibilité en appliquant diverses mesures ou restrictions en zones à contraintes moyennes (Pentes et sommets exposés aux mouvements de terrain, secteurs d'expansion des ravines, zone de réponse sismique, de liquéfaction..),

Ces secteurs seront classés en zones bleues dans le PPR.

- Constructibilité en appliquant les règles de mise aux normes (PS 92 notamment) en vigueur sans autre prescription spécifique en zone à faible contrainte.

Il s'agira des secteurs en zone blanche dans le PPR.

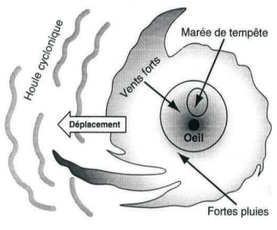







A

A2 - RISQUES NATURELS

PRESENTATION GENERALE

Projet de Plan de Prévention des Risques
Propositions de zonage

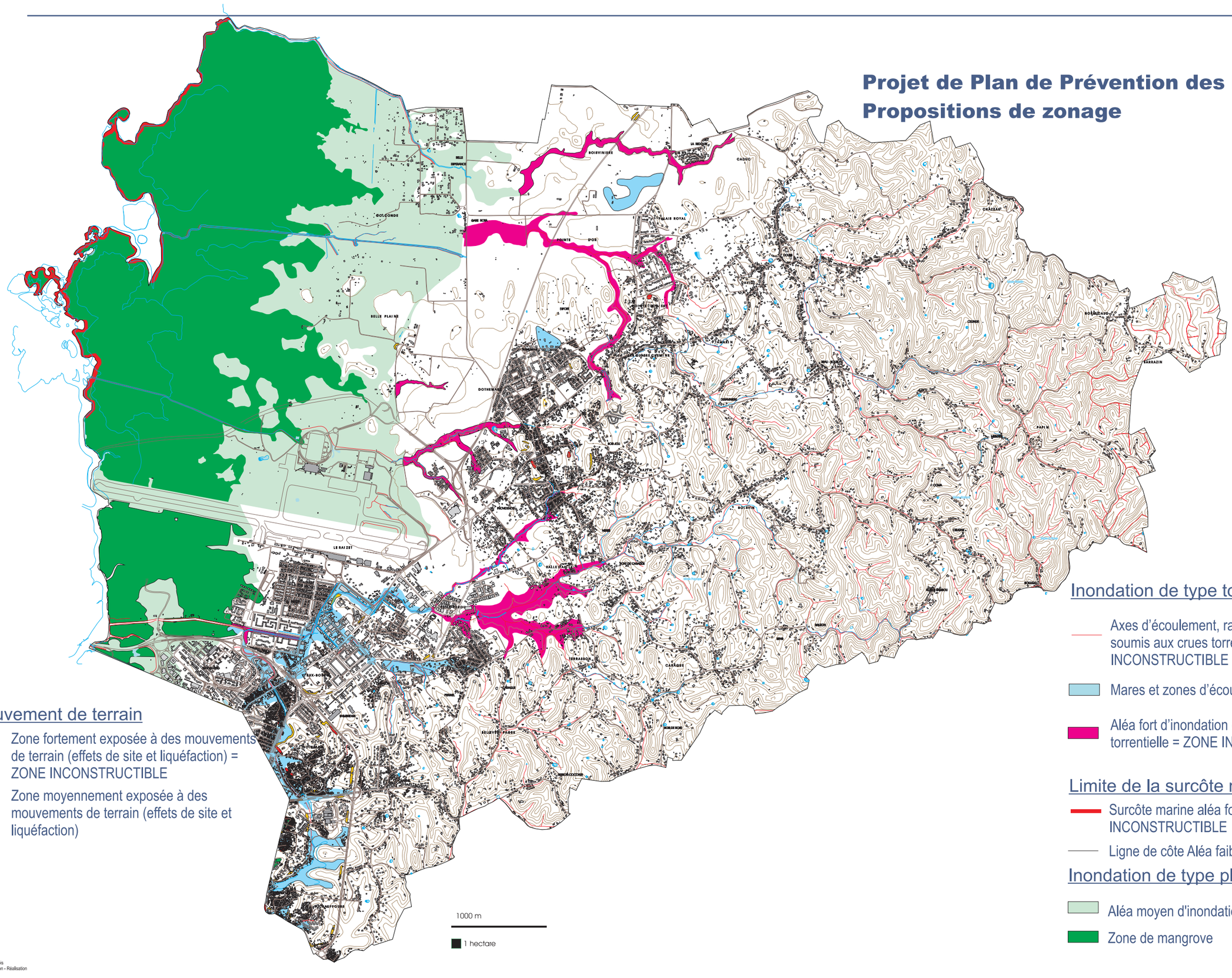

Mouvement de terrain

- Zone fortement exposée à des mouvements de terrain (effets de site et liquéfaction) = ZONE INCONSTRUCTIBLE
- Zone moyennement exposée à des mouvements de terrain (effets de site et liquéfaction)

Inondation de type torrentiel

- Axes d'écoulement, ravines et cours d'eau soumis aux crues torrentielles = ZONE INCONSTRUCTIBLE
- Mares et zones d'écoulement
- Aléa fort d'inondation de débordement ou torrentielle = ZONE INCONSTRUCTIBLE

Limite de la surcôte marine

- Surcôte marine aléa fort >2m = ZONE INCONSTRUCTIBLE
- Ligne de côte Aléa faible

Inondation de type pluvial

- Aléa moyen d'inondation
- Zone de mangrove

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

PRESENTATION GENERALE

A3 - PRESENTATION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE

A31 - ENTITES NATURELLES

De la mangrove à palétuviers à la forêt xéro-mésophile

Les conditions physiques à peine nuancées ne contribuent pas à distinguer beaucoup d'entités naturelles. L'altitude, la température et la pluviosité ne se manifestent pas, sur le territoire communal des Abymes, par des variations importantes tel que cela peut être le cas sur la Basse-Terre.

Toutefois, la grossière homogénéité des conditions abiotiques traduites par une diversité des milieux naturels somme toute restreinte, n'est cependant pas synonyme de pauvreté écologique. Bien au contraire, le territoire de la commune des Abymes avec sa façade maritime bordée par la très précieuse mangrove participe à la richesse de ce fantastique milieu écologique que représente le Grand-Cul-de-Sac-Marin.

Nous ne voulons pas assimiler l'approche du milieu naturel à la seule étude de la végétation. Cependant dans un document comme le PLU, il apparaît intéressant de nous focaliser sur les communautés végétales qui, par leur organisation, leur variété, leur richesse et la qualité de leurs peuplements constituent un élément d'appréciation important du milieu naturel et traduisent la diversité des conditions physiques mais aussi l'état de dégradation induit par l'homme.

Même si les nuances des gradients thermiques, pluviométriques ou hygrométriques sont peu sensibles, elles s'expriment au travers de la couverture végétale qui souligne en quelque sorte les différences morphologiques et abiotiques du milieu.

La couverture végétale peut être assimilée à une puissante et fidèle traduction naturelle des conditions et contraintes physiques qui régissent le milieu.
Dans ce qui suit nous raisonnerons par grosses entités naturelles en précisant quelles en sont les espèces végétales caractéristiques, sans davantage nous investir dans un débit exhaustif des espèces végétales et animales, catalogue qui dépasserait trop largement le cadre du P.L.U.

A311 - Le littoral

Le littoral de la commune des Abymes a une importance majeure. Son intérêt écologique lui a d'ailleurs valu d'être classé en coeur de Parc (gestion par le Parc Nationale de la Guadeloupe). Le littoral est en fait composé d'une large zone de transition entre le milieu marin donc salé, et le milieu terrestre. Les peuplements forestiers y très étendus et accueillent des cortèges faunistiques et floristiques remarquables dont la richesse se décline depuis les premières zones ennoyées en permanence par la mer vers l'intérieur où le gradient d'eau salée est moins fort et l'exondation plus fréquente.

A3111 - La mangrove à palétuviers rouge et blanc
Nous n'insisterons jamais assez sur le rôle tout à fait primordial tenu par la mangrove dans l'écologie tropicale.
La bande saumâtre qui borde Abymes et qui s'ouvre dans le Grand-Cul-de-Sac-Marin est, de par sa situation, un écotone, milieu intermédiaire entre l'eau douce et l'eau salée, zone de contact entre le milieu terrestre et le milieu marin. Il n'est pas besoin de longs développements pour sensibiliser à l'immense richesse écologique qu'abrite la mangrove. Zone de repos, de reproduction, de nidification, véritable écloserie..., son rôle est essentiel dans le fonctionnement de l'écosystème du Grand-Cul-de-Sac-Marin.
Paradoxalement la diversité floristique de la mangrove n'est pas très importante. Essentiellement arborescente, la flore de mangrove ne rassemble qu'une dizaine d'espèces.
Le premier cordeau de la mangrove est composé de palétuviers rouges, espèce pionnière qui vient coloniser des milieux qui ne sont jamais exondés où règne une salinité élevée (proche de 3 g/l).
Immédiatement en arrière de ce bourrelet côtier apparaissent généralement des peuplements arbustifs où le Palétuvier rouge forme des fourrés...
La faiblesse de cette formation végétale illustre les conditions difficiles (salinité élevée, carence en éléments nutritifs) dans lesquelles elle se développe.
En retrait de ces peuplements rabougris, ou sitôt après le premier cordon de palétuviers, dès lors que les conditions physiques du milieu deviennent moins contraignantes et au fur et à mesure que la salinité apparaît moins sélective, se révèle un cortège formé, outre le Palétuvier rouge, du Palétuvier blanc, du Palétuvier gris, du Pourpier bord de mer, du Mangle blanc.
La mangrove occupe une large bande sur l'ensemble du littoral des Abymes, précédant des milieux inondables où la salinité est faible.



La prairie humide en marge de la forêt marécageuse

A3112 - Les marais d'arrière-mangrove à herbe coupante
Les marais saumâtres apparaissent généralement entre la mangrove et la forêt marécageuse.

Ce milieu est caractérisé par un sol tourbeux très fréquemment inondé et soumis à une légère salinité (5 à 10%). Le couvert herbacé très dense est dominé par l'herbe coupante qu'accompagnent le Bouton d'or et la Patate marron.

Cette formation est particulièrement bien représentée au contact de la rivière salée et au nord du canal de Belle Plaine, mais aussi à l'Est du Raizet.

A3113 - La forêt marécageuse à Mangle médaille
Cette formation forestière succède à la mangrove dans les terrains inondés dès lors que la salinité est beaucoup moins sensible.
Ce peuplement de transition couvre toute la zone située en aval de la plaine des Abymes, dans les secteurs de Palétuviers, Golconde ou Belle Plaine, jusqu'au contact des quartiers de Raizet et Grand Camp dont les marges et les dernières extensions ont été, modérément, gagnées sur des secteurs ennoyés.
Les faibles pentes facilitent une inondation prolongée des sols qui s'engorgent rapidement en période pluvieuse.

Le Mangle-Médaille et le Mahot mare dominent une végétation plus diversifiée que celle de la mangrove, enrichie notamment par le Galba, le Monmain, l'Icaque, des épiphytes, des fougères et de nombreuses lianes.

A3114 - Les prairies d'arrière-mangrove
Dans la portion Nord de la plaine des Abymes, la mangrove directement au contact d'une formation prairiale qui se développe sur des sols argileux noyés en période pluvieuse et desséchés lors du carême.
Plus traditionnellement, ces espaces ouverts à la pâture s'établissent en retrait de la forêt marécageuse avec laquelle elle s'associe, s'interpénètre. Au niveau de ces zones de contact forêt marécageuse - prairie d'arrière-mangrove se développe une forme d'agriculture de subsistance composée de cultures vivrières, de plantations de madère, d'élevages...
Cette composition naturelle " jardinée " par l'homme et ses élevages confère au site une dimension paysagère très intéressante.
Interface de zones naturelles majeures et des secteurs canniers parmi les plus riches de la Grande-Terre, ces prairies humides sont de composition assez hétérogène selon l'expression des influences qui s'y déclinent; elles sont globalement dominées par Camp bord-de-mer et le Sporobole de Virginie et portent des cortèges floristiques divers composés essentiellement de graminées, de cypéracées et de papillonacées.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

A3 - PRESENTATION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE

PRESENTATION GENERALE

Carte Ecologique

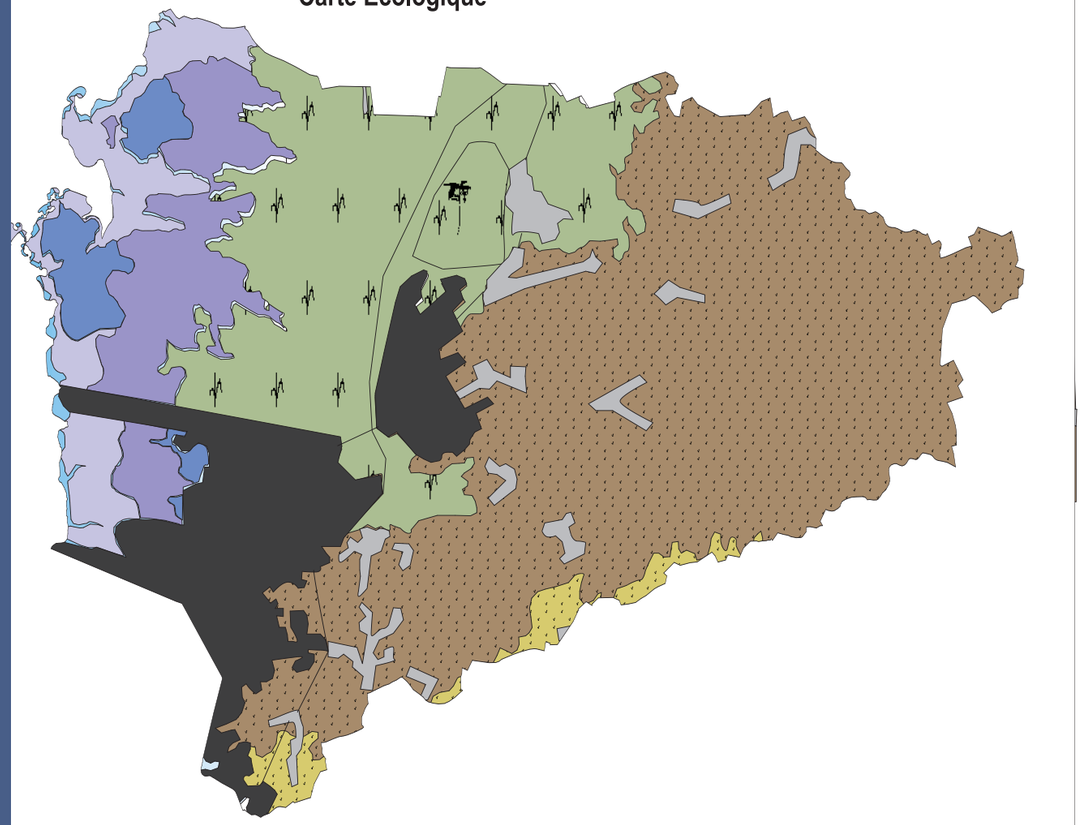

Agriculture intensive
Canne à sucre
Agriculture intensive
Canne et Banane
Agriculture traditionnelle

Formations inondées

Mangrove ouverte
Marais, salines, lagunes
Forêt marécageuse

Etage des forêts semi-décidues
sur terrains calcaires

Plaine des Abymes
Les Grands-Fonds humides
Les Grands-Fonds du centre
Les Grands-Fonds secs
La côte du sud-est

Faciès de dégradation

Région urbaine
Rurbanisation

A31 - ENTITES NATURELLES

A312 - La forêt xéro-mésophile des Grands-Fonds.

Sur ces milieux naturels s'est développée l'urbanisation linéaire vers les Grands-Fonds ayant ainsi contribué au recul de la forêt xéro-mésophile.

A3121 - Les bois xérophiles sur calcaire.
En arrière de ces zones inondables et plus ou moins soumises à l'influence marine, s'étend très largement sur la majeure partie du territoire communal le domaine d'élection du bois xérophile à Gommier rouge et Bois cannelle.

Cette formation végétale a été fortement dégradée par l'homme qui n'a laissé que quelques espaces boisés, pauvres reliques de la forêt sèche primitive. Les espèces forestières rencontrées sont essentiellement des essences caducifoliées.

Outre le Gommier rouge et le Bois cannelle la strate arborescente semi-caducifoliée est composée également du Bois cassave, du Lépiné blanc, du Lépiné jaune. Parmi la strate arbustive généralement sèche les espèces rencontrées sont le Bois vinette, le Tendre en gomme, le Merisier, le Bois madame.

A3122 - La forêt xéro-mésophile sur calcaires.
Elle est caractéristique des Grands-Fonds où on retrouve un sol épais de bas fond dont la réserve hydrique est suffisante pour profiter aux espèces mésophiles : Mahot grande feuille (Cordia sulcata) qui côtoient ainsi les principales xérophiles : Poirier, Gommier rouge, Mapou, surtout dans la strate arborescente.
Ces milieux ont été conquis par la culture de canne à sucre qui bénéficie d'un climat sec et ensoleillé ; si elle trouve des conditions hydriques satisfaisantes sur les sols profonds, elle souffre au carême sur les surfaces importantes correspondant aux sols squelettiques. Les cultures vivrières et maraîchères bien que très importantes en surface, nécessitent, au même titre que la canne, un apport hydrique supplémentaire en saison sèche pour l'obtention de meilleurs rendements. La canne à sucre a, aujourd'hui, pratiquement disparue du paysage des Grands Fonds.
L'incroyable richesse écologique qu'abrite cette formation n'est plus à démontrer ; elle est presque tout entière couverte par des ZNIEFF (type I e II) et fait l'objet de nombreux inventaires floristiques et faunistiques.



La forêt xéro-mésophile des Grands Fonds

A32 - SITES D'INTERET ECOLOGIQUE ET PAYSAGERS REMARQUABLES

A321. Un statut juridique confus, porte ouverte à la squattérisation des milieux du littoral

Afin de mieux comprendre la situation actuelle, il convient d'évoquer la complexité, sur le plan administratif et juridique, du statut des étendues marécageuses du littoral, à l'origine de bien des conflits d'autorité. Cette frange littorale non cadastrée est susceptible d'appartenir à deux domaines juridiques : le domaine public maritime et le domaine public lacustre. Sa gestion dépend de plusieurs organismes dont l'ONF et le Conservatoire du Littoral.
Cette situation confuse a permis à un petit artisanat de s'installer sur des étendues longtemps considérées comme non attribuées, ainsi qu'à des groupes sociaux dominants de s'accaparer des terres par poldérisation ou d'y pratiquer des chasses abusives.
La déforestation de la forêt marécageuse de la plaine des Abymes pour une mise en valeur agricole est nulle de nos jours. Les contraintes inhérentes aux milieux humides, le coût des travaux de mise en valeur et l'application de la législation forestière dissuadent les nouvelles installations.
En revanche, les zones de transition des prairies humides, et les plantations de cannes sont devenues, avec le colonage, des aires de squattérisation, parfois « régularisées » par des concessions. La tentation d'aménagement et de développement d'un habitat individuel dispersé est forte dans ces zones intermédiaires entre la plaine ennoyée et le début des Grands-Fonds.

A322. Mesures de protection importante dans la plaine des Abymes

A3221. Convention de Ramsar - Site du Grand-Cul-de-Sac Marin

Localisation :

Communes de Sainte-Rose, Lamentin, Baie-Mahault, Abymes, Morne-à-l'Eau, Petit-Canal, Port-Louis, Anse-Bertrand
Zones humides et secteur de mer territoriale
Superficie : 24 150 ha, dont 6 250 pour la partie terrestre.

Type de protection :

Le Grand Cul de Sac Marin est un site inscrit sur la liste des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993.

Patrimoine biologique :

La position de l'archipel guadeloupéen dans une zone intertropicale permet le développement de systèmes forestiers côtiers généralement appelés « mangroves ». Les écosystèmes littoraux humides englobent les forêts humides d'eau saumâtre à palétuviers (mangrove), les forêts marécageuses d'eau douce et les formations herbacées (marais et prairies humides).
La faune de vertébrés est principalement composée d'oiseaux :
Les oiseaux de mer (protégés par arrêté ministériel),
Les oiseaux des milieux humides du littoral (18 familles pour 71 espèces recensées à ce jour).

Ce sont des oiseaux migrateurs nord-américains allant, pour l'essentiel, en hivernage vers l'Amérique Latine. Les salines, qui hébergeaient autrefois une colonie de flamants roses, accueillent de nombreux limicoles.

Gestion :
La désignation du Grand Cul-de-sac Marin au titre de la Convention de RAMSAR doit permettre, par une gestion adaptée, de rendre compatibles certaines activités déjà présentes (halieutiques, agricoles et pastorales) et une préservation des milieux. Les décisions prises en concertation vont conforter les objectifs fixés par le coeur de Parc du Grand Cul-de-sac Marin, dans son plan de gestion, et favoriser ainsi le maintien de l'habitat de l'avifaune.
A cet effet, un comité de gestion du site a été créé pour faciliter les choix et définir les orientations de développement à court, moyen et long terme.

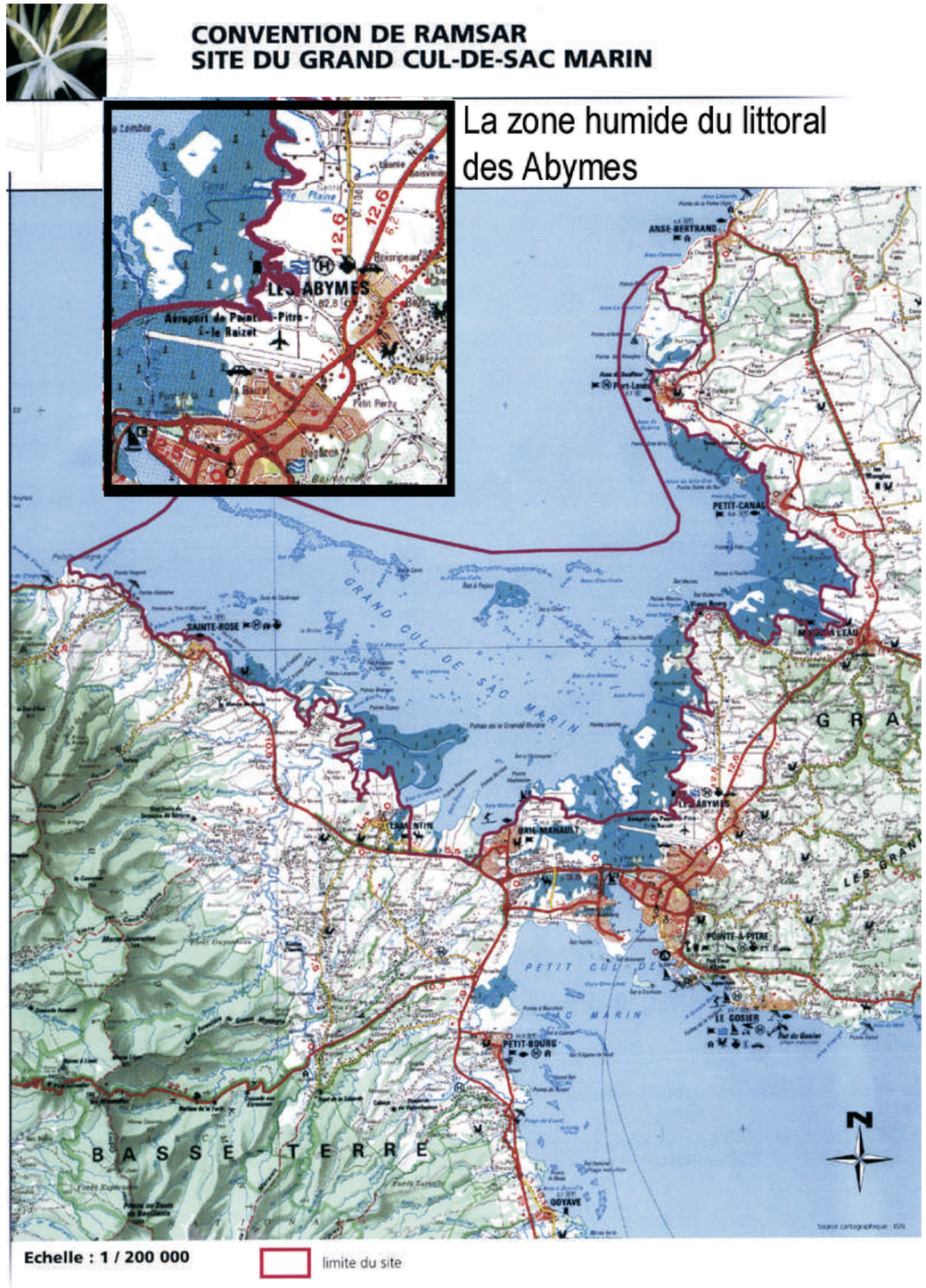

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

A3 - PRESENTATION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE

PRESENTATION GENERALE

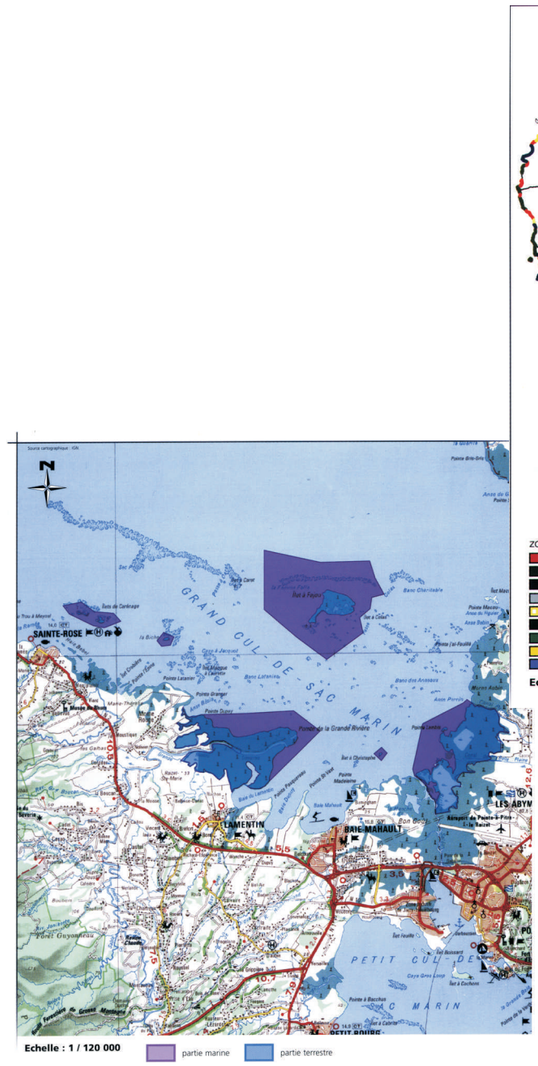

Le Parc National de la Guadeloupe
Le coeur de Parc du Grand-Cul-de-Sac-Marin

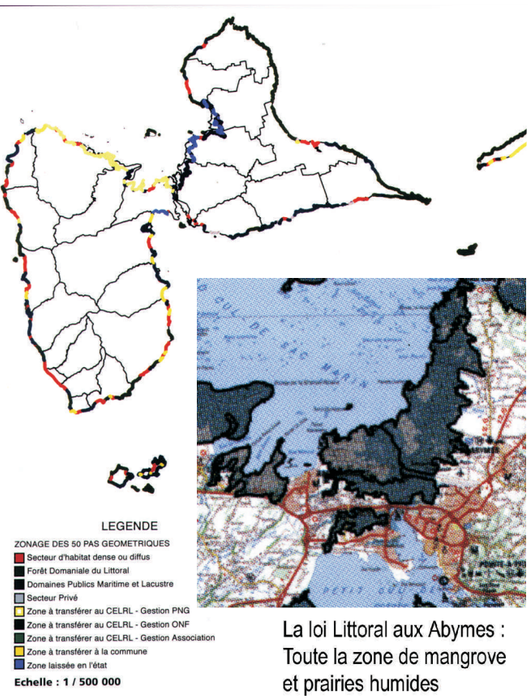

La loi Littoral aux Abymes : Toute la zone de mangrove et prairies humides

Les Cinquantes Pas Géométriques

A32 - SITES D'INTERET ECOLOGIQUE ET PAYSAGERS REMARQUABLES

A323. Coeur de Parc du Grand Cul-de-sac Marin

Localisation :
Communes de Morne-à-l'Eau, Lamentin, Sainte-Rose, Abymes
Terrains situés sur l'îlet à Fajou, les mangroves et marais des Abymes, l'estuaire de la Grande Rivière à Goyave, les petits îlets : Carénage, la Biche, Christophe ; secteurs de mer territoriale.

Superficie : 3706 ha, dont 2115 situés en mer

Type de protection :
Décret ministériel n° 2009-614 du 03 juin 2009

Propriétaire : Etat (Domaine Public Maritime, Domaine Public Lacustre, 50 pas géométriques)

Gestionnaire : Etablissement public du Parc National de la Guadeloupe
Autres types de protection ou inventaires : L. 146-6 du Code de l'Urbanisme, Forêt Domaniale du Littoral, réserve de la Biosphère, site Ramsar.

Patrimoine biologique :
Ce parc, plus vaste réservoir de diversité biologique marine des Petites Antilles, présente à la fois des unités écologiques terrestres (la mangrove dominée par les palétuviers rouges et noirs, la forêt marécageuse d'eau douce dominée par le mangle médaille, les formations herbacées inondables) et marines (herbiers de phanérogames, formations coralliennes).

En particulier les zones de mangroves et les herbiers de phanérogames marines permettent la reproduction, la croissance, la protection et l'alimentation de nombreuses espèces parmi lesquelles les poissons occupent une place importante (255 espèces recensées dans le Grands Cul-de-sac Marin).
L'avifaune comporte de nombreuses espèces rares et/ou protégées comme le Pic de la Guadeloupe, le Râle gris (sur l'îlet à Fajou), la Petite Sterne (sur les îlets Carénage).

Patrimoine paysager :
Constituée de territoires littoraux parmi les plus représentatifs des Grand Cul de Sac Marin, cet parc recèle, par ailleurs, de magnifiques points de vue sur la Basse-Terre.

Gestion :
Le plan de gestion a été adopté en 1998.
Ses objectifs principaux sont :
- La réintroduction du lamantin ;
- La conservation du patrimoine biologique c'est-à-dire le maintien de sa diversité (par exemple : favoriser la reproduction des tortues marines et des oiseaux nicheurs), restitution de la bonne qualité des eaux ;

Il s'agit aussi de permettre l'accueil du public et à la pédagogie : améliorer l'intégration de la Réserve Naturelle dans le tissu social par la mise en place d'une politique d'information et de communication ;
L'objectif de protection s'accompagne également de l'évaluation de l'impact des pollutions sur la faune et la flore.

A324. Acquisitions du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Localisation :
Terrains situés sur les communes de Deshaies, Petit-Bourg, Gourbeyre, Terre-de-Haut, Saint-Louis, la Désirade, Saint-François, Abymes, Port-Louis.

Superficie : 422 ha

Régime foncier et réglementaire :
Protection par acquisition.
Gestionnaire : établissement public Conservatoire du Littoral.

Patrimoine paysager et biologique :
Les terrains déjà acquis, ou en cours d'acquisition, reflètent une grande diversité de paramètres physiques et de paysages qui correspondent à des écosystèmes littoraux variés :
- Forêts sur sable et sur dunes ; Forêts sèches des côtes rocheuses et des falaises calcaires ;
- Marais et prairies humides ; Mangroves et forêts littorales inondées ;
- Petites îles à forte diversité biologique ;
- Formations marines associées…

Gestion :
Le Conservatoire n'a pas la possibilité réglementaire de gérer ses terrains. Il doit donc rechercher les partenariats les mieux adaptés et établir des conventions visant la qualité de l'accueil et l'entretien des sites.
Afin d'initier le programme de mise en valeur des cinquante pas géométriques et mettre en place une gestion durable des terrains acquis, il est indispensable de renforcer le rôle des Conseil régional et Général vis-à-vis du Conservatoire.
La première étape pour le développement de ce rôle a été l'institution de la taxe départementale pour les espaces naturels sensibles, ce qui doit permettre au Conseil Général de mener une politique de protection et d'ouverture des sites au public.
Le maintien d'un littoral de qualité en Guadeloupe, la mise en valeur des sites naturels et des coupures d'urbanisation, doivent s'inscrire dans un projet équilibré d'aménagement du territoire.

Source: Atlas du Patrimoine Guadeloupéen: Espaces Naturels et Paysages, DIREN2001.

A32 - SITES D'INTERET ECOLOGIQUE ET PAYSAGERS REMARQUABLES

A325. Mesures de protection très limitée dans les Grands-Fonds

Aucune protection ne vient souligner l'intérêt de préserver cette zone et d'assurer véritablement la pérennité des Grands-Fonds. L'inventaire écologique des « ZNIEFF » a pourtant pu mettre en avant son importance. Simple répertoire, il n'a aucune valeur réglementaire ; seule sa richesse peut inspirer davantage de respect.

A3251. Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique des Grands-Fonds

Communes des Abymes, le Gosier, le Moule, Morne-à-l'Eau, Sainte-Anne.

ZNIEFF de type II

Superficie : 6443,2 ha

Milieux naturels : karst (mornes et labyrinthe de vallées à fonds plat).
Inventaire 1999

Cet ensemble, géologiquement bien délimité, est formé d'une mosaïque de milieux conditionnés par des facteurs variés :

- Le substratum qui présente tous les intermédiaires entre les lithosols calcaires des sommets (point culminant à 136 m) et des crêtes jusqu'au sols hydromorphes des fonds humides (vallées et dolines) ;
- Le gradient de pluviométrie ;
- Les variations d'exposition et donc d'ensoleillement.
- La couverture végétale recèle une grande variété d'espèces (238 recensées) dont une proportion importante de plantes endémiques des Petites Antilles et assez peu communes en Guadeloupe comme l'Olivier (Byrsonima lucida).

Aux secteurs secs favorables aux xérophytes comme le Quinquina caraïbe (Exostema caribaeum), le Bois de fer blanc (Krugiodendron ferreum), succèdent, vers le nord, des milieux plus humides où croissent le Pois-doux (Inga ingoides), le pois-doux blanc (Inga laurina), la Mapou-grandes feuille (Cordia sulcata), le Galba (Calophyllum calaba) …
Ces formations reliques de la Grande-Terre constituent un refuge pour une faune variée dont le Pic endémique de la Guadeloupe (Melanerpes herminieri).
Les Grands-Fonds cumulent en outre des intérêts paysagers et patrimoniaux forts, particulièrement menacés par les activités d'extraction de matériaux.

A3252. Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique des Mornes et Bas-fonds de Terrasson.

Commune des Abymes.

ZNIEFF de type I

Superficie : 61,5 ha

Relief de karst.

Inventaire 1997.

Une succession de mornes et de vallées à fond plat caractérise cette zone située dans les Grands-Fonds.
Cette géomorphologie, liée à la présence d'un karst, est à l'origine d'une assez grande variété de biotopes. Ceux-ci présentent une grande diversité floristique, résultat d'un mélange d'espèces hygrophiles et xérophiles.
Le paysage ainsi créé reflète une imbrication d'espaces naturels (bois, forêts, taillis, halliers) et d'espaces cultivés, pâturés ou en friches. Cette zone accueille l'une des plus importante population du Glouglou (Acrocomia karukerana), ainsi que le palmier épineux endémique de la Guadeloupe et protégé par arrêté ministériel.
S'agissant de l'avifaune, ce site héberge le Pic ou Tapeur (Melanerpes herminieri), endémique de la Guadeloupe et seul pic des Marin.
Les ZNIEFF témoignent d'un patrimoine parfois plus modeste que celui des grandes réserves. Elles révèlent l'intérêt des Grands Fonds pour le développement d'activités nouvelles telles que les gîtes, l'agriculture biologique ou traditionnelle qui participent au maintien et à la promotion des sites et des paysages et également des savoir-faire locaux.



ZNIEFF 0012

LES GRANDS FONDS

ZNIEFF Type II

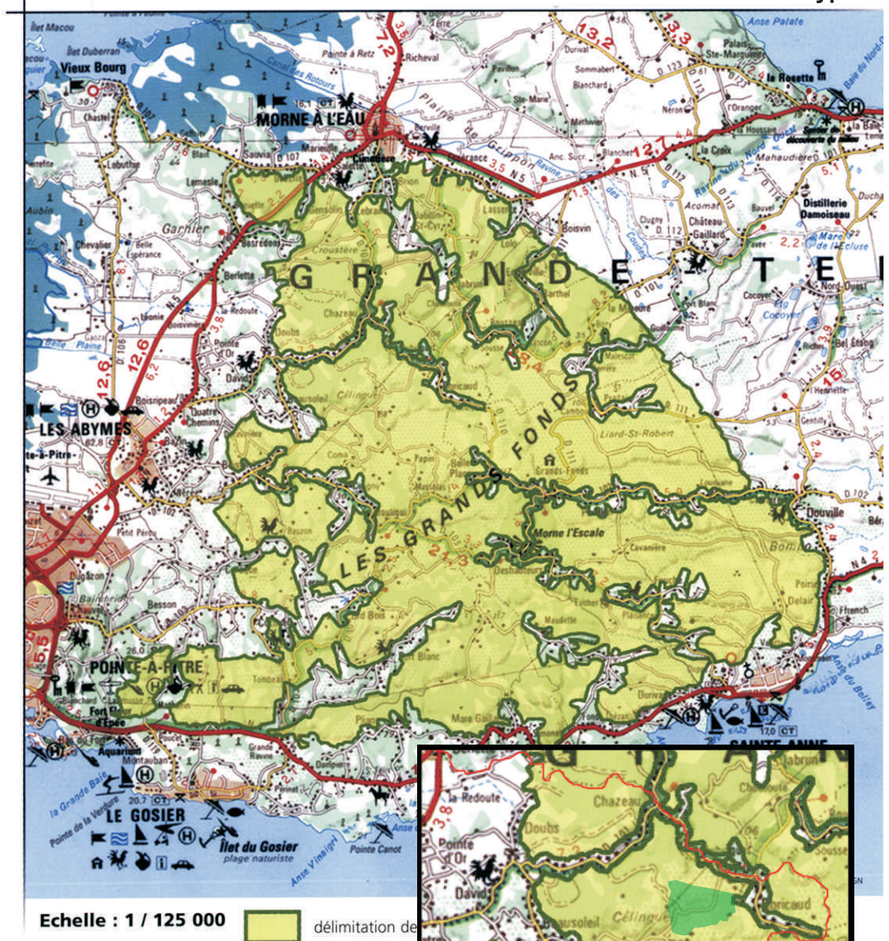

Les Grands-Fonds Est des Abymes.

ZNIEFF Type I

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT GUADELOUPE

ATLAS DU PATRIMOINE GUADELOUPEEN : ESPACES NATURELS ET PAYSAGES

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

A3 - PRESENTATION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE

A

PRESENTATION GENERALE

Enjeux de la biodiversité dans les Grands-Fonds
(Biodiversité, Lurel Environnement 2003)

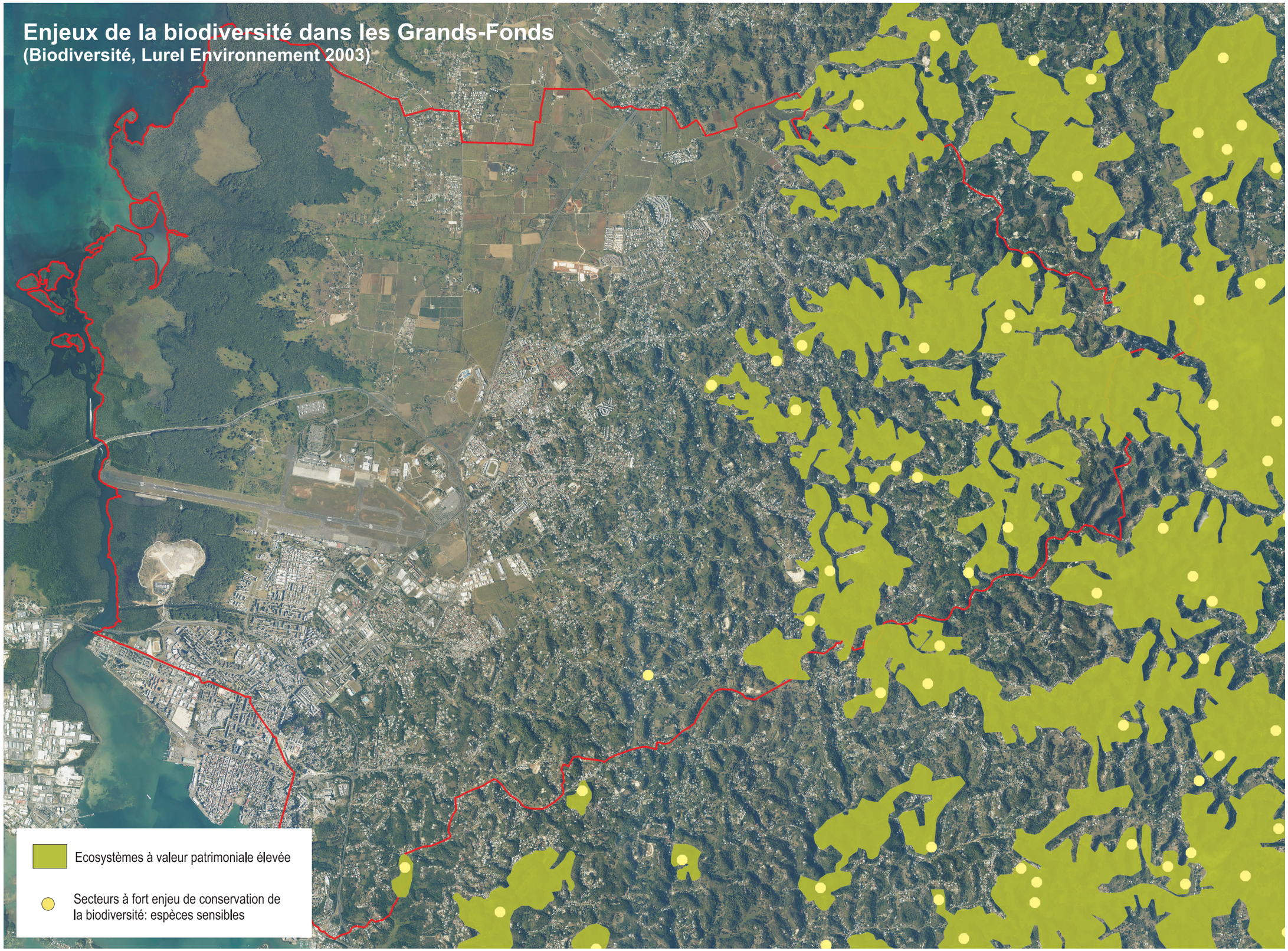

A3 - PRESENTATION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE

A32 - SITES D'INTERET ECOLOGIQUE ET PAYSAGERS REMARQUABLES

A326- Les espaces Remarquables du Littoral (E.R.L)

L'article L.146.6 du Code de l'Urbanisme (C.U) (modifié par l'ordonnance n°2004-637 du 1er juillet 2004 - art.28 JORF 2 juillet 2004 en vigueur le 1er juillet 2006) mentionne que "les espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel ou culturel du littoral, et des milieux nécessaires au maintien d'équilibres biologiques", qu'il s'agisse des plages, falaises, estuaires, zones humides..., font l'objet d'une protection particulière "dans les documents et décisions relatifs à la vocation des zones ou à l'occupation et à l'utilisation des Sols".

La commune des Abymes possède un littoral d'importance majeure, qui lui a valu un classement en coeur de Parc. Les formations inondées qui caractérisent cette frange (zone de transition entre le milieu marin et le milieu terrestre) ont imprimé des influences paysagères différentes, allant de la plaine côtière fertile support d'une agriculture cannière, à des espaces ennoyés caractérisés par la mangrove au contact du Grand-Cul-de-sac-marin.

Ecotone par excellence, cet espace revêt ainsi une qualité faunistique, floristique et paysagère d'importance qu'il convient aujourd'hui de protéger de l'urbanisation diffuse (et illégale) dont il fait l'objet, ce aussi bien dans sa partie terrestre que marine.

Fort des enjeux qu'il revêt, il est pris en compte dans le Schéma d'Aménagement Régional (S.A.R) et plus particulièrement dans le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (S.M.V.M) (instrument de planification de l'espace littoral et marin), dont la traduction est ici précisée par la cartographie ci-contre.

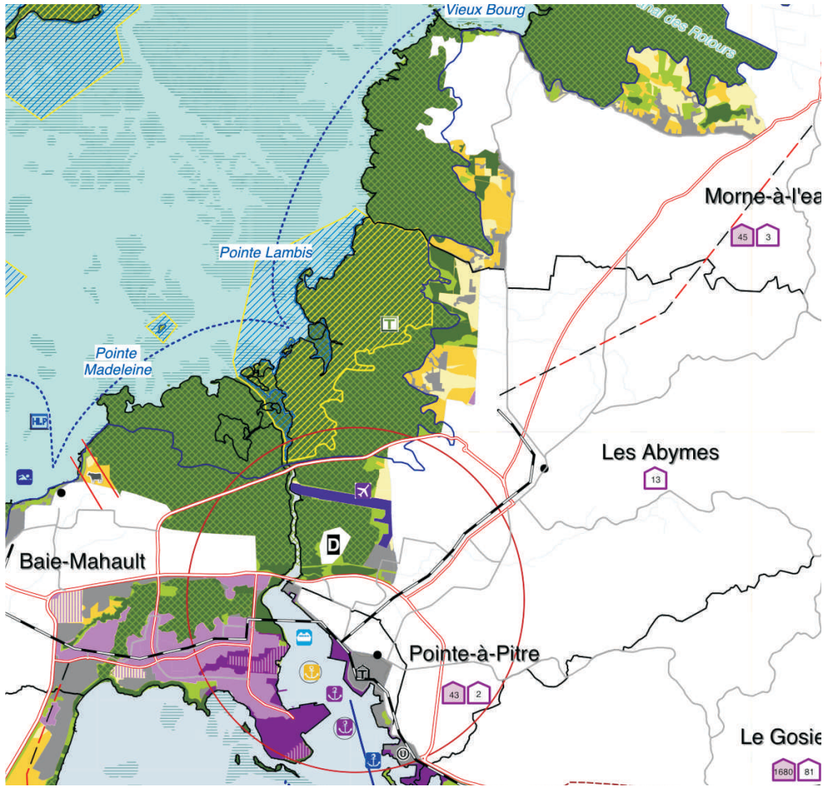

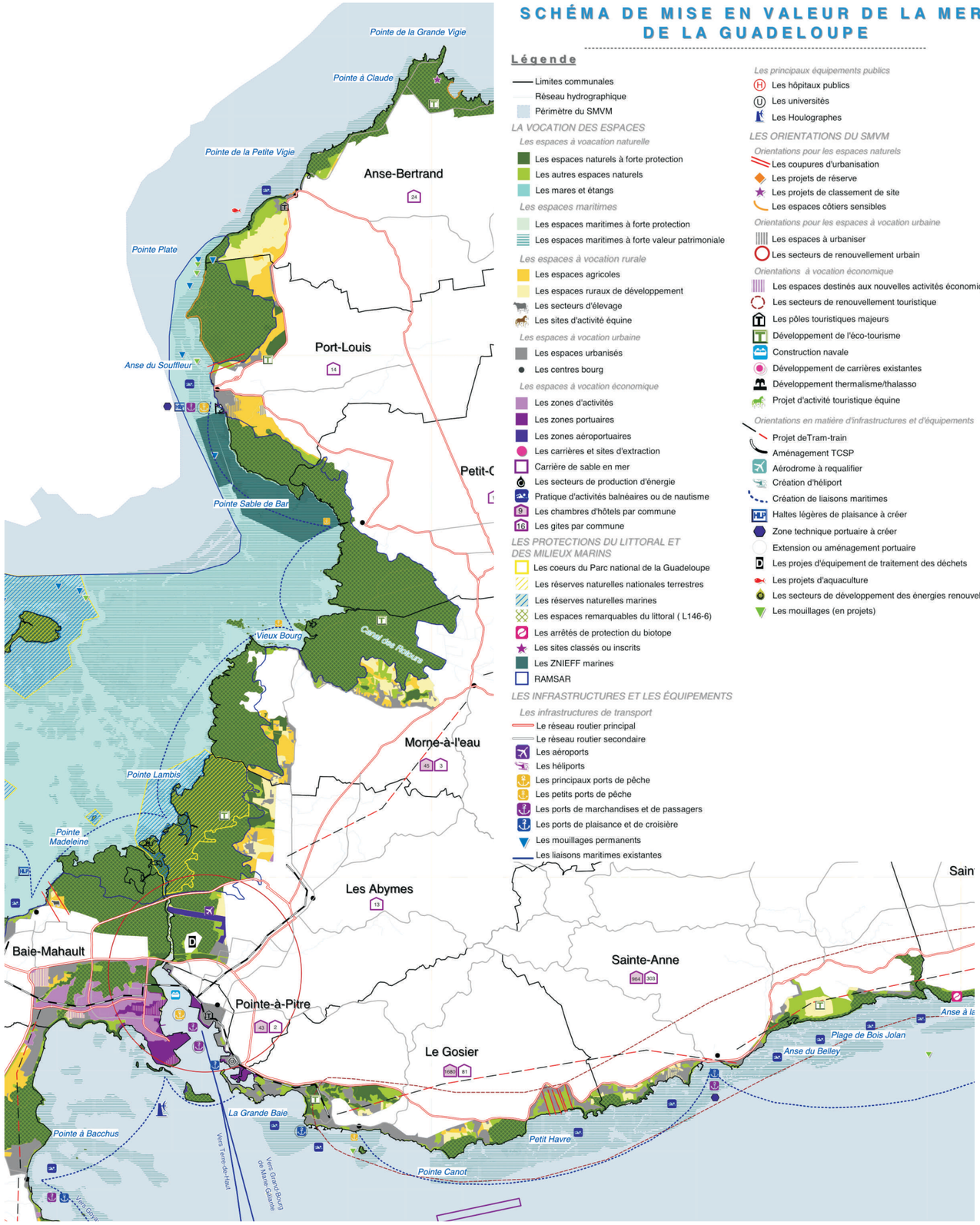

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

A3 - PRESENTATION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE

PRESENTATION GENERALE



Le Canal de Perrin



La plaine cannière



Le lotissement de Gare Roza

En limite de zone naturelle, l'aéroport, le centre commercial de Milénis...



A33 - PAYSAGES ET IDENTITES DES TERRITOIRES

Les paysages constituent l'une des expressions de l'interpénétration de l'environnement naturel et des artificialisations qui lui sont portées. Il exprime les contraintes, les conflits que favorisent, par exemple, les développements urbains sur les espaces naturels et agricoles et cadre les limites de l'intervention au-delà desquelles l'échelle et l'identité des lieux ne seraient plus respectées.
Ils expriment en quelque sorte la synthèse des dynamiques du territoire actuelles mais aussi passées dont ils portent les stigmates. Leur appréciation nous permet d'en préciser les transformations, les mutations possibles et leurs limites. La typologie présentée ci-après est volontairement simple et réduite dans ses représentations. Au-delà de l'aspect descriptif, il convient en effet de produire des référents de situation, permettant de situer les actions préconisées en termes de développement, requalification et d'aménagement des territoires.

A331 - Les influences paysagères naturelles et rurales

La commune des Abymes est partagée entre deux entités géomorphologiques qui impriment au territoire deux influences paysagères très différentes :

A3211 - La plaine côtière

Définie au Nord par le canal de Perrin et au sud par la zone aéroportuaire du Raizet, la plaine des Abymes couvre toute la partie Nord-Ouest du territoire et se prolonge jusque dans le Grand Cul-de-sac marin. Cette plaine fertile a été investie pour y cultiver la canne et demeure la zone agricole riche des Abymes et parmi les meilleures de la Grande-Terre. Les grandes étendues cultivées épousent ces espaces plats doucement animés par quelques mornes, derniers soubresauts des Grands-Fonds établis plus à l'Est. Depuis sa limite Est aux pieds des premières lignes morneuses, jusqu'au Grand Cul-de-Sac marin, la plaine supporte de grandes entités naturelles et paysagères dont le gradient d'artificialisation s'atténue d'Est en Ouest ; se succèdent ainsi la plaine cannière puis les prairies humides qui constituent de fait un espace tampon pour les espaces ennoyées qui accueillent la forêt marécageuse puis la mangrove au contact du Grand Cul-de-sac marin.
Cette large plaine draine l'essentiel des Grands-Fonds situés à l'Est. Elle est traversée par trois canaux majeurs : le canal de Perrin au Nord, le canal de Belle Plaine au centre, le canal du Raizet au sud.

Historiquement, la plaine des Abymes est occupée par la grande propriété sucrière. La réforme foncière a permis de réorganiser une occupation agricole qui tendait à se morceler et a confirmé une mise en valeur fondée sur l'exploitation cannière. Plus en marge de ces vastes parcelles, de petites parcelles sont davantage consacrées aux productions vivrière et maraîchère.
Plus à l'Ouest, les espaces de culture laissent la place aux pâtures parcourues par des troupeaux assez importants. Les silhouettes de mangles médaille annoncent ponctuellement la présence de la forêt marécageuse, zone ennoyée en interface avec la mangrove et le littoral.

Zone d'intérêt majeur pour la production agricole, la plaine des Abymes accueille également des secteurs construits parmi lesquels certains sont issus de noyaux d'implantations historiques liés aux cultures qui y sont développées. Belle Plaine et son habitation en sont un des exemples forts avec également le noyau développé autour de la " gare Roza " (Belle Espérance, Golconde, Palétuviers). Sur ces bases d'implantations anciennes, ces petits pôles se sont étoffés jusqu'à connaître, très récemment, une évolution brutale.
Ainsi la réalisation de la " maison de la mangrove ", équipement de découverte et de promotion du territoire, a-t-il vraisemblablement favorisé l'émergence d'un nouveau noyau d'habitations en limite immédiate du secteur préservé de la forêt marécageuse et de la mangrove.
Dans la zone de Belle Plaine, signalons aussi la bizarrerie que constitue l'implantation d'une centrale à béton et d'une unité de production de produits bitumeux qui ne participent pas à qualifier le paysage de la plaine cannière…
Autre grosse implantation, celle de l'aéroport et des zones logistiques et d'activité qui lui sont liées. Implanté initialement au Raizet et développé depuis sur Dothémare elles sont venues consommer plusieurs centaines d'hectares.
Enfin sur sa portion Nord-Ouest, la vocation agricole ne cesse de reculer, victime du développement du centre urbain des Abymes et de ses extensions Nord (Pointe-d'Or).

A3 - PRESENTATION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE





Les Grands Fonds



Beausoleil : un village rue, un pôle rural de développement

A33 - PAYSAGES ET IDENTITES DES TERRITOIRES

A3312 - Les Grands-Fonds

Espace complexe où s'interpénètrent des réseaux de vallées à fond plat dont le chevelu dense vient disséquer profondément les lignes morneuses qui dominent la Grande-Terre, les Grands-Fonds couvrent de leur empreinte chahutée l'Est du territoire abymien. Son évolution karstique et ses vallées profondes et échancrées ont produit un paysage original dont la brutalité et la beauté se renforcent d'Ouest en Est. Au contact de la plaine, les vallées sont assez ouvertes, parcourues de ravines sèches et de voies de liaison. Dans cette première portion occidentale, la topographie permet la conquête, traditionnellement agricole et plus récemment bâtie, des premières pentes. Plus à l'Est, l'inscription des vallées est plus marquée dans un ensemble qui s'élève et culmine à 110m. Les ravines échancrées sont alors délimitées par des versants escarpés qui ne permettent plus de véritables mises en valeur ; les voies de communication s'établissent alors en lignes de crêtes traînant avec elles leurs cortèges de constructions qui se concentrent ponctuellement pour former des " villages-rues ". L'expression naturelle des lieux est alors renforcée ; ils accueillent une végétation dont la richesse traduit la variété des influences sèches et humides qui s'y succèdent.

Historiquement le paysage des Grands-Fonds est intimement lié à sa vocation agricole d'espace de polyculture vivrière. Sur une structure foncière très morcelée, des cultures vivrières variées étaient pratiquées en association avec de l'élevage. Les fonds de vallées et les bas de pente présentent des sols épais et riches, parfois inondés, qui sont propices à ces pratiques agricoles multiples mais d'expressions limitées. Ces pratiques agricoles anciennes qui participaient fortement à structurer le paysage tendent à disparaître devant une urbanisation de plus en plus agressive qui a véritablement explosé lors de cette dernière décennie. La forme très chahutée et découpée de cette structure morphologique ne facilite pas l'épanouissement d'une agriculture compétitive dans des fonds de largeurs très inégales. Les parcelles cultivées se dessinent ainsi en lambeaux, au gré des caprices topographiques et des évasements de vallées.

Constituant presque des reliques d'un temps oublié, des espaces cultivés demeurent toutefois dans les portions orientales des Grands-Fonds où se mêlent encore carrés de canne, jardins vivriers, zones de pâture dominés par les frondaisons d'arbres fruitiers et nourriciers (arbres à pain, manguiers, cocotiers, abricotiers-pays, orangers, citronniers, papayers, goyaviers…). Cette composition luxuriante, presque exubérante dans ces fonds humides contraste avec les pentes qui n'ont pas permis la constitution d'un sol de qualité : sur les versants accessibles les sols squelettiques portent parfois des cultures d'ignames, de pois ou de patate douce.

Espaces refuges par excellence, les Grands-Fonds ont perdu, au moins partiellement, de leur fonction de zone de production vivrière et d'espace rural accueillant un habitat diffus. Lors de ces quinze dernières années, ils ont été investis brutalement et massivement par un habitat individuel qui a essaimé autour du centre des Abymes et des petits pôles ruraux constitués (Doubs, Chazeau, Beausoleil, Boisvin). Distribués d'abord essentiellement le long des voies, les constructions s'implantent désormais en profondeur quand la configuration topographique et notamment les premières pentes des versants le permettent.
Certaines constructions sont édifiées de façon aussi spectaculaire que précaire, en zone de fortes pentes. Afin de se dégager de la contrainte topographique, les constructions ont été bâties sur des pilotis ou des échasses de béton (Papin Mercier) ; ce mode d'adaptation au sol est formellement proscrit pour son caractère dangereux et faillible, notamment sous sollicitation sismique... La réalisation de telles constructions reste cependant marginale.
Les typologies variées et spontanées ne favorisent pas l'intégration du bâti dans son environnement paysager, d'autant que les terrassements lourds voire traumatisants sont souvent préférés aux inscriptions intégrées aux lignes de pente...

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

PRESENTATION GENERALE

A3 - PRESENTATION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE







La place de la Liberté...
...Un espace de centralité bien paysagé



Le collège du bourg



La place de l'office du tourisme... Avec dans le fond la salle des fêtes



A33 - PAYSAGES ET IDENTITES DES TERRITOIRES

A332 - La morphologie urbaine

Les deux grandes zones naturelles et paysagères du territoire que sont la plaine des Abymes et les Grands-Fonds portent une urbanisation diffuse, mais l'identité urbaine s'exprime principalement en interface de ces deux entités naturelles, sur une large bande assise au contact du centre-ville de Pointe-à-Pitre et développé jusqu'au Nord de la commune. La morphologie urbaine est ainsi faite d'une succession, d'une juxtaposition de quartiers de taille et d'identité variables dont certains ont échappé à tout processus contrôlé de développement. Voie de liaison historique entre le bourg des Abymes et la ville de Pointe-à-Pitre, la RN5 est un axe urbain majeur qui traverse nombre de ces quartiers. Le long de ce transect, une première analyse paysagère peut être proposée.

A3321 - Le centre

L'identité du centre des Abymes s'exprime depuis l'échangeur de Providence jusqu'à la rue du cimetière et s'étire le long de la rue principale (ancienne RN5) qui le traverse. La dimension urbaine centrale du bourg des Abymes est définie autour de cette première séquence. Le paysage urbain est modeste ; il reflète l'origine rurale du pôle communal avec une conquête urbaine effectuée à l'initiative de constructions individuelles inscrites sur de petites parcelles. L'esquisse d'organisation urbaine du bourg est imprimée par une distribution de petites parcelles établies " en peigne " le long des voies principales. Cette organisation s'interrompt très vite à l'intérieur des îlots; elle ne se prolonge pas au-delà du premier rang des parcelles. Cette configuration de l'espace a des implications sur la morphologie générale du bourg développé en village rue, ligne bâtie en arrière de laquelle se développent le plus souvent sans maîtrise véritable des îlots souffrant de leur spontanéité et marqués par des insuffisances ou des dysfonctionnements en termes d'insalubrité, d'enclavement, de sous-équipements…

La rue principale des Abymes ne porte pas d'identité urbaine forte ; elle traverse des îlots au profil bas, composés le plus souvent de petites maisons individuelles comptant un voire deux niveaux, rarement plus. L'inscription variable du bâti le long de la rue ne favorise pas son expression urbaine. La rigueur du front bâti n'a pas été imposée et la morphologie bâtie qui s'y développe reste éminemment empreinte d'une identité rurale (maison et jardin individuels).

La fonction d'animation urbaine du centre-ville se décline autour de trois espaces publics majeurs; la " place de la salle des fêtes ", la place de la Mairie, le marché.

La " place de l'office du tourisme " est un lieu de convergence d'axes forts pour l'irrigation du centre-ville dont les aménagements qui y sont portés souffrent plus de sa position qu'ils n'en tirent profit. L'environnement urbain modeste et confus ne participe pas à conférer à cet espace la fonction d'animation urbaine qu'il devrait porter. Il ne profite pas de traitement favorisant l'émergence de son identité d'espace public mais semble prolonger les fonctions urbaines qui confusément s'y rencontrent. Il ne constitue pas un lieu d'expression collective mais porte une fonction de commerces et de services encombrante et mal gérée, à laquelle vient s'ajouter celle de zone de stationnement. La mobilisation de cet espace n'a pas permis de le mettre en valeur et de lui conférer une dimension d'animation urbaine que sa situation géographique favorisait pourtant naturellement. Son absence d'identité et la confusion de ses fonctions sont renforcées par son anonymat puisqu'il ne porte aucune dénomination…

La place de la Liberté est le lieu traditionnel d'expression collective des Abymiens où la dimension patrimoniale est soulignée par le front bâti ancien. Cet espace central du bourg d'antan conserve sa valeur patrimoniale et sa dimension stratégique puisqu'elle accueille la nouvelle et l'ancienne mairie, l'église et le collège du bourg. Ce petit espace a gardé sa valeur symbolique au fil des années dont l'inscription au cœur de la ville a été réaffirmée lors de la construction de la " nouvelle " mairie à la fin des années 1980. La ligne d'arbres qui définit cet espace triangulaire confère un charme et une quiétude que le flot incessant de véhicules sur l'ancienne RN5 ne parvient pas à troubler.

L'influence et la mise en valeur du marché de Petite-Guinée apparaissent plus limitées dans leurs dimensions et leurs expressions. Bien circonscrit par des fronts bâtis denses, le marché s'établit sur une petite place. Les commerces qui s'inscrivent sur les fronts bâtis participent à renforcer l'identité commerçante du lieu qui de fait rayonne au-delà du seul quartier de Petite-Guinée.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

A3 - PRESENTATION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE

PRESENTATION GENERALE

A33 - PAYSAGES ET IDENTITES DES TERRITOIRES

A3322 - Les quartiers établis en périphérie immédiate du centre

A33221 - Dothémare

Le quartier de Dothémare s'inscrit en arrière du bourg avec lequel il n'a que peu de connexions directes. Cette rupture fonctionnelle est fortement ressentie au niveau de l'organisation d'un ensemble quelque peu isolé entre le tracé nouveau de la RN5 et l'arrière du centre tout entier tourné sur l'ancienne nationale.
Vouée globalement à l'accueil d'activités (en front de la route nationale) et d'équipement (stade et hall des sports, école primaire, maison de retraite, services techniques municipaux), cette zone n'apparaît pas structurée mais présente un aspect désorganisé qui ne facilite pas l'intégration des quartiers d'habitat et ne participe pas à qualifier la perception de la ville depuis la RN5... Globalement, l'absence de traitement des espaces publics pèse lourdement sur la mise en valeur du quartier et sa qualité paysagère.

A33222 - Boisripeaux

Prolongeant la cité Général de Lacroix, lotissement social établi en interface du quartier de Dothémare au Nord-Est du centre, le quartier de Boisripeaux se caractérise par son organisation, sa morphologie urbaine et son niveau d'équipements et de services. Une véritable extension du centre-ville a été développée là avec une identité et une dimension urbaine nouvelle. Développée selon un schéma préétabli, Boisripeaux n'est pas inscrit en périphérie du centre en en dépendant, mais a sa propre logique urbaine. Les voies larges assurent une distribution aérée des programmes de construction de formes et de cachet variables, autour de plusieurs équipements qui assurent une polarité réelle renforcée par des commerces et des services établis autour de lieux d'animation constitués. Nouveau quartier de ville, il participe aussi à donner une autre dimension à la ville des Abymes et constitue une amorce intéressante dans un processus de mutation d'un bourg en ville véritable. Le traitement paysager des espaces publics n'est pas oublié ; les voies sont plantées jusqu'à former pour certaines d'entre elles de véritables petits havres de verdure, très agréables compte tenu de la densité urbaine imprimée.

A32223 - Quatre Chemins Bazin

La périphérie orientale du centre constitue une interface forte entre le centre et la zone rurale des Grands-Fonds. Quatre Chemins et Bazin sont des quartiers définis entre ces deux influences ; les axes de liaison sont copieusement urbanisés avec une épaisseur intéressante permise par un développement en antennes et une irrigation viaire bien fournie. Caractérisés par une urbanisation basse, vernaculaire, ces îlots d'habitat souffrent moins de leur spontanéité que de l'absence de traitement des espaces publics que leur densité nécessiterait pourtant. Ce défaut de structuration est particulièrement sensible au niveau des voies et du partage de leurs usages et a un impact fort sur le paysage, plus précisément dans les îlots les plus proches du centre où s'exprime la densité la plus forte.
Ces développements denses ont préservé des zones encore vertes qui affichent un réel potentiel d'accueil d'une urbanisation qu'il conviendra de maîtriser et d'organiser pour qu'elle respecte la composition naturelle et les lignes paysagères de ces milieux.

A33224 - Nérée Salle d'Asile

Les secteurs de Nérée et de Salle d'Asile prolongent le bourg sur ses fronts Sud et Ouest avec une typologie du bâti proche de celle de Bazin et Quatre Chemins mais dans des conditions d'inscription, de structuration et d'organisation du territoire moins maîtrisées et parfois plus précaires. Il est vrai que les contraintes naturelles et urbaines sont fortes avec la traversée de ravines importantes (Ravine Mon chéri) et le cône d'envol de l'aéroport.
Le paysage est celui d'un territoire rural en mutation. L'empreinte agricole encore forte n'a pas été totalement sacrifiée à une urbanisation développée essentiellement sous forme individuelle, trop souvent portée par des dynamiques spontanées…
Au contact direct avec le centre, le secteur de Nérée concentre les insuffisances d'un secteur d'habitat spontané développé dans des conditions de densité très fortes. Les lignes topographiques ont été construites dans des conditions qui exacerbent les insuffisances du bâti



Dothémare : un quartier inscrit en arrière du bourg



Boisripeaux : un quartier développé selon des principes de mixité urbaines (formes et fonctions)



Un quartier structuré autours d'équipements structurants (école, collège), consitué d'ensembles d'habitat individuel et d'ensembles de logements collectifs

A3 - PRESENTATION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE



Providence


Haut du Bourg - Rue F. Eboué



L'entrée de ville de Providence


Boisripeaux
Sortie du Bourg, - Rn5 vers Morne à l'Eau


Dothémare
Façade du bourg sur la nouvelle RN

A33 - PAYSAGES ET IDENTITES DES TERRITOIRES

A33225 - Providence
Inscrit en limite de la zone urbaine du centre des Abymes, le quartier de Providence constitue aussi la porte d'entrée Ouest de la ville. Le traitement paysager et les récents aménagements qui y ont été portés le qualifient essentiellement sur le front urbain de la RN5. Concerné directement par les contraintes aéroportuaires, le quartier compte encore de nombreux espaces verts qui constituent autant de coupures vertes au contact direct du centre.
La morphologie urbaine est multiple, héritée pour une part d'un parc traditionnel constitué de maisons individuelles et d'un parc plus récent composé d'ensembles collectifs, pour certains importants. Ceux-ci avec des équipements d'importance (lycée, clinique, ...) lui confèrent une dimension urbaine intéressante. Profitant de la connexion directe avec des axes forts de circulation (Rue principale du centre, RD102), le quartier est structuré et organisé correctement. A l'exception de l'entrée de ville, le quartier de Providence souffre d'une carence forte en termes de traitement des espaces publics et en premier lieu le long des axes de circulation.

A3323 - Les entrées de ville
Le centre-ville souffre d'un déficit de traitement de ses entrées de ville à une exception près.
L'aménagement routier réalisé à Providence avec le double échangeur a été accompagné d'un traitement paysager qui participe pleinement à marquer les limites du centre-ville. Le traitement est celui d'une porte suggérée à travers le mur de pierres (tuf) qui avec les espaces plantés qui l'accompagnent, qualifie cette entrée de ville et précise les limites du développement de l'espace urbain sur son pôle Sud.

Sur son front Nord, le centre se développe en village rue le long de la RN5. Le bâti de médiocre qualité dans l'ensemble est inscrit le long de la voie sans épaisseur, sans profondeur. Aucune rupture véritable ne vient s'imposer dans ce processus de développement linéaire qui se prolonge sans discontinuité jusqu'à Pointe-d'Or le long de l'ancienne RN5 et Doubs le long de la RD101. La définition physique du centre et la mise en scène d'une entrée de ville ne sont ici pas permises. La ravine Marie-Claire constitue l'un des (maigres) espaces de rupture dans le continuum urbain entre le centre et Quatre chemins.
De la même façon, les coupures vertes qu'imposent les cours d'eau au niveau de Bazin, Salle d'asile, constituent des entrées de ville potentielles méritant d'être mises en valeur.

Le tracé nouveau de la RN5 a favorisé une rupture brutale d'usage entre le centre et ses extensions occidentales et les plaines agricoles dans lesquelles il est venu s'imposer. Sans être mise en scène, l'entrée de ville sur cet axe est majestueuse mais mérite d'être traitée et maîtrisée pour éviter une confusion d'usages que les zones d'urbanisation future pourraient favoriser...

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

A3 - PRESENTATION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE

PRESENTATION GENERALE

A33 - PAYSAGES ET IDENTITES DES TERRITOIRES

A3324 - Les paysages des pôles ruraux

A33241 - Les pôles ruraux de première couronne

A332411 - Pointe-d'Or Palais-Royal

Le paysage de Pointe-d'Or est celui de la plaine cannière dans laquelle il est inscrit. Le récent programme de logements sociaux en est une expression forte : l'inscription de bâtiments imposants dans un ensemble plat, bas renforce un peu plus un sentiment d'isolement d'un nouveau quartier qu'il faudra rapidement rattacher aux quartiers plus anciens (lotissement Pointe-d'Or, Palais royal), dont l'intégration paysagère a été favorisée par un modelé topographique plus animé. Ce paysage chahuté offre même des perspectives d'urbanisation selon des principes d'organisation et de structuration qui devront être affirmés pour rompre avec les dynamiques diffuses vécues ces dernières années qui tendent plus à miter le territoire et à dégrader le paysage qu'à s'y intégrer.

A322412 - Caduc La Redoute

Caduc et La Redoute constituent les reliques de l'Est de la Plaine des Abymes. Bien définis par les mornes des Grands-Fonds à l'Est, cette zone demeure d'intérêt agricole même si elle accueille au Sud le développement urbain de Pointe-d'Or Palais Royal qu'elle prolonge ponctuellement par de petits lotissements isolés de toute logique urbaine. Le cachet paysager de cette zone est lieu à la profondeur des espaces sur laquelle elle s'ouvre et sur les lignes morneuses qui viennent chahuter les grandes plaines, coiffés de leurs boisements dégradés. Les petits pôles d'habitat ne viennent pas perturber l'identité et l'échelle des lieux. Composés de maisons individuelles, ces quartiers ont été structurés et organisés ; leur inscription bien circonscrite autour de zones accidentées, s'intègre sans impact fort sur le paysage.

A332413 - Doubs - Chazeau

Les quartiers de Doubs et de Chazeau constituent le pôle d'appui au développement urbain établi au Nord du territoire, au contact des Grands-Fonds. Point de convergence de plusieurs voies reliant les Grands-Fonds au centre des Abymes, Doubs s'est affirmé comme un lieu de polarité fort avec un niveau d'équipement intéressant (écoles, salle polyvalente, lieux de culte, ...), l'inscription de quelques commerces...
La densité bâtie est essentiellement portée par les axes routiers, en dehors desquels les contraintes naturelles qui s'y expriment ont limité la prolifération des constructions et participent à préserver une qualité paysagère et une identité rurale très forte.
La polarité de Doubs se prolonge vers Chazeau où la contrainte topographique plus pesante réduit l'expression urbaine qui se transforme dès lors en village rue.
La topographie contraignante induit des situations construites particulières également au Nord.
Ainsi, le ruban urbain qui se forme vers Réduit où les mornes et leurs pentes vives ne permettent pas un véritable développement en profondeur, s'oppose à la distribution bâtie plus étoffée permise par des vallées s'ouvrant vers l'Ouest du territoire (David).
Le développement bâti dans les vallées au profil large, s'il a été favorisé par l'ouverture de voies, demeure limité par les ravines qui le traversent et en font des secteurs inondables.

A332414 - David

Le développement très important de la construction sur David lors de ces dernières années, s'il est venu miter le paysage agricole, s'est plutôt développé de façon cohérente et organisé. Les trames ont été établies selon des principes d'organisation évidents. L'empreinte agricole y reste forte et confère à ce secteur, dont le caractère de quartier urbain est en devenir, une ambiance bucolique et paysagère très agréable.

A332415 - Difort

Inscrit entre le quartier urbain de Boisripeaux et la plaine agricole des Abymes, le quartier de Difort a une identité propre favorisée par un isolement relatif soulignée par la couronne morneuse qui le ceint. Cette zone agricole où se mêlaient traditionnellement petites pièces de canne et jardins vivriers est depuis quelques années investie par de nombreuses constructions. La configuration animée des lieux permet d'accueillir un développement bâti. L'inscription lâche des maisons individuelles dans les zones basses ou à mi-pente permet, dans l'ensemble, une intégration paysagère réussie.



Palais Royal et Pointe d'Or : un pôle urbain en extension



Doubs : une pôlarité dans les Grands Fonds



Chazeau - Un village Rue



Difort : D'une occupation agricole à une occupation résidentielle

A3 - PRESENTATION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE



Beausoleil : un pôle structuré par rapport aux axes routiers



La nouvelle école de Boisvin



Secteur rural de Bellevue-Pagès

Bauzon





A33 - PAYSAGES ET IDENTITES DES TERRITOIRES

A332416 - Beausoleil

Développé à la croisée du chemin rural de Papin et du chemin communal de Beausoleil, le quartier de Beausoleil constitue un véritable petit pôle d'animation structurant l'urbanisation dans les Grands-Fonds au même titre que Doubs, Boisvin ou encore Caraque, lesquels dessinent ainsi de proche en proche une ceinture urbaine inscrite dans les Grands-Fonds, en périphérie du centre des Abymes.

L'identité de ce petit pôle rural s'exprime au niveau du carrefour où est installée la plupart des commerces que compte Beausoleil. Depuis ce petit point de concentration, l'habitat s'étend le long des axes routiers. La proximité avec Quatre Chemins favorise un développement ininterrompu de constructions jusqu'au centre des Abymes. Le front Ouest mis à part, la diffusion du bâti est relativement bien contenue par les contraintes naturelles qu'imposent les mornes et leur implantation plus resserrée à l'Est. L'inflexion progressive des mornes vers l'Ouest et l'évasement des vallées permettent une conquête bâtie qui dépasse le premier linéaire routier mais gagne en profondeur sur plusieurs rangs parfois. Les zones bâties restent malgré tout définies par des lignes morneuses dont les pentes ne sont construites le plus souvent que sur le premier tiers.

A332417 - Boisvin Déravinière

Au niveau de Boisvin, la topographie contraint fortement le développement urbain dont la distribution se trouve essentiellement ramassée autour des deux axes routiers, la RD101 et le chemin communal de Beausoleil. Le long de la route, coincé aux pieds de mornes imposants, le développement est le plus souvent limité à une épaisseur de constructions qui doivent par ailleurs composer avec les lignes d'écoulement des eaux pluviales.

Etabli au contact direct des quartiers de Nérée et de Bazin, Boisvin et ses développements linéaires constitue un vrai petit pôle de vie établi aux portes de la ville. Cette dimension est soulignée par la construction récente d'une école en remplacement de l'ancienne et par la présence de petits commerces de proximité.

Le développement le long des routes ne participe pas à qualifier ce village rue qui prend une tout autre allure dans les secteurs ruraux situés en périphérie où un habitat moins dense et mieux organisé s'inscrit dans un environnement rural et boisé bien entretenu (Déravinière).

A332418 - Caraque Terrasson Bois de Rose Bauzon

Les quartiers de Caraque, Terrasson, Bois de Rose, Bauzon constituent des zones d'habitat intermédiaires entre le front Sud et Sud-Est du centre-ville et les secteurs ruraux des Grands-Fonds. Initiés selon des logiques spontanées, ils sont pour l'essentiel constituées de maisons individuelles distribuées linéairement aux voies. Ces villages rues prennent un peu d'épaisseur au niveau de petits pôles tels que Terrasson ou Caraque structuré autour d'activités et d'équipement (école).

Développés le long d'axes de liaison, ils ne portent que peu de caractère et d'identité mais participent à dégrader la qualité naturelle et paysagère des milieux dans lesquels ils s'inscrivent. L'implantation linéaire est quasi-systématique sauf quand le réseau hydrographique ne le permet plus…

A332419 Besson - Cocoyer Bellevue - Pages

Les quartiers de Besson - Cocoyer et de Bellevue - Pages récupèrent un essaimage bâti développé depuis les quartiers Sud-Ouest du territoire des Abymes (Chauvel, …) et qui tend à se connecter avec les développements Sud du centre des Abymes (Caraque, Terrasson).

Le bâti s'inscrit dans un paysage naturel où les contraintes topographiques imprimées par les Grands-Fonds sont fortes et préservent les formations boisées des mornes. Entre les pentes vives et les larges fonds de vallées qui permettent l'écoulement des eaux, la configuration topographique ne facilite pas l'inscription du bâti…

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

A3 - PRESENTATION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE

A33 - PAYSAGES ET IDENTITES DES TERRITOIRES

A33242 Les pôles de seconde couronne

A332421 - Sarrazin Borricaud
L'isolement (relatif) des quartiers de Borricaud et de Sarrazin et leur inscription en ligne de crêtes des Grands-Fonds dans leur portion la plus accidentée de la commune leur confèrent une identité particulière. L'environnement naturel avec ses successions de mornes boisés distingués par des vallées profondes et échancrées est préservé dans un ensemble où l'agriculture avec ses espaces ouverts à la pâture participe à modeler le paysage.
Dans ce concert de verdure, l'intégration des hameaux de Borricaud Sarrazin est facilitée par la nature d'un bâti traditionnel dont les abords sont entretenus, fleuris, jardinés. Les habitants paraissent en symbiose avec leur environnement qu'ils soignent et entretiennent.

A332422 - Papin Coma
Depuis Coma jusqu'à Papin, l'identité de cette portion Sud-Est du territoire est liée à l'inscription traditionnelle dans les Grands-Fonds d'un habitat rural qu'un développement plus récent est venu étoffer. Inscrits dans les zones les plus hautes des Grands-Fonds, de petits hameaux se sont constitués, s'étirant le plus souvent le long des routes. Les panoramas offerts depuis Coma, Mercier ou Papin sont superbes, ouverts sur de vastes espaces boisés. Les pentes très brutales ne facilitent pas toujours l'inscription de constructions même au ras de la route. La persévérance de certains et les conditions de construction sur plusieurs niveaux de pilotis qu'elle suppose imposent parfois des réalisations peu sures qui agressent l'harmonie et la quiétude des lieux.

A332423 - Céligny Caruel
Les développements bâtis de Céligny, de Caruel ou de Bouliqui s'établissent dans des fonds particulièrement échancrés et un paysage morneux qui tend à s'étrangler vers l'Est. Les conditions d'inscription sont rendues délicates par les pentes souvent fortes et sont limitées par le peu d'espace disponible dans les fonds sombres, autour des axes routiers qui les traversent. L'obstination de certains d'inscrire leur construction dans les secteurs les plus étranglés , les contraint à couvrir de ponts les fonds servant d'exutoire naturels aux cours d'eau qui se forment brutalement par fortes pluies pour y établir, à leur péril, leurs unités d'habitations (Bouliqui).


Borricaud : une urbanisation en crête


Le secteur de Papin offre de superbes panoramas


Céligny, une urbanisation diffuse dans des fonds échancrés

A33 - PAYSAGES ET IDENTITES DES TERRITOIRES

A3325 - Les paysages des grands quartiers urbains



Le canal du Raizet : élément naturel dans un quartier hyper-urbain

A33251 - Le Raizet

La composition du Raizet résulte d'une réflexion urbaine ambitieuse visant initialement à faire de cette extension urbaine à la campagne, une cité jardin. Aujourd'hui, le quartier du Raizet constitue l'une des formes les plus abouties de la commune. Des grands ensembles sont venus compléter la trame initiale, donnant plus de densité à ce quartier. Des espaces publics, une voirie bien dimensionnée et plantée presque systématiquement ont facilité sa fréquentation et l'apparition de centres commerciaux rayonnant au-delà du quartier. Quartier vieillissant, souffrant de maux multiples, le quartier du Raizet conserve, malgré tout, une véritable dimension urbaine avec un niveau d'équipements, de services et de commerces rendus accessibles par un judicieux traitement des espaces publics (aujourd'hui moins entretenus et quelque peu tombés en déserrance). Le canal du Raizet, voie d'eau qui traverse le quartier, compose un des symboles du quartier et constitue un élément paysager et récréatif insuffisamment mis en valeur, malgré son inscription centrale.



Raizet : Cité Jardin



Le Raizet : un quartier d'habitat social, développé sous forme d'immeubles collectifs

A33252 - Grand Camp

Grand Camp est le quartier où s'affirme la plus grande densité de logements sur le territoire abymien. L'identité urbaine est liée à sa morphologie brutale imprimée par les " barres Capitaine " qui dominent du haut de leurs huit niveaux le morne et le quartier tout entier. Avec le nombre de programmes à s'être succédé, Grand Camp est d'abord un quartier d'habitat collectif dont les barres Capitaine en constituent le centre. Les larges voies qui ceignent le morne structurent une urbanisation très dense qui laisse peu de place aux espaces publics par ailleurs médiocrement mis en valeur. Cette empreinte urbaine s'étend sur l'ensemble de la plaine en partie gagnée sur des espaces ennoyés. Les marges du quartier ont une fonction d'espaces d'animation commerciale, de services et d'équipement, principalement autour des points d'échange avec les quartiers voisins. Ces interfaces n'ont pas toujours le traitement d'entrée de ville (ou de quartier de ville) qu'ils mériteraient, à l'exception de la zone de liaison entre les quartiers du Raizet et de Grand Camp Le traitement paysager de cet échangeur lui confère une dimension particulière d'espace de détente qu'un aménagement ambitieux s'étendant de part et d'autre de la rocade aux différents éléments composant l'espace (canaux et proximité avec la mangrove notamment) permettrait de qualifier en véritable parc urbain.



Le Centre commercial et la Tour de Grand Camp



L'échangeur paysager de Grand Camp



Grand Camp : un quartier dominé par les Barres Capitaines

Vue générale de Raizet et Grand-Camp



© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

A3 - PRESENTATION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE

PRESENTATION GENERALE

A33 - PAYSAGES ET IDENTITES DES TERRITOIRES

A33253 - Vieux-Bourg Cour Montbruno Pont Matelot Morne Ferret

Ces quartiers constituent les reliques d'un habitat de fait, venu s'implanter spontanément aux portes de la ville. Ces quartiers se sont développés massivement le long des voies principales de liaison avec la ville de Pointe-à-Pitre, en particulier le long de la RN5, et ont investi des zones naturellement contraintes (secteurs inondables). Cette ceinture urbaine composée d'un habitat vétuste et établi dans des conditions d'insalubrité marquées s'étendait plus largement jusqu'aux faubourgs sud de Zamia et de Carénage. Les opérations d'assainissement de Pointe-à-Pitre et de résorption de l'habitat insalubre (Boissard) ont réduit sensiblement leur importance au fil du temps. Néanmoins dans plusieurs zones, l'habitat spontané demeure ; l'absence d'organisation et de structuration urbaine, la nature et la typologie du bâti et le sous-équipement (absence de réseaux, ...) en font des zones d'exclusion développées en marge de tout processus urbain maîtrisé, participant par leur proximité immédiate avec les grands ensembles, à déqualifier les efforts d'aménagement urbain entrepris et à rendre confuses et sectorisées les logiques urbaines développées.

A33256 - Assainissement

Le quartier de l'assainissement se situe entre les quartiers de Boissard et de Grand Camp, au contact direct des quartiers pointois rénovés au cours des années 1960. Ce quartier établi au sud de Morne Ferret et en face de Boissard, a profité de cet assainissement urbain dont le nom lui est resté. Développé selon une trame orthogonale rigoureuse, il n'a pas été investi par des grands ensembles collectifs mais a préservé une trame parcellaire beaucoup plus fine permettant l'inscription de maisons individuelles ou d'immeubles de ville. Derrière une structuration apparente du quartier se cachent d'autres problèmes liés au vieillissement des constructions. La qualité urbaine et humaine qui faisaient la réputation de ce quartier n'existent plus ; les immeubles en mauvais état sont vides pour une part et les dents creuses se multiplient inéluctablement.



Vieux Bourg



Le quartier de l'Assainissement partagé entre Pointe-à-Pitre et Abymes





Le morne Ferret



A3 - PRESENTATION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE



Petit-Pérou - Zone d'activité



Petit-Pérou - Zone d'habitat



Anquetil : Résidence les Saintes

A33 - PAYSAGES ET IDENTITES DES TERRITOIRES

A33257 - Petit-Pérou

L'identité de Petit-Pérou est d'abord liée au développement de zones artisanales et d'activités. Dans ce secteur bas sont recueillies les eaux des ravines qui drainent la moitié sud des Grands-Fonds. Cette contrainte forte a permis de ménager de véritables coupures vertes dans le continuum urbain qui s'étale depuis Pointe-à-Pitre vers le centre des Abymes et offrent des perspectives paysagères assez inattendues dans un environnement par ailleurs dense et fortement investi par les activités, quelques équipements mais aussi des lotissements d'habitation desquels essaime un développement de l'habitat en tâches d'huile vers les secteurs de Terrasson ou de Bellevue - Pages.

A33258 - Anquetil Baimbridge

Ces quartiers définis entre la RN5 et la route de Baimbridge, portent une identité urbaine forte qui s'affirme entre la ville de Pointe-à-Pitre et le centre des Abymes.

Développés pour répondre aux besoins de logement, ces quartiers sont majoritairement constitués de grands ensembles. L'expression de cet habitat collectif est donnée par la tour Anquetil (R+15) ; les lignes urbaines s'infléchissent plus vers le Nord avec les résidences " les Saintes ", " Marie-Galante ", " Désirade ", (R+3). Revendiquant à l'époque de leur construction un certain standing, elles sont établies au contact des zones de pavillons privés avec jardins, développées sur Dugazon et le morne de l'Union.

Au-delà de la fonction habitat, ce quartier porte une fonction d'animation forte permise par l'implantation d'équipement scolaire (lycée de Baimbridge et lycée du jardin d'essai, groupe scolaire d'Anquetil) mais aussi par l'importance de sa façade économique développée le long de la RN5.

La densité des formes urbaines produites s'impose à un paysage urbain dont la brutalité d'expression n'est pas atténuée par les timides aménagements paysagers esquissés. En effet, le traitement de l'espace public est des plus sommaires malgré la présence du jardin d'essai dont la qualité de parc paysager urbain mérite vraiment d'être valorisée.



Vue aérienne des quartiers structurés par la RN5 : Baimbridge, Anquetil, Petit-Pérou d'à l'Est, le Raizet (en arrière plan) à l'Ouest

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

A3 - PRESENTATION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE

PRESENTATION GENERALE

A33 - PAYSAGES ET IDENTITES DES TERRITOIRES

A33259 - Boissard
Longtemps décrit comme une des plus grandes zones insalubres de France, le quartier Boissard est à l'origine un quartier d'accueil pour une population rurale venue se rapprocher de Pointe-à-Pitre. Sa proximité avec la ville a favorisé son rapide développement se traduisant par une densité forte générant de fortes nuisances. La requalification de cet ensemble développé sur près de cinquante hectares autour des mornes Boissard, Udol et Laffont a été initiée dès le début des années 1980. Une forte affirmation urbaine y est recherchée avec l'édification de grands ensembles et la prochaine réalisation de larges boulevards permettant de connecter le quartier aux différentes expressions urbaines qui l'entourent. Véritable quartier de ville, Boissard entretient la conjugaison de plusieurs identités puisque s'y côtoient un habitat traditionnel avec des formes urbaines récentes beaucoup plus ambitieuses. La dimension rurale n'en sera pas totalement effacée, notamment sur les hauteurs des mornes où les boisements ont été épargnés malgré l'édification de résidences de standing.

A332510 - Zamia Carénage
L'histoire des quartiers de Zamia et de Carénage est intimement liée au développement de l'usine sucrière de Darboussier et à l'activité portuaire qui ont globalement participé, aussi, à l'affirmation de la ville de Pointe-à-Pitre.
Les quartiers de ZamiaCarénage ont été investis par une population ouvrière employée en grande partie par l'usine. Définie autour d'une trame viaire primaire, l'implantation des constructions basses s'est effectuée massivement jusqu'à imposer des densités et des proximités insensées, sur des sols de mauvaise tenue gagnés avec de mauvais remblais sur les secteurs de mangrove. De ces quartiers faits de tôles et de bois, émergent quelques ensembles collectifs (résidences Raphaël Cipolin, Louisy Mathieu), précurseurs d'une rénovation urbaine annoncée mais qui tarde à apparaître effectivement.

A332511 - Fond Bernus - Daran
Entre le boulevard de l'hôpital et l'usine de Darboussier, se développe un territoire à la composition très hétérogène. Il est d'abord le site d'implantation du centre hospitalier universitaire sur un morne lourd, à l'ouest duquel a été réalisée une tranchée permettant d'inscrire l'ancienne voie de chemin de fer qui reliait l'usine aux plaines cannières des Abymes… Ce territoire constitue un espace naturel et paysager préservé de par la zone ennoyée qui occupe toute la partie basse, située en retrait de la ligne de côte investie par l'usine de Darboussier. Le reliquat de forêt marécageuse qui y subsiste compose le fondement d'un parc urbain inspiré de formations naturelles qu'il conviendrait de préserver et d'entretenir.
Les mornes sont eux-mêmes préservés ; quelque peu enclavés entre la rocade urbaine et la zone marécageuse, ils ont été modérément défrichés pour accueillir de petits jardins créoles. Les pentes assez douces des mornes Jolivière et l'Hermitage qui limitent le quartier sur son front ouest, sont conquises par un habitat diffus et le plus souvent en mauvais état.

Boissard - Un quartier fait de bois et de tôle totalement renouvelé et offrant une nouvelle façade urbaine sur le boulevard des Héros





Zamia et Carénage : deux quartiers chargés d'identité
Des quartiers qui participent d'une logique intercommunale





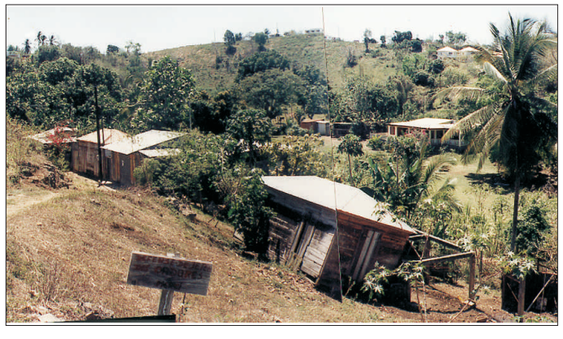

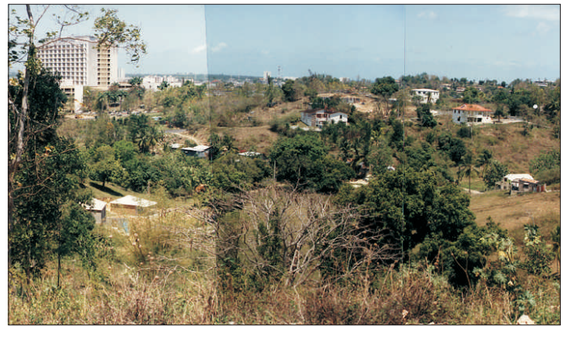

A3 - PRESENTATION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE

A332512 - Chauffours
Le quartier de Chauffours accueille un habitat traditionnel établi sur les pentes du morne Chauffours qui domine et distingue le quartier de Blanchard de celui de Carénage. Prolongeant les quartiers de Zamia Carénage et de Bernus Daran, modalité constitue un espace stratégique pour le développement de cette portion Sud des Abymes. Un ambitieux programme d'aménagement est en cours de réalisation visant l'inscription de nouveaux équipements (école) et la construction de plusieurs programmes de logements dont la " résidence de l'université ", programme d'habitat collectif qui a été récemment réalisé. Implanté en partie sommitale du morne, il s'impose brutalement dans le paysage en ayant remis en cause la composition naturelle initiale.
Les boisements dégradés qui coiffaient le morne ont été sacrifiés à l'inscription de cet imposant bâtiment. L'affirmation d'un quartier sur Chauffours participent donc, par les aménagements en cours, à remettre en cause cette coulée verte qui soulignait le tracé de la rocade urbaine (RN1) et dans laquelle s'inscrivait discrètement un habitat traditionnel.



Chauffours : le morne dominé par la nouvelle "Résidence de l'Université"

A332513 - Blanchard Chauffours Est
Le paysage de cette portion sud établie à l'Est des ouvrages routiers de la RN1 s'imprègne des lignes morneuses au creux desquelles s'ouvre une zone humide. Cet ensemble porte une dimension naturelle et paysagère d'autant plus intéressante qu'elle s'inscrit au contact des quartiers urbains de Zamia Carénage et de la Marina et des récents ouvrages d'art et aménagements routiers nécessaires à la gestion des flux supportés par la RN1. Elle impose une réelle coupure verte que le quartier spontané de Blanchard ne devrait bientôt plus contrarier. Un habitat de type résidentiel se développe le long du chemin de Blanchard qui rejoint plus au Nord les hauteurs de Chauffours puis le quartier de Chauvel.



Blanchard : Un quartier aux portes de la Marina





Blanchard : Habitat spontané et Habitat résidentiel

A33 - PAYSAGES ET IDENTITES DES TERRITOIRES

A332514 - Chauvel
Le quartier de Chauvel est décliné de part et d'autre de la RD 103.
Au Nord, s'est développée une zone d'habitat spontanée, mal structurée mais dense, en prolongement du quartier de Boissard. Cette portion de quartier est inscrite selon une distribution confuse, désorganisée dans une zone plane, basse, dominée par une couronne morneuse dont le boisement préservé la distingue de la zone résidentielle de Dugazon. Toute cette Nord portion du quartier (Chauvel, Dugazon) est concernée par un projet routier devant connecter le boulevard urbain de l'hôpital avec la rocade sud située au niveau du quartier de Petit-Pérou (RD 103).
Au sud, la contrainte topographique n'a permis qu'une implantation bâtie lâche dans un milieu semi rural où ne restent plus que quelques reliques des petites cultures jadis pratiquées. Des opérations de lotissements sont venues renforcer un noyau d'habitat qui s'affirme dans un environnement paysager agréable hérité de l'usage rural ancien.



Chauvel : Un quartier rural aux portes de la ville



Chauvel : Une entrée de ville sans caractère



© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

A3 - PRESENTATION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE

PRESENTATION GENERALE

Les Abymes, vaste territoire..
..Dont la valeur naturelle souffre de la diffusion de la construction

Un territoire vaste où l'expression naturelle demeure importante, où l'identité rurale est très présente malgré une diffusion du bâti encouragée par la structure urbaine multipolaire et une ouverture trop largement consentie lors de la dernière révision du POS au travers des zones NB (couvrant 2800 ha).

Le territoire des Abymes se trouve partagé entre une zone basse, accueillant à l'ouest une large étendue de mangrove bordée, à l'intérieur des terres par des plaines humides écologiquement très riches et la région chahutée des Grands Fonds, à l'est.

Longtemps protégés pour leurs valeurs naturelles et rurales, la plaine humide d'une part et les Grands-Fonds d'autre part, font l'objet d'une pression urbaine de plus en plus forte, entraînant un déséquilibre évident entre des territoires équipés, structurés, préparés pour supporter la densité urbaine qui est la leur et le reste du territoire dont la vocation rurale est peu compatible avec un développement de constructions dont la dynamique constatée depuis plusieurs années fait craindre une ruine globale du territoire abymien et de la multiplicité de ses expressions.

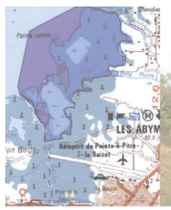










Entre Plaine et Grands Fonds...
...Un territoire riche et contraint

Cinquième commune de Guadeloupe en terme de superficie, avec 81 Km2, Abymes présente une très grande richesse et diversité naturelle.
Le territoire, contraint à l'ouest car ennoyé, contraint à l'est car escarpé, est pourtant globalement soumis à une pression urbaine qui tend chaque jour à s'étendre davantage.
La protection de certains secteurs s'impose soit pour les richesses naturelles qu'ils abritent, soit pour la nature des risques naturels qui s'y expriment :

- La plaine humide et sa frange ennoyée conquise par la mangrove, écosystèmes humides de premier intérêt écologique,
- Les zones où l'agriculture participe par son expression extensive à la valeur paysagère des zones naturelles dans lesquelles elles s'inscrivent,
- Les mornes boisés qui participent à la valeur écologique et paysagère du territoire,
- L'ensemble des zones où un risque affirmé a été identifié.






A3 - PRESENTATION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE

Souvent perçus comme source de contrainte forte, les éléments naturels s'inscriavnt dans les secteurs construits doivent être traités comme des atouts capables de qualifier l'espace construit et de lui conférer une dimension toute différente. A titre d'exemple, le canal du Raizet est un support d'animation et d'identité forte qui ne demande qu'à être qualifié.





© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

A4 - RESSOURCES - EXPLOITATIONS

PRESENTATION GENERALE

A41 - L'EAU

A411 - Ressource

A4111 - Une ressource extérieure

Les besoins en eau potable exprimés sur le territoire des Abymes (et de Pointe-à-Pitre gestion intercommunale) sont aujourd'hui assurés grâce :

A la station de Morne Miquel qui traite les eaux brutes de la prise de la rivière Bras David (Petit-Bourg), appartenant au Syndicat Intercommunal des Eaux de Pointe-à-Pitre Abymes (SIEPA). Cette station, et son réservoir de tête (8000 m3) alimente l'ensemble des quartiers de Pointe-à-Pitre, ainsi que les quartiers de Grands Camp,

Aux interconnexions du réseau du SIEPA avec celui du SIAEAG, via la conduite dite de Belle-Eau Cadeau, qui transporte le mélange des eaux traitées des sources de Belle-Eau Cadeau et de la Grande Rivière de la Capesterre, captages situés à Capesterre-Belle-Eau, appartenant au SIAEAG. Ces interconnexions permettent l'alimentation des Abymes en remplissant notamment les réservoirs de Petit-Pérou (4000 m3), Boisvin (2000 m3), Duthau (4000 m3) et Chauvel (2000 m3).

A4112 - Deux réseaux d'adduction

On dénombre également près de 13 200 habitants qui sont raccordés au réseau du Syndicat Intercommunal des Grands-Fonds (SIGF), qui recouvre une partie du territoire des Abymes, dans la région des Grands-Fonds.

Une partie est alimentée par l'eau transitant dans le réseau SIEPA (interconnexions de Pointe d'Or et Golconde), l'autre partie est alimentée par le forage de Chazeau situé à la limite des communes des Abymes et de Morne-à-l'Eau.

A412 - Besoins

A l'échelle de la Guadeloupe l'eau est principalement utilisée pour l'hydroélectricité (40 millions de m3), la consommation des ménages (40 millions de m3), l'irrigation (10 millions de m3) et l'industrie (3,5 millions de m3).

Un besoin nouveau en eau aux Abymes ne pourra se faire sur son territoire que par l'exploitation de la nappe souterraine, sur laquelle déjà 5 forages ont été mobilisés sur le territoire communal : Chazeau, Beausoleil, Boisvin et 2 au Raizet. Il s'agit d'eaux carbonatées calciques particulièrement peu minéralisées pour la Grande Terre, dont la dureté est sensible.

La nappe des Grands Fonds, et plus particulièrement sur le territoire des Abymes, les teneurs maximales en nitrates enregistrées ne dépassent pas le seuil de potabilité de 50 mg/l et leur évolution est stable depuis 1998.

En dehors des risques de remontée des eaux marines, les eaux de l'aquifère des Grands-Fonds sont d'une qualité compatible avec l'alimentation des populations.

A42 - LES CARRIERES

L'extraction de matériaux est très limitée en Grande-Terre. Seulement 11 carrières sont autorisées, dont 2 sont situées sur le territoire des Abymes. Il s'agit de 2 carrières d'extraction de tuf calcaire. Les deux sites autorisés sont situés au lieu-dit de Papin. La première a une production autorisée de 70 000 tonnes/an sur une durée d'exploitation de 15 ans. L'exploitation pourra se poursuivre sur 2ha22a jusqu'en juin 2015. La seconde, également située au sud de Papin, a une autorisation d'extraction de 75 000 m3/an jusqu'en février 2002 sur un terrain de 4ha9a.

Les autorisations ne représentent qu'une expression très réduite des exploitations effectivement ouvertes qui laissent au fil du temps de lourdes cicatrices, autant d'injurent à la valeur naturelle d'un territoire dès lors nécrosé.

A

PRESENTATION GENERALE

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

OCCUPATION DU SOL

B1 - OCCUPATION DU SOL - D'HIER A AUJOURD'HUI



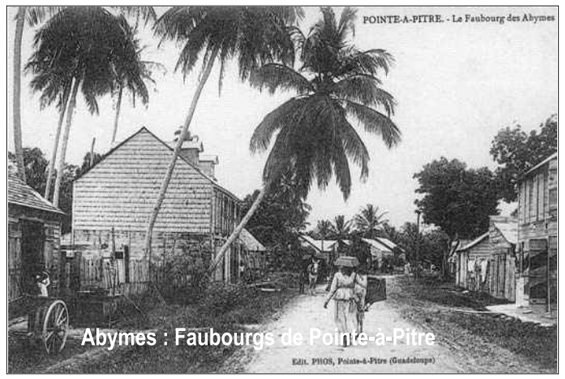

Abymes : Faubourgs de Pointe-à-Pitre



Abymes : Le bourg au XIXème siècle



La paroisse des Abymes : L'église et le presbytère

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

B11 - PROCESSUS DE CONQUÊTE DU TERRITOIRE

« La région des Abymes, comprenant les grandes Abymes au Nord et les Petites Abymes au Sud, couvrait naguère un territoire beaucoup plus vaste que celui de la commune d'aujourd'hui.
Les Grandes Abymes touchaient les communes de Morne-à-l'Eau, le Moule, Sainte-Anne, et étaient formées en grande partie de plaines et de mornes dont l'altitude varie entre 40 et 90 mètres.
Les Petites Abymes étaient constituées presque essentiellement de terres noyées et de nombreux marécages qui expliquent aujourd'hui l'origine du nom : la commune s'appelle les Abymes ou Abîmes parce qu'une bonne partie de son territoire était occupée de terrains humides, marécageux, couverts de palétuviers et de mangliers. L'évaporation intense couvrait la région d'un linceul blanc, visible aujourd'hui, certains matins, qu'on appelait Drap mortuaire des savanes. »
(Histoire des communes Antilles Guyane)

B111 - Le premier bourg

« La première agglomération, fondée en 1691, s'étendait entre le morne Miquel et le cimetière de Pointe-à-Pitre, c'est-à-dire le quartier aujourd'hui communément appelé le Vieux-Bourg.
« L'église, dont les ruines ont disparu, fut édifiée sur le morne Miquel, ce qui lui permettait de dominer majestueusement les marécages parsemés de quelques îlots, allant jusqu'à la mer, où plus tard la ville de Pointe-à-Pitre allait être construite. »
« Pour acheminer les récoltes des paysans au bourg des Abymes, un chemin fut construit. Il s'appela d'abord rue des Abymes, puis rue de la Révolution et pris ensuite le nom du général sénateur Charles Frébault, qui fut le premier gouverneur militaire de la Guadeloupe de 1860 à 1865. Quelques maisons seulement formaient le bourg, qui connut une certaine extension grâce au développement des cultures de cacao, de café, de canne, etc., dans les plaines de la commune. »

B112 - La paroisse des Abymes

« La paroisse prit naissance au morne Miquel, à la suite d'une pétition des habitants en 1720, et de la décision du roi Louis XV, en 1726. »
Il ne reste aujourd'hui plus de trace de la première église, placée sous la protection de Notre-Dame-de-Bon-Encontre. Elle a été remplacée par l'église du calvaire, édifiée en 1856 sous la protection de Notre-Dame de Guadeloupe du Mexique.
« La création de Pointe-à-Pitre en 1765 et son rapide développement ralentirent la progression du bourg des Abymes qui perdit petit à petit de son importance. Le bourg des Abymes a connu plusieurs appellations successives : Petit-Bourg-des-Abymes, Ancien-Bourg-des-Abymes, aujourd'hui, il s'appelle Vieux-Bourg-Abymes. »

B

B1 - OCCUPATION DU SOL - D'HIER A AUJOURD'HUI

OCCUPATION DU SOL

B11 - PROCESSUS DE CONQUÊTE DU TERRITOIRE

B113 - Le bourg actuel

« Le bourg actuel s'est déplacé pour être reconstruit à cinq kilomètres de Pointe-à-Pitre, son emplacement actuel. La décision vient d'un accord foncier entre la société Souques, la compagnie Darboussier et le maire, M. Chauvel, en 1852, occasionnant la déviation actuelle de l'actuelle route nationale 5. »
« La mairie, l'église et le presbytère avaient été construits l'un à côté de l'autre. Aujourd'hui l'église, reconstruite et agrandie, se dresse près de l'ancienne mairie de bois, désaffectée en 1930, date de la construction de l'actuel Hôtel de Ville. »
Cette nouvelle paroisse érigée en 1846 comptait alors environ 4500 habitants.

B114 - Le développement des Abymes dans la seconde moitié du XXème siècle

Abymes participe d'une part à l'agglomération pointoise en ceinturant par ses grands quartiers la ville de Pointe-à-Pitre, d'autre part s'affirme une polarité propre aux Abymes autour d'un bourg rural qui s'étoffe et prend une identité urbaine.
Plus de la moitié de la population des Abymes est concentrée dans les quartiers sud, au contact de Pointe-à-Pitre. Le centre bourg des Abymes et ses quartiers proches, n'est quant à lui le lieu de résidence que d'un dixième de la population. En dehors de ces zones agglomérées, la population est répartie de façon diffuse dans les Grands-Fonds, et de manière plus récente dans des nouveaux pôles, initiés sur la base de lotissements à partir desquels un habitat diffus a essaimé sur le Nord Abymes favorisant le mitage d'espaces de grande qualité environnementale, paysagère et agronomique.
Entre ces deux pôles et sur l'axe très stratégique que constitue la Route Nationale 5, se sont établies les principales zones d'activités (commerces, services et équipements), dont la principale est la zone aéroportuaire, porte d'entrée de la Guadeloupe.

B115 - « L'âge d'or » : des années 50 aux années 80

« Bien que la commune des Abymes ait été fondée avant Pointe-à-Pitre, son développement a toujours souffert de la faible distance qui séparait ces deux pôles urbains. Les raisons essentielles résident dans le fait que le port de Pointe-à-Pitre, recevant les marchandises importées, était devenu le principal centre commercial de la Guadeloupe. Cette situation persista pendant deux siècles. » (Histoire des communes Antilles Guyane)
La rénovation urbaine, entreprise dans les années 50 et 60, et l'exiguïté du territoire de Pointe-à-Pitre ont contribué au développement des Abymes qui, est alors devenue la première ville guadeloupéenne en termes de population, d'emplois et d'activités.
La création de l'aéroport du Raizet en 1950 a également joué un rôle important dans la croissance économique et démographique de la commune.
Des cités nouvelles ont vu le jour pendant cette période : Raizet, Petit-Pérou, Pointe-d'Or, Dothémare, Boisripeaux permettant d'accueillir une population attirée par la ville. L'offre est restée insuffisante devant l'importance de l'exode en provenance des campagnes ainsi qu'en atteste le développement des franges urbaines de Zamia-Carénage, Boissard, Blanchard…. La cité jardin du Raizet, comptait au début des années 50 environ 20 000 habitants.
Le bourg, quant à lui, s'est également considérablement développé entre les années 50 et 80 ; se sont notamment développées les zones d'activités de Dothémare et Boisripeaux.
Mais en l'absence de document d'urbanisme applicable avant 1981, en dehors des ZAC et des réserves foncières constituées par la collectivité, l'urbanisation s'est essentiellement développée au détriment des surfaces cultivables.
(Histoire des communes Antilles Guyane)

B116 - Le difficile maintien de la croissance

Que ce soit sur le plan économique ou démographique, la commune des Abymes a perdu la dynamique de croissance qui était la sienne jusqu'en 1990. Les différents indicateurs socioéconomiques le soulignent. On assiste aujourd'hui à une stabilisation des dynamiques qui se sont reportées sur Baie-Mahault et même sur les communes de seconde couronne telles que Petit-Bourg ou Le Lamentin, lesquelles par leur disponibilité géographique ont un gros potentiel d'accueil et présentent un grand intérêt pour les développements économiques et urbains de l'agglomération.
Les Abymes souffrent de la concurrence avec les autres communes de l'agglomération pointoise telles que Gosier et Baie-Mahault à laquelle prennent part de plus en plus les communes de la couronne : Lamentin, Petit-Bourg...



La place de la Liberté aujourd'hui



Le Raizet dans les années 50 - 60



B1 - OCCUPATION DU SOL - D'HIER A AUJOURD'HUI



Maison de Ville - Siège de l'UGTG



Eglise du Calvaire

Eglise de l'Immaculée conception



Le marché du centre



Le collège du Bourg



© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

B12 - TEMOIGNAGES PRESERVES

B121 Les éléments du patrimoine

Le patrimoine des Abymes est celui d'une commune rurale dont l'identité urbaine s'exprime plus dans les grands quartiers du Sud-Ouest qu'au sein du centre-bourg.
L'intérêt patrimonial se concentre autour du bourg que les aléas de l'histoire ont fait se déplacer cinq kilomètres à l'intérieur des terres, au milieu du XIXe siècle, depuis son site d'implantation initiale, le « Vieux-Bourg » .
Les bâtiments publics composent une part importante du patrimoine du bourg ; ils portent souvent la signature d'Ali Tur, architecte d'Etat intervenu en Guadeloupe après le désastreux passage du cyclone de 1928:

- Eglise de l'immaculée conception Place de la liberté

Initialement édifiée en 1846 sur des principes d'architecture métallique, l'église a été reprise par Ali Tur dans les années 1930-1931 avec le rajout de bas-côtés donnant à l'ensemble un symétrie presque parfaite.

- Le presbytère de l'église a été construit au même moment Ali Tur 1930-1931

- Chapelle ND de la Guadeloupe du Mexique Morne du Calvaire 1856

Lieu de pèlerinage elle accueille d'importantes processions dont la plus suivie est celle du vendredi saint.

- La maison mortuaire
- Le presbytère
- Le monument au morts
- La maison des Contributions

- Maison de ville Place de la liberté - Début XXème siècle

La place de Liberté est ceinte par quelques édifices anciens parmi lesquels quelques maisons de ville traditionnelles devenues rares dans le centre et même à l'échelle du territoire communal.
Par sa dimension, le rythme de ses ouvertures, ses chiens assis, elle est représentative de l'architecture de ville du début du XXème siècle. Construite autour d'une structure en bois, elle porte aussi des éléments de portée métalliques comme le balcon en fer forgé.

- Le marché des Abymes a été conçu également par Ali Tur ; prolongement des campagnes en ville où s'écoule une partie de ses productions, il participe à promouvoir le territoire agricole de la commune.

- Ancienne Mairie Ali Tur 1930

Après la destruction de la mairie par le cyclone de 1928, cette seconde mairie a été réalisée sous la conduite de Ali Tur. Elle accueille aujourd'hui le CCASS.

- Collège du Bourg Ali Tur 1930-1931

Initialement réservée aux jeunes filles, ce collège a été réalisé dans le souci de participer à l'épanouissement de l'enseignement sur la commune.

Le patrimoine des Abymes est par ailleurs assez discret. Même si l'époque cannière a laissé beaucoup de traces dans les mémoires par les combats qu'elle a provoqués (Belle-Plaine, Golconde, …), il ne reste que peu de traces des bâtiments anciens ; la plupart des habitations ont été détruites à l'exception de l'habitation Belle-Plaine dont la construction s'élève encore sur un petit morne et de quelques éléments de machinerie, reliques témoignant de l'ancienne distillerie de Vieux-Bourg. L'habitation de Boisvinière fut victime du cyclone Hugo en 1989.

Les canaux de Belle-Plaine et de Perrin sont parmi les dernières traces d'une mise en valeur du territoire de ces siècles derniers à des fins agricoles. Ces voies d'eau avaient en effet été conçues tant pour drainer des terres dès lors cultivables que pour permettre le transport de la canne vers Pointe-à-Pitre et son usine de Darboussier.



Le patrimoine est également synonyme de tradition. Abymes compte quatre pitts à coqs sur son territoire. Dans ces gallodromes, les amateurs s'adonnent à des paris souvent passionnés. Les courses de boeufs tirants font également partie du patrimoine abymien. Les courses opposant des équipages constitués d'un "chauffeur" et de deux boeufs tirant une charrette traditionnelle sur un morne se déroulent de mai à décembre dans de nombreuses sections des Grands-Fonds.

B1 - OCCUPATION DU SOL - D'HIER A AUJOURD'HUI

B12 - TEMOIGNAGES PRESERVES

B122 Patrimoine urbain et architectural: les monuments classés

Parallèllement à la volonté de protéger le patrimoine "ordinaire", une démarche de protection plus spécifique des édifices d'intérêt patrimonial a été engagée, à travers la protection au titre des Monuments historiques. Le statut juridique d'un monument historique le protège du fait de son intérêt historique, artistique, et architectural et constitue une servitude d'utilité publique.

La protection au titre de l'article L.123-1-7 du code de l'urbanisme permet de conserver et de mettre en valeur ces éléments bâtis ou paysagers identitaires de la commune. C'est une mesure de protection majeure décidée par arrêté ministériel sur avis de la Commission nationale des Monuments Historiques. Le classement et l'inscription sont désormais régis par le titre II du livre VI du code du patrimoine et par décret 2007-487 du 30 mars 2007.

Considérant que la valeur patrimoniale d'un monument, c'est aussi "l'impression" que procurent ses abords, la Loi de 1943, modifiée par l'article 40 de la Loi SRU de décembre 2000 impose une forme de vigilance à l'égard des projets de travaux dans le "champ de visibilité" des monuments historiques.

Protéger la relation entre un édifice et son environnement consiste, selon les cas, à veiller à la qualité des interventions (façades, toitures, matériaux), à prendre soin du traitement des sols, du mobilier urbain et de l'éclairage, voire à prohiber toute construction nouvelle aux abords du monument. La servitude de protection des abords intervient automatiquement dès qu'un édifice est classé ou inscrit. Toutes les modifications de l'aspect extérieur des immeubles, les constructions neuves, mais aussi les interventions sur les espaces extérieurs doivent recevoir l'autorisation de l'Architecte des bâtiments de France (ABF).

Est réputé être situé en abords de monument historique tout immeuble situé dans le champ de co-visibilité de celui-ci. La co-visibilité signifie que la construction est visible du monument ou que d'un point de vue les deux édifices sont visibles conjointement. Depuis la Loi SRU, le périmètre de protection, initialement défini dans un rayon de 500 mètre à compter de la base de l'élément protégé, peut être modifié (élargi ou rétréci), sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France, avec l'accord du conseil municipal.

C'est ainsi que tout paysage ou édifice situé dans ce champ est soumis à des réglementations spécifiques en cas de modification. Toute construction, restauration, destruction projetée dans ce champ de visibilité doit obtenir l'accord préalable de l'Architecte des Bâtiments de France (avis conforme, c'est-à-dire que la Mairie est liée à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France), ou d'un avis simple s'il n'y a pas de co-visibilité (l'autorisation du Maire n'est pas liée à celui de l'Architecte des Bâtiments de France).

Dans la commune des Abymes, deux édifices font l'objet d'un classement au titre des monuments historiques.

- La maison Pétrelluzzi; Inscrite au titre des Monuments Historiques par arrêté du 16/10/2008 concerne l'ensemble de la parcelle cadastrée CS 280, et qui contient les façades, toitures et salles de réception de la maison principale, ainsi que les vestiges de l'ancienne batterie et le tombeau.
- Habitation Mamiel: Inscrite au titre des Monuments Historiques par arrêté du 20/04/06 concerne la parcelle BX 1123.

Sa proximité avec le territoire de Pointe-à-Pitre, riche de quinze bâtiments classés et/ou inscrits Monuments Historiques, génère un périmètre de protection conséquent. Six bâtiments implantés sur le territoire communal de Pointe-à-Pitre ont une incidence sur le territoire des Abymes:

- La bibliothèque Mortenol (AM 62)
- Externat St-Joseph de Cluny (AT 34): Les deux corps de bâtiments reliés par une chapelle, le sol des cours, le mur sur rue. (arrêté du 05/05/88).
- Cinéma La Renaissance (AL 274): Façades et toitures et les galeries métalliques du cinéma. (arrêté du 09/01/09).
- Usine de Darbourssier (AP 175): Immeuble administratif, le bâtiment administratif de l'usine. (arrêté du 20/04/06).
- Ancienne caserne Sous-Préfecture (AL 284 et AL 286): Façades et toitures, y compris les cours, les clôtures, le passage et son escalier en bois à trois volées. (arrêté du 01/08/95).
- Hôtel de Ville: (arrêté du 24/03/11).

B1 - OCCUPATION DU SOL - D'HIER A AUJOURD'HUI



Zamia et Carénage, deux quartiers au développement lié aux activités portuaires de Pointe-à-Pitre

B13 - MODES D'URBANISATION

L'urbanisation sur le territoire des Abymes peut être schématisée selon une ligne majeure, axe de développement défini de Sud-Ouest en Nord-Est depuis Pointe-à-Pitre et qui s'étend de façon plus ou moins continue et plus ou moins dense jusque Palais-Royal en direction de Morne-à-l'Eau.
En marge de cet axe principal, le territoire de vie abymien s'est développé de manière linéaire en particulier dans les Grands-Fonds où le développé du bâti suit le tracé des voies inscrite au creux des vallées.

B131 Les quartiers anciens des Abymes, constitué en périphérie de Pointe-à-Pitre, des zones d'habitat dense et souvent dégradé

Situés aux portes de Pointe-à-Pitre, les quartiers de Vieux Bourg, premier centre des Abymes constitué au XVIIIème siècle à l'emplacement du Morne Miquel, Boissard, et Zamia Carénage sont des zones d'habitat dense, traditionnellement constitués de cases en bois et / ou tôles dont les conditions minimales de confort ne sont pas toujours garanties. Ces quartiers sont des secteurs de vie et d'animation importants, notamment grâce à une économie de proximité bien développée même s'il s'agit souvent d'une économie informelle, et une réelle cohésion sociale à l'intérieur caractérisant ces territoires de vie. Ce sont des quartiers en mutation, la collectivité et l'Etat y entreprennent depuis déjà plusieurs années de nombreuses opérations de résorption de l'insalubrité, de mise aux normes et d'amélioration des constructions.
Ces quartiers, souvent assimilés à des ghettos, concentrent pratiquement un cinquième de la population et des logements des Abymes.
Le Centre Hospitalier Universitaire, sur le Morne Daran et le lycée de Baimbridge sont des équipements de structuration spatiale et de dynamisation sociale et économique qui ne profitent pas toujours à ces quartiers qui restent tout à la fois repliés sur eux-mêmes et se trouvent ouverts sur l'agglomération.

B1311 Le développement de Zamia Carénage
Le développement des activités portuaires de Pointe-à-Pitre a généré une forte mobilisation de main-d'oeuvre provoquant un appel auprès des populations rurales des bassins canniers de la Grande Terre et de Marie-Galante, alors confrontés aux difficultés de l'économie agraire dominante.
Le processus engagé a rapidement engendré un phénomène de concentration de l'habitat aux portes sud de Pointe-à-Pitre, sur des terrains bas, établis aux pieds des mornes dont la situation directement ouverte sur la mer, favorisant les activités d'appoint telles que la pêche.
Le mode d'occupation favorisé par la location de ces terrains par les familles Zamia, Lacrosse,... A d'abord produit un développement organisé que la multiplication des implantation a en suite trahi. Les trames initiales définies à partir des voies principales donnant accès à la ville, se sont progressivement resserrées, allant jusqu'à étrangler des passages limités aux plus étroits corridors. Cette urbanisation dense développée sur cinq à six épaisseurs et seulement traversées par d'interminables passages étroits et labyrinthiques est caractéristique du quartier de Zamia.
Les activités sub-urbaines ont alors été favorisées, les « lolos », et petits métiers se sont multipliés dans les faubourgs, la rue Raspail en est d'ailleurs encore l'illustration.
Ce modèle urbain qui date du début du XXème siècle, a trouvé son apogée dans les années 50 et 60 pour être profondément affecté par la fermeture de l'usine de Darboussier en 1979.
Notons que le quartier de Blanchard qui prolonge en quelque sorte le développement de Zamia - Carénage, ne participe pas à cette même logique constitutive de quartier. Son développement est en effet directement lié au tracé de la rocade et au report de la population qu'il a induit.

B1312 La porte sud « Vieux-Bourg »
Le développement de Vieux-Bourg est le prolongement direct du mode d'occupation des terrains morneux et des terres basses développé en périphérie de la ville de Pointe-à-Pitre, lié à l'attractivité de la ville commerçante et portuaire.
La distribution des cases organisée par un maillage de passages et de cours, la percée de la rocade n'a fait qu'accélérer le processus de périurbanisation, les processus de renouvellement sont très lents et ont été contrariés par les vagues d'appropriation des mornes Ferret et la Croix.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

B

B1 - OCCUPATION DU SOL - D'HIER A AUJOURD'HUI

OCCUPATION DU SOL

UNE VILLE MULTIPOLAIRE

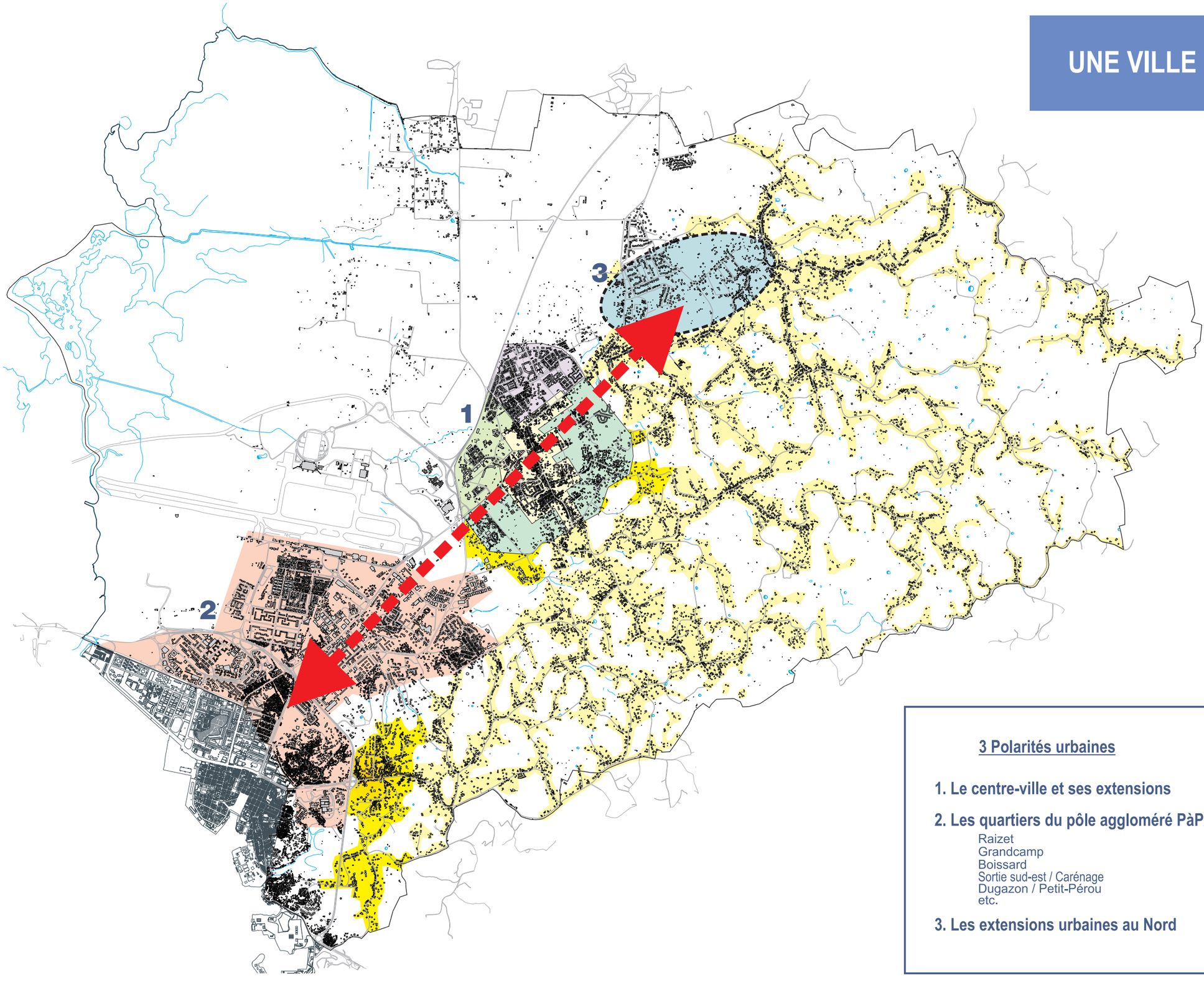

3 Polarités urbaines

1. **Le centre-ville et ses extensions**
2. **Les quartiers du pôle aggloméré PàP/Abymes**
   - Raizet
   - Grandcamp
   - Boissard
   - Sortie sud-est / Carénage
   - Dugazon / Petit-Pérou
   - etc.
3. **Les extensions urbaines au Nord**

B1 - OCCUPATION DU SOL - D'HIER A AUJOURD'HUI





Baimbridge, Anquetil

B13 - MODES D'URBANISATION

B132 - Les grands quartiers sociaux de Raizet et Grand Camp et leur prolongement au delà de la RN5.

B1321 Raizet : Renouvellement urbain et centralité.
Le Raizet marque la conquête urbaine sud-ouest de l'agglomération dans les années 1950 et 1960, pour répondre aux besoins de logements générés par les mouvements démographiques et économiques délaissant les campagnes pour gagner la ville.
Cet ensemble se voulait porteur d'identité (les grands ensembles, l'aéroport international) et d'une ambition urbaine et sociale : les cités jardin.
Le quartier du Raizet, est à la fin des années 1950, constitué de petits pavillons distribués en bandes (lotissements groupés). Leur succèdent des opérations urbaines plus ambitieuses avec la réalisation de grands ensembles dans les années 1960-1970.
Sur ces grands quartiers est regroupé près d'un tiers de la population et des logements de la commune. La fonction d'habitat est renforcée par la présence de nombreux équipements de proximité (petits commerces, services, écoles) mais aussi de rang d'agglomération (centres commerciaux, bureaux et services, collèges)

B1322 Grand-Camp, dans le prolongement de Lauricisque et Bergevin.
Le quartier de Grand Camp, situé dans le prolongement des quartiers sociaux de Pointe-à-Pitre (Lauricisque, Bergevin et Assainissement) est une opération d'aménagement menée dans les années 1970 et 1980. Ce sont près de 3 000 logements construits principalement dans des immeubles collectifs aux formes lourdes (barres, tours), à proximité d'activités, de centres commerciaux, d'un complexe scolaire, de services, bureaux et de zones d'activités.

B1323 Baimbridge, habitat et équipement en masse.
Le développement du quartier date de la fin des années 1960. Son organisation est largement influensée par les grands axes routiers qui le définissent et sa morphologie est rythmée par de hautes barres. Ce quartier a bénéficié du reprofilage de la RN5 dont la définition urbaine a favorisé l'implantation d'activités en continuité de la ville de Pointe-à-Pitre.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

B

B1 - OCCUPATION DU SOL - D'HIER A AUJOURD'HUI

OCCUPATION DU SOL





B13 - MODES D'URBANISATION

B133 Le bourg des Abymes, excentré par rapport à la zone agglomérée de Pointe-à-Pitre, une ambiance de village

Ce centre s'est constitué au milieu du XIXème siècle, à la suite d'un accord foncier entre le maire de l'époque : M. Chauvel, la société Souques et la compagnie Darboussier. Ce quartier, constitué d'un habitat individuel, ou de petits immeubles excédant rarement le R+2, dont le noyau initial est ramassé autour de la mairie, de l'église et du marché présente une toute autre allure que les grands quartiers situés en périphérie de la ville de Pointe-à-Pitre. Il reste cependant un lieu de vie et de commerce et administratif important, c'est également le point de départ d'un autre mode d'urbanisation, celui-ci plus linéaire.

Le bourg des Abymes n'a jamais évoqué une dimension urbaine véritable. Il a été et demeure un centre-bourg sans avoir le niveau de ville.

Au-delà de ce noyau historique, le développement urbain autour du bourg n'a, de la même façon, pas été ambitieux. Le confortement de ce centre est manifeste au fil du temps mais toujours selon les mêmes principes d'étalement urbain favorisé par une trame desserrée, fortement consommatrice d'espace. Même si le bourg et "son agglomération" rassemblent près de 15% de la population communale (soit 11 000 habitants), la densité de cet ensemble reste faible.

Seul le quartier de Boisripeaux au Nord, établi dans des conditions d'urbanisme maîtrisé, s'affirme comme un quartier urbain avec une morphologie développée autour d'immeubles à R+3, où une mixité urbaine a été recherchée avec l'inscription de nombreux commerces et services, d'équipements de dimension communale (collège, maison de l'enfance,...).

B134 Le Nord Abymes : une zone de vie en mutation : d'une occupation liée aux activités agricoles à un développement résidentiel

Traditionnellement l'occupation humaine au Nord du centre bourg des Abymes a toujours été liée à l'activité agricole à travers la culture cannière et le maraîchage.

Elle est depuis quelques années la zone d'extension privilégiée de l'urbanisation aux Abymes, ce qui n'est pas sans poser la question de la préservation d'espaces agricoles à forts potentiels. Ainsi se sont constitués des zones d'habitat pavillonnaire et de petits ensembles de logements collectifs dans un environnement qui a gardé son caractère rural. Cette amorce annonce une urbanisation plus importante avec la perspective d'implantation de différents équipements de rang communal voire même régional. Les quartiers de Pointe-d'Or, Palais-Royal jusque La Redoute sont des nouveaux pôles de vie, des pôles de développement secondaires dont la connexion avec le reste du territoire est favorisé par la proximité du nouveau tracé de la RN5 reliant Morne-à-l'Eau à Pointe-à-Pitre, l'aéroport à la zone économique de Jarry et son complexe portuaire.

Ces quartiers ne représentent encore que 4 à 5% du parc de logements et de la population des Abymes, cette population est essentiellement concentrée sur quelques lotissements. Ces nouveaux pôles sont encore peu ou mal équipés. La logique d'urbanisation de la dernière décennie a conduit à une nouvelle implantation dont la connexion avec le bourg demeure la RN5.

B

OCCUPATION DU SOL

B

OCCUPATION DU SOL

B2 - BILAN DU POS DE 1991

Morne-à-l'Eau

Baie-Mahault

Pôle

Le Gosier

Ste-Anne

Zones U : seront reprises dans le PADD
Zones NA : trouveront un équivalent dans les zones UA dans le PADD
Zones NB : remises en cause dans le PADD
Zones NC : trouveront un équivalent dans les zones A dans le PADD
Zones ND : trouveront un équivalent dans les zones N dans le PADD

COMMUNE DES ABYMES

Plan d'Occupation des Sols -1991

Zone U
Zone NA
Zone IINB
Zone INB
Zone NC
Zone ND

Echelle : 1/12500

B2 - BILAN DU POS DE 1991

B21 - CONTEXTE

En 1991, la révision du POS des ABYMES s'effectue dans un contexte particulier, à une époque où le fort développement porté par le territoire communal jusqu'à la fin des années 1980 tend à s'essouffler quelque peu, tant sur le plan de la croissance urbaine qu'au niveau économique.

La population recensée en 1990 est alors de 62 000 habitants, dont une large part (87,5%) se trouve rassemblée dans les zones urbaines agglomérées de la commune, schématiquement réparties de part et d'autre de la RN5, depuis Vieux-Bourg jusque Palais Royal, du Raizet à Bois Joli.

A travers trois référents, le contexte peut être ainsi résumé :

Démographie
- Rythme de croissance démographique soutenu (+ 1,36 % / an entre1982 & 1990) alimenté par le solde naturel (solde migratoire nul)
- Processus de desserrement des ménages engagé (3,28 personnes / logement)

Emploi
- Abymes : une commune qui accueille 30% des emplois de l'agglomération
- L'effritement des activités traditionnelles est lourdement ressenti

Aménagement du territoire
- Phase d'achèvement des grands ensembles (Grand-Camp, Boisripeaux)
- Phase de réalisation de grands équipements d'infrastructures et de superstructures
- Engagement des travaux sur l'opération de Boissard

B22 - AMBITIONS

Les objectifs communaux sont alors de profiter des atouts en termes de cadre de vie, de dynamisme urbain et économique : Abymes premier bassin d'emploi, siège des principaux équipements structurants le département, siège de politiques foncières agricoles et de réhabilitation de l'habitat… doit atteindre 65.000 habitants en 1995, prévision basée sur le taux de croissance annuel de 1,10%.

Les ambitions majeures alimentant cette révision de POS sont alors de:
- Gérer une demande en logements générée par une pression démographique élevée ;
- Organiser le développement urbain à travers les programmes de restructuration de quartiers souffrant de précarité ou d'insalubrité (Boissard)
- Accompagner le développement de l'habitat en milieu rural
- Mettre en œuvre les grands projets d'infrastructures et de superstructures (rocade nord, basculement de l'aéroport, déviation des Abymes)

B23 - CONSTAT

La croissance annuelle moyenne pour la période 1990/1999 n'a été que de 0,07%, traduisant un net ralentissement des dynamiques urbaines et économiques portées par la commune. Pire, l'attractivité du territoire s'est inversée : le taux annuel moyen de variation de la population due au mouvement migratoire durant les années 1990 est de -1,18%.

B24 - BILAN

Les actions permises par le POS révisé de 1991 peuvent se résumer en deux grandes tendances inverses (sinon contradictoires) :
- Le renforcement des logiques urbaines en place par l'ouverture de zones NA permettant une évolution stratégique des pôles constitués ;
- La très large ouverture à l'urbanisation diffuse, l'incitation à l'étalement urbain permises par les zones NB couvrant plus du tiers du territoire et la presque totalité des Grands-Fonds…

Globalement, l'ouverture à l'urbanisation permise par la révision du POS de 1991 a favorisé un développement urbain périphérique qui n'a fait qu'affaiblir le territoire et n'a évidemment pas permis de renforcer les secteurs urbains constitués autour des équipements, des infrastructures et des services pourtant en place. Ces territoires préparés mais vieillissants ont été boudés par une population qui a profité de l'ouverture inconsidérée des secteurs ruraux en zones d'urbanisation diffuse (NB) pour provoquer une brutale translation urbaine vers l'Est du territoire.

B241 - Un bilan mitigé de l'utilisation des zones NA

Les zones d'urbanisation future sont l'expression de stratégies de développement dans les domaines urbains, de l'habitat, de l'activité ou de l'équipement.
Les zones NA couvrent environ 1 200 hectares, soit 15% du territoire communal. Elles concernent essentiellement l'aéroport et les grands équipements, les secteurs de restructuration et les RHI, les zones d'activités et d'échanges, mais également des secteurs de développement possible de l'habitat en périphérique des sections rurales.
Ces extensions urbaines prévues ont été totalement consommées dans les centres déjà constitués et, en revanche, peu développés en première frange périurbaine. Ceci s'oppose en un sens aux évolutions démographiques (et en terme de logements) constatées à l'échelle des quartiers. Les centres ont subit une diminution de leur population au profit des zones périurbaines et rurales.
La plupart des opérations de restructuration urbaine portées par les RHI sont en cours. Les zones de développement urbain (NA) telle que celle de Raizet ont été sollicité pour accueillir des populations à reloger dans le cadre de la RHI de Boissard.
Les projets d'extension de l'aéroport ont également été réalisés, en revanche, les zones NA réservées aux extensions et délocalisation de services du CHU sont encore inexploitées même si les projets demeurent et semblent se confirmer.
La Zone NA de Dothémare est en passe de devenir une zone d'activité ; les chantiers ont commencé en 2004. En revanche, plus au Nord, sur Perrin, les terrains classés en zone NA ont encore conservé leur caractère agricole.

Il semble donc qu'en matière de développement du parc de logement, une consommation importante des zones NA actuellement excentrées apparaît de nature à accélérer la déprise ressentie à l'échelle du centre-ville ou celle, déjà active ou prévisible, des ensembles de logements sociaux.

La zone NA de Perrin n'a pas été mobilisée. Sa destination à être urbanisée est largement remise en cause car il s'agit là d'une zone à très forte valeur agronomique et qui, d'autre part, participe à la coupure à l'urbanisation franche développée entre Abymes et Morne-à-l'Eau le long de la Rn5.

B242 - Une franche mobilisation des zones NB

Les zones NB, à vocation rurale, d'habitat diffus ont favorisé une dispersion inconsidérée de l'habitat sur le territoire puisque, sur l'ensemble de la région des Grands Fonds, le POS de 1991 définissait 400 ha en zone U, 2290 ha en zone NB et 310 ha en zone NC. On peut estimer que plus d'un tiers du territoire des Grands-Fonds a ainsi été très largement conquis par l'urbanisation.
Entre 1990 et 1999, la population des Grands Fonds a augmenté d'un quart et le nombre de logements de moitié.

B243 - Une consommation des zones protégées

L'érosion des zones naturelles et agricoles se confirme avec le mitage de nombreuses zones pourtant protégées, confirmant le processus de consommation tous azimuts d'un territoire livré à l'urbanisation. Les zones agricoles sont les plus menacées par l'agression urbaine y compris dans les secteurs les plus productifs de la plaine (Belle-Plaine).

Zones POS 1991	Superficies	% du territoire communal
Zone Urbaine	1 595 ha	*19 60 %*
Zone NA Urbanisation	1 202 ha	*14,80 %*
Zone NB Habitat rural diffus	2 811 ha	*34,60 %*
Zone NC Agricole	1 100 ha	*13,50 %*
Zone ND Naturelle	1 417 ha	17,40 %

	I NA	II NA	III NA	I NB	II NB	I NC	II NC	I ND	II ND
Vocation principale	Extension urbaine - Grands équipements - ZAC	Résorption de l'haitat insalubre - Extension urbaine	Pôle d'activité et d'échanges - extension zones d'activtés	Habitat rural dispersé	Habitat rural diffus, linéaire complétant les zones UG	Zones agricoles reconnues richesse économiqu	Zones agricoles petites exploitations	Zone naturelles soumises à protection littoral	Zone naturelle à préserver et zones inondables
Superficie en ha	566	424	212	1 319	1 492	648	452	1 291	126

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

OCCUPATION DU SOL

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES



La plaine des Abymes, la culture de la canne concurrencée par les besoins d'urbanisation





Les Grands Fonds : un espace à vocation agricole....

B31 - LES TERRITOIRES NATURELS ET AGRICOLES

B311 - Les territoires naturels

Bien qu'étant la commune la plus peuplée de la Guadeloupe, Abymes, du fait de la diversité géomorphologique de son territoire, possède encore des espaces naturels de grande valeur. Cette richesse patrimoniale répond à des préoccupations de préservation du territoire et de ses potentialités peu compatibles avec la diffusion de l'urbanisation qui doit, de fait, être contenue.
Le maintien et la mise en valeur de ces sites souvent menacés, doivent un des fondements du projet équilibré d'aménagement et de développement durable du territoire des Abymes.

B3111 La plaine des Abymes : mangrove et prairies humides

B31111 Une fonction paysagère et écologique
La plaine des Abymes est constituée, dans sa partie littorale de milieux humides de la côte caraïbe, inclus dans le Grand-Cul-de-Sac Marin. L'existence de ces paysages que sont les mangroves, la forêt marécageuse, ou les marais herbacés du littoral, est liée à la présence permanente d'une nappe aquifère très proche de la surface du sol. Cette nappe est alimentée par les écoulements de surface ou souterrains qui drainent l'intérieur des terres, et par les pluies.
Ces espaces humides, qui s'étendent du lagon aux prairies humides de la plaine des Abymes sont avant tout des lieux privilégiés de reproduction, d'alimentation et de refuge pour la faune.

B31112L'homme et la mangrove.
Il apparaît, en dépit d'une connaissance archéologique encore trop fragmentaire en Guadeloupe, que la mangrove et sa zone côtière ont joué un rôle très significatif dans l'économie des premiers habitants de l'île. Ainsi, de nombreux sites amérindiens ont été trouvés à proximité de la mangrove.
Les récits du XVIIème siècle confirment la place que tenait la mangrove et l'ensemble de la zone côtière dans l'économie locale des populations amérindiennes.
A l'époque coloniale, ces milieux étaient considérés comme insalubres. Il n'est donc pas étonnant que les premiers travaux sur ces terres « hostiles » furent dirigés vers l'ouverture de canaux, les défrichements et remblaiements. Pourtant fervent aménageur, le Père Labat avait cependant préconisé « une exploitation raisonnable des bois pour n'en point manquer », et se demandait même s'il n'y aurait pas intérêt à conserver à des fins stratégiques un peu de cette mangrove si hostile qui pourrait alors servir de refuge contre l'ennemi. D'ailleurs, n'est-ce pas pour les mêmes raisons que plus tard, lors des luttes contre l'esclavage, les nègres marron trouvèrent refuge dans ces milieux difficilement pénétrables.
Au cours de la période des grandes plantations qui suivit, d'importants déboisements ont été effectués à proximité des vastes domaines sucriers afin de satisfaire la forte demande en bois à brûler pour les besoins domestiques : charbon de bois mais surtout pour les usages industriels : fours de boulangers, fours à chaux et chaudières des usines.
Enfin, le littoral a souffert d'une pression de chasse excessive qui a conduit à la disparition de nombreuses espèces au cours des trois derniers siècles.
Les espaces d'arrière mangrove et la plaine ont été conquis.
Par exemple, le secteur de la Maison de la Mangrove, espace de transition entre la plaine cannière de Belle Plaine et les zones humides du Grand Cul de Sac Marin à l'Ouest, est caractérisé par des friches et des prairies valorisés par l'élevage, l'agriculture de subsistance mais également la colonisation des grandes constructions (plus de 20) en dur, souvent édifices à R+1.

B3112 Les Grands-Fonds
Les reliefs escarpés, le dédale de ravines concourent à la qualité paysagère des Grands-Fonds. D'un versant à un autre, de la vallée au sommet des mornes, la perception de l'espace est changeante. La topographie, également à l'origine d'un microclimat, a permis le développement d'une faune et d'une flore particulières dont certaines espèces sont endémiques à la Guadeloupe.
Les pratiques culturales, issues de l'histoire du peuplement des Grands Fonds, ont participé à la valorisation de cette région, où l'on remarquera ici un flanc pâturé ou là un jardin cultivé.
Les contraintes naturelles ont sûrement ralenti la progression de l'urbanisation en dehors des points de centralité des sections, néanmoins, la disponibilité foncière issue du partage familial, l'absence quasi-totale d'initiative et d'encadrement public ont favorisé un développement souvent en opposition avec les règles souhaitables de préservation des sites et des paysages et de prévention des risques.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES

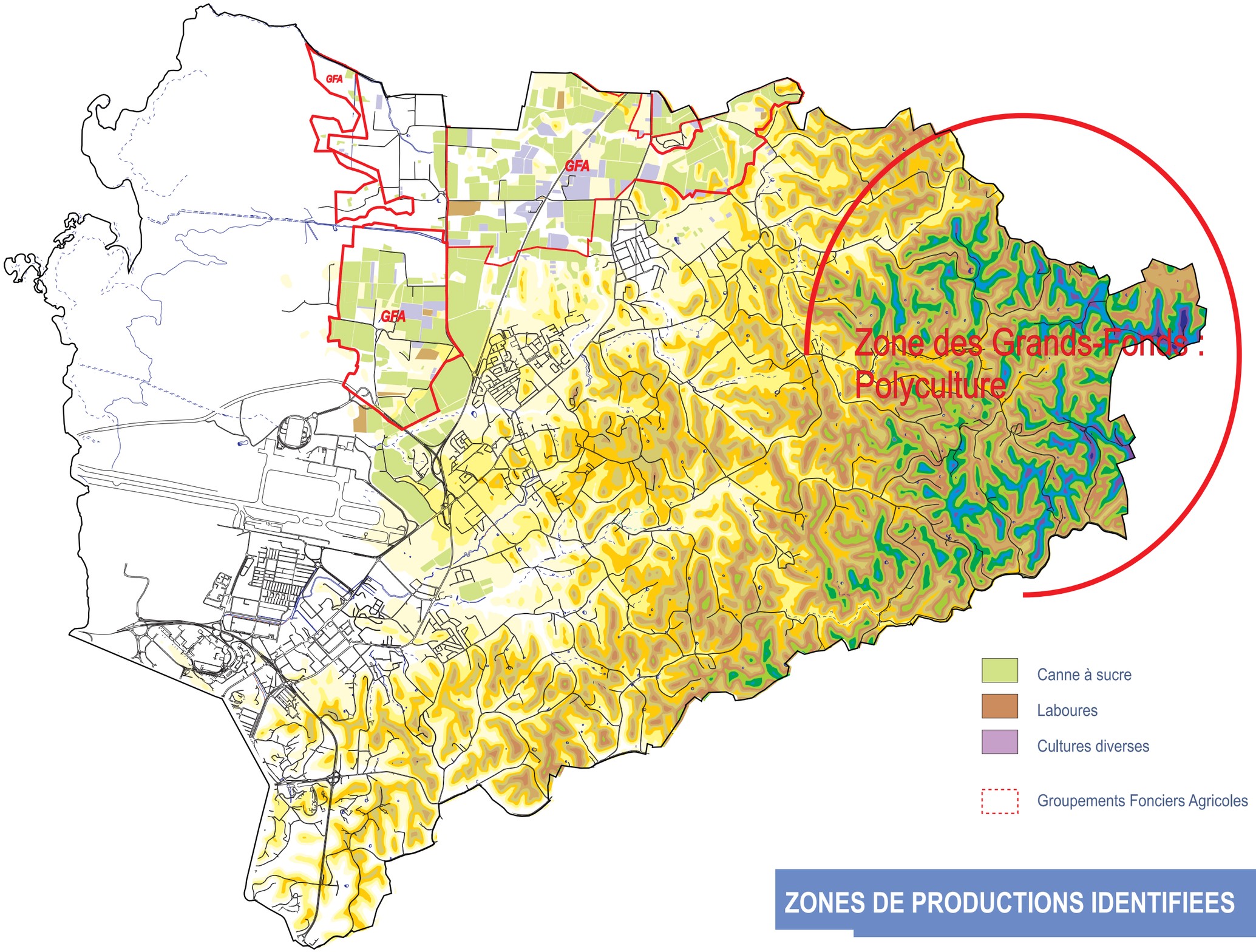

ZONES DE PRODUCTIONS IDENTIFIEES

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES



Les Groupements Fonciers Agricoles

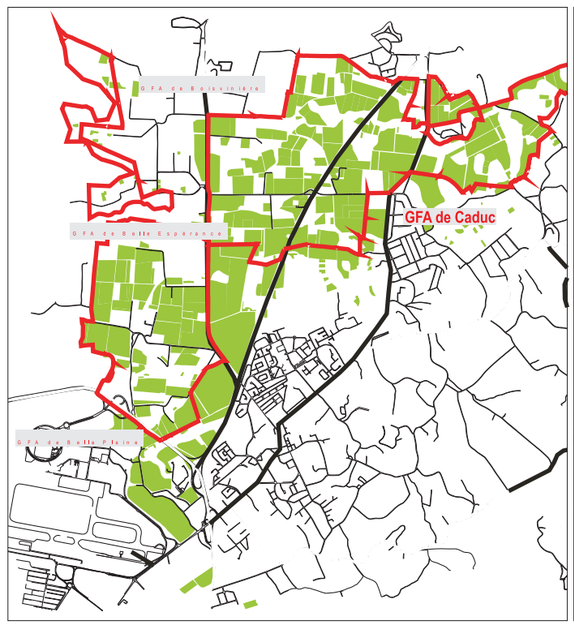

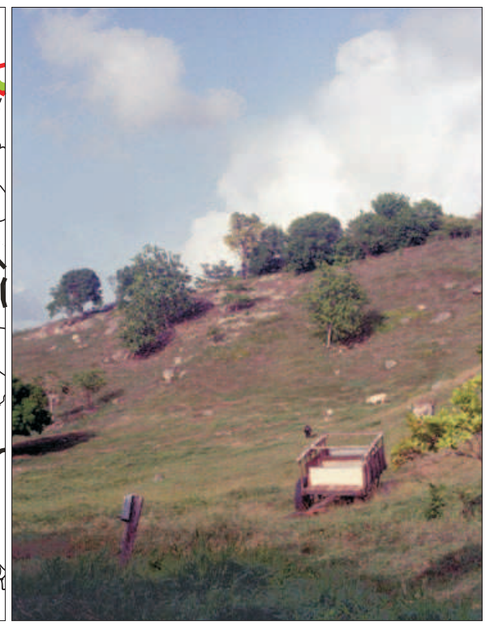

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

B31 - LES TERRITOIRES NATURELS ET AGRICOLES

B312 Le territoire agricole

B3121 Les grandes unités agricoles

Deux grandes zones à potentialités agricoles peuvent être distinguées sur le territoire qui se différencient tant par leur histoire, leur identité actuelle et leurs potentialités.

B31211 La plaine

La première est la zone de plaine, couvrant plus d'un millier d'hectares. Elle fait l'objet d'une restructuration foncière depuis le milieu des années 80 dans le cadre de la réforme gérée par la SAFER. Aujourd'hui, ce sont 662 hectares qui sont attribués en groupements fonciers agricoles. Ces zones sont dévolues à la culture de la canne à sucre pour moitié : 292,2 ha en 1999.
La diversification a toujours existée notamment pour l'autosubsistance. Ainsi, sur les surfaces qui peuvent être recensées c'est-à-dire les GFA, en 1999, les surfaces allouées au maraîchage et aux cultures vivrières étaient estimées à 61,65 ha, l'élevage était pratiqué sur 152 ha de pâturages, le cheptel bovin recensé en 1999 sur les GFA était de plus de 500 têtes.
Même si l'agriculture dans la Plaine des Abymes est garantie par les GFA (662 ha sur Belle Plaine, Boisvinière, Caduc et Belle Espérance), les terres restent fortement convoitées.
Bien qu'éloignées de l'ensemble des réseaux et équipements, les champs de canne restent très prisés pour leur disponibilité autrement plus immédiate que dans les secteurs urbains à restructurer, renouveler ou conforter. Jusqu'alors, et malgré l'implantation de constructions selon des densité variables sur Belle Plaine, Gare Rosa et Belle Espérance, ces terres à très forte valeur agronomique sont encore préservées alors que sur l'ensemble du département, la surface cultivée en canne a diminué de 16 %. Aux Abymes, elle a chuté de 64% entre 1989 et 2000.
Les groupements fonciers agricoles ont donc permis de sauvegarder des terres pour la culture de la canne, alors que globalement 9741 ha de canne ont été perdus entre les deux derniers recensements agricoles. Ces terres ont par ailleurs été peu mobilisées pour d'autres cultures. Abymes a perdu 46% de sa surface agricole : 1 332 ha ont été abondonnés au développement urbain ou mis en friche dans la plaine mais également et surtout dans les Grands Fonds.
L'objectif est aujourd'hui, pour les professionnels des différentes filières agricoles de maintenir au minimum 420 ha de canne, Abymes en comptait 529 ha en 2000, de valoriser les zones laissées en friches ou en landes peu productives dont la surface a quintuplé entre 1989 et 2000 passant de 12 ha à 58 ha. Ces zones sont les plus vulnérables face à la pression urbaine.
La culture de la canne, est simple et garantie pour l'exploitant. Il s'agit également d'une culture propre, elle appauvrit peu les sols. Flexible, elle a de plus l'avantage de résister aux passages des cyclones. L'investissement est donc relativement garanti. La culture de la canne est de plus en plus souvent le fondement d'une réflexion agricole cherchant à s'ouvrir sur la diversification.

B31212 Les Grands-Fonds

Caractérisés par leurs reliefs contrariés, les Grands-Fonds ne sont plus épargnés par les dynamiques d'urbanisation. Ici la structure foncière est très morcelée et les potentiels agricoles importants. Il est difficile d'estimer la production et les surfaces cultivées dans ce secteur.
Au POS de 1991, seule la plaine des Abymes était réellement reconnue comme espace à potentiel agricole. En effet sur les 1 100 hectares en zone NC (13,5% du territoire communal), seulement 153 ha concernaient les Grands Fonds.

B3122 Modes de mise en valeur

B31221 Les politiques agricoles

Depuis 1980, la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) est chargée de la réforme foncière visant le maintien d'une activité agricole dans des conditions viables. La recomposition de la sole agricole a permis la structuration de plusieurs groupements fonciers agricoles (GFA) et l'installation d'agriculteurs adhérents.
Quatre GFA existent sur le territoire des Abymes couvrant une surface cumulée de 662 hectares et réunissant 76 agriculteurs :

- GFA de Boisvinière	270,1 hectares	33 agriculteurs installés
- GFA de Belle Plaine	152,3 hectares	19 agriculteurs installés
- GFA de Belle Espérance	104,6 hectares	12 agriculteurs installés
- GFA de Caduc	113,5 hectares	12 agriculteurs installés

B

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES

OCCUPATION DU SOL

TERRITOIRES ET PRODUCTIONS MENACES

LES GFA

PARCELLES EN CULTURE
Canne à sucre (Banane)

ZONE DE CULTURE DES GRANDS FONDS
Elevage, maraîchage, etc

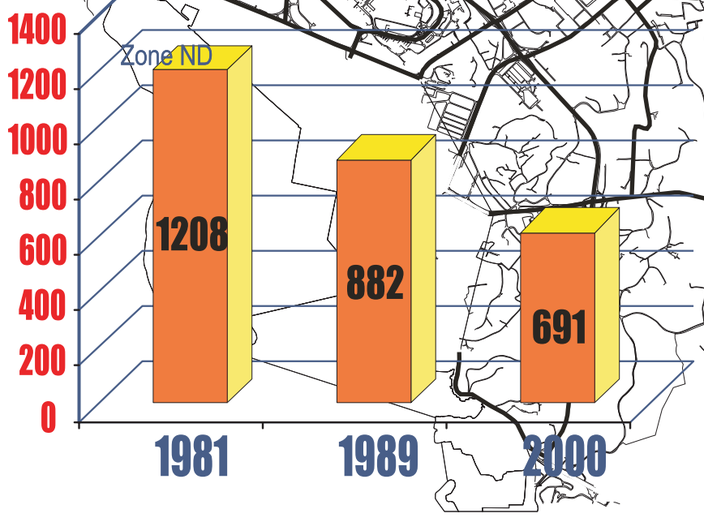

EXPLOITATIONS

SURFACES

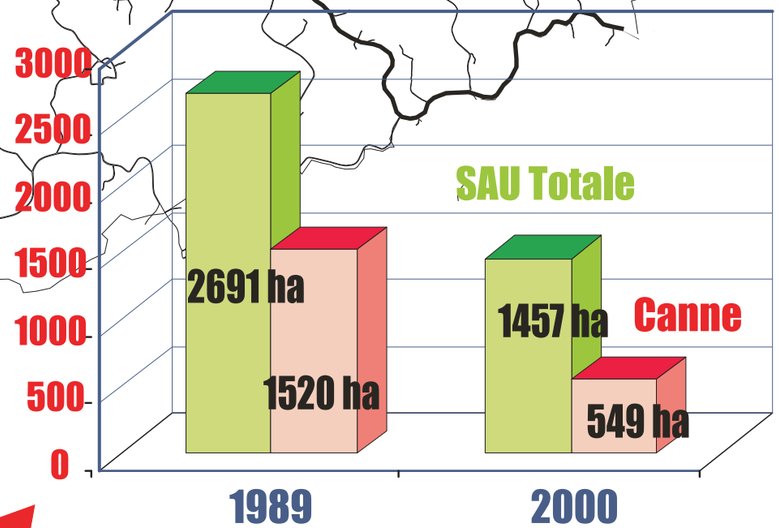

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES

1. Les cultures	Exploitations			Superficie (ha)		
	1 989	2 000	Var 89/2000	1989	2 000	Var 89/2000
Céréales	0		3	0		0
Canne à sucre	**281**	**141**	**-49,82%**	**1520**	**549**	**-63,88%**
Autres plantes industrielles	0		0	0		0
Plantes aromatiques (1)	1	1	0,00%	0		0
Cultures industrielles et plantes aromatiques	**282**	**141**	**-50,00%**	**1521**	**550**	**-63,84%**
Tubercules, racines et bulbes	576	311	-46,01%	235	145	-38,30%
Légumes frais	102	47	-53,92%	35	16	-54,29%
Légumes secs	7	23	228,57%	1	3	200,00%
Cultures légumières	593	322	-45,70%	271	164	-39,48%
Banane	**39**	**50**	**28,21%**	**9**	**29**	**222,22%**
Ananas	**8**	**20**	**150,00%**	**3**	**13**	**333,33%**
Autres fruits (fraise, grenadille)	1	1	0,00%	0		1
Cultures fruitières semi-permanentes	**47**	**66**	**40,43%**	**12**	**43**	**258,33%**
Cultures fourragères	1	0	-100,00%	2	0	-100,00%
Jachères	28	18	-35,71%	28	18	-35,71%
Autres terres arables (y c. abattis)	6	2	-66,67%	4	2	-50,00%
Cultures fruitières permanentes	27	54	100,00%	11	25	127,27%
Prairies permanentes	**564**	**368**	**-34,75%**	**700**	**446**	**-36,29%**
Parcours, landes peu productifs	**136**	**188**	**38,24%**	**131**	**204**	**55,73%**
Superficie toujours en herbe	**658**	**548**	**-16,72%**	**831**	**650**	**-21,78%**
Cultures florales	2	4	100,00%	0		1
Végétaux divers (pépinières)	4	1	-75,00%	1	0	-100,00%
Jardins et vergers familiaux	**160**	**59**	**-63,13%**	**11**	**4**	**-63,64%**
Superficie agricole utilisée (SAU)	**882**	**618**	**-29,93%**	**2691**	**1457**	**-45,86%**
Sols des bâtiments et cours	884	193	-78,17%	35	5	-85,71%
Landes non productives et friches	21	34	61,90%	12	58	383,33%
Bois et forêts	35	13	-62,86%	30	15	-50,00%
Aquaculture	0		0	0		0
Autres territoires non agricoles	83	4	-95,18%	100	1	-99,00%
Superficie totale des exploitations	**884**	**621**	**-29,75%**	**2869**	**1537**	**-46,43%**

2. Mode de faire-valoir	Exploitations			Superficie (ha)		
	1 989	2 000	Var 89/2000	1989	2 000	Var 89/2000
Faire-valoir direct	649	515	-20,65%	2178	868	-60,15%
Fermage	66	78	18,18%	153	480	213,73%
Colonage	257	52	-79,77%	361	110	-69,53%

3. Taille en superficie agricole utilisée (SAU)	Exploitations			SAU (ha)		
	1 989	2 000	Var 89/2000	1989	2 000	Var 89/2000
Moins de 1 ha (1)	344	257	-25,29%	175	122	-30,29%
1 à moins de 2 ha	299	181	-39,46%	402	237	-41,04%
2 à moins de 5 ha	198	104	-47,47%	557	299	-46,32%
5 à moins de 10 ha	36	66	83,33%	254	495	94,88%
10 à moins de 20 ha	4	11	175,00%	52	134	157,69%
20 ha et plus	3	2	-33,33%	1252	171	-86,34%
Total	884	621	-29,75%	2691	1457	-45,86%

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

B31 - LES TERRITOIRES NATURELS ET AGRICOLES

B31222 Transformation des modes de mise en valeur agricole

La mutation des modes de mise en valeur des terres agricoles apparaît nettement dans l'évolution de la superficie des structures agricoles qui a plutôt eu tendance à augmenter ainsi que dans l'évolution des modes de faire valoir des terres agricoles. Les exploitations sous le régime du faire-valoir direct ont progressé au détriment des terres en colonage reprises indirectement par l'industrie sucrière.

La polyculture est, dans la Plaine des Abymes et encore plus dans les Grands-Fonds prédominante.

Bien souvent ce système d'exploitation correspond à une tradition commune aux Habitations et au Colonage de culture de subsistance, devenue par la suite une culture maraîchère. Les Grands-Fonds sont d'ailleurs communément appelés le « Grenier de Pointe-à-Pitre ».

Sur les 621 exploitations recensées en 2000, la moitié était en polyculture.

Le pourcentage d'exploitation ayant choisi de cultiver uniquement la canne à sucre, de faire uniquement de l'élevage est très faible voire négligeable.

Peu d'exploitations déclarent une autre activité telle que le "tourisme vert" (gîtes, tables d'hôtes, agriculture biologique). Seule la vente directe de produits était assurée par 357 exploitants en 1999. L'agriculture n'est pas encore un facteur de valorisation du patrimoine.

B31223 L'irrigation

Un important programme d'irrigation porté par le Département a été lancé depuis 1972, pour permettre d'assurer une desserte en eau sur 8.000 hectares de la Grande-Terre. La mise en place du réseau primaire est effectuée ; deux conduites de gros diamètres (Ø 800 mm et Ø 1400mm) assurent le transport de l'eau jusqu'aux zones de stockage de Letaye au Moule et de Gaschet à Port-Louis.

La plaine des Abymes physiquement concernée par ce transfert est irriguée pour une part estimée à 68 hectares (64,76% de la superficie irrigable).

B

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES

OCCUPATION DU SOL

B31 - LES TERRITOIRES NATURELS ET AGRICOLES

4. Orientation technicoéconomique en 2000	Exploitations
Céréales	0
Canne à sucre	24
Autres cultures générales (2)	1
Légumes et fleurs	89
Banane	2
Autres fruits	9
Herbivores	158
Granivores	18
Polyculture et autres orientations	320
Total	621

5. Irrigation, drainage	Exploitations		Superficie (ha)	
	1 989	2 000	1989	2 000
Superficie irrigable	6	33	16	105
Superficie irriguée	…	32	…	68
Forage pour irrigation	…	1	…	…
Retenue d'eau pour irrigation	…	1	…	…
Pompage en rivière pour irrigation	…	0	…	…
Irrigation par aspersion	…	20	…	…
Irrigation par goutte à goutte	…	8	…	…
Superficie drainée	**…**	**4**	**…**	**10**
dont par drains enterrés	…	**3**	…	**10**

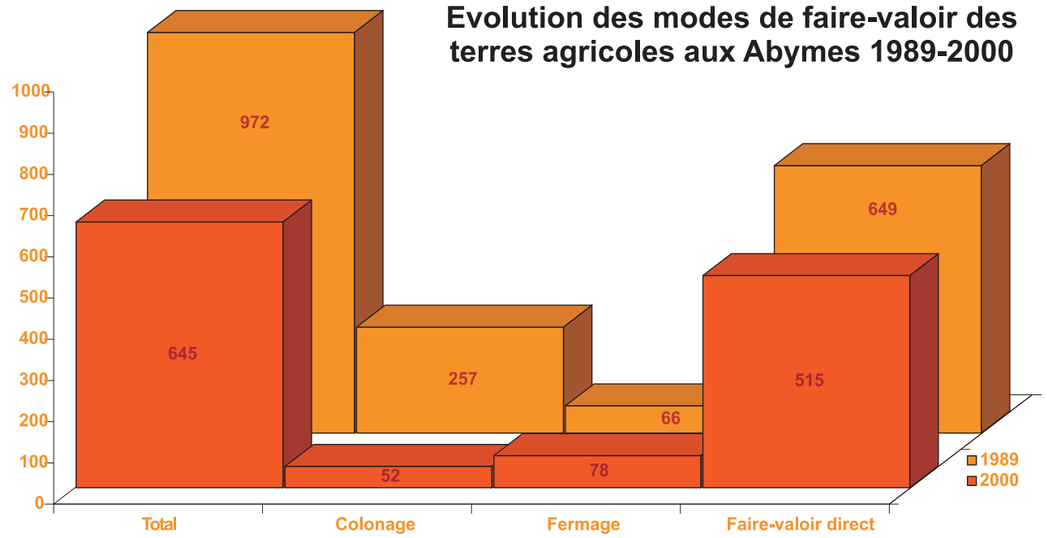

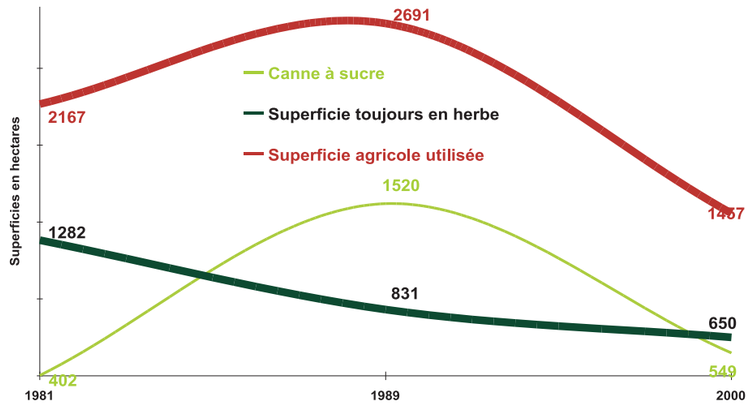

Baisse générale de la Superficie Agricole Utilisée aux Abymes.

Chute de la surface canne.

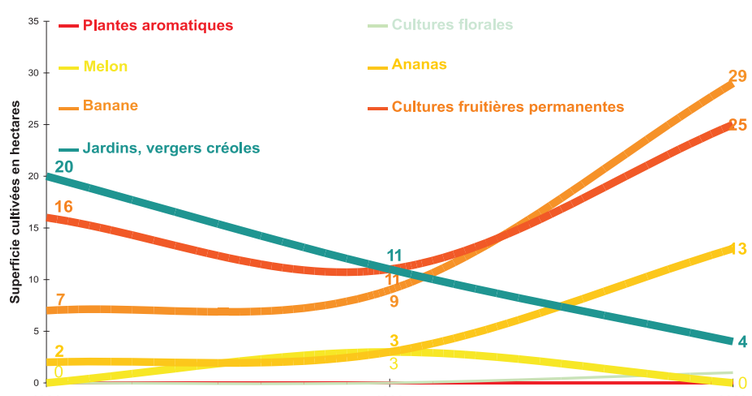

Des tentatives de diversification avec notamment : La banane, L'ananas.

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES



La plaine des Abymes sans cesse repoussée par les besoins d'urbanisation



La plaine des Abymes sans cesse repoussée par les besoins d'équipement



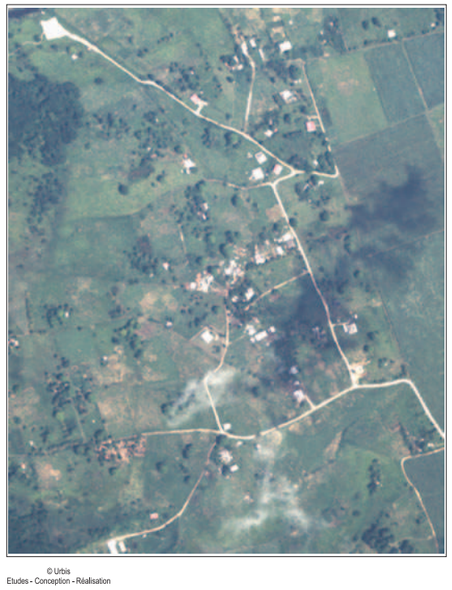



© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

B31 - LES TERRITOIRES NATURELS ET AGRICOLES

B313 Etat de l'environnement

B3131 Dégradations des grandes entités naturelles
L'intérêt écologique du territoire est lié à la richesse de deux entités naturelles fortes : d'une part les zones humides où se conjuguent influences marines et terrestres, d'autre part le secteur des Grands-Fonds dont le relief tourmenté est source de richesses et de diversités.

Les grandes mutations induites par l'intervention de l'homme se sont focalisées sur l'interface de ces deux entités naturelles avec la mise en valeur agricole de la riche plaine cannière des Abymes, d'abord, et le développement urbain qui forme aujourd'hui un long continuum du Sud au Nord alors qu'il avait été initié depuis deux polarités bien distinctes, ensuite. La définition de l'espace urbanisable n'a cependant pas été à ce point circonscrite.
L'implantation d'équipements et de quartiers ont supposé la mobilisation d'espaces autrement plus sensibles.

Les zones humides, éminemment sensibles … Mais lourdement sacrifiées.
Les zones humides ont été particulièrement concernées par ce processus " d'épanouissement urbain " avec les grands quartiers qui sont venus rogner sur ces espaces remarquables, de même que les lourds travaux de remblaiement préalables à l'implantation de l'aéroport et des récentes réalisations routières, ou encore l'implantation de la décharge et du centre de traitement des ordures ménagères.

Un enkystement des zones agricoles et des paysages ruraux...
Au-delà de ces premiers espaces " sacrifiés " au développement économique et urbain du territoire, une diffusion plus générale porte atteinte et menace gravement le patrimoine naturel très fragile des Abymes.
En marge des grands espaces de production agricole, la plaine des Abymes est soumise à de véritables petits enkystements bâtis qui tendent à s'affirmer et à diffuser, menaçant l'intégrité de la plaine agricole et la pérennité d'espaces naturels valant pour leur qualité paysagère et bien davantage encore pour leur valeur écologique. Golconde - Palétuviers accueille un développement bâti, au contact de celui plus important de Belle Espérance Houdan sur Morne-à-l'Eau, qu'il convient de circonscrire et de maîtriser. La nature constructible des sols a depuis longtemps validé cette implantation étoffée récemment par la réalisation d'un lotissement.

...Allant menacer jusqu'au coeur des formations naturelles les plus riches.
Le développement amorcé sur Belle Plaine est plus problématique ; près d'une trentaine de constructions se sont développées là, au cœur de la plaine agricole, au contact de GFA et en retrait immédiat de la maison de la mangrove et des zones forestières qui s'y développent.

Il convient d'être très prudent quant à ces inscriptions bâties qui viennent s'inscrire en proximité immédiate de la mangrove dont l'intérêt dépasse très largement le seul cadre des Abymes, puisqu'elle participe à un écosystème beaucoup plus vaste, qui regroupe des milieux naturels très variés. Aux milieux terrestres évoqués plus haut, s'ajoutent les herbiers sous-marins, les récifs coralliens, des îlots....
La sauvegarde d'un tel milieu passe par la protection de sa périphérie et la prévention de toute nuisance pouvant à terme y porter préjudice. Le développement des secteurs construits de Golconde, Palétuviers d'une part, et de Belle Plaine, d'autre part, constituent de véritables agressions pour ces milieux naturels et s'imposent comme des points de menace immédiate à la pérennité et l'intégrité de ces milieux essentiels à l'équilibre écologique du Grand Cul-de-sac marin.

Des protections sévères compatibles avec certaines activités traditionnelles.
Il est donc essentiel d'être très vigilant et de préserver en l'état ces milieux pour éviter qu'une lente et insidieuse dégradation ne vienne à terme condamner l'ensemble de l'écosystème.
La réserve naturelle créée en 1987 qui couvre une large part du littoral du Grand cul de Sac Marin ainsi que plusieurs îlets, prouve par son existence tout l'intérêt porté à cet écosystème. Cependant, elle ne peut garantir à elle seule la préservation et la protection à long terme du Grand-Cul-de-Sac-Marin, si en périphérie les communes littorales ne se situent pas dans la même logique, en appliquant une gestion en conséquence, cohérente avec le grand objectif de sauvegarder ce fantastique patrimoine écologique.
Ces contraintes sévères ne doivent cependant pas interdire les activités humaines et économiques comme la pêche, mais au contraire permettre à long terme de les pérenniser.

B

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES

OCCUPATION DU SOL

B31 - LES TERRITOIRES NATURELS ET AGRICOLES

Les Grands-Fonds : une valeur patrimoniale menacée

A l'est, la région des Grands-Fonds consacrait jadis les cultures vivrières; maraîchères et fruitières ; elle a aujourd'hui perdu de son importance et est largement investie par un habitat qui gagne en densité et en profondeur et qui inflige aux espaces naturels des dommages irrémédiables tant au niveau paysager qu'écologique. Ainsi la multitude de petits systèmes écologiques qui s'y imbriquent est très sensible et vulnérable aux défrichements qui peuvent y être pratiqués et aux perturbations hydrologiques que les transformations en terrains à bâtir peuvent supposer.

Ainsi, les fonds de vallées, sont encombrées par des constructions, implantées tant bien que mal entre la voie et le pied du morne, avec des aménagements permettant le franchissement de la ravine. Les maisons implantées se trouvent ainsi exposées aux risques d'inondation et de ravinement lors des fortes pluies.

Malgré les contraintes topographiques, les mornes sont défrichés pour permettre l'implantation, coûteuse en fondations, de villas, quand ils ne sont pas en partie décapés ou rasés, pour permettre la construction de plein-pied. Ces pratiques ont des effets irréversibles. En de nombreux endroits, les massifs boisés ou pâturés ont fait place à des mini carrières, aux pieds desquels, habitat et petites activités se sont développés.

Ce type d'implantation est à l'origine de processus d'érosion favorisant les risques d'éboulement.

Soulignons enfin l'effet dévastateur produit par les innombrables petites carrières non déclarées qui sont ouvertes éparses dans les Grands-Fonds jusqu'à côtoyer le site de la mare Fidelin, plus grande mare de la commune.

Toutes ces occupations se sont effectuées au détriment du milieu naturel. Jusqu'à très récemment elles étaient essentiellement circonscrites aux limites des formations sèches, qu'elles ont entièrement remises en cause. Cette croissance de l'occupation humaine menace cependant à une échéance plus ou moins rapprochée ce secteur des Grands-Fonds dont la valeur patrimoniale n'est pas seulement écologique mais également historique.



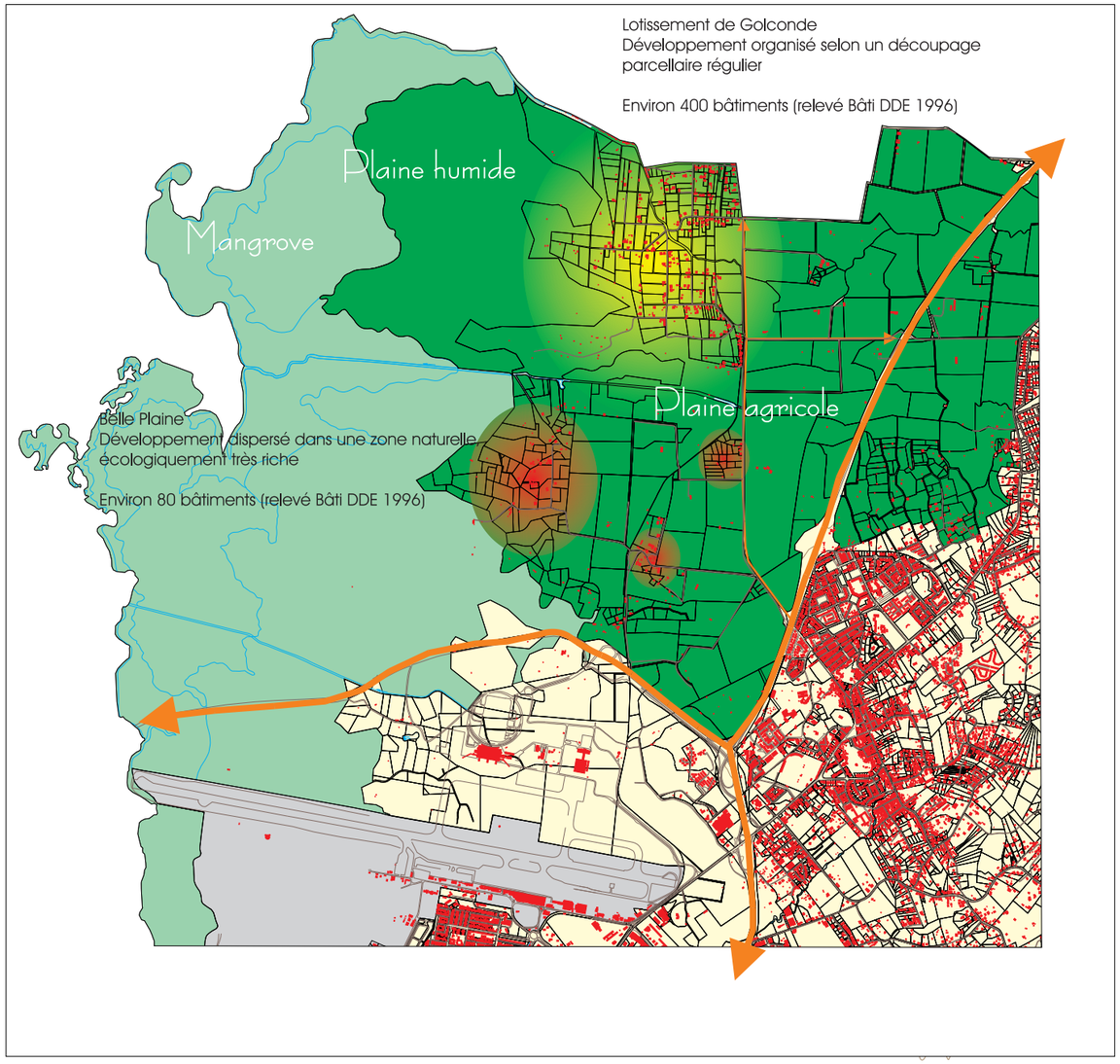

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES

B31 - LES TERRITOIRES NATURELS ET AGRICOLES

Evolution de la SAU par commune depuis 1989

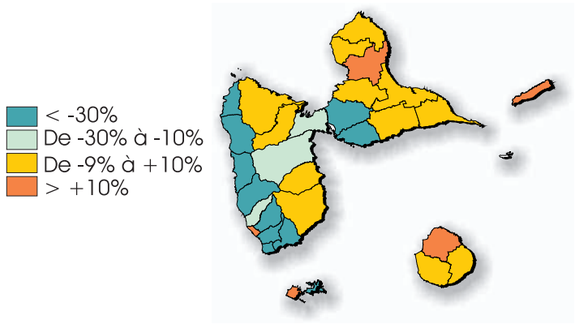



© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

B3132 Conflits d'usages entre développement urbain et maintien des espaces agricoles
Dans la période intercensitaire 1989 - 2000, la superficie des espaces alloués à l'agriculture a diminuée presque de moitié aux Abymes alors que sur l'ensemble de la Guadeloupe cette baisse est nettement moins importante. (SAU Abymes : -45% - SAU Guadeloupe : -11%)
La diminution de la superficie agricole s'est opérée principalement sur les espaces cultivés.
Aux Abymes la superficie de terres mises en culture canne a diminué de 64% entre 1989 et 2000, la superficie allouée aux cultures vivrières et maraîchères a quant à elle diminuée de 34%.
A contrario, l'espace réservé à d'autres cultures, il est vrai jusqu'alors marginales, telles que l'ananas, la banane et le melon a plus que doublé aux Abymes.

La couverture verte des Abymes tend à se restreindre sérieusement depuis quelques années. Entre 1989 et 2000, la commune a perdu plus de 20% de ces espaces pâturés et la moitié de ces bois et forêts. En revanche la surface de landes non productives et de friches a été multipliée par 3, signe d'une résignation quant à la mise en valeur des surfaces cultivables et à leur abandon progressif face à l'étalement urbain.
En effet, le recul des espaces cultivés et l'explosion des terres laissées en friches semblent être le reflet de la croissance urbaine hors des zones agglomérées.

Les pressions sur les secteurs agricoles sont particulièrement fortes dans le nord des Abymes où sept grandes zones de conflits ont été identifiées.

B31321 Le GFA de Belle Plaine
Ancien classement POS 1991 : Zones UX, IINB et INC

Située au cœur du GFA de Belle Plaine, la zone concernée affirme une vocation cannière forte, associée ponctuellement à l'élevage sur les quelques prairies situées plus à l'Ouest sur une terrasse surbaissée qui s'ennoie progressivement. Un secteur d'habitat (NB) vient s'établir autour de l'ancienne habitation Ménard, comptant une dizaine de constructions en mauvais état (dur, mixte). Elles jouxtent la centrale béton au Nord (UX).
Le mitage de la zone agricole INC tend à s'accélérer depuis une dizaine d'années en prolongement Est de la zone NB et surtout plus au Sud à proximité de l'échangeur de l'aéroport, le long d'une voie de desserte sommaire (tuf). Il s'étend sur environ 2 ha de foncier agricole. La nature exacte de cette occupation serait à définir précisément : occupation permanente, nature du parcellaire, statut d'occupation, etc. On compte ainsi une dizaine de constructions dominées par le béton.
Si les constructions de la zone NB disposent des réseaux primaires (AEP, MT), les constructions implantées spontanément plus au Sud présentent des insuffisances lourdes en la matière (la proximité de la zone NB et de la conduite d'irrigation peuvent laisser supposer des raccordements sauvages).

B

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES

OCCUPATION DU SOL

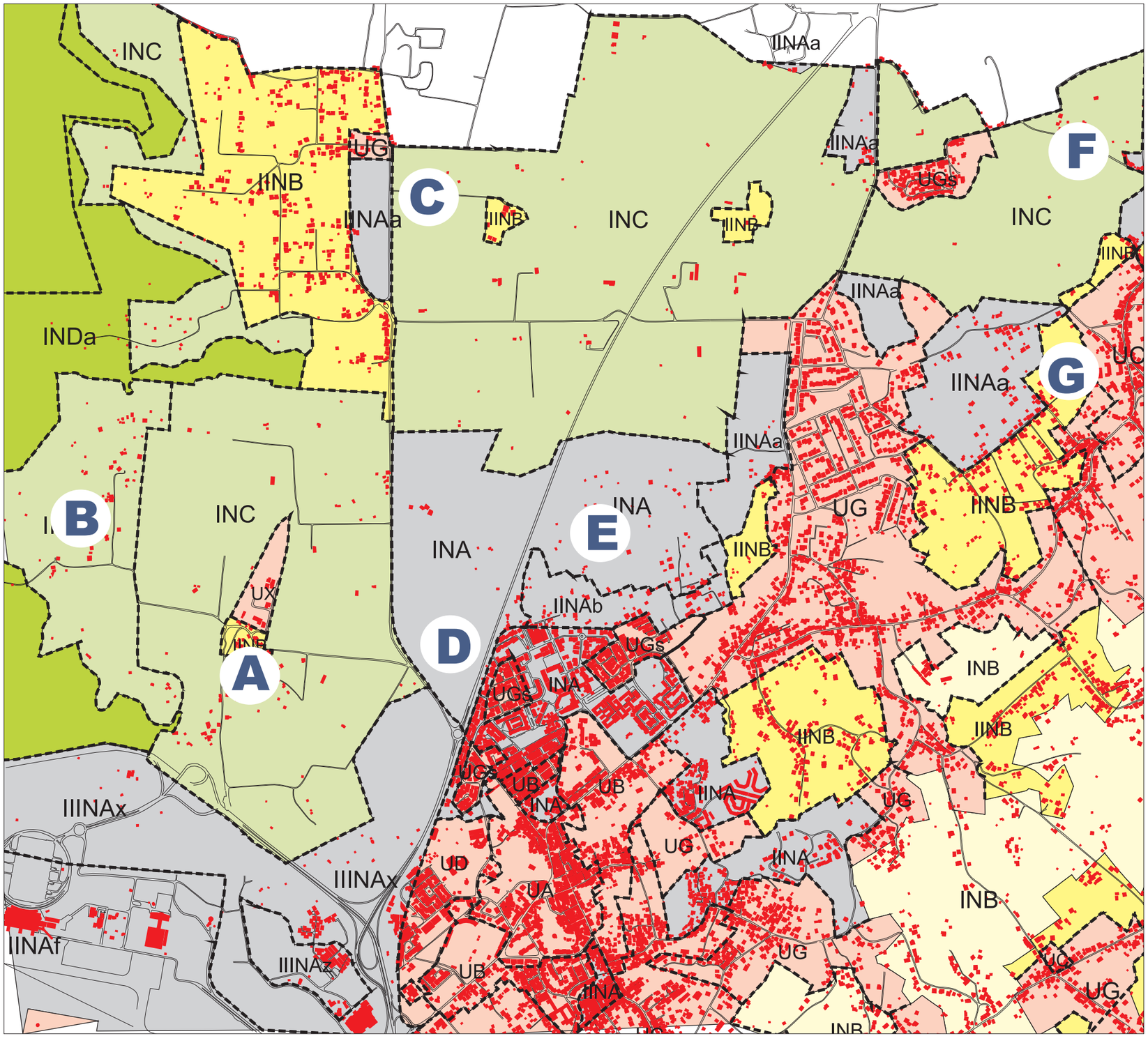

NORD ABYMES / EXTRAIT POS 1991

A : Le GFA de Belle Plaine

B : Belle Plaine et le secteur de la maison de la Mangrove

C : Léonie - Boisvinière

D : Le triangle de Perrin

SECTEURS DE CONFLITS

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES



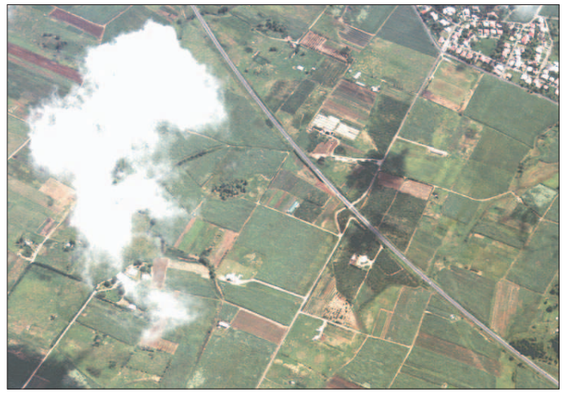

Léonie - Boisvinière

Belle Plaine et le secteur de la Maison de la Mangrove.

B31 - LES TERRITOIRES NATURELS ET AGRICOLES

B31322 Belle Plaine et le secteur de la Maison de la Mangrove.
Ancien classement POS 1991 : IINC

Espace de transition entre la plaine cannière de Belle Plaine à l'Est et les zones humides du Grand Cul de Sac marin à l'Ouest, ce secteur se caractérise par des friches et des prairies valorisées par l'élevage, l'agriculture de subsistance.

Constant depuis une dizaine d'années, le mitage de cette zone de transition se poursuit actuellement (env. 5-6 sont constructions en cours). Les quelques 8 ha ainsi aujourd'hui colonisés voient s'établir plus de 20 constructions, majoritairement en dur (dont à R+1), traduction d'une occupation permanente et durable.

La croissance rapide de l'occupation de ce site contraste avec sa vocation agricole première : le secteur est mal desservi par les réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité. Le réseau viaire se réduit à deux chemins de tuf. A ce titre, la formalisation prochaine de l'accès à la Maison de la mangrove pourrait à venir conforter une dynamique de mitage bien engagée…

Enjeux :
Espace tampon entre la plaine cannière et les zones humides du Grand Cul de Sac marin : enjeu environnemental majeur
Potentiel éco-touristique de la zone indéniable (en liaison avec la réalisation de la Maison de la Mangrove et la mise en valeur du canal de Belle Plaine) difficilement compatible avec une urbanisation diffuse de piètre qualité.

B31323 Léonie - Boisvinière
Ancien classement POS 1991 : INC, IINB

Les deux zones NB de Léonie et de Boisvinière s'inscrivent au cœur du GFA de Boisvinière, siège d'une agriculture intensive qualifiant le paysage jusqu'à Morne-à-l'Eau.

La zone IINB de Léonie fait l'objet d'une occupation réduite peu dommageable pour son environnement immédiat. La zone IINB de Boisvinière quant à elle ne compte plus aucune construction suite à la disparition progressive des dernières traces de l'habitation Boisvinière.

Enjeux :
Le foncier présente ici une valeur agronomique forte et mérite à ce titre d'être préservé, dans un secteur à vocation agricole évidente.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

B

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES

OCCUPATION DU SOL

ZONES DE MITAGE

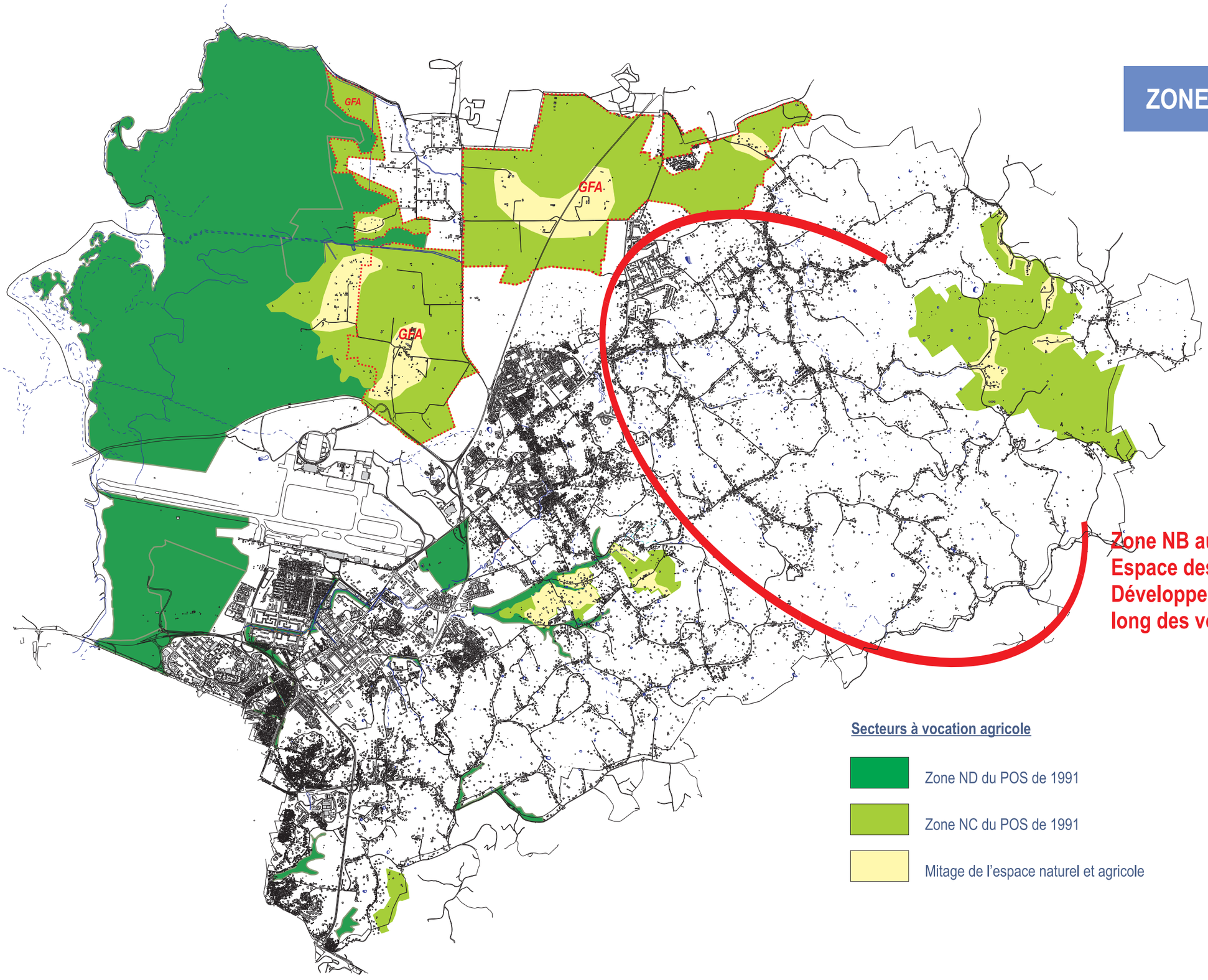

Secteurs à vocation agricole

- Zone ND du POS de 1991
- Zone NC du POS de 1991
- Mitage de l'espace naturel et agricole

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES



© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

B31 - LES TERRITOIRES NATURELS ET AGRICOLES

B31324 Le Triangle de Perrin
Ancien classement POS 1991 : INA

Bordée à l 'Est par la RD vers Vieux-Bourg, à l'Est par la nouvelle Nationale, cette vaste zone d'urbanisation future (env. 50 ha) accueille massivement la canne à sucre, en prolongement des GFA de Belle Plaine et de Boisvinière. Seules deux élévations morneuses viennent rompre la linéarité de ce paysage cannier.

La zone d'urbanisation future ici définie n'est que très peu consommée : quelques constructions s'établissent sur le morne Ouest, une amorce de mitage se dessine le long de la route départementale, anticipant la zone NB de Gare Rosa. Cette occupation récente mais très ponctuelle apparaît comme peu préjudiciable à la pérennisation d'une activité agricole sur ce site.

Enjeux :
Foncier agricole à forte valeur agronomique, le site ici considéré constitue un potentiel de mise en culture intéressant dans la perspective de la préservation de la sole cannière sur le territoire Abymien, notamment au regard de la perte de 16 ha cultivables déjà occasionnée par la mise en œuvre de la ZAC de Dothémare (GFA de Belle Plaine).
La loi Barnier du 2/02/95 relative au renforcement de la protection de l'environnement instaure une frange de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des voies à grande circulation. Cet impératif réglementaire concerne à la fois la frange Ouest de la Nationale ici traitée et sa frange Est (zone de Difort).
Le secteur Sud de cette zone cannière (triangle de Perrin) conserve tout son intérêt en terme d'extensions urbaines, en entrée d'agglomération, face au site de la zone d'activité de Dothémare.

B31325 David
Ancien classement POS 1991 : IINAa

Zone d'extension urbaine ayant accompagné la colonisation du secteur de Pointe d'Or (lotissement à l'Est), le secteur de David marque la limite de la zone cannière du GFA de Boisvinière à la faveur d'une occupation bâtie qui tend à s'étendre depuis 20 ans.

Jouxtant le lotissement de Pointe d'Or, la zone de David se distingue par une urbanisation de type semi rurale bien qu'elle tende à se densifier sur ses pourtours sans pour autant constituer un pôle de vie structuré. La trame bâtie (constructions basses en dur) s'organise le long des voies de desserte, selon une distribution en peigne au Sud anticipant la zone NB au Sud-Est, prolongement des zones U de Beausoleil. L'occupation de la zone IINAa profite avantageusement du niveau d'équipement des secteurs urbanisés adjacents.

Enjeux :
Enclavée entre deux zones urbaines, à l'approche de la plaine cannière de Caduc, l'occupation de la zone IINa de David est bien avancée et s'inscrit dans une réflexion plus large à conduire sur ce secteur de Pointe d'Or David Beausoleil en cours d'agglomération.

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES

B31 - LES TERRITOIRES NATURELS ET AGRICOLES

OCCUPATION DU SOL

B31326 Difort
Ancien classement POS 1991 : INA, IINAb

Prolongement naturel de la ZAC de Boisripeaux anticipant l'extension de l'agglomération Abymienne vers le Nord, la zone d'urbanisation future de Difort (env. 80 ha) s'organise en trois étapes :
- une frange urbanisée relativement structurée au Sud, au contact de la ZAC de Boisripeaux, ayant motivé un classement en zone IINAb en 1995,
- une zone centrale siège d'un mitage récent mais croissant,
- une troisième frange septentrionale plantée en canne, amorce du GFA de Boisvinière.

Au contact de Boisripeaux (IINAb), l'inscription de programmes de petits collectifs vient prolonger une urbanisation jusqu'ici relativement structurée. Dans sa partie centrale (INA), la colonisation récente s'opère de façon diffuse et spontanée, autour d'un maillage viaire très réduit et sommaire, composant avec les contraintes topographiques qualifiant ce paysage rural. On recense ainsi plus de vingt constructions de natures diverses et dont l'occupation précise serait à définir. Ce secteur ne semble pas disposer de réseaux organisés.
Enjeux :
Foncier agricole à forte valeur agronomique, la frange Nord aujourd'hui planté constitue un potentiel de mise en culture intéressant dans la perspective de la préservation de la sole cannière sur le territoire Abymien. Cette frange peut en outre être traitée comme espace tampon de protection des GFA proprement dits.
La loi Barnier du 2/02/95 relative au renforcement de la protection de l'environnement instaure une frange de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des voies à grande circulation. Cet impératif réglementaire devra être respecté de part et de d'autre de la Nationale 5.
Le secteur central colonisé de manière diffuse présente un enjeux fort en terme de capacité pour la commune à maîtriser et à structurer son extension urbaine vers le Nord.

B31327 Plaine de Caduc
Ancien classement POS 1991 : INC, IINAa

Ultimes parcelles plantées en canne à l'approche des Grands-Fonds, le secteur dit de « la plaine de Caduc » fait l'objet d'une exploitation agricole intensive liée à son inscription au cœur du GFA de Boisvinière. La culture cannière marque une pause au gré du relief (morne central, proximité des Grands-Fonds au Nord) ou concurrencée par les extensions urbaines du lotissement SAFER à l'Est et du mitage le prolongeant à l'Ouest. Les modalités de cette occupation constituent une double problématique à l'échelle de cette plaine agricole.

Zone d'urbanisation initiée lors de la réforme foncière engagée dans les années 80, le lotissement SAFER compte aujourd'hui une vingtaine de constructions en dur. La qualité générale de cette occupation demeure médiocre : le réseau viaire est vétuste, la présence des réseaux primaires serait à relativiser avec leur réel fonctionnement aux normes.

Nature du mitage de la zone NC : Prolongement de la zone d'urbanisation IINAa, le mitage de la zone agricole INC de Caduc s'organise selon un maillage parcellaire régulier, à l'appui de sa voie de desserte. Cette urbanisation diffuse compte une dizaine de constructions (matériaux, type d'occupation).

Enjeux :
Le potentiel agronomique des sols réputé intéressant doit être valorisé par une définition stricte des limites de l'urbanisation,
Les conditions de la colonisation du lotissement SAFER apparaissent comme peu satisfaisantes et constituent un réel enjeux pour la puissance publique quant à sa capacité à organiser l'ensemble de ce secteur,
Les qualités paysagères des premiers reliefs morneux des Grands-Fonds, notamment au Nord-Est de la zone INC, sont indéniables.



David
Palais-Royal

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES

Un vaste territoire à forte potentialité agricole qui reste à promouvoir

La capacité de production agricole est forte sur la commune grâce à la très forte valeur agronomique des terres de la plaine. La canne est encore très cultivée : 529 ha, mais tout comme les autres production, est menacée par des pratiques d'urbanisation individuelles admises ou permises (zones NB des Grands Fonds) par la collectivité.

Les Grands Fonds restent un secteur de PROduction annexe sur lequel l'activité agricole doit participer à la mise en valeur des territoires assuré également par la PROmotion touristique et la PROtection des espaces naturels.

La Plaine Agricole est le secteur de PROduction cannière sur lequel d'autres pratiques se développement et sont à développer (ananas, melon, banane et élevage). Vaste espace directement connecté à l'artère de l'agglomération (la Rn5), elle est également le siège de vastes opérations de PROmotion immobilière et d'une diffusion d'initiatives privées et contradiction avec les principes de PROtection de l'activité agricole et des espaces encore non urbanisés. Un arbitrage est donc à trouver, notamment sur les secteurs de Belle Plaine, Difort, Caduc.

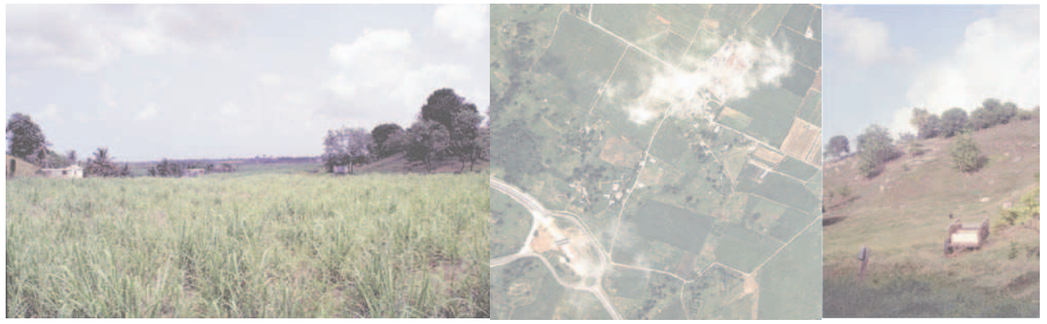

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

B

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES

OCCUPATION DU SOL

STRUCTURE FONCIERE

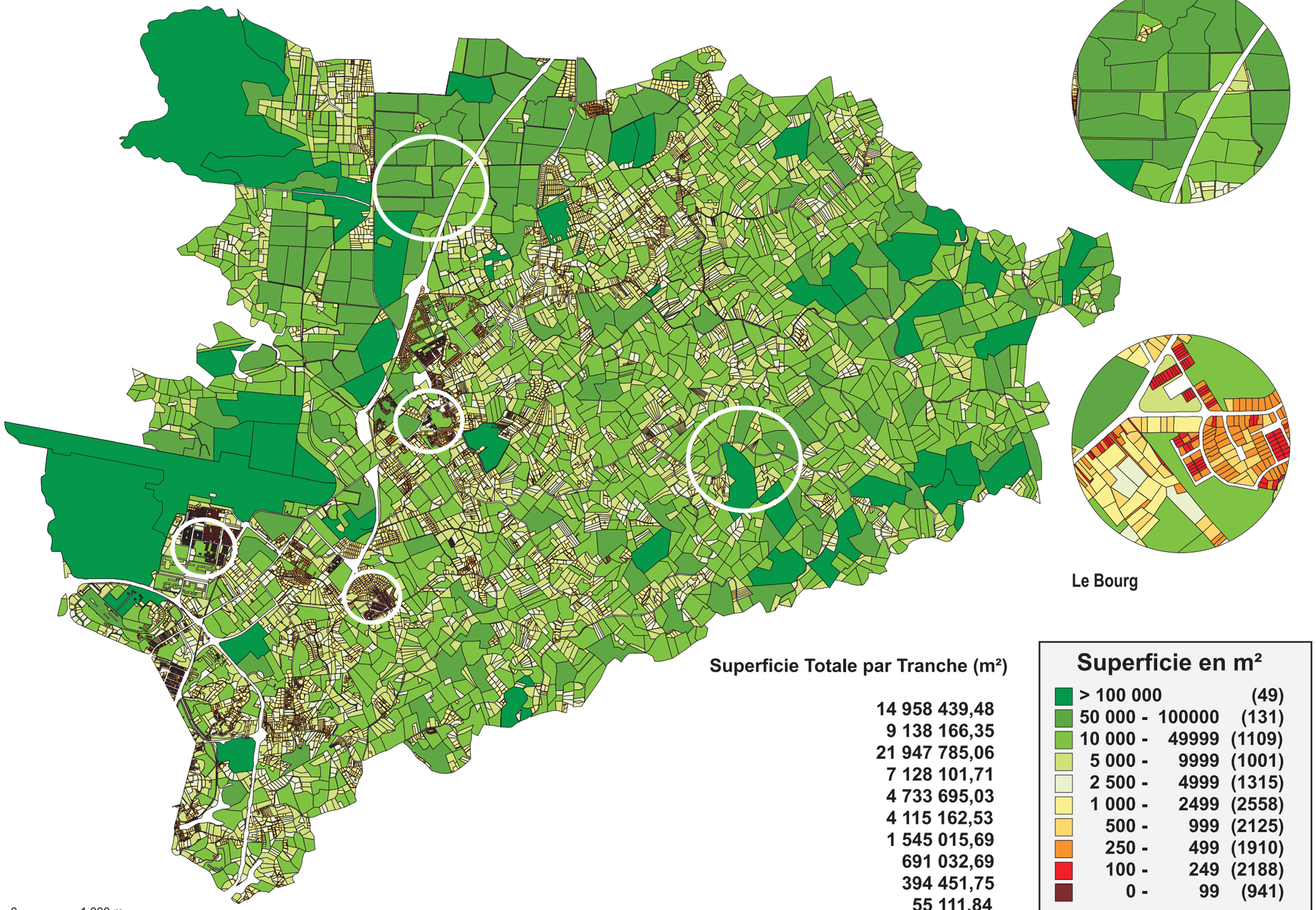

La Plaine

Les Grands-Fonds

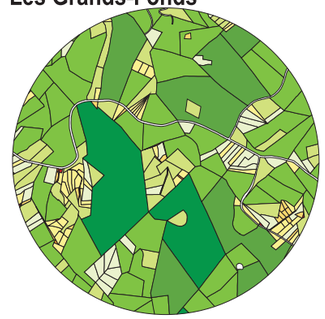

Le Bourg



Le Raizet



Petit-Pérou

Superficie Totale par Tranche (m²)

14 958 439,48	
9 138 166,35	
21 947 785,06	
7 128 101,71	
4 733 695,03	
4 115 162,53	
1 545 015,69	
691 032,69	
394 451,75	
55 111,84	
64 706 962,13	

Superficie en m²

> 100 000		(49)
50 000 -	100000	(131)
10 000 -	49999	(1109)
5 000 -	9999	(1001)
2 500 -	4999	(1315)
1 000 -	2499	(2558)
500 -	999	(2125)
250 -	499	(1910)
100 -	249	(2188)
0 -	99	(941)

500 m 0 1 000 m

10 Ha

B32 - EXPRESSION ACTUELLE DU TERRITOIRE URBANISE

B321 La structure foncière : caneva de l'urbanisation

L'analyse de la distribution parcellaire rend compte des modes d'occupation des sols et des différentes étapes de transformation du territoire, des stratégies spatiales qui ont, par exemple, présidé à la constitution de quartiers ou de noyaux de vie.
La structure foncière fait valoir plusieurs trames qui distinguent des usages et des géographies :

B3211 Le parcellaire agricole de la plaine des Abymes
La structure foncière demeure profondément marquée par l'économie sucrière dont l'empreinte sur la plaine des Abymes est très forte avec un maintien de grandes parcelles réorganisées pour l'essentiel autour de groupements fonciers agricoles (GFA).
Cette structure foncière a été préservée pour sa grande valeur agricole à l'exception des parcelles situées au contact de la piste de l'aéroport, mobilisées pour le basculement aéroportuaire et la construction de la nouvelle aérogare et de la plate-forme aéroportuaire qui lui est liée.
Les mutations en cours qui affectent ce vaste espace naturel et agricole apparaissent nettement. Elles ont été précédées d'une importante subdivision sur les sites de Belle Plaine, de Golconde ou encore de Pont-à-Popo. De la même façon l'empreinte des anciennes habitations (Belle Plaine, Boisvinière) demeurent autour d'une concentration de petites parcelles.

B3212 Les Grands-Fonds
Les Grands-Fonds présentent une grande hétérogénéité dans leur morphologie parcellaire. L'urbanisation spontanée s'est établie sur une trame parcellaire relativement disséquée, héritée du marronnage et des cultures vivrières et maraîchères qu'elle accueillait. La configuration parcellaire " en peigne " est bien représentée, résultant de morcellements successifs partageant le territoire du haut des mornes aux bas de ravines, définissant de nombreuses petites parcelles en longueur qui se juxtaposent et s'ouvrent sur les fonds de vallée et les axes de desserte qu'ils accueillent. Le réseau viaire qui irrigue les Grands-Fonds a favorisé l'apparition de l'habitat dont la répartition se calque sur la multiplicité foncière mais aussi sur les contraintes topographiques. Très vite les Grands-Fonds ont été le support d'un habitat dont l'importance grandissante a provoqué à son tour un nouveau morcellement. Ce principe de subdivision est croissant de la zone Est la plus reculée et la plus chahutée, où la contrainte topographique s'impose à des terrains devenant très vite impropres à la construction, aux secteurs Ouest proches des zones urbaines.

De tailles et de formes variables les parcelles peuvent n'être déclinées que sur une ou deux épaisseurs dans les secteurs où la topographie est la plus vive (Papin, Coma, Borricaud,...) ou n'être que l'amorce d'un redécoupage foncier qui se prolonge jusqu'aux lignes de crête dans les morphologies plus douces de l'Ouest des Grands-Fonds.
Dans les espaces les plus ouverts de petits ensembles de parcelles apparaissent structurés, réorganisés autour d'un maillage viaire cohérent avec son environnement. Ce redécoupage est la signature de quartiers nouveaux réintroduits, retravaillés sur les traces anciennes (lotissement de Déravinière, Bois Joli).
Dans les zones les plus reculées des Grands-Fonds d'accès difficile où l'urbanisation paraît impossible, la trame parcellaire a conservé son empreinte agricole ancienne avec de grandes parcelles.

B3213 La trame du centre
La trame du centre des Abymes se caractérise par une juxtaposition de parcelles de formes souvent inégales et de taille moyenne, définies autour de polarités ou d'influences variées. L'urbanisation sur le centre n'a pas été structurée. Elle s'est produite sur une trame parcellaire dense établie à la faveur de l'ouverture de voies (route et chemin de fer) qui ont défini une première ligne de parcelles très étirée mais de taille moyenne (moins de 1000 m^2 pour l'essentiel). En arrière de cette première ligne de parcelles, la trame devient plus lâche voire même sans orientation véritable. L'une des caractéristiques de ce tissu est sa faible structuration derrière un premier rang établi au contact de voies structurantes.
Les processus d'urbanisation plus récents ont favorisé un morcellement hétérogène du foncier qui reste grossièrement défini.
Autour de cette première distribution parcellaire, la trame foncière du bourg et de ses extensions apparaît hétérogène, sans organisation véritable autre que celle suggérée par le réseau viaire et plus ponctuellement par quelques opérations d'aménagement qui imposent leurs logiques cloisonnées de structuration de l'espace. Les lotissements de Nérée, de Dothémare, ou le quartier de Providence se distinguent ainsi très nettement de la trame du centre des Abymes. De même, l'influence des plans de composition de la vaste opération d'aménagement (ZAC) de Dothémare qui ont établi rigoureusement le maillage des îlots et imprimé une logique d'ensemble pour la définition d'un nouveau quartier, est évidente sur le développement du Nord de la ville.
Encore plus au nord, les trames régulières des lotissements de Pointe-d'Or s'imposent dans un ensemble rural où se distinguent les vastes parcelles de la plaine des Abymes à l'Ouest, d'un patchwork de parcelles irrégulières illustrant, à l'Est, les mutations en cours observées sur les secteurs de David, Doubs, Palais Royal.

B3214Les grands quartiers
L'influence des plans initiaux d'aménagement des grands quartiers sud-ouest transparaît nettement. Le dessin de l'organisation maîtrisée de Raizet et de Grand Camp contraste avec la composition parcellaire extrêmement disséquée qui caractérise les développements bâtis le long de la RN5 (Vieux-Bourg).
Le découpage très morcelé de sa cité jardin imprime au quartier du Raizet sa trame orthogonale rigoureuse, prolongée au sud par les grandes parcelles qui accueillent les grands ensembles.
La structure foncière de Grand Camp est presque exclusivement composée de très grandes parcelles.
Plus globalement la structure foncière qui porte l'agglomération Sud-Ouest des Abymes apparaît peu divisée, conséquence du peu d'organisation et de structuration du développement urbain produit. Les quartiers de Chauvel, de Boissard, et plus ponctuellement Zamia Carénage ou Zamia Carénage sont développés sur une trame confuse, fractionnée sans organisation préalable. Ces agglomérats de petites parcelles contrastent avec le paysage foncier hérité de la tradition agricole qui se compose de parcelles de tailles moyennes.

Quelques très grandes parcelles sont encore présentes au cœur de cette zone urbaine. En dehors des grands ensembles de logements (Grand Camp, Anquetil, ...) elles constituent l'empreinte des grands équipements implantés en interface avec la ville de Pointe-à-Pitre. Il s'agit notamment des emprises du CHU, du lycée de Baimbridge, du CREPS, du Jardin d'essai,... D'autres grandes parcelles composent les dernières grandes opportunités de ce large pôle urbain ; elles sont essentiellement implantées au niveau des quartiers de morne Daran, Chauffours, Chauvel.

B3215 Les lotissements de Petit-Pérou
L'empreinte parcellaire des lotissements de Petit-Pérou et du morne Caruel est régulière et révèle à nouveau la définition rigoureuse et maîtrisé de leur développement. Les principes d'organisation et d'urbanisation sur ces îlots ne prolongent cependant pas davantage le développement urbain sur les secteurs proches où la structure foncière lâche initiale demeure.

Synthèse
Abymes, prolongement historique de la ville de Pointe-à-Pitre a confirmé sa mutation d'espace de production agricole en véritable territoire urbain. Cette évolution a été relayée par une dynamique de construction qui a concerné l'ensemble du territoire. L'analyse de la morcellisation foncière rend compte de la pression immobilière exercée sur un territoire fortement convoité et largement investi par les grands ensembles. Elle témoigne aussi des modes d'organisation qui l'on précédé.
La morcellisation, qui n'a pas toujours été effectuée selon une organisation rigoureuse, affecte en premier lieu les quartiers urbains où se distinguent les quartiers de développement spontané (Chauvel, Boissard, Vieux-Bourg) des ensembles où la rigueur a précédé la division (cité jardin du Raizet, Petit-Pérou,...).

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

B

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES

OCCUPATION DU SOL

OCCUPATION DU FONCIER

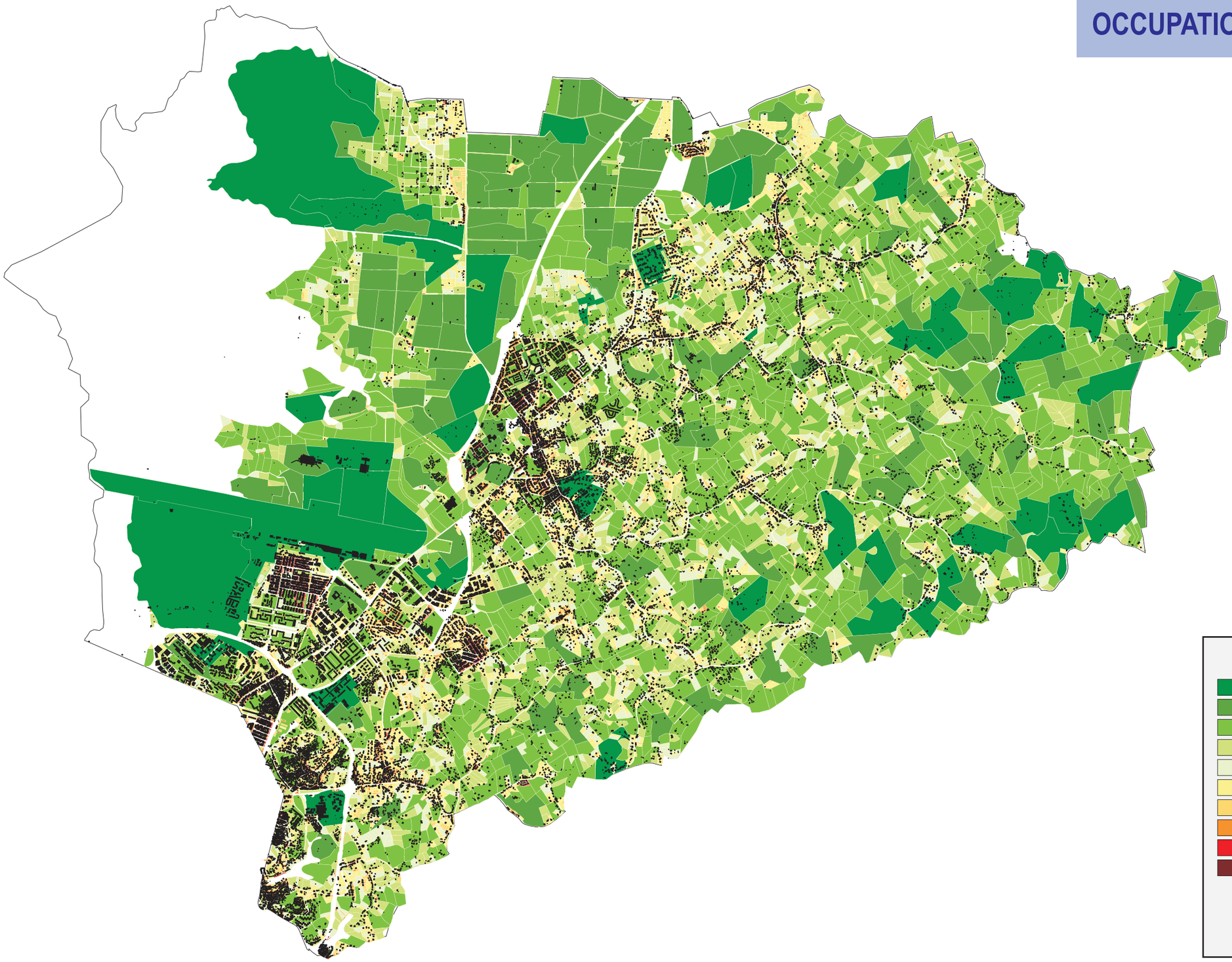

Superficie en m²

> 100 000		(49)
50 000 -	100000	(131)
10 000 -	49999	(1109)
5 000 -	9999	(1001)
2 500 -	4999	(1315)
1 000 -	2499	(2558)
500 -	999	(2125)
250 -	499	(1910)
100 -	249	(2188)
0 -	99	(941)

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES

Surface des parcelles	Nombre de parcelles		Surfaces cumulées (en ha)	
Plus de 10 ha	49	0,40%	1 495,84	23,12%
De 5 à 10 ha	130	1,05%	913,82	14,12%
De 1 à 5 ha	1 108	8,99%	2194,78	33,92%
De 5.000 9.999 m^2	1 001	8,12%	712,81	11,02%
De 2.500 4.999 m^2	1 315	10,67%	473,37	7,32%
1.000 à 2.499 m^2	2 558	20,76%	411,52	6,36%
500 à 999 m^2	2 125	17,24%	154,50	2,39%
250 à 499 m^2	1910	15,50%	69,10	1,07%
100 à 249 m^2	2188	17,75%	39,45	0,61%
Moins de 100 m2	941	7,64%	5,51	0,09%
Total	12 324	100,00%	6 470,70	100,00%

B32 - EXPRESSION ACTUELLE DU TERRITOIRE URBANISE

B322 La composition foncière

L'identité des Abymes transparaît dans la composition foncière du territoire. Bien que soumis à de multiples influences urbaines, il n'apparaît pas profondément morcelé. Le processus d'urbanisation n'a pas toujours été précédé d'une recomposition foncière, favorisant cette empreinte foncière lâche d'un territoire agricole qu'il n'est pourtant plus pour sa grande majorité.
Le territoire des Abymes accueille 26.843 logements et compte un total de 12.324 parcelles (y compris les parcelles agricoles, naturelles, supportant des activités ou tout simplement vides…). Ce rapport de 2,18 logements par parcelle est bien le signe d'une urbanisation développée essentiellement sur la base de grands ensembles ; il est également la signature d'un territoire relativement peu divisé compte tenu de sa vocation urbaine généralisée. La taille moyenne des parcelles est 5.250 m^2.
Le territoire paraît relativement peu mobilisé : les parcelles de plus d'un hectare qui représentent à peine plus d'un dixième du parc foncier (10,44%) cumulent plus des deux tiers (71,16%) du territoire. Pourtant malgré un morcellement modéré le territoire est largement investi par une urbanisation qui n'a pas toujours été préparée et n'a pas été précédée d'un redécoupage des trames agricoles initiales. Les petites parcelles qui d'ordinaire constituent les trames urbaines apparaissent dès lors localisées, exprimant des principes d'urbanisation maîtrisés mais quelque peu isolés.

B3221 Les petites parcelles : pôles urbains
Les petites parcelles de moins de 100 m2 couvrent moins de 0,1% du territoire alors qu'elles représentent 7,6% du parc foncier. Cette division extrême est la signature de modes d'urbanisation très contraints qui s'expriment en premier lieu dans les lotissements sociaux du Raizet, du quartier de l'Assainissement ou encore de Boisripeaux et de façon beaucoup plus anecdotique dans les quartiers venus s'agglomérer à la ville (Chauvel, Boissard).
Les parcelles de 100 à 249 m2 0,6% du territoire ; 17,75% du nombre de parcelles
Cette première trame foncière est complétée par des parcelles de petite dimension (100 à 249 m^2) définie le plus souvent par les plans d'épanouissement de la ville (Nérée, Cité Général de Lacroix) et dans les quartiers urbains constitués sur des trames individuelles. Identifiées notamment sur les quartiers de l'Assainissement, de Raizet, de Petit-Pérou, elles relèvent souvent d'un processus organisé d'urbanisation du territoire (lotissement) comme le laisse présumer leur regroupement.
Les parcelles de 250 à 499 m2 1,1% du territoire ; 15,50% du nombre de parcelles
Des parcelles intermédiaires entre un petit foncier caractéristique des lotissements sociaux structure plus traditionnelle des lotissements confortables se sont constitués dans le centre (Nérée, Boisripeaux) .

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

B

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES

OCCUPATION DU SOL

Grands propriétaires fonciers

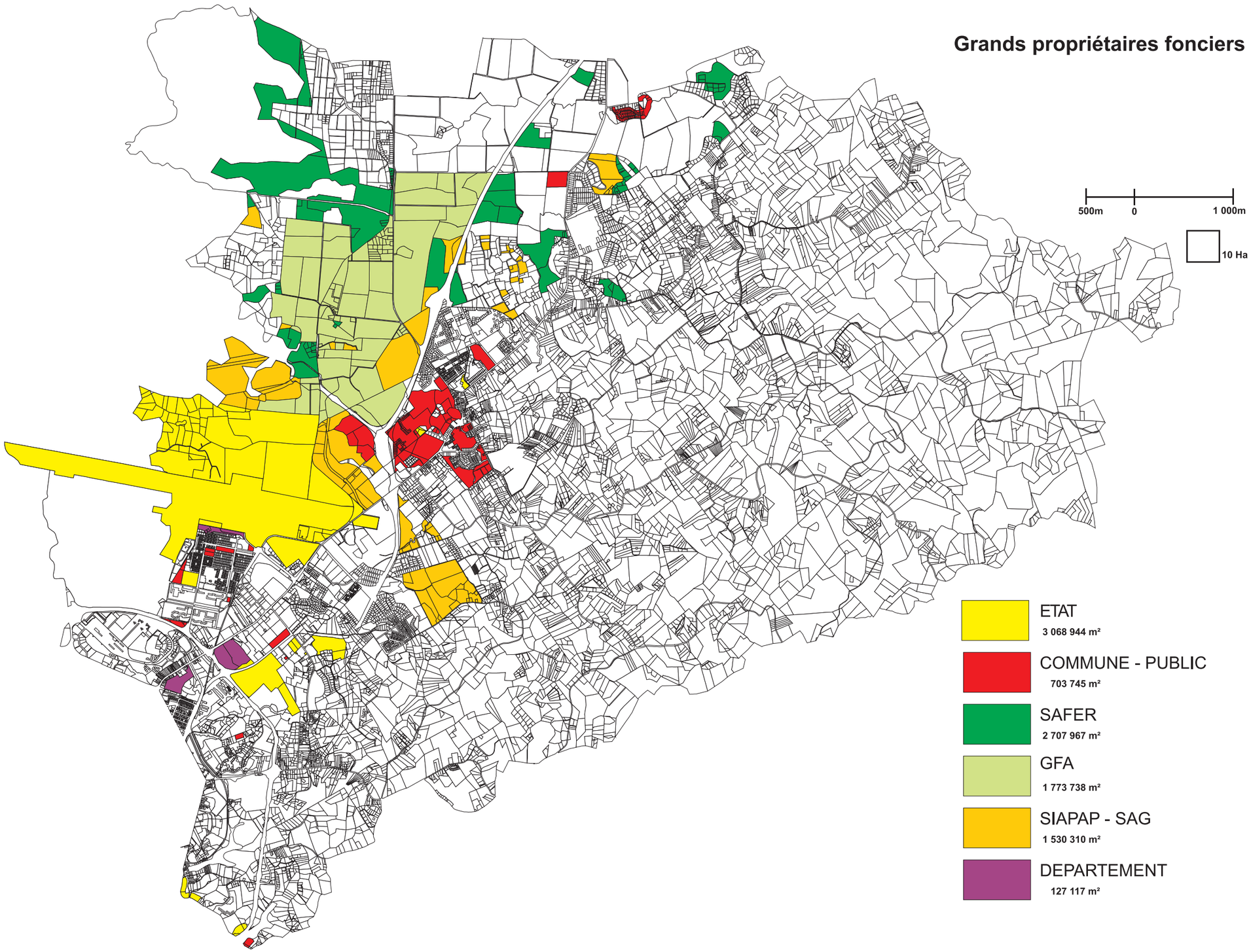

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES

B32 - EXPRESSION ACTUELLE DU TERRITOIRE URBANISE

B3222 Les parcelles moyennes : pôles périurbains
Les parcelles de 500 à 999 m2 2,40% du territoire ; 17,25% du nombre de parcelles
Les parcelles de 500 à 999 m^{2}composent pour l'essentiel les lotissements confortables établis en périphérie immédiate de la ville (Boisripeaux, Nérée), mais aussi dans les secteurs résidentiels du Morne Caruel, de Chauvel, Dugazon accueille des parcelles intermédiaires dont la présence témoigne d'un processus d'organisation urbaine moins fort…
Les parcelles de 1.000 à 2.499 m2 6,36% du territoire ; 20,76% du nombre de parcelles
Cette configuration parcellaire est l'empreinte d'une urbanisation diffuse en périphérie immédiate de processus urbains plus denses ou des grands ensembles. Elle s'établit très fréquemment en périphérie des pôles urbains constitués et au cœur des pôles secondaires (sections).
Les parcelles de 2.500 à 4.999 m2 7,32% du territoire ; 10,67% du nombre de parcelles
Les parcelles de 5 .000 à 9.999 m2 11,02% du territoire ; 8,12 % du nombre de parcelles
Reliques d'un morcellement ou éléments fonciers résultant d'une première mutation foncière, elles se situent en première périphérie des zones faiblement urbanisées et constituent en ce sens des interfaces entre les secteurs construits et les zones préservées, des zones tampon qui constituent aussi potentiellement des réserves mobilisables à court ou moyen terme mais très souvent aussi des parcelles " gelées " par leur défaut d'équipement ou leur caractère inaccessible.

B3223 Les grandes parcelles - 10.000 m2 et plus : marque de la ruralité
Les parcelles de 1 à 5 hectares 33,92% du territoire ; 8,99% du nombre de parcelles
Les parcelles de 5 à 10 hectares 14,12% du territoire ; 1,05% du nombre de parcelles
Les parcelles de 10 hectares et plus 23,12% du territoire ; 0,40% du nombre de parcelles
Les grandes parcelles sont des unités qui n'ont pas subi de fortes dynamiques urbaines.
Leur nombre relativement restreint (10,44% du parc) n'est pas représentatif de leur importance puisqu'elles cumulent 71,16% du territoire de la commune des Abymes.
En fait elles couvrent l'essentiel du territoire à l'exception des territoires urbanisés. Cette importance dans les Grands-Fonds, par exemple, met en exergue aussi le risque de spéculation qui pèse sur ces vastes entités foncières ouvertes à l'urbanisation via le POS de 1991, qui peut remettre fondamentalement en cause la structuration de l'espace sans y porter, en préalable, les équipements nécessaires. L'importance de ces grandes parcelles est d'autant plus importante qu'elles ne portent que très peu de constructions ; ce territoire rural demeure fondamentalement vulnérable tant il est menacé d'une brutale et massive urbanisation.

B323 Les grands propriétaires

B3231 La commune
La commune possède plus de 70 hectares dont une bonne part est rassemblée sur de grandes parcelles (19 parcelles comptent plus d'un hectare). La propriété communale compose une part importante du quartier de Dothémare (44 hectares) et du centre-bourg puisqu'elle y cumule 80% du foncier.
Sur la base d'occupations temporaires qui tendent à se pérenniser, le foncier communal fait pour une large part l'objet d'occupations illicites qui pervertissent le paysage urbain en favorisant la diffusion d'une urbanisation mal contrôlée.

B3232 La SAFER
La SAFER compte 270 hectares couvrant, pour l'essentiel, la plaine des Abymes (Belle Plaine, Golconde, Boisvinière, Caduc, …).

B3233 L'Etat
La propriété recensée de l'ETAT couvre environ 300 hectares avec en premier lieu la plate-forme aéroportuaire.

B3234Autres
Le groupe Darboussier possède plus de 150 hectares pour l'essentiel rassemblés sur Dothémare, Petit-Pérou, Palais Royal…

Typologie par cellaire des Abymes

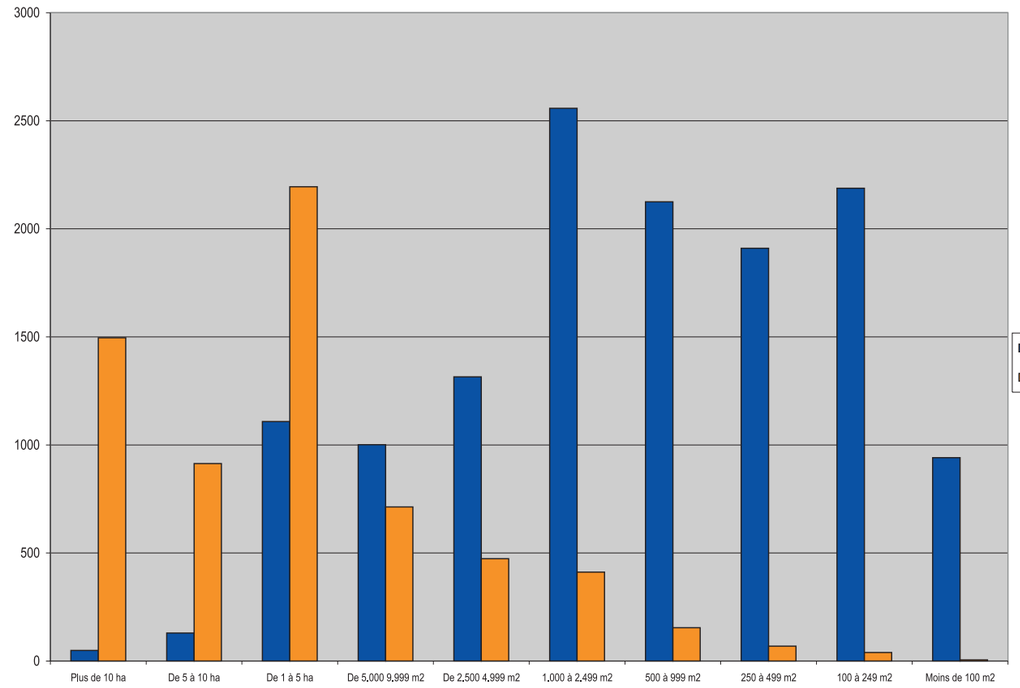

B324 La stratégie foncière

Le mitage qui tend à se généraliser à l'ensemble du territoire rend délicates les stratégies visant à constituer des réserves foncières. Le foncier agricole est depuis longtemps la victime d'une dynamique d'aménagement du territoire qui tend plus à investir des sites vierges de toute urbanisation que de recomposer avec des sites déjà en partie construits.
La remise en cause du foncier agricole est donc inéluctable sans des actions et une démarche volontariste.

B325 Le marché foncier dans la ville

PRIX DU FONCIER	
Zones urbaines constituées	
Providence – Chauvel – Morne Caruel - Dugazon	350 à 400 F/m2
Zones urbaines en cours de constitution	
Pointe d'Or – Palais Royal	200 F/m2
Pôles ruraux en marge des dynamiques urbaines	
Beausoleil - Déravinière	150 à 200F/m2
Grands-Fonds	
Papin – Borricaud - Sarrazin	75F/m2

D'après les quelques données recueillies auprès des services de la ville, de promoteurs et d'agents immobiliers, le coût du foncier est relativement élevé. L'insuffisance de l'offre foncière dans les secteurs urbains constitués situe le prix du foncier à environ 300F/ m^2, alors qu'il n'est que de 75F / m ^{2}dans les secteurs moins équipés (mais tout de même constructibles) des Grands-Fonds. Cette inflation du prix du foncier sur un marché qui reste désorganisé constitue un point de blocage fort à la réalisation d'opérations immobilières adaptées à la demande, dans sa plus large expression.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

B

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES

OCCUPATION DU SOL

MOSAIQUES DES TRAMES URBAINES DIVERSITE DES QUARTIERS

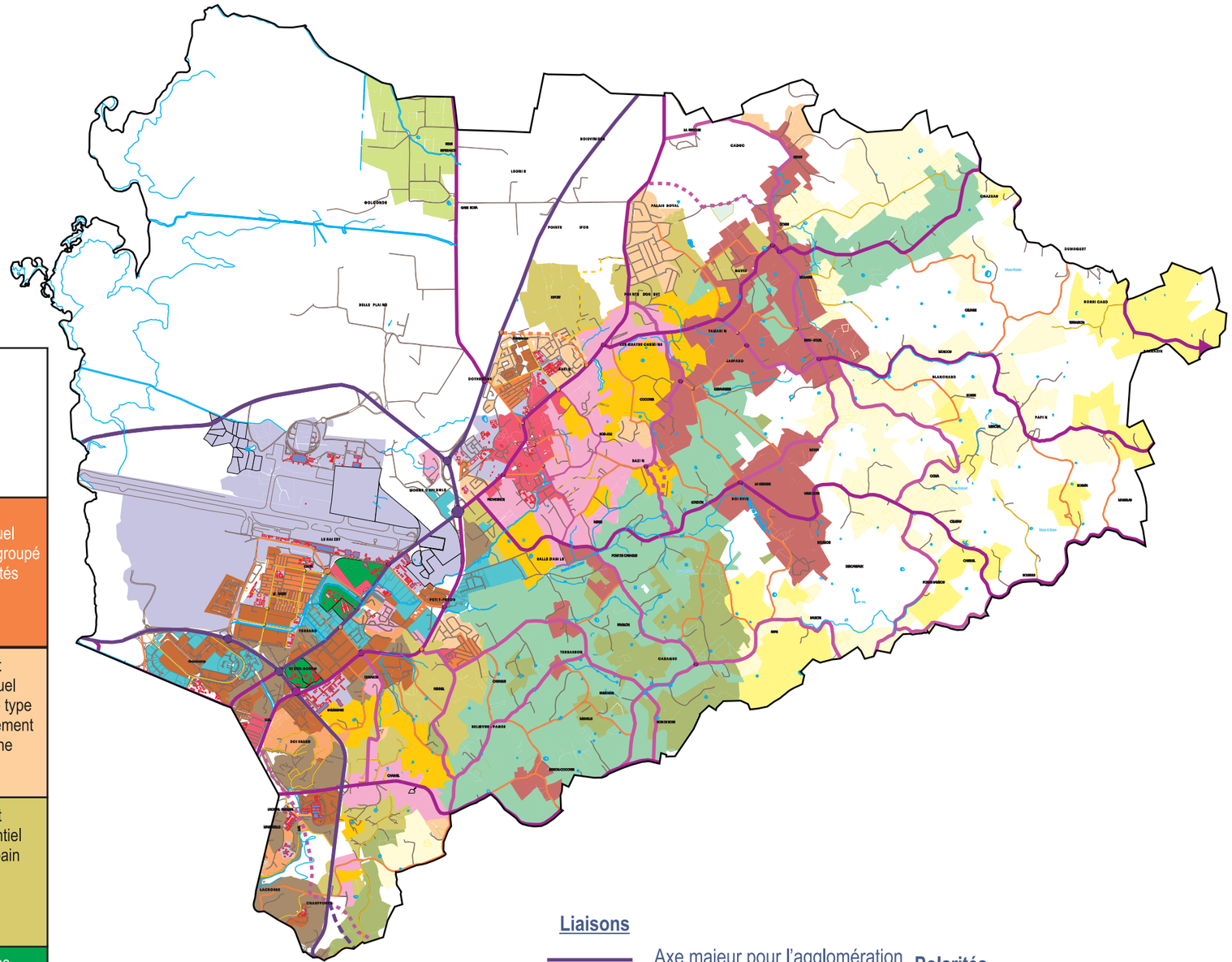

Equipement d'ordre régional	Equipement de proximité	Zones d'activités	
Habitat individuel groupé de centre ville	Habitat individuel groupé périurbain	Habitat collectif type Grands Ensembles	Habitat individuel social groupé type Cités Jardin
Habitat spontané	Habitat individuel groupé Pôles d'appui Linéaire	Habitat résidentiel de zone urbaine	Habitat individuel groupé type Lotissement moderne
Habitat dispersé en zone périurbaine	Habitat diffus Grands Fonds Pentes ou sommets de	Habitat diffus Grands Fonds Fonds de vallées	Habitat résidentiel périurbain
Habitat dispersé 1ère couronne Grands Fonds	Habitat linéaire 1ère couronne Grands Fonds	Habitat résidentiel Zone rurale	Espaces verts et de loisirs

Liaisons

- Axe majeur pour l'agglomération
- Axe majeur la commune
- Axe d'échanges intracommunaux
- Axe d'échanges interquartiers
- Axe d'échanges intraquartier

Polarités

- Espace de centralité pour l'agglomération
- Espace de centralité pour la commune
- Espace de centralité interquartier
- Espace de centralité intraquartier

B32 - EXPRESSION ACTUELLE DU TERRITOIRE URBANISE

B326 - Les trames urbaines , empreintes d'une organisation à conforter ou à redéfinir.

L'analyse de la trame urbaine est avant tout une analyse de l'espace public, rapport du bâti à son environnement.

Elle permettra de souligner les besoins et d'orienter des options d'intervention définies sur la ville :
- Requalification du maillage viaire
- Extension du maillage viaire
- Prolongement des voies
- L'emprise et les fonctions des nouveaux espaces publics
- Modification de la capacité d'accueil des îlots en terme d'habitat, de commerces, de services…

C'est à partir de cette analyse que l'on fixera les modalités d'urbanisation, les règles d'usage, la cohérence du développement urbain.

Une ville multipolaire. Hétérogénéité de la trame urbaine.

La commune des Abymes, de la plaine ennoyée au relief des Grands-Fonds, des grands quartiers de la RUPAP aux nouveaux quartiers du Nord Abymes, est constituée d'une mosaïque de paysages urbains et naturels. Cette diversité se retrouve dans la densité de l'implantation des hommes et des activités ainsi que dans le mode de découpage de ce territoire.
L'intervention publique aux Abymes, dans un projet d'aménagement et de développement durable doit s'appuyer dans un premier temps sur une analyse des trames urbaines.
L'espace urbanisé s'analyse en termes :
- De découpage parcellaire du territoire physique qui défini les différents quartiers et les îlots urbains
- De tracés des voies et des réseaux confrontés à des sites, avec leurs reliefs et leurs orientations.
- D'organisation et d'implantation bâtie sur le parcellaire, par rapports aux tracés des voies et des réseaux.

Il s'est également constitué et a évolué dans le temps. L'analyse des trames urbaines permet également de tirer les leçons du développement urbain passé et d'avoir une vision prospective stratégique sur le développement souhaitable de la commune des Abymes, des réparations souhaitables, des coutures à favoriser entre tissus urbains pour un fonctionnement global cohérent et une offre d'usages optimisée.
Les différents critères d'analyse de la trame urbaine retenus sont les suivants.
Le parcellaire qui constitue la quasi-totalité de l'espace public aux Abymes et qui reflète les différents éléments du territoire (relief). L'analyse portera autant sur la taille que sur la forme du parcellaire.
On pourra ainsi distinguer :
- Le parcellaire de la trame urbaine traditionnelle maîtrisée (découpage systématique en bandes alignées sur les voies, bâti occupant la quasi totalité de la parcelle et aligné sur la voie)
- Le parcellaire agricole (trame qui suit des orientations précises liées à la topographie et au mode d'exploitation)
- Le parcellaire des lotissements (parcelles régulières de même superficie)
- L'assiette des grands ensembles (découpage qui ignore le parcellaire ancien).

L'analyse de la trame bâtie se base sur l'implantation bâtie sur le parcellaire, l'organisation du bâti par rapport au réseau viaire, la densité bâtie, horizontale et verticale, la fonction de l'occupation du sol : habitat, activités,….

Ces différents critères nous définissent une typologie des trames urbaines existantes, sans tenir compte, dans un premier temps, des fonctions sociales et économiques de celles-ci.
Cette typologie reflète :
- Une certaine organisation ou une conquête plus spontanée du territoire,
- La force de l'intervention publique passée,
- L'attribution sociale et économique des différents secteurs composants le territoire,
- Les relations inter quartiers,
- Les rapports entre l'espace urbanisé et le territoire naturel.

Elle permet donc d'identifier les secteurs urbains déjà bien constitués, ceux à réparer ou à transformer, les secteurs à renforcer, ceux à créer ainsi que les limites souhaitables de l'urbanisation.

Trois grandes zones sont identifiables.
- Les pôles urbains constitués des grands quartiers en périphérie de Pointe-à-Pitre et du centre bourg des Abymes,
- Des zones périurbaines,
- Un territoire à caractère plus rural qu'urbain, intégré dans la région des Grands-Fonds.

Une analyse plus fine permet de distinguer des sous-classes.
Les pôles urbains constitués :
Secteurs où la trace urbaine est caractéristique de :
- Zones d'habitat individuel groupé de centre ville classique,
- Zones d'habitat individuel social du type des Cités jardin,
- Zones d'habitat collectif du type des grands ensembles,
- Zones d'habitat résidentiel urbain ,
- Secteurs d'urbanisation spontanée,
- Zones d'activités économiques.

Des zones périurbaines :
- Zones d'habitat individuel groupé périurbain,
- Zones résidentielles,
- Zones relativement peu dense, laissant une place relativement importantes aux espaces "naturels "relictuels,
- Nouveaux quartiers du type des lotissements,
- Secteurs d'urbanisation spontanée,
- Zones de développement secondaire.

Un territoire à caractère plus rural qu'urbain :
- Secteurs résidentiels de zone rurale,
- Urbanisation le long des voies en fond des vallées des Grands-Fonds, la densité diminuant vers l'Est,
- Urbanisation en antenne sur les pentes ou en hauts de mornes, la densité diminuant vers l'Est.

Le territoire s'appuie, ou doit s'appuyer sur des liaisons fortes et des points de centralité de différente échelle, certains relèvent de l'agglomération, d'autres de la commune, certains ne relèvent que des dynamiques intraquartiers.

Ces liaisons sont principalement constituées des infrastructures routières, et les points de centralité des carrefours. Or, liaisons et centres d'animation, lieux d'expression publique ne doivent pas s'intégrer dans la ville comme simples axes de transports, vision opposée aux principes du développement durable, mais doivent être analysées comme des espaces publics dédiés aux échanges formels et informels.

Le traitement des voies qui constituent actuellement la quasi-totalité de l'espace public doit permettre de donner un cadre au développement et au renouvellement urbain, à la préservation des espaces naturels et paysagers et à l'amélioration du cadre de vie.
Cette analyse de la trame urbaine constitue une des bases fondamentales des orientations développées dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du PLU de la ville des Abymes.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

B

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES

OCCUPATION DU SOL

EMPREINTE NATURELLE

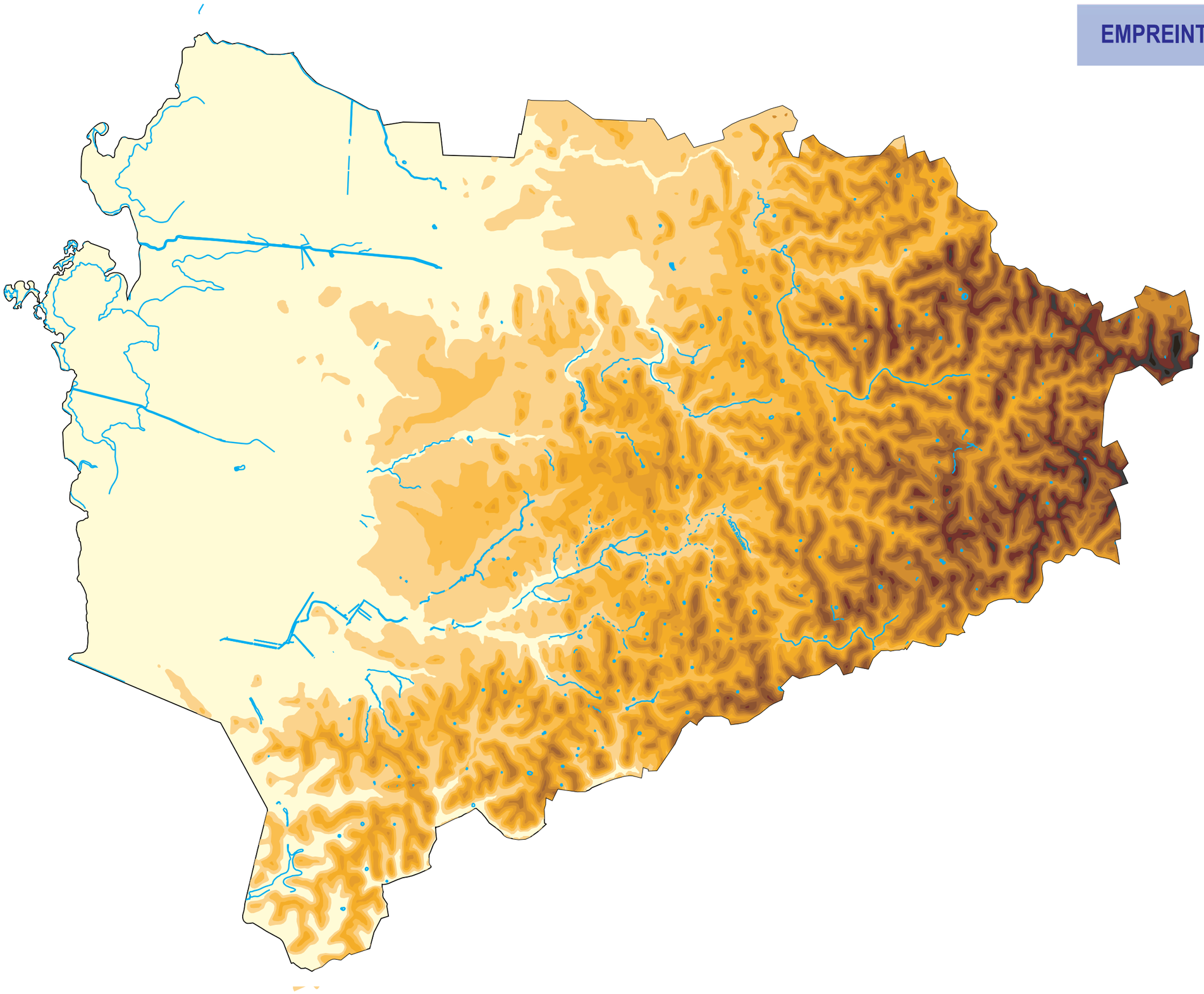

B32 - EXPRESSION ACTUELLE DU TERRITOIRE URBANISE

B326 - Les trames urbaines

B3261 - Centre Bourg

Trame parcellaire :
Le découpage fin, perpendiculaire aux voies, le plus souvent sur une seule rangée, plus rarement sur deux, depuis le carrefour de Bazin jusqu'au carrefour de la rue du Cimetière. Au-delà, le maillage est plus lâche, il rappelle le découpage des anciennes parcelles agricoles ayant subit une succession de divisions. Les parcelles, étroites, dans le centre, présentent des façades relativement homogènes.
Seule la place de la Liberté est délimité comme place centrale.

Trame viaire :
La trame viaire répond à un maillage de type arborescent, qui part au sud depuis le carrefour de Bazin et au nord depuis le carrefour du Cimetière, les deux arborescences se relient et se mélent sans cohérence. Ceci abouti à un système de circulation organique, avec comme artère principale l'ancienne route nationale n°5. Une mauvaise hiérarchisation des voies et la multiplication des nœuds routiers, au lieu de faciliter les échanges, constituent autant de points d'engorgement tant la trame est resserrée. Le gabarit des voies est de 8,50 m pour les artères principales, et de 7 m en moyenne pour les rues.

Trame bâtie :
Le bâti est implanté en front de parcelles, généralement il n'excède pas deux niveaux (R+1+combles). Ce système d'implantation a conduit à la création d'arrière-cours qui, au fil des années ont été également bâties, densifiant considérablement les îlots et devenant parfois un facteur d'insalubrité (occupation spontanée des parcelles sans maîtrise des réseaux).

Fonctions urbaines :
Espace polyfonctionnel par nature, le centre bourg abymien n'impose guère de centralité sur son territoire d'appartenance : les fonctions commerciales sont concurrencées par les pôles d'activité périphériques, la fonction d'équipement reste limitée, le pôle d'habitat décline au profit des périphéries. Les fonctions de centralité administrative, symboliques et quotidienne du bourg ont été mises à mal par une mauvaise gestion des artères qui le desservent. La fonction de rue a longtemps été remplacée par celle de transit, rendant ainsi les échanges internes (notamment pour les piétons) difficiles. Longtemps traversé par une route, le bourg a été partagé par un axe de liaison destructurant. La déviation de la RN5 l'a allégé de flux routiers parasites ; le bourg reste néanmoins un point de confluence essentiel du territoire et de la mosaïque de quartiers qui le composent. Il reste cependant un point d'échanges important qui gagne à être rénové.

Contraintes urbaines :
Malgré la déviation du bourg, la circulation et le stationnement restent problématiques dans le bourg. Le tissu urbain est en grande partie à requalifier. Le tissu économique du bourg, concurrencé par les centres et zones commerciaux de Providence et de Petit-Pérou, doit être reconstitué. L'ensemble du tissu souffre de plus des dynamiques de vieillissement et de délaissement.

B3262 - Le Raizet

Trame parcellaire :
Le parcellaire est découpé en vastes unités foncières au sud, sur lesquelles les grands ensembles ont été construits, au nord, les unités sont plus petites, organisées sur une trame orthogonale régulière.

Trame viaire :
La trame viaire au Raizet est de deux types. Au nord, un maillage de ville traditionnel, resserré et hiérarchisé permet d'alimenter les ensembles d'habitat individuel groupé. La rue des Ecoles et le tronçon nord de l'avenue du général de Gaulle, artères principales du quartier, assurent les fonctions de transit mais également de desserte. Sur celles-ci, des rues secondaires, de desserte interne viennent se connecter perpendiculairement, délimitant ainsi des îlots réguliers. Au sud, dans les quartiers des Esses, Carbets, le maillage orthogonal est peu hiérarchisé, le calibre des voies est très important (entre 15 et 20m).
Ce maillage est peu propice aux échanges de proximité (absence des cheminements piétons, cyclables) dans un quartier à vocation principale d'habitat avec quelques équipements très attractifs. En revanche, le potentiel d'espaces publics est important, les espaces verts ou parkings sont parfois ressentis comme des zones de vide.

Trame bâtie :
La moitié nord du Raizet a une morphologie bâtie qui correspond au modèle des cités jardins. Sur des parcelles de taille homogène, le bâti est implanté en retrait de la voie, occupant en général 50% de la surface disponible, le reste étant jardiné ou aménagé en cour.
La moitié sud du quartier est constituée de constructions de grande échelle horizontale et verticale. La densité est beaucoup plus faible, la surface construite couvre moins d'un tiers des îlots.
L'ensemble se caractérise par une très grande homogénéité des formes et une distinction des fonctions. Les îlots de services, commerces ou équipements (écoles) sont bien distingués.

Fonctions urbaines :
Quartier à double fonction qui ne cohabitent pas : Vieux-Bourg à l'Est sans liaison vers le quartier habitat à l'Ouest.
Fonction résidentielle affirmée, mixte collectif/individuel, potentiel de recomposition intéressant (cité jardin).
Niveau d'équipement élevé, propice à la constitution d'un véritable pôle de vie.

Contraintes urbaines :
Des lignes de rupture fortes imposées par la maillage viaire : N1 au Sud et N5 à l'Est qui sont des voies d'importances régionales concourent à cloisonner des pôles de vie entre un réseau viaire relativement peu perméable.
Les extensions récentes sont déconnectées du quartier (ZAC).
Au sud, la trame parcellaire héritée des 60's est peu propice à la constitution d'îlots perméables.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

B

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES

OCCUPATION DU SOL

TRAME PARCELLAIRE

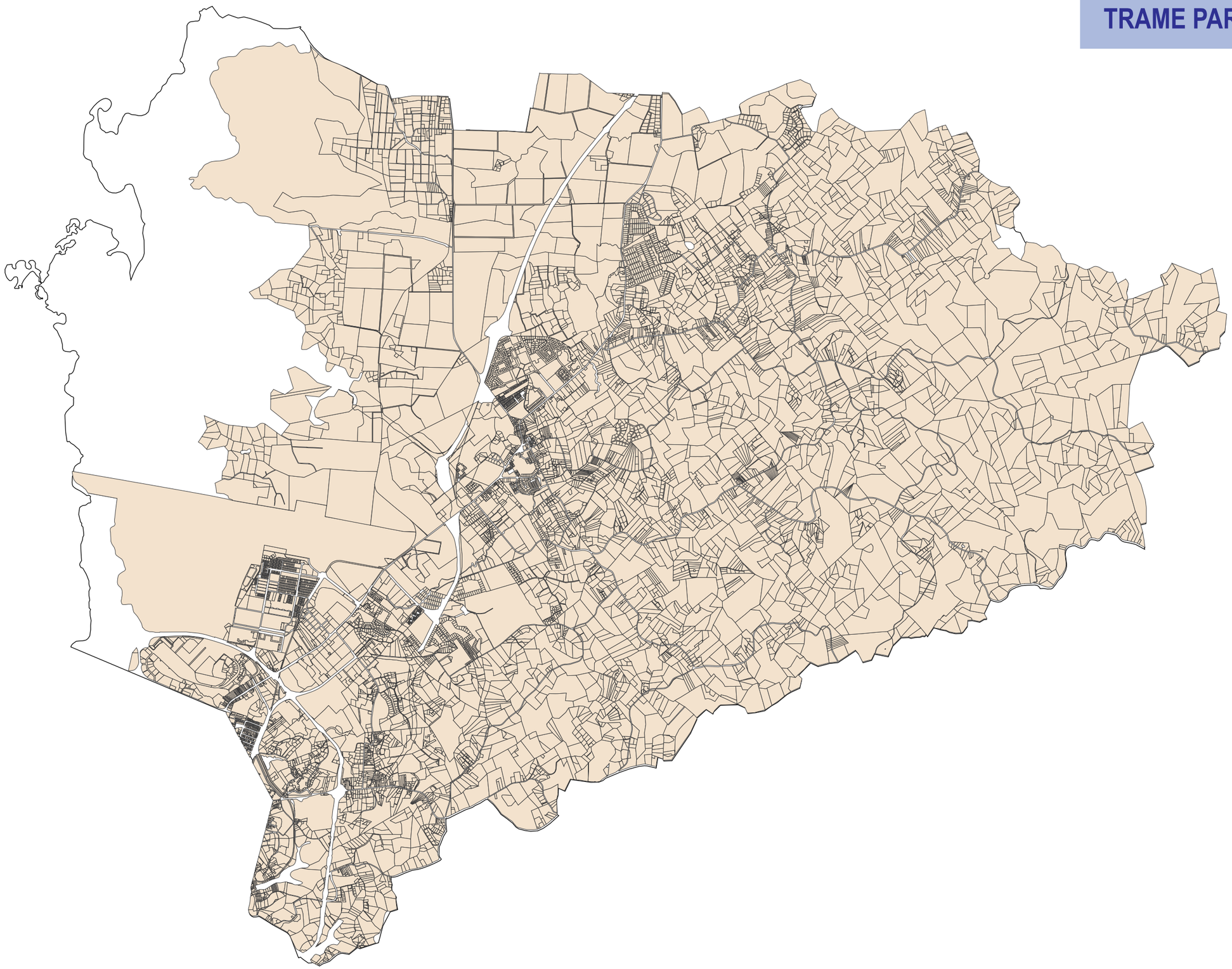

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES

B32 - EXPRESSION ACTUELLE DU TERRITOIRE URBANISE

B3263 - Grand Camp

Trame parcellaire :
Hormis le long de la RN5, (quartier de Vieux Bourg), le parcellaire du quartier de Grand Camp est constitué de très grandes unités, juxtaposées, ou imbriquées les unes dans les autres, ne résultant pas d'un processus lent de découpages successifs, mais d'une intervention récente (années 80) très volontariste.
Les parcelles « s'enroulent » dans un cadre définit par la rocade au nord et au sud par la route nationale n°1.

Trame viaire :
La trame viaire, qui doit se connecter sur des axes de transit importants (la Rocade et la RN1), a été définie en un réseau de voies primaires et voies secondaires déclinées souvent en impasse, et qui ont pour vocation d'irriguer les juxtapositions volumétriques sans pour autant être des facteurs d'échanges et de communication.
Ainsi, le maillage plus ou moins organique, systémise une implantation bâtie sans l'ordonner ou la hiérarchiser. Ce système est enclavé et bien que favorisant les déplacement piétonniers entre les îlots, il est peu perméable notamment pour les transports en communs. L'organisation de Grand-Camp favorise le repli du quartier sur lui-même et ne favorise pas son intégration dans un système urbain plus élargi.

Trame bâtie :
Grand Camp ne possède pas de trame bâtie au sens propre. Ce quartier est constitué d'une juxtaposition volumétrique et fonctionnelle.
La densité bâtie est très importante dans les zones à vocation d'habitat, les parkings et espaces verts sont rejetés autours des barres et des plots; elle est beaucoup plus faible dans les zones à vocation commerciale ou de service, l'espace réservé aux parkings est très importante.

Fonctions urbaines :
Quartier où cohabitent des fonctions d'habitat et d'activité (services, petit artisanat). Cette polyfonctionnalité n'est pas mise à profit car espaces peu qualifiés (zone la Rocade, JZ, etc.), cloisonnement des programmes d'habitat enserrés dans leur limite parcellaire, absence de traitement des espaces publics, pas d'espaces de liaison et d'échanges, etc.

Contraintes urbaines :
La rocade et la RN1 qui enserrent le quartier constituent des frontières peu perméables. Le maillage viaire dépendant de la juxtaposition des bâtiments est peu évolutif car mal hiérarchisé et tronqué par les axes routiers qui ceignent Grand-Camp.
En revanche, l'espace public ou assimilé comme tel car ouvert à tous, offre de grandes possibilités de reconquête.

B3264 - Les secteurs d'habitat spontané : exemple de Zamia Carénage

Le modèle décrit ici, n'est pas propre au quartier de Zamia Carénage, il correspond globalement à l'ensemble des quartiers en RHI et plus généralement aux quartiers qui se sont constitués spontanément aux portes de la ville à l'initiative d'une population rurale.

Trame parcellaire :
Elle est souvent peu ou mal découpée et répartie. Le plus souvent, et comme sur le quartier de Zamia Carénage, le foncier appartient seulement à quelques propriétaires dont la commune ou l'Etat. Il s'agit généralement de grandes parcelles occupant des zones basses ennoyées ou des mornes laissés en marge des développements urbains.

Trame viaire :
Elle est issue de routes départementales et de mauvais chemins qui irriguaient ces zones. Ainsi, le plus souvent on ne retrouve pas de maillage hiérarchisé mais une simple pénétration qui se terminent en impasse. La trame est très étroite, sinueuse, les voies internes permettent tout juste le croisement de deux voitures.

Trame bâtie :
Le bâti s'est implanté de façon spontané, le long des chemins. Les unités d'habitation, souvent constituées d'un bâtiment principal et d'une annexe (cuisine), se juxtaposent et se multiplient sans que l'ensemble des réseaux ne soit adaptés et organisés. Le plus souvent, l'habitat, proche d'une expression vernaculaire rurale, est constitué de cases en tôles et bois, plus ou moins durcifiées, dans un de délabrement trop souvent alarmant. Entre les unités d'habitations, de nombreux « lolos » et petits métiers sont installés, ils participent à l'identité de ces quartiers et sont garants de la cohésion sociale.

Fonctions urbaines :
Favorisés par l'essor économique de Pointe-à-Pitre au début du XXème siècle (contexte de Darboussier), en marge des opérations de renouvellement urbain des années 60, ces quartiers ont souvent été le refuge d'une population marginalisée et dépendante des « marchands de sommeil ». Néanmoins, ils sont le réservoir d'une très forte identité, d'une cohésion sociale et d'une petite économie très dynamique.

Contraintes urbaines :
Ces quartiers, issus d'une urbanisation rapide et spontanée, mise en place pour répondre à des situations d'urgences (économique, politiques, catastrophes naturelles), forment un tissu excessivement dense, sans logique d'organisation apparente. L'ensemble des réseaux sont sous dimensionnés pour la population que ces quartiers accueillent, en terme de circulation, ces quartiers fonctionnent en impasses et ne sont pas intégrés dans le tissu urbain environnant.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

B

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES

OCCUPATION DU SOL

TRAME VIAIRE

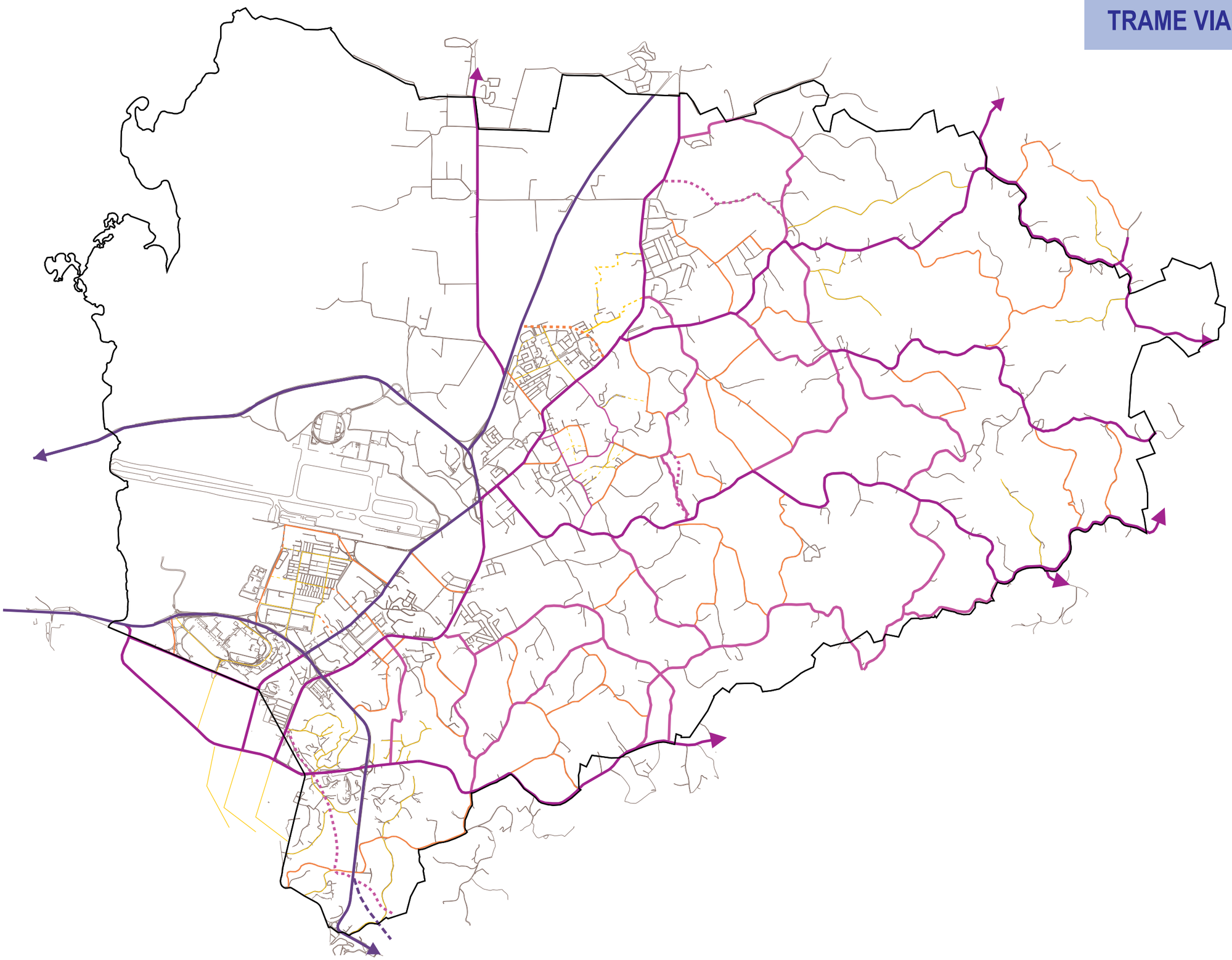

B32 - EXPRESSION ACTUELLE DU TERRITOIRE URBANISE

B3265 - Le long de la RN5 et Petit-Pérou

Trame parcellaire :
Le découpage parcellaire est de deux types. Le long de la RN5, le parcellaire suit une trame régulière, orthogonale, avec une largeur d'ouverture sur la voie assez homogène. Le découpage parcellaire suit la direction donnée par les voies primaires (RN5) ou secondaires (Chemin communal de Baimbridge, Chemin communal de Petit-Pérou). Les parcelles sont grandes, résultent d'une recomposition foncière. On notera l'importance des parcelles les plus au nord de la RN, qui accueillent les principaux équipements publics (MAPA, CREPS), dont la superficie cumulée dépasse 20 ha.
Dans Petit-Pérou, le parcellaire est organisé à partir d'une trame organique propre aux lotissements et aux zones d'activités récentes. La taille du parcellaire met en évidence les fonctions des différentes zones : les grandes parcelles accueillent des zones d'activité ; les trames plus resserrées sont caractéristiques des zones d'habitat. Une parcelle se distingue très nettement, celle du Crédit Agricole dont la superficie est de plus de 4 hectares.

Trame viaire :
Elle est organisée à partir d'un maillage orthogonal bien hiérarchisé, la RN5 constitue l'armature d'un réseau sur lequel viennent se greffer des rues et routes qui portent encore des dénominations vernaculaires (Chemin communal de Baimbridge) qui tranche avec le caractère très urbain du réseau. Le calibre de la chaussée de la RN5 est compris entre 12 et 15m. Il s'agit d'un véritable boulevard urbain, bordé de larges trottoirs, où circulation est permise sur deux doubles voies distinguée par terre-plein central et un marquage au sol et des éléments de mobilier urbain (dont publicitaires) très importants. La vocation automobile du boulevard est très forte, et la mise en valeur paysagère absente. Au sud, cette artère débouche sur un nœud très complexe : le double échangeur de Baimbridge et d' « Hibiscus ». Bien que le gabarit des voies le permette, la mixité des usages et le confort des utilisateurs ne sont pas assurés.
En revanche, la RN5, est l'une des principales artères de la commune qui porte une animation et participe aux liaisons intercommunales, notamment grâce au réseau de transport en commun, avec une gare routière, certes mal aménagée et peu sécurisée au niveau de l'échangeur d'Hibiscus.
C'est également le long de cet axe, et le long de l'avenue de Baimbridge que l'on trouve les principaux établissements scolaires de l'agglomération (le lycée du Jardin d'Essai et le lycée polyvalent de Baimbridge).
Le seul axe urbain, ayant réellement bénéficié d'un aménagement favorisant les multiples usages du boulevard (automobile, piéton…), est le chemin départemental n°125 dit de l'Aérodrome, aujourd'hui délaissé du fait du transfert des activités vers l'aéroport Pôle Caraïbes et de la dévalorisation du quartier.
Dans Petit-Pérou, la trame viaire est influencée d'abord un modèle organique, hiérarchisé, puis, plus à l'est le maillage devient beaucoup plus lâche, et marque la limite entre l'espace urbain et la zone périurbaine qui annonce déjà le système des Grands Fonds.

Trame bâtie :
La trame bâtie est relativement homogène le long de la RN5. Le bâti est implanté en retrait de la route. Il s'agit d'un bâti toujours de grande échelle, hormis quelques poches de développement individuel intercalées. On distingue bien les bâtiments commerciaux des ensembles d'habitat collectif. Cette distribution du bâti libère une grande partie des parcelles alors allouées aux parkings ou laissées sans affectation véritable, en friche (au niveau du carrefour du Raizet). L'espace public, ou assimilé comme tel car ouvert à tous n'est pas valorisé.
Le bâti couvre moins de 30% du parcellaire le long de la RN5.
Dans les lotissements de Petit-Pérou, le bâti couvre au minimum 50% de la surface parcellaire.

Fonctions urbaines :
La RN5 et Petit-Pérou sont deux pôles économiques majeurs pour la commune, pourtant concurrencé par les nouveaux centres commerciaux et la zone d'activité de Jarry. Malgré leur étirement, ils constituent des quartiers centraux de la ville ; ils accueillent d'ailleurs de nombres équipements publics et qui sont irrigué par les artères principales de l'agglomération : la Rocade et la RN5. L'ambition urbaine ne semble pas avoir été suffisamment entretenue sue ces quartiers qui souffrent d'une dévalorisation d'ensemble, à l'image du bâti collectif, du tissu économique et de l'organisation urbaine portée par un schéma viaire dédié au transit automobile sans souci de valorisation l'espace public.

Contraintes urbaines :
La fonction circulatoire des principales artères de ces quartiers conduit à favoriser un usage : celui de l'automobile et a conduit à une dégradation de la qualité urbaine et paysagère. La RN5 constitue pourtant un axe fort de cette ville multipolaire. Là est concentrée une grande partie du tissu économique de la commune, des équipements publics et une part importante de la population abymienne. Un autre élément irrigue ces deux quartiers, la ravine de Petit-Pérou, qui constitue tout autant une contrainte (risques d'inondation) et un atout (élément au cœur de la ville).

B3266 Les nouveaux ensembles au nord du bourg

Les extensions récentes de la ville se sont faites au nord du bourg, au milieu des années 80 sur le site de Boisripeaux, cette dernière décennie au nord de Quatre Chemins sur les sites de Pointe d'or et Palais Royal.

Trame parcellaire :
Le découpage parcellaire est issu de l'agrégation de parcelles agricole et d'une redistribution en lots homogènes, d'assez grande taille à Boisripeaux où le mode de développement était encore celui des ensembles d'habitat collectif, de plus petite taille à Pointe d'Or, quartier plus récent sur lequel l'option de développer de l'habitat individuel groupé a été privilégié. Les parcelles sont regroupées afin de définir, selon un maillage viaire très hiérarchisé, des îlots de taille humaine.

Trame viaire :
Le quartier de Boisripeaux est structuré à partir d'un maillage viaire de type organique qui distingue les différents usages. La Rue Principale assure la liaison entre la Rn5 et la déviation du bourg. Elle a pour fonction majeure d'assurer le transit au nord du bourg. Les rues qui s'organisent de part et d'autre de la Rue Principale ont un rôle de desserte interne où la circulation piétonne est bien intégrée : (allée des Bougainvilliers, allée Cité Général Delacroix).
Le schéma est sensiblement différent à Pointe-d'Or, car la RN5 et son trafic très intense borde et irrigue directement le quartier, assure directement la fonction de transit. Le quartier est irrigué par un ensemble de rues se connectent presque systématiquement à la RN5 quand elles ne se terminent en impasse. Elément de cloisonnement du quartier parce qu'il ne constitue qu'une amorce du développement urbain au nord du centre-bourg, ce schéma doit être étoffé pour permettre son désenclavement et assurer davantage de cohérence avec les développements voisins.

Trame bâtie :
Boisripeaux se caractérise par une mixité des formes et typologies bâties. La partie centrale de la ZAC accueille des ensembles d'habitat collectifs de taille relativement modeste mais organisés sur une trame assez dense. La densité de logement qui en résulte est de 17,34 logements à l'hectare. En limite de la ZAC, le bâti pavillonnaire groupé prédomine avec des ensembles bien identifiés tels que le programme "Autour de la piscine".
A Pointe-d'Or, la densité bâtie est faible : 7,70 logements à l'hectare.
Le lotissement de Pointe d'Or constitue un quartier résidentiel, à côté duquel se dont développés des programmes d'habitat groupé à l'initiative des bailleurs sociaux (programme de la SIG réalisé sur Pointe d'Or et en cours sur Palais Royal).

Fonctions urbaines :
Boisripeaux, développé selon la procédure ZAC a été traité comme un véritable quartier de ville intégrant les fonctions d'habitat (dont habitat social), de services (écoles élémentaires et collège), de commerce (supermarché et commerces de proximité). La mixité urbaine y est ainsi assurée. En revanche, Pointe d'Or s'affirme par sa mono-fonctionnalité : habitat, même si différents types d'habitat y sont représentés.

Contraintes urbaines :
Situés à une extrémité nord de la commune, derniers quartiers urbains avant les espaces cultivés, les quartiers de Boisripeaux et de Pointe d'Or, sont aussi le point de départ d'une des seule extension souhaitable de la ville. Se posera donc la question de la relation des ses quartiers avec le reste de la commune et le rôle donné aux axes fédérateurs qui irriguent l'ensemble du territoire communal qui, à ce jour, ont également une fonction de desserte : la RN5, et le RD 101.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

B

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES

OCCUPATION DU SOL

DISTRIBUTION BÂTIE

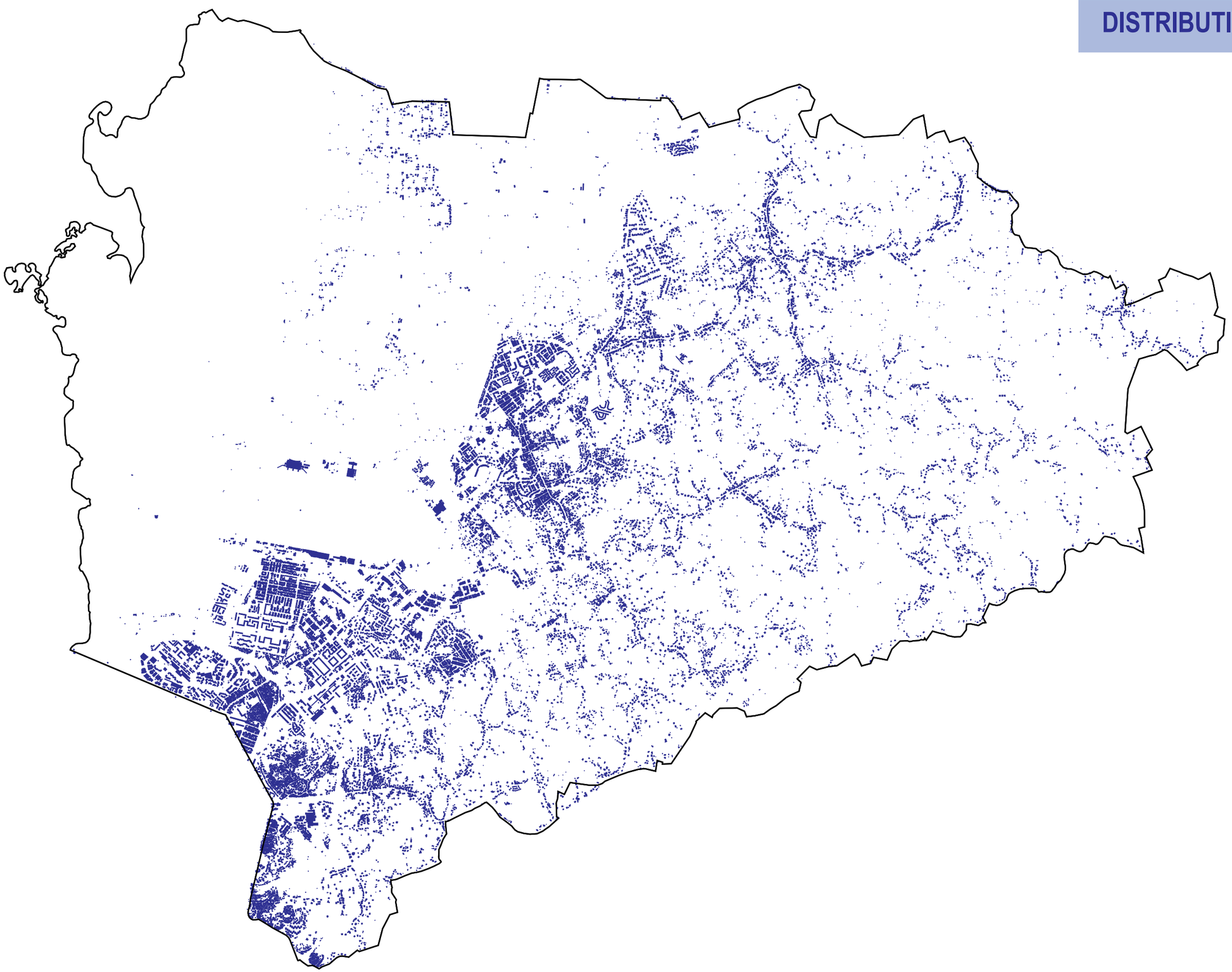

B3 - EXPRESSIONS ACTUELLES

B32 - EXPRESSION ACTUELLE DU TERRITOIRE URBANISE

B3267 Les sections de la première couronne des Grands Fonds (Beausoleil)

Trame parcellaire :
Le parcellaire agricole d'origine (entre 2 et 5 hectares en moyenne) qui s'établit de part et d'autre des axes de circulation et vient couvrir largement les pentes du haut des mornes jusque dans les vallées, a été largement remis en cause par un découpage parcellaire en lanières de 2000 à 4000 m2 en moyenne, permettant de démultiplier la capacité de construire tout en tenant compte des contraintes réglementaires (POS). Le nouveau parcellaire ainsi obtenu marque le territoire, par un maillage régulier et resserré au carrefour d'axes majeurs pour la commune mais également pour l'ensemble de la Grande-Terre.

Trame viaire :
La trame viaire correspond à deux types d'irrigation du territoire. Le réseau principal des RD et Chemin communaux assurent les échanges entre les différents quartiers et sections de la commune et sont le support des déplacements entre les communes du Nord et Est Grande-Terre et l'agglomération centre. C'est au carrefour de ces principaux axes que les pôles ruraux tels que Beausoleil se sont formés. Le second maillage est constitué des chemins ruraux et des rues, allées, impasses qui assurent la desserte des différentes épaisseurs de construction (liens intra-quartiers) sans toujours assurer les liens inter-quartiers.

Trame bâtie :
Le bâti, de type résidentiel est en majorité constitué de maisons en dur, les structures traditionnelles en bois ou mixtes (bois et béton) sont peu nombreuses. Il est concentré au carrefour des axes primaires, le long des axes, parfois séparé de la chaussé par une ravine enjambée. Il forme ainsi un premier front bâti, en retrait de 5 à 10 m de la voie publique. Au fur et à mesure du développement des sections, des épaisseurs bâties se sont développées.

Fonctions urbaines :
Plus que de simples quartiers, les sections de la première couronne des Grands-Fonds constituent de véritables points de structuration urbaine où se trouvent rassemblés habitat, services (souvent un groupe scolaire et/ou une mairie annexe y sont implantés), commerces (les lolos y sont nombreux), artisanat (une multitude de petits métiers manuels : automobile, bois…) et de services (restauration, services divers (infirmiers…) sont ainsi regroupés au sein d'un réseau de micro-entreprises.

Contraintes urbaines :
Situées à moins de 5Km des centres urbains, les sections doivent trouver un niveau d'équipement et de service minimal pour répondre aux besoins d'une population déjà importante (1390 habitants sur les îlots les plus denses AX02-AY02-AY03-AZ01, pour un grand quartier accueillant en 1999 une population totale de 2250 habitants) mais restent très dépendants des centres urbains (centre bourg).

B3268 L'urbanisation linéaire des Grands fonds (Papin)

Trame parcellaire :
Le découpage parcellaire est celui des zones à caractère naturel et agricole dominant, des grandes parcelles de 2 ha au minimum, qui couvrent largement un morne ou une vallée. Le développement de ces sections les plus à l'Est du territoire des Abymes s'est fait sans division de propriété. Le foncier reste maîtrisé par quelques grands propriétaires.

Trame viaire :
La trame viaire correspond à deux types d'irrigation du territoire. Le réseau principal des RD et Chemin communaux assurent les échanges communaux et intercommunaux. Ce réseau primaire le long duquel des bourgs-rues se sont formés, suit autant que possible les lignes de crêtes ou les fonds de vallées quand ils ne sont pas trop resserrés. Le second maillage est constitué des chemins ruraux qui assurent la desserte des constructions isolées car la topographie des lieux limite le développement en épaisseur.

Trame bâtie :
Dans les conditions topographiques qui impose cette zone très chahutée des Grands-Fonds, l'inscription du bâti peut être spectaculaire avec des adaptations à la pente aussi ambitieuses que malheureuses. La distribution du bâti linéaire aux voies est très vite limitée en épaisseur par les pentes brutales qui s'imposent de part et d'autre des voies.

Fonctions urbaines :
La topographie des lieux et l'éloignement des centres urbains (bourg des Abymes, de Sainte-Anne ou de Morne-à-l'Eau) a limité le développement des hameaux. Les sections de Papin, Sarrazin, Borricaud, sont essentiellement des sections d'habitat rural ; on y trouve très peu d'activité. Les services publics y sont peu représentés.

Contraintes urbaines :
La contrainte naturelle a limité le développement urbain qui se trouve rassemblé autour de pôles le plus souvent sous équipés et qui ne peuvent être beaucoup plus développés.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

OCCUPATION DU SOL

B4 - POLES DE DEVELOPPEMENT

	Structure sociodémographique de Raizet	Structure sociodémographique de Grand-Camp
Population	8 153 personnes	8 153 personnes
Moins de 20 ans	2 553 jeunes soit 31,31%	2 138 jeunes soit 35,75%
Plus de 60 ans	1 090 soit 13,33%	296 soit 4,95%
Ménages	3 196 ménages	2 329 ménages
Locataires	2 070 soit 64,77%	2 183 soit 93,73%
Familles monoparentales	998 soit 31,23%	808 soit 34,69%
Célibataires	3 578 soit 56,64% des personnes de 15 ans ou plus	2 728 soit 61,30% des personnes de 15 ans ou plus
Actifs	6 317 actifs	4 450 actifs
Actifs ayant un emploi	2703 soit 42,79%	2 190 soit 49,21%
Chômeurs	1 202 soit 19,03%	874 soit 19,64%
Retraités	838 soit 13,26%	228 soit 5,12%

	Le quartier de Raizet	Le quartier de Grand Camp
Superficie	Hors zone aéroportuaire, mangrove et secteurs RHI 75 hectares	Hors zone de mangrove et parc, 67 hectares
Logements	3 788 logements	2 884 logements
Plus de 20 ans	3 128 soit 82,58%	2 303 soit 79,84%
Logements collectifs (en imm 10 logts et +)	885 soit 23,36%	2 124 soit 73,65%
Logements vacants	468 soit 12,35%	468 soit 8,46%

Le Raizet



Grand Camp



B41 - LES GRANDS ENSEMBLES

Dysfonctionnements et potentialités
Constitués à la faveur d'une croissance urbaine et économique importante, aujourd'hui essoufflée, les quartiers du Raizet et de Grand Camp présentent nombre de dysfonctionnements aujourd'hui largement diagnostiqués dans les grands ensembles de tours et de barres.

B411 Uniformité et délimitation stricte des espaces et des fonctions

Ces deux quartiers se composent essentiellement de constructions à usage d'habitation et d'équipements collectifs. Cette monofonctionnalité est renforcée par la prédominance d'une même catégorie de logements, dépendant d'une seule catégorie de maître d'ouvrage que sont les bailleurs sociaux. On compte de nombreux commerces et petits services. Grand Camp possède une vaste zone d'activités, organisée de façon autonome au contact de la rocade.

B412 Dégradation architecturale et spatiale

L'échelle des constructions (hauteur et linéarité), le caractère répétitif des façades, le traitement sommaire des espaces d'accompagnement et des entrées d'immeubles contribuent à la dévalorisation et à la dégradation du bâti.

B413 Qualification insuffisante des espaces publics, des façades et du patrimoine

Eclaté et sillonné par des voies automobiles largement dimensionnées, pour lesquels un effort d'entretien est consenti par la collectivité, mais qui reste envahi par le stationnement, l'espace public de ces quartiers offre peu de repère, beaucoup de redondance, peu de lieu symbolique qui pourraient les qualifier.

B414 Diminution et dévalorisation de la fonction résidentielle, évolution négative du peuplement

Raizet, et dans une moindre mesure Grand Camp, étaient des quartiers résidentiels, prisés par des catégories socioprofessionnelles élevées dont une majorité de fonctionnaires. Aujourd'hui, ces deux quartiers rassemblent des populations à bas revenus, le taux de chômeurs y est important même s'il est inférieur à celui de la commune. Ces quartiers comptent également un grand nombre de familles monoparentales, indicateur d'une certaine fragilité sociale.

B415 Enclavement lié aux infrastructures importantes

Ces quartiers sont quelque peu isolés par la rocade, situation renforcée par la rupture du réseau de voirie et le faible nombre de points de raccordement, qui sont par ailleurs lourds à mettre en place car il faut passer directement d'une voirie primaire à une voirie de desserte.

B416 Persistance de zone de précarité et d'insalubrité

Les franges de Raizet et de Grand Camp ont la particularité d'abriter des quartiers d'habitat spontané, insalubre et de grande précarité. Ainsi aux portes du Raizet, les cours Ferrand, Charneau, Montella et Capou sont engagées dans des opérations de résorption de l'habitat insalubre. La frange Est de Grand Camp, le long de la RN5, est constituée d'une majorité de cases en bois dont près des 2/3 ont été déclarés en mauvais état au POS de 1991. Au recensement de 1999, les îlots de Vieux-Bourg Grand Camp comptaient plus d'un tiers de logements inconfortables (logements sans eau et/ou sans électricité).

B417 Des potentiels inexploités

Ces quartiers renferment des potentialités, en particulier, celles que représentent les larges espaces publics entre les barres et les tours. Ces espaces pourraient être remodelés, redécoupés. Malgré une certaine concentration de difficultés sociales, ces ensembles tirent une richesse de leurs habitants, très attachés à leur quartier où ils ont tissé des relations de voisinage.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

B

B4 - POLES DE DEVELOPPEMENT

OCCUPATION DU SOL

B42 - LES SECTEURS INSALUBRES

Les secteurs de RHI : refaire une ville

Au contact des grands quartiers tels que Raizet et Grand Camp dont le développement et la structuration urbaine ont été fortement encadrés. Des quartiers populaires se sont spontanément développés. L'agglomération pointoise apparaît fortement concernée par cette problématique, elle compte (Pointe-à-Pitre, Abymes, Gosier) 49% des logements classés en Résorption de l'Habitat Insalubre du département représentant un parc de 3 530 logements ainsi répartis :
- Pointe-à-Pitre : 830 logements sur 1 opération,
- Gosier : 368 logements sur 2 opérations,
- Abymes : 2 332 logements sur 6 opérations.

En 1990, le diagnostic territorial avait fait apparaître des poches d'insalubrité et de précarité sociale.
L'état général du bâti, souvent très mauvais, traduit des modes d'occupation du sol anarchiques, spontanés.
5 grandes zones en frange urbaine ouest totalisant 122,10 ha, 4067 constructions dont 53,2% en mauvais état, ont été mises en surbrillance :
- Vieux-Bourg _ RN5 _ Ferret
- Boissard
- Morne Bernus _ Zamia
- Carénage _ Blanchard
- Dugazon _ Petit Pérou,

Et 4 zones dans le bourg des Abymes sur 17,10 ha, rassemblant 414 constructions dont 46,1% en mauvais état.
Depuis, l'Etat et la collectivité ont entrepris de vastes opérations de résorption de l'habitat insalubre et d'amélioration de l'habitat.
La RHI de Zamia Carénage, définie dans le cadre d'une enquête d'insalubrité de juin 1997, englobe près de 700 logements et 1385 personnes sur une superficie de 25 ha. Cette RHI est juxtaposée à la RHI de la Sortie Sud-Est de Pointe-à-Pitre, elle est donc au cœur des problématiques d'agglomération.
Le projet vise à démolir l'ensemble des logements irrémédiables (environ 500 constructions sont concernées) et de reconstruire notamment en collectif plus de 700 logements. Le projet vise également à créer 121 commerces et bureaux et à développer près d'une trentaine de locaux d'activités.
Les RHI de Cour Capou, Charneau, Ferrand, Montella couvrent au total 15,7 ha, abritent 234 constructions dont 77,3% en mauvais état et 613 personnes. Au total, plus de 200 logements seront démolis et 270 reconstruits dont les trois quarts en collectifs.
La RHI de Boissard est la première et la plus importante initiée en Guadeloupe. Elle concerne plus de 1700 logements. Le projet de reconstruction est très important, puisque 3036 nouveaux logements sont projetés.
La RHI multisites du centre ville, qui porte sur les quartiers du Calvaire, de Dothémare, de Morne Cabris, de Nérée et de Nérée Bazin, entre dans une démarche globale de redynamisation du centre bourg. Au total, ces RHI couvrent 18,59 ha et concentrent 496 logements. Les premières études prévoient la démolition de 285 logements et la construction de près de 400 logements dont la moitié en collectifs et un quart en individuel groupé.

Ces quartiers cumulent difficultés sociales, bâti, sanitaires. Ils font l'objet de projets de Résorption de l'Habitat Insalubre.
Ce sont plusieurs dizaines d'hectares qui vont être remodelés et qualifiés. Si la logique actuelle de la RHI consiste à développer un programme de requalification et de reconstruction spécifique basé quasi exclusivement sur le développement de logements sociaux compensant (pour partie) les démolitions réalisées et destinées essentiellement à leurs anciens occupants, il y a là une extraordinaire terreau pour une démarche plus large de reconquête urbaine. Il s'agira de rechercher au travers de ces opportunités des formes et des types bâti et urbain (espace public) favorisant la mixité sociale (diversité des produits logements) et la mixité urbaine (qualification des espaces publics et équipements). Ces opérations ont également pour objet de régulariser les situations foncières, si besoin est, de créer de nouvelles parcelles privées et de revoir l'ensemble des réseaux et de la voirie. A terme, ces quartiers devront participer et même être le moteur des dynamiques urbaines communales et intercommunales.

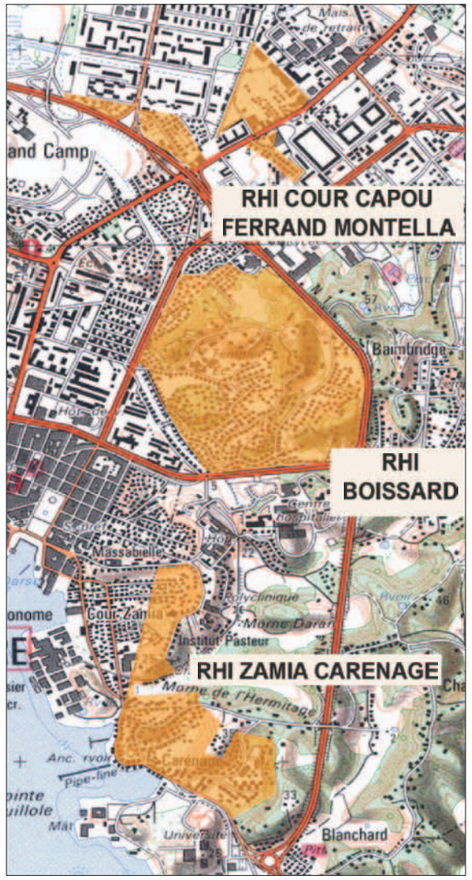

6 Opérations de Résorption de l'habitat insalubre en cours ou programmées.





Les Cours Capou, Ferrand et Montella, interfaces entre les grands quartiers de Grand-Camp et de Raizet

B4 - POLES DE DEVELOPPEMENT



B42 - LES SECTEURS INSALUBRES

B421 - Montella - Capou - Ferrand - Charneau

Les terrains de Montella, Capou, Ferrand et Charneau couvrent environ 16 hectares au contact du Raizet, en bordure de la rocade et de la RN5. Malgré cette proximité d'axes majeurs les quartiers restent enclavés, en cul-de-sac.
80% des logements (187 sur 234) sont irrémédiables ou difficilement remédiables.
Les voies souvent ne permettent pas une bonne évacuation des eaux pluviales.
La question de l'assainissement est un problème récurant.
Il s'agit de quartiers jeunes, un chefs de ménage sur cinq a moins de 35 ans et ont compte 205 enfants scolarisés.
Au total 270 logements seront reconstruits pour 207 démolis, il n'est pas prévu de reconstruire sur les terrains Capou (1,02 ha).

B422 - RHI Multisites Centre Bourg

Les îlots Calvaire, Dothémare, Morne Cabris, Nérée et Nérée/Bazin couvrent environ 16 hectares au cœur du centre où sur sa première périphérie. Ces quartiers regroupent 496 logements de qualité très inégale, 157 sont irrémédiables ou difficilement remédiables.

B423 - Zamia - Carénage

Le quartier de Zamia Carénage couvre environ 25 hectares au contact de la grande zone de résorption de l'habitat insalubre de Pointe-à-Pitre : sortie Sud-Est - Darboussier. Ce grand quartier, ayant une histoire et une identité très marquée car issu de l'industrie sucrière et des activités portuaires, englobe 639 logements et 1 385 personnes. La particularité de ces îlots est l'importante occupation de terrains publics ; en effet, l'Etat, la ville de Pointe-à-Pitre et la ville des Abymes possèdent 25% des terrains en RHI.
La singularité de ce quartier est renforcé par des éléments physiques forts : la zone lacustre, le morne Massabielle, le morne Jolivière et le morne Lacrosse.
Ainsi, les dessertes se font souvent en impasses.

B424 - Boissard

Le quartier de Boissard, d'une superficie de 60 hectares, est situé à 6 Km du bourg des Abymes dont il dépend, et à 10 m de Pointe-à-Pitre… Ce quartier, pourtant au cœur de la ville, au cœur de l'agglomération, est ceinturé par des axes majeurs qui accentuent sa singularité : il est bordé par le boulevard des Héros à l'Ouest, au Sud-Ouest par la trace du canal de Pont Matelot, et du chemin de fer, au Nord-Ouest il est délimité par la rocade et au Sud par le boulevard de l'Hôpital. Les enquêtes sociales et bâti ont révélé que plus de 1 500 familles vivent dans des conditions de grande précarité c'est-à-dire sans WC et sans douches, dont une partie sans raccordement au réseau d'adduction d'eau potable.
Les voiries sont réduites à de simples ruelles en terre, difficilement empruntables par temps de pluie.
90% des logements sont en bois, 80% sont privés de sanitaires
70% des ménages ont un revenu inférieur à 450 euros
La RHI de Boissard est la plus importante et la plus ancienne de Guadeloupe.1 643 logements sont concernés dont 100% seront démolis, il est prévu de reconstruire 3 036 logements, au 31/12/2002, 1 648 avaient été livrés par la SEMAG.

B426 - L'opportunité de refaire la ville…

Au total les secteurs en RHI aux Abymes, en cours ou prévus, couvrent 117 hectares, concernent 3 012 logements.
Selon le taux d'occupation moyen des quartiers urbains, les secteurs RHI des Abymes vont directement concerner, du fait des démolitions, 8 200 personnes.
Ces procédures, grâce aux financements de l'Etat au titre de la résorption de l'habitat insalubre, et du fait de l'ampleur géographique et sociale de ces opérations en font de véritables outils pour un urbanisme à l'échelle de l'agglomération, pour réintégrer ces quartiers dans la ville.
Les projets d'aménagements sont ambitieux.
A Boissard, un maillage radicalement urbain est proposé dans ce quartier à la ruralité encore très marquée.
Ces projets, ces ambitions seront encore mieux portées, qu'elles sont ou devront être couplées à des actions :
D'accompagnement social : formation des jeunes, accompagnement social des familles, aides à la formation et au soutien scolaire, soutien aux initiatives privées de création d'entreprises ou de structures associatives….
De confortement et de développement du tissu d'activités : ainsi Boissard fait partie de la zone franche urbaine de Pointe-à-Pitre Abymes, les multiples micro-activités de Zamia Carénage (lolos, barbiers, pêcheurs, garagistes…) participent à l'identité, à la cohésion sociale et au rayonnement de tout le quartier.
Les projets sont bien définis pour le quartier de Boissard (les premières études datent de 1982), les plans d'aménagement ont été validé pour Capou, Ferrand, Montella, Charneau, pour Calvaire et Bazin.
Ainsi il est prévu de définir un nouvel espace public en lieu et place de la cour Capou, en limite de rocade.
Pourtant, les opportunités sont grandes et les projets encore à définir en terme de :

- Création d'espaces publics,
- Accompagnement social,
- Accompagnement économique.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

B

B4 - POLES DE DEVELOPPEMENT

OCCUPATION DU SOL

B43 - LE BOURG - UNE CENTRALITE A RETROUVER

La problématique du centre bourg relève bien sûr des RHI ci-dessus décrite mais également de la qualification de l'ancienne RN5 que l'on souhaite voir devenir boulevard urbain depuis le carrefour Miquel, mais encore plus colonne vertébrale du centre ville depuis le pont de Dothémare jusqu'au carrefour de Quatre Chemin, et enfin de la qualification des quartiers en périphérie du centre bourg dont le caractère urbain reste encore à définir.

B431 Le Bourg : Renforcer la centralité administrative, retrouver une densité bâtie et démographique…

Le centre ville des Abymes est composé d'un cœur, il s'agit de l'espace délimité entre la salle des fêtes, la mairie, l'église, le marché, dont le calvaire occupe la place centrale. Ce centre est quelque peu déqualifié.
Il reste un espace de centralité administrative, symbolique mais ne rayonne pas comme espace de centralité démographique, économique.
Pourtant les potentialités de développement sont grandes. La densité bâtie est faible : 13,04 logements à l'hectare, on compte 124 logements vacants, soit 14% des logements du bourg.

B432 D'un axe de transit à un axe d'animation

Le tronçon de route nationale 5 entre le Pont de Providence et Quatre Chemin subit d'importants problèmes de circulation et de stationnements. La voie est à double sens avec des stationnements latéraux, insuffisants.
Abandonnée à l'usage automobile, cette rue souffre d'un défaut de mise en scène, la vocation sociale et économique de cette rue est effacée au profit de la vocation de transit.
La déviation du bourg, la création du nœud routier de Providence rendent aujourd'hui possible la requalification de la RN5 dans le centre bourg, élément nécessaire mais insuffisant pour redynamiser le bourg, lui donner un poids démographique, et économique.

B433 Rattacher les quartiers périphériques aux dynamiques du bourg

L'urbain, le rural, le « rurbain » s'étalent depuis la RN5 jusque Nérée - Bazin à l'Est, jusque Quatre Chemin au nord, jusque la nouvelle voie de contournement à l'Ouest .
L'habitat n'est plus si dense :
- Dothémare Providence : 4,77 logements / hectare
- Nérée Bazin Bois Joli : 4,72 logements / hectare
- Quatre Chemins : 7,90 logements / hectare.

Mais, ces quartiers accueillent des équipements de première importance :
- Le stade et les services techniques à Providence,
- La MAPA,
- Le marché à l'entrée de Quatre Chemins aux limites de Nérée.

En terme de poids démographique, ils représentent chacun autant que le bourg stricto sensu :
- Le bourg : 2 130 habitants,
- Nérée Bazin Bois Joli : 2 642 habitants
- Quatre Chemins : 2 736 habitants
- Dothémare Providence : 1 948 habitants.

Ils sont tous rattachés à l'artère principale du centre ville que constitue l'ancienne RN5, pourtant les axes, à circulation importante, ne sont pas qualifiés :
- Nérée par le RD 102,
- Bazin par le Chemin Communal n°5 dit de Déravinière,
- Dothémare par la rue du Cimetière.

Sur leurs premiers tronçons ces axes combinent les fonctions de route = transit et de rue = desserte et échanges.

B434 Les potentiels de développement

Le POS de 1991 classait la quasi-totalité de ces terrains en zone U ou NA, seule la frange la plus à l'est de Nérée - Bazin et de Quatre Chemins était en NB. Il y a encore de vastes espaces dont des cours, des cœurs d'îlots qui peuvent être densifiés.



Voûte verte à Boisripeaux



La rue Boisneuf, axe d'animation
La place de la Liberté, centralité fonctionnelle, administrative et symbolique



L'étalement urbain sur le Haut du Bourg

B4 - POLES DE DEVELOPPEMENT



Route Nationale 5 : séquence 1
Au contact de Pointe-à-Pitre, la voie traverse le quartier de Vieux-Bourg.
L'ensemble, bâti et voirie, est dégradé.



Séquence 2 : un axe de circulation majeur, liaison entre la rocade et l'aéroport, desserte d'une zone d'activté majeur.
L'espace public est totalement dédié à l'automobile et encadré par une façade commerciale.
Les panneaux publicitaires et autres enseignes se substituent à une véritable façade urbaine.

B44 - LA RN5 - UN AXE STRATEGIQUE

Le long de la RN5 : un axe de développement économique / l'image d'une ville…
La RN5 se caractérise par une double fonction, celle d'un axe qui ordonne les relations de Pointe-à-Pitre avec le nord de l'agglomération et celle d'une logique de séparation ou de limites entre de nombreux quartiers des Abymes. A cette dichotomie, correspond une double occupation du sol : l'espace de voirie, totalement réservé au transit, l'espace bâti, partagé entre habitat et activités économiques rayonnant sur toute l'agglomération.
Cet axe est urbanisé sur l'essentiel de son parcours.
Devenu axe de circulation avant tout, il est en permanence saturé par les automobiles et reste dépourvu de sécurité pour les piétons et les deux-roues, pourtant très nombreux dans ce quartier de par la fréquentation du Lycée du jardin d'Essai, et un peu plus loin du lycée polyvalent de Baimbridge.

Ainsi la façade urbaine de la RN5, depuis le carrefour Miquel, jusqu'aux portes des Abymes (Providence) peut s'analyser en trois séquences :

B441 Séquence n°1 : Carrefour Miquel Pont Hibiscus

Route à 2x1 voie mal entretenue.
Cette séquence marque l'entrée de ville depuis Pointe-à-Pitre. La zone d'habitat précaire sur le Morne Ferret / Pont à Matelots confère à cette entrée une image de frange urbaine plus que celle d'une véritable entrée de ville. La limite de ce secteur est marquée par le pont d'Hibiscus, et le passage de la rocade, au dessus de la RN5. Il s'agit là d'un véritable point noir. Ce carrefour marque réellement un point de rupture entre Abymes et Pointe-à-Pitre.

B442 Séquence n°2 : Pont Hibiscus Carrefour Petit-Pérou

Route à 2x2 voies, avec accotements, mal entretenue, ponctuée de feux tricolores
A l'arrière du pont Hibiscus, commence la zone d'activité des Abymes. Cette séquence réunit un ensemble de commerces de grande distribution et de nombreuses stations services, on trouve tout type de commerce, chacun rivalisant par la taille des enseignes et des panneaux publicitaires 4x3m.
Les barres Hibiscus, datant des années 70, interrompent cette séquence commerciale.
Juste avant le carrefour de Petit-Pérou, la succession d'équipements : CREPS…. Offre un peu d'air à ce paysage fait de bitume et de façades commerciales, offre un peu de recul par rapport à la voie, également du fait des passages d'eau.

B443 Séquence n°3 : Carrefour Petit-Pérou pont de Providence

Au-delà du rond point de Petit-Pérou, et jusqu'au pont de Providence, s'impose un tronçon «vert », un tronçon plus ouvert, partagé entre le golf et l'espace de prairie dans lequel s'inscrit les équipements aéronautiques de bout de piste (balise), et la piste de l'aéroport.
Cette séquence subit les nuisances sonores liées à l'aéroport. Elle marque surtout la seule véritable rupture entre l'agglomération qui s'étale jusque là sans discontinuer depuis Pointe-à-Pitre et l'entrée du centre ville des Abymes, encore connecté aux logiques de développement périurbaines et rurales.

Ainsi, sur un profil de 3 220 m, se succèdent :
- 670 m de façade urbaine marquée par un l'habitat individuel dégradé,
- 580 m de façade urbaine marquée à l'ouest par le Jardin d'Essai, espace vert qui gagne à être valorisé comme parc urbain, et à l'est par la gare routière et les ensembles dégradés des barres Hibiscus,
- 570 m de façade commerciale, dont l'interface avec l'espace de circulation reste à qualifier,
- 440 m de façade urbaine, où l'élément naturel s'impose aux équipement (passage d'eau au niveau du CREPS ou de l'école Notre Dame de Grâce)
- 960 m d'interface urbaine, couture verte entre l'agglomération et le centre ville des Abymes, préservée essentiellement par l'activité aéroportuaire.

La RN5 trouve également sa force dans son épaisseur, puisqu'elle est un espace fédérateur des quartiers de Grand Camp et de Boissard, entre Baimbridge et le Raizet, entre le Raizet et Petit Pérou.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

B

B4 - POLES DE DEVELOPPEMENT

OCCUPATION DU SOL

B45 - LE NORD DES ABYMES

Les potentialités d'un pôle d'habitat majeur.

B451 Du rural à l'urbain…

Au contact des plaines cannières de Boisvinière et des premiers mornes annonçant le système des Grands-Fonds, le secteur Nord des Abymes se compose d'une mosaïque d'espaces de vie d'influences variées : zones de Difort, Pointe d'Or, Palais Royal, pôle constitué de Doubs, habitat linéaire de la D101.
Alimentée par de nouvelles opérations groupées d'envergure et une occupation résidentielle individuelle se confortant continuellement, l'ensemble du secteur « Nord Abymes », d'inspiration rurale forte, tend à s'ériger en agglomération urbaine, au contact presque immédiat de la conurbation Pointe-à-Pitre / Abymes et l'un de ses axes structurant : la RN5.
Cet ensemble, en pleine mutation constitue l'un des pôles d'appui majeurs à l'extension urbaine de la Commune des Abymes vers ses limites septentrionales et plus généralement à celle de l'agglomération pointoise qui tend à s'étirer vers le bourg de Morne-à-l'Eau plus au Nord.

B452 L'occupation actuelle du site :

Territoire rural où l'emprunte de la canne à sucre est encore forte, ponctué de nombreux mornes verdoyants qui lui confèrent un cadre naturel de premier choix, le site du Nord Abymes connaît une occupation résidentielle ancienne (années 70-80) accueillant prioritairement un habitat individuel, groupé ou plus ou moins diffus, qui tend aujourd'hui à se renforcer rapidement.
Les multiples modes d'occupation de l'espace qui s'y juxtaposent pour constituer les prémices d'un nouveau pôle aggloméré présentent une organisation complexe, peu lisible, qui témoigne d'une absence de réflexion préalable dans la constitution de cette nouvelle zone d'extension urbaine. On retiendra ainsi :
- le secteur d'urbanisation linéaire le long des N5 et D101, ceinturant la zone au Sud, qui s'étire depuis la ZAC de Boisripeaux au sortir du centre-ville abymien. Très contraignant de par son mode d'appropriation des franges des voies nationales et départementales à fort trafic, ce type d'urbanisation pèse lourdement sur la structuration urbaine du territoire abymien qu'il vient étirer exagérément, ne permettant pas une composition urbaine de qualité et la constitution de réels espaces de vie, imposant à la collectivité des coûts d'aménagement élevés (traitements d'agrément des abords des voies pour une seule frange bâtie desservie, réseaux, etc.). Ponctuellement, cette urbanisation linéaire fait état de poches d'insalubrité restreintes.
- les lotissements situés au cœur du nouveau pôle Nord Abymes, de constitution ancienne et qui présentent une occupation bien structurée, desservie régulièrement depuis l'ancienne Nationale 5.
- la zone de mitage de David, jouxtant le lotissement de Pointe d'Or, se distingue par une urbanisation de type semi rural bien qu'elle tende à se densifier sur ses pourtours sans pour autant constituer un pôle de vie structuré.
- le pôle constitué de Doubs, à l'Est de la zone, annonçant l'urbanisation des pôles secondaires et de leurs extensions linéaires caractéristique des Grands-Fonds.
- en marge du secteur, le site de Difort, vaste zone d'urbanisation future en prolongement immédiat de la ZAC de Boisripeaux et du centre-ville abymien, aujourd'hui siège dans sa partie centrale d'une colonisation récente, diffuse et spontanée, organisée autour d'un maillage viaire très réduit et sommaire.
- enfin, la zone de logement social en cours d'édification de Pointe d'Or (SIG), qu'il est encore difficile de commenter même si l'importance de l'opération, les densités constatées sur le site, la mono-fonctionnalité du projet laissent présager une inscription délicate sur le site et plus encore une intégration d s populations à la ville difficile. Cette opération sera bientôt complétée par celle de Palais-Royal (SIG, 7,5 ha), de programmation similaire.
La conjugaison sur le Nord Abymes de ces multiples modes d'occupation des sols, aujourd'hui en cours d'agglomération, contraint fortement les possibilités d'y faire émerger un véritable pôle de vie : juxtaposition des zones d'habitat sans liaisons physiques ni fonctionnelles, espaces publics inexistants, organisation urbaine structurée autours des principaux axes de communication, contraignant les possibilités de mise en valeur d'espaces publics (fonctions route/rue confondues), d'émergence d'une centralité de quartier.

	Logements	%	Population	%
Doubs	350	1,3	1000	1,6
Pointe d'Or - Palais-Royal	700	2,6	2000	3,2
Centre-ville (ensembles Providence Dothémare)	3500	13	10000	16
Commune	26847	100	63290	100

	Logts nouveaux Hypothèse basse (15 logts/ha)	Logts nouveaux Hypothèse haute (40 logts/ha)	Equ./hab. (2,9 hab/logt)
Zones NA	1000	2500	Entre 3 000 et 7 000
Zones U	200	500	Entre 600 et 1500
TOTAL :	1200	3000	Entre 3 500 et 8 500

B453 Un potentiel de développement de la zone encore important

Le zonage réglementaire arrêté dans le Plan d'Occupation des Sols de la Commune en 1991 pour ce secteur témoigne de la volonté communale d'y inscrire de nouvelles extensions urbaines largement amorcées autours des pôles de vie existant (Doubs, Pointe d'Or, Difort). La révision du document actuellement en cours ne devrait pas profondément remettre en cause ces orientations.
Sur l'ensemble du Nord Abymes, une rapide interprétation du P.O.S. actuel permet de déterminer les capacités d'accueil nouvelles sur ce site, au travers de possibles nouvelles opérations sur les zones d'urbanisation future (zones NA) et le potentiel de densification des zones urbaines existantes (zones U) selon les modalités d'occupation aujourd'hui constatées :
En théorie, le site pourrait donc accueillir à plus ou moins long terme jusqu'à 3 000 logements dans l'hypothèse d'une consommation totale des capacités de construction permises par le P.O.S. actuel, soit environ 8 500 hab. L'hypothèse réaliste se situe plus vraisemblablement autours de 2 000 logements soit encore près de 6 000 nouveaux résidents, qui érigent le pôle du Nord Abymes en véritable pôle relais de l'urbanisation de l'agglomération pointoise, avec près de 10 000 habitants réunis sur ce site.

B4 - POLES DE DEVELOPPEMENT



Bois Joli : aux porte du bourg un espace où se juxtaposent habitat social et lotissement résidentiel



Boisvin : un pôle d'appui



Des espaces ruraux irrigués par de nombreux chemins

B46 - LES GRANDS-FONDS

Les Grands-Fonds : un sage usage des potentialités de développement

D'une section à l'autre, s'adaptant aux caprices topographiques et hydrologiques, l'urbanisation a gagné tantôt les fonds de vallées, tantôt les massifs, les hameaux se sont constitués aux carrefours des voies de liaison le long desquelles s'étire le bâti ; a su s'intégrer aux entités naturelles et paysagères ou a largement conquis les mornes boisés ou pâturés.

B461 La première couronne périurbaine

Elle est constituée de :

- Zones largement investies par l'urbanisation, influencées par la proximité des zones urbaines,
- Un développement en couronnes alimenté par des axes de liaison radiaires,
- Une conquête en bas de pente, voire à mi-pente ou sur les sommets,
- En zone basse, les risques liés aux inondations dans les vallées à fonds plats sont importants,
- Zones saturées, où la capacité des voies est contrainte dans leurs gabarits.

Besson : Cette section est issue d'un développement rural parallèle au développement urbain des quartiers de Chauvel et de Baimbridge. Ainsi cette section a été renforcée par l'inscription d'un programme social à proximité d'une école, dans l'idée peut-être d'y faire une ville à la campagne. Aujourd'hui, le quartier de Besson n'apparait pas très dynamique et parait limité dans son inscription en retrait du RD 103, mais reste convoité malgré les contraintes d'inondation du fait de la qualité paysagère des lieux.

Caraque : La proximité des centres urbains a favorisé une densification de la zone ; malgré les contraintes d'inondation, et la gêne que peut occasionner le passage des avions qui survolent la section à basse altitude, les constructions gagnent l'ensemble des terrains dans ces larges vallées à fond plat. La qualité boisée des mornes est largement mise à mal par des implantations bâties tous azimuts.

Boisvin : Cette section est un véritable pôle d'appui en périphérie du centre des Abymes. Cependant, Boisvin ne présente pas une structure urbaine étoffée autour de ses équipements. L'urbanisation s'étire maigrement le long de la RD 102.

Déravinière : Le caractère rural des Grands Fonds est ici encore préservé. Dans les zones basses, au cœur desquelles s'inscrivent de nombreuses mares, l'élevage est privilégié. On peut observer une amorce de consommation urbaine, plutôt sur des grandes parcelles, le long des axes transversaux.

Beausoleil : En tant que pôle structurant la couronne des Grands fonds, Beausoleil subit une forte augmentation de l'urbanisation autour de commerces et d'équipements inscrits linéairement aux axes. Quand la topographie le permet, la trame bâtie tend à gagner en profondeur, à mi-pente, plus rarement aux sommets des mornes.

Doubs : Cette section marque la limite entre les extensions nord du bourg des Abymes et les Grands-Fonds.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

B4 - POLES DE DEVELOPPEMENT

B46 - LES GRANDS-FONDS

OCCUPATION DU SOL

B462 La couronne des pôles ruraux de développement

Les pôles ruraux de développement ont les caractéristiques suivantes :
- Un caractère rural marqué,
- Une topographie contraignante avec des pentes et des sommets encore boisés,
- Un développement linéaire de l'habitat ponctué par de petits pôles structurés autour d'équipements (écoles), services, commerces…en couronne alimenté par des axes de liaison radiaires,
- Une urbanisation développée essentiellement en bas de pentes.
- Des voies assez étroites et des vallées pincées du fait des contraintes topographiques.

Bauzon : Il s'agit d'un secteur inscrit en marge des axes majeurs des Grands Fonds. Pourtant, à proximité de la couronne urbaine de Boisvin et de Caraque, ce secteur tend à être soumis à une pression urbaine grandissante, le long de chemins qui favorisent les développements en profondeur ou encore sur les plate-formes libérées par les exploitations "sauvages" de tuf très nombreuses dans ce secteur.

Céligny : Il s'agit d'une section intermédiaire sur la RD 102 entre un secteur urbain (Caraque Boisvin) et un secteur rural (Coma Papin). Cette section est remarquable pour son dynamisme économique en terme d'artisanat, de vente de produits à la ferme. L'inscription urbaine se fait dans les fonds, linéairement aux chemins de desserte qui s'enfoncent en marge de la voie départementale. Chaque opportunité foncière est mise à profit. Ainsi, les pentes sont de plus en plus consommées, selon des modes souvent inappropriés.

Coma : Dans ce petit pôle équipé, le développement de l'habitat a été favorisé dans un secteur où les fonds s'élargissent, s'ouvrent au défrichement et offrent plus d'espace à la construction. Il s'agit d'un site remarquable pour ses paysages et sa vaste perspective sur l'Ouest du territoire communal.

Chazeau : Les contraintes topographiques des Grands-Fonds pèsent sur une urbanisation développée en fonds de vallées et exposée aux débordements des cours d'eau qu'elle cotoie.

B463 Les Grands Fonds Est

A l'Est on retrouve les caractéristiques suivantes :
- Reliefs importants, jusque 110 m, à caractère naturel et paysager très intéressant,
- Implantation des constructions le long des voies qui s'inscrivent en lignes de crêtes, dans les secteurs les plus à l'Est,
- Un certain respect de l'implantation des constructions, du traitement des espaces privés, et de la qualité naturelle du milieu.

Bouliqui : Les caractéristiques topographiques fortes contraignent l'implantation bâtie le long des voies, alors responsable d'étranglements des ravines et de l'évacuation des eaux pluviales. Les risques d'inondation sont mis en évidence par les ouvrages de franchissement, les surélévations et autres adaptations au sol des constructions.

Papin : Les bandes de terres étroites sur lesquelles s'inscrivent les chemins, ne laissent que peu d'espaces aux constructions qui sont implantées parfois dans de conditions et selon des modes très périlleux (constructions sur un ou plusieurs étages transparents). Quelques chemins dévalent les pentes et permettent aux constructions de s'inscrire en flanc de pente ou dans les fonds.

Sarrazin : Ce petit hameau de quelques unités possède une forme urbaine étirée et discontinue en ligne de crête.
L'occupation des sols se fait sur un mode rural, c'est-à-dire avec encore de nombreux espaces jardinés, cultivés, des petites unités agricoles développées en harmonie avec des paysages remarquables.

Borricaud : Les contraintes topographiques sont certainement les plus fortes du territoire communal. Les fonds profonds et resserrés, étroits obligent l'urbanisation à se développer en ligne de crête. Dans un paysage composé de dédales de vallées dominées par des lignes morneuses escarpées et boisées, l'urbanisation s'étire le long des voies et se développe sur les plateaux qui peuvent se créer au gré des digitations.
Dans cette configuration, Borricaud forme un petit hameau dont le « noyau étiré » tend à s'étoffer autour de petits chemins qui s'inscrivent plus en profondeur, en sommets de mornes.



Chazeau : un développement urbain en fond de vallées



Zone d'évacuation des eaux pluviales urbanisées à Bouliqui



Papin : lorsque la pente est encore assez faible, les constructions s'implantent en terrasse

B

OCCUPATION DU SOL

C

C1 - DECOUPAGES TERRITORIAUX

LES HOMMES ET LEUR TERRITOIRE

L'analyse socio-démographique présentée ci-après s'appuie sur les études de population effectuées en premier lieu par l'INSEE à travers ses recensements généraux d'occurence décennale.
Les développements analytiques concernant les hommes et leur territoire s'appuient donc sur les bases statistiques établies définies selon des échelles géographiques ou administratives précises.
Il convient donc de préciser ces entités géographiques, bases des recueils d'information qui vont alimenter les développements ci-après présentés.

Le territoire des Abymes est bien sûr une entité géographique, mais il peut être également appréhender selon un découpage tout autre que celui découlant de spécificités géographiques.

- Le territoire des Abymes est également une entité administrative. Ainsi, la commune est divisée en 5 cantons.
- Le territoire des Abymes peut être appréhender comme une somme d'unités de population définies selon l'INSEE, par des îlots de taille variable.

  En milieu urbain, la notion générale d'îlot fait référence à une configuration de la voirie : il s'agit de la plus petite surface délimitée par des voies publiques et/ou privées : l'îlot correspond ainsi à ce que l'on entend ordinairement par pâté de maisons.

  Dans les zones peu denses, l'îlot est une portion de commune, délimitée par des routes, voies ferrées, cours d'eau…
- Enfin, le territoire communal peut être appréhender à partir des IRIS-2000. L'IRIS-2000® est un regroupement D'îlots contigus d'environ 2000 habitants (IRIS = Ilots regroupés pour l'information statistique).

Finalement, la ville des Abymes, ville multipolaire, est constituée d'une multitudes de quartiers, ayant une identité propre. Pour l'analyse statistique (socio-démo-économie et logement), les quartiers retenus sont une somme d'îlots INSEE.

C

C1 - DECOUPAGES TERRITORIAUX

C11 - LES CANTONS

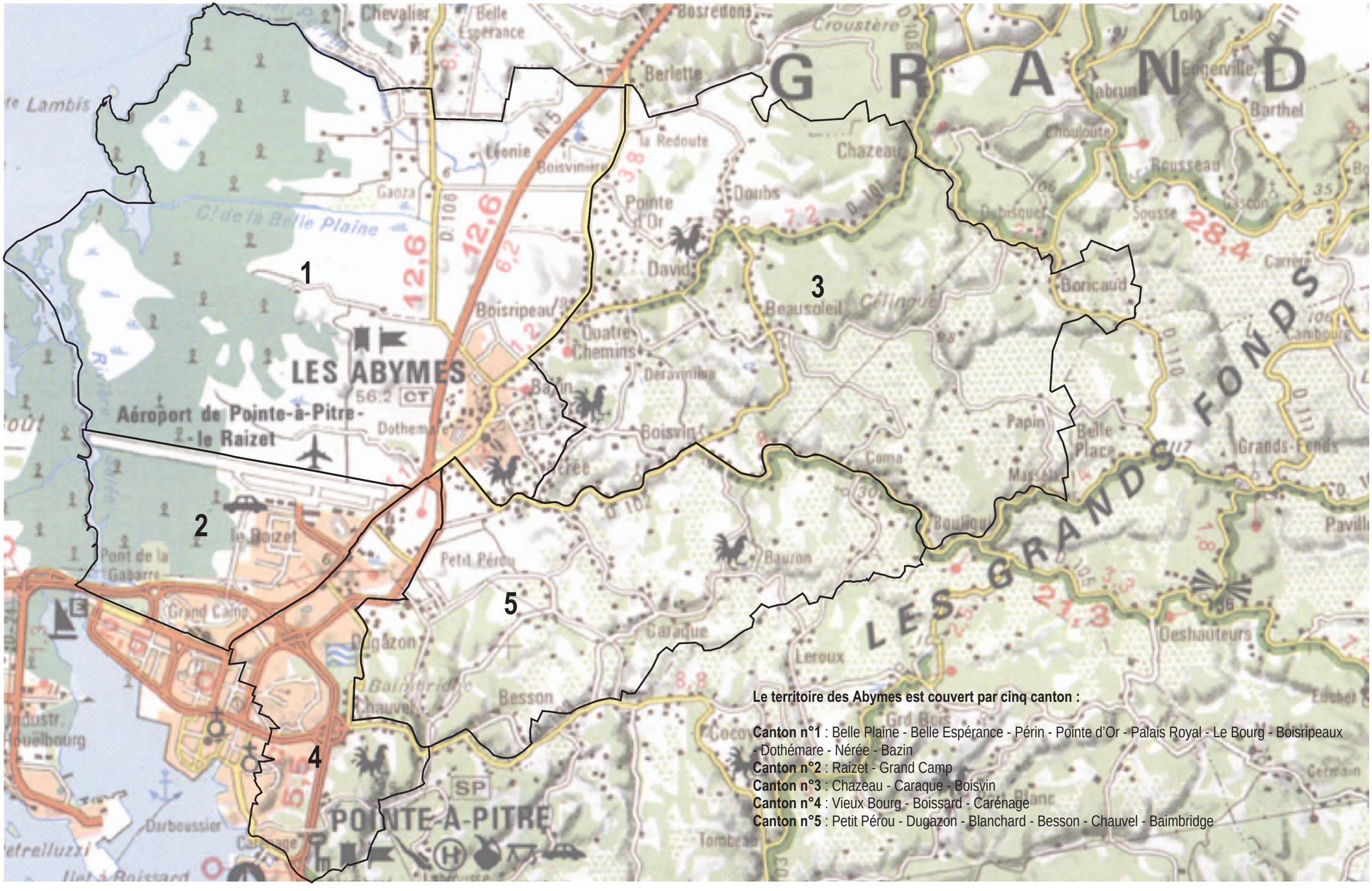

Le territoire des Abymes est couvert par cinq canton :

Canton n°1 : Belle Plaine - Belle Espérance - Périn - Pointe d'Or - Palais Royal - Le Bourg - Boisripeaux - Dothémare - Nérée - Bazin
Canton n°2 : Raizet - Grand Camp
Canton n°3 : Chazeau - Caraque - Boisvin
Canton n°4 : Vieux Bourg - Boissard - Carénage
Canton n°5 : Petit Pérou - Dugazon - Blanchard - Besson - Chauvel - Baimbridge

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

C1 - DECOUPAGES TERRITORIAUX

C12 - LES QUARTIERS

L'analyse du territoire des Abymes et des dynamiques territoriales qui sont les siennes, suppose d'intégrer ce qui le fonde. Le traitement des informations, notamment des données statistiques est réalisé en fonction d'un découpage de la commune en quartiers présentant correspondant à un regroupement entiers des plus petites unités statistiques de l'INSEE : les îlots géographiquement cohérent.

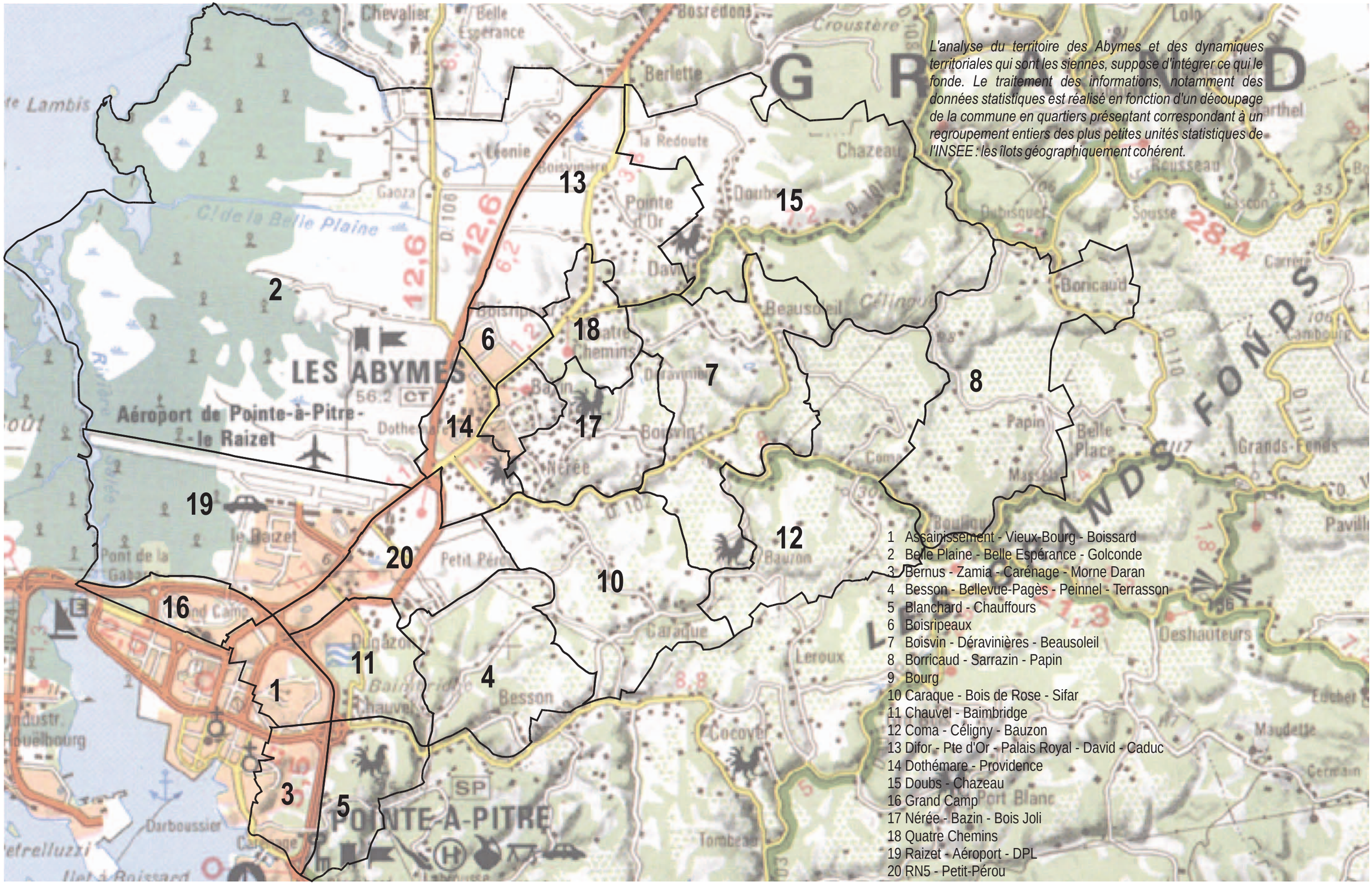

1 Assainissement - Vieux-Bourg - Boissard
2 Belle Plaine - Belle Espérance - Golconde
3 Bernus - Zamia - Carénage - Morne Daran
4 Besson - Bellevue-Pagès - Peinnel - Terrasson
5 Blanchard - Chauffours
6 Boisripeaux
7 Boisvin - Déravinières - Beausoleil
8 Borricaud - Sarrazin - Papin
9 Bourg
10 Caraque - Bois de Rose - Sifar
11 Chauvel - Baimbridge
12 Coma - Céligny - Bauzon
13 Difor - Pte d'Or - Palais Royal - David - Caduc
14 Dothémare - Providence
15 Doubs - Chazeau
16 Grand Camp
17 Nérée - Bazin - Bois Joli
18 Quatre Chemins
19 Raizet - Aéroport - DPL
20 RN5 - Petit-Pérou

C

C1 - DECOUPAGES TERRITORIAUX

C13 - LES IRIS

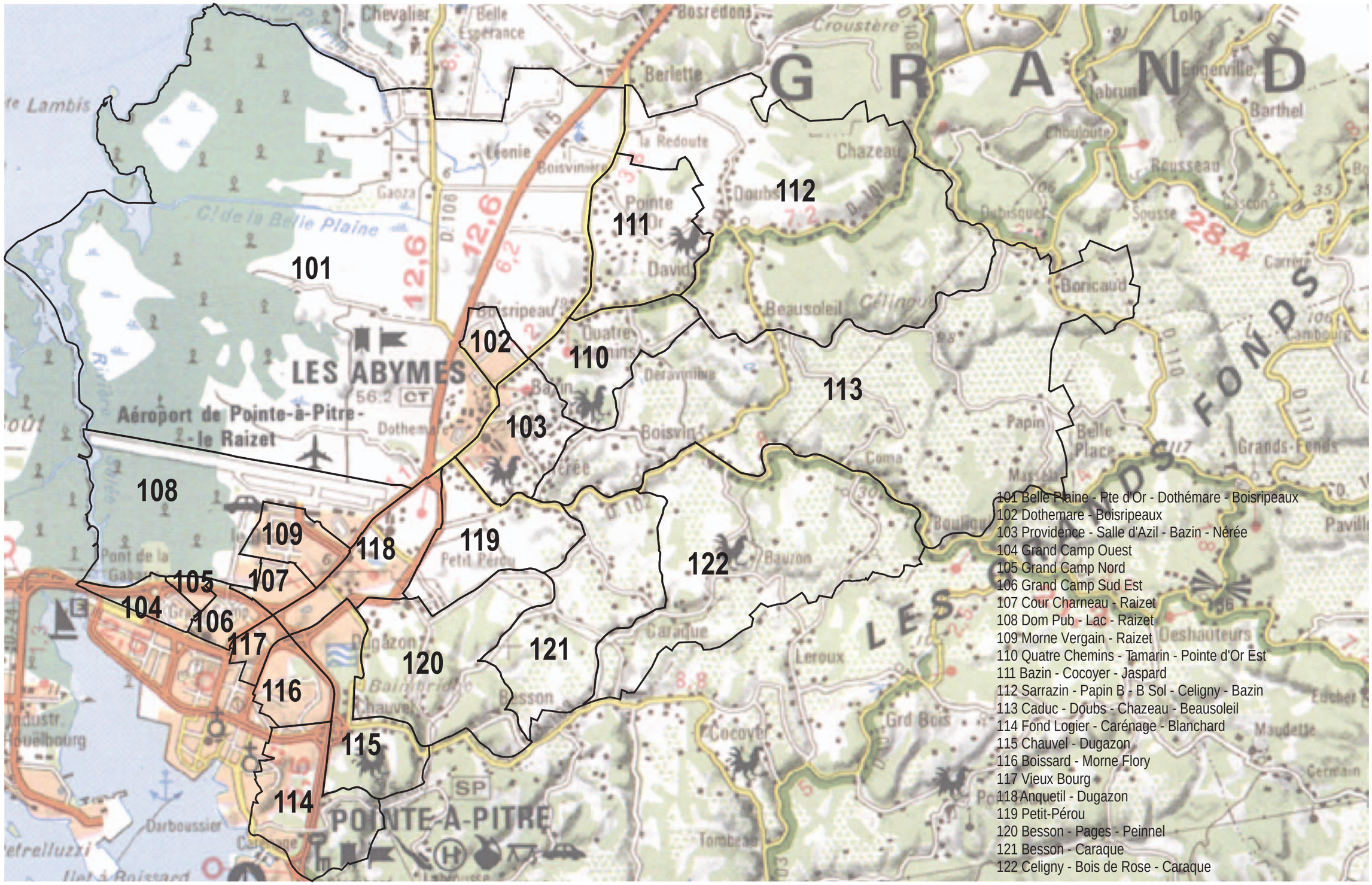

101 Belle Plaine - Pte d'Or - Dothémare - Boisripeaux
102 Dothemare - Boisripeaux
103 Providence - Salle d'Azil - Bazin - Nérée
104 Grand Camp Ouest
105 Grand Camp Nord
106 Grand Camp Sud Est
107 Cour Charneau - Raizet
108 Dom Pub - Lac - Raizet
109 Morne Vergain - Raizet
110 Quatre Chemins - Tamarin - Pointe d'Or Est
111 Bazin - Cocoyer - Jaspard
112 Sarrazin - Papin B - B Sol - Celigny - Bazin
113 Caduc - Doubs - Chazeau - Beausoleil
114 Fond Logier - Carénage - Blanchard
115 Chauvel - Dugazon
116 Boissard - Morne Flory
117 Vieux Bourg
118 Anquetil - Dugazon
119 Petit-Pérou
120 Besson - Pages - Peinnel
121 Besson - Caraque
122 Celigny - Bois de Rose - Caraque

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

C1 - DECOUPAGES TERRITORIAUX

C14 - LES ILOTS

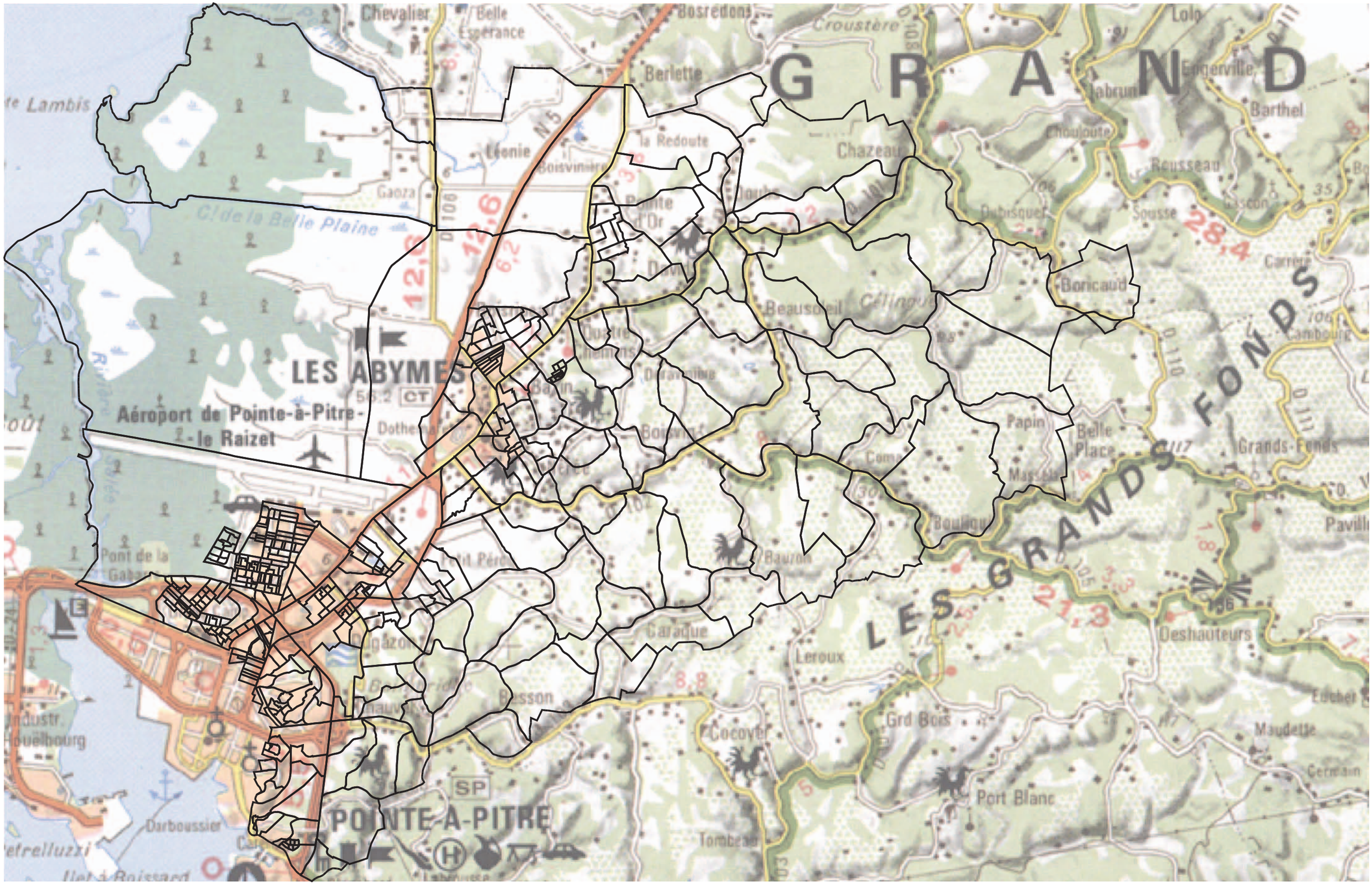

C

LES HOMMES ET LEUR TERRITOIRE

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

C

C2 - LES HOMMES

LES HOMMES ET LEUR TERRITOIRE

REPARTITION DE LA POPULATION

Quartiers	Population totale en 1999
Belle Plaine - Belle Espérance - Golconde	643
Borricaud - Sarrazin - Papin	1108
Blanchard-Chauffours	1539
Difor - Pte d'Or - Palais Royal - Davic - Caduc	1632
Coma - Céligny - Bauzon	1843
Besson - Bellevue-pagès - Peinnel - Terrasson	1932
Bourg	2130
Dothémare - Providence	2232
Boisvin - Déravinières - Beausoleil	2250
Nérée - Bazin - Bois Joli	2642
Caraque - Bois de Rose - Sifar	2736
Quatre Chemins	2736
Doubs - Chazeau	3144
Boisripeaux	3353
Chauvel - Baimbridge	3425
Bernus - Zamia - Carénage - Morne Daran	3624
RN5 - Petit-Pérou	5183
Grand Camp	5980
Assainissement - Vieux-Bourg - Boissard	6690
Raizet - Aéroport - DPL	8179

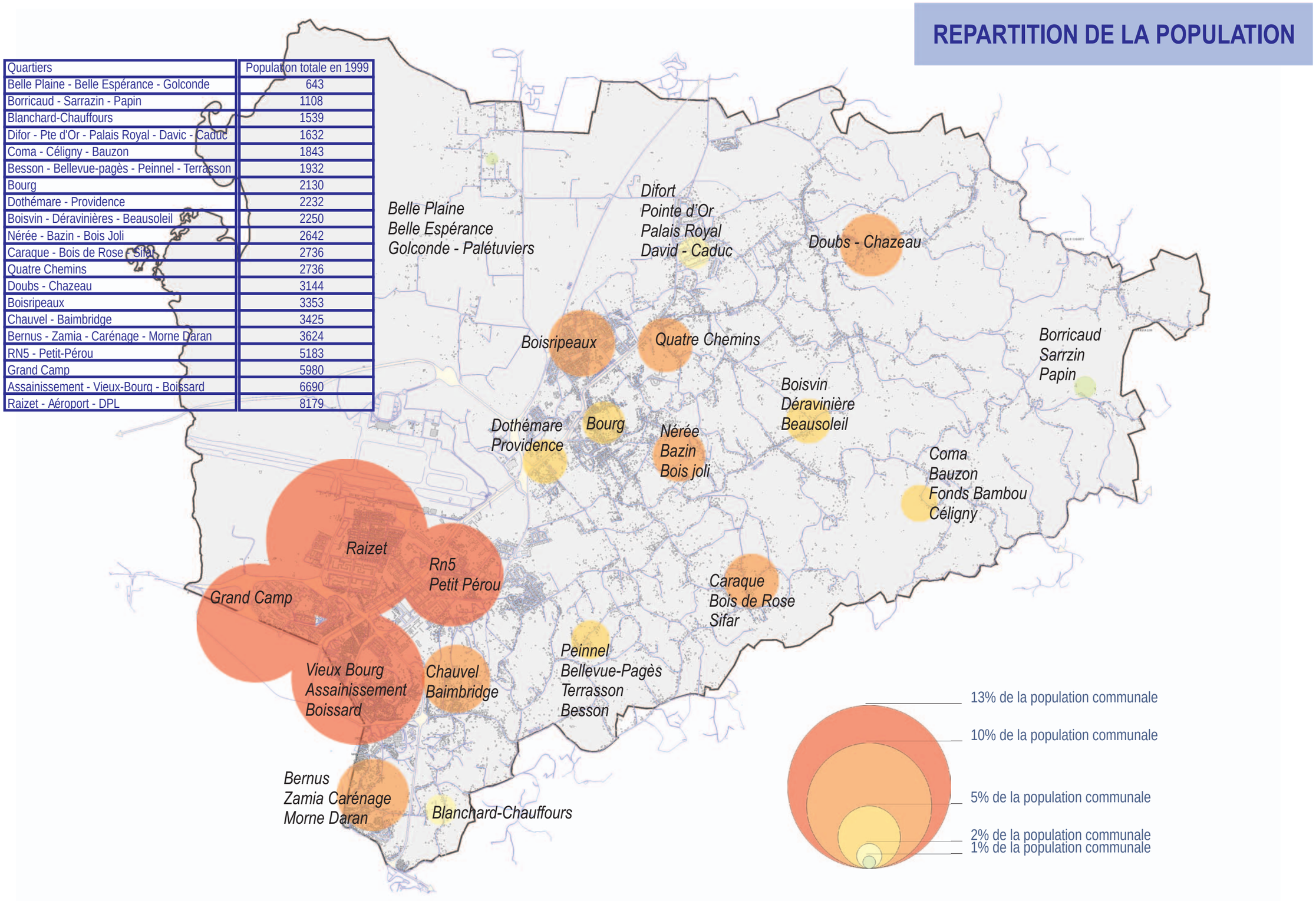

C2 - LES HOMMES

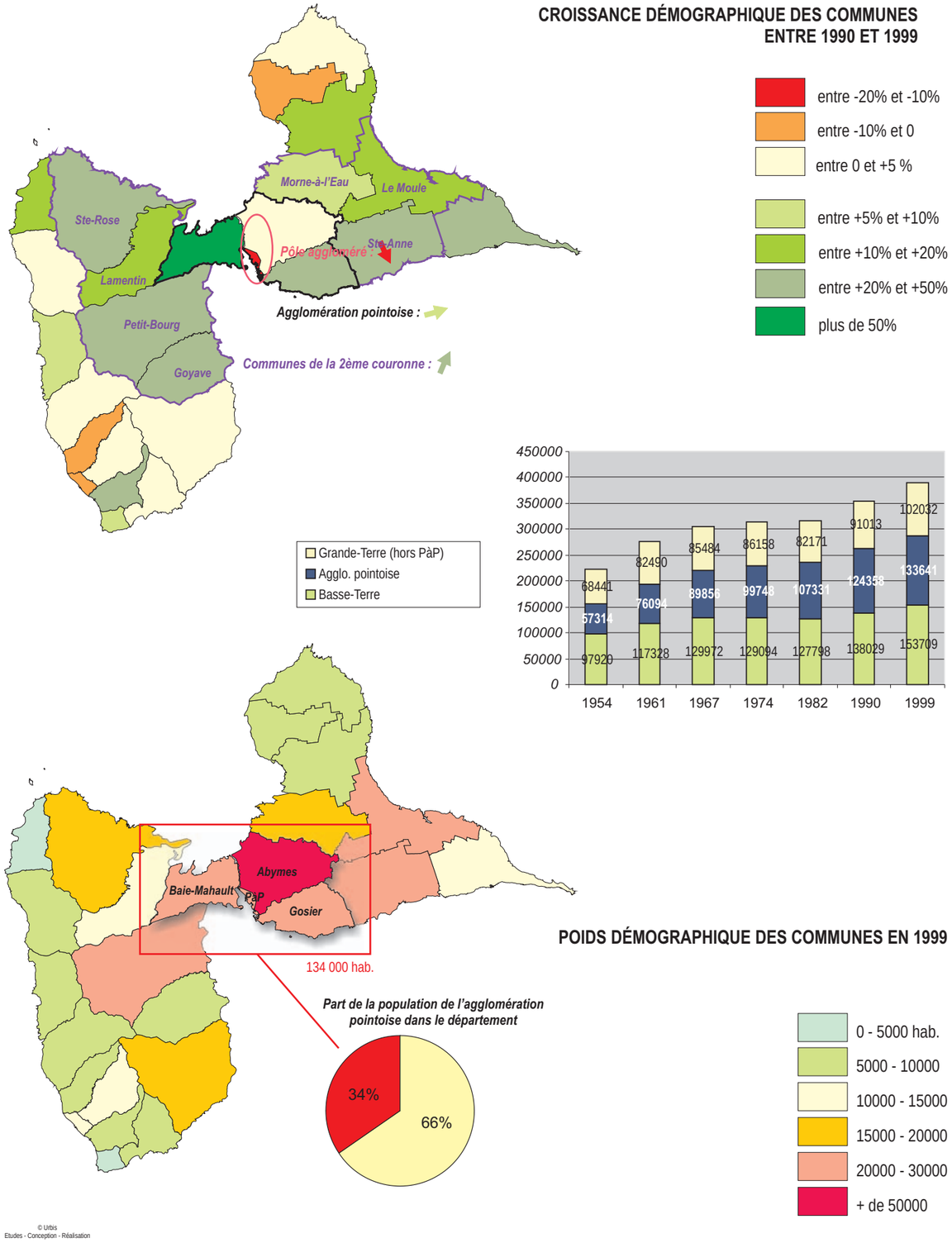

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

C21 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

C211 - Dynamiques démographiques

Une croissance démographique soutenue, de plus en plus de citadins
Inscrite durablement à la hausse depuis 1954, la croissance démographique du département est portée par une croissance naturelle forte, tempérée par les mouvements migratoires entre la Guadeloupe et la métropole. A une stabilisation des effectifs autour de 310 000 individus dans les années 70 succède une reprise démographique qui s'accélère entre 1990 et 1999 (+19.5%).

Entre 1954 et 1999, la Guadeloupe s'est ainsi peuplée de 200 000 nouveaux individus pour atteindre aujourd'hui 425 000 habitants (386 600 hors îles du Nord).

Cette tendance démographique à la hausse masque de profondes disparités micro-régionales : les territoires ruraux alimentent en effet depuis 30 ans par l'exode les zones urbaines majeures du département, au premier rang desquelles l'agglomération pointoise dont la sphère de rayonnement ne cesse de s'étendre.

Si les communes des Abymes, Baie-Mahault, Gosier et Pointe-à-Pitre hébergent aujourd'hui encore 34.4% de la population régionale (hors îles du Nord), cette tendance à l'hyper-concentration tend néanmoins à se stabiliser (35,2% en 90), notamment au profit des communes de la seconde couronne qui affichent des taux de croissance supérieurs (Petit-Bourg, Lamentin, Morne-à-l'Eau, etc.).

Une croissance périphérique aux dépens de la zone agglomérée centrale en constant déclin
La suprématie du pôle de croissance pointois distingue des variations communales significatives : au lent mais inexorable déclin de Pointe-à-Pitre (-5 000 habitants entre 1990 et 99) et à la stabilité relative des Abymes s'oppose la croissance soutenue de Baie-Mahault et Gosier (respectivement + 9 000 et + 5 000 habitants).

Plus qu'une différenciation communale, il s'agit d'une dichotomie centre - périphérie qui tend à s'accélérer ces dernières années, opposant le noyau urbain aggloméré (Pointe-à-Pitre / Abymes) en totale perte de vitesse et les secteurs périphériques de l'agglomération qui seuls contribuent au dynamisme démographique de cette dernière.

Cette tendance démographique est avant tout le fruit de mouvements migratoires motivés en partie par le développement massif d'une offre de logements en périphérie de l'agglomération (développements collectifs à Baie-Mahault, lotissements à Gosier, explosion des Grands-Fonds) voire sur la seconde couronne, accélérés par la perte d'attractivité du pôle aggloméré (dégradation des conditions de vie, sécurité, etc.).

Un déclin généralisé, encore plus marqué vers l'hyper centre.
L'ensemble des quartiers du pôle aggloméré Abymes - Pointe à Pitre fait valoir une déprise démographique forte (-18,5% entre 1990 et 1999) qui contraste singulièrement avec la croissance démographique générale du département. Cette déprise affecte prioritairement les centres anciens de Pointe-à-Pitre et Abymes, leurs faubourgs pour décliner presque concentriquement vers les limites du pôle aggloméré.

C

C2 - LES HOMMES

LES HOMMES ET LEUR TERRITOIRE

DENSITES DE POPULATION PAR QUARTIER

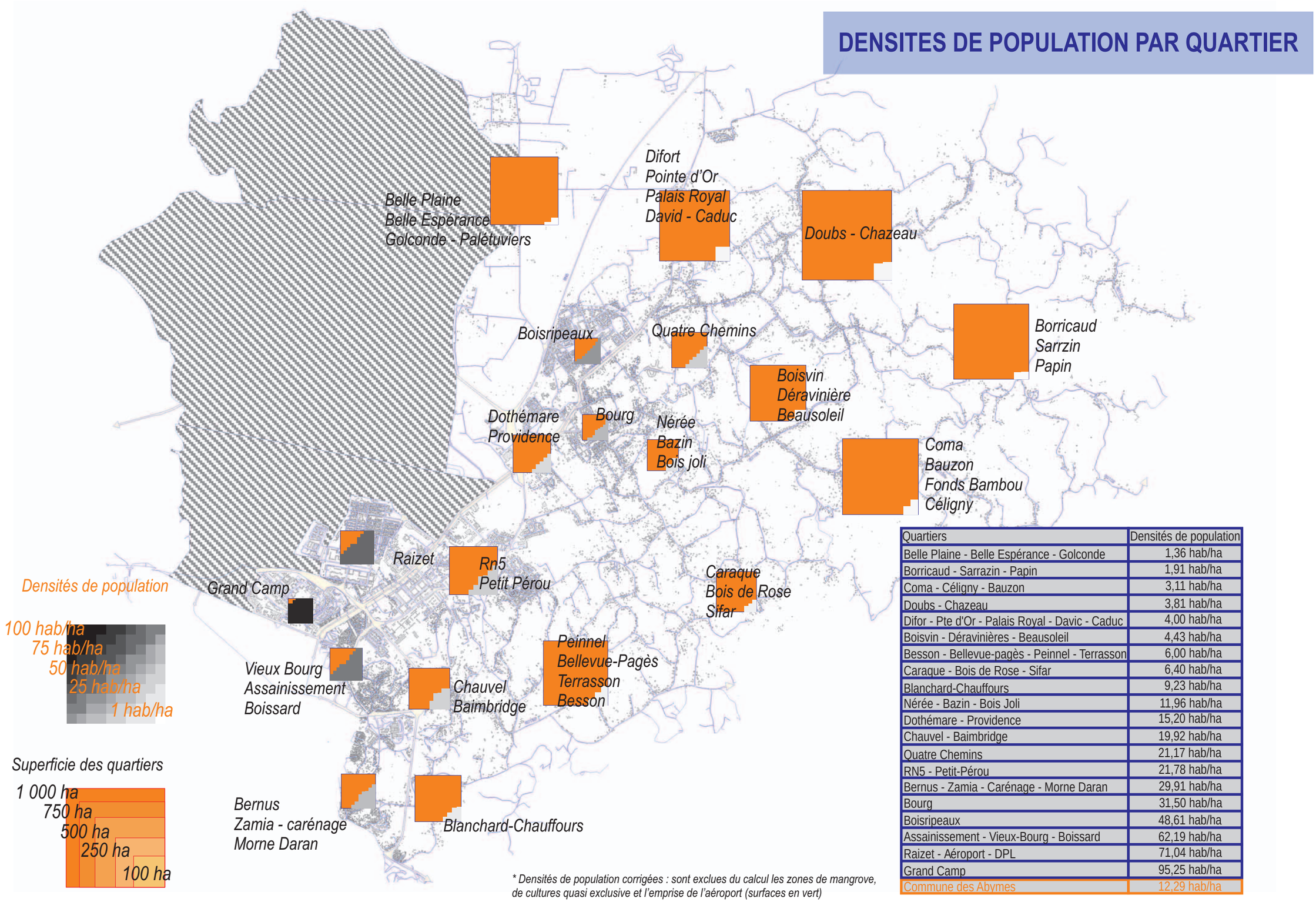

Quartiers	Densités de population
Belle Plaine - Belle Espérance - Golconde	1,36 hab/ha
Borricaud - Sarrazin - Papin	1,91 hab/ha
Coma - Céligny - Bauzon	3,11 hab/ha
Doubs - Chazeau	3,81 hab/ha
Difor - Pte d'Or - Palais Royal - Davic - Caduc	4,00 hab/ha
Boisvin - Déravinières - Beausoleil	4,43 hab/ha
Besson - Bellevue-pagès - Peinnel - Terrasson	6,00 hab/ha
Caraque - Bois de Rose - Sifar	6,40 hab/ha
Blanchard-Chauffours	9,23 hab/ha
Nérée - Bazin - Bois Joli	11,96 hab/ha
Dothémare - Providence	15,20 hab/ha
Chauvel - Baimbridge	19,92 hab/ha
Quatre Chemins	21,17 hab/ha
RN5 - Petit-Pérou	21,78 hab/ha
Bernus - Zamia - Carénage - Morne Daran	29,91 hab/ha
Bourg	31,50 hab/ha
Boisripeaux	48,61 hab/ha
Assainissement - Vieux-Bourg - Boissard	62,19 hab/ha
Raizet - Aéroport - DPL	71,04 hab/ha
Grand Camp	95,25 hab/ha
Commune des Abymes	12,29 hab/ha

** Densités de population corrigées : sont exclues du calcul les zones de mangrove, de cultures quasi exclusive et l'emprise de l'aéroport (surfaces en vert)*

C2 - LES HOMMES

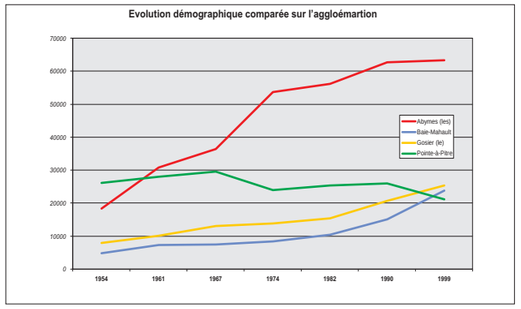

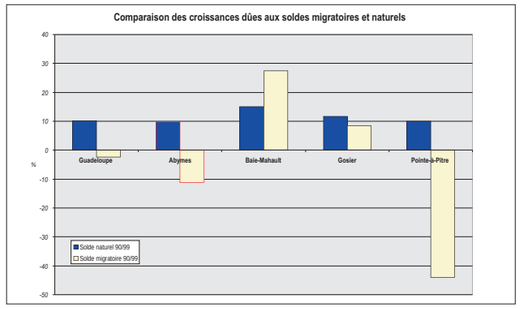

EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES SUR L'AGGLOMERATION POINTOISE

	1990	1999	Variation absolue	%	Solde naturel 90/99	Solde naturel 90/99 %	Solde migratoire 90/99	Solde migratoire 90/99
Guadeloupe	387031	425312	35509	9,89%	44181	10,25	-8672	-2,29
Abymes	62645	63290	449	1,03%	6777	9,76	-6328	-11,24
Baie-Mahault	15036	23838	8353	58,54%	2681	15,13	5672	27,39
Gosier	20707	25433	4672	22,82%	2748	11,72	1924	8,50
Pointe-à-Pitre	26031	21080	-5081	-19,02%	2869	9,93	-7950	-43,97

CARACTERISTIQUES DES VARIATIONS DE LA POPUALTION SDC AUX ABYMES

	1982-1990	1990-1999
Variation absolue de population :	+6 440	+ 449
Solde naturel :	+6 495	+6 777
Solde migratoire apparent :	-55	-6 328
Taux de variation annuel (en %) :	+1.36	+0.08

REPARTITION DE LA POPULATION PAR TRANCHES D'AGES EN 1999

	Population totale RP99	Population de moins de 20 ans	Proportion de moins de 20 ans	Population de 20 à 39 ans	Proportion de 20-39 ans	Population de 40 à 59 ans	Proportion de 40-59 ans	Population de 60 à 74 ans	Population de 75 ans et plus	Proportion de plus de 60 ans	Proportion de 75 ans et plus
Pointe-à-Pitre	20931	5765	27,54%	6756	32,28%	4877	23,30%	2173	1360	16,88%	6,50%
Le Gosier	25340	7764	30,64%	8050	31,77%	6288	24,81%	2218	1020	12,78%	4,03%
Guadeloupe	422222	133696	31,66%	132517	31,39%	96915	22,95%	39431	19663	14,00%	4,66%
Les Abymes	63001	20284	32,20%	19902	31,59%	14469	22,97%	5638	2708	13,25%	4,30%
Baie-Mahault	23367	8120	34,75%	7560	32,35%	5704	24,41%	1414	569	8,49%	2,44%

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

C21 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

Si la commune des Abymes reste de loin la commune la plus peuplée du département avec près de 15% de la population guadeloupéenne, elle n'est plus aussi attractive. Le processus d'exode est engagé sur Abymes, dans une moindre mesure cependant que ce qui a caractérisé la ville de Pointe-à-Pitre. Une partie de la population a quitté les Abymes pour d'autres communes de l'agglomération, notamment Baie-Mahault. Ainsi, après une longue période de croissance démographique forte depuis 1954 jusque 1990, (malgré une inflexion entre 1982 et 1990), les effectifs démographiques des Abymes sont marqués par une stagnation évidente sur la dernière période intercensitaire : +1,03%.
La commune comptait 18 425 habitants en 1954, 62 645 en 1990 et 63 001 au dernier recensement.
Abymes maintient tout juste sa population grâce à son dynamisme naturel ; près de 7000 naissances en 10 ans, qui parvient tout juste à compenser un solde migratoire négatif : 6240 personnes ont quitté la commune entre 1990 et 1999.

C212 - Structure démographique

En 1999, Abymes comptait 29 163 hommes et 33 838 femmes. Comme au niveau départemental et national, la population féminine est légèrement plus importante que la population masculine : respectivement 54% et 46%.
La structure par âge de la population abymienne est identique à celle de la Guadeloupe, une population relativement jeune. Plus de la moitié a moins de 30 ans, les moins de 20 ans représentent plus de 30% de la population communale soit 20 284 individus.
La part des plus de 60 ans ne représente que 13,25% de la population communale avec 8 346 individus.

La population étrangère, constituée de moins de 3% de ressortissants de l'Union Européenne, d'une majorité de ressortissant de l'arc caribéen et centre-américain, représente 4% de la population résidant aux Abymes. La population étrangère est moins représentée aux Abymes que sur l'ensemble du département mais la commune est celle de l'agglomération qui accueille le plus d'étrangers. On compte 2 579 étrangers aux Abymes en 1999, c'est 53,8% des étrangers recensés sur l'ensemble de l'agglomération.

C

C2 - LES HOMMES

DENSITES DE POPULATION

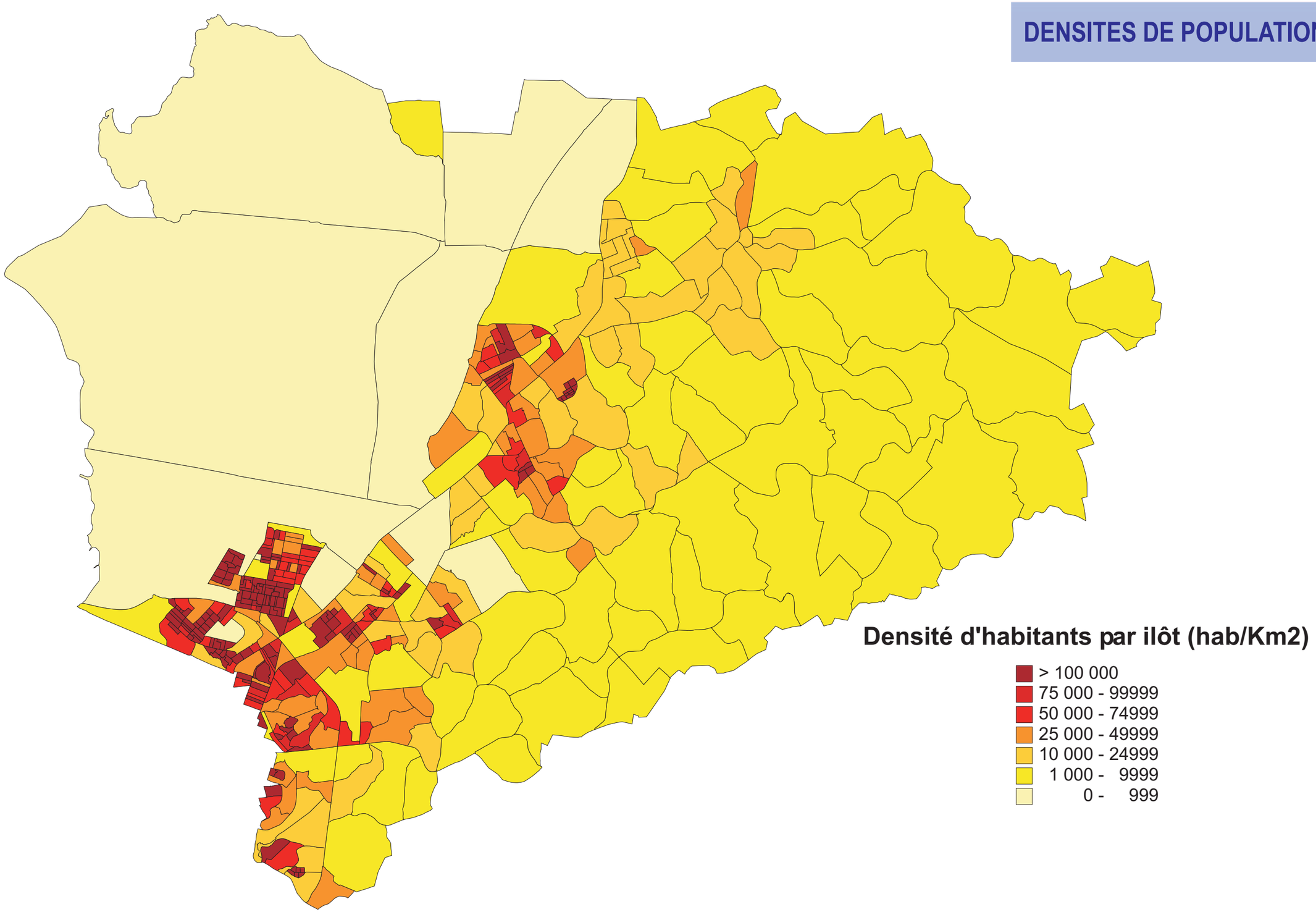

C2 - LES HOMMES

C21 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

C213 - Spécificités territoriales

La population abymienne est concentrée dans les quartiers proches de Pointe-à-Pitre, dans les principaux grands quartiers sociaux et poches d'habitat spontané. Le bourg et ses environs proches (quartiers de Dothémare et Providence) ne compte plus que 6,92% de la population communale.

Les récentes évolutions démographiques aux Abymes ont été en faveur des pôles périurbains et ruraux, pendant que les centres urbains constitués ont généralement vu leur population décroître ou stagner.

Les grands quartiers de logements sociaux, datant des années 70 et 80 ne participent plus à l'attractivité de la commune. Les aspirations individuelles et les opportunités foncières ont concouru depuis 10 ans à la migration des populations vers les sections des Grands-Fonds. Alors que dans les grands ensembles, les populations ont vieilli, ont fuit parfois mais ne sont pas renouvelées.

Ainsi, le déséquilibre est grand entre les sections rurales, encore peu ou mal équipées pour certaines, sièges des principales évolutions démographiques positives et les pôles urbains, rassemblant les activités et services, bien connectés à l'ensemble de l'agglomération victimes de phénomènes de vieillissement et de dégradations.

DENSITES DE POPULATION

	Superficie en km²	Population SDC 1990	Population SDC 1999	Densité de population (hab/km²) en 1999	Densité de population (hab/km²) en 1999	Variation des densité de population dur le territoire 90/99
Guadeloupe	1702,6	386987	422496	227,29	248,15	9,18%
Baie-Mahault	46	15036	23389	326,87	508,46	55,55%
Le Gosier	45,2	20688	25360	457,70	561,06	22,58%
Les Abymes	81,25	62605	63054	770,52	776,05	0,72%
Pointe-à-Pitre	2,66	26029	20948	9785,34	7875,19	-19,52%

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

C2 - LES HOMMES

C21 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

C2131 - Caractéristiques des quartiers urbains proches de Pointe-à-Pitre.
Les quartiers proches de Pointe-à-Pitre ont la particularité de concentrer à la fois, un nombre encore important de quartiers spontanés, en cours de transformation, comme Boissard, Montella ou encore la cour Capou, et des quartiers de grands ensembles datant de la période de rénovation urbaine des années 70 et 80.
Ils concentrent donc à la fois les populations abymiennes « souches » et les héritiers des mouvements de populations liés à l'exode rural vers les centres villes.

Raizet et Grand Camp.
Le quartier du Raizet est le quartier le plus peuplé de la commune. On comptait en 1999, 8 179 individus répartis sur un territoire de 115 ha faisant ainsi de ce quartier le plus dense de la commune après celui de Grand Camp. Sur ce dernier secteur, la population totale est de 5 980 personnes. Les caractéristiques démographiques de ces deux quartiers de grands ensembles sont très différentes. Grand Camp est l'un des quartiers les plus jeunes de la commune : il compte 36% de plus de 20 ans et seulement 5% de plus de 60 ans (le plus faible taux de personnes âgées de la commune). Raizet est un quartier beaucoup plus âgé, la part des moins de 20 ans ne représente que 31% des habitants, celle des plus de 60 ans : 13% (taux de plus de 60 ans sur la commune : 13%).
En 10 ans, ces deux quartiers ont perdu en moyenne plus de 9,5% de leur population.

Les quartiers sud.
Les quartiers sud (Vieux-Bourg, Assainissement, Boissard, le quartier de Morne Bernus, Zamia Carénage, Morne Daran) ont la particularité de renfermer encore des poches urbaines insalubres et de grande précarité mais sont également en pleine mutation du fait de vastes opérations de renouvellement urbain.
Le territoire de Vieux-Bourg, de l'Assainissement et de Boissard est complètement consommé, la densité de population y est très forte : plus de 62 habitants à l'hectare. La structure démographique y est particulière avec une grosse représentation des populations jeunes et âgées alors que la proportion de 20-59 ans, c'est-à-dire d'une population dynamique, en âge de travailler et d'apporter de la richesse au quartier est l'une des plus faible de la commune : à peine la moitié de la population totale. Cette structure a des conséquences sociales entre deux classes d'âges dominantes très opposées.
La densité de population sur l'ensemble Quartier de Morne Bernus, Zamia Carénage, morne Daran est beaucoup plus faible du fait de la topographie même du site qui rend les possibilités de constructions plus difficiles. Près de 6% de la population des Abymes occupe ce secteur. Il s'agit d'une population plutôt âgée : la proportion de moins de 20 ans est de 1 point inférieure à celle de la commune. La proportion de personnes de plus de 60 ans est l'une des plus importantes : 16% soit 584 personnes en 1999.
L'effet consenti en termes de renouvellement urbain n'a pas pour l'instant provoqué de rajeunissement marqué de le population.

Répartition de la population par tranches d'âges

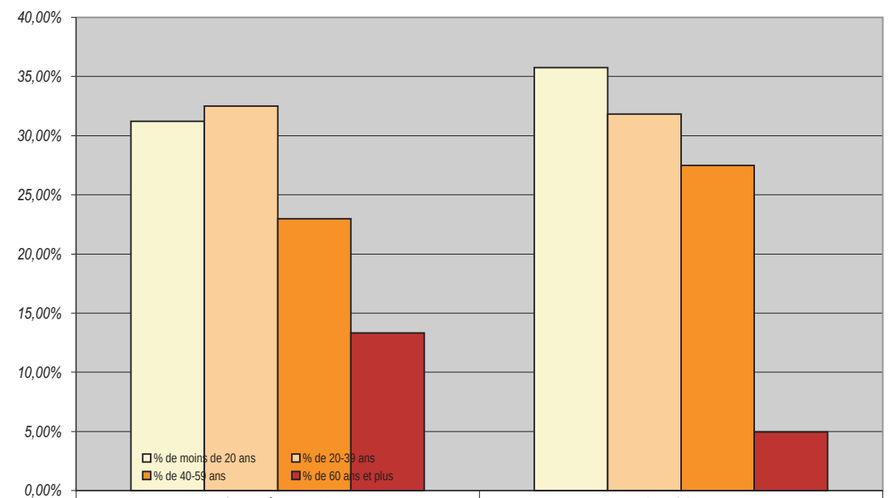

	Raizet - Aéroport - DPL	Grand Camp
% de moins de 20 ans	31,21%	35,75%
% de 20-39 ans	32,50%	31,82%
% de 40-59 ans	22,96%	27,47%
% de 60 ans et plus	13,33%	4,95%

Répartition de la population par tranches d'âges

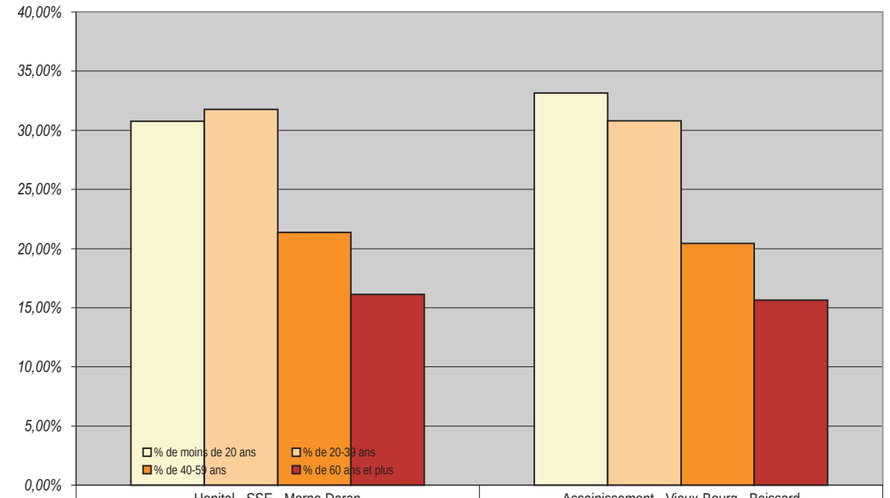

	Hopital - SSE - Morne Daran	Assainissement - Vieux-Bourg - Boissard
% de moins de 20 ans	30,77%	33,14%
% de 20-39 ans	31,76%	30,79%
% de 40-59 ans	21,36%	20,43%
% de 60 ans et plus	16,11%	15,64%

C2 - LES HOMMES

C21 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

C2132 - Caractéristiques du bourg et de ses quartiers périphériques.

Le centre administratif et emblématique de la commune, n'est pas pour autant le centre démographique, social et économique.

Le Bourg et ses quartiers périphériques (Quatre Chemins, Nérée Bazin et Bois Joli, Boisripeaux, Providence et Dothémare) ne rassemblent que 16,4 % de la population communale.

La densité de population est forte dans les centres urbains, particulièrement dans le quartier de Boisripeaux, avec une morphologie urbaine assez riche, fondée en partie sur des programmes d'habitat collectif. Elle est plus faible dans les quartiers de Quatre Chemins et de Nérée Bazin Bois Joli qui sont déjà en limite de zone périurbaine, voire rurale des Grands-Fonds ou de Dothémare Providence, quartiers en évolution, en limite de zone agricole et de zone d'activité.

Dans le bourg et Boisripeaux les densités de population sont respectivement de 31,5 habitants à l'hectare et de 48,61 habitants à l'hectare.

Les caractéristiques démographiques de ces quartiers varient du nord au sud : les quartiers de Boisripeaux et Quatre Chemins sont jeunes avec 36% de moins de 20 ans soit plus de 2000 jeunes et seulement 10% de plus de 60 ans.

Le Bourg et le quartier de Dothémare Providence, dans une moindre mesure les sections périurbaines de Nérée, Bazin, sont plus âgés, il s'agit même pour les deux premiers quartiers, des quartiers les plus vieux de la commune avec plus d'un cinquième de personnes de plus de 60 ans, plus de 1000 personnes en 1999, 60 ans ou plus. Le programme d'habitat collectif de Bois Joli contribue à rajeunir la population de cette périphérie du bourg en ayant attiré des ménages relativement jeunes.

Le Bourg souffre d'un délaissement relatif. Il a perdu 424 personnes en 10 ans, c'est-à-dire 11,93% de sa population. A l'inverse, ses quartiers périphériques ont vu leur population augmenter de plus de 1600 personnes, enregistrant ainsi une hausse de 20,34%.

Le Bourg	2130 habitants
Quatre Chemins	2736 habitants
Nérée Bazin – Bois Joli	2642 habitants
Dothémare – Providence	2232 habitants
Boisripeaux	3353 habitants

Répartition de la population par tranches d'âges

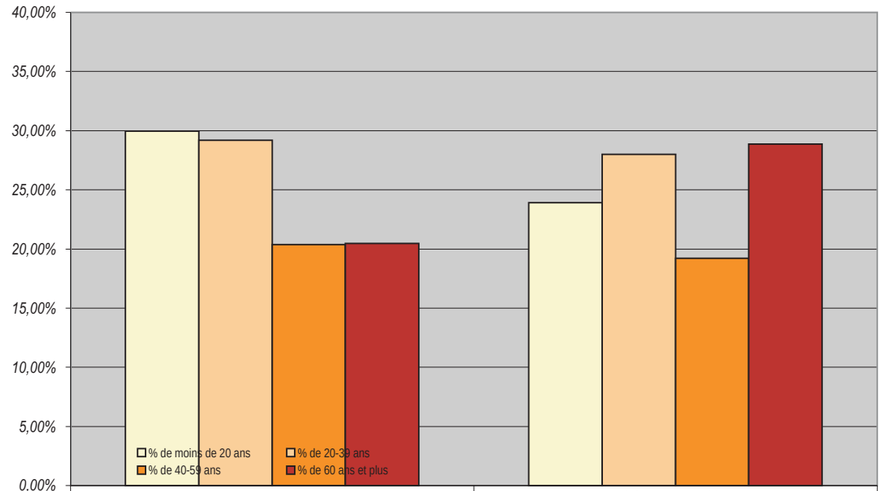

	Bourg	Dothémare - Providence
% de moins de 20 ans	29,95%	23,92%
% de 20-39 ans	29,20%	28,00%
% de 40-59 ans	20,38%	19,22%
% de 60 ans et plus	20,47%	28,85%

Répartition de la population par tranches d'âges

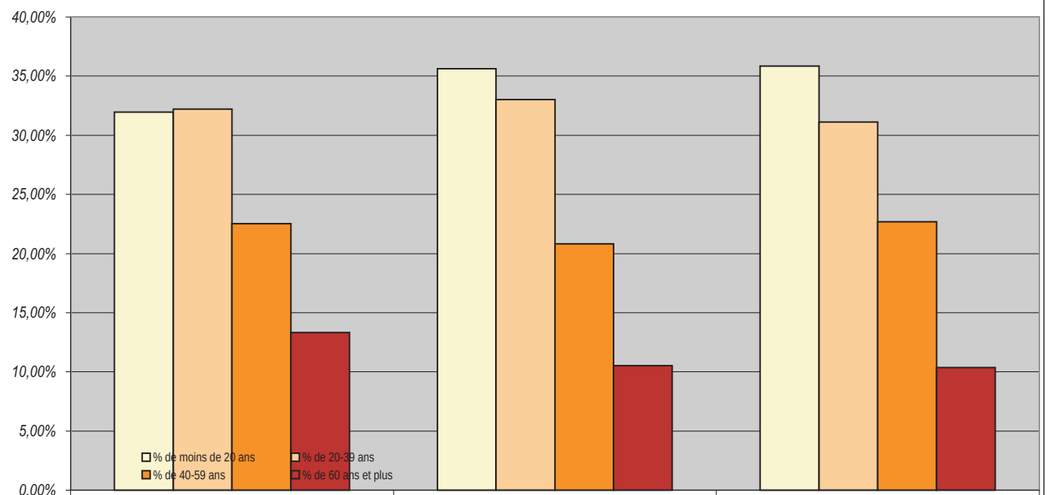

	Nérée - Bazin - Bois Joli	Quatre Chemins	Boisripeaux
% de moins de 20 ans	31,95%	35,64%	35,85%
% de 20-39 ans	32,21%	33,00%	31,11%
% de 40-59 ans	22,52%	20,83%	22,70%
% de 60 ans et plus	13,32%	10,53%	10,35%

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

C2 - LES HOMMES

C21 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

C2132 - Caractéristiques des quartiers bordés par les nationales.
Au sud de la commune, les quartiers de Blanchard, Chauffours, Chauvel, Baimbridge (Dugazon) font la transition entre les espaces urbains inscrits dans la continuité de la ville de Pointe-à-Pitre et les premières sections rurales des Grands-Fonds. Ces quartiers participent aussi bien aux dynamiques urbaines que rurales grâce aux maillages viaires très différenciés qui les desservent : routes nationales, départementales, communales et chemins ruraux.

Les quartiers de Blanchard - Chauffours, morphologiquement très chahutés ont une densité de population très faible, ne comptent que 2,4% de la population communale : 1539 personnes. La population résidante est concentrée dans les classes d'âges 20-59 ans, c'est-à-dire une population dynamique. On compte moins d'un tiers de jeunes de moins de 20 ans.
Plus au nord, les ensembles sociaux et les secteurs d'habitat modeste de Chauvel, les ensembles de résidences individuelles de Dugazon et de Baimbridge constituent un pôle urbain dense avec plus de 3400 individus et une densité de près de 20 habitants à l'hectare.

Les quartiers qui bordent la RN5 depuis les échangeurs d' « Hibiscus » et de Baimbrige, jusque Petit-Pérou constituent le cœur de cette ville multipolaire, à mi-chemin entre les grands ensemble de Raizet - Grand Camp et le centre bourg des Abymes. Ils concentrent habitat et zones d'activités le long de l'une des principales artères de la ville et plus généralement de la Grande-Terre : la route nationale n°5.
Il s'agit du plus grand réservoir de population après les quartiers agglomérés à la ville de Pointe-à-Pitre, avec 5183 habitants, soit plus de 8% de la population communale et une densité de 21,8 habitants à l'hectare.

Comme l'ensemble des centres urbains constitués, le bourg, les grands ensembles…, ces quartiers dont la qualité du cadre de vie s'est dégradée, tendent à être moins prisés. En 10 ans un dixième de la population a quitté les quartiers de Chauvel, Baimbridge, Dugazon et Petit-Pérou.

Répartition de la population par tranches d'âges

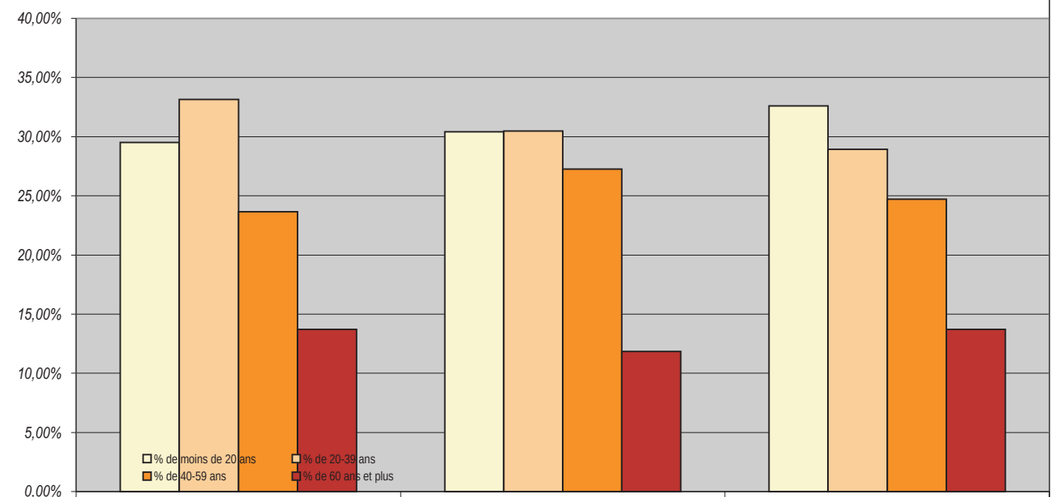

	Blanchard - Chauffours	RN5 - Petit-Pérou	Chauvel - Baimbridge
% de moins de 20 ans	29,50%	30,41%	32,61%
% de 20-39 ans	33,14%	30,48%	28,93%
% de 40-59 ans	23,65%	27,26%	24,73%
% de 60 ans et plus	13,71%	11,85%	13,72%

C2 - LES HOMMES

C21 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

C2134 - Caractéristiques des sections, en première couronne des Grands-Fonds

Les sections des Grands-Fonds sont celles qui ont fait valoir le plus grand dynamisme démographique au cours de cette dernière décennie. En 10 ans la population a augmenté de plus de 25% dans l'ensemble de la région des Grands-Fonds. Cette dynamique démographique s'exprime particulièrement dans les sections de la première couronne sur lesquelles une hausse de 38% a été observée entre 1990 et 1999, représentant un gain de près de 1600 personnes.

Il s'agit des sections de :

- Besson, Bellevue Pagès et Terrasson,
- Caraque et Bois de Rose,
- Boisvin, Déravinière et Beausoleil,
- La Redoute - Caduc, Doubs et Chazeau.

En 1999, ces quatre ensembles rassemblaient 15,97% de la population abymienne, soit 10 062 personnes.

Situés entre 2 et 3,5 Km du centre bourg, à environ 2Km à vol d'oiseau de la route nationale 5, ces quartiers offrent un cadre de vie et des opportunités foncières propices au développement urbain, pour une population travaillant en ville et désireuse de s'en déconnecter en termes d'habitat.

Etant donné les contraintes naturelles (reliefs et cours d'eau), et la vocation naturelle et agricole de ces espaces, les densités de population moyennes sont faibles : entre 3 et 6 habitants à l'hectare. Les densités sont fortes dans les hameaux des sections qui rassemblent les équipements, services et commerces minima, la population s'étale ensuite, de manière diffuse le long des voies et des vallées.

Répartition de la population par tranches d'âges

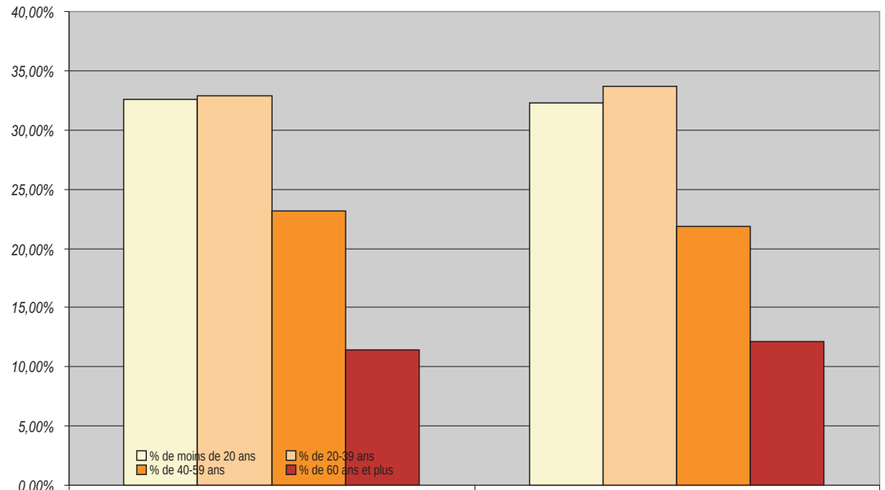

	Besson - Bellevue-pagès - peinnel - terrasson	Caraque - Bois de Rose - Sifar
% de moins de 20 ans	32,56%	32,31%
% de 20-39 ans	32,87%	33,70%
% de 40-59 ans	23,19%	21,86%
% de 60 ans et plus	11,39%	12,13%

Répartition de la population par tranches d'âges

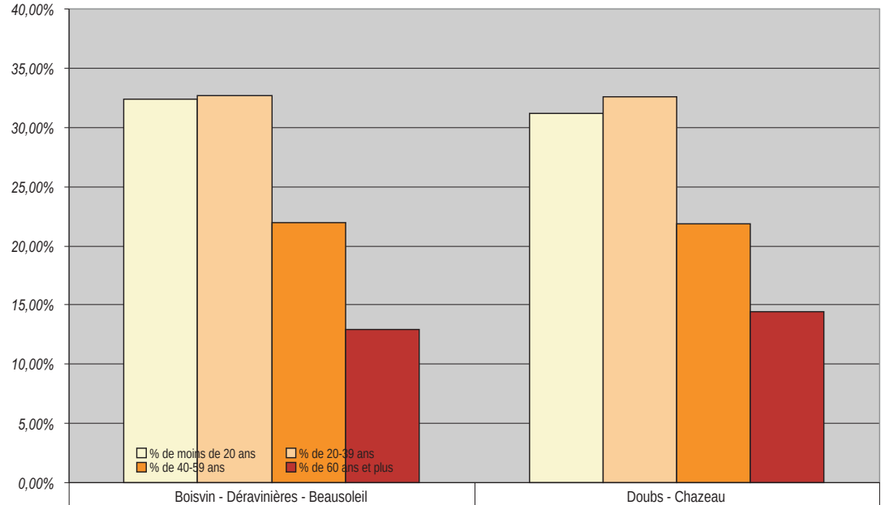

	Boisvin - Déravinières - Beausoleil	Doubs - Chazeau
% de moins de 20 ans	32,40%	31,14%
% de 20-39 ans	32,71%	32,57%
% de 40-59 ans	21,91%	21,82%
% de 60 ans et plus	12,98%	14,47%

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

C2 - LES HOMMES

C21 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

C2135 - Caractéristiques des Grands-Fonds Est.
Malgré leur éloignement des dynamiques urbaines du territoire et leur situation quelque peu enclavée, les quartiers des Grands-Fonds Est connaisent depuis 10 ans un formidable essor démographique, mêms s'il doit être relativisé compte-tenu des poids de populations concernées.
Ils accueillent moins de 5% de la population communale ; entre 1989 et 1999, un accroissement de 1 000 personnes est venu gonfler ces effectifs représentant une hausse de 19%.

Les densités de population sont respectivement de 4 habitants à l'hectare pour Coma Bauzon Céligny et de 2 habitants à l'hectare en moyenne pour les sections de Borricaud, Sarrazin et Papin.

C2136 - Caractéristique des quartiers de Belle Plaine et des extensions nord.
Les quartiers nord abritent aujourd'hui moins de 4% de la population des Abymes. Les pôles ruraux à l'ouest de la nationale : Belle Plaine, Golconde accueillaient 643 personnes en 1999, les quartiers au nord du bourg : de Pointe-d'Or à David comptabilisaient au dernier recensement 1632 personnes, ce qui correspond déjà à une hausse de 26,8% par rapport au précédent recensement.
Malgré ce dynamisme, la population demeure encore assez âgée avec un taux de plus de 60 ans de 2 points supérieur au taux communal.

Répartition de la population par tranches d'âges

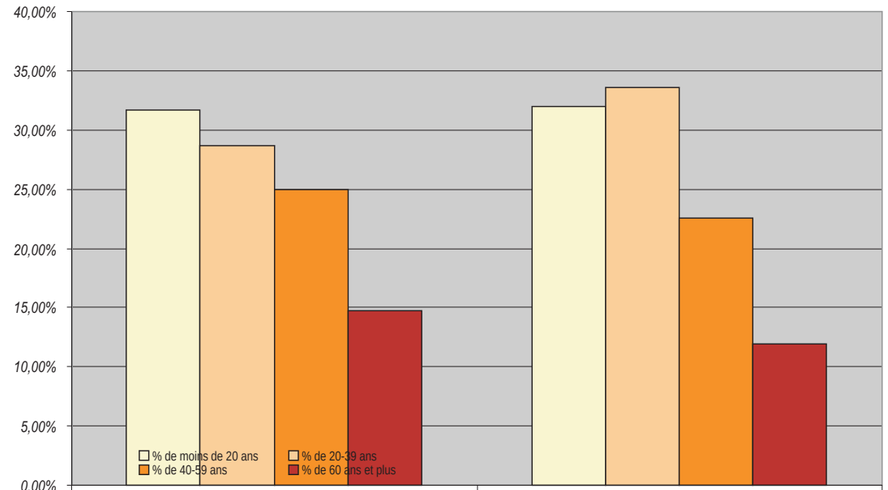

	Difor - Pte d'Or - Palais Royal - Davic - Caduc	Coma - Céligny - Bauzon
% de moins de 20 ans	31,68%	32,01%
% de 20-39 ans	28,68%	33,59%
% de 40-59 ans	24,94%	22,52%
% de 60 ans et plus	14,71%	11,88%

Répartition de la population par tranches d'âges

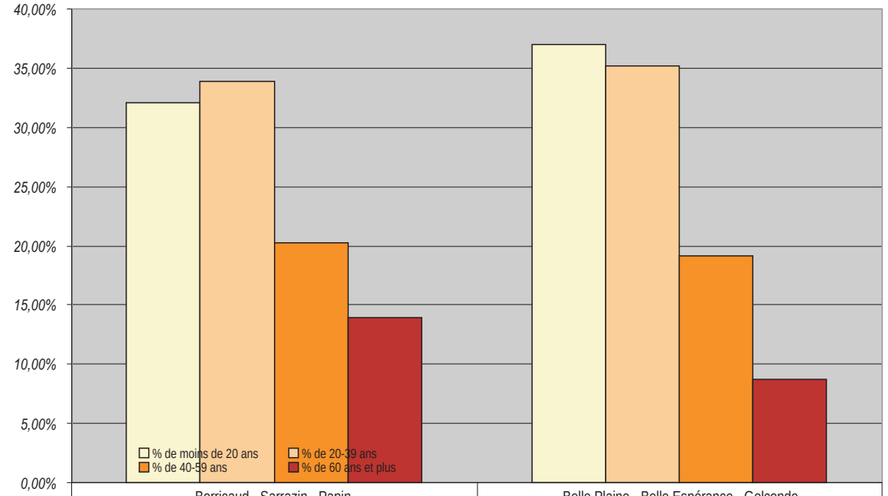

	Borricaud - Sarrazin - Papin	Belle Plaine - Belle Espérance - Golconde
% de moins de 20 ans	32,04%	37,01%
% de 20-39 ans	33,84%	35,15%
% de 40-59 ans	20,22%	19,13%
% de 60 ans et plus	13,90%	8,71%

C2 - LES HOMMES

C21 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

C214 - Perspectives démographiques

Les évolutions démographiques lointaines et récentes, la pression urbaine traduite par l'évolution de la construction dans l'agglomération principale et plus encore au niveau des sections, selon un mode d'implantation diffus, sans réelle organisation, les options d'aménagement et de développement arrêtées par la commune, amènent à préciser les perspectives d'évolution spatiale et de dimensionnement.

Ces perspectives d'évolution de la commune dans leur approche socio-économique, pour une période de moyen terme (horizon 2015), dépendent du jeu de plusieurs facteurs (démographie, habitat, emploi...), de leur évolution au niveau communal mais également ramenée à l'échelle départementale, traduisant ainsi les tendances passées (1967, 1974, 1982,1990) et actuelle (référence 1999).

La mise en place du PLU à travers la révision du P.O.S. est l'occasion d'introduire les tendances démographiques récentes fondées sur le recensement de 1999, qui fait apparaître une véritable rupture dans l'évolution démographique vécue jusqu'en 1990. Cette évolution qui se place dans un processus également perceptible à l'échelle de la Guadeloupe marque une nette rupture avec les comportements du passé, pénalisée notamment par un jeu migratoire qui s'inverse malgré une natalité encore dynamique.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

C2 - LES HOMMES

C21 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

Projections…pas prévisions
Les projections de population consistent à prolonger les tendances du passé. Ce ne sont pas des prévisions. En effet, pour cela il faudrait tenir compte de l'impact des opérations en cours et des ambitions de chacun des acteurs du territoire. Le principe retenu ici consiste à estimer les effectifs d'une population par sexe et âge d'une année en fonction de ceux de l'année précédente, en les faisant vieillir, mourir ou migrer et en tenant compte des nouvelles naissances. C'est le principe de la méthode des composantes mise en avant par Eurostat, l'office statistique européen.

Ces projections se situent en amont d'autres projections comme par exemple les effectifs scolaires, la population active ou encore le nombre de personnes dépendantes.

Les projections présentées ici ont pour point de départ la population au 1er Janvier 1999 et intègrent les données sur la mortalité, la fécondité et les migrations de 1970 à 1999. L'horizon de projection est le 1er janvier 2030.
Les décès résultent de l'application à la population par sexe et âge détaillé au 1er Janvier des quotients de mortalité projetés pour l'année. Les naissances sont obtenues en appliquant des taux de fécondité par âge projeté aux effectifs des femmes de chaque âge (entre 15 et 50 ans). L'excédent migratoire par sexe et âge projeté est ajouté aux survivants de l'année (population au 1er Janvier diminué des décès).
Tous ces chiffres sont produits dans un premier temps à l'échelle du département. Le taux de progression par sexe et par tranche d'âge est répercuté de façon linéaire au niveau de la commune des ABYMES, et de ses quartiers. (L'erreur sur la commune et l'ensemble des quartiers est inférieure à 1,5% quel que soit le scénario). Une approche par données agglo serait intéressante à appréhender plutôt qu'à l'échelle de département pour une projection sur les ABYMES.

Données de cadrage
Dans les années 1920 de l'après guerre, avec une fécondité encore élevée et un taux de mortalité réduit de moitié, la population de Guadeloupe connaît une croissance particulièrement rapide. Ce n'est qu'à partir de 1965 que l'on constate les premiers signes de baisse tendancielle de la fécondité. Cette baisse est reflétée par l'indice conjoncturel de fécondité qui passe (en dix ans) de plus de 5,5 enfants par femme à moins de 3,5.

Cette modification historique du comportement ne suffit pourtant pas à expliquer la spectaculaire chute des naissances, qui se poursuivra jusqu'en 1977. La forte émigration des Antilles vers la métropole qui de produit entre 1961 et 1975 est le facteur le plus déterminant. En effet, elle concerne pour l'essentiel des personnes de 20 à 30 ans, en plein âge de procréation et elle est composée à la fois d'hommes et de femmes.

L'augmentation du chômage en métropole au milieu des années 70 donne un coup de frein à cette émigration. Les années 80 sont marquées par des retours au pays facilités par le développement des transports. Durant ces années, les soldes migratoires changent de signe : les Antilles deviennent terre d'immigration. En fait, les départs des 20 à 30 ans sont équilibrés par les arrivées des 30 à 60 ans, accompagnés de jeunes enfants.
Nouveau renversement dans les années 90, avec un solde migratoire qui redevient négatif. Les départs des 15-25 ans s'amplifient. Ces jeunes Antillais quittent leur île pour poursuivre leurs études ou entrer dans la vie active.

La population en Guadeloupe entre 1999 et 2030
Tous les scénarios de population en Guadeloupe aboutissent à des résultats oscillant entre un peu moins de 500000 et 600000 habitants à l'horizon 2030.

Le scénario central (qui prend pour référence de migration la période 1990-1999) aboutit à 500 000 habitants environ. Le scénario 4 (période référence 82-99) conduit à la projection de population la plus importante : 600 000 habitants en 2030. Cette différence s'explique par le fait que les années 80 ont connu une immigration plus forte, particulièrement à Saint-Martin. Ainsi, les quotients migratoires sont largement négatifs dans le scénario central et plutôt positif dans le dernier scénario.

INSEE
Les Cahiers
Les projections de population aux Antilles-Guyane à l'horizon 2030

PROJECTIONS DE POPULATIONS AUX ABYMES 2000 - 2030

Pour chaque hypothèse, les quotiens migratoires de référence par sexe et âge de la période 1990 - 1999 sont maintenus sur toute la période de projection.

Hypothèse 1 : Prolongement des tendances - les jeunes sont de moins en moins nombreux

Hypothèse 2 : Baisse du nombre moyen d'enfants par femme de 0,3 - les décès dépassent les naissances

Hypothèse 3 : Hausse du nombre d'enfants de 0,3

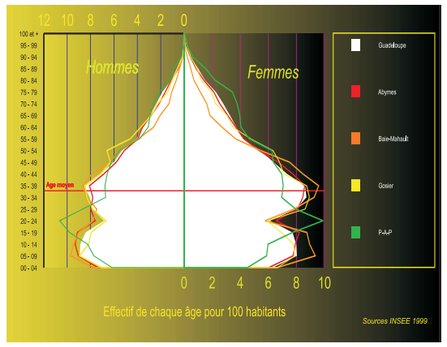

Hypothèse 1	2000	2010	2020	2030
Hommes	29 377	31 357	32 708	33 793
Femmes	34 180	37 305	39 746	41 825
Population	63 557	68 662	72 455	75 618
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	24,8	21,6	18,6	17,3
Entre 15 et 60 ans	62,4	61,5	57,9	50,6
Plus de 60 ans	12,9	16,7	22,9	31,0

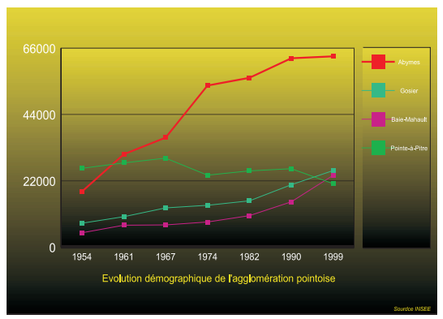

Hypothèse 2	2000	2010	2020	2030
Hommes	29 377	31 238	32 269	32 851
Femmes	34 180	37 183	39 302	40 869
Population	63 557	68 421	71 571	73 721
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	24,8	21,6	17,6	15,8
Entre 15 et 60 ans	62,4	61,5	58,6	51,3
Plus de 60 ans	12,9	16,8	23,2	31,7

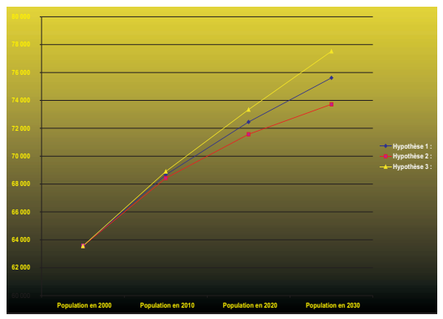

Hypothèse 3	2000	2010	2020	2030
Hommes	29 377	31 477	33 148	34 739
Femmes	34 180	37 426	40 192	42 786
Population	63 557	68 903	73 340	77 525
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	24,8	21,9	19,4	18,8
Entre 15 et 60 ans	62,4	61,3	57,4	49,9
Plus de 60 ans	12,9	16,7	22,6	30,2

C2 - LES HOMMES

C21 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

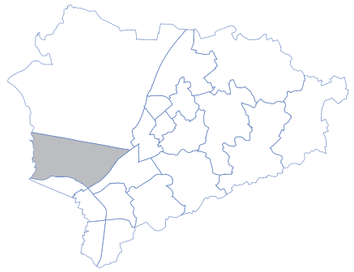

Projections de Population pour le quartier du Raizet

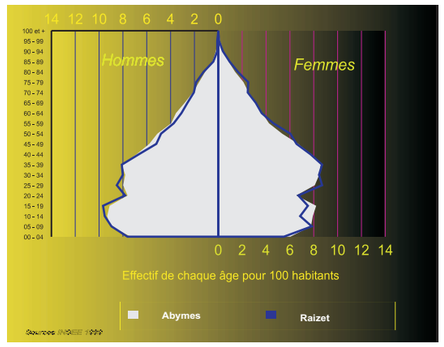

Hypothèse 1	2000	2010	2020	2030
Hommes	3 586	3 828	3 993	4 125
Femmes	4 665	5 092	5 425	5 709
Population	8 252	8 920	9 418	9 834
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	23,9	20,8	17,9	16,7
Entre 15 et 60 ans	63,1	62,2	58,6	51,2
Plus de 60 ans	12,9	16,8	23,0	31,1

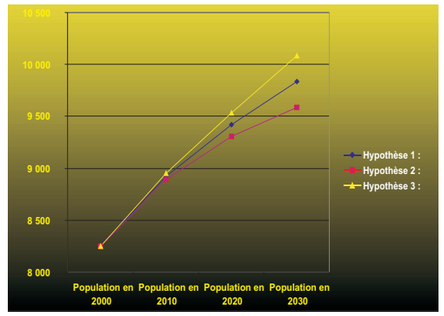

Hypothèse 2	2000	2010	2020	2030
Hommes	3 586	3 813	3 939	4 010
Femmes	4 665	5 075	5 364	5 578
Population	8 252	8 889	9 304	9 589
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	23,9	20,8	17,0	15,2
Entre 15 et 60 ans	63,1	62,2	59,3	51,9
Plus de 60 ans	12,9	16,9	23,3	31,9

Logements (INSEE 1999)

3 788	Logements
3 196	... Résidences Principales
124	... Rés Secondaires
468 - 12,4%	... Logements Vacants
2,55	... Habitants par Logement

Hypothèse 3	2000	2010	2020	2030
Hommes	3 586	3 843	4 047	4 241
Femmes	4 665	5 108	5 486	5 840
Population	8 252	8 951	9 533	10 081
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	23,9	21,1	18,7	18,1
Entre 15 et 60 ans	63,1	62,0	58,1	50,5
Plus de 60 ans	12,9	16,8	22,8	30,4

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

Projections de Population pour le quartier de Grand Camp

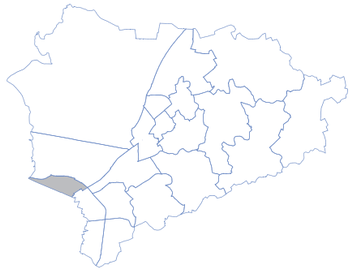

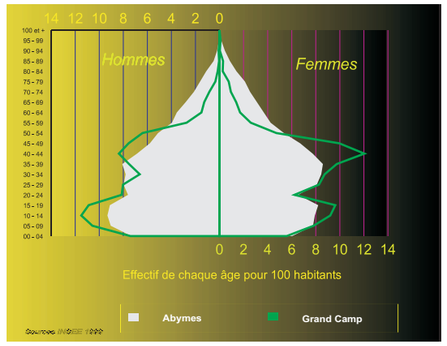

Hypothèse 1	2000	2010	2020	2030
Hommes	2 612	2 788	2 908	3 005
Femmes	3 421	3 734	3 978	4 187
Population	6 033	6 522	6 887	7 191
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	26,9	23,4	20,2	18,8
Entre 15 et 60 ans	68,6	67,6	63,7	55,7
Plus de 60 ans	4,8	6,2	8,6	11,6

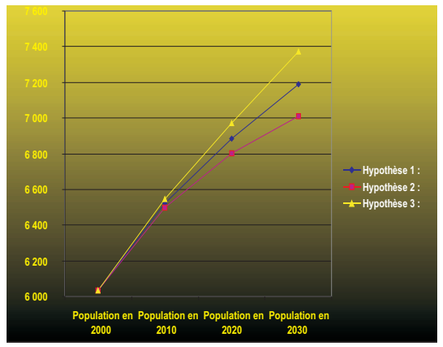

Hypothèse 2	2000	2010	2020	2030
Hommes	2 612	2 777	2 869	2 921
Femmes	3 421	3 722	3 934	4 091
Population	6 033	6 499	6 803	7 012
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	26,9	23,4	19,1	17,1
Entre 15 et 60 ans	68,6	67,6	64,5	56,4
Plus de 60 ans	4,8	6,3	8,7	11,8

Logements (INSEE 1999)

2 884	Logements
2 329	... Résidences Principales
311	... Rés Secondaires
244 - 8,5%	... Logements Vacants
2,57	... Habitants par Logement

Hypothèse 3	2000	2010	2020	2030
Hommes	2 612	2 799	2 947	3 089
Femmes	3 421	3 746	4 023	4 283
Population	6 033	6 545	6 970	7 371
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	26,9	23,7	21,0	20,4
Entre 15 et 60 ans	68,6	67,3	63,1	54,9
Plus de 60 ans	4,8	6,2	8,5	11,3

C2 - LES HOMMES

C21 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

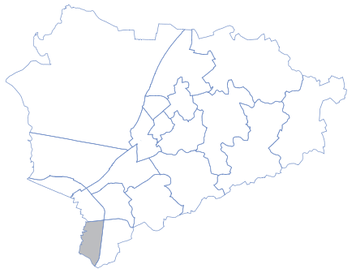

Projections de Population pour le quartier de Bernus - Zamia - Carénage

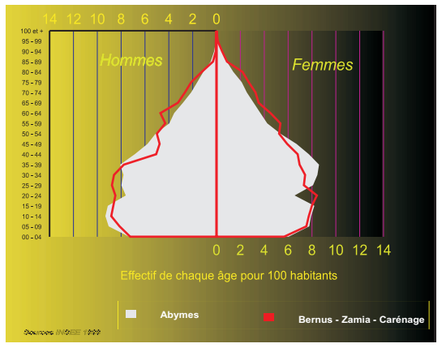

Hypothèse 1	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 711	1 826	1 905	1 968
Femmes	1 945	2 123	2 262	2 380
Population	3 656	3 949	4 167	4 348
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	23,6	20,6	17,7	16,5
Entre 15 et 60 ans	60,6	59,7	56,3	49,2
Plus de 60 ans	15,7	20,3	27,9	37,7

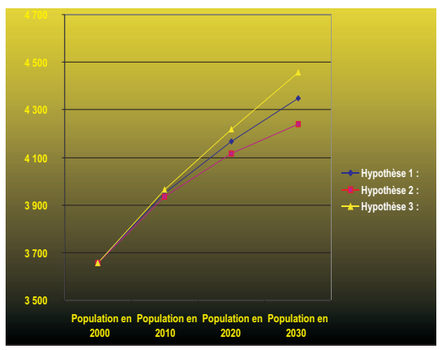

Hypothèse 2	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 711	1 819	1 879	1 913
Femmes	1 945	2 116	2 236	2 326
Population	3 656	3 935	4 116	4 239
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	23,6	20,6	16,8	15,0
Entre 15 et 60 ans	60,6	59,7	57,0	49,9
Plus de 60 ans	15,7	20,4	28,2	38,6

Logements (INSEE 1999)

1 693	Logements
1 294	... Résidences Principales
70	... Rés Secondaires
329- 19,4%	... Logements Vacants
2,76	... Habitants par Logement

Hypothèse 3	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 711	1 833	1 931	2 023
Femmes	1 945	2 130	2 287	2 435
Population	3 656	3 963	4 218	4 458
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	23,6	20,8	18,5	17,9
Entre 15 et 60 ans	60,6	59,5	55,8	48,5
Plus de 60 ans	15,7	20,3	27,5	36,7

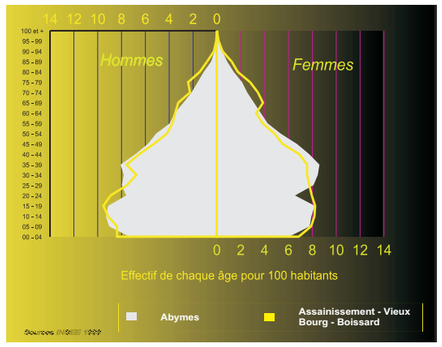

Projections de Population pour le quartier Assainissement - Vieux Bourg - Boissard

Hypothèse 1	2000	2010	2020	2030
Hommes	3 163	3 376	3 522	3 639
Femmes	3 583	3 910	4 166	4 384
Population	6 746	7 287	7 688	8 023
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	25,6	22,3	19,2	17,8
Entre 15 et 60 ans	59,3	58,4	55,1	48,1
Plus de 60 ans	15,2	19,6	27,0	36,4

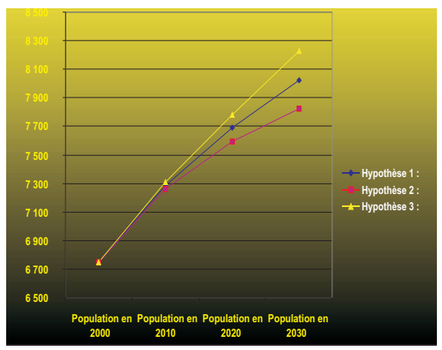

Hypothèse 2	2000	2010	2020	2030
Hommes	3 163	3 363	3 474	3 537
Femmes	3 583	3 898	4 120	4 284
Population	6 746	7 261	7 594	7 821
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	25,6	22,3	18,1	16,3
Entre 15 et 60 ans	59,3	58,4	55,7	48,8
Plus de 60 ans	15,2	19,7	27,3	37,3

Logements (INSEE 1999)

3 232	Logements
2 511	... Résidences Principales
49	... Rés Secondaires
672 - 20,8%	... Logements Vacants
2,66	... Habitants par Logement

Hypothèse 3	2000	2010	2020	2030
Hommes	3 163	3 389	3 569	3 740
Femmes	3 583	3 923	4 213	4 485
Population	6 746	7 312	7 782	8 225
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	25,6	22,6	20,0	19,4
Entre 15 et 60 ans	59,3	58,3	54,6	47,5
Plus de 60 ans	15,2	19,6	26,6	35,6

C2 - LES HOMMES

C21 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

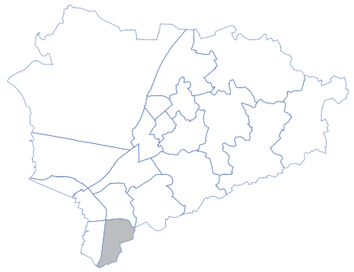

Projections de Population pour le quartier de Blanchard - Chauffours

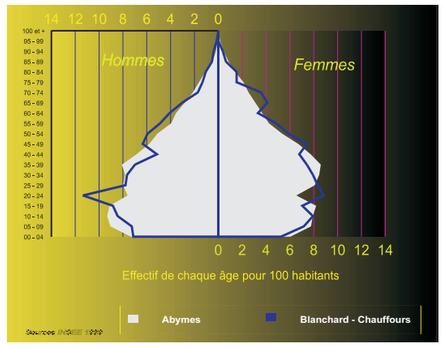

Hypothèse 1	2000	2010	2020	2030
Hommes	764	815	850	879
Femmes	789	861	917	965
Population	1 552	1 676	1 768	1 844
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	24,5	21,4	18,4	17,1
Entre 15 et 60 ans	56,1	55,2	52,1	45,5
Plus de 60 ans	106,9	138,3	190,2	257,0

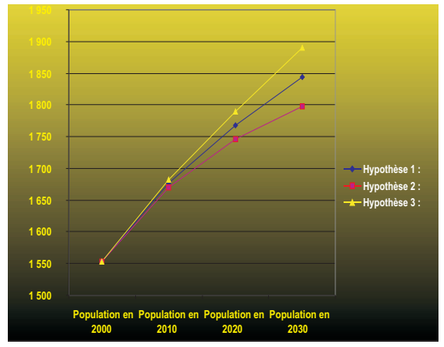

Hypothèse 2	2000	2010	2020	2030
Hommes	764	812	839	854
Femmes	789	858	907	943
Population	1 552	1 670	1 746	1 797
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	24,5	21,4	17,4	15,6
Entre 15 et 60 ans	56,1	55,2	52,7	46,1
Plus de 60 ans	106,9	139,1	192,6	263,3

Logements (INSEE 1999)

672	Logements
541	... Résidences Principales
7	... Rés Secondaires
124 - 18,5%	... Logements Vacants
2,84	... Habitants par Logement

Hypothèse 3	2000	2010	2020	2030
Hommes	764	818	862	903
Femmes	789	864	927	987
Population	1 552	1 682	1 789	1 890
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	24,5	21,6	19,2	18,6
Entre 15 et 60 ans	56,1	55,1	51,6	44,9
Plus de 60 ans	106,9	138,3	187,9	250,7

Projections de Population pour le quartier RN5 - Petit-Pérou



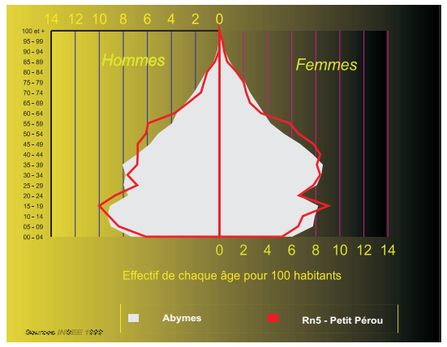

Hypothèse 1	2000	2010	2020	2030
Hommes	2 356	2 515	2 623	2 710
Femmes	2 873	3 136	3 341	3 516
Population	5 229	5 650	5 964	6 226
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	22,0	19,2	16,5	15,3
Entre 15 et 60 ans	66,4	65,4	61,6	53,9
Plus de 60 ans	11,5	14,9	20,5	27,7

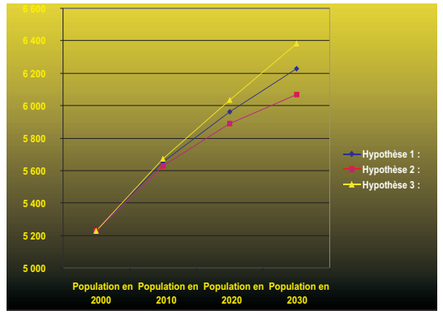

Hypothèse 2	2000	2010	2020	2030
Hommes	2 356	2 505	2 588	2 635
Femmes	2 873	3 125	3 303	3 435
Population	5 229	5 631	5 891	6 070
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	22,0	19,2	15,6	14,0
Entre 15 et 60 ans	66,4	65,4	62,4	54,6
Plus de 60 ans	11,5	15,0	20,7	28,4

Logements (INSEE 1999)

2 343	Logements
1 951	... Résidences Principales
86	... Rés Secondaires
306 - 13,1%	... Logements Vacants
2,64	... Habitants par Logement

Hypothèse 3	2000	2010	2020	2030
Hommes	2 356	2 524	2 658	2 786
Femmes	2 873	3 146	3 378	3 596
Population	5 229	5 670	6 037	6 382
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	22,0	19,4	17,2	16,7
Entre 15 et 60 ans	66,4	65,2	61,1	53,1
Plus de 60 ans	11,5	14,9	20,2	27,0

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

C

C2 - LES HOMMES

LES HOMMES ET LEUR TERRITOIRE

C21 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

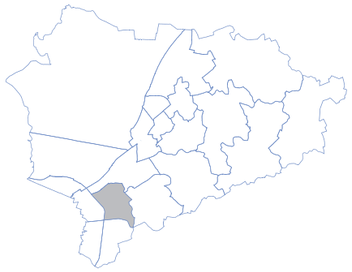

Projections de Population pour le quartier de Chauvel - Baimbridge

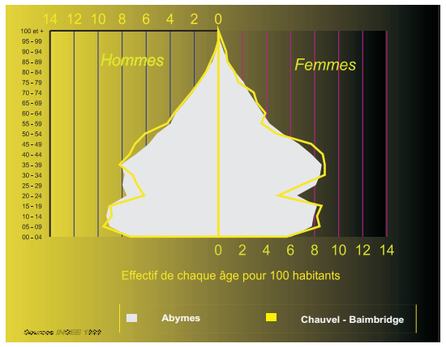

Hypthèse 1	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 570	1 676	1 748	1 806
Femmes	1 884	2 057	2 191	2 306
Population	3 454	3 732	3 939	4 112
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	25,1	21,8	18,8	17,5
Entre 15 et 60 ans	61,6	60,7	57,2	50,0
Plus de 60 ans	13,3	17,2	23,7	32,0

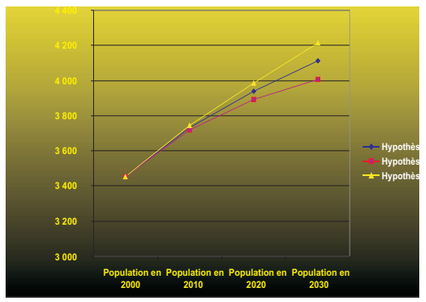

Hypothèse 2	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 570	1 669	1 725	1 756
Femmes	1 884	2 050	2 167	2 253
Population	3 454	3 719	3 891	4 009
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	25,1	21,8	17,8	16,0
Entre 15 et 60 ans	61,6	60,7	57,9	50,7
Plus de 60 ans	13,3	17,3	24,0	32,8

Logements (INSEE 1999)

1 549	Logements
1 284	... Résidences Principales
32	... Rés Secondaires
233 - 15,0%	... Logements Vacants
2,67	... Habitants par Logement

Hypothèse 3	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 570	1 682	1 771	1 857
Femmes	1 884	2 063	2 216	2 359
Population	3 454	3 745	3 987	4 215
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	25,1	22,1	19,6	19,0
Entre 15 et 60 ans	61,6	60,5	56,7	49,3
Plus de 60 ans	13,3	17,2	23,4	31,2

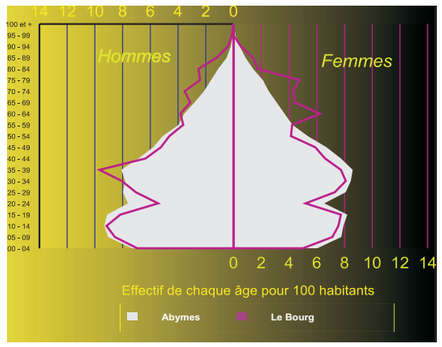

Projections de Population pour le quartier du Bourg

Hypothèse 1	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 001	1 068	1 114	1 151
Femmes	1 148	1 253	1 335	1 405
Population	2 149	2 321	2 449	2 556
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	23,1	20,2	17,4	16,1
Entre 15 et 60 ans	56,8	55,9	52,7	46,1
Plus de 60 ans	19,9	25,7	35,4	47,8

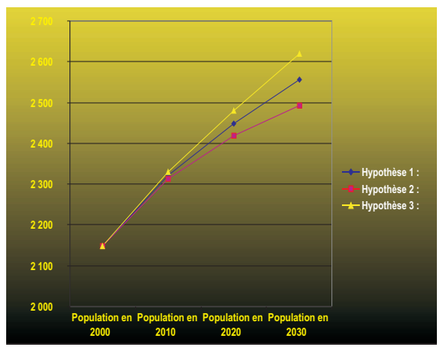

Hypothèse 2	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 001	1 064	1 099	1 119
Femmes	1 148	1 249	1 320	1 373
Population	2 149	2 313	2 419	2 492
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	23,1	20,2	16,4	14,7
Entre 15 et 60 ans	56,8	55,9	53,4	46,7
Plus de 60 ans	19,9	25,9	35,8	49,0

Logements (INSEE 1999)

882	Logements
735	... Résidences Principales
23	... Rés Secondaires
124 - 14,1%	... Logements Vacants
2,90	... Habitants par Logement

Hypothèse 3	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 001	1 072	1 129	1 183
Femmes	1 148	1 257	1 350	1 437
Population	2 149	2 329	2 479	2 621
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	23,1	20,4	18,1	17,5
Entre 15 et 60 ans	56,8	55,8	52,3	45,4
Plus de 60 ans	19,9	25,7	35,0	46,7

C2 - LES HOMMES

C21 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES



Projections de Population pour le quartier de Providence - Dothémare

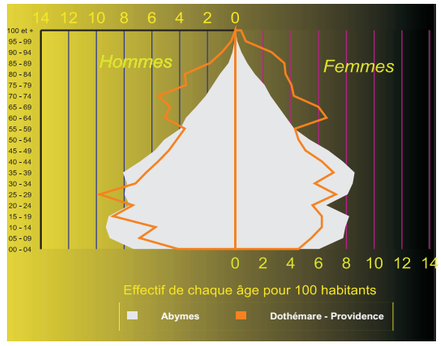

Hypothèse 1	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 053	1 124	1 172	1 211
Femmes	1 199	1 308	1 394	1 467
Population	2 252	2 432	2 566	2 678
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	17,3	15,1	13,0	12,1
Entre 15 et 60 ans	54,0	53,2	50,1	43,8
Plus de 60 ans	28,0	36,3	49,9	67,4

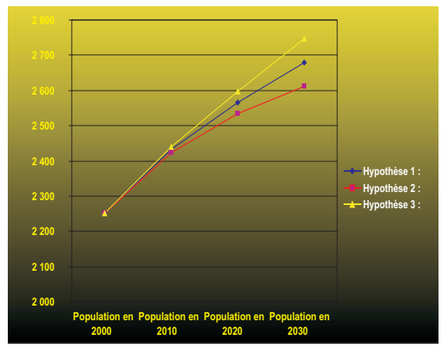

Hypothèse 2	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 053	1 120	1 157	1 178
Femmes	1 199	1 304	1 378	1 433
Population	2 252	2 424	2 535	2 611
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	17,3	15,1	12,3	11,0
Entre 15 et 60 ans	54,0	53,2	50,7	44,4
Plus de 60 ans	28,0	36,5	50,5	69,1

Logements (INSEE 1999)

700	Logements
636	... Résidences Principales
9	... Rés Secondaires
55 - 7,9%	... Logements Vacants
3,06	... Habitants par Logement

Hypothèse 3	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 053	1 128	1 188	1 245
Femmes	1 199	1 312	1 409	1 500
Population	2 252	2 441	2 598	2 746
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	17,3	15,3	13,6	13,1
Entre 15 et 60 ans	54,0	53,0	49,7	43,2
Plus de 60 ans	28,0	36,3	49,3	65,8

Projections de Population pour le quartier Nérée - Bazin - Bois Joli



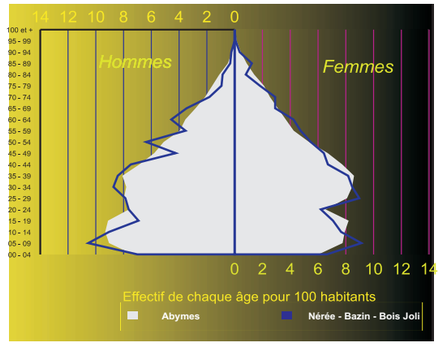

Hypothèse 1	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 281	1 367	1 426	1 473
Femmes	1 384	1 511	1 610	1 694
Population	2 665	2 878	3 036	3 167
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	26,2	22,8	19,7	18,3
Entre 15 et 60 ans	60,9	60,0	56,6	49,5
Plus de 60 ans	12,9	16,8	23,0	31,1

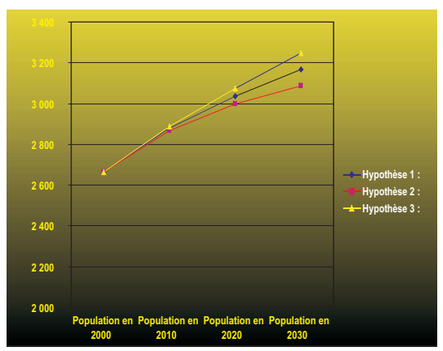

Hypothèse 2	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 281	1 362	1 407	1 432
Femmes	1 384	1 506	1 592	1 655
Population	2 665	2 868	2 999	3 088
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	26,2	22,8	18,6	16,7
Entre 15 et 60 ans	60,9	60,0	57,3	50,2
Plus de 60 ans	12,9	16,8	23,3	31,9

Logements (INSEE 1999)

1 043	Logements
856	... Résidences Principales
27	... Rés Secondaires
160 - 15,3%	... Logements Vacants
3,09	... Habitants par Logement

Hypothèse 3	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 281	1 372	1 445	1 515
Femmes	1 384	1 516	1 628	1 733
Population	2 665	2 888	3 073	3 248
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	26,2	23,1	20,5	19,9
Entre 15 et 60 ans	60,9	59,8	56,1	48,8
Plus de 60 ans	12,9	16,8	22,8	30,4

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

C2 - LES HOMMES

C21 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES



Projections de Population pour le quartier de Quatre Chemins

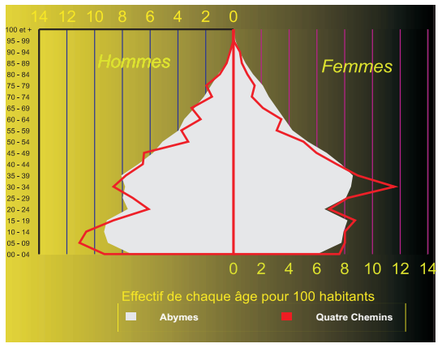

Hypothèse 1	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 235	1 319	1 376	1 421
Femmes	1 525	1 664	1 773	1 866
Population	2 760	2 983	3 149	3 287
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	28,3	24,7	21,2	19,7
Entre 15 et 60 ans	61,7	60,8	57,3	50,1
Plus de 60 ans	10,2	13,2	18,2	24,6

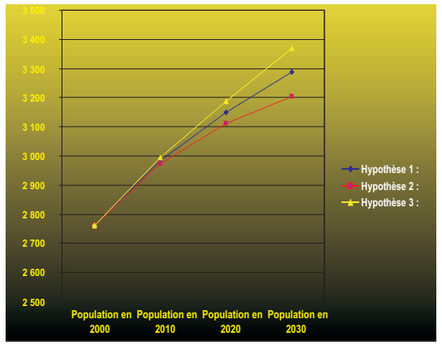

Hypothèse 2	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 235	1 314	1 357	1 382
Femmes	1 525	1 659	1 753	1 823
Population	2 760	2 972	3 110	3 205
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	28,3	24,7	20,1	18,0
Entre 15 et 60 ans	61,7	60,8	58,0	50,8
Plus de 60 ans	10,2	13,3	18,4	25,2

Logements (INSEE 1999)

1 021	Logements
923	... Résidences Principales
18	... Rés Secondaires
80 - 7,8%	... Logements Vacants
2,96	... Habitants par Logement

Hypothèse 3	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 235	1 324	1 394	1 461
Femmes	1 525	1 670	1 793	1 909
Population	2 760	2 993	3 187	3 370
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	28,3	25,0	22,1	21,5
Entre 15 et 60 ans	61,7	60,6	56,8	49,4
Plus de 60 ans	10,2	13,2	18,0	24,0



Projections de Population pour le quartier de Boisripeaux

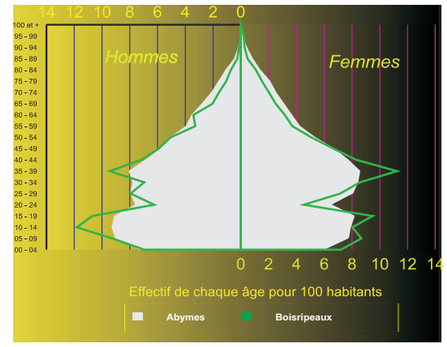

Hypothèse 1	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 534	1 637	1 708	1 764
Femmes	1 849	2 018	2 150	2 263
Population	3 383	3 655	3 858	4 027
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	27,1	23,6	20,3	18,9
Entre 15 et 60 ans	63,0	62,1	58,5	51,2
Plus de 60 ans	10,1	13,0	17,9	24,2

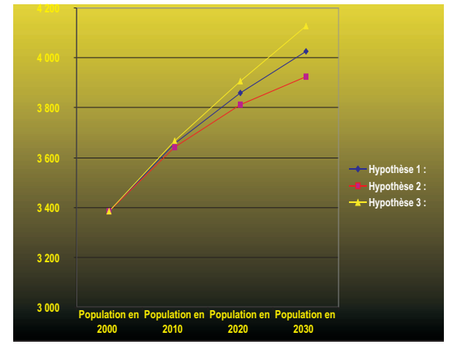

Hypothèse 2	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 534	1 631	1 685	1 715
Femmes	1 849	2 011	2 126	2 211
Population	3 383	3 642	3 811	3 926
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	27,1	23,6	19,2	17,3
Entre 15 et 60 ans	63,0	62,1	59,2	51,9
Plus de 60 ans	10,1	13,1	18,1	24,8

Logements (INSEE 1999)

1 196	Logements
1 097	... Résidences Principales
35	... Rés Secondaires
64 - 5,4%	... Logements Vacants
2,95	... Habitants par Logement

Hypothèse 3	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 534	1 643	1 731	1 814
Femmes	1 849	2 025	2 174	2 315
Population	3 383	3 668	3 905	4 128
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	27,1	23,9	21,2	20,6
Entre 15 et 60 ans	63,0	61,9	58,0	50,4
Plus de 60 ans	10,1	13,0	17,7	23,6

C2 - LES HOMMES

C21 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES



Projections de Population pour le quartier de Besson - Bellevue - Pagès - Peinnel

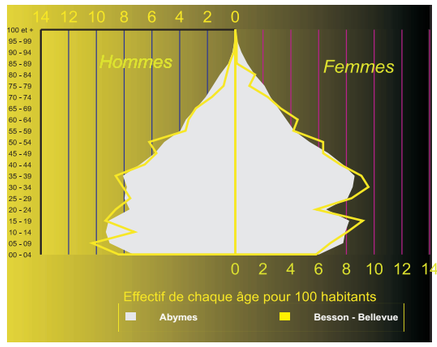

Hypothèse 1	2000	2010	2020	2030
Hommes	959	1 024	1 068	1 104
Femmes	990	1 080	1 151	1 211
Population	1 949	2 104	2 219	2 314
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	24,5	21,3	18,4	17,1
Entre 15 et 60 ans	64,5	63,5	59,9	52,3
Plus de 60 ans	11,1	14,3	19,7	26,6

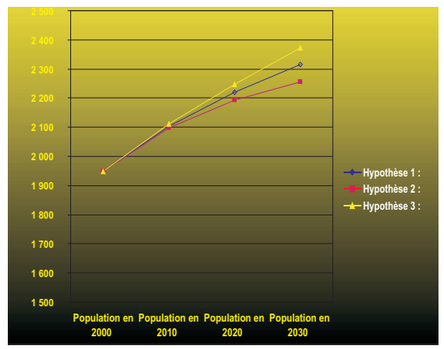

Hypothèse 2	2000	2010	2020	2030
Hommes	959	1 020	1 054	1 073
Femmes	990	1 077	1 138	1 183
Population	1 949	2 097	2 192	2 256
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	24,5	21,3	17,4	15,6
Entre 15 et 60 ans	64,5	63,5	60,6	53,1
Plus de 60 ans	11,1	14,4	19,9	27,3

Logements (INSEE 1999)

800	Logements
653	... Résidences Principales
16	... Rés Secondaires
131- 16,4%	... Logements Vacants
2,96	... Habitants par Logement

Hypothèse 3	2000	2010	2020	2030
Hommes	959	1 028	1 082	1 134
Femmes	990	1 084	1 164	1 239
Population	1 949	2 111	2 246	2 373
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	24,5	21,6	19,1	18,6
Entre 15 et 60 ans	64,5	63,3	59,3	51,6
Plus de 60 ans	11,1	14,3	19,4	26,0

Projections de Population pour le quartier de Caraque - Bois de Rose - Sifar

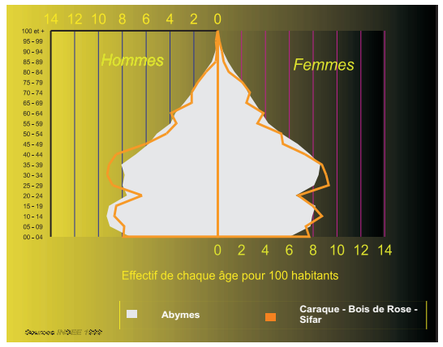

Hypothèse 1	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 338	1 428	1 490	1 539
Femmes	1 422	1 552	1 653	1 740
Population	2 760	2 980	3 143	3 279
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	25,3	22,0	19,0	17,7
Entre 15 et 60 ans	63,0	62,0	58,5	51,1
Plus de 60 ans	11,8	15,3	21,0	28,4

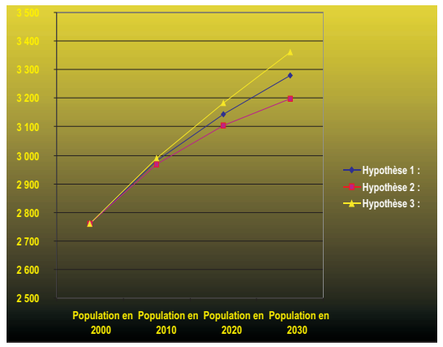

Hypothèse 2	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 338	1 423	1 470	1 496
Femmes	1 422	1 547	1 635	1 700
Population	2 760	2 970	3 105	3 197
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	25,3	22,0	18,0	16,1
Entre 15 et 60 ans	63,0	62,0	59,2	51,8
Plus de 60 ans	11,8	15,3	21,2	29,0

Logements (INSEE 1999)

1 052	Logements
878	... Résidences Principales
27	... Rés Secondaires
147 - 14,0%	... Logements Vacants
3,12	... Habitants par Logement

Hypothèse 3	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 338	1 434	1 510	1 582
Femmes	1 422	1 557	1 672	1 780
Population	2 760	2 991	3 182	3 362
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	25,3	22,4	19,8	19,2
Entre 15 et 60 ans	63,0	61,8	57,9	50,4
Plus de 60 ans	11,8	15,3	20,7	27,7

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

C2 - LES HOMMES

C21 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

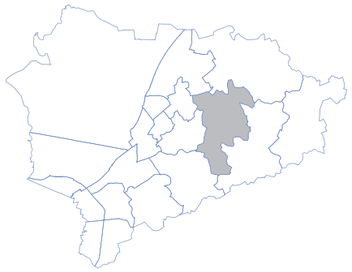

Projections de Population pour le quartier de Boisvin - Déravinières - Beausoleil

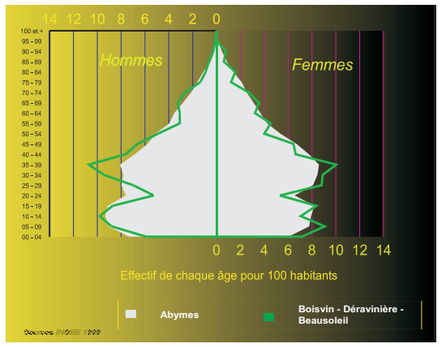

Hypothèse 1	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 111	1 186	1 238	1 279
Femmes	1 158	1 264	1 347	1 417
Population	2 270	2 451	2 584	2 696
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	25,1	21,8	18,8	17,5
Entre 15 et 60 ans	62,3	61,4	57,9	50,6
Plus de 60 ans	12,6	16,3	22,4	30,3

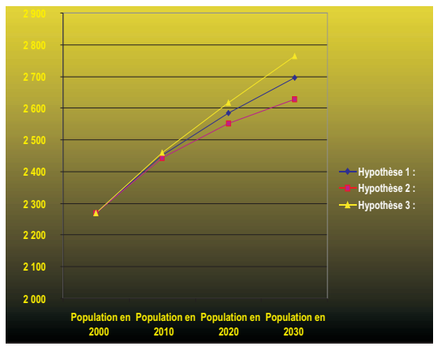

Hypothèse 2	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 111	1 182	1 221	1 243
Femmes	1 158	1 260	1 332	1 385
Population	2 270	2 442	2 553	2 628
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	25,1	21,8	17,8	16,0
Entre 15 et 60 ans	62,3	61,4	58,6	51,3
Plus de 60 ans	12,6	16,4	22,7	31,1

Logements (INSEE 1999)

869	Logements
727	... Résidences Principales
22	... Rés Secondaires
120 - 13,8%	... Logements Vacants
3,09	... Habitants par Logement

Hypothèse 3	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 111	1 191	1 254	1 314
Femmes	1 158	1 268	1 362	1 450
Population	2 270	2 459	2 616	2 764
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	25,1	22,1	19,6	19,0
Entre 15 et 60 ans	62,3	61,2	57,4	49,9
Plus de 60 ans	12,6	16,3	22,2	29,6

Projections de Population pour le quartier Doubs - Chazeau

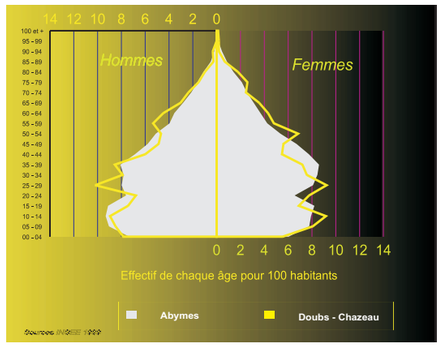

Hypothèse 1	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 531	1 634	1 704	1 761
Femmes	1 641	1 791	1 908	2 008
Population	3 172	3 425	3 612	3 769
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	25,2	22,0	18,9	17,6
Entre 15 et 60 ans	60,8	59,9	56,4	49,3
Plus de 60 ans	14,1	18,2	25,0	33,8

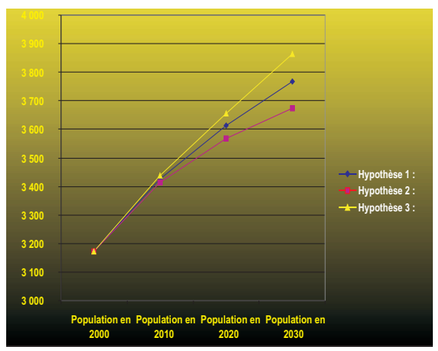

Hypothèse 2	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 531	1 628	1 681	1 712
Femmes	1 641	1 785	1 887	1 962
Population	3 172	3 413	3 568	3 674
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	25,2	22,0	17,9	16,1
Entre 15 et 60 ans	60,8	59,9	57,1	50,0
Plus de 60 ans	14,1	18,3	25,3	34,6

Logements (INSEE 1999)

1 125	Logements
987	... Résidences Principales
45	... Rés Secondaires
93 - 8,3%	... Logements Vacants
3,19	... Habitants par Logement

Hypothèse 3	2000	2010	2020	2030
Hommes	1 531	1 640	1 727	1 810
Femmes	1 641	1 797	1 930	2 054
Population	3 172	3 437	3 657	3 864
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	25,2	22,3	19,7	19,1
Entre 15 et 60 ans	60,8	59,7	55,9	48,6
Plus de 60 ans	14,1	18,2	24,7	33,0

C2 - LES HOMMES

C21 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES



Projections de Population pour le quartier de Difort - Pointe d'Or - Palais Royal

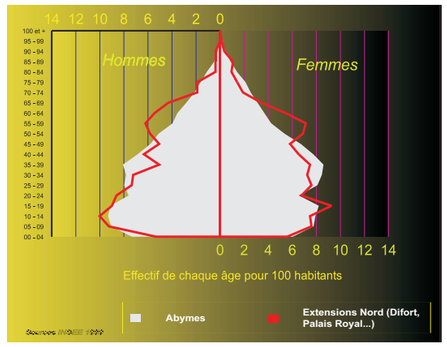

Hypothèse 1	2000	2010	2020	2030
Hommes	795	849	885	915
Femmes	851	929	990	1 042
Population	1 646	1 778	1 875	1 956
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	23,7	20,6	17,8	16,5
Entre 15 et 60 ans	61,9	61,0	57,5	50,3
Plus de 60 ans	14,3	18,5	25,4	34,4

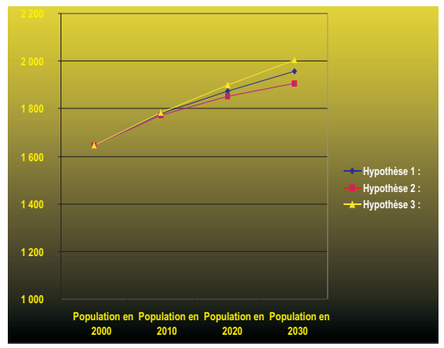

Hypothèse 2	2000	2010	2020	2030
Hommes	795	845	873	889
Femmes	851	926	979	1 018
Population	1 646	1 771	1 852	1 907
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	23,7	20,6	16,8	15,1
Entre 15 et 60 ans	61,9	61,0	58,2	51,0
Plus de 60 ans	14,3	18,6	25,7	35,2

Logements (INSEE 1999)

589	Logements
512	... Résidences Principales
29	... Rés Secondaires
48 - 8,1%	... Logements Vacants
3,19	... Habitants par Logement

Hypothèse 3	2000	2010	2020	2030
Hommes	795	852	897	940
Femmes	851	932	1 001	1 066
Population	1 646	1 784	1 898	2 006
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	23,7	20,9	18,5	18,0
Entre 15 et 60 ans	61,9	60,8	57,0	49,6
Plus de 60 ans	14,3	18,5	25,1	33,5

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

Projections de Population pour le quartier de Belle Plaine - Golconde - Palétuviers

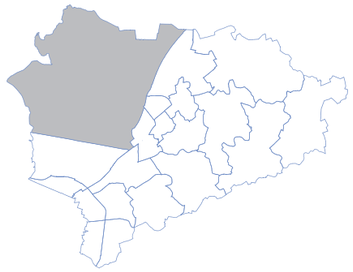

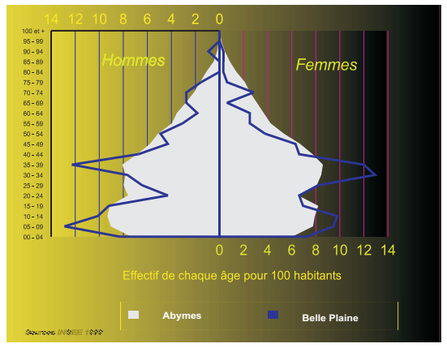

Hypothèse 1	2000	2010	2020	2030
Hommes	329	351	366	378
Femmes	320	349	372	392
Population	649	700	738	770
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	30,4	26,5	22,8	21,2
Entre 15 et 60 ans	61,6	60,7	57,2	50,0
Plus de 60 ans	8,5	11,0	15,1	20,3

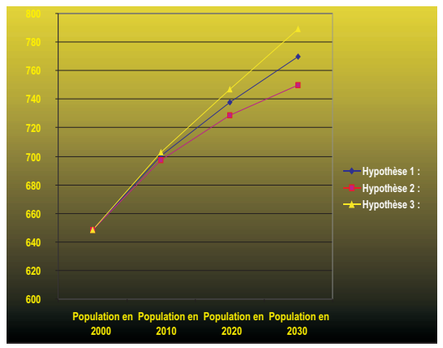

Hypothèse 2	2000	2010	2020	2030
Hommes	329	349	361	367
Femmes	320	348	368	383
Population	649	698	729	750
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	30,4	26,5	21,6	19,4
Entre 15 et 60 ans	61,6	60,7	57,9	50,7
Plus de 60 ans	8,5	11,0	15,2	20,8

Logements (INSEE 1999)

237	Logements
187	... Résidences Principales
15	... Rés Secondaires
35 - 14,8%	... Logements Vacants
3,43	... Habitants par Logement

Hypothèse 3	2000	2010	2020	2030
Hommes	329	352	371	388
Femmes	320	351	376	401
Population	649	703	747	789
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	30,4	26,8	23,8	23,0
Entre 15 et 60 ans	61,6	60,5	56,7	49,3
Plus de 60 ans	8,5	11,0	14,9	19,9

C2 - LES HOMMES

C21 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

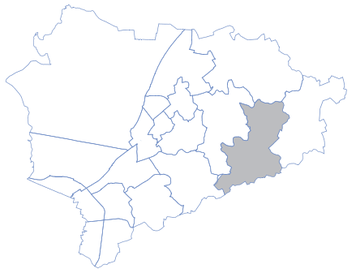

Projections de Population pour le quartier de Coma - Céligny - Bauzon

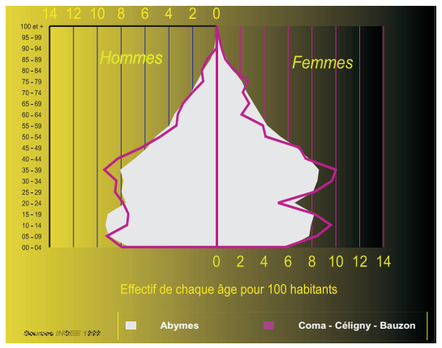

Hypothèse 1	2000	2010	2020	2030
Hommes	900	961	1 002	1 035
Femmes	959	1 047	1 116	1 174
Population	1 859	2 008	2 117	2 209
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	25,4	22,1	19,1	17,7
Entre 15 et 60 ans	63,1	62,2	58,6	51,2
Plus de 60 ans	11,5	14,9	20,5	27,8

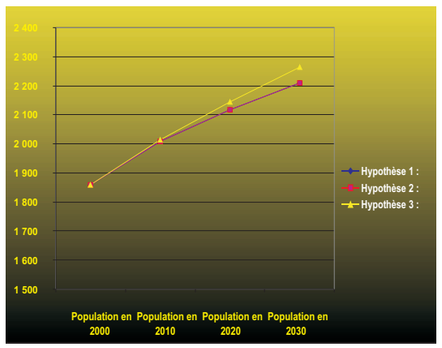

Hypothèse 2	2000	2010	2020	2030
Hommes	900	957	988	1 006
Femmes	959	1 044	1 103	1 147
Population	1 859	2 000	2 092	2 153
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	25,4	22,1	18,0	16,2
Entre 15 et 60 ans	63,1	62,2	59,3	51,9
Plus de 60 ans	11,5	15,0	20,8	28,4

Logements (INSEE 1999)

712	Logements
579	... Résidences Principales
22	... Rés Secondaires
111 - 15,6%	... Logements Vacants
3,18	... Habitants par Logement

Hypothèse 3	2000	2010	2020	2030
Hommes	900	964	1 015	1 064
Femmes	959	1 050	1 128	1 201
Population	1 859	2 015	2 143	2 265
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	25,4	22,5	19,9	19,3
Entre 15 et 60 ans	63,1	62,0	58,1	50,5
Plus de 60 ans	11,5	14,9	20,3	27,1

Projections de Population pour le quartier Borricaud - Sarrazin - Papin

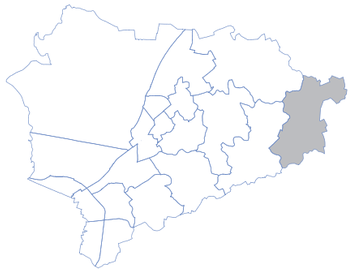

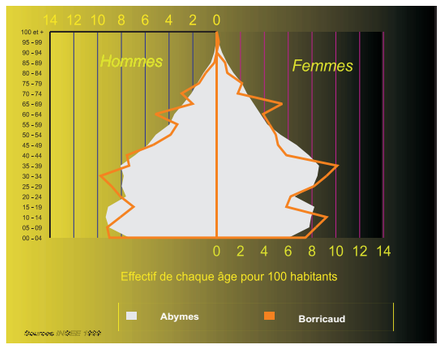

Hypothèse 1	2000	2010	2020	2030
Hommes	548	585	610	631
Femmes	570	622	662	697
Population	1 118	1 207	1 273	1 328
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	26,9	23,5	20,2	18,8
Entre 15 et 60 ans	59,7	58,8	55,4	48,4
Plus de 60 ans	13,5	17,5	24,0	32,5

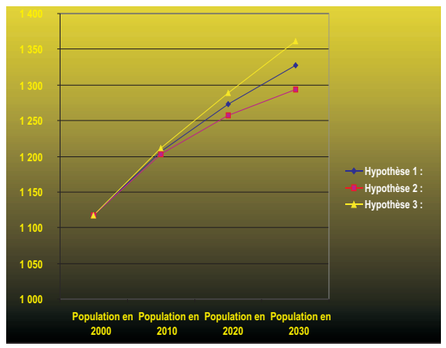

Hypothèse 2	2000	2010	2020	2030
Hommes	548	583	602	613
Femmes	570	620	655	681
Population	1 118	1 202	1 257	1 294
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	26,9	23,5	19,1	17,2
Entre 15 et 60 ans	59,7	58,8	56,1	49,1
Plus de 60 ans	13,5	17,6	24,3	33,3

Logements (INSEE 1999)

456	Logements
359	... Résidences Principales
31	... Rés Secondaires
66 - 14,5%	... Logements Vacants
3,09	... Habitants par Logement

Hypothèse 3	2000	2010	2020	2030
Hommes	548	587	619	648
Femmes	570	624	670	713
Population	1 118	1 211	1 288	1 361
Part dans la Population (%)				
Moins de 15 ans	26,9	23,8	21,1	20,4
Entre 15 et 60 ans	59,7	58,6	54,9	47,8
Plus de 60 ans	13,5	17,5	23,7	31,7

Des dynamiques démographiques au profit des périphéries

Les évolutions démographiques qui touchent l'agglomération et se traduisent notamment par une déprise des centres au profit des périphéries, s'expriment globalement à l'échelle du territoire Abymien.
Les centres anciens : le bourg, les grands ensembles et leur extensions d'habitat spontané, voient leur poids et leur dynamisme démographiques diminuer alors que les secteurs périphériques, plus ruraux, ont, en 10 ans, jusque doublé en terme de population.
Les centres anciens en périphérie accueillent une majorité de personnes en âge d'apporter de la richesse au territoire.

La solidarité et la mixité des quartiers ne sont plus assurées. Et si ces tendances se poursuivent, Abymes ne dépassera pas les 65 000 habitants au prochain recensement.

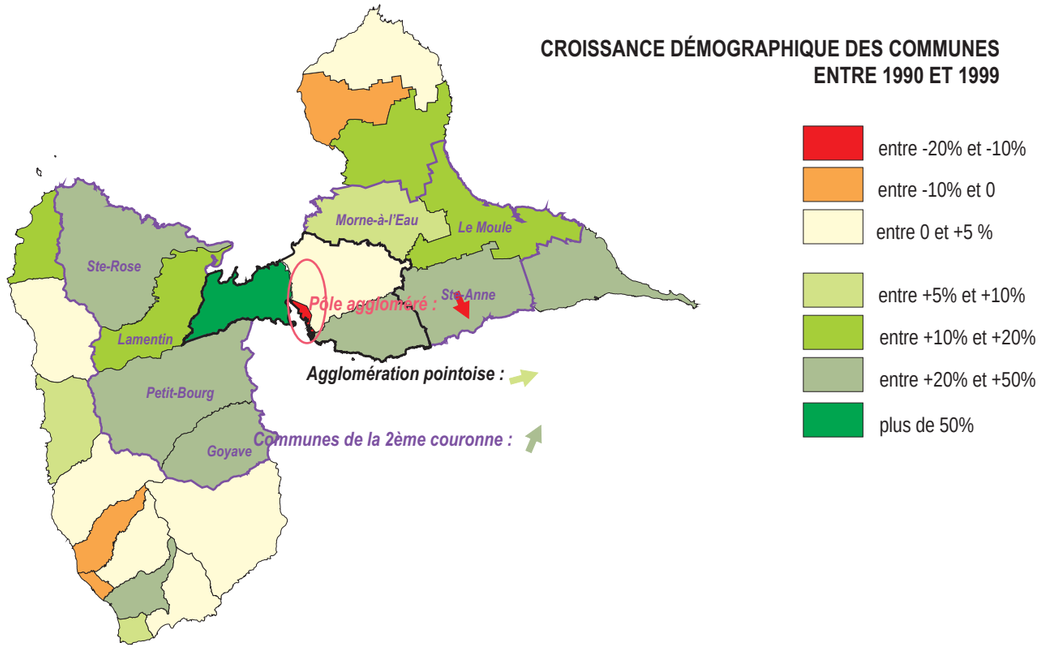

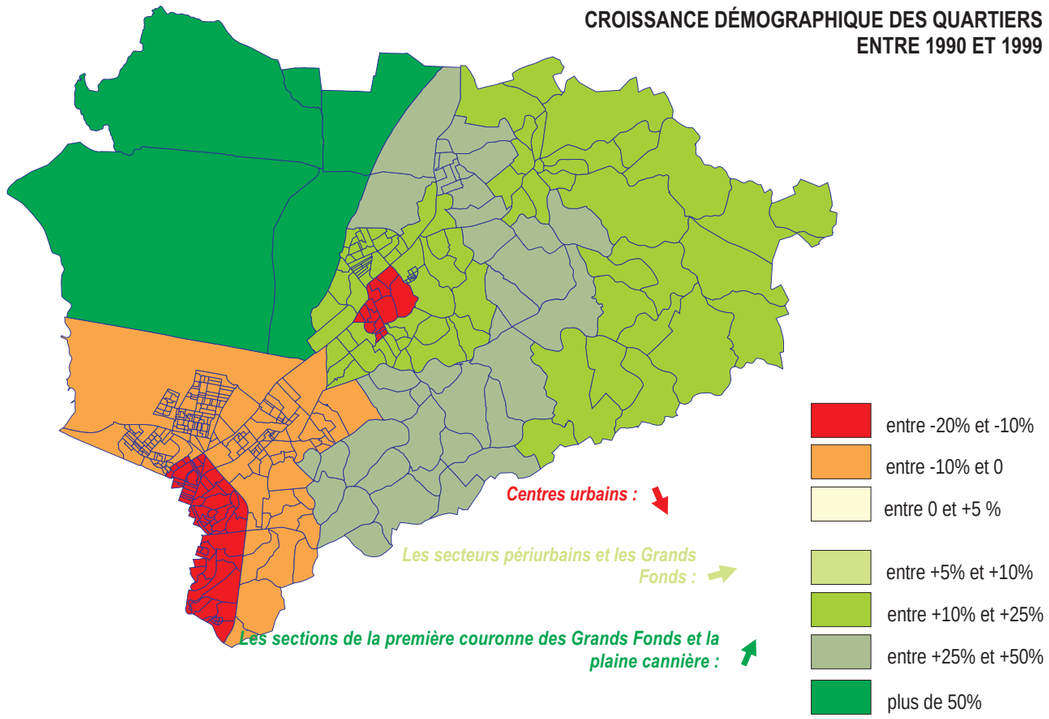

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

C

LES HOMMES ET LEUR TERRITOIRE

DEMOGRAPHIE

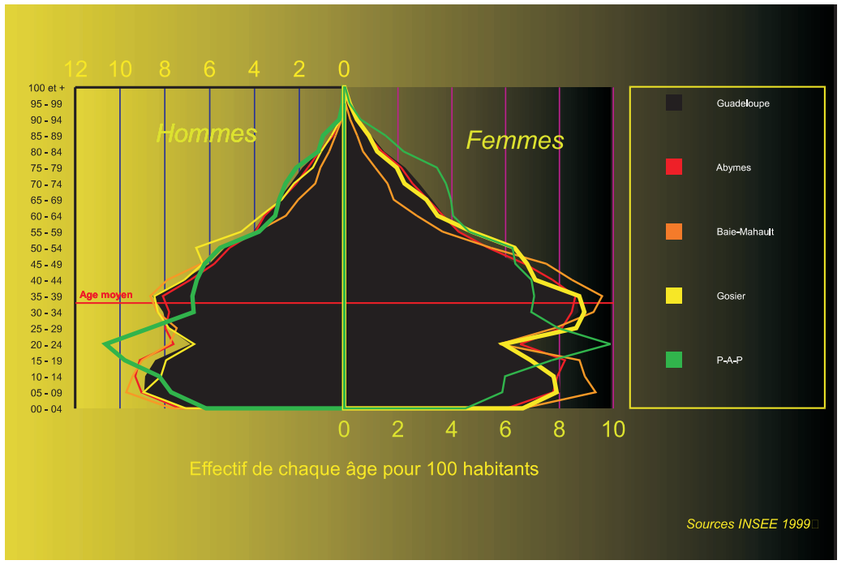

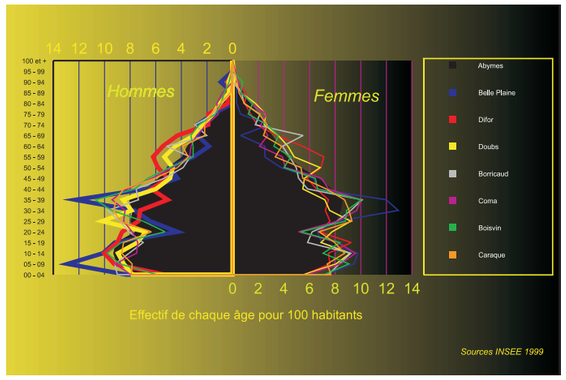

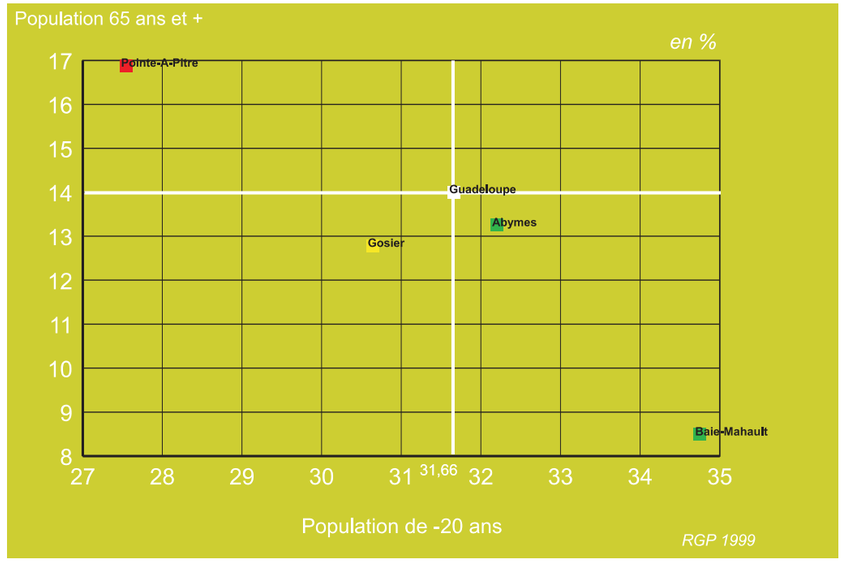

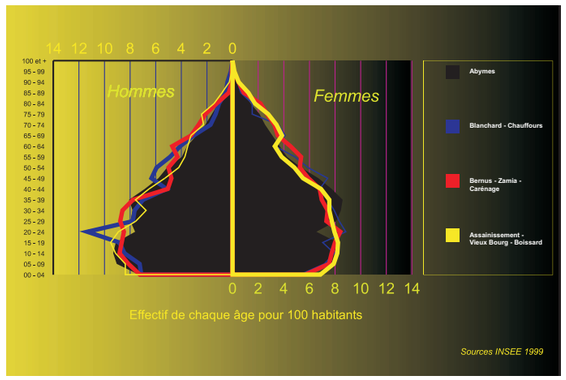

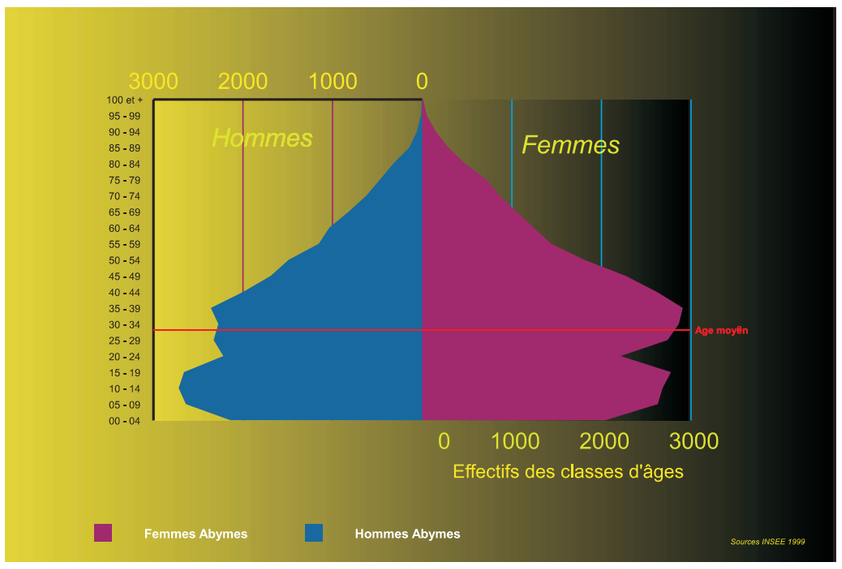

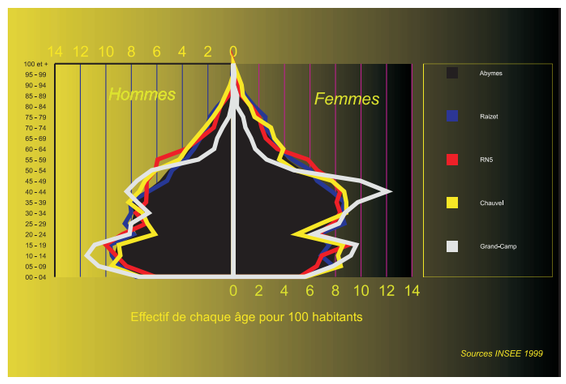

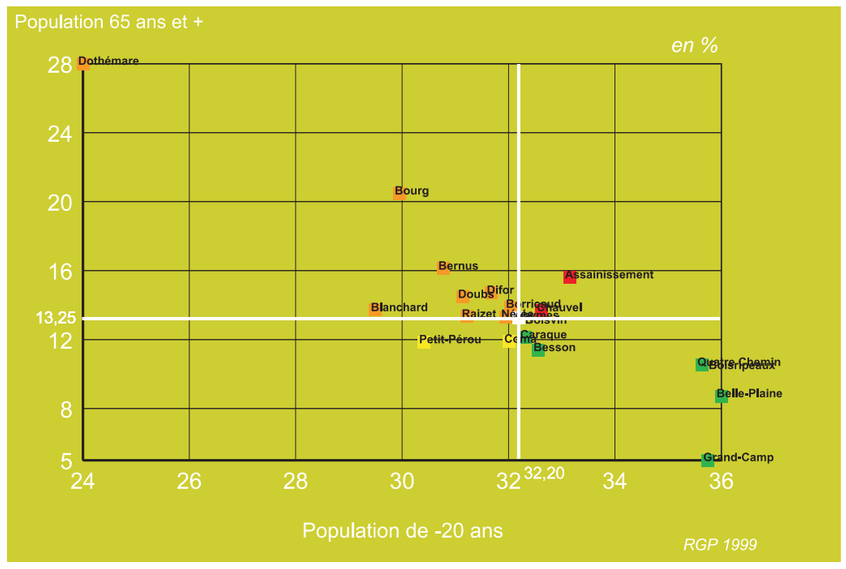

C2 - LES HOMMES

Communes	Nb Ménages 1982	Nb Ménages 1990	Nb Ménages 1999	Var 82-90	Var 90-99
Abymes	15441	18772	22235	3 331	3463
Gosier	3990	6105	8971	2 115	2866
Pointe-à-Pitre	7674	8695	8590	1 021	-105

Communes	Population 1982	Population 1990	Population 1999	Var 82-90	Var 90-99
Abymes	56165	62605	63001	6 440	396
Gosier	15381	20688	25310	5 307	4622
Pointe-à-Pitre	25310	26029	20948	719	-5081

Communes	Logements 1982	Logements 1990	Logements 1999	Var 82-90	Var 90-99
Abymes	18985	22387	26843	3 402	4456
Gosier	5386	7908	11620	2 522	3712
Pointe-à-Pitre	9892	10210	10485	318	275

Evolution du Taux de Natalité

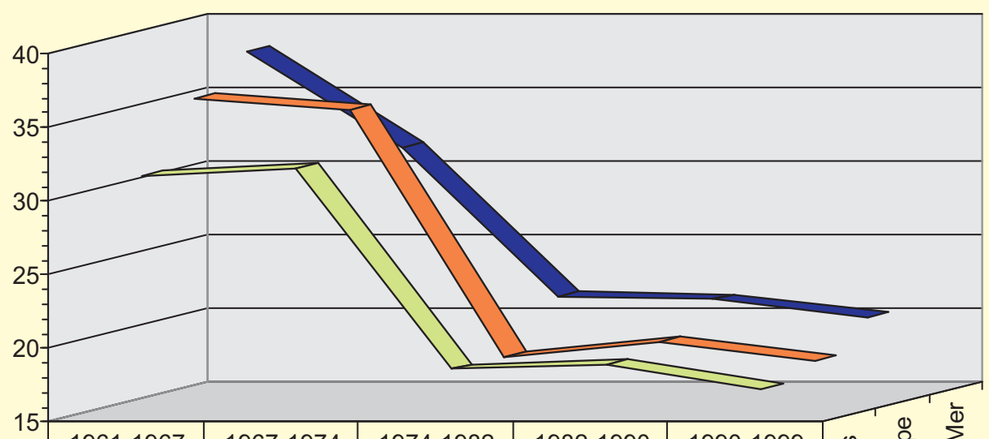

	1961-1967	1967-1974	1974-1982	1982-1990	1990-1999
Abymes	31,4	32	18,3	18,6	16,9
Guadeloupe	35,8	35	18,2	19,2	18
Outre-Mer	38,1	31,5	21,4	21,2	20

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

C22 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

C221 - Structuration des ménages

Abymes comptait, en 1999, 22 235 ménages. La moyenne d'âge de la commune était alors de 33 ans. La taille moyenne des ménages a diminué en 10 ans, passant de 3,16 personnes par ménages en 1990 à 2,42 personnes par ménages en 1999, phénomène de desserement des ménages constaté de façon identique à l'échelle du département.

Ce phénomène est conjoncturel : le taux de fécondité a baissé, l'espérance de vie s'allongeant, le nombre de personnes âgées, souvent seules, augmente, le nombre de couples séparés a également augmenté. Mais il s'agit également d'un phénomène lié au processus de renouvellement urbain qui, en Guadeloupe et particulièrement aux Abymes, a conduit à éclater un ménage qui traditionellement regroupait souvent plusieurs générations dans un même logement : phénomène de décohabitation.

Ainsi, le nombre de ménages constitués d'une personne âgée seule (personne de plus de 60 ans) a augmenté. Il représentait 7,67% des ménages en 1990 (1440 ménages), en 1999 : 9,31% des ménages des Abymes soit 2070 personnes seules de plus de 60 ans.
De même, le nombre de familles monoparentales a progressé en 10 ans. La part de familles monoparentales a progressé de plus de 3 points.

C2211 - Ménages

C22111 - Evolution des ménages

Décohabitation et desserrement des ménages.
Malgré un fléchissement de la croissance démographique sur les communes centres de l'agglomération (Abymes, Pointe-à-Pitre et Gosier), on observe depuis 1982 une évolution constante de la croissance du nombre de ménages, notamment aux Abymes.
En effet, au cours de la dernière décennie, l'agglomération centre (hors Baie-mahault) accroît son nombre de ménages de 6224 en maintenant tout juste son poids démographique, contrairement à la décennie précédente (82-90) où un nombre équivalent de nouveaux ménages (6467) avait abouti à une augmentation sensible de la population (+10466 hab.).
Aux Abymes, une hausse de 3331 ménages entre 1982 et 1990, avait produit un accroissement démographique de plus de 6400 personnes ; entre 1990 et 1999, une hausse de 3463 ménages a été enregistrée pour un accroissement démographique négligeable de 396 individus.

Le desserrement des ménages est facilité lors des différentes opérations de renouvellement urbain (dont les RHI) qui contribuent à régulariser la situation des ménages face au logement. Les aides à la personne dont un plus grand nombre peuvent alors bénéficier (APL) concourent à la prise d'indépendance des personnes qui accèdent plus facilement à un logement individuel.
Ainsi, le nombre de jeunes seuls, de jeunes ménages qui prennent leur "indépendance" a très sensiblement augmenté. Conséquence subie de cet éclatement familial, les classes d'âge vieillissant alimentent également ces statistiques de personnes vivant seules.

De plus en plus de personnes seules
Aux Abymes, comme en Guadeloupe, le taux de personnes seules a fortement progressé entre les deux derniers recensements. En 1999, 5 332 personnes vivent seules aux Abymes. Les personnes seules représentent désormais 23,98% des ménages abymiens, contre 19,55% en 1990.
Les quartiers sud et sud-ouest (Blanchard Chauffours, Bernus Zamia Carénage Daran et Assainissement Vieux Bourg Boissard), concentrent près d'un quart des foyers de ce type avec 1 258 ménages constitués d'une personne seule.

Les personnes âgées de 60 ans et plus constituent 38,82% des personnes vivant seules. L'allongement de la durée de vie et la décohabitation sont à l'origine de cette évolution.

Si les hommes seuls sont globalement moins nombreux que les femmes seules (2 590 hommes contre 2 742 femmes), ce n'est pas le cas à tous les âges de la vie.
Avant 60 ans, la solitude concerne davantage les hommes que les femmes (1 863 hommes contre 1 399 femmes). En effet, lorsque les parents ne vivent plus sous le même toit, c'est la mère qui prend en charge les enfants. A partir de 60 ans, les femmes seules deviennent plus nombreuses du fait de leur plus longue espérance de vie (1 343 femmes contre 727 hommes).

C2 - LES HOMMES

C22 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

LES HOMMES ET LEUR TERRITOIRE

C22112 - Structure par catégories socio-professionnelles et sexe

C22113 - Nuptialité

Abymes, avec 56% de célibataires, 34 % de couples mariés ou vivant maritalement et 5,70 % de personnes divorcées ou séparées, a un profil identique à celui du département. Si le célibat est l'état matrimonial le plus représenté, il faut noter que le couple marié reste le modèle dominant à partir d'un certain âge.

Pourtant, certains quartiers se distinguent car ils concentrent certaines catégories.

Ainsi, les quartiers de Grand Camp, Assainissement Vieux Bourg Boissard et Morne Bernus, Zamia Carénage, Fond Daran comptent plus de 2/3 de célibataires, ou personnes déclarées comme tel. Il faut savoir, que le système d'aides au logement favorise ce type de situations, la relative précarité sociale de ces quartiers est également à l'origine de ce phénomène.

Grand Camp se singularise également avec un taux de divorcés important : 8% soit 346 personnes.

A l'inverse, le modèle du couple marié ou vivant maritalement est surreprésenté dans les secteurs périurbains et ruraux de Chauvel Baimbridge, Boisvin Déravinière, Difort Pointe d'Or Palais Royal, Coma Céligny et Belle Plaine. Le taux de couples mariés est voisin de 40%, il est même de 45% dans la plaine des Abymes.

Enfin, les quartiers de bourg ainsi que le Raizet, Blanchard et le secteur de l'Assainissement Vieux Bourg Boissard, sont marqués par un taux de veufs élevé. Les secteurs urbains proches de Pointe-à-Pitre dépassent d'un point le taux de la commune (4,4%), ils concentrent près d'un tiers de ces personnes. Les secteurs du bourg sont plus marqués, le taux des personnes veuves dépasse les 7%, mais cela ne représente que 15 % de cette catégorie de personnes.

C222 - Familles

Des familles de plus en plus petites

En Guadeloupe, la part des familles nombreuses est plus faible dans les agglomérations guadeloupéennes. Dans l'agglomération pointoise, elles représentent moins de 12% des familles avec enfants à Pointe-à-Pitre et Gosier et moins de 16% des familles avec enfants de Baie-Mahault et Abymes.

Aux Abymes, plus de 95% des ménages comprennent des familles : 20 957 familles pour 22 2235 ménages aux Abymes. Celles avec un couple, qui représentait plus de la moitié des ménages en 1990 (51,8%) sont en recul de près de 9 points. Les trois quarts des couples sont mariés, cette proportion a légèrement baissé durant les années 1990. (75% des ménages en 1990, 73% en 1999) L'union libre est un model mieux et plus longtemps accepté dans les mœurs. Le mariage apparaît en Guadeloupe comme au niveau nationale consacre moins la formation d'un couple que la transformation d'un couple non marié en un couple marié. Les mariages sont moins fréquent et interviennent également plus tard. Cela se traduit dans la pyramide par un décalage des générations avec une forte proportion de mariés vers des âges plus élevés. Ce comportement va de pair avec une diminution de la natalité, même si elle tend à se stabiliser notamment grâce notamment au nombre de naissances hors mariage.

En 1999, seulement 15,6 % des couples ont trois enfants ou plus, alors qu'ils représentait 23,9 % des couples en 1990. A l'inverse, le taux de couples ayant moins de 2 enfants est passé de 50,4 % en 1990 à 60,6 % en 1999.

Nuptialité

	Hommes				Femmes			
Population de 15 ans ou plus	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés
15 - 19	2 657	2	-	-	2 754	22	1	-
20 - 24	2 183	29	3	4	2 089	117	1	6
25 - 29	2 091	226	-	10	2 180	523	4	31
30 - 34	1 513	732	2	28	1 753	990	10	110
35 - 39	1 250	1 031	3	74	1 476	1 206	18	209
40 - 44	749	1 120	9	122	1 152	1 157	34	278
45 - 49	507	1 029	16	136	796	1 096	41	335
50 - 54	401	929	19	142	595	831	99	285
55 - 59	254	758	26	115	440	681	137	180
60 - 64	228	676	32	100	356	546	207	136
65 - 69	178	536	37	70	323	416	207	107
70 - 74	126	393	48	55	248	287	255	71
75 - 79	94	284	60	33	209	188	274	46
80 - 84	66	193	50	13	155	95	196	31
85 - 89	36	76	27	4	87	43	152	10
90 ept plus	19	24	29	2	65	7	137	3
Total population de 15 ans ou plus	12 352	8 038	361	908	14 678	8 205	1 773	1 838

Source INSEE RGP 1999

	Nombre		Part (%)		Evolution90/99
	1990	1999	1990	1999	
Ensemble des ménages	18772	22235	100,00%	100,00%	18,45%
De moins de 30 ans	2258	2060	12,03%	9,26%	-8,77%
De plus de 60 ans	3810	5318	20,30%	23,92%	39,58%
Ménages d'une personne	3669	5332	19,55%	23,98%	45,33%
De moins de 30 ans	421	574	2,24%	2,58%	36,34%
De plus de 60 ans	1440	2070	7,67%	9,31%	43,75%
Homme	1882	2590	10,03%	11,65%	37,62%
De moins de 30 ans	270	291	1,44%	1,31%	7,78%
De plus de 60 ans	503	727	2,68%	3,27%	44,53%
Femme	1847	2742	92,81%	137,17%	48,46%
De moins de 30 ans	151	283	0,80%	1,27%	87,42%
De plus de 60 ans	937	1343	4,99%	6,04%	43,33%
Autres ménages sans famille	837	1278	4,46%	5,75%	52,69%
Familles monoparentales	4543	6068	24,20%	27,29%	33,57%
Homme avec enfant(s)	580	498	3,09%	2,24%	-14,14%
Femme avec enfant(s)	4168	5039	22,20%	22,66%	20,90%
Familles en couple	9723	9557	51,80%	42,98%	-1,71%
Famille	17935	20957	95,54%	94,25%	16,85%
Familles classiques	13392	14889	71,34%	66,96%	11,18%

C2 - LES HOMMES

	1990			1999		
	Population totale	Population de plus de 75 ans	Part des plus de 75 ans	Population totale	Population de plus de 75 ans	Part des plus de 75 ans
Guadeloupe	386987	13306	3,44%	422496	19663	4,65%
Abymes	62605	1794	2,87%	63054	2708	4,29%
Gosier	20688	677	3,27%	25360	1020	4,02%
Pointe-à-Pitre	26029	960	3,69%	20948	1360	6,49%
Agglomération	109322	3431	3,14%	109362	5088	4,65%

C22 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

C223 - Populations spécifiques

C2231 - Familles monoparentales

« Les familles monoparentales ont toujours été très présentes en Guadeloupe. La solidarité familiale autour des femmes, la mère, les grands-mères, les tantes, a permis au fil des temps à la famille monoparentale guadeloupéenne d'être un modèle alternatif à celui de la structure familiale « classique ». (Antiane n°52 _ janvier 2002 INSEE) Ce phénomène s'exprime particulièrement aux Abymes.

En 1999, sur les 20 957 familles abymiennes, 6 068 sont des familles monoparentales. Avec un accroissement de 33,57% entre 1990 et 1999, le nombre de familles monoparentales progresse trois fois plus que celui des familles « classiques » (accroissement de 11,18%). Neuf fois sur dix, le parent seul est une mère. Le statut de la mère seule s'est dégradé durant la dernière décennie. En effet, les femmes non actives avec enfant représentaient 22% des familles monoparentales tenues par une femme en 1990, elles représentaient 54,5% de cette même catégorie en 1999.

C2232 - Personnes âgées

Vers la fin de la solidarité familiale

Le département de la Guadeloupe, l'agglomération pointoise et notamment la ville des Abymes sont confrontés depuis ces dernières années à un double phénomène :

- L'accroissement important de la population âgée de 75 ans et plus,
- Une baisse des solidarités familiales qui induisent un isolement plus important de ces populations vieillissantes.

A titre d'exemple, lors des procédures de relogement RHI, les familles ont plutôt tendance à décohabiter ; les personnes âgées, les grands-parents prennent un logement indépendant de celui de leurs enfants alors qu'auparavant tous vivaient sous le même toit.

C2233 - Populations étrangères

La part des ménages dont la personne de référence est, selon le RGP 1999 de l'INSEE, de nationalité étrangère, représente 4,99 % des ménages des Abymes, soit 1109 ménages.

Il s'agit pour 46,8 % de ménages dont la personne de référence est de nationalité haïtienne et pour 43,7 % de ressortissants d'Amérique du Sud.

Les quartiers de Bernus Zamia - Carénage - Daran et de Assainissement Vieux - Bourg Boissard comptent 562 ménages de nationalité étrangère, c'est-à-dire qu'ils concentrent plus de 50 % des ménages étrangers de la commune.

La part des population haïtiennes et sud américaines représentent 11 % des ménages des quartiers Bernus- Zamia - Carénage- Daran et 14 % des quartiers Assainissement - Vieux Bourg - Boissard.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

LES HOMMES ET LEUR TERRITOIRE

C23 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

C231 - Scolarisation et Formation

C2311 - Population active

C23111 - Niveau de scolarisation
Un niveau de scolarisation dans la moyenne
Globalement le niveau de scolarisation sur le territoire des Abymes est très proche de ce qu'il est au niveau départemental et légèrement en retrait du niveau général de l'agglomération pointoise.
Les personnes dépourvues de diplômes représentent 38,37 % de la population abymienne alors qu'elles concernent 41,3% de la population guadeloupéenne ; en 1990, ces populations représentaient respectivement 44% et 51%.

C23112 - Niveau de formation
Une population abymienne de plus en plus diplômée
L'évolution très nettement perçue ces dernières années se confirme donc puisqu'en 1990 les diplômés concernaient 55,9% de la population abymienne (48,9% de la population guadeloupéenne).

14,97% de la population abymienne possède un BEP ou un CAP (12,2% en 1990), contre 14,95% pour l'ensemble de la Guadeloupe (11,4% en 1990) et 9,71% revendique le BAC (7,2% en 1990) contre 9,06% au niveau départemental (5,6% en 1990).

Le diplôme devient de plus en plus une référence, une valeur recherchée même dans les catégories professionnelles où il était traditionnellement peu répandu.

C2312 - Population scolarisée
C23121 - Scolarisation par tranche d'âge
Le taux de scolarisation des jeunes gens âgés de 16-24 ans est plus élevé sur Abymes (27,23%) que sur l'agglomération (25,47%) qui présente elle-même un taux supérieur à celui de l'ensemble de la Guadeloupe. Cette tendance est plus marquée encore sur les quartiers de Grand Camp et de Petit-Pérou où une part de près de 70% des jeunes de16-24 ans est scolarisée.

La scolarité apparaît plus longue et plus assidue chez les femmes ; ce déséquilibre évident au niveau du département l'est davantage encore sur Abymes où 70% des jeunes femmes de 16 à 24 ans sont scolarisées contre 63,2% des hommes, à l'image de l'agglomération pointoise.

L'allongement de la scolarité est un phénomène qui tend à se confirmer dans le temps puisqu'elle n'était que de 57,5 % en 1990 (54,1% au niveau départemental) qui participe à l'effritement du taux d'actifs ayant un emploi dans ces générations.

C23122 - Lieu de scolarisation
La population scolarisée sur la commune, se répartit comme suit :
maternelle : 2 990 dans 20 établissements publics
élémentaire : 5 251 dans 22 établissements publics
collège : 4 161 dans 4 établissements publics
lycée : 3 428 dans 3 établissements publicsjusqu'au baccalauréat
et 420 étudiants post-bac au lycée deBaimbridge.

Population scolaire

	Abymes	% Abymes	Agglo	% Agglo	Guadeloupe	% Guadeloupe
Non Scolarisés	3 767	16,72	7 302	17,21	27 132	18,54
3 à 5 ans	2 159	9,58	4 232	9,97	14 430	9,86
6 à 11 ans	6 339	28,13	12 258	28,88	42 581	29,10
12 à 15 ans	4 132	18,34	7 836	18,46	27 231	18,61
16 à 18 ans*	3 185	14,14	5 761	13,57	19 627	13,41
19 à 24 ans*	2 950	13,09	5 050	11,90	15 331	10,48
Total	22 532	100,00	42 439	100,00	146 332	100,00
25 ans et +*	1 068	2,79	1 732	2,38	5 330	2,04

Source INSEE RGP 1999

* La population de 16-18 ans est de 3 347 pour 3 185 scolarisés
* La population de 19-24 ans est de 5 504 pour 2 950 scolarisés
* La population de 25 ans et + est de 38 285 personnes

Population scolaire de 16 à 24 ans par sexe

Quartiers	Pop 16-24 ans	Pop scloraisé 16-24 ans	Hommes 16- 24 ans	Hommes 16-24 sclolarisés	Femmes 16-24 ans	Femmes 16-24 scolarisés
Raizet - Aéroport - DPL	1 135	760	549	372	586	388
Belle Plaine - Belle Espérance - Golconde	80	53	39	24	41	29
Difor - Pte d'Or - Palais Royal - David	243	166	123	77	120	89
Doubs - Chazeau - Caduc - La Redoute	411	239	191	105	220	134
Borricaud - Sarrazin - Papin	136	81	72	39	64	42
Coma - Céligny - Bauzon	238	136	123	62	115	74
Boisvin - Déravinières - Beausoleil	271	186	131	85	140	101
Nérée - Bazin - Bois Joli	339	204	172	99	167	105
Quatre Chemins	374	250	156	99	218	151
Caraque - Bois de Rose - Sifar	366	226	178	107	188	119
Besson - Bellevue-pagès - Peinnel - Terrasson	295	193	161	93	134	100
Dothémare - Providence	275	179	151	102	124	77
Bourg	243	168	115	81	128	87
Boisripeaux	453	336	232	165	221	171
RN5 - Petit-Pérou	797	602	399	289	398	313
Chauvel - Baimbridge	436	321	211	148	225	173
Blanchard - Chauffours	251	167	141	96	110	71
Bernus - Zamia - Carénage - Morne Daran	549	356	267	161	282	195
Assainissement - Vieux-Bourg - Boissard	1 046	665	520	306	526	359
Grand Camp	913	697	443	342	470	355
Total	**8 851**	**5 985**	**4 374**	**2 852**	**4 477**	**3 133**

Niveau de formation

	Abymes						Guadeloupe					
Population de 15 ans ou plus	Hommes	% Hommes	Femmes	% Femmes	Total	% Total	Hommes	% Hommes	Femmes	% Femmes	Total	% Total
En cours d'études	3 525	16,27	3 893	14,69	7 418	15,41	20 771	13,62	21 948	12,90	42 719	13,24
Titulaire d'aucun diplôme	8 582	39,62	9 892	37,34	18 474	38,37	65 357	42,87	67 742	39,82	133 099	41,26
Titulaire du CEP	1 140	5,26	1 781	6,72	2 921	6,07	8 170	5,36	11 924	7,01	20 094	6,23
Titulaire du BEPC	1 280	5,91	1 934	7,30	3 214	6,67	8 455	5,55	12 505	7,35	20 960	6,50
Titulaire du CAP BEP	3 426	15,82	3 781	14,27	7 207	14,97	24 713	16,21	23 503	13,82	48 216	14,95
Titulaire du BAC Brevprofes	1 841	8,50	2 837	10,71	4 678	9,71	12 039	7,90	17 202	10,11	29 241	9,06
Titulaire d'un diplôme niv BAC+2	875	4,04	1 293	4,88	2 168	4,50	5 668	3,72	8 286	4,87	13 954	4,33
Titulaire d'un diplôme niv sup	990	4,57	1 083	4,09	2 073	4,31	7 294	4,78	7 004	4,12	14 298	4,43
Total population de 15 ans ou plus	21 659	100,00	26 494	100,00	48 153	100,00	152 467	100,00	170 114	100,00	322 581	100,00

Source INSEE RGP 1999

C2 - LES HOMMES

C23 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

Au recensement de 2000, 10 669 personnes (soit 36,7 % de la commune des Abymes) se sont déclarées au chômage, parmi lesquelles 1 713 avaient moins de 25 ans (soit 67,7 %) et 837 (soit 70,10 %) étaient de sexe féminin. Ces chiffres illustrent de façon évidente la difficulté pour les populations jeunes ou féminines de trouver un emploi et d'accéder à la vie active.

C2132 - Population active et emploi

C2321 - Population active totale
Le taux d'activité sur Abymes (46,35%) et sur l'agglomération (%) est supérieur à celui de la Guadeloupe prise dans son ensemble. Ce taux n'a cessé de croître depuis 1974 à l'instar de l'ensemble des communes de l'agglomération pointoise.
La population active qui avait progressé de 30,3 % entre 1982 et 1990 s'est stabilisée et a même régressé en valeur relative.
La population active était, en 1999 29.120 personnes ne représentant plus que 46,35 % de la population.

Population active et au chômage

	1990		1999	
	Abymes	Guadeloupe	Abymes	Guadeloupe
Population active	29 199	172 418	29 120	191 362
Population active occupée	20 565	118 878	18 337	125 844
Chômeurs	8 385	53 540	10 699	65 518
Taux de chômage (%)	28,72	31,05	36,74	34,24

Tab 07 - Source INSEE RGP 1999

C2322 - Population active occupée
La population active occupée concernait 18 337 abymiens en 1999, soit près des deux tiers de la population active de la commune (62,8%) et un peu moins d'un tiers (29,1%) de sa population totale. En Guadeloupe, la population active est occupée dans 65,76 % des cas et dans 68 % au niveau national.

Sept individus sur dix n'ont pas d'activité professionnelle sur Abymes car ils sont inactifs, étudiants, retraités ou préretraités mais aussi chômeurs. La proportion est proche au niveau de la Guadeloupe (30%) mais plus forte au niveau national (38%) …
L'augmentation d'inactifs sur la commune peut s'expliquer par l'entrée tardive des jeunes sur le marché du travail, induite par une scolarité qui se prolonge et qui tend à concerner de plus en plus de personnes. En 1999, seuls 3,9 % des 15-24 ans occupaient un emploi en 1999 contre 10% en 1990 (3,9 % contre 10,2 % en Guadeloupe 28% contre 32% au niveau national).
L'autre facteur est lié à des départs en retraite qui se produisent plus tôt que par le passé. L'âge légal de départ en retraite est fixé à 60 ans depuis 1981; il peut même être avancé pour certaines professions, notamment dans le secteur public.

C23221 - Structure par tranche d'âge et sexe
Les inégalités devant l'emploi
L'inégalité devant l'emploi en ce qui concerne les jeunes et les femmes fortement ressentie en Guadeloupe demeure déséquilibrée, même si elle tend véritablement à s'atténuer avec le temps et singulièrement au niveau de l'agglomération pointoise.

L'accroissement du travail féminin est l'une des données majeures de l'évolution sociale de ces 30 dernières années. Entre 1970 et 1999, il a augmenté de 9 points passant de 39 % à 48 % au niveau national. Aux Abymes, entre les deux recensements, la part des emplois occupés par les femmes est passée de 44 % en 1990 à 50,5 % en 1999.
On peut donc dire qu'aux Abymes les femmes sont plus nombreuses à travailler que les hommes. Cette tendance était déjà vérifiée en 1990 pour les communes de Pointe-à-Pitre et Basse-Terre. Elle se confirme en 1999 pour cinq communes de l'archipel dont celle des Abymes qui se situe après Pointe-à-Pitre et Basse-Terre (avec des taux respectifs de 55 % et 54,7 % - Source Insee).

Même si le taux d'activité augmente globalement avec le niveau de formation, les femmes travaillent en majorité sur des postes peu qualifiés, en particulier dans les services où il s'est créé beaucoup d'emplois (agents de service, employés de commerce, personnels de services directs aux particuliers) au cours de ces dernières années.
Le développement de ces emplois de service permet aux femmes d'accéder à des postes plus qualifiés auxquels elles n'ont pas l'opportunité de prétendre directement. Cette stratégie est la conséquence d'une certaine inégalité qui persiste quant au niveau de recrutement ou d'offre de postes très qualifiés.

C23222 - Structure par type d'emploi
Un nouveau rapport au travail
Depuis le début des années 80, le modèle traditionnel de l'activité professionnelle un emploi stable à plein temps a laissé peu à peu la place à des formes plus complexes, plus souples, et moins stables, qui concernent aujourd'hui 16 % des salariés aux Abymes et de façon plus générales 21 817 personnes en Guadeloupe.

La précarité de l'emploi est le premier responsable de cette instabilité. Elle s'est considérablement accrue au cours de cette dernière décennie ; le nombre de salariés dans cette situation a été multiplié par 2,6 touchant près de 3 000 personnes aux Abymes. Cette situation illustre plus globalement un contexte social et économique qui s'est beaucoup dégradé au cours de ces dernières années.

En effet, même si l'emploi a progresser passant de 15 422 à 18 276 postes tous secteurs confondus, la part de la population active a sévèrement diminuée passant de 20 565 en 1990 à 18 337 en 1999, soit une perte de 8 points entre les deux derniers recensements, gonflant d'autant le nombre de personnes en situation précaire.

La féminisation du travail est également partiellement responsable de cette évolution en favorisant le partage de l'emploi et sa diffraction dans le temps (temps partiel).

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

C2 - LES HOMMES

C23 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

LES HOMMES ET LEUR TERRITOIRE

C2323 Chômeurs

C23231 - Evolution

Le nombre de demandeurs d'emploi a commencé à progresser en France à partir du milieu des années 60. Le cap des 500 000 chômeurs, atteint au début des années 70, fut considéré à l'époque comme alarmant. Le seuil symbolique du million était cependant dépassé en 1976. Le mal gagnait encore pour toucher 1,5 millions de travailleurs au début de 1981, puis 2 millions en 1983. Entre 1960 et 1985, le nombre de chômeurs était multiplié par 10. Entre 1985 et 1990, il se stabilisait pour reprendre se croissance. Le cap des 3 millions était franchi officiellement 1993.

En France, le chômage frappe inégalement les régions. Il est deux fois plus élevé aux Antilles et trois fois plus à la Réunion. On remarque cependant, que la taille de la commune est un facteur discriminant, le taux de chômage augmentant avec elle, de même que la durée moyenne de recherche d'emploi.

En Guadeloupe la situation sociale des actifs s'est considérablement dégradée au cours de ces dix dernières années. En effet, malgré un taux de chômage déjà important en 1990 avec près de 31% de la population active touchée par ce fléau, on assiste à une augmentation de près de 20% pour atteindre 65 518 demandeurs d'emploi ! A la même période, le taux de chômage atteignait 10% en métropole.

La commune des Abymes n'est pas épargnée, puisque le taux de chômage va augmenter de 29% en 1990 à 37% en 1999 dépassant la moyenne départementale. Signalons que sur l'agglomération pointoise, c'est aux Abymes que le taux de chômage est le plus élevé, et à Baie-Mahault le plus faible avec 24,55% de chômeurs. La situation des Abymes s'est considérablement dégradée au cours de ces dernières années, par rapport aux autres communes de l'agglomération, la précarité y progressant plus vite que chez ses voisines.

C23232 - Structure par tranche d'âge et sexe

Parmi la population active, les jeunes sont les plus touchés par le chômage. En effet les 15-24 ans était près de 70% dans cette situation faisant des Abymes la commune de l'agglomération pointoise la plus accablée.

Ce chiffre est à relativiser compte tenu du grand nombre de jeunes abymiens à poursuivre encore leurs études. Le fort taux de chômage de cette classe d'âge souligne la vulnérabilité d'une population sans diplôme, sans formation, sans expérience. Plus encore que pour les autres tranches d'age, la vulnérabilité des jeunes diminue fortement avec le niveau de qualification.

En Guadeloupe, le temps de chômage s'est considérablement accru puisqu'il progresse en faveur des chômeurs de plus d'un an passant de 18,76% à 25,70% au cours des deux dernières périodes de recensement. Si en 1990 le nombre de chômeurs de longue durée était deux fois plus important que les chômeurs de moins d'un an, en 1999 il est quatre fois plus important.

Cette orientation se confirme aux Abymes. En effet, le taux de chômeurs de plus d'un an a progressé entre les deux derniers recensements passant de 18,15% à 27,55%. Mais, c'est aussi sur le territoire des Abymes que se concentre le plus de chômeurs de longue durée pris dans l'agglomération pointoise.

Taux de Chômage

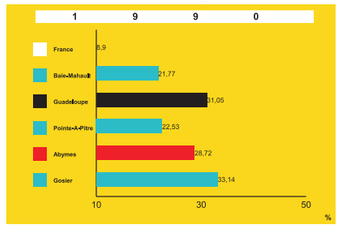

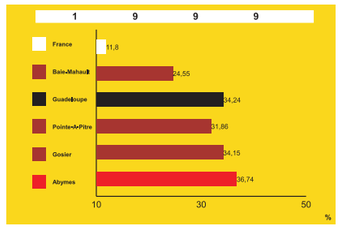

Le chômage des 16 - 25 ans

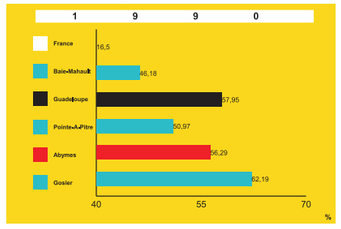

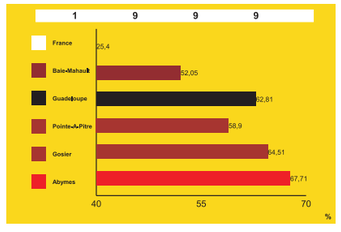

Durée du chômage -1 an

Durée du chômage +1 an

Taux de Chômage par âge et sexe (%)

	1990		1999	
	Abymes	Guadeloupe	Abymes	Guadeloupe
Ensemble	28,72	31,05	36,74	34,24
15 - 24 ans	56,29	57,95	67,71	62,81
25 - 49 ans	25,14	27,24	36,96	34,23
50 ans et plus	13,18	13,79	20,90	18,96
Hommes	24,05	25,89	33,82	30,72
15 - 24 ans	51,46	53,27	65,57	60,75
25 - 49 ans	19,51	21,32	32,72	29,74
50 ans et plus	12,05	12,83	21,87	18,42
Femmes	33,55	37,23	39,37	37,88
15 - 24 ans	61,80	63,37	70,10	65,24
25 - 49 ans	30,59	34,16	40,58	38,68
50 ans et plus	14,60	15,14	19,92	19,58

Taux de Chômage chez les hommes

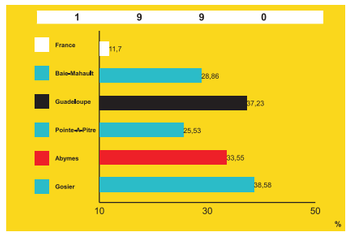

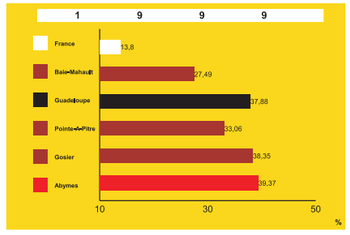

Taux de Chômage chez les femmes

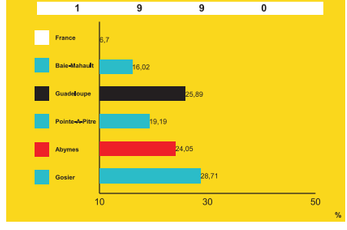

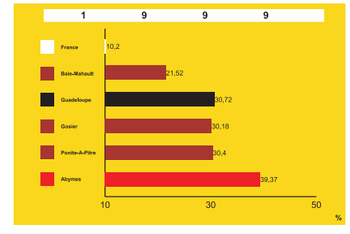

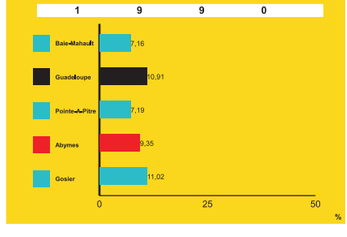

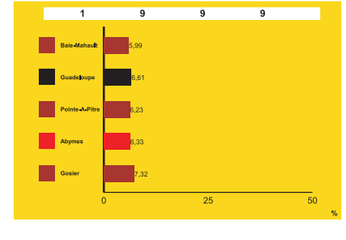

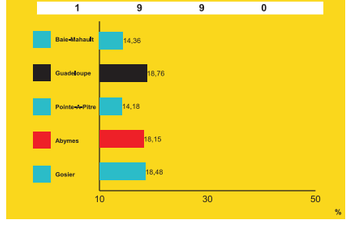

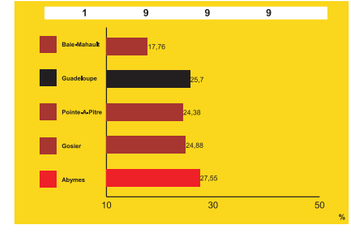

C2 - LES HOMMES

	Hom (%)	Fem (%)	Total (%)
ES-AGRICULTURE-total des emplois RP90	1,06	0,23	1,28
ET-INDUSTRIE-total des emplois RP90	4,23	1,36	5,60
EU-CONSTRUCTION-total des emplois RP90	11,41	0,74	12,15
EV-TERTIAIRE-total des emplois RP90	39,39	41,58	80,97
Total	56,10	43,90	100,00
Total '/' Guadeloupe	57,91	42,09	100,00
10-Emplois agriculteurs exploitants RP90			
69-Emplois ouvriers agricoles RP90			1,48
22-Emplois commerçants et assimilés RP90			
55-Emplois employés de commerce RP90			7,87
66-Emplois ouvriers non qualifiés RP90			
21-Emplois artisans RP90			
61-Emplois ouvriers qualifiés RP90			
47-Emplois techniciens RP90			
48-Emplois contremaîtresagents de maîtrise RP90			35,11
56-Emplois personnels des services directs aux particuliers RP90			5,23
51-Emplois employés de la fonction publique RP90			
54-Emplois employés administratifs d'entreprise RP90			26,07
41-Emplois prof intermédenseignt santé fonct publ assimilés RP90			
46-Emplois prof intermédi administr commerciales entreprises RP90			14,89
32-Emplois cadres fonction publique prof intellect artistiq RP90			
36-Emplois cadres d'entreprise RP90			8,23
31-Emplois professions libérales RP90			
23-Emplois chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus RP90			1,11
Total			100,00
Total emplois non-salariés RP90	12,62	3,32	15,94
Total emplois salariés RP90	43,47	40,58	84,06
Total	56,10	43,90	100,00

Tab 03 - Source Insee 1999

	Hom (%)	Fem (%)	Total (%)
ES-AGRICULTURE-total des emplois RP99	1,12	0,31	1,43
ET-INDUSTRIE-total des emplois RP99	3,55	1,27	4,82
EU-CONSTRUCTION-total des emplois RP99	6,88	0,61	7,49
EV-TERTIAIRE-total des emplois RP99	37,97	48,29	86,26
Total	49,52	50,48	100,00
Total '/' Guadeloupe	53,39	46,61	100,00
10-Emplois agriculteurs exploitants RP99			
69-Emplois ouvriers agricoles RP99			1,03
22-Emplois commerçants et assimilés RP99			
55-Emplois employés de commerce RP99			7,05
66-Emplois ouvriers non qualifiés RP99			
21-Emplois artisans RP99			
61-Emplois ouvriers qualifiés RP99			
47-Emplois techniciens RP99			
48-Emplois contremaîtresagents de maîtrise RP99			26,49
56-Emplois personnels des services directs aux particuliers RP99			5,06
51-Emplois employés de la fonction publique RP99			
54-Emplois employés administratifs d'entreprise RP99			28,53
41-Emplois prof intermédi enseignt santé fonct publ assimilés RP99			
46-Emplois prof intermédi administr commerciales entreprises RP99			21,89
32-Emplois cadres fonction publique prof intellect artistiq RP99			
36-Emplois cadres d'entreprise RP99			8,26
31-Emplois professions libérales RP99			
23-Emplois chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus RP99			1,69
Total			100,00
Total emplois non-salariés RP99	9,27	2,87	12,14
Total emplois salariés RP99	40,25	47,61	87,86
Total	49,52	50,48	100,00

Tab 04 - Source Insee 1999

Statut des emplois

	1990		1999	
	Abymes	Guadeloupe	Abymes	Guadeloupe
Non salariés	3 225	23 707	2 638	24 429
Salariés	17 340	93 809	15 699	100 816
dont : CDD	486	3 743	2 131	15 282
intérimaires	13	97	93	387
apprentis	216	1 288	297	1 734
contrats aidés	372	2 266	556	5 390

Tab 06 - Source INSEE RGP 1999

C23 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

C2324 - Emploi sur la commune

Le nombre d'emplois n'a cessé de croître sur la commune des Abymes depuis trente années. Entre 1990 et 2000 la hausse a été de 18,51 % soit 2 854 unités.

La bonne santé de l'activité dans le BTP et la profonde tertiarisation de l'agglomération pointoise peuvent expliquer cette embellie. L'accroissement du nombre d'emplois n'est que relatif puisque dans le même temps, le nombre de chômeurs a évolué avec la même importance en valeur absolue (+2.314), ses effectifs évoluent ainsi de plus d'un quart (27,6%) et alourdissent sensiblement leur part relative dans la population active (36,7%).

C23241 - Structure par secteur d'activité

La tertiarisation de l'emploi de l'agglomération est fortement ressentie sur Abymes, indicateur d'une mutation d'un espace rural devenu urbain. Ainsi en 1974, le secteur primaire accueillait 1.173 emplois, représentant une part relative de 7,6%, déjà très en deçà de la moyenne départementale.

L'évolution démographique, forte depuis 1974, liée à un apport exogène en bonne partie catalysé par le dynamisme économique du pôle pointois, a rapidement marqué le déclin du secteur primaire au profit du tertiaire.

Notons que le secteur secondaire, après avoir fléchi en part relative entre 1974 et 1982 se maintient depuis 1990 (17,75 %, 15,31 % en 2000). Ce résultat est dû à une activité soutenue dans le BTP liée notamment aux lois sur la défiscalisation. En 2000, il mobilise un volume d'emplois légèrement supérieur à celui de 1990.

Les différents recensements montrent une légère augmentation du nombre d'emplois dans le secteur primaire qui ne mobilise plus que 262 emplois (+ 11,7% en dix ans), à l'inverse d'une véritable recrudescence dans le tertiaire (12 487 emplois en 1990, 15 764 en 2000).

C23242 - Structure par catégories socioprofessionnelles et sexe

La structure sociale de la population active a continué d'évoluer. Sa composante la moins qualifiée diminue. En effet, en 1990 il y avait 23,4 % d'ouvriers dont 12,7% ne présentaient pas de qualification (respectivement 25,5 % et 12,5% en Guadeloupe 29 % et 12 % au niveau national) ; en 1999 ces proportions sont de 17,6% et 7,2% (19,5% et 7% en Guadeloupe 27% et 10% au niveau national).

Globalement, tous quartiers considérés, c'est dans ce secteur que la majorité des actifs travaillants exercent leur profession puisqu'il regroupe entre 50% et 72% des individus à travers les différents quartiers.

La part des professions intermédiaires et surtout celles des cadres et professions supérieures prend de l'importance, passant globalement de 23,1% à 30% entre les deux recensements (18% et 23% en Guadeloupe 29% à 32% au niveau national). Abymes est donc la commune employant le plus de cadres au niveau régional avec l'un des plus fort taux de progression entre 1990 et 1999.

Cette évolution est soutenue par le déversement massif de jeunes diplômés de plus en plus qualifiés.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

C

C2 - LES HOMMES

C23 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

CHÔMAGE

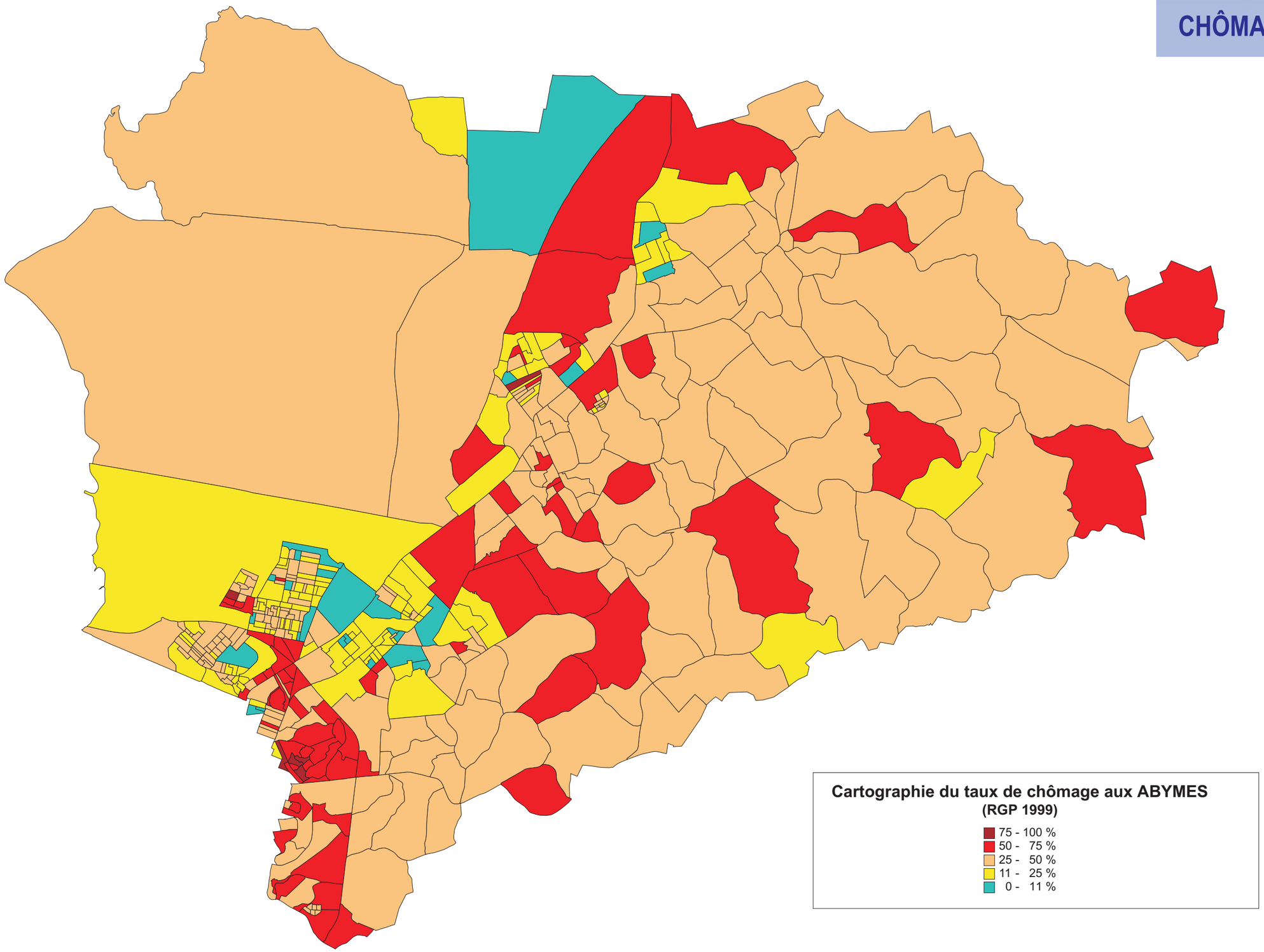

Cartographie du taux de chômage aux ABYMES
(RGP 1999)

- 75 - 100 %
- 50 - 75 %
- 25 - 50 %
- 11 - 25 %
- 0 - 11 %

C2 - LES HOMMES

C23 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

C2325 - Problématique Habitat - Emploi (lieu de résidence)
Abymes participe au pôle d'emplois développé autour de Pointe-à-Pitre, même si son potentiel est en deçà de la moyenne de l'agglomération portée par l'activité des villes de Pointe-à-Pitre et surtout de Baie-Mahault. Le nombre d'emplois ramené à la population active occupée illustre bien ce potentiel.

Ainsi, si le nombre d'emplois est proche du double de l'effectif de la population active sur Baie-Mahault (illustrant l'impact du développement économique des zones de Jarry-Moudong), la tendance s'inverse sur Abymes qui accuse un déficit d'emplois de moitié inférieur à la population active.

Population active & inactive de 15 ans et plus

Quartiers	Actifs avec emploi	Chômeurs	Millitaires du contingent	Retraités	Elèves & étudiants	Autres inactifs
Raizet - Aéroport - DPL	2 703	1 202	8	838	961	605
Belle Plaine - Belle Espérance - Golconde	210	105	-	48	61	33
Difor - Pte d'Or - Palais Royal - David	503	236	2	189	211	123
Doubs - Chazeau - Caduc - La Redoute	843	627	8	340	292	280
Borricaud - Sarrazin - Papin	266	246	-	117	101	94
Coma - Céligny - Bauzon	567	299	3	159	167	202
Boisvin - Déravinières - Beausoleil	625	424	2	239	227	196
Nérée - Bazin - Bois Joli	692	532	2	269	256	232
Quatre Chemins	784	495	1	234	309	176
Caraque - Bois de Rose - Sifar	744	535	4	261	277	256
Besson - Bellevue-pagès - Peinnel - Terrasson	486	414	1	164	225	192
Dothémare - Providence	512	403	2	467	221	259
Bourg	506	387	2	347	217	202
Boisripeaux	1 157	394	1	288	407	241
RN5 - Petit-Pérou	1 881	568	29	482	744	394
Chauvel - Baimbridge	1 129	459	4	348	389	279
Blanchard - Chauffours	366	337	1	178	207	118
Bernus - Zamia - Carénage - Morne Daran	767	754	2	442	449	396
Assainissement - Vieux-Bourg - Boissard	1 406	1 408	7	835	829	579
Grand Camp	2 190	874	5	228	868	285
Total	**18 337**	**10 699**	**84**	**6 473**	**7 418**	**5 142**

Tab 01 - Source Insee 1999

Population active

Quartiers	Population active	Taux Actifs (%)	Actifs ayant un emploi	Taux Actifs ayant un emploi par quartier (%)
Raizet - Aéroport - DPL	3 913	6,21	2 703	69,08
Belle Plaine - Belle Espérance - Golconde	315	0,50	210	66,67
Difor - Pte d'Or - Palais Royal - David	741	1,18	503	67,88
Doubs - Chazeau - Caduc - La Redoute	1 478	2,35	843	57,04
Borricaud - Sarrazin - Papin	512	0,81	266	51,95
Coma - Céligny - Bauzon	869	1,38	567	65,25
Boisvin - Déravinières - Beausoleil	1 051	1,67	625	59,47
Nérée - Bazin - Bois Joli	1 226	1,95	692	56,44
Quatre Chemins	1 280	2,03	784	61,25
Caraque - Bois de Rose - Sifar	1 283	2,04	744	57,99
Besson - Bellevue-pagès - Peinnel - Terrasson	901	1,43	486	53,94
Dothémare - Providence	917	1,46	512	55,83
Bourg	895	1,42	506	56,54
Boisripeaux	1 552	2,46	1 157	74,55
RN5 - Petit-Pérou	2 478	3,93	1 881	75,91
Chauvel - Baimbridge	1 592	2,53	1 129	70,92
Blanchard - Chauffours	704	1,12	366	51,99
Bernus - Zamia - Carénage - Morne Daran	1 523	2,42	767	50,36
Assainissement - Vieux-Bourg - Boissard	2 821	4,48	1 406	49,84
Grand Camp	3 069	4,87	2 190	71,36
Total	**29 120**	**46,22**	**18 337**	

Tab 02 - Source Insee 1999

Population active par catégorie socio-professionnelle (%)

Quartiers	Agriculeurs	Artisans - Commerçants	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Raizet - Aéroport - DPL	0,44	8,14	6,03	25,71	45,25	14,43
Belle Plaine - Belle Espérance - Golconde	0,95	12,38	2,38	20,00	40,95	23,33
Difor - Pte d'Or - Palais Royal - David	0,60	11,73	8,35	29,82	33,20	16,30
Doubs - Chazeau - Caduc - La Redoute	1,19	13,17	2,37	13,64	42,70	26,93
Borricaud - Sarrazin - Papin	1,88	11,28	4,51	10,53	40,23	31,58
Coma - Céligny - Bauzon	0,88	13,40	3,88	15,87	43,39	22,57
Boisvin - Déravinières - Beausoleil	1,76	13,12	4,96	16,48	39,36	24,32
Nérée - Bazin - Bois Joli	0,43	8,82	6,50	17,20	39,60	27,46
Quatre Chemins	1,40	9,18	4,46	16,96	45,92	22,07
Caraque - Bois de Rose - Sifar	1,34	14,92	5,65	13,84	37,50	26,75
Besson - Bellevue-pagès - Peinnel - Terrasson	0,62	12,55	4,94	19,34	38,48	24,07
Dothémare - Providence	1,95	10,55	3,71	17,58	43,16	23,05
Bourg	1,58	12,06	4,94	19,37	41,50	20,55
Boisripeaux	0,69	8,99	9,16	27,05	40,28	13,83
RN5 - Petit-Pérou	0,21	6,65	14,67	33,60	35,46	9,41
Chauvel - Baimbridge	0,09	10,98	19,04	26,84	31,18	11,87
Blanchard - Chauffours	0,27	12,84	8,47	19,13	35,79	23,50
Bernus - Zamia - Carénage - Morne Daran	0,52	15,91	2,61	11,47	39,24	30,25
Assainissement - Vieux-Bourg - Boissard	0,57	12,87	6,69	16,22	36,63	27,03
Grand Camp	0,37	7,49	6,12	25,66	45,62	14,75

Tab 05 - Source Insee 1999

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

C2 - LES HOMMES

C23 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

POPULATION ACTIVE PAR SECTEURS D'ACTIVITES

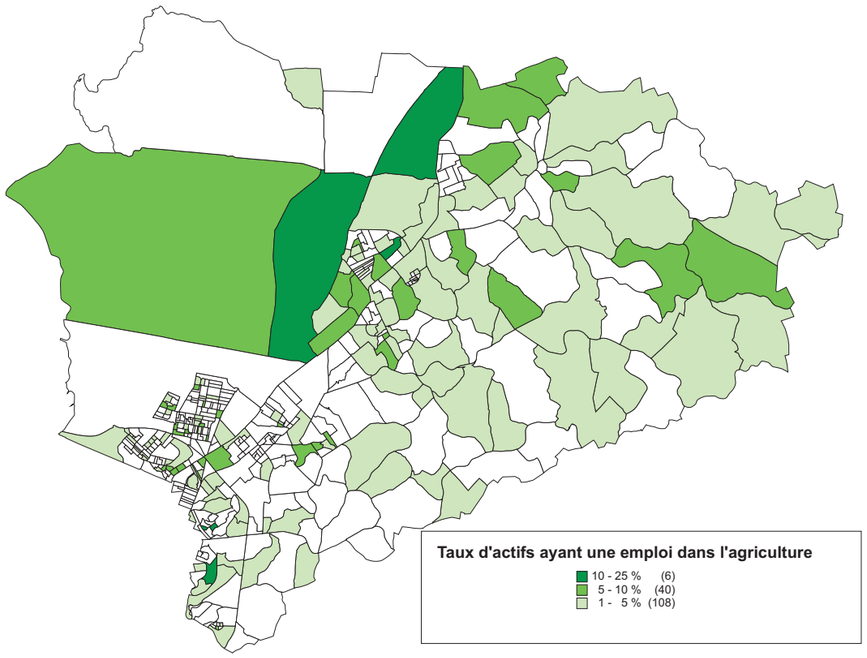

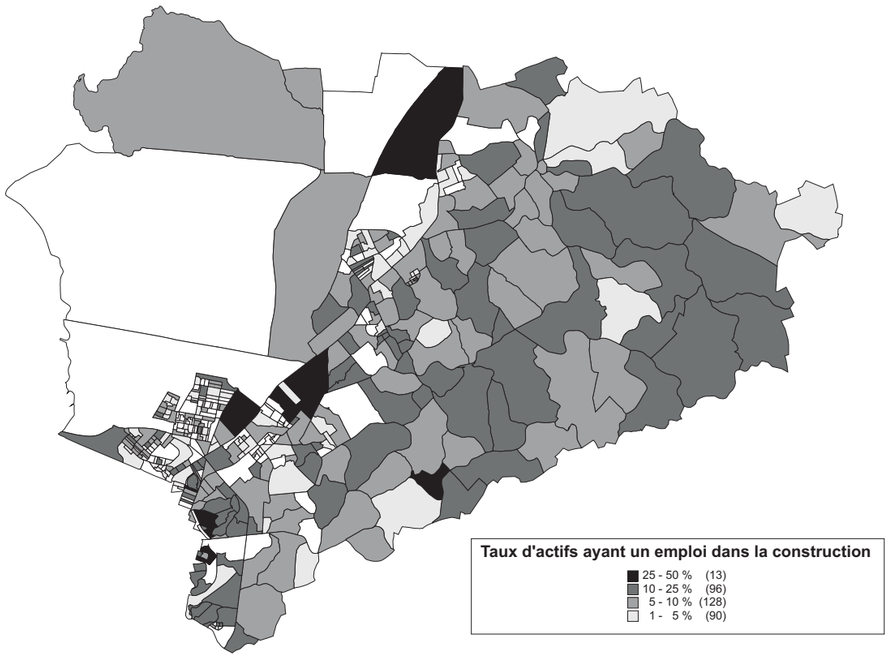

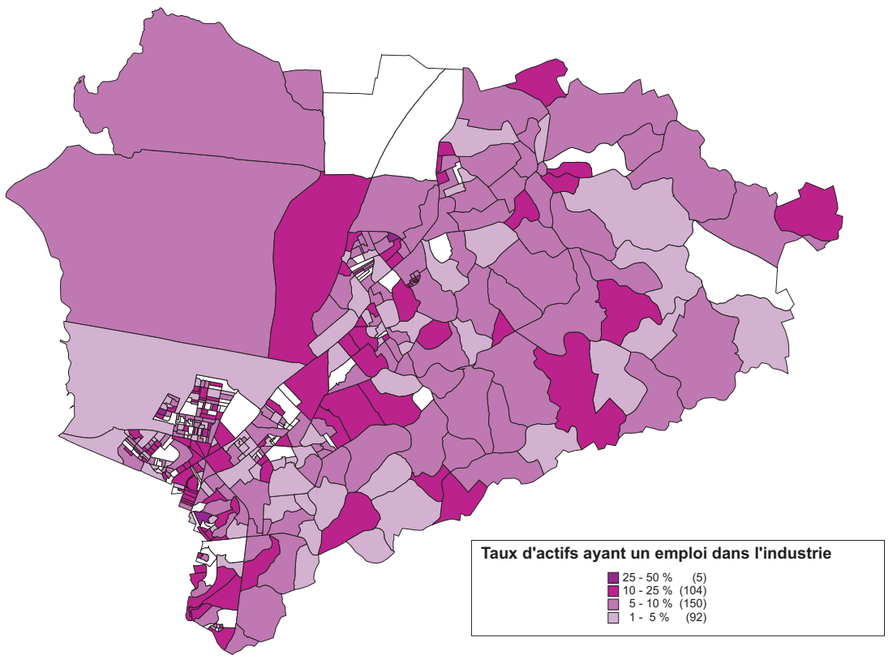

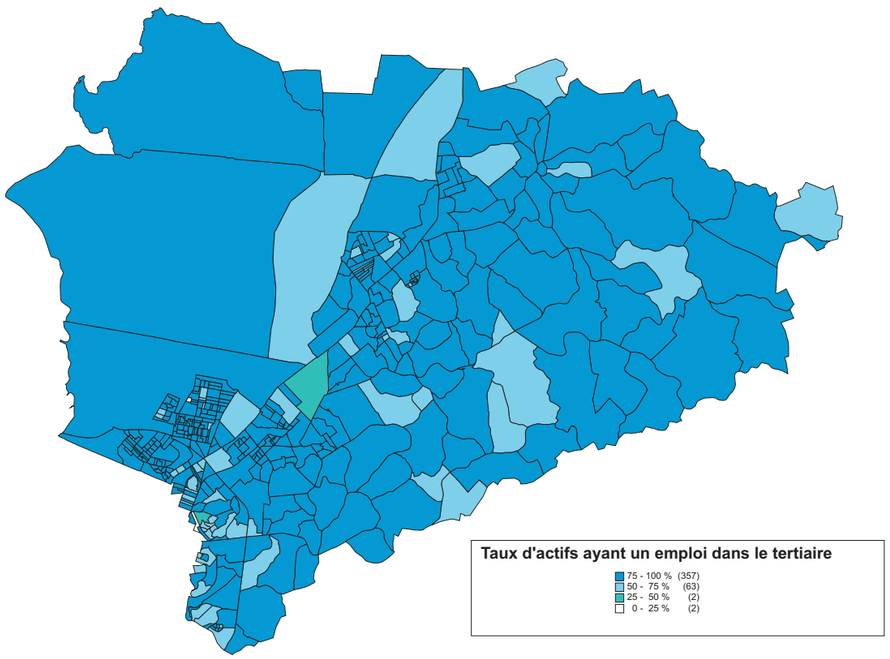

C2 - LES HOMMES

C23 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

C233 - Spécificités territoriales

C2331 - Population active

Les quartiers de Raizet et de Grand Camp portent le quart de la population active communale ayant un emploi (respectivement 2 703 et 2 190 individus). Le quartier de Petit-Pérou et l'axe RN5 sont les secteurs les plus dynamiques puisqu'ils enregistrent le taux d'actifs avec emploi le plus fort avec 75,91 % des individus.

C2332 - Chômage

C'est le quartier de l'Assainissement - Vieux Boissard, avec un actif sur deux au chômage, qui présente le taux de chômage le plus élevé sur l'ensemble du territoire des Abymes avec 1 408 individus. Le quartier de Petit-Pérou enregistre le plus faible taux avec 23% de chômeurs soit 568 personnes. Dothémare - Providence sont les quartiers où les jeunes sont les plus touchés par le chômage puisque 81% d'entre eux, soit près de 200 individus, se trouvent en situation de précarité.

Le chômage chez les femmes n'a progressé que très faiblement comparativement aux hommes sur la période des deux derniers recensements en Guadeloupe. En effet, 37,23% en 1990 et 37,88 % en 1999 des femmes actives étaient au chômage contre 25,89% en 1990 et 30,72% en 1999 chez les hommes. A l'évidence des chiffres exprimés, les femmes sont bien plus touchées par le chômage que les hommes dans toutes les tranches d'âge. L'écart s'atténue très sensiblement à partir de 50 ans.

Dans tous les quartiers des Abymes, le taux de chômage des femmes est supérieur à celui des hommes. Le quartier de Petit-Pérou confirme bien le taux le plus faible tant chez les hommes que chez les femmes, alors que le taux le plus élevé chez les hommes se situe dans le quartier de Blanchard - Chauffours et chez les femmes dans le quartier de l'Assainissement Vieux Boissard.

Les quartiers de Borricaud Sarrazin - Papin et Bernus Zamia Carénage - Morne Daran supportent plus de 40% de chômeurs de longue durée, par rapport aux autres quartiers, regroupant 851 personnes en situation de vulnérabilité sociale.

C2333 - Emplois

C'est au Raizet que l'on trouve le plus grand nombre d'ouvriers et d'employés avec 1 613 individus. Cependant, les quartiers de Borricaud Sarrazin Papin représentent le taux le plus important de cette catégorie avec près de 3 actifs sur 4 travaillants dans cette catégorie socioprofessionnelle.

Les quartiers de Petit-Pérou, Raizet et Grand Camp concentrent le plus grand nombre de Cadres et profession intermédiaires (avec respectivement 908, 858 et 696 individus) soit 13,4% de la population active ayant un emploi sur le territoire des Abymes. Mais c'est Petit-Pérou qui détient le plus fort taux de cette catégorie avec près de 50% des actifs de ce quartier.

Population au chômage par sexe

Quartiers	Population active	Chômeurs	Tx chômage	Chôm Hom	Tx Chôm Hom	Chôm Fem	Tx Chom Fem
Raizet - Aéroport - DPL	3 913	1 202	30,72	470	27,65	732	33,08
Belle Plaine - Belle Espérance - Golconde	315	105	33,33	45	28,48	60	38,22
Difor - Pte d'Or - Palais Royal - David	741	236	31,85	98	26,70	138	36,90
Doubs - Chazeau - Caduc - La Redoute	1 478	627	42,42	302	40,27	325	44,64
Borricaud - Sarrazin - Papin	512	246	48,05	122	45,35	124	51,03
Coma - Céligny - Bauzon	869	299	34,41	135	30,47	164	38,50
Boisvin - Déravinières - Beausoleil	1 051	424	40,34	188	34,56	236	46,55
Nérée - Bazin - Bois Joli	1 226	532	43,39	242	39,48	290	47,31
Quatre Chemins	1 280	495	38,67	198	35,36	297	41,25
Caraque - Bois de Rose - Sifar	1 283	535	41,70	245	37,29	290	46,33
Besson - Bellevue-pagès - Peinnel - Terrasson	901	414	45,95	205	45,35	209	46,55
Dothémare - Providence	917	403	43,95	186	40,97	217	46,87
Bourg	895	387	43,24	168	38,98	219	47,20
Boisripeaux	1 552	394	25,39	176	24,86	218	25,83
RN5 - Petit-Pérou	2 478	568	22,92	231	20,17	337	25,28
Chauvel - Baimbridge	1 592	459	28,83	190	24,68	269	32,73
Blanchard - Chauffours	704	337	47,87	173	47,66	164	48,09
Bernus - Zamia - Carénage - Morne Daran	1 523	754	49,51	352	46,44	402	52,55
Assainissement - Vieux-Bourg - Boissard	2 821	1 408	49,91	649	46,62	759	53,11
Grand Camp	3 069	874	28,48	291	23,04	583	32,28
Total	**29 120**	**10 699**		**4 666**		**6 033**	

Population au chômage par âge

Quartiers	Population active	Chômeurs	Tx chômage	Tx chôm - 25 ans	Tx chôm 25 - 49 ans	Tx chôm + 50 ans
Raizet - Aéroport - DPL	3 913	1 202	30,72	64,02	31,46	13,41
Belle Plaine - Belle Espérance - Golconde	315	105	33,33	66,67	32,67	17,50
Difor - Pte d'Or - Palais Royal - David	741	236	31,85	65,67	35,84	12,02
Doubs - Chazeau - Caduc - La Redoute	1 478	627	42,42	75,32	43,52	20,28
Borricaud - Sarrazin - Papin	512	246	48,05	64,00	49,21	32,50
Coma - Céligny - Bauzon	869	299	34,41	64,10	33,88	17,80
Boisvin - Déravinières - Beausoleil	1 051	424	40,34	69,33	40,85	23,18
Nérée - Bazin - Bois Joli	1 226	532	43,39	67,21	44,10	27,48
Quatre Chemins	1 280	495	38,67	72,73	37,65	22,99
Caraque - Bois de Rose - Sifar	1 283	535	41,70	63,20	42,48	22,65
Besson - Bellevue-pagès - Peinnel - Terrasson	901	414	45,95	73,33	47,55	23,57
Dothémare - Providence	917	403	43,95	80,90	45,79	18,29
Bourg	895	387	43,24	72,31	43,07	31,58
Boisripeaux	1 552	394	25,39	65,91	25,06	13,13
RN5 - Petit-Pérou	2 478	568	22,92	50,27	24,52	9,30
Chauvel - Baimbridge	1 592	459	28,83	60,95	29,74	14,83
Blanchard - Chauffours	704	337	47,87	78,21	45,45	39,44
Bernus - Zamia - Carénage - Morne Daran	1 523	754	49,51	74,40	50,24	33,11
Assainissement - Vieux-Bourg - Boissard	2 821	1 408	49,91	72,65	48,34	40,53
Grand Camp	3 069	874	28,48	62,57	28,22	16,13
Total	**29 120**	**10 699**				

Durée du chômage

Quartiers	Population active	Moins 1 an	Tx moins 1 an	Plus 1 an	Tx de plus 1an
Raizet - Aéroport - DPL	3 913	253	6,47	834	21,31
Belle Plaine - Belle Espérance - Golconde	315	13	4,13	89	28,25
Difor - Pte d'Or - Palais Royal - David	741	34	4,59	186	25,10
Doubs - Chazeau - Caduc - La Redoute	1 478	105	7,10	501	33,90
Borricaud - Sarrazin - Papin	512	19	3,71	222	43,36
Coma - Céligny - Bauzon	869	55	6,33	233	26,81
Boisvin - Déravinières - Beausoleil	1 051	66	6,28	344	32,73
Nérée - Bazin - Bois Joli	1 226	93	7,59	420	34,26
Quatre Chemins	1 280	60	4,69	399	31,17
Caraque - Bois de Rose - Sifar	1 283	73	5,69	415	32,35
Besson - Bellevue-pagès - Peinnel - Terrasson	901	109	12,10	272	30,19
Dothémare - Providence	917	61	6,65	327	35,66
Bourg	895	57	6,37	310	34,64
Boisripeaux	1 552	82	5,28	274	17,65
RN5 - Petit-Pérou	2 478	119	4,80	408	16,46
Chauvel - Baimbridge	1 592	85	5,34	288	18,09
Blanchard - Chauffours	704	57	8,10	246	34,94
Bernus - Zamia - Carénage - Morne Daran	1 523	82	5,38	629	41,30
Assainissement - Vieux-Bourg - Boissard	2 821	202	7,16	1 027	36,41
Grand Camp	3 069	218	7,10	600	19,55
Total	**29 120**	**1 843**		**8 024**	

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

C2 - LES HOMMES

C23 - EQUILIBRES ET DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

LES HOMMES ET LEUR TERRITOIRE

C234 - Migrations alternantes

Abymes inscrit dans le principal bassin d'emploi de la Guadeloupe…

Abymes participe au noyau économique de l'agglomération pointoise très porteur en termes d'emploi puisque s'y concentrent 18 276 emplois (soit 32,8 % de l'agglomération et 14,7 % de Guadeloupe).

Au total les deux seules communes de Pointe-à-Pitre et de Baie-Mahault cumulent 32 035 emplois soit 57,5 % de l'agglomération et 25,8 de l'offre d'emploi départementale, générant de fait des déséquilibres et des perturbations au niveau de l'agglomération.

Parmi les 18 276 emplois recensés en 2000 sur la commune des Abymes, 8 894 soit 48,7 sont occupés par des actifs y résidant.

L'aire d'emplois des actifs abymiens se restreint à la seule agglomération pour 57,0 % d'entre eux.

… dont l'aire d'influence s'élargit

A l'instar de l'agglomération pointoise, l'offre d'emplois sur Abymes concerne une population qui tend à s'externaliser, résidant en périphérie moyennement proche (première couronne). L'aire d'influence des Abymes ne se distingue pas de celle de l'agglomération qui se dessine d'abord selon une logique centripète resserrée sur Pointe-à-Pitre et surtout Baie-Mahault. Elle concerne directement les communes de Morne-À-l'Eau, du Moule, de Sainte-Anne, de Petit-Bourg, du Lamentin.

Au sein de l'agglomération, Abymes apparaît donc plus comme une commune de résidence, première commune de résidence, avec Gosier, pour les actifs de l'agglomération (6 920 actifs ayant un emploi (soit 24%) vont travailler sur Pointe-à-Pitre ou Baie-Mahault).

Le déficit d'emplois sur la commune provoque des déplacements qui peuvent être estimés pour les 20 142 personnes logées sur Abymes et travaillant à l'extérieur de la commune. Cette estimation s'est basée sur des moyennes évaluées en prenant comme base la distance entre les différents chefs-lieux. Elle ne rend pas compte des trajets intercommunaux que la spécialisation des territoires a rendu de plus en plus nombreux et longs.

Très peu des actifs des Abymes ont leur travail à proximité de leur domicile. Seulement 1 311 actifs se rendent à pied sur leur lieu de travail, soit 7,9%. Ceux utilisant les transports en commun représentent 15,9% soit 2 652 personnes. Enfin, la grande majorité : 12 677 soit 76,2%, utilisent une voiture particulière.

Ces chiffres montrent l'importance des relations domicile - travail et de l'augmentation du déséquilibre entre la localisation des emplois et les zones d'accueil des logements.

(*) Base de calcul : un aller-retour par actif

Population en 1999	63 054
Population active ayant un emploi	29 036
Population résidant et travaillant aux Abymes	8 894

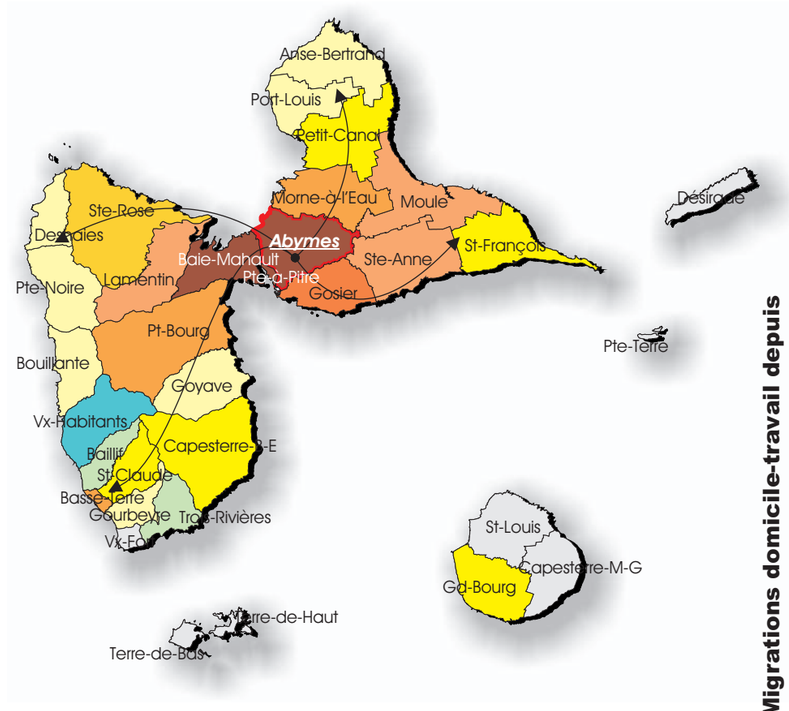

RGP 1999 - INSEE

Migrations domicile-travail depuis la ville des Abymes vers

Vieux-Habitants	2
Saint-Martin	10
Trois-Rivières	11
Baillif	14
Goyave	20
Deshaies	24
Pointe-Noire	25
Gourbeyre	26
Bouillante	27
Port-Louis	32
Anse-Bertrand	34
Saint-Claude	44
Grand-Bourg	52
Petit-Canal	53
Saint-François	68
Capesterre-Belle-Eau	69
Sainte-Rose	81
Moule (Le)	122
Sainte-Anne	123
Lamentin	147
Basse-Terre	204
Petit-Bourg	278
Morne-à-l'Eau	288
Gosier (Le)	739
Baie-Mahault	3072
Pointe-à-Pitre	3848
Abymes (Les)	8894

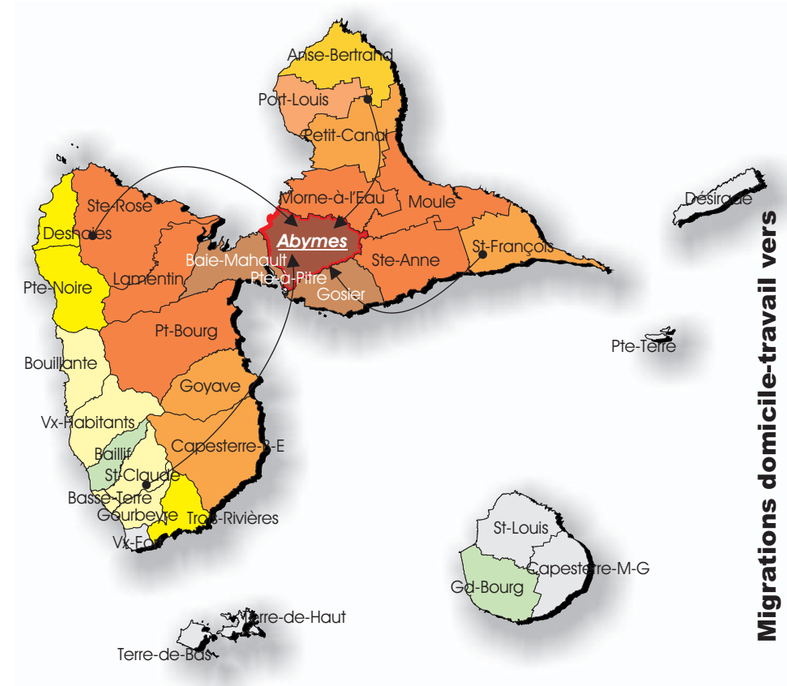

RGP 1999 - INSEE

Migrations domicile-travail vers la ville des Abymes depuis

Saint-Martin	7
Grand-Bourg	10
Baillif	12
Vieux-Habitants	20
Bouillante	24
Basse-Terre	32
Saint-Claude	34
Gourbeyre	39
Trois-Rivières	48
Pointe-Noire	59
Deshaies	61
Anse-Bertrand	94
Port-Louis	134
Goyave	155
Capesterre-Belle-Eau	171
Saint-François	199
Petit-Canal	270
Sainte-Rose	457
Lamentin	470
Moule (Le)	552
Sainte-Anne	687
Morne-à-l'Eau	910
Petit-Bourg	952
Pointe-à-Pitre	1222
Gosier (Le)	1297
Baie-Mahault	1426
Abymes (Les)	8894

C2 - LES HOMMES

Un essoufflement des dynamiques démographiques et socio-économiques des centres au profit des périphéries

Si l'évolution démographique reste positive entre 1990 et 1999, elle s'exprime de façon très inégale sur le territoire abymien. Les quartiers urbains souffrent d'une certaine désaffection au profit des pôles de seconde périphérie, d'un vieillissement et d'une relative précarité sociale.
Les foyers des quartiers proches de Pointe-à-Pitre et du bourg sont caractérisés par une forte représentation de ménages constitués d'une personne seule.
Les jeunes (les moins de 20 ans), qui constituent plus d'un tiers de la population des Abymes, sont, au regard des taux de scolarisation et du niveau scolaire, plutôt bien formés et donc mieux armés pour entrer sur le marché du travail.
Si la situation de l'emploi s'est améliorée aux Abymes, elle n'a pas tout à fait bénéficiée à la population résidente.
En effet, Abymes compte encore 70% d'inactifs dont une forte part de chômeurs. Ce sont les jeunes, qui, avec un taux de chômage de 70% pour la tranche d'âge des 15-24 ans, sont les plus touchés.
Si l'emploi a globalement progressé, il s'est déplacé, tant au niveau des secteurs d'activité que géographiquement. Le tertiaire est devenu le secteur dominant. La commune des Abymes reste attractive pour nombre d'actifs de la commune, mais également de l'ensemble de la Grande-Terre et du Nord Basse Terre, mais la zone d'activités de Jarry (la Jaille Moudong) draine une part importante et croissante des actifs du département dont ceux des Abymes.

Ainsi, un certain essoufflement démographique et socio-économique est constaté aux Abymes. Ce phénomène est commun à nombre de communes urbaines qui se voient concurrencées par des communes émergentes telles que Baie-Mahault pour Abymes. Cette tendance à l'échelle des territoires intercommunaux est également observée à l'échelle intracommunale. Ainsi, les sections périurbaines et rurales des Grands Fonds restent dynamiques et attractives alors que la situation démographique et socio-économique des centres urbains aurait tendance à se dégrader.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

C

C3 - HABITAT ET MODES DE VIE

LES HOMMES ET LEUR TERRITOIRE

REPARTITION DU PARC DE LOGEMENTS

Quartiers	Parc de logements en 1999
Belle Plaine - Belle Espérance - Golconde	237
Borricaud - Sarrazin - Papin	456
Difor - Pte d'Or - Palais Royal - David - Caduc	589
Blanchard-Chauffours	672
Dothémare - Providence	700
Coma - Céligny - Bauzon	712
Besson - Bellevue-pagès - Peinnel - Terrasson	800
Boisvin - Déravinières - Beausoleil	869
Bourg	882
Quatre Chemins	1021
Nérée - Bazin - Bois Joli	1043
Caraque - Bois de Rose - Sifar	1052
Doubs - Chazeau	1125
Boisripeaux	1196
Chauvel - Baimbridge	1549
Bernus - Zamia Carénage - Morne Daran	1693
RN5 - Petit-Pérou	2343
Grand Camp	2884
Assainissement - Vieux-Bourg - Boissard	3232
Raizet - Aéroport - DPL	3788

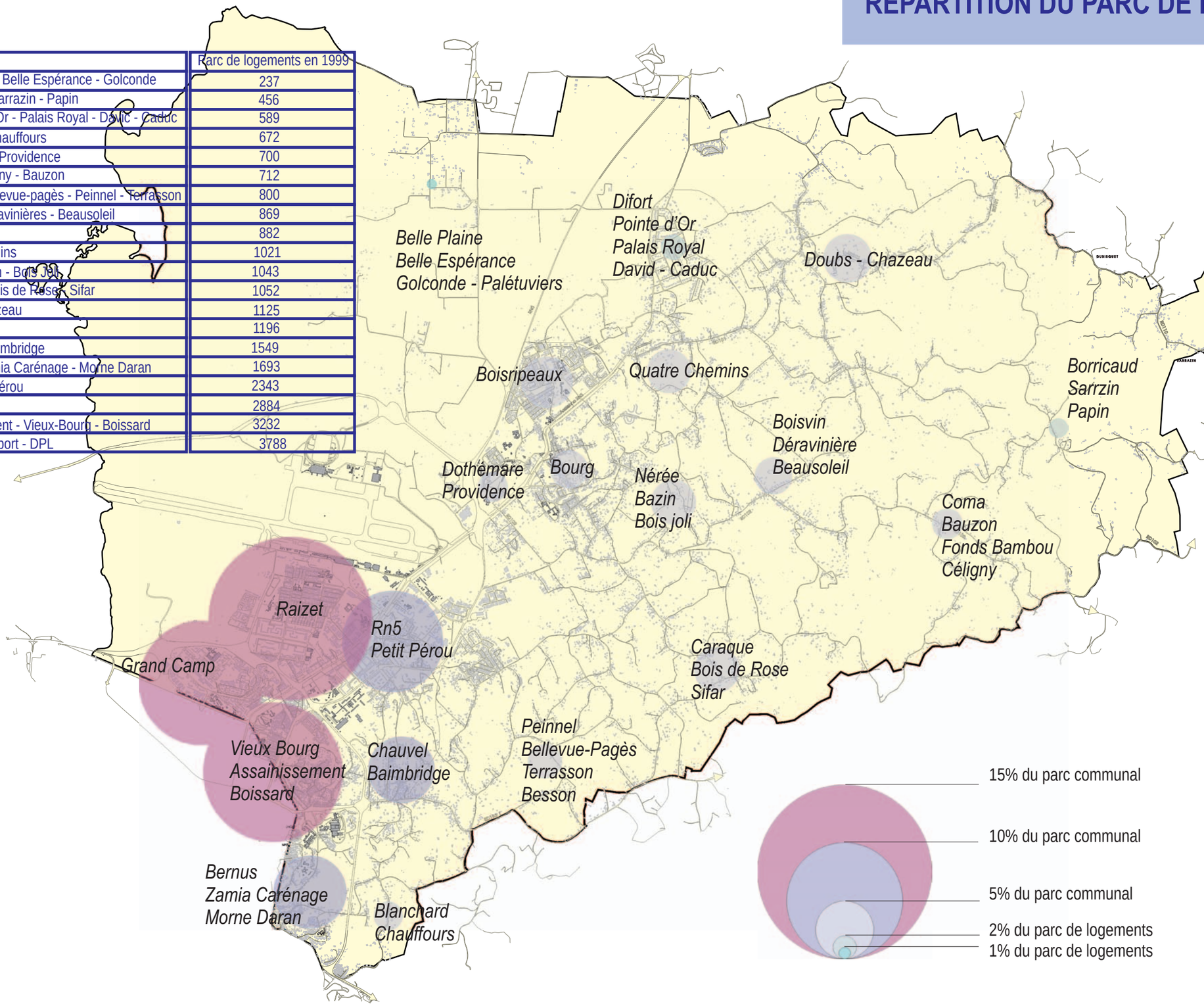

C3 - HABITAT ET MODES DE VIE

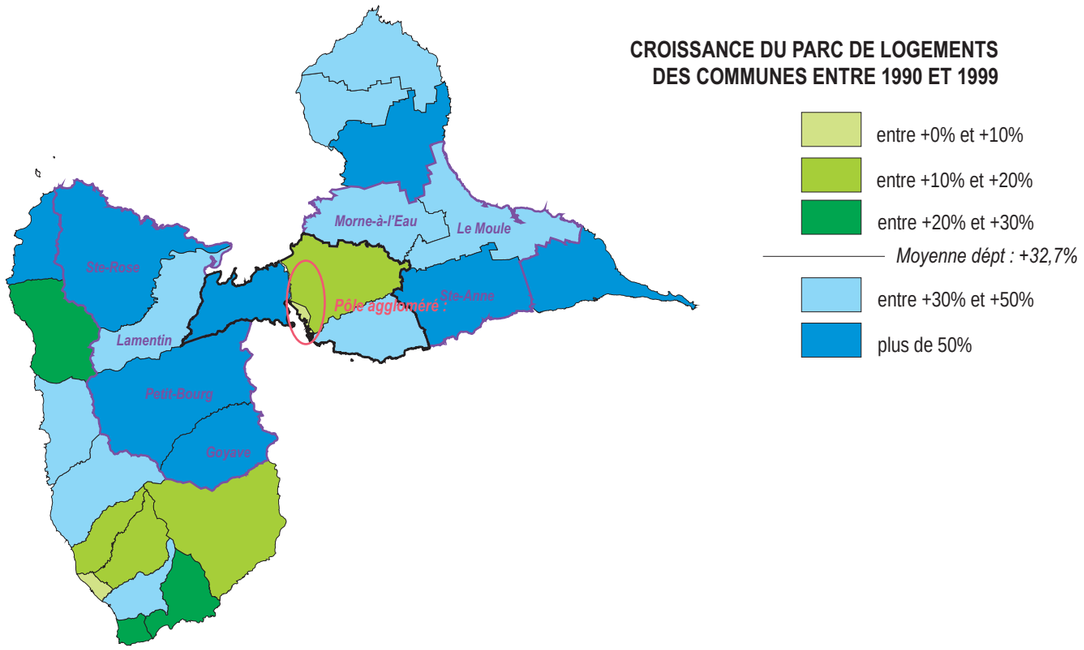

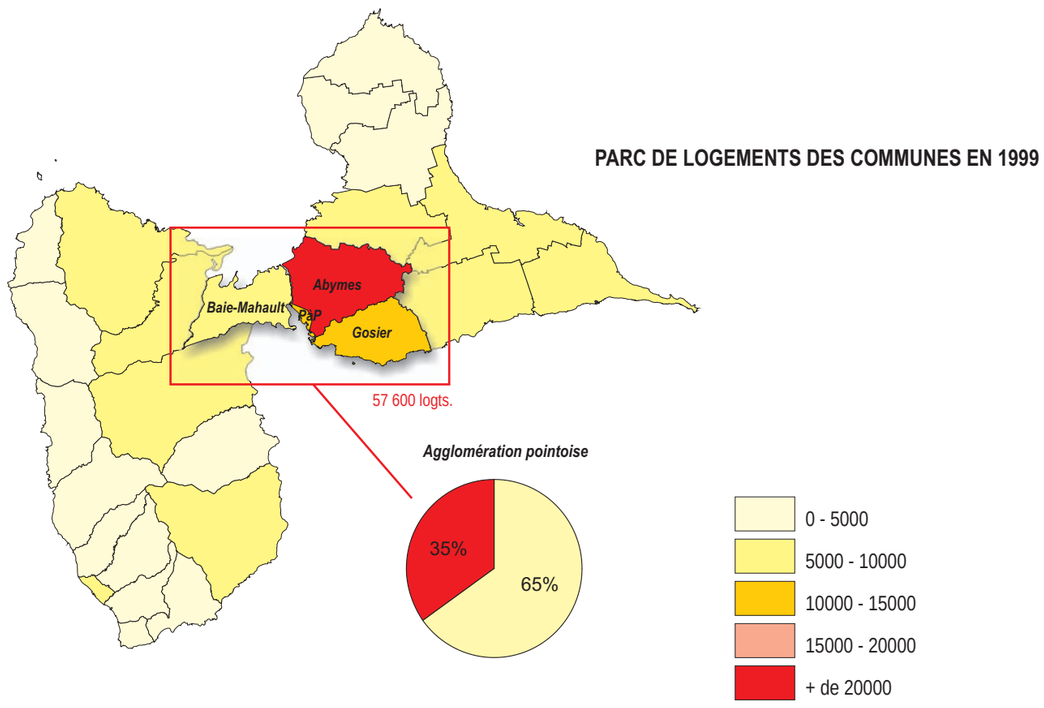

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

C31 - DYNAMIQUES ET EVOLUTIONS

C311 - Evolution du parc de logements à l'échelle régionale

Plus grande commune de l'agglomération centre, la plus peuplée, Abymes a été avec Pointe-à-Pitre la plus dynamique dans son développement urbain entre 1960 et 1980.
La croissance urbaine aux Abymes a participé en premier chef au développement urbain de l'agglomération jusqu'à la dernière décennie. Depuis, ce sont les communes périphériques : Gosier et Baie-Mahault, plus récemment les communes de la seconde couronne telles que Petit-Bourg qui ont été le siège des dynamiques de construction.
Abymes voit sa part relative de logements diminuer entre 1982 et 1999. En 1982, avec près de 19000 logements, la commune concentrait la moitié du parc de l'agglomération ; aujourd'hui, on compte 26 847 logements dont 2144 logements vacants, cela ne représente donc plus que 46% des logements de l'agglomération et 47% des résidences principales.

Abymes, toujours au cœur des dynamiques d'agglomération
Entre 1990 et 1999, la croissance, voire l'explosion, du parc de logements est manifeste sur l'ensemble du territoire guadeloupéen (+34,0% hors île du Nord), tous secteurs géographiques confondus.

Le parc de l'agglomération s'est quant à lui enrichi de 12 500 unités nouvelles, soit une croissance de +27,4%, sensiblement inférieure à la moyenne départementale. Il atteint aujourd'hui environ 57 600 logements soit 35,0% des logements recensés à l'échelle départementale.

Corollaire de la dynamique démographique, la croissance du parc de l'agglomération s'établit en priorité sur sa périphérie, à savoir sur les communes de Baie-Mahault (+3 960 unités) et de Gosier (+3 712 unités) ainsi que les Grands-Fonds des Abymes (+50% de croissance), profitant des nombreuses opportunités foncières qui font aujourd'hui défaut au sein du noyau urbain aggloméré (Pointe-à-Pitre / Abymes). Sur ce dernier secteur, le parc s'est de fait stabilisé à environ 25 000 logements (+0,8% entre 1990 et 1999).

C312 - Parc de logements à l'échelle régionale

C3121 - Des logements individuels et plutôt récents
L'habitat individuel demeure en Guadeloupe la forme privilégiée des développements résidentiels (75% du parc de résidences principales en 1999). Le parc collectif se concentre prioritairement sur l'agglomération de Pointe-à-Pitre qui compte 65% des logements collectifs du département (19 000 logements) dont une large part sur son pôle aggloméré (environ 14 000 logements).

C3122 - Mobilisation du parc : Une vacance qui ne cesse de croître
Paradoxalement, alors que la croissance du parc s'est accélérée ces dernières années, sa mobilisation n'en est que d'autant moins effective puisque en moyenne, 13,4% des logements demeurent aujourd'hui vacants (9,5% en 1990).

Les communes de l'agglomération pointoise s'inscrivent dans cette tendance régionale (12,7%), caractérisées néanmoins par des particularismes de situation, notamment au sein du pôle aggloméré. En effet, la vacance constatée y est plus prononcée sur les quartiers collectifs les plus éloignés du centre historique pointois (Raizet - Petit Pérou, environ 15%), ce dernier et ses extensions de la RUPAP (Camp, Lauricisque) affichant des taux relativement bas (environ 8%).

C3123 - Le parc individuel de la zone agglomérée: La persistance de l'insalubrité
L'habitat individuel ne représente qu'une faible part du parc de logements du noyau aggloméré dont la croissance urbaine s'est principalement exprimée au travers de larges développements collectifs.

En 1999, de multiples périmètres d'habitat insalubre sont encore recensés sur Pointe-à-Pitre et Abymes (env. 5 000 constructions). Transposition d'un habitat de type rural en milieu urbain, ces poches se sont établies selon une logique de conquête spontanée des franges de la zone agglomérée, progressivement absorbées par la croissance urbaine des dernières décennies. Six de ces périmètres font aujourd'hui l'objet d'opérations de résorption de l'habitat insalubre, parmi lesquels comptent les imposants quartiers de Boissard et de Zamia Carénage.

C3 - HABITAT ET MODES DE VIE

C32 - TYPOLOGIE DES LOGEMENTS

C313 - Dynamiques de construction sur l'agglomération

L'âge des logements constitue un révélateur assez fidèle des étapes d'urbanisation vécues sur le territoire de décennies en décennies.

C3131 - AuxAbymes : un niveau important de constructions qui abouti au seul maintien des population
La population aux Abymes, après avoir fortement progressée entre 82 et 90 subit une certaine stagnation au cours des 10 dernières années, et cela malgré la réalisation de plus de 5000 logements. Autant de logements ont été construits aux Abymes dans la période intercensitaire qu'à Gosier et Baie-Mahault cumulé.

Deux tiers des logements sur la commune des Abymes datent d'avant 1982. Ils répondaient au besoin de logement pour les populations arrivant massivement, notamment dans les quartiers proches de Pointe-à-Pitre, à la recherche d'un emploi lié aux activités portuaires de Poine-à-Pitre.

La production de logement est relativement constante sur chaque période intercensitaire. Elle oscille entre 4 500 et 5000 logements. En revanche, les types de logements construits et leurs lieux d'implantations varient. Une approche fine par quartier permettra de monter que ce sont les secteurs d'habitat les plus proches du centre de l'agglomération pointoise ainsi que le bourg qui (hors opérations RHI) connaisent les dynamiques de constructions les plus faibles de ces dix dernières années, alors que les quartiers des Grands-Fonds et du Nord des Abymes connaisent quant à eux un véritable essor.

Ainsi le bilan des dynamiques de constructions sur le territoire des Abymes apparaît mitigé. La commune, malgré un effort constant en terme de production de logement, n'attire pas de nouvelles populations et arrive juste à se maintenir au même niveau qu'il y a dix ans.
Le phénomène qui s'exprime sur le territoire des Abymes est bien différent de ceux observés sur les communes voisines.

C3132 Pointe-à-Pitre : un centre délaissé / Gosier et Baie-Mahault : des communes dynamiques
La baisse de population sur le territoire pointois (-4000 habitants entre 1990 et 1999) est à elle seule inquiétante pour la commune, la très faible dynamique de construction observée ces dix dernières années l'est tout autant. En effet, se sont seulement 600 logements neufs qui ont été produit sur cette commune, alors que de nombreux logements ont été démolis ou déclassés (notamment au centre-ville).

A l'inverse, les communes un peu plus périphériques que sont Le Gosier et surtout Baie-Mahault ont connu un véritable essor tant en terme démographique qu'en terme de logements neufs.
Ainsi, près de 4 000 logements ont été produit sur Le Gosier, il s'agit essentiellement d'un développement résidentiel. La commune a ainsi accompagné une augmentation de population de 25%.
Le territoire communal de Baie-Mahault accueille depuis une dizaine d'années les principales logiques d'extension économiques et urbaines de l'agglomération centre. Ceci s'est naturellement traduit par une forte hausse de la population, la commune a gagné plus de 8000 habitants entre 1990 et 1999, accompagnée par une dynamique de construction très forte avec 3400 résidences principales construites entre 1990 et 1999.

AGE DES LOGEMENTS

	avant 1975	de 1975 à 1981	% logements construits avant 1982	de 1982 à 1989	en 1990 ou après	immeuble en cours de construction partiellement habité
Baie-Mahault	1105	1105	25,57%	2122	3935	377
Le Gosier	2819	1824	39,96%	3119	2840	1018
Guadeloupe	60458	23964	47,20%	34389	49375	10662
Les Abymes	12328	3806	60,11%	4046	5506	1157
Pointe-à-Pitre	6836	2278	86,92%	745	620	6

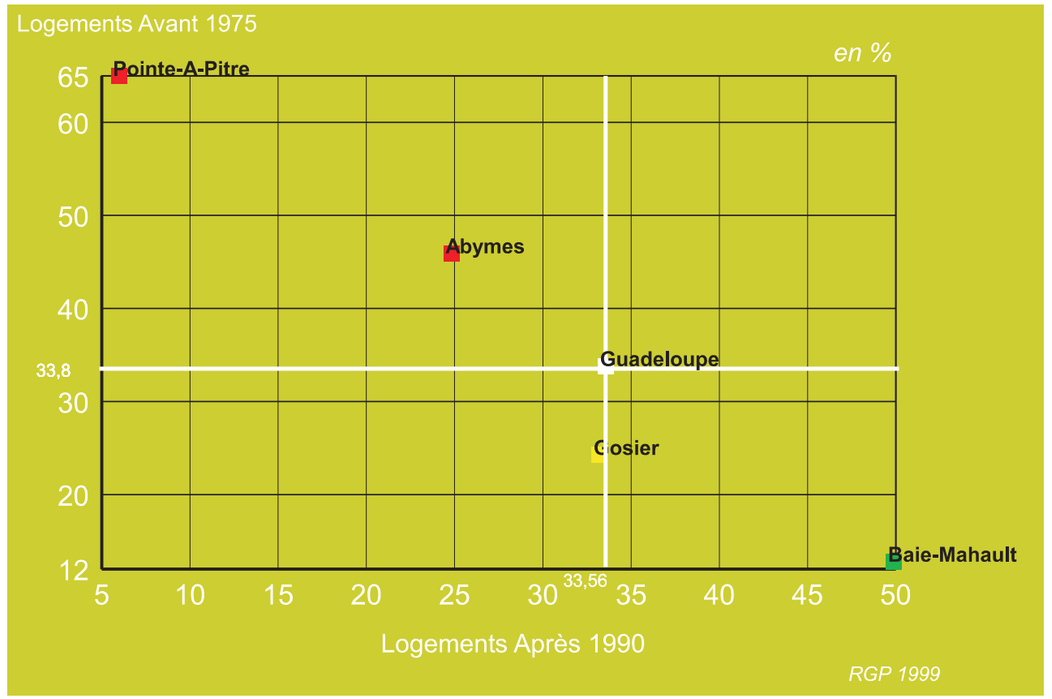

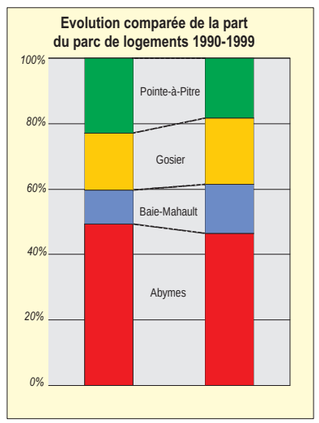

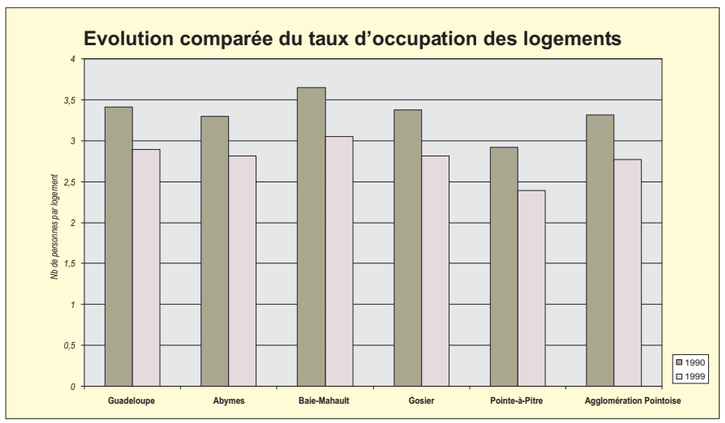

C3 - HABITAT ET MODES DE VIE

TYPES DE BÂTI REPRESENTES EN 1999

	Habitation de fortune	Case traditionnelle, même durcifiée ou améliorée	% Maisons en bois	Maison ou immeuble en dur
Pointe-à-Pitre	65	249	14,34%	8981
Baie-Mahault	274	796	20,51%	6871
Le Gosier	276	1621	23,65%	8872
Guadeloupe	5251	21275	25,73%	132833
Les Abymes	807	3561	27,20%	19541

NIVEAU DE CONFORT DES LOGEMENTS EN 1999

	Ni électricité, ni point d'eau ou Point d'eau,	Electricité avec point d'eau	Electricité avec point d'eau	% logements sans confort
Pointe-à-Pitre	285	5432	4768	2,72%
Le Gosier	749	5088	5783	6,45%
Baie-Mahault	641	3141	4862	7,42%
Guadeloupe	13773	98965	66110	7,70%
Les Abymes	2115	14888	9840	7,88%

LA VACANCE AUX ABYMES : UN PHENOMENE QUI TOUCHE ESSENTIELLEMENT L'HABITAT PRECAIRE ET/OU ANCIEN

	Total	Résidences principales	Logements occasionnels	Résidences secondaires	Logements vacants	Taux de vacance
Total	26843	22235	542	456	3610	13,45%
Aspect du bâti						
Habitations de fortune	807	559	14	15	219	27,14%
Cases traditionnelles même durcifiées ou améliorée	3561	2969	36	39	517	14,52%
Maison traditionnelle en bois ou immeuble en bois	2934	2218	24	72	620	21,13%
Maison ou immeuble en dur	19541	16489	468	330	2254	11,53%
Epoque de construction						
Avant 1975	12328	9940	324	194	1870	15,17%
Entre 1975 et 1981	3806	3221	98	72	415	10,90%
Entre 1982 et 1989	4046	3482	60	61	443	10,95%
Entre 1990 et 1999	5506	4651	54	101	700	12,71%
Immeuble non achevé	1157	941	6	28	182	15,73%
Type de logement						
Logement appartenant à un organisme HLM	5343	4693	292	77	391	7,17%
Logement n'appartenant pas à un organisme HLM	21390	17542	250	379	3219	15,05%
Type de l'immeuble						
Immeuble d'un seul logement	16459	13693	150	301	2315	14,07%
Immeuble de 2 logements	858	727	6	12	113	13,17%
Immeuble de 3 à 4 logements	542	435	7	3	97	17,90%
Immeuble de 5 à 9 logements	4415	3774	108	60	473	10,71%
Immeubles de 10 à 19 logements	2528	2068	75	42	343	13,57%
Immeubles de 20 logements ou plus	2041	1538	196	38	269	13,18%

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

C32 - TYPOLOGIE DES LOGEMENTS

C321 - Qualité des logements

C3211 Le taux le plus élevé d'habitations en bois de l'agglomération
Révélateur de l'origine rurale des constructions venues faire la ville par processus d'agglomération, le parc de logements aux Abymes est constitué pour plus de 27% (le taux le plus élevé de l'agglomération) de maisons ou d'immeubles en bois.

C3212 - Le taux le plus élevé d'habitations inconfortables de l'agglomération
Les indices de confort de l'Insee font apparaître que 7,9% des logements n'ont ni eau ni électricité ou eau sans électricité ou électricité sans eau. Abymes, possède avec Pointe-à-Pitre le nombre de logements inconfortables le plus élevé de l'agglomération.

C3213 - Un parc vulnérable aux risques sismiques et cycloniques
Si ce point a été abord précédemment dans le chapitre traitant des Risques (partie A), il convient de rappeler que l'étude Gemitis réalisée en 1995, a révélé le besoin de mise aux normes parasismiques PS92 d'une partie très importante du parc de logements et notamment des logements collectifs implantés sur les quartiers de Raizet et de Grand-Camp.
D'autre part, on sait que les constructions édifiées selon un mode traditionnel sont vulnérables en cas de cyclone ou autres tempêtes comme on en connaît régulièrement ici en Guadeloupe.
Enfin, les constructions individuelles sont souvent le fruit du "coup de main", c'est-à-dire d'un mode d'autoconstruction où toutes les mesures techniques ne sont pas forcément prises pour garantir la résistance des bâtiments aux phénomènes destructeurs que sont les cyclones et les séismes.

C322 - Les logements vacants - un phénomène de vacance de plus en plus criant

Aux Abymes, le taux de logements vacants est passé de 9,6% en 1990 à 13,4% en 1999, soit 1 500 logements inoccupés de plus.
C'est une hausse considérable, à Pointe-à-Pitre, elle n'est que de 0,2 points.
Les logements vacants aux Abymes représentes 3 610 logements, essentiellement des logements précaires et/ou construit avant 1975.

Le phénomène de vacance est très ciblé et révèle finalement deux phénomènes très particuliers.
Le premier est l'inadaptation des logements aux besoins existants en terme de localisation, de taille, de confort, de cadre de vie.
Il s'agit de la vacance la plus courante, mais également la plus criante car elle suppose une action forte non seulement sur le bâti mais également sur tout son environnement et en premier chef un traitement de l'espace public.

Le second correspond à la mise sur le marché d'un parc qui est encore libre, soit qu'il est encore trop récent, soit que le produit livré ne correspond pas ou plus aux attentes des populations, et d'un parc dont l'occupation n'est pas déclarée. Il est donc plus difficile de remédier à cette vacance.

PARC DE LOGEMENTS AUX ABYMES

	1990	1999
Nombre total de logements :	22 296	26 847
Nombre de résidences principales :	18 693	22 266
Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels :	1 459	1 000
Nombre de logements vacants :	2 144	3 581
Nb moyen d'occupants des RP	3,30	2,81

C

C3 - HABITAT ET MODES DE VIE

LES HOMMES ET LEUR TERRITOIRE

PROGRAMME DE REFERENCE DE LA VILLE
VOLET HABITAT (SOCIAL)

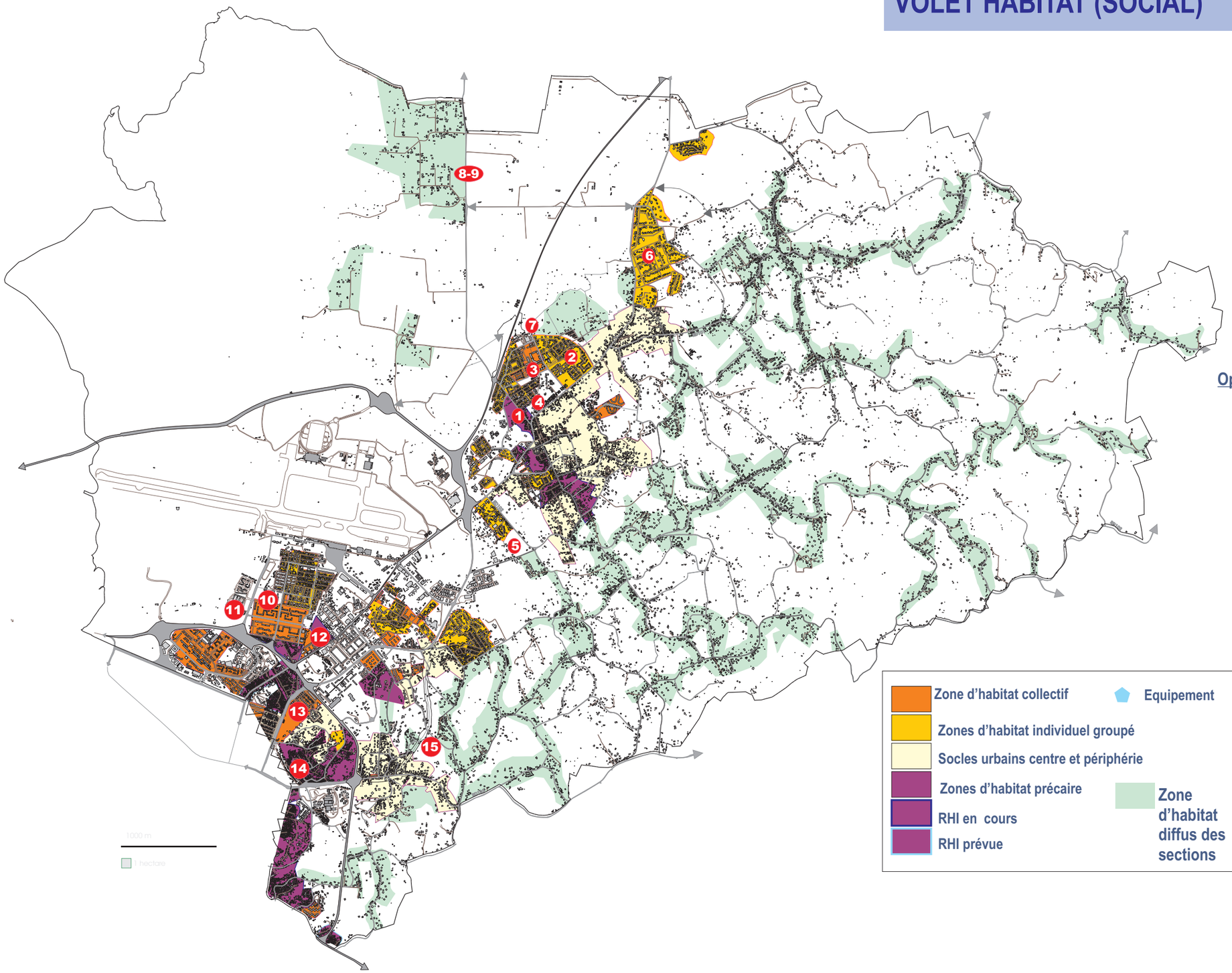

Opérations de logements (sociaux) récentes ou en cours

1. Cité Gal Lacroix - 22 LES
2. Boisripeaux - 40 LLS
3. Boisipeaux - 72 LLS
4. Boisripeaux - 123 LLS
5. Providence - 123 logements
6. Pointe d'Or - 292 LLS
7. Difort - 42 LES - 8 PTZ
8. Gare Rosa - 32 lots
9. Gare Rosa - 26 lots
10. Raizet - 44 LES
11. ZAC Raizet - 26 LES
12. Ferrand - 134 LLS
13. Boissard - 76 LLS
14. Sonis - 42 LLS
15. Chauvel - 56 LLS - 9 LES

C3 - HABITAT ET MODES DE VIE

C33 - INTERVENTIONS PUBLIQUES

C331 - Le logement social : un parc qui demeure insuffisant au regard de l'importance de la demande

Malgré une offre importante, plus de 14 500 logements sociaux sur l'agglomération, le parc social ne répond pas à l'ampleur des besoins.
En 1999, 69% de ces logements étaient antérieurs à 1980. Portant les faiblesses de leur inscription urbaine à la hâte et de leur conception que les réhabilitations parviennent difficilement à gommer, les programmes sociaux ne répondent plus aujourd'hui aux impératifs d'intégration des populations à la ville (habitat - logement). Ce parc est également largement remis en cause pour des raisons de vulnérabilité au risque sismique.
L'absence d'opportunités foncières contraint une demande potentiellement élevée, orientée de fait par les opérateurs vers les programmes périphériques.

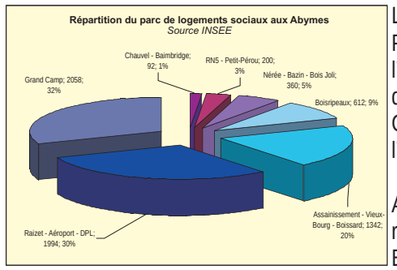

Le parc social est inégalement réparti sur l'ensemble de l'agglomération. Pointe-à-Pitre et Abymes accueillent respectivement 55 et 20% de l'ensemble des logements sociaux de l'agglomération. Il s'agit en majorité de programmes assez anciens.
Gosier et Baie-Mahault accueillent respectivement 5 et 20% du parc de l'agglomération. Ce sont des programmes récents pour la plupart.

Ainsi, Abymes compte environ 6 600 logements sociaux sur son territoire, répartis pour les trois quart sur les quartiers de Raizet, Grand-Camp et Boissard.

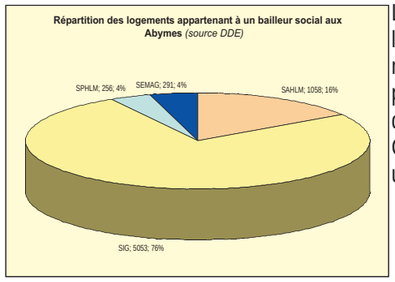

Le Plan Local de l'Habitat de l'agglomération pointoise met en évidence l'attraction forte du territoire abymien pour des populations aux revenus modestes. En effet, 40% des demandes recensées en 1999 par l'un des principaux bailleurs : la SIG, concerne la ville des Abymes. 57% de ces demandes émane de ménages bénéficiant de ressources inférieures à 762 €. Cette concentration n'est pas sans poser la question de la ségrégation urbaine et sociale.

C332 - Amélioration de l'habitat

C3321 - La désaffection des grands ensembles appelle au renouvellement urbain.
Les grands ensembles qui ont fait un temps des Abymes un pôle de modernisme (Raizet Cité Jardin) connaîssent une forte augmentation des phénomènes de vacance et de vieillissement des logements. Ils cumulent également vulnérabilité au risque sismique et problèmes d'insalubrité et d'insécurité.
Ils sont aujourd'hui concurrencés par un parc social plus récent, fait d'unités plus petites qui, en outre, se sont développé sur les communes de seconde couronne : Gosier, mais plus encore Baie-Mahault et Lamentin.

C3322 - Les quartiers insalubres
Du fait de son attractivité passée, de sa proximité avec Pointe-à-Pitre, Abymes a vu se constituer de nombreux quartiers spontanés en marge des grands programmes ou en périphérie de son bourg.
Ces quartiers aujourd'hui souffrent d'une grande précarité sociale et bâtie. Ils sont tous plus ou moins engagés dans des démarches de résorption de l'habitat insalubre. Ainsi, aux Abymes, 2332 logements sont concernés par une RHI, regroupés sur 6 opérations.
De nouveaux quartiers de vies sont en train de se constituer.

C34 - MODES DE VIE

C341 - Occupation des logements

Assurer le desserrement des ménages
Les dynamiques de construction : la construction de près de 6000 logements, n'a pas, aux Abymes accompagné une croissance démographique mais a participé aux phénomène de desserrement des ménages. Ainsi le nombre moyen de personnes par logement est passé de 2,97 en 1990 à 2,35 en 1999.

C342 - Rapport à la propriété

Propriétaire du logement…. Du sol
L'INSEE a recensé 22 235 foyers. En 1999, il fallait compter 30,77% (6 843) de foyers occupés par leurs propriétaires, également propriétaire du sol, 19,72% de foyers occupés par leur propriétaire mais établis sur un terrain ne leur appartenant pas : terrain familial, occupation tolérée (négociée) d'une parcelle privée, occupation abusive d'une propriété publique.
Cette situation se retrouve souvent dans les quartiers spontanés, fréquemment en situation d'insalubrité.

EVOLUTION DE LA TAILLE DES MENAGES

	Nombre de personnes par ménages en 1990	Nombre de personnes par ménages en 1999
Les Abymes	3,38	2,01
Pointe-à-Pitre	2,92	2,38
Le Gosier	3,39	2,82
Baie-Mahault	3,65	3,04

STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

	Nombre de logements	Logement ordinaire innocupé	Propriétaire du sol et du logement	% Propriétaire du sol et du logement	Propriétaire du logement et non du sol	% Propriétaires du logement et non sol	Locataire ou logé à titre gratuit
Guadeloupe	1788848	34030	65617	36,69%	22213	12,42%	56986
Les Abymes	26843	4608	6843	25,49%	4386	16,34%	1106

C343 Le parc locatif privé et le logement intermédiaire: une offre et une demande limitées

On ne dispose que de très peu de chiffres concernant l'offre et la demande de logements locatifs privés et de logements intermédiaires.
Le rapport du PLH nous donne cependant nombre d'informations qualitatives.
Sur l'agglomération, le parc locatif privé représenterait 17% des résidences principales. Toutefois, ce chiffre est à prendre avec prudence, une part significative du parc privé locatif n'étant pas déclarée. Ce parc apparaît en croissance entre les 2 recensements de 1990 et 1999 avce une production de 1000 logements, essentiellement du fait des incitations liées à la loi Pons.
Selon les opérateurs, le marché du locatif intermédiaire apparaît limité du fait d'une part de la structuration sociologique de la population divisée entre des populations à faible niveau de revenus et des ménages aux revenus relativement élevés ; et d'autre part de l'importance du phénomène d'accession à la propriété qui apparaît comme la réponse privilégiée pour les ménages (même modestes) à leur besoin de logement. Ainsi, pour beaucoup de ménages, la réponse à la demande de locatif est essentiellement liée au logement social subventionné.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

C3 - HABITAT ET MODES DE VIE

C35 - SPECIFICITES TERRITORIALES

LES HOMMES ET LEUR TERRITOIRE

C351 - Un parc concentré sur les quartiers proches de Pointe-à-Pitre, une dissémination dans les Grands-Fonds

Le parc de logements reste concentré sur les quartiers proches de Pointe-à-Pitre. Plus 36% du parc de logements est concentré sur les quartiers de Grand Camp, Raizet et Assainissement Vieux Bourg Boissard. Grand Camp rassemble (RGP99-INSEE) 2884 logements, Raizet 3788 et les secteurs de l'Assainissement, Vieux-Bourg, Boissard : 3232. Le long de la RN5 on compte 1/3 de l'habitat (près de 7000 logements). Le bourg et ses quartiers périphériques ne rassemblent guère plus de 1 logement sur 10.
Et c'est près d'un cinquième du parc qui est disséminé dans les Grands-Fonds.

C352 - Le développement de l'habitat individuel dans les Grands Fonds.

Les dynamiques de constructions enregistrées entre 1990 et 1999 révèlent un engouement marqué pour les Grands-Fonds.
Les quartiers de Coma Céligny Bauzon, Borricaud Sarrazin Papin, Boisvin Déravinière Beausoleil, Caraque Bois de Rose Sifar, Besson Bellevue Pagès Peinnel Terrasson, ont, au cours de la dernière période intercensitaire au moins doublé leur nombre de logement. Il s'agit pour l'essentiel d'un habitat individuel, surtout résidentiel.
Les données INSEE de 1999 font ressortir que sur le parc de logement construits en 1990 et après, la proportion de logements individuels est de :

- 92,1% à Besson Caraque,
- 93,2% à Céligny Bois de Rose Caraque,
- 96,5% à Bazin Cocoyer Jaspar,
- 90,3% à Sarrazin Papin Beausoleil Céligny Bazin
- 90,3% à Caduc Doubs Chazeau Beausoleil.
- Sur ce même parc, la proportion de logements de 4 pièces ou plus est importante :
- 66,20% à Besson Caraque,
- 54,95% à Céligny Bois de Rose Caraque,
- 53,15% à Bazin Cocoyer Jaspar,
- 55,98% à Sarrazin Papin Beausoleil Céligny Bazin »
- 62,94% à Caduc Doubs Chazeau Beausoleil.

C353 - Vieillissement des quartiers urbains et dynamique des pôles périurbains et ruraux.

La production de logement avant 1982 était globalement concentrée sur les quartiers urbains, ceux proches de Pointe-à-Pitre dans un premier temps, puis ceux situés le long de la RN5. Il s'agit là d'une dynamique qui a participé principalement à la constitution des quartiers de Zamia-Carénage, du Raizet, de Grand-Camp et d'Aanquetil.

L'analyse des spécificités territoiriales ci-après démontrera qu'il s'est produit, depuis 1982 mais plus intensément encore depuis 1990, un véritable déferlement de constructions sur le territoire rural des Abymes.
Cette mutation majeur du territoire d'espace rural en espace urbain a peu évolué depuis 10 ans.
Peu de renouvellement a été provoqué sur les quartiers constitués, à l'exception des opérations RHI qui, cumulées, concernaient initialement la démolition de plus de 2 500 logements et la constructions d'un peu plus de 4 000 logements.
Ces opérations ont produit depuis dix ans environ 1 600 logements essentiellements portés par l'opération du quartier de Boissard. *(Source : DDE Bilan au 31/1203 des opérations RHI en Guadeloupe)*
A l'inverse, l'évolution récente a brutalement et massivement concerné l'Est et le Nord qui concentrent 43,2 du parc datant de moins de 10 ans.

Globalement, le parc de logements aux Abymes, est pour la moitié, âgé de plus de 25 ans.
Certains quartiers se distinguent pour leur vétusté :
Les secteurs d'habitat spontané, constitués en frange urbaine :

- Blanchard - Chauffours
- Sarrazin Baimbridge,
- Assainissement Vieux Bourg Boissard
- Bernus Zamia Carénage Daran

Les secteurs d'habitat collectifs :

- Grand Camp
- RN5 petit Pérou
- Raizet
- Le bourg.

Dans ces quartiers, les logements construits avant 1975 représentent près de la moitié du parc.
En revanche, certains sont au cœur de dynamiques de reconstruction.
Ainsi Raizet compte 593 logements construits depuis 1990, Assainissement Vieux Bourg - Boissard en compte 688. Au cours des dix dernières années, un logement sur cinq s'est construit dans ces deux secteurs.

Le développement des sections des Grands Fonds et l'implantation dans la plaine agricole se sont fortement accentués au cours de la dernière période intercensitaire.
La moitié des logements dans les sections de Coma Céligny Bauzon, Boisvin Déravinière Beausoleil, Quatre Chemins, Caraque Bois de Rose Sifar, Besson Bellevue Pagès Peinnel Terrasson ont moins de 10 ans. Dans le plaine agricole de l'ouest des Abymes, 881,4 % des logements recensés ont été construits après 1990.

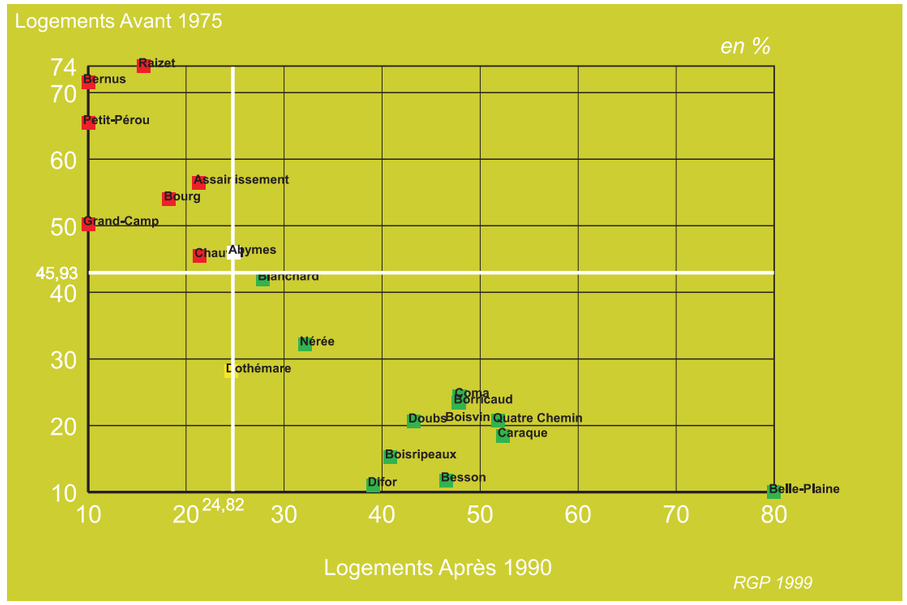

Les quartiers périurbains et ruraux :
une majorité de logements construits après 1990

Les quartiers urbains :
une majorité de logements construits avant 1975

C3 - HABITAT ET MODES DE VIE

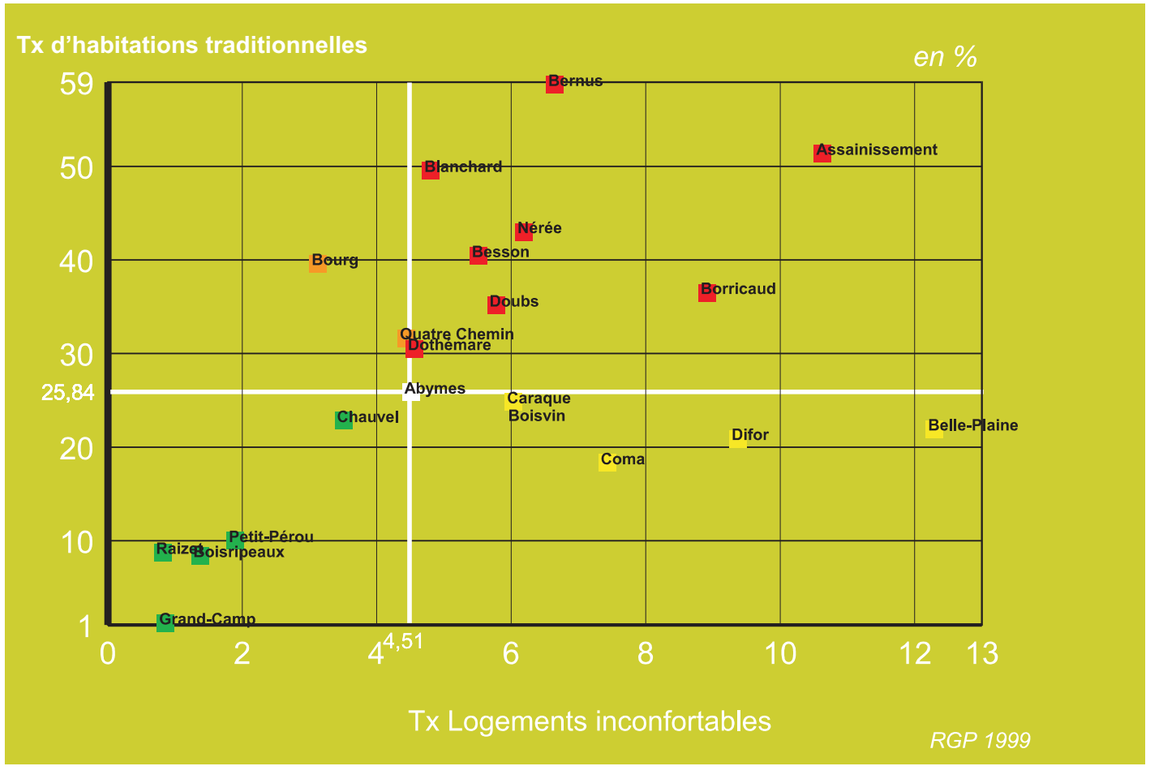

C35 - SPECIFICITES TERRITORIALES

C354 - Une typologie bâtie très marquées en fonction des quartiers

Les générations urbaines, la préparation et l'équipement des territoires, la spontanéité des quartiers alimentés par l'exode des campagnes, les grandes opérations de développement ou de requalification sont autant d'éléments qui permettent de qualifier et de distinguer les différents types de quartiers qui font les Abymes. On peut ainsi recenser quatre ensembles géographiquement très distincts qui présentent chacun une problématique spcifique.

Les quartiers d'habitat spontané et quartiers anciens :
Ces quartiers sont très fortement marqués par précarité des logements et un environnement urbain peu ou mal structuré.

Les quartiers ruraux :
Les zones rurales, peu préparées, ont accueilli une urbanisation croissante depuis une dizaine d'années, où le logement résidentiel est la forme dominante. Ainsi, se posent nombre de problèmes en terme de desserte des nouvelles habitations éparses dans la campagne, d'assainsissement, de vulnérabilité du bâti face aux risques de mouvements de terrains...

Les quartiers urbains :Les quartiers de Raizet, Grand-Camp, mais aussi Anquetil, Baimbridge... Ont connu un développement dirigé et maîtrisé se traduisant par une bonne qualité structurelle et un bon équipement des logements. Néanmoins ces quartiers présentent nombres de dysfonctionnements urbains et sociaux. La vacance des logements est un phénomène croissant, les bâtiments vieux de plus de dix ans ne répondent plus aux normes parasismiques,...ils concentrent dans les programmes de logements sociaux une part très importante de ménages aux revenus modestes.

Le centre :
Le centre-bourg est caractérisé par la subsistance d'un habitat traditionnel que l'on ne retrouve pas dans les autres pôles du territoire. Il est également confronté aux problèmes de vacance, de vieillissement et d'insalubrité d'une part importante des logements.

C355 - Des types d'habitat très variés et juxtaposés à l'intérieur même des quartiers.

Le parc de logements sociaux est important mais concentré dans quelques quartiers, souvent repérables par les morphologies et les densités qu'ils proposent, exacerbant les phénomènes de ségrégation sociale et fonctionnelle.

La typologie de l'habitat est très sectorisée sur la commune. La ville s'exprime peu au travers d'une mixité des formes et des fonctions. Ainsi, sept quartiers rassemblent l'essentiel des immeubles d'importance de la commune. Les quartiers de Grand Camp, Boissard (Lacroix, Sonis, Mortenol), Dugazon Anquetil, et Raizet concentrent plus de 87 % de leurs logements dans des immeubles de 10 logements ou plus. Grand Camp se distingue avec plus de 73,6% de logements collectifs. Les autres quartiers, le centre ville compris, sont constitués d'une majorité de maisons individuelles.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

C

C3 - HABITAT ET MODES DE VIE

LES HOMMES ET LEUR TERRITOIRE

LA VACANCE PAR QUARTIER

Quartiers	Logements vacants en 1999
Boisripeaux	64 - 5,83%
Dothémare - Providence	55 - 8,65%
Quatre Chemins	80 - 8,67%
Difor - Pte d'Or - Palais Royal - Davic - Caduc	48 - 9,38%
Doubs - Chazeau	93 - 9,42%
Grand Camp	244 - 10,48%
Raizet - Aéroport - DPL	468 - 14,64%
RN5 - Petit-Pérou	306 - 15,68/%
Boisvin - Déravinières - Beausoleil	120 - 16,51%
Caraque - Bois de Rose - Sifar	147 - 16,74%
Bourg	124 - 16,87%
Chauvel - Baimbridge	233 - 18,15%
Borricaud - Sarrazin - Papin	66 - 18,38%
Nérée - Bazin - Bois Joli	160 - 18,69%
Belle Plaine - Belle Espérance - Golconde	35 - 18,72%
Coma - Céligny - Bauzon	111 - 19,17%
Besson - Bellevue-pagès - Peinnel - Terrasson	131 - 20,06%
Blanchard-Chauffours	124 - 22,92%
Bernus - Zamia Carénage - Morne Daran	329 - 25,43%
Assainissement - Vieux-Bourg - Boissard	672 - 26,76%
Commune des Abymes	3 610 - 16,24%

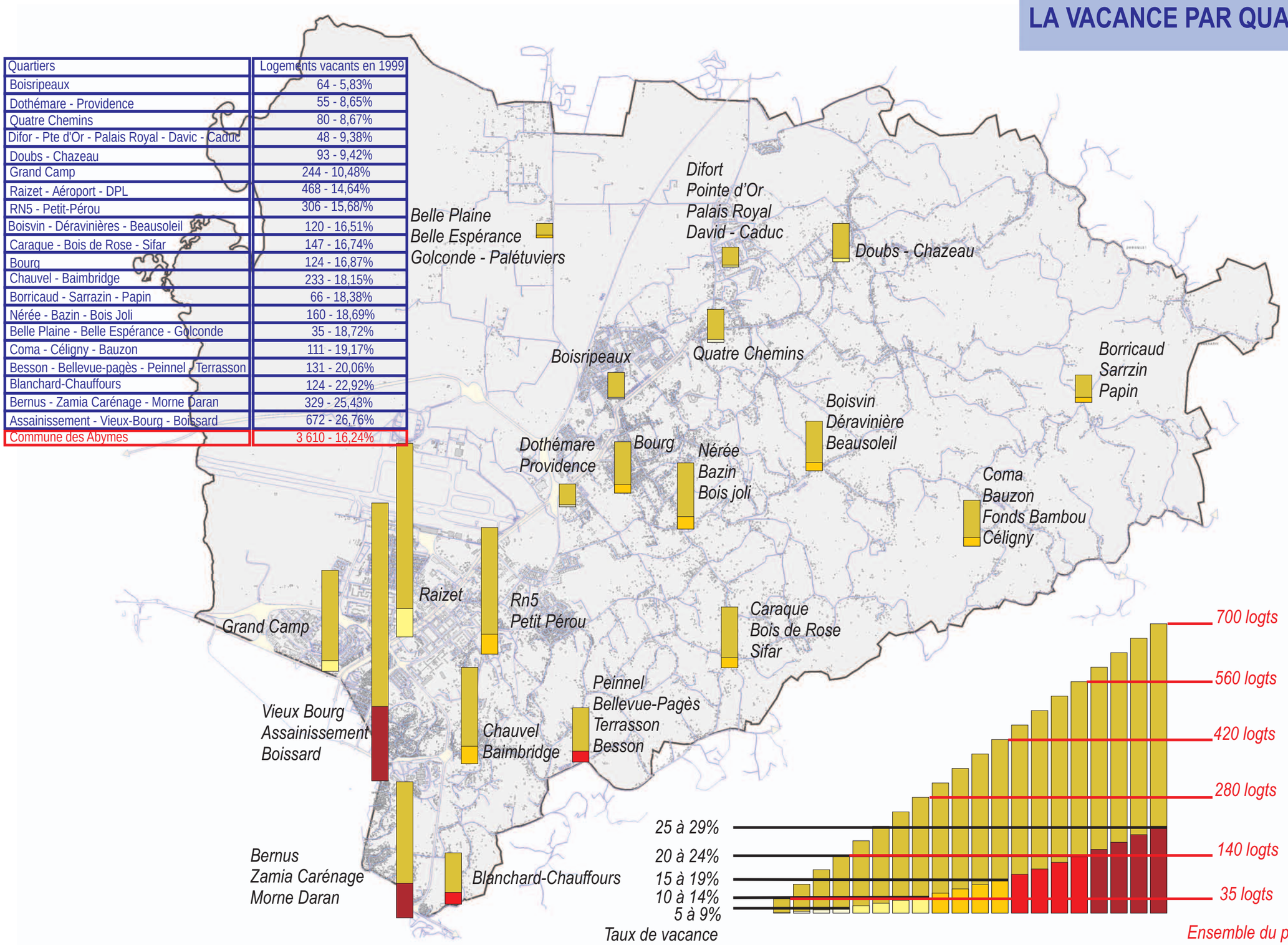

C3 - HABITAT ET MODES DE VIE

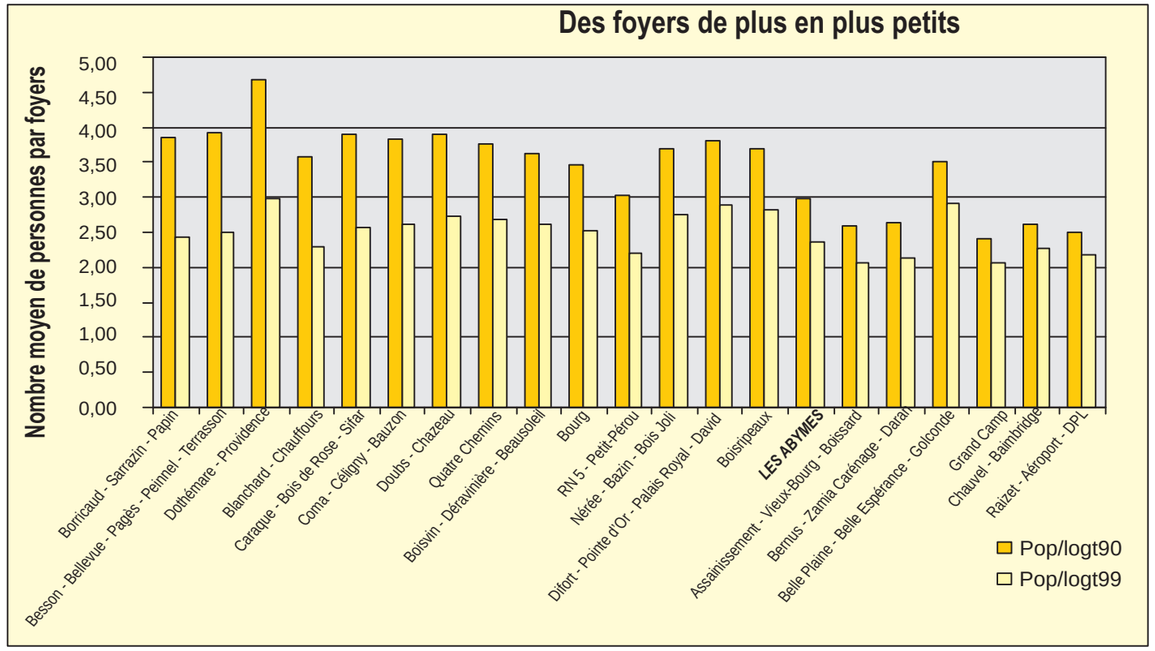

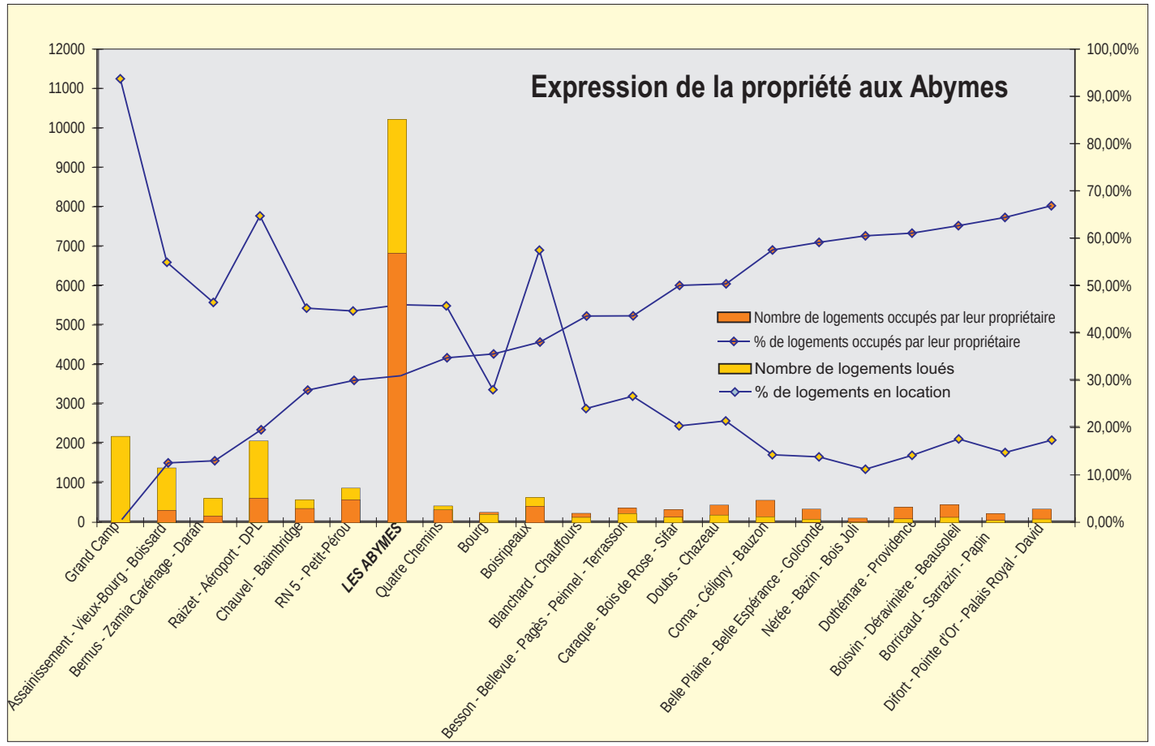

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

C35 - SPECIFICITES TERRITORIALES

C356 - Des modes d'habiter différents

La baisse du niveau d'occupation des logements est plus importante dans les zones rurales et périurbaines.
Ainsi, dans les sections les plus à l'Est, on observait une moyenne de 3,5 personnes par logement ou plus en 1990, ce chiffre est descendu à moins de 2,5 en 1999.
Ceci traduit les dynamiques de constructions importantes, par ailleurs, déjà décrites dans ces sections. De même, le desserrement des ménages est assez fort dans des quartiers où des opération de résorption de l'habitat insalubre sont en cours : Boissard, Zamia, Carénage.
Enfin, le nombre de personnes par logement est bas et évolue très peu dans les quartiers urbains de l'agglomération tels que Raizet, Grand Camp, Chauvel et Baimbridge, ce qui traduit un certain dépérissement de ceux-ci.

Le statut d'occupation des logements est également un critère de différenciation des quartiers.
Au regard du statut d'occupation, les quartiers d'habitat collectifs, tels que Grand Camp, Raizet, dans une moindre mesure Boisripeaux et Boissard Vieux Bourg présentent un taux de locataires importants ; il s'agit de quartiers dont une grande part du parc de logement appartient aux bailleurs sociaux.
Ailleurs, la location est moins répandue, il s'agit aussi pour l'ensemble d'un parc privé. Ainsi les quartiers sud ouest (Bernus, Zamia Carénage…), les quartiers proches de la RN5 (Chauvel, Petit-Pérou), les quartiers périurbains comme Quatre Chemins comptent plus de 40% de ménages en location.
La propriété du logement et du sol, c'est-à-dire l'expression de la maîtrise foncière est forte dans les Grands Fonds (sections de Borricaud, Sarrazin, Papin, sections de Boisvin, Déravinière, Beausoleil) dans la plaine agricole (sections de Belle Plaine, Belle Espérance, Golconde, Difort, Pointe d'Or jusque Doubs) ainsi qu'aux portes du bourg (sections de Dothémare, Providence).

C357 - Des logements vacants nombreux en zone urbaine

Selon les données du dernier RGP, ce sont les quartiers les plus urbains, très structurés, dont le développement a supposé une très forte intervention publique, qui ont les taux de vacance les plus faibles, néanmoins, ils rassemblent plus d'un quart des logements vides. Il est clair que le caractère urbain de ceux-ci : Raizet, Grand Camp, Boisripeaux est encore un facteur d'attractivité. Mais ce sont aussi des quartiers vieillissants qui perdent de la population.

En revanche, le taux de vacance est très fort dans les quartiers des franges urbaines, quartiers développés dans la dynamique de croissance de l'agglomération pointoise. Il s'agit notamment des quartiers de Zamia Carénage, de Boissard, Assainissement, dans lesquels un logement sur quatre est inoccupé. Ces quartiers sont ou seront restructurés dans le cadre d'opérations de RHI.
La vacance des logements s'exprime très majoritairement (64,13%) sur le parc de maisons individuelles, moins dans le parc de logements en immeubles collectifs où un minimum de confort est assuré. (Vacance : 18,92% dans le parc de collectifs de 2 à 9 logement 16,95% dans le parc d'immeubles de 10 logements ou plus)
Ce phénomène touche davantage le parc construit avant 1975 (51,80% des logements vacants) .

Notons également la part importante de vacance artificiellement alourdie par la prise en compte de logements en cours qui n'étaient pas encore occupés lors du RGP de 1999 : 24,43% des logements vacants ont été construits après 1990. Ce phénomène est surtout observable dans les sections périurbaines et rurales.

C

C3 - HABITAT ET MODES DE VIE

LES HOMMES ET LEUR TERRITOIRE

VACANCE A L'ILOT

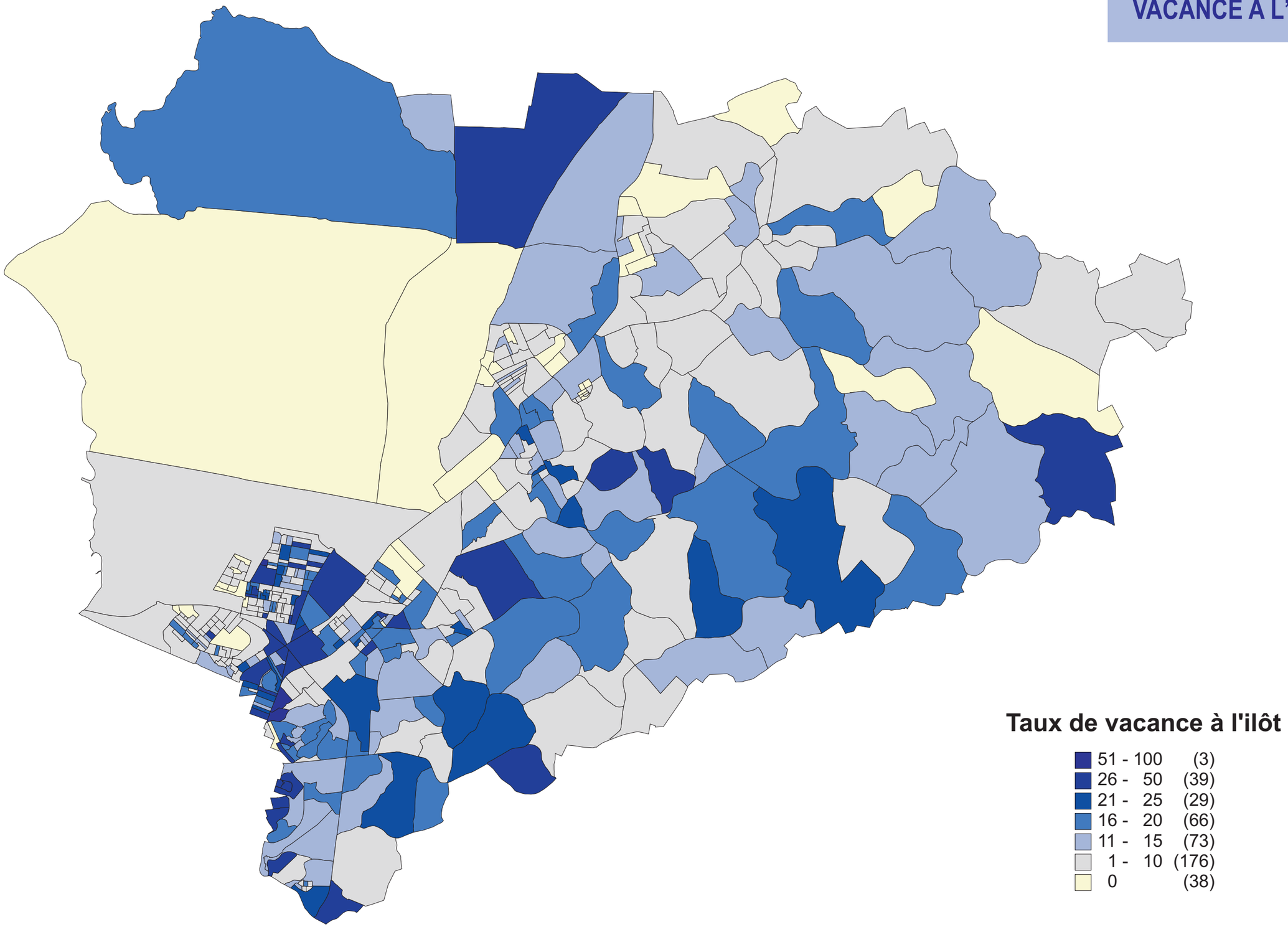

C3 - HABITAT ET MODES DE VIE

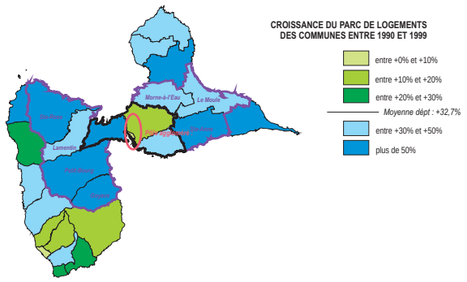

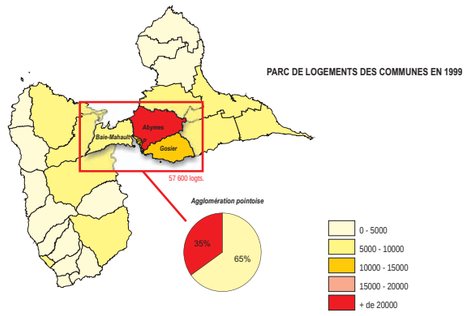

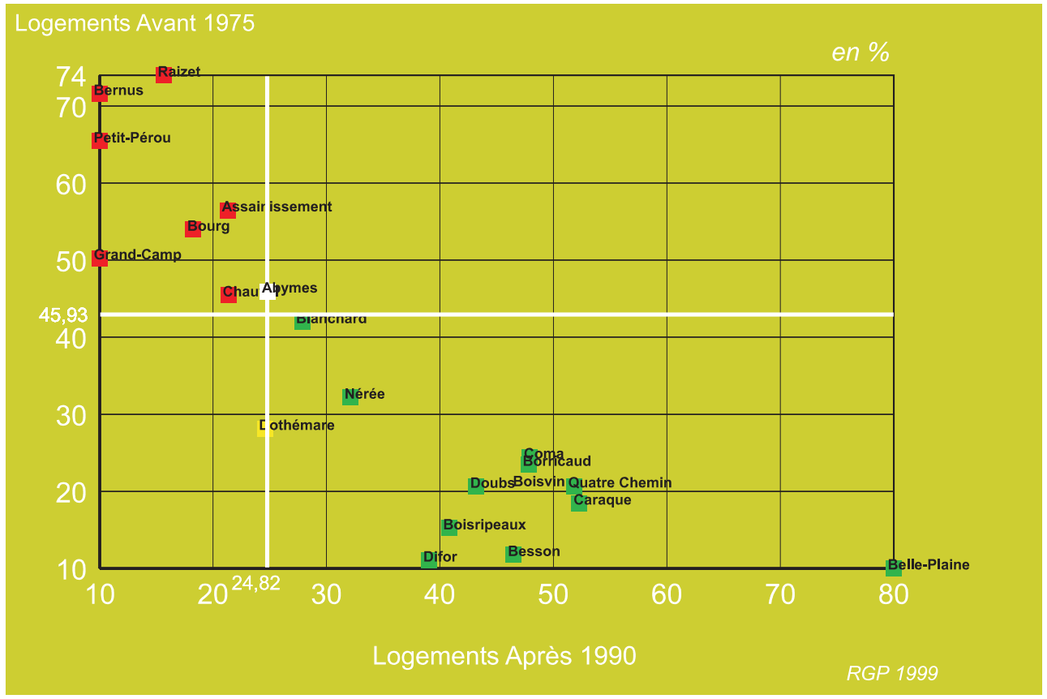

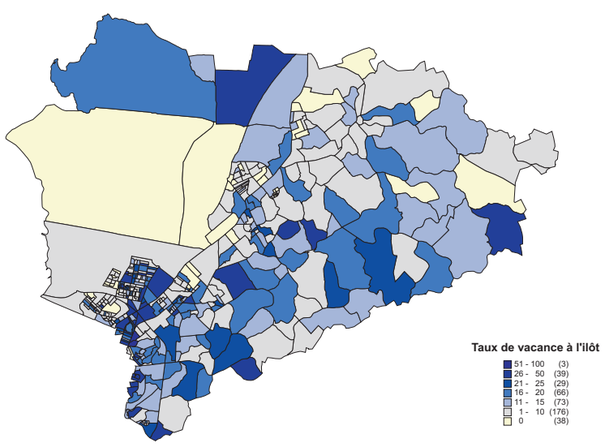

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

Des territoires ruraux plus dynamiques que les grands quartiers urbains qui restent les principales poches d'habitat

Abymes reste dynamique en terme de construction, avec plus de 4 500 logements de plus entre 1990 et 1999. La croissance du parc s'est particulièrement faite ressentir dans des secteurs à caractère rural. Les sections des Grands-Fonds ont connu une croissance du parc de logement de 50%, essentiellement sous forme de logements individuels.

Les grands quartiers du Raizet, de Grand Camp, les essembles d'habitat collectif des axes Rn5 et boulevard de Baimbridge restent les principales zones d'habitat de la commune avec 50% des logements. Ces quartiers connaissent un double phénomène de vieillissement : vieillissement de la population, du parc de logements et de dégradation de leur environnement urbain. De plus, ils souffrent d'un défaut de mixité. En effet, ce sont des quartiers dans lesquels la part du logement social est très importante.

De nombreux dysfonctionnements persistent notamment dans les quartiers urbains les plus anciens, ceux proches de Pointe-à-Pitre et du bourg.
La vacance concerne 3 160 logements sur la commune. Les logements inoccupés sont concentrés dans des secteurs qui cumulent de plus des problèmes de précarité du bâti et d'insalubrité.

Ainsi, équilibre et mixité doivent être recherchés entre les différents territoires :

- Les quartiers urbains qui concentrent des dysfonctionnements tels que le vieillissement du bâti, l'insalubrité et la vacance,
- les quartiers ruraux des Grands-Fonds et du Nord du territoire qui ont gagné 50% de logements essentiellement alimentés par le logements individuel.

D

EQUIPEMENT DU TERRITOIRE

MAILLAGE VIAIRE HIERARCHISE SATURATION DES AXES PRINCIPAUX

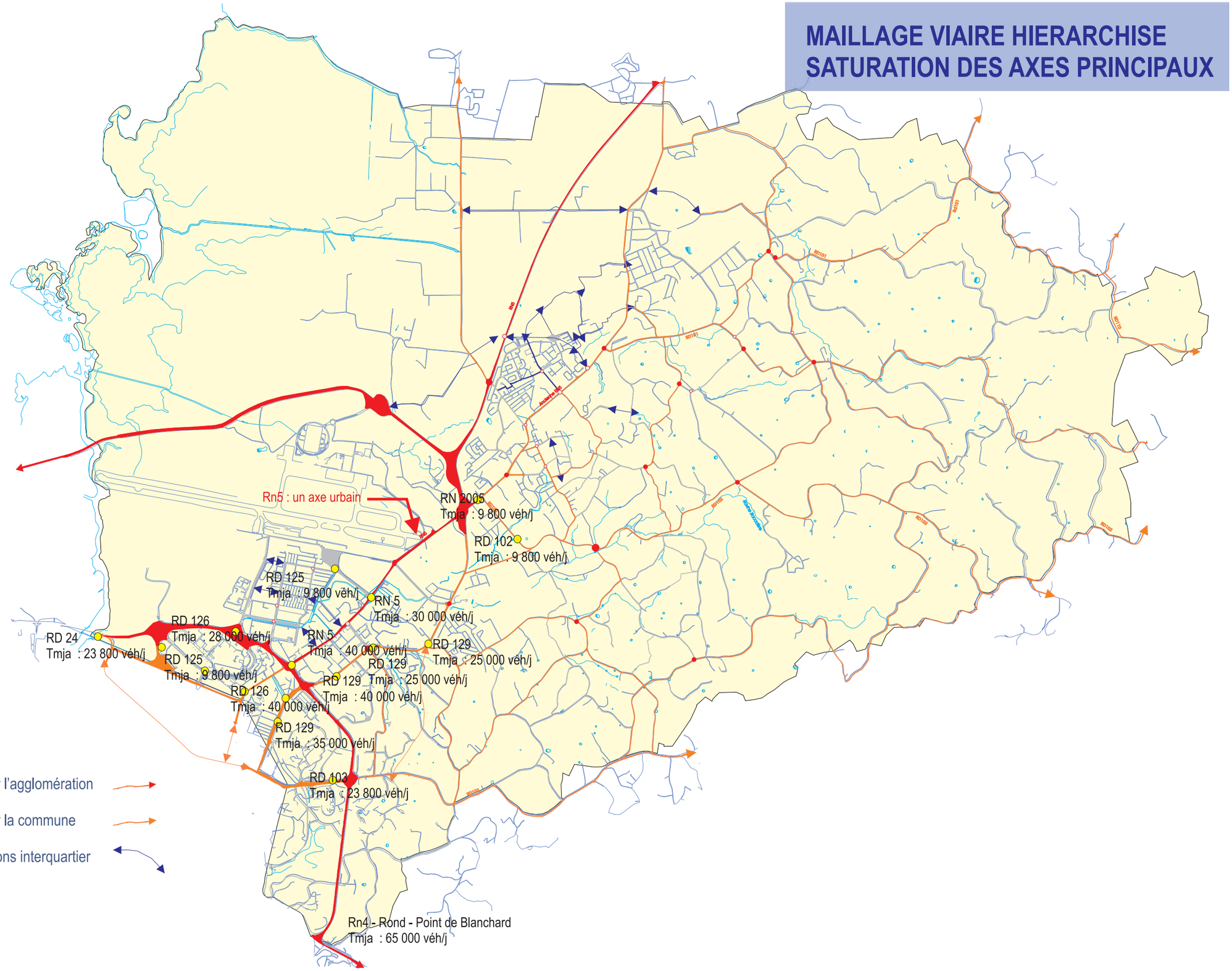

D1 - INFRASRUCTURES DE TRANSPORT ET RESEAUX DIVERS

D11 - VOIRIE

AVANT-PROPOS

Abymes : carrefour de l'agglomération

Avec un parc automobile estimé à environ 140 000 véhicules en 1999, le transport routier s'affirme comme le principal moyen de déplacement au sein de la Guadeloupe. La croissance démographique soutenue et la mobilité toujours plus grande des individus conjuguées à la pérennisation des dynamiques spatiales régionales devraient encore multiplier ces échanges et leurs travers : congestion des axes routiers, croissance de l'investissement public, etc.

De part sa position au cœur de l'agglomération centre, en limite sud de la Grande-Terre, ayant sur son territoire les deux seuls ponts permettant de passer en Basse-Terre, l'aéroport (Pôle Caraïbe) et l'un des principaux aérodromes (Raizet) permettant de quitter « l'île papillon », Abymes reçoit ou est traversée par de très nombreux flux.

Le maillage viaire : support de tous les déplacements

Le maillage viaire sur la commune des Abymes est fin et hiérarchisé ; les contraintes physiques ne posent pas d'obstacle majeur à l'irrigation de l'ensemble du territoire, même si elles limitent son élargissement en particulier sur l'Est des Abymes (Grands-Fonds).

D111 - Voirie primaire : Les nationales et la rocade

Un maillage primaire place la commune au cœur d'un système d'échanges intercommunaux et permet également d'assurer les échanges internes à la commune. Quatre axes majeurs sont identifiés :

- La voie rapide de contournement de Pointe-À-Pitre (Rond Point de Blanchard - Pont de la Gabarre), qui avec ses cinq échangeurs (Grand Camp 1&2, Jardin d'Essai, Baimbridge, Hôpital) assure les liaisons transversales entre Pointe-à-Pitre et Abymes, entre le Sud Grande-Terre (Gosier) et le Nord Basse-Terre (Baie-Mahault),
- La voie rapide de transit Pointe-à-Pitre - Abymes - Moule, le boulevard de Baimbridge, qui dessert aussi entre autre la zone industrielle de Petit-Pérou, mais évite le bourg,
- La RN5, voie de liaison majeure entre Pointe-à-Pitre et le Moule via Abymes et Morne-à-l'Eau,
- La liaison port - aéroport, qui assure également le contournement nord-ouest du bourg, en limite de la ZAC de Dothémare.

D112 - Voirie secondaire : Les départementales

Un maillage secondaire permet de relier les communes du Nord et de l'Est Grande-Terre au cœur de l'agglomération ; il favorise également les échanges inter-quartiers, entre les centres urbains (le bourg et les quartiers proches de Pointe-à-Pitre) et les sections périurbaines et rurales des Grands-Fonds. Il s'appuie sur :

- RD 103 qui assure la liaison Abymes - Gosier via Cocoyer Besson Chauvel avec un nœud majeur au niveau du rond point de l'Hôpital,
- RD 102 qui assure la liaison Abymes - Sainte-Anne via Bouliqui Boisvin Salle d'Asile avec une connexion sur la RN5 à Providence
- RD 101 qui assure la liaison Abymes - Moule via Borricaud Chazeau Doubs avec une connexion sur la RN5 à Quatre Chemin.

D113 - Voirie tertiaire

Le territoire est ensuite irrigué par une multitude de chemins communaux et de chemins ruraux qui assurent les liaisons entre les différents hameaux des Grands-Fonds.

Des routes, plus que des rues, qui ne participent pas à rendre lisible la ville et ses fonctions, à mettre en scène le paysage urbain.

Dans les quartiers urbains, la fonction de rue et de route se confond parfois, comme c'est le cas au niveau de la RN5, du boulevard de Baimbridge. L'espace public des voiries principales et secondaires dans les quartiers est très peu valorisé, la place de l'automobile est dominante. Seul, le boulevard des Héros apparaît comme un espace multifonctionnel valorisé.

L'état même de la chaussée et des trottoirs, parfois absents, la rareté du paysagement des rues, avenues… participent à la dévalorisation de l'image de la commune. Les potentiels sont grands. Abymes possèdent de véritables boulevards urbains, ossatures de l'armature urbaine : les avenues du Mal Leclerc et du Gal de Gaulle au Raizet, le chemin départemental de l'aérodrome, le chemin communal de Baimbridge…

Dans les grands ensembles de Grand Camp, de Raizet, dans les nouveaux programmes de logements tels que Pointe d'or mais également dans les quartiers d'habitat spontané, le réseau réduit ainsi les quartiers à des enclaves dans le tissu urbain. Des besoins de liaisons se font ressentir pour assurer la perméabilité, la hiérarchisation et la continuité indispensables au réseau viaire des centres urbains.

D114 - Les transports en commun

D1141 - Transport collectif interurbain : les difficultés d'exploitation

D'initiative privée, le transport collectif interurbain guadeloupéen assume une mission d'intérêt public fondamentale que les difficultés croissantes de son exercice tendent à remettre en cause. La pérennité des entreprises exploitantes est ainsi sans cesse menacée par une concurrence exacerbée, des conditions d'exploitation (infrastructures, horaires, financements) mal définies et insuffisamment supportées par la puissance publique.

L'agglomération pointoise constitue le carrefour majeur des réseaux irriguant le département. Le transport collectif interurbain s'articule autour de trois plateformes d'embarquement/débarquement des passagers situées aux portes de la ville ancienne : Chanzy (Ouest), Mortenol (Nord), la Darse (SSE). Les conditions d'accessibilité, de sécurité et de confort y sont très nettement insuffisantes.

D1142 - Transport collectif urbain : une réflexion globale insuffisante

Pointe-à-Pitre et Abymes disposent d'un réseau de bus commun (TAG) irriguant le tissu urbain aggloméré (jusqu'au Raizet). Son développement souffre de l'absence d'une réflexion globale sur les déplacements urbains, telle qu'elle est par exemple encouragée au travers des Plans de Déplacements Urbains. L'absence d'intercommunalité sur la question du transport y participe pour une large part. L'intermodalité n'est également aujourd'hui que peu effective, les points de rupture de charge sont multiples. L'absence d'infrastructures dédiées (site propre, arrêts, etc.) est en outre pénalisante pour le renforcement et la qualité de ce service.

D1143 - Circulation et stationnement : la saturation des réseaux

Pôle économique et réservoir démographique du département, carrefour géographique à la rencontre de la Grande-Terre et de la Basse-Terre, l'agglomération pointoise s'articule autour d'un réseau routier où se confondent les liaisons régionales et les déplacements urbains intra-agglomération. En ce sens, il catalyse les nuisances de l'accroissement du trafic (+ de 50 000 véhicules/jour sur la rocade) combinée aux insuffisances d'une réelle politique de transports.

Les palliatifs infrastructurels proposés à court terme participent au maintien des déséquilibres territoriaux du département. Alors même que les coûts sociaux, les coûts environnementaux, la dépense publique ne cessent de croître depuis 20 ans, aucune issue satisfaisante ne semble se dessiner.

Au sein de la zone agglomérée, le maillage viaire principal, s'il contrarie les liaisons fonctionnelles inter-quartiers faute de traitement, permet une irrigation relativement fine du noyau urbain compte tenu de sa densité. Néanmoins, la quasi-absence de parkings à l'appui des fonctions urbaines développées sur le centre plaide quant à elle en faveur de la fréquentation des secteurs d'activité périphériques. Lieu d'échanges par nature, la ville se meurt faute, entre autre, de pouvoir proposer à ses acteurs des conditions de mobilité adaptées (collective, automobile).

L'intermodalité, la mixité des échanges des usages et des usagers ne sont donc pas organisée aux Abymes, ni dans l'agglomération. Les différents flux se mélangent, se croisent, se mêlent et se disputent un seul et même espace : la chaussée.

L'un des meilleurs exemples est la RN5, avec plus de 30 000 véhicules jours recensés par les comptages de 1998 dont 5% de poids lourds, cet axe est également très emprunté par les piétons du fait de la proximité des commerces et des équipements majeurs (lycées de Baimbridge et du Jardin d'Essai, CREPS…). Les réflexions doivent porter sur un meilleur partage de l'espace.

Abymes n'est pas seulement concernée par les seuls échanges depuis et vers la commune. De part sa position centrale sur le département, la commune est traversée par de nombreux échanges Nord et Est Grande-Terre <> Basse-Terre, dont les principaux sont les échanges domicile - travail.

A titre d'exemple, l'Insee a recensé 1 379 actifs se déplaçant quotidiennement vers Baie-mahault depuis les communes du nord Grande-Terre (Anse Bertrand, Petit-Canal, Port-Louis, Morne-à-l'Eau, Moule) et traversant donc Abymes principalement grâce à la RN5 ou au RD101, s'ajoutent 307 déplacements depuis ces mêmes communes vers les autres communes de la Basse-Terre.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

D1 - INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET RESEAUX DIVERS

D11 - VOIRIE

EQUIPEMENT DU TERRITOIRE

D1143 - Circulation et stationnement : la saturation des réseaux

Les RD 102 et 103 en provenance des Grands Fonds, se connectant respectivement sur la RN5 à Providence et sur la RN1 au carrefour de l'hôpital sont également le siège de flux domicile - travail essentiellement depuis et vers les communes de Gosier, Sainte-Anne et Saint-François. L'Insee a ainsi recensé 2 183 migrants depuis les communes du Sud et Est Grande-Terre vers Abymes, et 2 494 migrants depuis ces communes vers la Basse-Terre, dont 2 099 vers Baie-Mahault.
Selon l'Insee, 65,97 % des actifs ayant un emploi sur le département se déplacent en voiture particulière, ce taux est ramené à 71,06% sur le bassin d'emploi Pointe-à-Pitre Abymes.
A tout ceci s'ajoutent les flux « touristiques » difficiles à évaluer.

D1444 - Le déficit de transport en commun
Si le réseau de transport en commun existe, il reste sur de nombreux points insuffisant en quantité et en qualité de service alors que les besoins sont criants.

D11441 - Besoin des ménages
Aux Abymes, plus d'un tiers des ménages n'avait pas de véhicule en 1999 alors qu'un quart possédaient au moins 2 véhicules particuliers.
L'axe principal des Abymes, la RN5, est saturé : entre Pointe-à-Pitre et Abymes : 31 000 véhicules/jours (comptages1998)notamment du fait des déplacements liés aux migrations domicile - travail. En plus des déplacements des Abymiens, il faut estimer les déplacements des quelques 1 960 personnes résidant sur les communes de Petit-Canal, Anse Bertrand, Morne-à-l'Eau, Port-Louis, Moule qui viennent travailler aux Abymes.

D11442 - Un réseau mal structuré
La DDE comptait en 1998, pour l'ensemble du département 682 transporteurs de voyageurs, dont 87% sont des entreprises personnelles. 431 transporteurs exploitaient 36 lignes. En parallèle, 200 services scolaires existaient.
L'offre de transports collectifs est très peu attractive sur l'agglomération et ne dessert en pratique ni Jarry, ni l'aéroport.
Les conventions actuelles sont passées sans participation de la collectivité d'où de nombreuses dérives :
- Non-respect des horaires mais concurrence sauvage aux heures rentables,
- Absence de service le soir, aux heures creuses ou le week-end,
- Absence de billetterie et tarifs variables. Le coût moyen officiel varie de 0,10 euro à 0,15 euro au kilomètre sur la Grande Terre.
- Non-respect des points d'arrêt,
- Pas d'information à la clientèle sur les tracés des lignes ni sur les tarifs, usage d'habitués qui attendent au bord de la route.

Il existe 3 gares routières interurbaines, à Pointe-à-Pitre, éloignées les unes des autres et sans liaisons. Aux Abymes, l'échangeur d'Hibiscus en fait office.
En théorie, 78 bus desservent la liaison Abymes Pointe-à-Pitre, aucune ne se poursuit vers Baie-Mahault.
En dehors de leur secteur géographique d'origine, les entreprises se livrent à une concurrence aux points d'arrêts urbains.

D1 - INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET RESEAUX DIVERS

D

EQUIPEMENT DU TERRITOIRE

D12 - AUTRES SUPERSTRUCTURES

D121 - Abymes : porte de la Guadeloupe : Aéroport pôle Caraïbes

L'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbe est exploité par la CCI, il est situé sur la commune des Abymes, sa piste unique est orientée Est-Ouest, il dispose également d'une zone de fret et de deux zones d'activités.

Il s'inscrit entre les grands pôles urbains qui influencent le développement sur le territoire communal. Réalisé au début des années 1950 l'aéroport du Raizet a évolué jusqu'à ce que le basculement de ses structures au Nord des pistes soit rendu nécessaire par l'accroissement constant du trafic en 1996. Illustration de l'importance de la fréquentation de l'aéroport et de sa constante augmentation, alors que le cap du million de passagers en fréquentation annuelle a été dépassé en 1978, celui des deux millions a été dépassé en 2000…Second aéroport de la Caraïbe, occupant, en 2001, le dixième rang au niveau national, cet équipement ultramoderne possède une aérogare internationale et une structure régionale fréquentée par neuf compagnies régulières et sept compagnies non régulières proposant des vols charters. L'aéroport Pôle Caraïbes avec ses dix-huit destinations régulières, ses 30 064 mouvements d'avion assurant un transit de 18.288 tonnes de fret et de 1 896 044 passagers (chiffres de 2001), consacre bien la Guadeloupe comme plaque tournante dans le trafic aérien au niveau des Caraïbes dont Abymes en est la porte d'entrée.

2 117 232 passagers étaient enregistrés en 2000 malgré un transit et des mouvements d'avion à la baisse. Cet accroissement du trafic passager de 3,6% était à souligner tout comme l'était pour cette même année celle du fret (+5,9%).
En 2001, la fréquentation de l'aéroport Pôle Caraïbes s'infléchit sensiblement avec un nombre global de passagers de 1 896 044 marquant nettement un recul (- 10,45%) par rapport à 2000. Après près de dix ans de progression, cette première baisse enregistrée depuis 1993 se confirme en 2002 puisque le nombre de passagers enregistré n'est plus que de 1 805 420 annonçant une évolution annuelle de 4,78%.
Le trafic est largement dominé par les vols à destination de la France hexagonale (64,6%). Malgré une érosion relative , le réseau Martinique Guyane se maintient en seconde position (17,07%), tout comme le réseau intérieur (Guadeloupe et îles proches) qui représente 7,61% du trafic enregistré en 2001.

Avec 18.288 tonnes transportées, le fret a progressé en 2001 de 8,0% essentiellement grâce aux bonnes performances du fret à l'exportation (+18.3%). Ces chiffres confirment une évolution observée dès 2000 où le fret (+5,9%) avait été dopé par l'exportation (+14,7%).

En 2001, le chiffre d'affaires généré par les activités aéroportuaires était de 29,28 millions d'euros. Le recul enregistré (-7% par rapport à 2000) est évidemment directement lié à la baisse du trafic et celle des activités aéronautiques qui alimentent majoritairement le chiffre d'affaires à hauteur de 61%.
Les évènements de septembre 2001 ont eu de lourdes conséquences sur le trafic et les charges qui se sont alourdies par la mobilisation de moyens nouveaux en matière de sûreté. Malgré cette situation de crise, l'aéroport présente un bénéfice d'exploitation de 0,43 millions d'euros sur l'année 2001.

Le programme de modernisation et de développement des installations s'est poursuivi avec 4,39 millions d'euros d'investissements réalisés en 2001. Il a visé l'amélioration et l'adaptation des installations actuelles pour rendre l'aéroport plus confortable et plus fonctionnel. La signalétique, l'agrandissement de la salle d'embarquement régionale comptent parmi ces investissements au même titre que la réalisation de la plate-forme d'accueil pour les locations automobiles (4 ha) ou les travaux de la future " caserne de sauvetage et de lutte contre les incendies d'aéronefs ".
Globalement, ces investissements sont essentiellement alloués aux bâtiments et plus encore aux infrastructures.
Ces efforts vont perdurer et s'accroître même très prochainement puisque des interventions lourdes sont programmées en bout de piste. L'évolution récente de la capacité des avions gros-porteurs avec une motorisation accrue et de plus en plus puissante suppose une adaptation des zones d'envol concernant la piste d'abord mais aussi le cône d'envol et la zone de bruit qui lui sont liés. Des travaux d'aménagement des infrastructures sont programmés à court terme pour prolonger quelque peu l'emprise aéroportuaire et l'inscription des contraintes qui lui sont liées, induisant des conséquences directes sur le profil de la RN5 qui devra être corrigé pour contourner la nouvelle servitude.

L'aéroport Pôle Caraïbes en quelques chiffres

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Mouvements d'avions	39 317	39 418	37 408	35 483	30 062	28 375
Variation / année précédente	*2,80%*	*0,26%*	*-5,10%*	*-5,15%*	*-15,28%*	*-5,61%*
Passagers						
Arrivée	874 902	900 167	934 954	982 185	902 972	855 531
Départ	876 475	906 963	950 665	992 727	912 313	865 784
Transit	139 769	171 049	158 936	142 320	80 759	84 105
Total	**1 891 146**	**1 978 179**	**2 044 555**	**2 117 232**	**1 896 044**	**1 805 420**
Variation / année précédente	*2,00%*	*4,60%*	*3,36%*	*3,55%*	*-10,45%*	*-4,78%*
Fret (en tonnes)						
Import	10 578	11 003	10 626	10 785	11 019	9 204
Export	4 957	5 493	5 358	6 146	7 269	6 479
Total	**15 535**	**16 496**	**15 984**	**16 931**	**18 288**	**15 683**
Variation / année précédente	*2,00%*	*6,19%*	*-3,10%*	*5,92%*	*8,01%*	*-14,24%*
Poste (en tonnes)						
Arrivées	2 069	2 277	2 103	2 498	2 351	2 328
Départ	630	659	659	675	594	595
Total	**2 699**	**2 936**	**2 762**	**3 173**	**2 945**	**2 923**
Variation / année précédente	*2,00%*	*8,78%*	*-5,93%*	*14,88%*	*-7,19%*	*-0,75%*

Destinations	1999	2000	Var 1999/2000	2001	Var 2000/2001
Dépendances Guadeloupe	138 134	131 547	-4,77%	138058	4,95%
Martinique et Guyane	335 948	333 297	-0,79%	309878	-7,03%
Caraïbe et Amérique du Sud	167 375	185 529	10,85%	131330	-29,21%
Amérique du Nord	24 636	23 289	-5,47%	22358	-4,00%
France hexagonale	1 180 236	1 250 286	5,94%	1172176	-6,25%
Europe	39 290	50 815	29,33%	41485	-18,36%
TOTAL	1 885 619	1 974 763	4,73%	1 815 285	-8,08%

L'ancien aérodrome du Raizet

L'aéroport international Pôle Caraïbes



© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

D1 - INFARSTRUCTURES DE TRANSPORT ET RESEAUX DIVERS

EQUIPEMENT DU TERRITOIRE

D12 - AUTRES SUPERSTRUCTURES

D122 - Les projets

Parmi les travaux projetés ou récemment réalisés, rappelons ceux qui vont avoir ou ont déjà une influence sur le traitement viaire aux Abymes.

D1221 - Le rond-point de Blanchard
En 2002 a été inauguré le rond point Blanchard qui permet entre autre de fluidifier les flux entre le Sud Grande-Terre, Pointe-à-Pitre Abymes et de qualifier grâce à la réalisation d'un aménagement symbolique, une triple entrée de ville : Abymes, Pointe-à-Pitre, Gosier.

D1222 - L'entrée de ville de Providence
Moins spectaculaire, mais ayant eu déjà des effets sur les comportement, l'entrée de ville des Abymes à Providence a également fait l'objet d'un aménagement paysager symbolique. La RN5 voie de transit est interrompue par un mur, la « Porte des Abymes » pour laisser place à une expression plus urbaine portée par la voie principale du bourg : la rue René Achille Boisneuf.

D1223 - Les aménagements de Chauvel
Il est également inscrit dans le POS de 1991 un emplacement réservé depuis Chauvel jusque Dugazon pour soulager la RN5 et le boulevard des Héros. L'aménagement d'un giratoire a déjà été réalisé avant l'échangeur principal de l'hôpital pour faciliter et sécuriser les flux de Chauvel à Baimbridge.

D1224 - La ZAC de Dothémare
Le développement de la ZAC de Dothémare comporte un volet routier, il s'agira d'un réseau de desserte des zones artisanales intégré au paysage et à l'environnement des lieux. Dans l'environnement immédiat du bourg, plusieurs échangeurs sont donc d'ores et déjà envisagé permettant une meilleure transition entre un réseau primaire et un réseau secondaire, permettant également de qualifier les entrées de ville.

D1225 - L'étude de définition de la RN5
La RN5 fait l'objet, depuis 2002, d'une étude de définition urbaine visant entre autre à lui redonner les caractéristiques qualitatives d'un véritable boulevard urbain notamment en intégrant les problématiques des piétons et des transports en commun en sites propres.

Il est également prévu, pour des questions techniques liées aux balises aéronautiques, de dévier la RN5 en bout de la piste de l'aéroport.

D1226 - Le barreau nord de Boisripeaux
Enfin, le développement urbain envisagé au nord de Boisripeaux est sous-tendu par la création d'un barreau nord, entre l'ancienne RN5 au niveau de Quatre Chemins (Marie-Claire) et la nouvelle Rn5.

D1227 - Le Boulevard des Héros
Entre l'Hôpital et Baimbridge, l'aménagement de ce boulevard participe à la valorisation des quartiers de Boissard, de l'Assainissement et de Morne Ferret. Sur ce site ont été aménagés 3 giratoires à la mémoire de Ignace, Solitude et Delgrès, témoignant de la période anti-esclavagiste en Guadeloupe.




Le nouvel aménagement sur le rond point de Blanchard



La Mûlatresse Solitude



La Porte des Abymes

D1 - INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET RESEAUX DIVERS

Loi Barnier : bande de 100 m de part et d'autre des routes nationales



© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

D13 - SERVITUDES LIEES AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

D131. La loi Barnier

Art L. 111-1-4 du Code de l'Urbanisme :
"En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions sont interdites dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes expresses et des déviations au sens du Code de la voirie routière et 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation".
L'ensemble des routes nationales et départementales de la commune sont concernées par ces dispositions. Il faut notamment veiller aux secteurs proches de la RN4 (les secteurs de Daran et de Chauffours) qui sont déjà en partie urbanisés et qui, outre des mesures de protections liées à la loi Barnier, présentent un intérêt de préservation du fait de la qualité environnementale des fonds humides présents de part et d'autre de la nationale.

Ces routes font également l'objet d'un classement au titre du bruit (Classement bruit des Infrastructures de Transports Terrestres de l'archipel guadeloupéen Déc 1998).
Ce classement permet de définir l'isolement acoustique minimal imposé en zone urbaine aux constructeurs qui doivent alors respecter des dispositions techniques aptes à assurer un confort minimum.

Catégorie de la voie	Isolement minimal
1	45 dB
2	42 dB
3	38 dB
4	35 dB
5	**30 dB**

Catégorie de la voie	Distance														
	0	10	15	20	25	30	40	50	65	100	125	150	200	250	300
1	45 dB	45	44	43	42	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32
2	42 dB	42	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30	_
3	38 dB	38	37	36	35	34	33	32	31	30	_	_	_	_	_
4	**35 dB**	**33**	**32**	**31**	**30**	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
5	**30 dB**	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

D1311. Les nationales et la rocade
Abymes, au cœur des échanges entre la Grande et la Basse Terre, est traversée par :
- la RN5 et sa déviation à l'ouest du bourg, qui relie Pointe-à-Pitre à Morne-à-l'Eau,
- la RN4, en provenance de Gosier et qui débouche sur le rond-poind de Chauvel,
- la RN1 ou rocade de Pointe-à-Pitre, depuis le rond-point de Chauvel au pont de la Gabarre,
- et la RN 11, liaison port aéroport qui débouche à Dothémare.

Les sections de la RN1, de la RN4 et de la RN11 sur le territoire des Abymes sont en catégorie 2, ceux de la RN5, en catégorie 3

D1312. Les départementales
Abymes, au cœur des échanges entre les communes de la Grande-Terre, est traversée par :
- la RD 101, en provenance de Moule (Château-Gaillard),
- la RD 102, en provenance de Sainte-Anne (Douville),
- la RD 103, en provenance de Gosier (Cocoyer),
- la RD 125, en provenance de Pointe-à-Pitre et qui traverse le Raizet et dessert Grand Camp,
- la RD 126, en provenance de Pointe-à-Pitre et qui traverse Grand-Camp,
- la RD 129, qui dessert Petit-Pérou.

Les sections des RD 102, 103 et 125 sont classés en catégorie 4, le RD 129 et le RD 126 sont en catégorie 3.

D1 - INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET RESEAUX DIVERS

D13 - SERVITUDES LIEES AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

EQUIPEMENT DU TERRITOIRE

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT

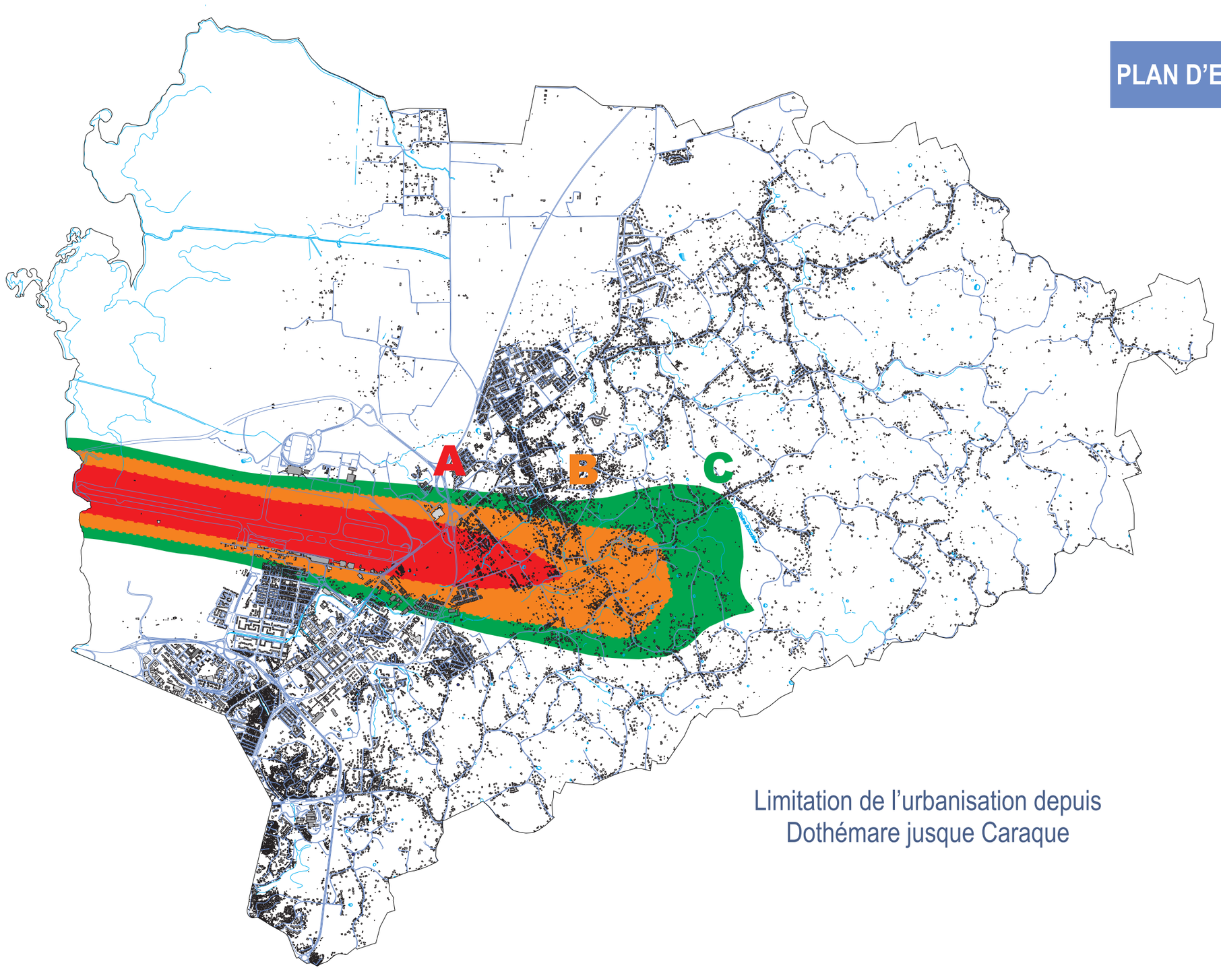

Limitation de l'urbanisation depuis
Dothémare jusque Caraque

Prescriptions d'urbanisme applicables dans les zones de bruit des aérodromes

Constructions nouvelles	Zone A	Zone B	Zone C
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit			
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	Dans les secteurs déjà urbanisés Dans les secteurs déjà urbanisés		
Equipements de superstructures nécessaires à l'activité aéronautique	S'ils ne peuvent être localisés ailleurs		
Construtctions à usage industriel, commercial et agricole Equipements publics	Si elles ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente S'ils sont indispensables aux populations existantes et s'ils ne peuvent être localisés ailleurs		
Maisons d'habitation individuelles non groupées			Si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil
Immeubles collectifs, habitat groupés (lotissements…), parcs résidentiels de loisirs			
Opérations de rénovation des quartiers ou de réhabilitation de l'habitat existant	Sous réserve de ne pas accroitre la capacité d'accueil		Sous réserve de ne pas accroitre la capacité d'accueil et si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil
Amélioration et extension mesurée ou reconstruction des constructions existantes	S'il n'y a pas d'accroissement assimilable à la constrcution d'un nouveau logement		S'il n'y a pas d'accroissement assimilable à la construction d'un nouveau logement et si secteur déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil

Constructions		
Autorisées	Autorisées sous conditions	Interdites

D13 - SERVITUDES LIEES AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Autres contraintes, s'imposant sur le territoire des Abymes celle liée à la présence d'infrastructures de transport terrestre et aérien tels que la RN5 ou l'aéroport Pôle Caraïbes.

D132. Le Plan d'exposition au Bruit

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Pointe-à-Pitre le Raizet référencé STBA/EGU/60C, fourni en annexe 5D s'applique. Il a été rendu disponible par l'arrêté préfectoral n°85-433-AD I:1 du 11 juin 1985. Il est en cours de mise à jour afin de tenir compte de l'évolution du trafic aérien.

Art L. 147-5 du Code de l'Urbanisme :
"Dans les zones définies par le plan d'exposition au bruit, l'extension de l'urbanisation et la création ou l'extension d'équipements publics sont interdits lorsqu'elles conduisent à exposer immédiatement ou à terme de nouvelles populations aux nuisances de bruit".

D1321 La zone A
En zone A, seuls les logements nécessaires à l'activité de l'aéroport, hôtels de voyageurs en transit sont autorisés. Si la zone est déjà urbanisée, peuvent être accepté les logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales ainsi que les immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole.

S'ils ne peuvent être localisés ailleurs, et si ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente seront autorisés les équipements de superstructures nécessaires à l'activité aéronautique ainsi que les constructions à usage industriel, commercial ou agricole et les équipements publics.

Sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil, les opérations de rénovation des quartiers ou de réhabilitation de l'habitat existant, l'amélioration et l'extension mesurée ou reconstruction des constructions existantes pourront être acceptées.

D1322. La zone B
En zone de bruit B, seront autorisés sans autre condition, les logements de fonction nécessaires aux activités industrielles, commerciales et agricoles.

D1323. La zone C
En zone de bruit C, seront en plus acceptés les équipements de superstructures nécessaires à l'activité aéronautique ainsi que les maisons d'habitation individuelles non groupées dans la mesure où le secteur est déjà urbanisé et desservi par des équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil.

D1324. Des secteurs urbains particulièrement exposés
Selon le relevé bâti de la DDE (1996), on compte 501 constructions (habitations, annexes, équipements..) en zone C, 898 constructions en zone B et 349 constructions en zones A.

Le cône C s'étend jusqu'au Pit à coq situé au nord de Bauzon, au nord jusqu'aux abord de Boisvin, couvre toute la zone de London, de Nérée, s'étend au sud jusque Terrasson, jusqu'aux limite nord de Petit Pérou. Il s'agit d'un ensemble à caractère plutôt périurbain, voire rural.

Les secteurs de Dothémare, Providence, Nérée et Caraque sont en revanche pleinement concerné par les cônes B et C, qui limitent beaucoup plus les possibilités d'urbanisation, alors que l'on est sur des sections très attractives.

Ainsi, se pose directement la question de l'école de Caraque, située en zone B et plus généralement de toute la section de Caraque sur laquelle, un développement massif ne peut être envisagé.

D'autre part, les constructions situées à Providence dans le cône A, ne devraient pas être maintenues. Un relogement aux bâtis antérieur à 1984 peut être proposé, les constructions plus récentes ne sont pas recevables.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

D133. Le Plan de Servitudes Aéronautiques

Les servitudes aéronautiques sont instituées par le Code des Transports pour assurer la sécurité de la circulation des aéronefs. Ces servitudes comprennent des servitudes aéronautiques de dégagement et des servitudes aéronautiques de balisage. les servitudes aéronautiques d'un aérodrome fixent et matérialisent, sur le long terme, des surfaces que ne doivent pas dépasser les obstacles de toute nature aux abords d'un aérodrome. Toutes les caractéristiques techniques relatives aux servitudes aéronautiques d'un aérodrome donné sont reportées dans un document appelé plan de servitude aéronautique de dégagement.

Les servitudes aéronautiques sont matérialisées sur un plan, qui représente la projection des surfaces formant un volume virtuel ne devant pas être "percé" par des obstacles, de quelques nature qu'ils soient. Les surfaces de base qui définissent les servitudes aéronautiques sont constituées principalement par:

- des trouées d'atterrissage,
- des trouées de décollage,
- des surfaces (appelées zones dégagées d'obstacles ou Obstacles Free Zone) protégeant les phases d'approche, d'attérrissage interrompu et de transition sur les pistes exploitées dans des conditions de faible visibilité,
- deux surfaces latérales,
- une surface horizontale intérieure,
- une surface conique,
- une surface délimitée par chaque bord des trouées d'attérrissage et par lignes d'appui des surfaces latérales,
- des surfaces protégeant les indicateurs visuels de pente d'approche.

Au-dessous des zones couvertes par les surfaces des servitudes aéronautiques de dégagement d'un aérodrome, se positionnent des surfaces parallèles dites "surfaces de balisage". Les servitudes aéronautiques de balisage imposent de signaler aux pilotes la présence d'obstacles par le balisage diurne et/ou nocturne de chaque obstacle susceptible de constituer un danger.

Les caractéristiques de ces surfaces sont définies par le Code des Transports, détaillées par l'Arrêté interministériel du 7 juin 2007 "*fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautique à l'exclusion des servitudes radioélectriques*", complété par l'Arrêté du 10 juillet 2006 "r*elatif aux caractéristiques techniques de certains aérodromes terrestres utilisés par les aéronefs à voitures fixes*".

Elles seront instanciées au cas local dans le plan de servitudes aéronautiques de Pointe-à-Pitre-Le Raizet à paraître. Le plan de servitudes aéronautiques est rendu exécutoire soit par décret en Conseil d'Etat, soit par un arrêté suite à une procédure complexe comprenant élaboration initiale, conférence entre services de l'Etat, enquête publique effectuée dans toutes communes frappées de servitudes et d'approbation par la commission centrale des servitudes aéronautiques. Le plan de servitudes aéronautique approuvé s'applique aux obstacles de toute nature, existants ou futurs, implantés dans les zones grevées de servitudes aéronautiques. Dans l'attente de la mise en application de ce plan, le document intitulé plan d'implantation référencé 4235 du 14 novembre 2002 du projet de document "Avant-projet de plan de masse" non approuvé est déjà utilisé par principe de précaution lors de l'instruction des dossiers d'urbanisme par la DSAC notamment lorsqu'elle est sollicitée par la commune des Abymes.

Avant de recevoir un avis favorable, tous projets de construction, susceptibles de constituer de nouveaux obstacles pour la circulation aérienne, doivent être examinés par l'autorité administrative compétente. Les constructions projetées doivent être en conformité avec les dispositions du plan de servitudes aéronautiques. Sous certaines conditions, le préfet peut autoriser l'implantation d'équipements concourant à la sécurité de la navigation aérienne et du transport aérienne et du transport aérien public. la suppression d'un obstacle existant dépassant les cotes limites des surfaces des servitudes peut être décidé, si nécessaire, par le Ministre chargé de l'Aviation Civile ou de la Défense, impliquant la mise en oeuvre d'une procédure définie par le Code des Transports.

D134. Les servitudes radioélectriques

Les dispositions relatives aux servitudes radioélectriques sont rassemblées dans le Code des postes et des communications électroniques (CPCE). Les contraintes spécifiques à l'activité de l'aérodrome de Pointe-à-Pitre-Le Raizet sont détaillées dans les arrêtés et décrets joints en annexe 5D. L'arrêté ministériel du 10 août 1994 référencé NOR: EQUA 9401312D fixe l'entendue des zones et les servitudes de protections contre les obstacles applicables au voisinage du centre radioélectrique de Pointe-à-Pitre - Aérodrome. Le décret du 23 septembre 1994 référencé NOR: EQUA 94011313D fixe l'étendus des zones et les servitudes applicables au voisinage du centre radioélectrique de Pointe-à-Pitre-Aérodrome (Guadeloupe) pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques. Ces textes viennent amender et/ou compléter les décrets du 9 avril 1981 et du 23 décembre 1980 déja fournis en annexe 5D2. Une copie est fournie pour information en annexe 5D.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

D1 - INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET RESEAUX DIVERS

D14 - RESEAUX DIVERS

EQUIPEMENT DU TERRITOIRE

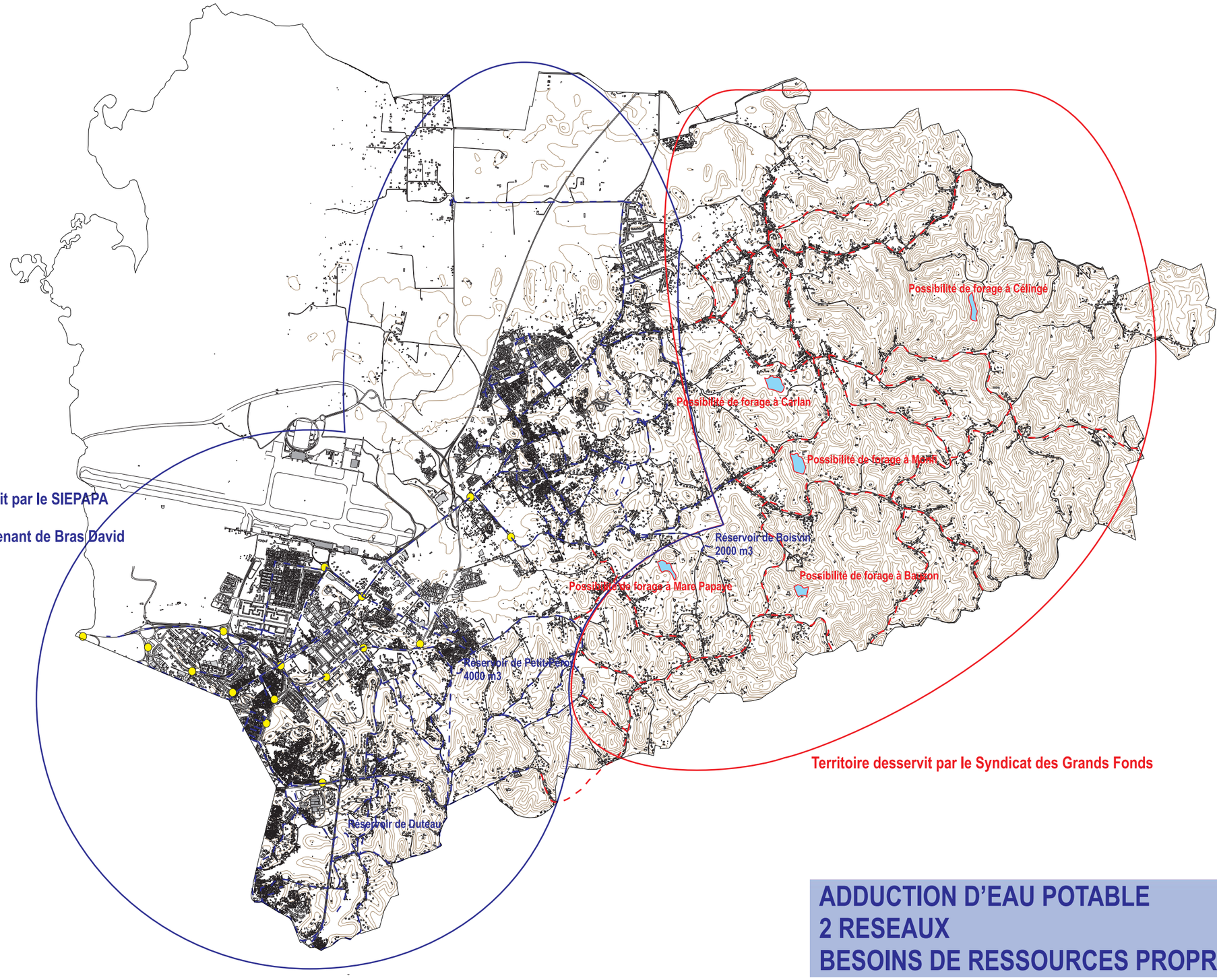

ADDUCTION D'EAU POTABLE
2 RESEAUX
BESOINS DE RESSOURCES PROPRES

D14 - RESEAUX DIVERS

D141 - Eau potable

A l'échelle de la Guadeloupe l'eau est principalement utilisée pour l'hydroélectricité (40 millions de m^3), la consommation des ménages (40 millions de m^3), l'irrigation (10 millions de m^3) et l'industrie (3,5 millions de m^3).

D1411 - Une ressource extérieure

Les besoins en eau potable exprimés sur le territoire des Abymes (et de Pointe-à-Pitre gestion intercommunale) sont aujourd'hui assurés grâce :

A la station de Morne Miquel qui traite les eaux brutes de la prise de la rivière Bras David (Petit-Bourg), appartenant au Syndicat Intercommunal des Eaux de Pointe-à-Pitre Abymes (SIEPA). Cette station, et son réservoir de tête (8000 m3) alimente l'ensemble des quartiers de Pointe-à-Pitre, ainsi que les quartiers de Grands Camp,

Aux interconnexions du réseau du SIEPA avec celui du SIAEAG, via la conduite dite de Belle-Eau Cadeau, qui transporte le mélange des eaux traitées des sources de Belle-Eau Cadeau et de la Grande Rivière de la Capesterre, captages situés à Capesterre-Belle-Eau, appartenant au SIAEAG. Ces interconnexions permettent l'alimentation des Abymes en remplissant notamment les réservoirs de Petit-Pérou (4000 m3), Boisvin (2000 m3), Duthau (4000 m3) et Chauvel (2000 m3).

D1412 - Deux réseaux d'adduction

L'eau amenée de la Basse-Terre par de grosses conduites est traitée par les usines de fabrication de l'eau potable de Deshauteurs, dans les Grands-Fonds et de Miquel, au cœur de l'agglomération.

La distribution de l'eau souffre de la vétusté des équipements qui provoque un niveau considérable de perte de charges, estimée selon les fermiers à près de 50% des volumes transportés... La diffusion spontanée de l'habitat et les raccordements clandestins qu'elle induit parfois participent aux pertes enregistrées.

Le stockage est permis par un parc ancien de châteaux d'eau dont les volumes ne permettent plus une gestion souple de la distribution aujourd'hui très tendue. La marge confortable de deux jours qui était la leur dans les années 1970 est passée à deux heures aujourd'hui…

La gestion de la distribution de l'eau est partagée sur Abymes entre le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG) géré par la Générale des Eaux et le Syndicat de Pointe-à-Pitre et des Abymes (SIAPA). Les difficultés de distribution concernent essentiellement les parties les plus reculées des Grands-Fonds (depuis Papin Coma au Sud, jusqu'à Chazeau au Nord).

On dénombre près de 13 200 habitants qui sont raccordés au réseau du Syndicat Intercommunal des Grands-Fonds.

D1413 - La consommation

Sur Abymes, la consommation des ménages s'inscrit dans la moyenne départementale avec un volume consommé par habitant et par jour de 179 litres (178 pour la Guadeloupe).

En 2000 le nombre d'abonnés raccordés au réseau eau potable du Syndicat des Grands Fonds était de 4 354 foyers, soit un équivalent de 13 302 habitants et un volume consommé de 699 382m3.

Le SIEAPAPA desservait en 1998, 16 660 abonnés, soit 50 000 personnes, le volume consommé pour cette année a été de 3 381 339m3.

Il faut donc estimer la consommation journalière moyenne à 170 litres par habitant dans la zone desservie par le syndicat des Grands Fonds et 185 litres par habitants dans la zone desservie par le SIEPA. Cette différence est liée à la présence de trois gros consommateurs :

La piscine intercommunale de Baimbridge qui consomme 24 487 m3 par an,

Le CHU qui engloutit 241 630 m3 par an,

L'aéroport Pôle Caraïbes qui consomme 28 244 m3 par an.

D1414 - Des besoins

Un besoin nouveau en eau aux Abymes ne pourra être satisfait sur son territoire que par l'exploitation de la nappe souterraine, sur laquelle déjà 5 forages ont été mobilisés sur le territoire communal : Chazeau, Beausoleil, Boisvin et 2 au Raizet. Il s'agit d'eaux carbonatées calciques particulièrement peu minéralisées pour la Grande Terre, dont la dureté est sensible.

Pour la nappe des Grands Fonds, et plus particulièrement sur le territoire des Abymes, les teneurs maximales en nitrates enregistrées ne dépassent pas le seuil de potabilité de 50 mg/l et leur évolution est stable depuis 1998.

En dehors des risques de remontée des eaux marines, les eaux de l'aquifère des Grands-Fonds sont d'une qualité compatible avec l'alimentation des populations.

D1415 - Programme pluriannuel des travaux de l'alimentation en eau potable

Programme pluriannuel de renouvellement et de renforcement des réseaux d'eau potable notamment dans les secteurs de Perrin et des Grands-Fonds, est intégré dans le marché triennal à bon de commande 201-2013-2014.

Schéma Directeur d'eau potable

Ce schéma sera réalisé selon le planning suivant:

- 30 décembre 2011: attribution du marché,
- 1er janvier 2012: début d'exécution,
- Délai de réalisation: 12 mois.

Source: Cap Excellence, courrier du 2 décembre 2011 (cf Annexe 5C1)

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

D142 - Assainissement

D1421 - La moitié de la population non reliée au réseau collectif

En terme de collecte, le réseau eaux usées des Abymes assure le raccordement de 33 317 personnes selon les données INSEE 99.

La commune des Abymes est regroupée avec Pointe-à-Pitre au sein du Syndicat Intercommunal Eau et assainissement de Pointe-à-Pitre Abymes (SIEPA) pour la gestion de ses réseaux eaux usées et eau potable. Le SIEPA gère sur le territoire de la commune des Abymes neufs postes de refoulements qui collectent les eaux usées et les envoient dans le poste de Bergevin à Pointe-à-Pitre, qui les refoule alors vers la station de Jarry, d'une capacité de 100 000 équivalents habitants.

Certaines sections limitrophes des zones urbaines de Pointe-à-pitre et des Abymes ne sont pas raccordées au réseau collectif, car s'étant développées spontanément, en marge des opérations de la RUPAP, ou des opérations nouvelles de renouvellement urbain, sans intervention publique. Il s'agit de :

- Vieux-Bourg Cour Ferrand
- Besson
- Carénage Cour Zamia
- Fond Bernus
- Morne Jolivière
- Terrain Sonis
- Morne Caruel
- Blanchard Chauffours.

Les secteurs de Morne Caruel et de Morne Jolivière sont actuellement en assainissement autonome. Les autres secteurs, malgré la proximité des émissaires collectifs, ne sont pas raccordés.

D1422 - L'assainissement semi-collectif : une solution non satisfaisante

L'assainissement semi collectif : mini stations, est également mis en place pour traiter les eaux du bâti se trouvant éloigné du réseau eaux usées communal et qui offre en un même lieu une concentration de population ou de pollution. Il est également mis en place pour palier des problèmes de parcellaire trop petit ou d'incapacité d'infiltration des sols des effluents de sortie des fosses.

Les secteurs concernés sont :

- Lotissement Village Caduc
- Lycées Providence
- Lycée du Jardin d'Essai
- EDF Petit-Pérou
- SRPJ Morne Vergain
- Lotissement « recasés de Blanchard » Fond Bernus
- Lotissement Bételgueuse Besson
- Ecole primaire de Boisvin.

Faute de visites de contrôle régulières, les stations tombent en panne et ne sont pas remises en marche et fonctionnent ensuite en fosses septiques et se vident dans le système d'épandage les accompagnant ou par leur trop-plein dans le milieux naturel. Elles disparaissent de plus dans la végétation.

Sur le reste du territoire, l'assainissement individuel est développé.

D1423 - Les besoins spécifiques liés à la résorption l'insalubrité…

Les dynamiques spontanées à l'origine de certains quartiers des Abymes n'ont souvent pas été précédées de viabilisation ou d'équipement préalable. Beaucoup de quartiers n'ont pas de système collectif d'assainissement mais fonctionnent malgré de lourdes insuffisances en système individuel avec toutes les conséquences et les aberrations qu'un tel mode d'assainissement peut produire dans des configurations de densité telles qu'elles s'expriment aux Abymes.

Compétence communale, l'assainissement est une question essentielle sur un territoire vaste habité par plus de 63.000 personnes. Un schéma directeur d'assainissement initié il y a quelques années est en cours de finalisation ; il permettra de prioriser les actions et d'adapter les modes d'urbanisation aux conditions d'assainissement.

D1424 - Programme pluriannuel des travaux d'assainissement en cours et à venir

Programme pluriannuel des travaux d'assainissement en cours

- Fin de la tranche 2 pour ce qui concerne la ville des Abymes (Postes de refoulement de Boisripeaux, RN 11, et Auto-surveillance des postes). Les travaux devraient être terminé pour la 4ème trimestre 2012,

- Tranche 3 et 4 : Pose des Réseaux et Postes de refoulement (Providence, Petit-Pérou à Raizet, Raizet à Bergevin (via Grand Camp). Cette tranche s'étalera du 2ème trimestre 2012 au 3ème trimestre 2013.

Actualisation du Schéma Directeur d'assainissement des eaux usées (collectif et non collectif)

- 1er janvier 2012: attribution du marché,

- 15 janvier 2012: Début d'exécution,

- Délai de réalisation: 12 mois dans le cadre d'une mission globale d'assistance technique prévue pour 24 mois.

Construction de la nouvelle station d'épuration de Cap Excellence

- Délivrance de l'ordre de service au mandataire: 30 décembre 2011 au plus tard,

- Planning prévisionnel de la tranche ferme de 90 000 Equivalent Habitants: 36 mois,

- Le Conseil Général à confirmé son accord pour la mise à disposition du terrain d'assiette de cette nouvelle station d'épuration

Source: Cap Excellence, courrier du 2 décembre 2011 (cf Annexe 5C2)

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

D1 - INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET RESEAUX DIVERS

D14 - RESEAUX DIVERS

EQUIPEMENT DU TERRITOIRE

D143 - Assainissement pluvial

1431. Les canaux

Il n'exista aucun cours d'eau permanent qui traverse le territoire urbanisé des Abymes. Les eaux pluviales s'écoulent vers la mer ou la mangrove par des collecteurs, le plus souvent à ciel ouvert. Les principaux collecteurs sont :

Le canal du Raizet.

Le linéaire total de ce canal, depuis le barrage de Petit-Pérou jusqu'au 3ème pont du canal du Raizet est de 4 200m dont seulement 200m en souterrain.

Trois antennes de pluvial se rejoignent pour former le canal du Raizet :

- Une ravine commence à Petit Pérou, en face de la zone de recasement, elle devient fossé puis canal, à ciel ouvert avec des berges bétonnées.
- Un fossé en terre recueille les eaux provenant de l'aéroport.
- Une ravine débute au barrage de Petit Pérou, s'écoule le long du Crédit Agricole, et débouche, après avoir traversé la route des Abymes, sur un canal en béton à ciel ouvert avant de retrouver les deux autres antennes au nord du Raizet.

Une fois réunies, les trois antennes forment un fossé à ciel ouvert, devenant canal du Raizet au 1er pont. Il fait 10m de large, son fond est bétonné. Le canal du Raizet traverse la cité, trois pont au total l'enjambe, au troisième il est rejoint par le canal de Pont Matelot puis s'enfonce dans la mangrove en direction de la décharge de la Gabarre, jusqu'à se jeter dans la Rivière Salée.

Le canal du pont Matelot.

Le linéaire total de ce canal, depuis Boissard jusqu'à la confluence avec le canal du Raizet, est de 1 750m, dont 500m en souterrain.

Le canal commence au pied de la Cité Mortenol, bd. Hanne, et longe le quartier Boissard. Bordé sur les deux rives de cases en bois insalubres serrées les unes contre les autres, ce canal à ciel ouvert est quasiment inaccessible. Le canal, en terre, fait 15 à 20 mètres de large et est traversé par le 2ème pont de l'Assainissement. Il est conquis par une abondante végétation et sert de décharges aux riverains dont les ordures qui atteignent le tablier, obstruent le passage d'eau.

Au rond point de la statue d'Ignace, le canal passe en souterrain et longe le boulevard des Héros sur 500m vers le Nord, jusqu'au au rond-point de la "négresse Solitude". Le canal redevient à ciel ouvert, traverse Vieux Bourg puis passe sous la RN5. Large de 15m, il est là encore envahi d'herbes et sert de collecteur d'eaux usées au quartier.

Après le pont de la RN5, le canal longe Grand Camp jusqu'à la rocade de Pointe-à-Pitre. Le canal est toujours à ciel ouvert, les berges sont aménagées avec des blocs de calcaire, le canal redevient ensuite en terre. Il sert encore de décharge aux riverains.

Le canal de Pont Matelot se jette ensuite dans le canal du Raizet au niveau du 3ème pont.

Construit pour assainir et assécher les quartiers de Vieux bourg et de l'Assainissement, le canal de pont Matelot, avant d'être « enseveli » sous la ville, les ordures et la végétation, avait également une fonction de transport fluvial.

Le canal de Belle Plaine.

Le linéaire total depuis Marie Claire jusque la mangrove est de 5 500 mètres. La ravine commence à Pointe d'Or. Dans le fond, on retrouve les regards du réseau eaux usées.

La ravine s'écoule, après avoir traversé la RN, dans les champs de canne, vers la mangrove. Dans sa dernière séquence, le canal recalibré et aménagé est le vecteur principal d'un centre de promotion des zones humides : "la maison de la mangrove"

Le canal de Perrin.

Le linéaire total de ce pluvial, depuis Réduit jusqu'à la mangrove est de 7 750 mètres. La ravine commence à réduit et descend sous forme de fossé en terre jusqu'au lotissement Village Caduc. Le pluvial se prolonge dans les champs de canne, continue vers la mangrove, pour se jeter dans la réserve du grand Cul de Sac Marin.

Sa dimension dans sa dernière séquence en fait une voie d'eau pratiquée par de nombreuses embarcations de pêcheurs dont les remises, les "cases de pêches" se succèdent le long du canal.

Le Barrage de Petit Pérou

Début 1968, un petit barrage de régularisation des crues a été construit à Petit Pérou sur la ravine Mon Chéri. Il est situé à 8 mètres d'altitude, au débouché d'un bassin versant de 17,4 KM2, étiré dans le sens Est-Ouest et qui inondait fréquemment la zone basse du Raizet. Le barrage a été dimensionné pour calibrer à 8m3/s maximum le débit de l'eau provenant de l'amont.

Lors du passage du cyclone Lenny dans la Caraïbe en novembre 1999, le barrage a été submergé par la lame d'eau en provenance de l'amont et des inondations ont eu lieu à Boisvin en amont, et au Raizet en aval.

1432. Dysfonctionnement : pollutions et risques d'inondation.

En matière d'assainissement des eaux pluviales, les situations conflictuelles viennent le plus souvent de l'obstination des personnes à vouloir s'affranchir des contraintes naturelles et construire dans les zones naturelles d'évacuation, s'exposant de fait à des risques évidents en contrariant les capacités naturelles de drainage des ravines. L'artificialisation des milieux dans les secteurs bâtis a également favorisé le ruissellement, l'écoulement superficiel, sans que le drainage des voies et l'entretien des fossés soient suffisant pour évacuer les eaux par fortes pluies.

Ces dysfonctionnements sont sources d'inondations, d'érosion et de pollutions.

Les dynamiques récentes de construction vécues dans les zones jusqu'alors rurales (les Grands-Fonds, les secteurs bas de Caraque, Terrasson, Petit-Pérou) ne font que renforcer les volumes d'eaux de ruissellement que la capacité et la vétusté des installations ou des aménagements ne permettent pas d'évacuer… Le développement de la construction dans ces zones sous-équipées nécessitent inéluctablement de lourds travaux de recalibrage des ravines, fossés et autres dispositifs nécessaires à l'évacuation de volumes d'eaux pluviales que l'imperméabilisation des sols a accrûs et a précipités (vitesse élevée de transfert).

De part son altitude dans la Plaine, Abymes est soumis au niveau de ces collecteurs de pluvial, et ce quelles que soient leurs dimensions, à des faibles vitesses d'écoulement liées aux pentes très faibles : au-delà des Grands-Fonds, l'écoulement vers les exutoires (mer, mangrove) provoquent des accumulations dans les zones basses, qui par très fortes pluies peuvent prendre des proportions dramatiques.

Ce problème est amplifié par l'utilisation que font les riverains de ces collecteurs en les étranglant avec leurs déchets ménagers et autres encombrants (batteries, carcasses d'électroménagers, pneus…).

Dans les Grands-Fonds, de nombreuses habitations sont séparées de la route par une ravine. Les particuliers prennent alors l'initiative de construire leur propre chemin d'accès pour leur véhicule en comblant la ravine, l'écoulement des eaux pluviales étant assuré par une ou plusieurs buses posées dans le lit de la ravine. Mais le calcul de dimennsionement restant très approximatif, les sections de passage des buses sont souvent trop petites, occasionnant lors de fortes précipitations la mise en charge du secteur amont.

Enfin, la très forte pression urbaine qui s'exerce génère des pollutions et les nuisances sont particulièrement importantes sur les canaux, ravines et autres cours d'eau.

- Le bourg des Abymes : La ravine de Providence, depuis le bourg jusque le poste de relevage de Boisripeaux est également utilisée comme collecteur d'eaux usées et de décharge.
- Raizet : Dans la zone pavillonnaire, du fait du colmatage des caniveaux par des déchets verts, les collecteurs se mettent souvent en charge.
- ZAC de Petit Pérou : Les collecteurs sont toujours sous dimensionnés, les inondations sont régulières.
- Grand Camp : Outre des problèmes de pollution et de nuisances olfactives dues au rejet d'eaux usées dans le pluvial, on déplore l'inaccessibilité du réseau depuis les résidences Capitaines.
- Assainissement : Les eaux usées de certaines rues du quartier se déversent dans les caniveaux à ciel ouvert du réseau pluvial le long des trottoirs.
- Carénage : L'école de Carénage est construite dans une zone inondable.



Le Canal du Raizet



Le Canal de Perrin

D1 - INFRASTRCUTURES DE TRANSPORT ET RESEAUX DIVERS

D14 - RESEAUX DIVERS

D144 - Electricité

Abymes possède sur son territoire différentes installations électriques pour lesquelles s'appliques des servitudes de protection.
Il s'agit des postes HTB / HTA situés à Petit-Pérou et au Raizet, ainsi que des lignes de 63 KV reliant les sections suivantes :
- Jarry (Baie-Mahault), Raizet, Petit-Pérou, Blanchet (Moern-à-l'Eau),
- Petit-Pérou, Besson,
- Petit-Pérou, Blanchet.

D145 - Télécommunication

Sur la section de Papin est installé un radar auquel s'apliquent de types de servitudes :
- servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles instituées en application des articles L.54 à L.56-1 et R.21 à R.26-1 du code des postes et télécommunication,
- servitudes de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnériques instituées en application des articles L.57 à L.62-1 et R.27 à R.39 du code des postes et télécommunications.

D15 - SERVITUDES ET CONTRAINTES LIEES AUX RESEAUX

D151. Le Schéma Directeur d'Assainissement

Le Schéma Directeur d'Assainissement de Pointe-à-Pitre - Abymes définit les secteurs pour lesquels l'assainissement collectif est déjà mis en place ou possible et préconisé. L'effort de la collectivité est compatible alors avec les options de développement urbain de ces secteurs.
Les secteurs périurbains et les sections rurales pour lesquelles l'aptitude à l'assainissement autonome est moyenne, ne peuvent être des secteurs d'urbanisation forte. Quant aux zones d'aptitude faible à l'assainissement autonome, l'urbanisation est peu souhaitable.

La commune présente des zones d'habitat denses proches des zones urbaines, et des zones d'habitat plus ou moins diffus, éloignées des zones urbaines et dites d'écart au Schéma Directeur d'Assainissement.
Les zones urbaines denses encore non raccordées au réseau d'assainissement collectif pourront l'être à un coût économiquement supportable et en conformité avec les objectifs d'une utilisation plus rationnelle du territoire.
En revanche, des secteurs ne pourront être reliés au réseau d'assainissement collectif, les installations seront de type autonome ou semi collectif

<u>La zone de Palétuvier</u>
Compte tenu des contraintes de perméabilité des sols (sol argileux imperméable), la solution d'assainissement autonome groupé est possible et préférable sauf dans un secteur où les maisons existantes sont distante de plus de 30m les unes des autres où l'assainissement autonome est économiquement plus supportable.

<u>La zone de Caduc</u>
Il existe une mini station de 270 EH à Village Caduc qui dessert 60 maisons, mais elle ne fonctionne pas. Le développement de cette zone prévu et/ou envisagé nécessite le prolongement du réseau collectif. Le raccordement de Caduc au schéma d'assainissement collectif est souhaitable et possible.

<u>La zone de Doubs et Beausoleil</u>
Ce sont des zones d'habitat groupé éloignées du réseau d'eaux usées communal : Doubs est à 100 m, Beausoleil à 1,5 Km.
Les sols argileux imperméables et la densité bâtie rendent difficile la bonne mise en œuvre de la filière autonome. Un assainissement autonome groupé est donc préconisé pour l'existant et le développement possible de ces sections, le rattachement au réseau collectif (au niveau de Pointe-d'Or) est même souhaitable dans l'optique du développement important de ces secteurs.

<u>La zone de Boisvin</u>
La section se trouve éloignée de 1,7 Km du réseau eaux usées communal. Mais compte tenu de la concentration actuelle de population sur la section, elle sera raccordée au réseau d'assainissement communal.

<u>La zone de Caraque</u>
Cette section est à 2Km du réseau collectif. Elle restera en assainissement individuel autonome au Schéma Directeur d'Assainissement.

<u>La zone de Chazeau</u>
L'habitat linéaire ne peut du fait de l'éloignement du réseau et de la perméabilité des sols être raccordée aux réseau d'assainissement collectif de la commune et restera selon le SDA en secteur d'assainissement individuel autonome.

<u>Les sections de Céligny, Coma et Papin</u>
De très fortes pentes (>30%) n'ont pas empêché le développement urbain sur les mornes. Ces conditions physiques et l'éloignement des sections ne permettent pas le raccordement au réseau collectif. En revanche le substratum calcaire rend possible les systèmes d'assainissement autonome, la surface d'épandage recommandée est au minimum de 27 m2 effectifs.

<u>Le secteur de Chauffours</u>
Au sud de la commune, les pentes sont également très fortes mais n'ont pas empêché le développement urbain en haut de morne. Ces conditions physiques ne rendent pas le raccordement au réseau collectif possible. En revanche le substratum calcaire rend possible les systèmes d'assainissement autonome, la surface d'épandage recommandée est au minimum de 27 m2 effectifs.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

D

D1 - INFRASTRCUTURES DE TRANSPORT ET RESEAUX DIVERS

EQUIPEMENT DU TERRITOIRE

D1 - INFRASTRCUTURES DE TRANSPORT ET RESEAUX DIVERS

D

EQUIPEMENT DU TERRITOIRE

D15 - SERVITUDES ET CONTRAINTES LIEES AUX RESEAUX

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

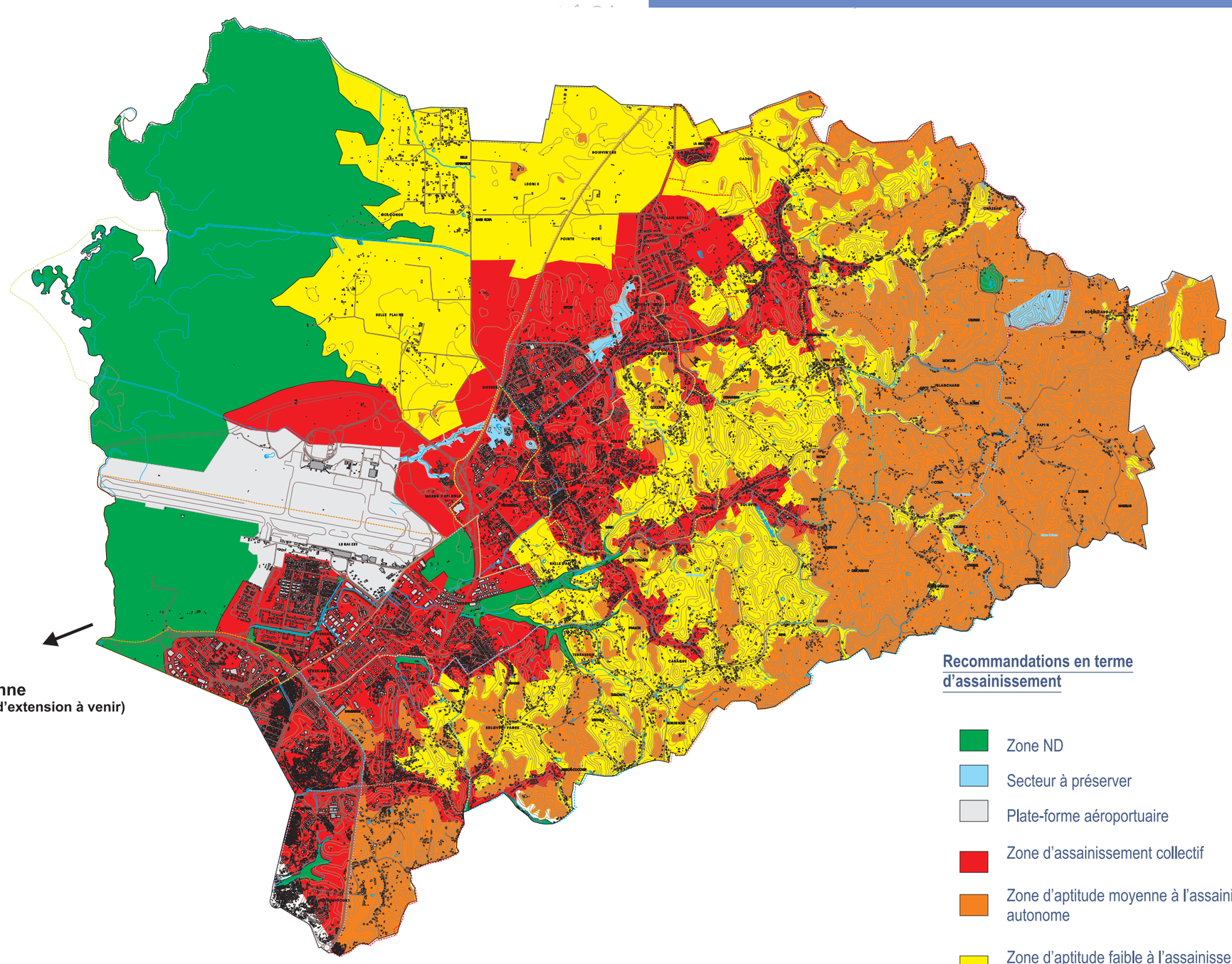

STEP Pointe à Donne
(mise en conformité terminé - projet d'extension à venir)

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

D

EQUIPEMENT DU TERRITOIRE

D2 - ESPACES PUBLICS

Des espaces publics réduits à leurs plus strictes expressions

Territoire rural brutalement investi par la ville, Abymes a souffert de ce placage de quartiers dont la fonction d'habitat a été privilégiée de façon presque exclusive. La problématique du logement s'est imposée au souci de structuration urbaine sans logique d'organisation et de mise en valeur du territoire. La ville multipolaire, la mosaïque urbaine,..., sont autant de paraphrases utilisées pour ne pas davantage accabler un territoire urbain profondément déstructuré où l'éclatement des pôles et l'étalement de son expression ne favorisent pas l'affirmation d'une ville et en deçà l'identification de fonctions, de vocations spatiales.
La définition d'un espace public est d'autant plus délicate que l'espace public concerne a priori tout ce qui n'est pas inscrit sur le domaine privé. Globalement nous considérerons que l'expression d'espaces publics est intimement liée à la ville et à sa mise en scène et au-delà, aux cultures urbaines qui s'expriment sur le territoire. Espaces d'animation, lieux d'expression collective, les espaces publics sont tout autant des espaces de valorisation de la ville en tant qu'objet que des lieux de mise en scène et de mise à disposition des services et dynamiques de la ville.
L'expression des espaces publics sur le territoire abymien est le plus souvent réduit à sa plus stricte expression. La structuration rurale du territoire ne favorise pas globalement l'expression de lieux d'animation.

Territoire rural investi par la ville, la commune des Abymes s'est brutalement transformée pour permettre l'accueil de nouveaux quartiers de ville. Cette mutation s'est opérée sur la base d'une organisation routière; sur l'ouverture de voies permettant le désenclavement de certains secteurs, les liaisons entre zones urbaines, dans le souci de rendre accessible les différents lieux d'habitat développés successivement.
Cette organisation routière initialement nécessaire à la constitution d'un territoire urbain nouveau, n'a pas évolué, en ce sens que les voies recensées sur la commune sont pour l'essentiel dédiées à l'automobile et ne permettent pas de distinguer les usages, les flux ainsi que les y autoriseraient des aménagements fondamentalement plus urbains : rues, boulevards,...
Dès lors, la notion d'espaces publics est assez limitée quant à l'organisation viaire tout au moins tant elle est abandonnée à l'usage presque exclusif de l'automobile.

La recomposition de certains grands quartiers est à l'initiative de traitement de ces voies en espaces multiples favorisant le partage des usages et l'émergence d'une véritable fonction d'espace public. C'est le cas notamment du boulevard des Héros adossé à l'opération Boissard. C'est aussi le thème majeur du développement urbain promu par la requalification de la RN5...
Les espaces d'animation véritables sont rares sur le territoire ; seuls les grands ensembles urbains tels que les quartiers de Raizet ou de Grand-Camp et beaucoup plus récemment Boissard à travers son opération de restructuration, ou encore le centre-bourg accueillent des espaces publics.

Nombreux sont les projets ou les cations récemment entreprises sur le réseau routier permettant de valoriser les entrées de ville.

Le centre-bourg
L'identité du bourg est assez recentrée et bien exprimée par les différentes places qui accueillent les équipements structurants qui s'y inscrivent :
- la place de la Liberté accueillant notamment la mairie, l'église, le collège, est certainement l'espace le plus symbolique de la ville. Espace ombragé par des lignes d'arbres de haute tige, la place est quelque peu confinée entre les voies automobiles qui la ceinturent, la privant d'une capacité d'expression élargie et d'une accessibilité plus immédiate ;
- la place de la médiathèque souffre d'une lisibilité rendue confuse par les vocations et usages qu'elle supporte (logements,...) ;
- la place du marché est de dimension très réduite, ne permettant pas d'offrir une surface suffisante à la fonction qu'elle porte.

Le Raizet
Nombreux sont les lieux de vie conçus au contact des ensembles du Raizet. Pour bon nombre d'entre eux leur abandon progressif leur confèrent aujourd'hui des destinations déqualifiantes. L'absence de vocation précisée ou le défaut d'entretien sont la cause essentielle de la dépréciation de ces espaces. A titre d'exemple, nous évoquerons le canal du Raizet, voie d'eau support d'un aménagement paysager et de promenade est envahi d'objets polluants aussi divers que des carcasses de scooters, des pièces automobiles, des pneus, chariots,... En l'absence d'un aménagement valorisant et entretenu, ces espaces deviennent des lieux de décharges, des lieux d'expressions des miasmes urbains.
Autre exemple, l'entrée sud du Raizet (en venant du quartier de Grand-Camp) où les vastes pelouses accueillent les bâtiments se sont transformées en vastes terrains vagues, autre site privilégié de dépôts et décharges divers...
A l'opposé de ces espaces délaissés, le square Guy Cornélie , réalisation récente, est un petit parc urbain offert à la population sur un axe d'animation privilégié. Bien entretenu, sa vocation est clairement identifiée, cet espace public semble respecté et pratiqué par la population.

Grand-Camp
Vaste quartier d'habitation, le quartier de Grand-Camp présente par peu d'espaces publics qualifiés. Même dans ces lieux d'animation privilégiés (zone d'activité de Grand-Camp, collège,...) les espaces publics initialement ménagés se confondent dans un vaste espace déstructuré où se mêlent zones de stationnement, voies de liaisons, espaces piétons, entrée de collège, terrains vagues,...
Notons la réalisation récente d'un espace de jeux au nord et à l'est du quartier.

Boissard
La requalification du quartier de Boissard a véritablement intégré la notion d'espace public support de valorisation des dimensions urbaines qui y sont développées. Le boulevard des Héros en est une illustration récente. Axe routier de désenclavement et de délestage particulièrement emprunté, il est traité sur une large épaisseur pour accueillir des promenades piétonnes avec un traitement au sol qualifié, des plantations,... Cette vaste promenade est également un long parvis s'ouvrant sur les lignes de bâtiments collectifs qui le bordent, et qui abritent à leur rez de chaussée de petits commerces et d'activités diverses support de fréquentation et d'animation.
Cette large allée piétonne se conclut (pour l'heure) au niveau du centre culturel de Sonis où elle est reprise en un large parvis qui vient prolonger l'équipement vers la rue.

Les projets de traitement de l'espace public
La requalification de l'espace urbain suppose l'émergence de vrais lieux d'animation, d'espaces où la nature de la valorisation du site soit suffisamment ambitieuse pour rayonner et influencer les espaces bâtis qui l'entourent.
Cette problématique a été bien appréhender par la ville qui l'affirme au travers de nombre de ses projets à venir :
- requalification du stade dont l'aménagement doit favoriser le retournement d'une plate-forme ouverte sur la ville ;
- requalification de la place de la médiathèque permettant la mise en scène de ce nouvel équipement ;
- le parc Mamiel dont la destination récréative et sportive sera réaffirmée pour le consacrer en véritable parc urbain aménagé et dédié aux sportifs ;
- le Jardin d'Essai dont la valorisation en tant que parc urbain s'accompagnera de l'accueil d'une plate-forme de gare routière développée dans une logique de Transport en Site Propre (TSP) ;
- la requalification de la RN5 a pour ambition de permettre l'épanouissement de ce qui n'est qu'une voie de circulation automobile en affirmant sa fonction d'espace public, ses connections avec les quartiers existants, à réhabiliter ou recréer. Il s'agira de conduire une véritable amorce de redynamisation urbaine le long de cet axe sur une profondeur nécessairement limitée mais suffisante pour permettre de créer des liaisons et de tisser un espace stratégique d'expressions urbaines complexes.
- le canal du Raizet dont la volonté est de faire de cette voie d'eau l'axe central de requalification du quartier ;
- la plaine de Grand-Camp, ancien projet toujours d'actualité dont l'ambition est d'y créer un vaste espace récréatif capable d'accueillir des spectacles intermittents (concerts,...).

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

D3 - EQUIPEMENTS PUBLICS

EQUIPEMENT DU TERRITOIRE

EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION / DE PROXIMITE

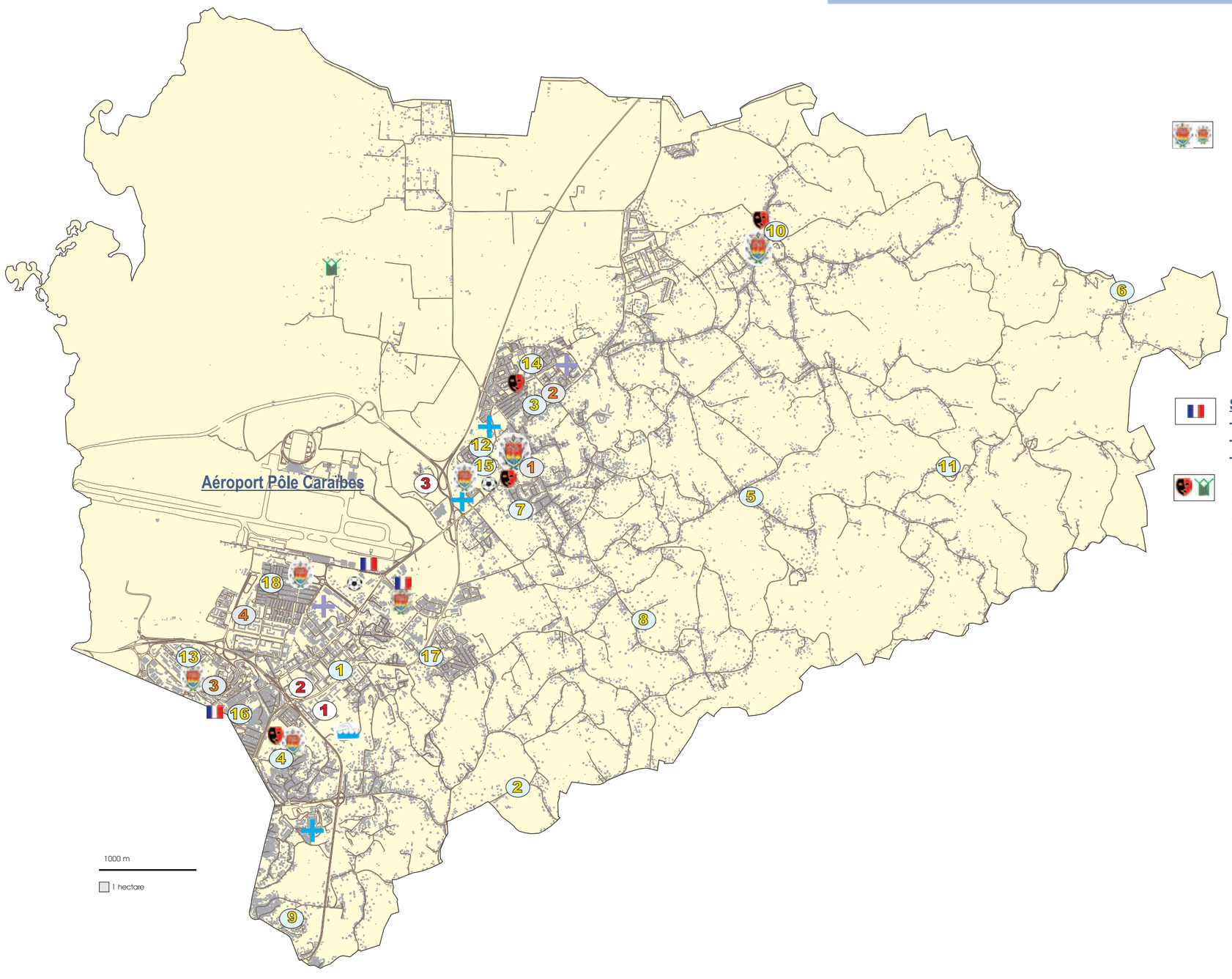

Hôtel de Ville
Mairies annexes
- Chazeau-Doubs
- Grand Camp
- Raizet
- Lacroix

Services Techniques
- Dothémare
- Petit-Pérou

Sécurité - Défense :
- Gendarmerie - Petit Pérou
- Gendarmerie - M. Miquel
- Police Nationale - M. Vergain

Centre culturels :
- Salle des fêtes ,
- Salle René Elie (Doubs)
- Salle Théodore Forstin (Boisripeaux)
- Maison des Art
- Maison de la Mangrove

Les écoles matrenelles et primaires

1. Anquetil I&II(Maternelle/Primaire)
2. Besson (M/P)
3. Boiripeaux (M)
4. Boissard (M/P)
5. Boisvin (M/P)
6. Borricaud (M/P)
7. Bourg (M)
8. Caraque (M/P)
9. Carénage (M/P)
10. Chazeau (M/P)
11. Coma (M/P)
12. Dothémare I&II (M/P)
13. Grand Camp I&II (M/P)
14. J-H Faustin I&II (P)
15. Léogane Hilarion (M/P)
16. Morne Ferret (M/P)
17. Petit-Pérou (M/P)
18. Raizet I, II & III (M/P)

Les collèges

1. Bourg
2. Boisripeaux
3. Grand Camp
4. Raizet

Les lycées

1. Baimbridge
2. Jardin d'Essai
3. Providence

Centres de soins
- Centre Hospitalier Universitaire
- Clinique de l'Espérance
- MAPA

Centres d'action sociale
- Centre Gérontologique
- Maison de l'enfance

Plateaux sportifs :
- CREPS
- Stade René Serge Nabajoth
- Piscine intercommunale

D3 - EQUIPEMENTS PUBLICS

D31 - SANTE

Les équipements publics et assimilés : niveau et besoins
La situation géographique des Abymes et la disponibilité de son territoire en a fait le site d'accueil privilégié pour les grands équipements de l'agglomération. Le territoire des Abymes concentre aujourd'hui une variété et un niveau d'équipements administratifs qui participent à sa dimension urbaine, d'autant qu'ils se trouvent implantés au cœur des grands quartiers (Centre bourg, Grand Camp, Raizet, Chauvel, Baimbridge, ...). La pertinence de ces implantations est aujourd'hui quelque peu trahie par l'évolution du territoire et de son occupation. Le vieillissement des pôles urbains constitués qui se vident corrélé au phénomène de basculement d'un peuplement qui vient désormais s'inscrire massivement dans la zone sous-équipée des Grands-Fonds provoque un déséquilibre du territoire. En effet si les secteurs urbanisés portent l'essentiel des équipements, les zones victimes d'une diffusion brutale de la construction présentent un bien faible niveau d'équipement, cohérent avec leur identité rurale initiale.

D311 - Les centres hospitaliers

Le CHU
Le secteur de la santé compte parmi les grands équipements structurants avec le centre hospitalier universitaire (CHU) dont la capacité d'accueil globale est de 1.100 lits.
L'importance donnée à ce centre est confirmée par des travaux en cours de réalisation ou à venir.
La réalisation d'un pôle logistique à Petit-Pérou est en cours ; la finalité est de dédier plus pleinement l'espace hospitalier aux services de soins et donc de sortir des fonctions connexes (blanchisserie, ...) de l'enceinte actuelle du CHU.
De même des travaux d'amélioration et de requalification de l'établissement, déjà engagés, sont programmés sur plusieurs années.

La clinique de l'Espérance
Le service santé est complété par la clinique de l'Espérance (Providence), établissement spécialisé en psychiatrie et dans les soins de suite ; elle compte quatre-vingt cinq lits ainsi répartis :
Psychiatrie : 30 lits
Soins de suite : 55 lits

On notera également la présence de deux dispensaires, l'un à Boissard et l'autre à Dothémare, qui offrent un accès aux soins aux populations les plus précaires.

D312 - Les structures d'accueil pour les personnes âgées

Face à des besoins importants, l'offre apparaît restreinte puisqu'en termes d'hébergement spécifique, ces structures d'accueil ne cumulent qu'un nombre limité de lits, constituant pourtant les deux tiers de l'hébergement pour les personnes âgées à l'échelle de l'agglomération.
Le centre gérontologique du Raizet accueille 256 lits dont 97 en long séjour.
La maison de retraite de Dothémare a une capacité de 40 lits dont 10 sont médicalisés.

Un projet visant le redimensionnement et la délocalisation du centre gérontologique est actuellement à l'étude ; il pourrait se situer au niveau de Difort, au Nord du bourg.

D32 - ACTION SOCIALE

La maison de l 'enfance est un centre d'aide sociale à l'enfance, spécialisé dans l'accueil des enfants de 0 à 18 ans en situation de difficultés sociales (maltraitance, problème d'habitat, problèmes sociaux de tous ordres). Situé à Boisripeaux, il est le seul établissement de ce type à l'échelle du département. Sa capacité d'accueil actuelle (130 personnes) est suffisante et ne suppose pas d'extension à moyen terme.

Outre les services municipaux dans l'action sociale, dont le CCAS du Bourg, la commune des Abymes est concernée par l'implantation du futur siège social de la CAF qui pourrait s'implanter dans la ZAC de Dothémare.

D33 - ACTION SOCIO-ECONOMIQUE

La municipalité a récemment réalisé à Providence, dans l'entrée Sud du bourg des Abymes, un centre de ressource destiné à devenir le " lieu privilégié d'information, de conseil, de formation et de communication pour les créateurs d'entreprises, les chercheurs d'emploi ".

D34 - ACTION CULTURELLE

La politique d'animation culturelle existe à travers de nombreuses manifestations, mais souffre d'une certaine carence de structures d'accueil.

La Médiathèque
L'ancienne salle des fêtes victime du cyclone Hugo n'avait pas été rénovée depuis. Le projet de médiathèque qui vient s'inscrire en lieu et place des fêtes est un projet ambitieux pour la ville qui doit lui conférer, outre l'espace de diffusion culturelle, une dimension nouvelle influençant le réaménagement de l'esplanade et de ce lieu d'animation central de la ville.

La Maison des Arts
Une maison des arts est programmée à court terme ; espace d'exposition, il visera également la promotion des métiers d'arts traditionnels.

La Maison de la Mangrove
La maison de la mangrove est un équipement prestigieux qui va permettre la découverte les milieux humides, de mieux appréhender leur écologie et leurs fonctionnements depuis un centre disposant des dernières technologies inscrit au cœur de la zone humide des Abymes, au contact du canal de Belle Plaine Initié dès 1999, ce projet est sur le point d'être achevé.

Le centre de la culture - Espace Sonis
Inauguré en 2003, ce nouveau centre de la culture se veut être un véritable équipement structurant et dynamisant tant au niveau de son environnement proche, constitué de quartiers en pleine mutation (Boissard, l'Assainissement..), qu'au niveau de l'agglomération centre, puisque positionné sur le Bd des Héros, un des axes majeurs entre Pointe-à-Pitre et Abymes.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

D3 - EQUIPEMENTS PUBLICS

D35 - EQUIPEMENTS DE PROXIMITE

D351 - Les mairies annexes

Outre l'Hôtel de ville situé dans le bourg, certains services municipaux, dans un souci de proximité, sont également représentés dans les principaux secondaires de la commune.
Ainsi, les quartiers du Raizet et de Grand-Camp, à très forte concentration de population, possèdent chacun une mairie annexe, une annexe est également présente à Lacroix.
Enfin, il existe également une annexe de mairie sur la section de Doubs, mais dite "annexe de Chazeau".

D352 - Les bureaux de poste

Soulignons à l'échelle des quartiers l'effort de délocalisation de certaines administrations comme la Mairie, la Poste qui ont ouverts des annexes. Il existe une poste centrale dans le Bourg et de nombreuses annexes à Boisripeaux, Raizet, Petit-Pérou ou encore dans l'enceinte de l'aéroport. Les sections du centre ou du sud (depuis Besson jusque Boisvin, Papin) ne possèdent pas cette proximité de services.

D353 - Les salles polyvalentes - salle des fêtes

De grands équipements publics ont été récemment réalisés comme la salle du Raizet .
Plus globalement des équipements de proximité, multi-fonctionnels existent souvent dans les quartiers d'importance tels que Doubs (Salle René Elie), Boisripeaux (Salle Théodore Forstin, …).



La Salle des Fêtes

D36 - SPORTS

Le stade municipal inscrit dans le bourg, la piscine intercommunale de Baimbridge et le CREPS (Raizet) constituent les fleurons d'équipements sportifs dont le territoire paraît bien pourvu avec un effort de délocalisation notable dans les différentes sections où s'inscrivent des terrains de football notamment et des plateaux sportifs liés aux différents équipements scolaires. Ces petits équipements participent à la structuration et à la vie des quartiers.

D37 - EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Le parc scolaire est important avec ses trente-cinq écoles, ses quatre collèges et ses trois lycées. Etablissements anciens pour une bonne part (ils ont pour 80% d'entre eux plus de vingt ans), ils souffrent souvent d'une certaine vétusté. Des problèmes de sécurité se posent liés tant aux modes de construction qu'aux sureffectifs qu'ils accueillent parfois.
Au total, ce sont 17.400 élèves qui fréquentent les établissements scolaires de la commune

D371 - Les écoles pré-élementaires et élémentaires

D3711 - Equipements et capacité
La carte scolaire définie par le Rectorat permet aux enfants d'être scolarisés dès l'âge de trois ans dans un établissement proche de leur domicile. En effet, pratiquement tous les quartiers et toutes les sections rurales possèdent une école maternelle et une ou plusieurs écoles primaires. Au total ce sont :
- 3 200 enfants scolarisés en école maternelle ;
- 5 600 enfants scolarisés en école primaire ;

D3512 - Besoins
Des travaux de remise aux normes et de reconstruction s'avèrent nécessaires. Ils ont été d'ores et déjà amorcés avec la construction de la nouvelle école de Boisvin (1999) et celle programmée de Carénage. La création de nouvelles écoles ne paraît pas nécessaire selon les services contactés (service municipal et rectorat) même si elles n'offrent plus toujours la même proximité avec une population qui s'est déplacée plus à l'Est vers de nouvelles zones d'habitat

D372 - Les collèges

D3721 - Equipements et capacité

- 8 000 enfants sont scolarisés dans les collèges et lycées des Abymes.
  - Collège du Bourg: 1100 élèves
  - Collège de Boisripeaux : 870 élèves
  - Collège du Raizet : 1100 élèves
  - Collège du Grand Camp : 890 élèves

D3722 - Besoins
Le collège du Bourg et celui de Boisripeaux sont arrivés à leur niveau de saturation. Le collège du bourg, enclavé, sans possibilité d'extension, sans aucune superficie de libre, est à l'origine un collège de 900 élèves. Les besoins arrivent aux limites des possibilités d'accueil du collège.
Le collège de Boisripeaux, initialement prévu pour 600 élèves, a pu évoluer. Ainsi, la superficie disponible a permis un réajustement de la capacité d'accueil face à l'augmentation des besoins.
Ces deux collèges doivent répondre aux besoins des territoires dynamiques de la commune : le nord et la couronne des Grands-Fonds.
Les collèges urbains, du Raizet, construit en 1970 et de Grand Camp, construit en 1987, ne sont pas loin d'atteindre leurs limites. Il s'agit respectivement de collèges de 1 200 et 900 élèves. Les superficies importantes peuvent laisser envisager une évolution des structures pour mieux répondre aux besoins. Ceux-ci ne se posent pas tant en terme d'accroissement des effectifs, il s'agit d'établissements recevant les enfants des quartiers urbains, plutôt en déprise, mais en terme de vulnérabilité au risque sismique.

D3 - EQUIPEMENTS PUBLICS

D37 - EQUIPEMENTS SCOLAIRES

D373 - Les lycées

Pour les lycées, il convient de rappeler que leur aire d'influence concerne l'ensemble de l'agglomération.

- Lycée polyvalent de Baimbridge: 2395 élèves
- Lycée polyvalent de Providence: 835 élèves
- Lycée polyvalent Jardin d'Essai: 800 élèves

D374 - L'enseignement supérieur

L'enseignement public post-Bac n'est dispensé qu'au niveau du BTS et des classes préparatoires, dans le lycée de Baimbridge. L'université Antilles-Guyane est située sur le territoire de Pointe-à-Pitre.

D38 - SECURITE & DEFENSE

D381 - Armée / Gendarmerie / Police nationale

Abymes accueille plusieurs casernes de la gendarmerie et de la police nationale. Pour mémoire nous citerons les gendarmeries de Petit-Pérou (environ 130 hommes), du bourg (8 hommes) et de Morne Miquel (nc).
Le morne Vergain est le siège de la caserne de la police nationale.

D382 - Police municipale

D3821 - Equipements et capacité
La Police municipale est également délocalisée dans plusieurs quartiers. Il existe des postes de Police au Bourg, au Raizet et à Grand-Camp.

D3822 - Projets
Dans le cadre de la ZAC de Boissard, la réalisation d'un nouveau commissariat central de l'agglomération est programmée à court terme, permettant son transfert et sa réinscription depuis le centre-ville de Pointe-à-Pitre.

D383 - Sécurité Incendie

D3831 - Equipements et capacité
Une caserne de Pompier est établie à Vieux-bourg, et un Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) est jusqu'à présent implanté sur la section de Nérée.

D3832 - Projets
La ZAC de Dothémare doit accueillir le nouveau centre du SDIS pour l'agglomération pointoise

D3833 - Servitudes et constructibilité
Pour être constructible, une zone doit être équipées en bouches d'incendies. L'accès des secours et de défense incendie doit être assurée par un accès d'une largeur minimum de 3 mètres hors stationnement.
Les prises d'eau doivent être conformes aux normes en vigueur, se situer sur une distance de 200 à 330 m les unes des autres, et avoir un débit de 17 litres à la seconde.

D39 - ECONOMIE & FINANCES

Les quartiers de Petit-Pérou, Dugazon et des Mornes Caruel et Vergain constituent le site d'implantation privilégié, pour la Grande-Terre, de l'administration de l'économie et des finances avec l'hôtel des impôts de la Grande-Terre, le centre des impôts fonciers, la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF).

Un déséquilibre en terme d'équipement du territoire entre des pôles urbains bien structurés et des sections rurales où le défaut d'équipement ne permet pas aujourd'hui l'affirmation de polarités fortes

Un certain déséquilibre en terme d'équipement transparait entre une agglomération depuis les quartiers proches de Pointe-à-Pitre jusqu'au Bourg des Abymes, quartiers qui concentrent bien entendu les équipements structurants et rayonnant sur l'ensemble de l'agglomération pointoise voire sur l'ensemble de la Guadeloupe, et des sections rurales qui ne sont pourvu tout au plus que de petits plateaux sportifs et d'écoles alors qu'elles concentrent un cinquième de la population communale.

Il parait important dans un souci de revitalisation des centres urbains constitués de maintenir un bon niveau d'équipement. Néanmoins, des options de confortement de certains pôles ruraux de développement, tels que Doubs ou Boisvin devront s'appuyer sur un programme d'équipements publics, tel que l'entend la loi SRU au travers de ces principes de solidarité et de mixité urbaine et sociale. Il ne s'agira pas tant d'équiper toutes les sections de tous les équipements, mais plutôt de faire un choix judicieux et stratégique d'implantation de certains équipements rendus accessibles à tous, notamment grâce aux transports publics (bus scolaires, amélioration des liaisons inter-quartiers dans les Grands-Fonds...).

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

E1 - TISSU ECONOMIQUE

EVOLUTIONS ECONOMIQUES

E11 - ZONES D'ACTIVITE

L'économie de la ville des Abymes est à l'origine fondée sur son environnement agricole. Partagée entre les plaines cannières de l'Ouest et les cultures vivrières et maraîchères des Grands-Fonds, l'agriculture pratiquée aux Abymes a longtemps été une source d'emplois et de richesse très importante. Toujours présente, la mise en valeur agricole du territoire tend à reculer sous la pression d'une urbanisation difficile à maîtriser et extrêmement dévoreuse d'espace. Ce processus d'étalement urbain ne profite pas à l'intégration d'un tissu économique porté aujourd'hui principalement par les activités de services et de commerces. Avec la ZAC de Dothémare, un projet économique nouveau s'annonce qui favorisera l'émergence de nouveaux pôles de développement économique tourné vers l'activité tertiaire, voire quaternaire…

Typologie des entreprises par tranche d'emploi

Catégorie	0 à 2 salariés	3 à 5 salariés	5 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 à 199 salaiés	200 à 249 salariés	250 à 499 salariés	500 à 999 salariés
Agriculture, chasse, sylviculture	214	5	2	1	-	-	-	-	-	-
Pêche, aquaculture	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Extraction de produits non énergétiques	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Industries agricoles et alimentaires	44	12	5	3	2	-	-	-	-	-
Industrie textile et habillement	41	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Industrie du cuir et de la chaussure	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Travail du bois et fabrication d'articles en boies	19	4	1	-	-	-	-	-	-	-
Industrie du papier et du carton , édition et imprimerie	51	5	1	2	-	-	-	-	-	-
Industrie chimique	6	-	-	3	1	-	-	-	-	-
Industrie du caoutchouc et des plastiques	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
fabricatin d'autres produits minéraux non métalliques	7	-	1	2	-	-	-	-	-	-
Métallurgie et travail des métaux	21	6	4	4	-	-	-	-	-	-
Fabrication de machines et équipements	16	1	-	1	-	-	-	-	-	-
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	17	3	4	1	1	-	-	-	-	-
Fabrication de matériel de transport	9	1	1	-	-	1	-	-	-	-
Autres industries manufacturières	39	4	-	-	-	-	-	-	-	-
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	6	1	-	-	-	-	-	1	-	-
Construction	731	58	21	16	10	2	-	-	-	-
Commerce, réparations automoblies	1 027	106	53	31	18	3	2	-	1	-
Hôtels et restaurants	168	13	4	3	2	1	1	-	-	-
Transports et communications	301	25	13	14	7	4	3	-	-	-
Activité financières	61	12	7	9	6	2	1	-	1	-
Immobilier, locations et services aux entreprises	1 232	76	33	22	12	1	2	-	-	-
Administration publique	29	2	1	1	3	1	-	-	-	1
Education	234	7	4	1	1	-	-	-	-	-
Santé et action sociale	247	36	21	16	7	4	3	1	-	-
Services collectifs, sociaux et personnels	500	34	15	6	12	-	-	-	-	-
Services domestiques	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Activités extra-territoriales	40	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Entreprises	**5 079**	**414**	**191**	**136**	**82**	**19**	**12**	**2**	**2**	**1**
Total Emplois	**5 079**	**1 656**	**1 528**	**1 904**	**2 378**	**1 406**	**1 788**	**448**	**748**	**749**
% Entreprises	**85,52**	**6,97**	**3,22**	**2,29**	**1,38**	**0,32**	**0,20**	**0,03**	**0,03**	**0,02**
% Emplois	**23,98**	**7,82**	**7,21**	**8,99**	**11,23**	**6,64**	**8,44**	**2,11**	**3,53**	**3,54**

Chiffre d'Affaire par secteur d'activité

Catégorie	moins de 0,5 M	de 0,5 à moins de 1 M	de 1 à moins de 2 M	de 2 à moins de 5 M	de 5 à moins de 10 M	de 10 à moins de 20 M	de 20 à moins de 50 M
Agriculture, chasse, sylviculture	222	-	-	-	-	-	-
Pêche, aquaculture	9	-	-	-	-	-	-
Extraction de produits non énergétiques	2	-	-	-	-	-	-
Industries agricoles et alimentaires	59	4	1	2	-	-	-
Industrie textile et habillement	42	-	-	-	-	-	-
Industrie du cuir et de la chaussure	2	-	-	-	-	-	-
Travail du bois et fabrication d'articles en boies	24	-	-	-	-	-	-
Industrie du papier et du carton , édition et imprimerie	57	2	-	-	-	-	-
Industrie chimique	4	1	3	1	1	-	-
Industrie du caoutchouc et des plastiques	6	-	-	-	-	-	-
fabricatin d'autres produits minéraux non métalliques	8	-	-	2	-	-	-
Métallurgie et travail des métaux	32	2	1	-	-	-	-
Fabrication de machines et équipements	14	-	1	2	-	-	-
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	21	1	-	4	-	-	-
Fabrication de matériel de transport	12	-	-	-	-	-	-
Autres industries manufacturières	43	-	-	-	-	-	-
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	5	-	-	-	-	-	-
Construction	818	2	5	6	2	1	-
Commerce, réparations automoblies	1 134	20	24	27	13	10	6
Hôtels et restaurants	188	-	-	1	-	2	-
Transports et communications	337	2	8	9	1	-	4
Activité financières	98	-	-	-	-	1	-
Immobilier, locations et services aux entreprises	1 294	23	12	21	8	2	6
Administration publique	37	-	-	-	-	-	-
Education	246	1	-	-	-	-	-
Santé et action sociale	336	-	-	-	-	-	-
Services collectifs, sociaux et personnels	562	2	-	1	-	-	-
Services domestiques	1	-	-	-	-	-	-
Activités extra-territoriales	41	-	-	-	-	-	-
Total Entreprises	**5 654**	**60**	**55**	**76**	**25**	**16**	**16**
% Entreprises	**95,20**	**1,01**	**0,93**	**1,28**	**0,42**	**0,27**	**0,27**

Le tissu économique de la commune est constitué pour l'essentiel de zones d'activités situées dans l'Ouest de l'agglomération. Ailleurs, il participe à la dynamique urbaine avec un niveau fonctionnel traditionnel de proximité.
Six zones d'activités sont dénombrées :
Les zone de Morne Vergain et Petit-Pérou dont la vocation initiale d'accueil de branches industrielles, artisanales (production et service) née du processus de redéploiement d'activités de Pointe-à-Pitre, s'est progressivement enrichie avec des activités de commerces spécialisés et de bureaux.
- Le lotissement Dugazon de Bourgogne constitue la première phase d'une plus grande zone économique devant concerner le secteur de Petit-Pérou / Salle d'Asile.
- Le secteur de Grand Camp II - La Rocade au droit du noeud d'échanges entre Grand Camp et Raizet est le site d'accueil de siège d'établissements para-publics et d'activités tertiaires au sein de l'agglomération sud-ouest.
- Le site d'activités de Grand Camp - Miquel abrite des activités participant à la promotion de la branche automobile et intègre des activités de commerce de gros,.
- L'axe RN5 entre Hibiscus et Petit-Pérou rassemblant en façade urbaine des unités commerciales diversifiées er de nombreuses enseignes.

La plupart de ces sites créés dans les mouvements d'urbanisation des années 70 puis 80 (Dugazon) souffrent aujourd'hui de lacunes et de dysfonctionnements tenant tant aux niveaux d'équipement et d'organisation initiaux (état de la voirie et des réseaux de distribution, organisation relative des activités, problèmes d'accès et de stationnement, exposition au risque d'inondations périodiques,...)qu'à leur essouflement, à leur perte de dynamisme (effets de localisation limités). Les possibilités de redynamisation et de mise à niveau fonctionnel de qualité existent : elles pourront être mises en oeuvre, notamment, dans le cadre du projet de requalification de la RN5.

En dehors des pôles constitués, le processus d'étalement urbain a favorisé la diffusion d'un tissu économique porté sur une structure de très petites unités à vocation d'accompagnement de l'habitat tant au niveau des parties agglomérées d'Abymes-Centre (Boisripeaux, centre-bourg, Providence) que dans les espaces de vie du Sud et des Grands-Fonds (pôles ruraux). Leur échelle de restructuration est beaucoup plus urbaine et se fonde sur les perspectives de redéfinition de la trame d'agglomération.

Le nombre d'entreprises recensées sur le territoire abymien était de 5 939 entreprise en 2002, composées pour une large part (85,%) de micro-entreprises (deux salariés au plus). 255 (4,29%) comptent plus de dix salariés, parmi lesquelles 37 entreprises (soit 0,62% du parc) comptent 50 salariés et plus. Elles sont essentiellement réparties dans les secteurs de la santé, du BTP, de la grande distribution et du transport aérien.
Le centre hospitalier universitaire et la mairie se distinguent comme étant les deux plus grands employeurs de la commune.

Le recensement de 2000 révélait un accroissement (18,5%) du nombre d'emplois par rapport à 1990 ; 15 422 emplois étaient recensés dans la commune des Abymes en 1990 représentant près de la moitié de l'emploi de l'agglomération. En 2000, l'offre est dynamisée puisque portée à 18 276 emplois : elle représente 32,28% du volume d'emplois de l'agglomération qui n'a augmenté que de 5,93% lors de la dernière décennie.

La répartition par grands secteurs était alors la suivante :
- L'agriculture regroupe 1,43% de l'emploi sur la commune, même si sa couverture et son poids dans l'organisation du territoire demeurent essentielle ;
- L'industrie est faiblement représentée avec un poids relatif de 4,82% dans le volume d'emploi ;
- Le secteur du commerce compte environ 3 000 emplois soit 16,41% des emplois offerts aux Abymes.

Evolution du nombre d'entreprises

Année	Créations nouvelles	Radiations	Solde	Nbre d'entreprises
1997	323	24	299	4 287
1998	364	19	345	4 632
1999	432	23	409	5 041
2000	476	27	449	5 490
2001	513	32	481	5 971

Source INSEE - CCI - 2002

E1 - TISSU ECONOMIQUE

Les cultures	Exploitations Superficie					
	1 989	2 000	Var 89/2000	1989	2 000	Var 89/2000
Céréales	0		3	0		0
Canne à sucre	**281**	**141**	**-49,82%**	**1520**	**549**	**-63,88%**
Autres plantes industrielles	0		0	0		0
Plantes aromatiques (1)	1	1	0,00%	0		0
Cultures industrielles et plantes aromatiques	**282**	**141**	**-50,00%**	**1521**	**550**	**-63,84%**
Tubercules, racines et bulbes	576	311	-46,01%	235	145	-38,30%
Légumes frais	102	47	-53,92%	35	16	-54,29%
Légumes secs	7	23	228,57%	1	3	200,00%
Cultures légumières	593	322	-45,70%	271	164	-39,48%
Banane	**39**	**50**	**28,21%**	**9**	**29**	**222,22%**
Ananas	**8**	**20**	**150,00%**	**3**	**13**	**333,33%**
Autres fruits (fraise, grenadille)	1	1	0,00%	0		1
Cultures fruitières semi-permanentes	**47**	**66**	**40,43%**	**12**	**43**	**258,33%**
Cultures fourragères	1	0	-100,00%	2	0	-100,00%
Jachères	28	18	-35,71%	28	18	-35,71%
Autres terres arables (y c. abattis)	6	2	-66,67%	4	2	-50,00%
Cultures fruitières permanentes	27	54	100,00%	11	25	127,27%
Prairies permanentes	**564**	**368**	**-34,75%**	**700**	**446**	**-36,29%**
Parcours, landes peu productifs	**136**	**188**	**38,24%**	**131**	**204**	**55,73%**
Superficie toujours en herbe	**658**	**548**	**-16,72%**	**831**	**650**	**-21,78%**
Cultures florales	2	4	100,00%	0		1
Végétaux divers (pépinières)	4	1	-75,00%	1	0	-100,00%
Jardins et vergers familiaux	**160**	**59**	**-63,13%**	**11**	**4**	**-63,64%**
Superficie agricole utilisée (SAU)	**882**	**618**	**-29,93%**	**2691**	**1457**	**-45,86%**
Sols des bâtiments et cours	884	193	-78,17%	35	5	-85,71%
Landes non productives et friches	21	34	61,90%	12	58	383,33%
Bois et forêts	35	13	-62,86%	30	15	-50,00%
Aquaculture	0		0	0		0
Autres territoires non agricoles	83	4	-95,18%	100	1	-99,00%
Superficie totale des exploitations	**884**	**621**	**-29,75%**	**2869**	**1537**	**-46,43%**

Taille en superficie agricole utilisée (SAU)	Exploitations			SAU (ha)		
	1 989	2 000	Var 89/2000	1989	2 000	Var 89/2000
Moins de 1 ha (1)	344	257	-25,29%	175	122	-30,29%
1 à moins de 2 ha	299	181	-39,46%	402	237	-41,04%
2 à moins de 5 ha	198	104	-47,47%	557	299	-46,32%
5 à moins de 10 ha	36	66	83,33%	254	495	94,88%
10 à moins de 20 ha	4	11	175,00%	52	134	157,69%
20 ha et plus	3	2	-33,33%	1252	171	-86,34%
Total	884	621	-29,75%	2691	1457	-45,86%

E12 - AGRICULTURE

D121 - Les structures de production

Avec 1 457 hectares en 2000, la surface agricole utilisée (SAU) ne représente plus que 17,93% de la surface communale. La déprise agricole fortement ressentie depuis les années 1970 et 1980 se prolonge. La régression est sensible ; sous l'effet conjugué de l'urbanisation, de l'abandon des terres dans les secteurs les plus ingrats, la SAU a diminué de 45,86%.

La sole cannière a ainsi régressé de 63,88% en 10 ans même si elle représente encore 37,68% de la SAU totale (elle représentait 56,48% de LA SAU en 1989).

Dans le même temps, les cultures vivrières ont diminuées de 21,09% et couvrent désormais 15,92% de la SAU.
Les surfaces laissées en jachère ou friches ont progressé puisque couvrant 40 hectares en 1989, elles concernent désormais 76 hectares.

D122 - Nombre et taille des exploitations

Malgré la diminution des surfaces cultivées, le nombre des exploitations s'est moins affaissé (-29,75%), même si les effectifs de la population agricole tendent nettement à diminuer. Un équilibre semble donc avoir été trouvé sur les surfaces ayant un fort potentiel qui accueillent des exploitations rentables.
La taille des exploitations demeure modeste, puisque pour l'essentiel (87,23%), elles sont établies sur moins de cinq hectares.

D123 - Les cultures

D1231 - La canne
Historiquement l'activité sucrière a modelé l'organisation du territoire et le paysage abymien. A l'image de la Guadeloupe, l'essor sucrier vécu après la seconde guerre a été suivi d'une phase de déclin fort amorcé dans les années 1960.
Lors de cette décennie (1960-1969), la production annuelle sur l'archipel s 'élevait à 1 684 830 tonnes ; elle n'était plus que de 510 585 tonnes en 2001. La spéculation foncière et immobilière se sont renforcées au moment même où le secteur cannier était en crise, favorisant ainsi une forte déprise agricole et la transformation de terres à canne en territoires urbanisables...
Il est à noter que dans les secteurs canniers les plus productifs (plaine de l'Ouest) une diversité des productions est expérimentée avec l'introduction de cultures vivrières mais également de champs de banane. Les difficultés de rentabilité de la culture de la canne qui hypothèquent quelque peu sa pérennité supposent en effet d'avoir de nouvelles perspectives pour cette plaine des Abymes, territoire agricole éminemment riche qu'il convient fondamentalement de préserver ... Néanmoins, aujourd'hui encore, la canne représente en surface mobilisée et en production la première des cultures pratiquées sur le territoire agricole des Abymes.

D1232 - Les autres productions végétales

Dans un contexte abymien où les grandes plaines de l'Ouest du territoire ont été préservées pour y cultiver la canne, les cultures vivrières, maraîchères ou florales constituent des cultures secondaires. Cependant depuis quelques années, devant les difficultés rencontrées dans le secteur cannier, des tentatives de diversification sont observées bien suivies dans le secteur floral et portées par l'INRA pour les productions maraîchères et vivrières.. Ainsi, au-delà des Grands-Fonds, secteur traditionnel de production de ce type de cultures, les zones de plaines accueillent des cultures diversifiées mais aussi des parcelles plantées en banane, dans le cadre d'un redéploiement expérimental dans des conditions nouvelles de production.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

E1 - TISSU ECONOMIQUE

EVOLUTIONS ECONOMIQUES

E12 - AGRICULTURE

D124 - L'élevage

L'élevage aux Abymes ne se distingue pas vraiment des tendances départementales avec une production animale essentiellement aux mains de petites structures familiales. Les élevages concernent surtout les bovins, cabris, porcs et volaille. La nature de ces élevages facilite leur diffusion sur le territoire, y compris dans les Grands-Fonds, même si les plaines de l'Ouest du territoire sont largement ouvertes à la pâture, et ce, parfois jusqu'à tutoyer les zones marécageuses. D'importants élevages bovins y sont recensées, notamment dans le secteur de Palétuviers, Golconde.
Plus largement, l'élevage bovin se maintient sous sa forme traditionnelle, caractérisée par un nombre important de petits éleveurs à la tête de petits cheptels (moins de dix têtes de bétail) élevés au piquet.
La récente implantation d'un élevage de volaille (cailles) à Belle Plaine confirme la vocation agricole multiple de cette large plaine des Abymes dont le potentiel important s'exprime notamment à travers l'élevage.
Le cheptel de vaches laitières reste marginal.
L'élevage porcin tend à diminuer depuis plusieurs années ; il est développé autour de petites structures familiales comme élevages d'appoint, mais le manque de structuration de la filière n'a pas permis le développement d'élevages dignes de ce nom…
Les cheptels ovin et caprin ont très sensiblement régressé ces dernières années avec une diminution du nombre de têtes de 1 226 en dix ans, soit une baisse de 48,19%.
L'élevage avicole intensif (élevage hors sols) est absent du territoire hormis quelques petites unités comme l'élevage de cailles de Belle Plaine. La production de volailles repose encore sur de petites structures familiales à l'image des petits élevages diversifiés qui caractérisent les Grands-Fonds.

D125 - La pêche

La façade maritime de la commune des Abymes, bien que largement développée, n'est pas accessible. Terrasse littorale basse et ennoyée, elle est toute entière conquise par la mangrove et la forêt marécageuse développée sur une largeur de 1,5 Km à 2,5 km.
Dans ce contexte les effectifs de pêcheurs sont extrêmement réduits.

E13 - TOURISME

Porte d'entrée de la Guadeloupe pour un nombre de visiteurs estimés à 650.000 en 2000, la commune des Abymes n'a jamais axé son développement économique sur l'industrie touristique. Il est vrai que les paysages ruraux et urbains des Abymes ne sont pas les plus recherchés par une population venue en majorité chercher l'image des cartes postales de la plage et du lagon turquoise…
Le contexte des Abymes ne lui permet donc pas de participer aux expressions traditionnelles qui porte le tourisme en Guadeloupe. Néanmoins le territoire participe, même modestement, à l'élargissement de la diversité des produits d'hébergement. Avec le basculement de l'aéroport, la commune a perdu une unité hôtelière de prestige, " les relais bleus ".
Le potentiel de développement demeure notamment avec une offre d'hébergement qui se distingue des structures hôtelières traditionnelles, en s'appuyant sur la variété des sites et des identités de ce vaste territoire.
Les gîtes ruraux sont très prisés par les touristes et la qualité naturelle et rurale des Grands-Fonds constituent un support privilégié pour leur développement. Cette activité reste marginale aux Abymes où 10 gîtes, d'une capacité d'accueil globale de 50 lits ont été recensés en 2002.
L'écotourisme auquel les gîtes sont intimement liés constitue une forme nouvelle de tourisme d'autant plus intéressante qu'elle s'exprime autour de principes de préservation des espaces naturels et des paysages, de pérennisation des activités traditionnelles garants d'un développement de tourisme durable et de la préservation de l'identité et de l'authenticité du territoire.

E1 - TISSU ECONOMIQUE

E14 - BTP

Le secteur du bâtiment et des travaux publics occupe une place privilégiée dans l'économie guadeloupéenne. Qu'il s'agisse de l'activité ou des emplois qu'elle génère, son importance à l'échelle de la Guadeloupe est bien plus forte que ce qui est observé au niveau national ; selonl'INSEE, en Guadeloupe le BTP mobilise 12% des actifs occupés (7,5% au niveau national) et alimente 70% de la production artisanale… [(1)]
Commune urbaine soumise à des dynamiques plurielles en termes d'infrastructures, de superstructures et plus globalement de constructions, Abymes accueille 838 entreprises intervenant dans le secteur du BTP ; pour l'essentiel il s'agit de petites structures (96,6% de moins de 10 employés) adaptées à la souplesse qu'impose depuis plusieurs années un niveau fluctuant de commandes, même si la commande publique est fondamentale dans les secteurs du logement, des travaux publics ou des infrastructures...

D141 - Le logement

A l'instar de l'agglomération pointoise, la commune des Abymes est particulièrement concernée par un fort développement de l'habitat sur son territoire, largement dopée par la réalisation de logements sociaux dont l'importance ne cesse d'augmenter. Depuis 1986, le soutien de l'Etat à la production de logement a été renforcé par la réforme du financement du logement qui désormais favorise l'aide à la pierre et plus spécifiquement de mettre en place des aides adaptées au contexte de l'Outre-Mer.
La question de l'habitat insalubre est particulièrement sensible aux Abymes. Selon la cellule de résorption de l'habitat insalubre de la DDE, avec 4.465 logements, Abymes concentrerait un quart du parc insalubre de la Guadeloupe…
A l'instar de Boissard, quartier emblématique de l'action RHI, la plupart des quartiers insalubres de la commune ont été étudiés et font aujourd'hui l'objet de démarches opérationnelles visant une requalification urbaine d'ensemble visant l'éradication de l'insalubrité mais aussi leur intégration aux dynamiques qu'elles côtoyaient sans trop souvent pouvoir y accéder.
Ces actions lourdes s'accompagnent d'opérations d'amélioration de l'habitat.
Ces trois interventions (production de logements sociaux en locatif ou en accession, RHI, amélioration de l'habitat) sont largement alimentés par des crédits d'Etat mutualisés et reversés par un canal unique, la ligne budgétaire unique (LBU).
L'importance de ce marché aux Abymes est illustrée par la domiciliation sur la commune de deux des plus grands opérateurs en ce domaine que sont la Société Immobilière de Guadeloupe (SIG) et la SEM d'Aménagement de la Guadeloupe (SEMAG).

D142 - Les travaux publics

Le secteur des travaux publics est important sur la commune des Abymes, territoire associé au développement de la ville de Pointe-à-Pitre et qui constitue une pôle stratégique pour l'implantation de bon nombre d'équipements de rang régional. Il est alimenté essentiellement par trois partenaires financiers : les collectivités territoriales (Région, Département), l'Etat, l'Europe. Les travaux les plus encouragés ces derniers temps sur Abymes concernent l'Education, même si très récemment des programmations culturelles ont pu être engagées et pour certaines réalisées (Sonis).
Nous n'oublierons pas les efforts importants consentis pour entretenir voire agrandir des équipements de santé (CHU), les équipements sportifs (CREPS, Stade municipal), la réalisation de la plate-forme de l'aéroport Pôle Caraïbes ou encore l'implantation programmée d'un nouveau commissariat sur Boissard.

D143 - Les infrastructures routières

Les infrastructures routières constituent un secteur particulièrement dynamique dans les activités du BTP, animation rendue nécessaire par l'entretien et l'investissement lié à l'évolution sans cesse croissante des flux automobiles sur le territoire. Les travaux sont financés par le fonds d'investissement routier alimenté par une taxe spéciale sur les produits pétroliers et qui est réparti aux gestionnaires des différents réseaux :

- Région : 50% pour le réseau national ;
- Département : 28% pour le réseau départemental ;
- Communes : 22% pour les chemins de compétence communale.

Pour situer la nature des financements consentis, nous citerons quelques travaux qui concernent Abymes (source IEDOM[1]) :

- La déviation de Blanchard : 18,29 millions d'euros;
- La mise à 2x2 voies de la RN5 au niveau de Perrin : 7,62 millions d'euros
- La rocade Nord (liaison port - aéroport) : 2,13 millions d'euros

E15 - INDUSTRIE & ARTISANAT

La distinction entre industrie et artisanat reste un peu floue même si selon l'Association des Moyennes et Petites Industries (AMPI), est industrielle toute entreprise employant plus de cinq salariés et dont l'activité consiste à transformer à grande échelle de la matière première en produits finis.
L'artisanat concerne des entreprises de 10 salariés et moins ayant une activité de production, de transformation, de prestation de services dans les secteurs du bâtiment, de l'alimentation, du bois et ameublement, des travaux de métaux et électricité, du textile et de l'habillement, de fabrications diverses, de réparation, services, transport…

D151 - L'industrie

La zone industrielle de Jarry est le point de concentration des activités de l'agglomération pointoise. Cette spécialisation du territoire a favorisé l'implantation d'un grand nombre d'industries. Elle n'a pas d'équivalent sur le territoire des Abymes si ce n'est la zone de Petit-Pérou (5 ha) dite industrielle mais davantage occupée par des activités artisanales.
Le manque de zones structurées pour l'accueil des industries favorise leur diffusion sur le territoire où elles constituent des points de conflit avec les vocations des secteurs dans lesquels elles s'inscrivent. A titre d'exemple, les conflits d'usage sont évidents au niveau de Belle Plaine où l'installation d'une centrale à béton et de produits bitumeux a un impact fort sur les qualités naturelle et paysagère du site.

D152 - L'artisanat

L'importance de l'artisanat est forte dans le tissu économique des Abymes. Al'instar de l'agglomération pointoise, la densité artisanale est particulièrement forte sur Abymes.
Tendance forteenregistrée au niveau départemental (37%), le secteur artisanal est particulièrement marqué par l'activité du bâtiment .
Même si sa diffusion peut être permise, ou souhaitée, dans le tissu urbain (selon son expression), plusieurs zones artisanales sont inscrites sur le territoire des Abymes. Il s'agit :

- De la zone de Petit-Pérou, la plus ancienne et aujourd'hui saturée
- De la zone de Dugazon (41 hectares) et proche de la saturation
- De la zone de Morne Vergain (12 ha) également remplie.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

E2 - ACTIVITE ECONOMIQUE

EVOLUTIONS ECONOMIQUES

E21 - DISTRIBUTION

Traditionnellement, l'implantation commerciale se distribue au contact des grands pôles d'animation urbaine et le long des grandes artères qui irriguent les quartiers de ville.
Jusque très récemment, les grandes surfaces et leurs cortèges de commerces annexés venaient s'implanter au cœur des grands quartiers (Grand Camp, Raizet, Boisripeaux) auxquels elles participaient à donner une identité urbaine renforcée.
Le bourg a davantage porté une structure de petits commerces développés en entrée de ville (Providence), autour de la place de l'office du tourisme ou de celle du marché, puis plus étirée, comme au niveau de Quatre Chemins.

L'équipement commercial développé par ailleurs (Caraque, Beausoleil, Boisvin, Doubs…) est beaucoup plus sommaire et ne répond qu'à une logique de proximité.

Au cours de ces dernières années, le paysage commercial s'est sensiblement modifié avec l'implantation d'une nouvelle grande surface alimentaire inscrite dans le centre commercial " Milenis " aux portes du centre des Abymes, et la fermeture d'une unité intermédiaire, le " Cora " du Raizet.

La remise en cause de cette dernière a précipité la perte de rayonnement d'un quartier qui avait une identité urbaine et économique forte et complémentaire des quartiers voisins.

L'ouverture de Milenis dans un lieu sans identité, aux portes du centre des Abymes entre la rocade et l'aéroport ne participe pas de la même façon à l'affirmation urbaine d'un quartier ; elle contribue davantage à spécialiser les territoires, aux dépens d'une mixité urbaine globalement recherchée par ailleurs.

Plus globalement, Abymes a pleinement profité de son identité urbaine et de la disponibilité relative de son territoire pour accueillir le développement de la grande distribution qui a bénéficié et provoqué un changement des habitudes d'achat lié selon IEDOM [1] à une féminisation de la population active, au développement de l'habitat en dehors des zones urbaines centrales et à l'accroissement démographique qui lui est lié…
L'évolution de ces dernières années a été forte avec la multiplication de surfaces intermédiaires se situant en deçà du seuil des 300 m2, au-delà duquel l'ouverture des surfaces de grande distribution est subordonnée à l'obtention d'un agrément préalable (loi Royer).
Avec l'hypermarché Milenis (enseigne Continent), les supermarchés Match et Champion de Grand Camp, Champion et Service de Déravinière, les magasins Ecomax, LeaderPrice, Marché Conseil, de Vieux-Bourg, …, l'implantation est forte sur le territoire abymien, et constitue une importante zone d'influence commerciale portée par la RN5 au cœur de l'expression la plus urbaine du territoire, même si le Cora du Raizet a disparu entre temps…
Au-delà du secteur de l'alimentaire, les commerces liés à l'équipement du foyer et à l'aménagement de l'habitat ont suivi un processus similaire avec un accroissement des surfaces de vente, rompant avec les petites échoppes des centres-villes pour offrir un panel de produits élargi. Le développement des commerces spécialisés est également à souligner avec là aussi un accroissement des surfaces de vente.
L'expression commerçante de la RN5, notamment au niveau de Vieux-Bourg, avec les grands commerces qui s'y sont développés illustre bien ce processus de mutation qui s'impose aux petits commerces de détail traditionnels.
Cette réorganisation nouvelle de la distribution n'a pas pour autant asphyxié le petit commerce qui reste très présent au niveau des quartiers pour le service de proximité qu'il garantit et qui porte d'autres valeurs d'identité et d'animation pour les quartiers. Au-delà de l'emblématique lolo, le petit commerce s'est adapté, redéfini (supérettes) et réorganisé autour de petites chaînes de distribution.

E

EVOLUTIONS ECONOMIQUES

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

Une diversité de territoires

Sa situation géographique et sa dimension confèrent au territoire des Abymes une grande variété de paysages et de situations construites liées aux nombreuses interfaces et influences contrastées vis-à-vis desquelles il constitue un intégrateur. Ce sont ces disparités territoriales, exprimées tout en nuances, qui donnent au territoire sa richesse et ses identités déclinées entre l'influence de la ville de Pointe-à-Pitre et celle des Grands-Fonds, entre son littoral noyé au contact de la réserve du Grand Cul-de-Sac Marin et les hauteurs boisées de Coma, Papin, entre les quartiers jouxtant la marina et ceux plus ruraux de Caduc ou de Chazeau…



Sa situation au contact de Pointe-à-Pitre est à l'origine de sa multipolarité urbaine puisque le territoire est depuis toujours partagé entre la ville rayonnante et le bourg rural aux allures plus modestes des Abymes. La commune a ainsi plus subi le développement urbain généré par Pointe-à-Pitre qu'elle ne l'a orienté selon une logique propre.

Cette commune rassemble la population la plus importante de Guadeloupe ; avec 63000 habitants, Abymes compte à elle-seule près de la moitié de la population de l'agglomération et de ses quatre communes (Pointe-à-Pitre, Abymes, Gosier et Baie-Mahault)
Avec 776 habitants au km^2, le territoire des Abymes apparaît fortement occupé ; il présente une densité bien supérieure à la moyenne départementale (248 hbts/ km^2) alimentée par les grands quartiers qui accueille un important volume de logements de l'agglomération mais aussi par une diffusion urbaine qui gagne les Grands-Fonds et les espaces ruraux.

Héritière de traditions rurales et agricoles qui ont longtemps modelé l'habitat et le cadre de vie, Abymes a participé à l'affirmation urbaine du pôle pointois en accueillant dans ses grands quartiers, une population attirée par le dynamisme économique de la ville. La disponibilité de son vaste territoire lui vaut d'être le prolongement direct de Pointe-à-Pitre en accueillant bon nombre d'équipements structurants parmi lesquels l'aéroport qui lui permet de revendiquer le statut de porte de l'archipel…
La crise cannière et plus globalement la déprise agricole ont favorisé une mutation importante du territoire alors livré à une urbanisation diffuse très agressive. Une certaine dichotomie territoriale est ainsi apparue entre une structuration urbaine forte développée au contact de Pointe-à-Pitre et une identité rurale qui persiste malgré tout autour du bourg, pôle historique de la commune qui tarde toutefois à assurer une fonction marquée de centralité.
Ce développement a produit une mosaïque urbaine où quartiers organisés et zones d'habitat spontané se côtoient et se succèdent sans cohérence, dans un enchevêtrement qui rend confuse la composition du territoire et est source de désordres vis-à-vis des fonctions qu'ils supportent (liaisons, circulation, réseaux divers , …).





© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

Une consommation trop importante liée à un étalement urbain permis sinon encouragé

Le recensement de 1999 souligne un processus urbain nouveau dont les dynamiques concernent essentiellement les portions Nord et Est du territoire se traduisant par une amorce de basculement de la population vers des zones traditionnellement rurales aux dépens des pôles urbains constitués. Le vieillissement des grands ensembles, leur difficulté à intégrer de véritables dynamiques urbaines ont précipité leur désaffection illustrée par l'important déficit du solde migratoire à l'échelle de la commune (-6. 240 entre 1990 et 1999).
Le constat de cette désaffection s'impose dans les quartiers structurés mais vieillissants établis au contact de la ville de Pointe-à-Pitre dont l'attrait s'est également infléchi considérablement au cours de la dernière décennie. La vacance, le faible renouvellement des ménages constituent des indicateurs d'une précarisation urbaine en cours. Le renouvellement de ces quartiers s'impose d'autant plus que leur ancienneté relative leur confère une vulnérabilité marquée aux risques sismiques.

Le territoire apparaît ainsi quelque peu partagé entre d'une part, des dynamiques passées qui ont structuré les grands quartiers et ont participé à l'affirmation urbaine de Pointe-à-Pitre et, d'autre part, des dynamiques très récentes qui s'expriment davantage autour du centre des Abymes et sur ses marges orientales (la « couronne des Grands-Fonds ») et septentrionales (le pôle Pointe-d'Or, Palais-Royal, Doubs) et qui menacent fortement les espaces agricoles et l'économie qu'ils portent.

Entre les grands quartiers proches de la ville de Pointe-à-Pitre et le bourg, l'émergence d'une polarité véritable reste incertaine. Cette confusion est traduite par la structure urbaine diffuse et étirée qui caractérise une ville dont on ne sait plus si elle s'appuie sur une trame multipolaire, ou si elle existe sans polarité véritable… Les récents développements tendent, cependant, à confirmer l'inscription du centre des Abymes au cœur des problématiques urbaines et d'équipement du territoire avec l'affirmation d'une zone d'activités nouvelles (ZAC de Dothémare), l'émergence de quartiers nouveaux (pôle Pointe-d'Or, Palais-Royal) et de sa prééminence comme pôle d'animation et de promotion de l'identité abymienne.
Cette promotion abymienne autour de son noyau emblématique est d'autant plus souhaitable qu'elle sous-tend une réorganisation, une restructuration mais aussi un recentrage des fonctions urbaines et d'habitat sur un périmètre restreint nécessaire à la nouvelle expression urbaine d'un centre-ville. Jusqu'alors, les périmètres d'extension autour du bourg se sont succédé produisant un phénomène d'étalement urbain sans participer à renforcer sa dimension centrale.







Elle doit s'imposer aux phénomènes de diffusion qui gagne un territoire peu préparé car peu équipé et non destiné dans ses portions rurales à subir pareille mutation. Néfaste, l'urbanisation diffuse en milieu rural tend à remettre en cause la vocation de certains espaces agricoles et hypothèque de fortes potentialités liées à la qualité écologique, à la valeur paysagère que l'homme à travers ses activités traditionnelles a plus qualifiées que dégradées. Les conflits d'usage liés à cette diffusion de l'urbanisation sont nombreux et ne concernent pas seulement la préservation d'espaces d'intérêt naturel ou paysager ; certaines constructions se sont inscrites, de façon malheureuse, dans les zones couvertes directement par les cônes d'envol de l'aéroport, expression nouvelle d'un risque « accepté » au quotidien mais réglementairement interdit.

L'étalement urbain est un processus pervers pour les besoins épars qu'il provoque et les investissements publics développés à perte qu'il systématise ; la gestion des services et des équipements qu'il faut renforcer aux dépens d'une rentabilité du territoire et de ses ressources en est une triste illustration…
Par ailleurs, la forme linéaire développée par une urbanisation inscrite en front de voies sur une simple épaisseur crée un processus de conurbation, ne permettant de véritable dynamisation et même d'affirmation de noyaux de vie. Cette fonction de point d'ancrage pour le développement de l'habitat a pourtant été soulignée par la mise en place d'équipements et de services, structurant autant de pôles destinés à être étoffés.
Sur ce territoire où l'expression urbaine ne cesse de se renforcer, la richesse économique est essentiellement portée par le service et les commerces, aux dépens d'une agriculture de plus en plus menacée. Malgré l'importance des zones d'activité sur le territoire, la situation de l'emploi s'est, lors de ces dix dernières années, dégradée avec une évolution marquée du chômage.

Les Enjeux

Les enjeux de recomposition urbaine sont forts sur ce territoire, où la diversité des situations liées à la spontanéité et à la rapidité d'un processus de développement urbain affectant la quasi-totalité du territoire communal a généré des besoins importants en termes d'équipements, de services dans les secteurs d'identité rurale et suppose un remodelage voire un renouvellement de certains quartiers :
- la qualité de l'habitat demeure très moyenne dans le centre-bourg voire médiocre dans certains îlots de caractère précaire et insalubre, lesquels nécessitent des actions de restructuration, voire de rénovation ;
- la qualité urbaine souffre d'une part d'une sous-qualification de son centre qui se fait au profit des quartiers périphériques alimentés selon une dynamique urbaine centrifuge, d'autre part, d'un conflit d'usage lié à la fonction de transit qui ne participe pas à sa mise en scène et à la qualification d'un centre urbain mais rend plus confus encore son fonctionnement ;

Les potentialités naturelles du territoire se trouvent hypothéquées par ces dynamiques urbaines mal maîtrisées, ne produisant pas de développement urbain organisé ou structuré et contrariant par leur consommation outrancière de l'espace la mise en valeur du territoire et de ses multiples expressions.









© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

Des potentiels de développement qui demeurent importants

Les perspectives

Un développement urbain à rééquilibrer
Le territoire urbain des Abymes apparaît quelque peu divisé entre une structuration forte exprimée par les grands ensembles et une large portion de territoire d'identité plus rurale, au cœur de laquelle s'inscrit le bourg. Entre ces deux portions de territoire s'opère un basculement démographique qui tend à vider les grands ensembles pendant que les espaces ruraux s'urbanisent massivement.
Cette évolution est une source de déséquilibre très importante pour le territoire puisque s'opère un exode démographique depuis les quartiers équipés, structurés, organisés pour porter une réelle fonction urbaine vers des espaces sous-équipés et globalement non préparés pour organiser et permettre un développement rationnel de la construction et une densification urbaine telle qu'elle s'annonce ; la desserte des réseaux (voirie, eau potable, électricité et assainissement) reste limitée et est fortement contrainte par la topographie. Les équipements et les niveaux de services sont insuffisants…

Rentabiliser les territoires équipés...
La mutation qui s'annonce est source de désordres et de confusions tant il apparaît impossible de rentabiliser et d'assurer un « confort urbain » à des populations venues s'inscrire en zones rurales dans des conditions de densité relativement basse.
Il convient donc de réorganiser fondamentalement le territoire en assurant un renforcement et donc une pérennité des fonctions urbaines pour offrir une véritable qualité de services et ainsi inciter les populations à se maintenir sur les sites urbanisés et équipés.

...Pour mieux protéger les territoires naturels
Cette démarche de rentabiliser les espaces urbains équipés rend plus efficiente la politique de préservation des espaces naturels, de qualités agricoles, d'intérêts écologiques, ou paysagers. Elle renforce aussi les logiques de développement durable prônées par la loi SRU.

Une requalification nécessaire des quartiers et de leurs expressions urbaines
Cette orientation essentielle à l'équilibre du territoire et à la rentabilité des équipements qu'il porte n'est pas possible sans requalification des ensembles bâtis dont la forme, le rythme et le traitement déterminent la qualité et l'attrait des quartiers urbains. La fonction urbaine et son empreinte spatiale doivent globalement demeurer alors que les formes et les expressions urbaines doivent nécessairement évoluer. Le traitement et la qualité de l'espace urbain doivent absolument être repensés pour les rendre à nouveau attractifs et leur conférer un niveau de services et un cadre de vie qualifié. La mutation d'une société guadeloupéenne traditionnellement rurale en société urbaine a été amorcée et confirmée lors de ces quarante dernières années. Abymes a joué un rôle fondamental dans cette évolution en permettant l'accueil de milliers de ménages. L'exode subi par la ville et les quartiers denses qui l'entourent est certainement moins lié à une volonté de « retour aux sources », puisqu'il concerne une part modérée de ménages retraités, qu'à une faillite d'ensembles urbains qui n'ont pas évolué et qui sont restés en marge des dynamiques économiques et urbaines provoquant une érosion des populations jeunes…

Le renouvellement urbain
La question du renouvellement urbain s'impose. Elle est l'incontournable préalable à une possible régénération démographique, sociale et économique. Les maux révélés dans les grands ensembles sont aujourd'hui trop nombreux pour que ne soit pas envisagé de reformuler l'expression urbaine dans ses formes, ses compositions, ses dynamiques, conférant aux différents quartiers une identité valorisante et valorisée . Le renforcement géré de l'identité urbaine des Abymes à travers ses différents pôles favorisera l'expression de véritables usages et lui permettra de mettre en valeur sa diversité et la richesse de son territoire.
Elle garantira la pérennité d'un territoire partagé entre une tradition rurale marquée qui s'exprime depuis les plaines humides des territoires noyés de l'Ouest jusqu'aux paysages chahutés des Grands-Fonds à l'Est, et une identité urbaine dont le canal d'expression majeur demeure la RN5, axe routier majeur irrigant les territoires urbains depuis les grands quartiers développés au contact de Pointe-à-Pitre jusqu'au centre-bourg des Abymes et au-delà, elle porte les récents développements supportés plus au Nord sur les quartiers de Boisripeaux, Pointe d'Or, Palais Royal...

INDEX DES CARTES

Index des Cartes

Entre Plaine et Grands-Fonds	*4*
Bassins versants aux Abymes	*6*
Géologie	*7*
Géomorphologie	*8*
Pédologie	*9*
Aléa Mouvements de terrain	*12*
Aléa Effets de site	*15*
Normes parasismiques sur les principaux ensembles de Grand-Camp et Raizet	*16*
Aléa Inondations	*18*
Projet de Plan de Prévention des Risques Proposition de zonage	*21*
Carte Ecologique	*24*
Convention de Ramsar Site du grand cul-de-sac marin	*25*
Réserve naturelle du Grand cul-de-sac marin	*26*
Cinquante pas géométriques	*26*
ZNIEFF Les Grands-Fonds	*27*
Une ville multipolaire	*52*
POS de 1991	*56*
Zones de productions identifiées	*60*
Territoires de productions menacés	*62*
Secteurs de conflits	*68*
Zones de mitage	*70*
Structure foncière	*74*
Occupation du foncier	*76*
Grands propriétaires fonciers	*78*
Mosaïques de rames urbaines Diversité des quartiers	*80*
Empreinte naturelle	*82*
Trame parcellaire	*84*
Trame viaire	*86*
Distribution bâtie	*88*
Les cantons	*101*
Les quartiers	*102*
Les iris	*103*
Les Ilots	*104*
Répartition de la population	*106*
Densités de population par quartier	*108*
Densités de population par îlot	*110*
Taux de chômage par îlot	*138*
Population active par secteur d'activité	*140*
Migrations alternantes	*142*
Répartition du parc de logements	*144*
Programme de référence de la ville Volet habitat (Social)	*148*
La vacance par quartier	*152*
Vacance par îlot	*154*
Maillage viaire hiérarchisé saturation des réseaux	*156*
Loi Barnier	*161*
Plan d'Exposition au Bruit	*162*
Adduction d'eau potable	*164*
Schéma Directeur d'Assainissement	*169*
Equipements d'agglomération / de proximité	*172*
Carrières autorisées ou non Terrassements importants	*182*

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

F1 - NUISANCES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE

CARRIERES AUTORISEES OU NON - TERRASSEMENTS IMPORTANTS ATTAQUES PORTEES AUX MORNES

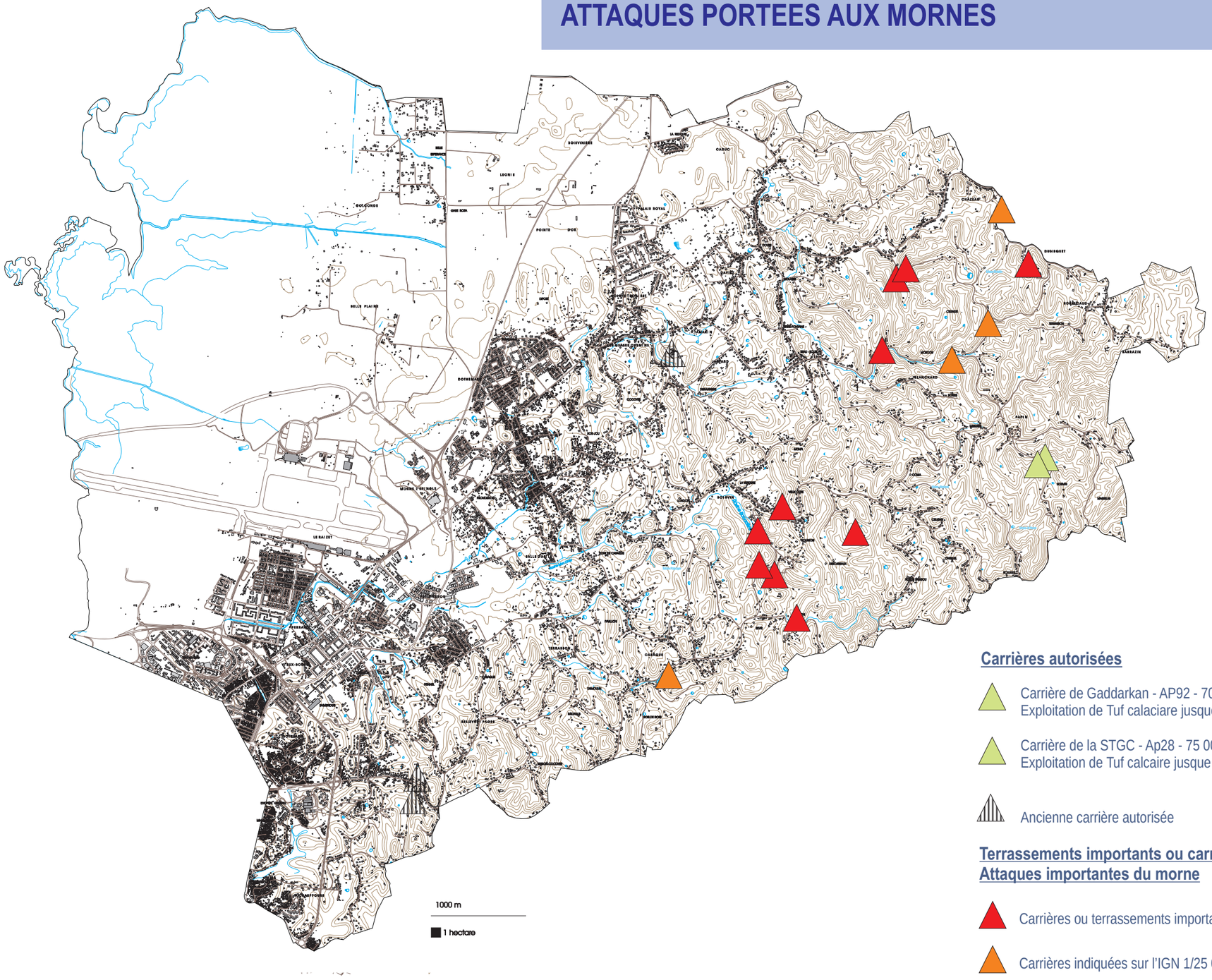

Carrières autorisées

- Carrière de Gaddarkan - AP92 - 70 000T/an - 2,22 ha
  Exploitation de Tuf calaciare jusque 2015
- Carrière de la STGC - Ap28 - 75 000m3/an - 4,9ha
  Exploitation de Tuf calcaire jusque 2011
- Ancienne carrière autorisée

Terrassements importants ou carrières
Attaques importantes du morne

- Carrières ou terrassements importants relevés terrain
- Carrières indiquées sur l'IGN 1/25 000 1988

F1 - NUISANCES LIEES AUX ACTIVITES

F11 - CARRIERES

L'extraction de matériaux est très limitée en Grande-Terre. Seulement 11 carrières sont autorisées, dont 2 sont situées sur le territoire des Abymes. Il s'agit de 2 carrières d'extraction de tuf calcaire. Les deux sites autorisés sont situés au lieu-dit de Papin. La première a une production autorisée de 70 000 tonnes/an sur une durée d'exploitation de 15 ans. L'exploitation pourra se poursuivre sur 2ha22a jusqu'en juin 2015. La seconde, également située au sud de Papin, avait une autorisation d'extraction de 75 000 m3/an arrivant à échéance en février 2002 sur un terrain de 4ha9a.
Les ouvertures de carrières ont de nombreuses conséquences sur l'environnement naturel et bâti dans lequel elles s'inscrivent. Sources de nuisances (bruit, poussière, dégradation du réseau viaire), elles peuvent également être à l'origine de dégradations directes des constructions ou tout au moins faire peser des risques sur les constructions qu'elles peuvent cotoyer immédiatement.
C'est le cas notamment du large front d'exploitation de tuf qui s'est développé aux abords de la Digue Fidelin, sans autorisation, jusqu'à tutoyer et menacer directement deux habitations...
Plus généralement, la succession des carrières autorisées ou ouvertes sans droit provoque une altération du paysage et une dégradation de la qualité naturelle des lieux d'autant plus fortes qu'elles s'inscrivent le plus souvent loin des secteurs construits (encore que...) Et donc souvent dans des secteurs écologiques et paysagers de tout premier intérêt...
L(obligation légale qui est faite aux exploitants de remettre en état leur site d'exploitation n'est jamais respectée dans les sites déclarés... Aucun effort d'aménagement paysager, de végétalisation du site abandonné n'est porté pour réduire l'impact paysager.
Cette dynamique d'exploitation est donc une source de dégradation d'autant plus marquée qu'elle laisse des blessures brutales et profondes sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement dans les secteurs naturels et paysagers les plus sensibles.

L'ouverture d'une carrière de nombreuses conséquences. Les reliefs sont bien sûr définitivement attaqués, la structure en est fragilisée, les fronts de carrières abrupts restes nus, ne laissant aucune possibilité de les "végétaliser", la carrière marque le paysage d'une « balafre blanche ».









Parmi les sites qui ne sont plus exploités, les carrières de Chauvel et de Déravinière, sont aujourd'hui laissés en friche. A Chauvel, l'urbanisation a spontanément gagné le sol de la carrière, encaissées, ses constructions sont inscrites à proximité de flancs de carrières abrupts.
A côté de ces carrières autorisées, le paysage des Grands-Fonds est ponctué de sites d'extraction de matériaux, parfois ouverts à l'occasion d'un terrassement pour une implantation bâtie. La DRIRE a décelée 9 terrassements dans les sections de Papin, Boisvin, Chazeau, Dubisquet sous couvert de permis de construire. L'IGN au 1/25 000 de 1988 fait également apparaître la présence de carrières à Céligny, Moscou, Bois de Rose. Les attaques sont nombreuses. Qu'il s'agisse de carrières illicites ou de terrassement importants, les conséquences environnementales, et paysagères sont importantes.
D'autre part, les plate-formes ouvertes par l'exploitation sont fréquemment mobilisées à des fins de constructions. En effet, ces sites ainsi "terrassés" semblent s'imposer comme des terrains propices à la multiplication du bâti, dans des secteurs qui demeurent pour la plupart mal préparés en terme de réseaux, d'équipements et qui présentent de réels risques de chutes de blocs, de glissements de terrains, ..., liés au front de carrière brutal au pied duquel les constructions viennent s'inscrire.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation

F1 - NUISANCES LIEES AUX ACTIVITES

NUISANCES & POLLUTIONS

F12 - DECHETS

F121 - Une gestion intercommunale

La question du traitement des déchets ménagers et industriels banals est depuis longtemps étudiée à l'échelle de l'agglomération pointoise. C'est ensemble qu'en 1972, les communes de Pointe-à-Pitre, Gosier, Abymes et Baie-Mahault ont adhéré à un syndicat intercommunal pour la gestion de leurs résidus urbains : le SITCOM.
Le traitement seul est assuré par le syndicat, la collecte est à la charge des collectivités.

F122 - La déchetterie de Petit Pérou

Le site de Petit-Pérou accueille une déchetterie de 3 000 m2 pour la récupération des électroménagers, des déchets ménagers spéciaux, des cartons, du bois et déchets verts, des gravas, des huiles usagées, des batteries, des pneus, du verre et des ferrailles. Les déchets sont ensuite acheminés vers la Gabarre pour enfouissement. Environ 600 tonnes sont ainsi collectées.
Les déchets verts (27,82%) et le « tout venant » (20,51%) représentent environ 50% des déchets récupérés qui concernent par ailleurs les ferrailles : 15,32%, le bois : 11,41%, les encombrants 11,8%, les déblais : 6,23% et les cartons 6,83%.

F123 - Le site de la Gabarre

Le site de la Gabarre occupe 2 500 m2 d'une ancienne zone de mangrove et de forêt marécageuse remblayée. Il s'agit du plus grand centre d'enfouissement technique et le plus fréquenté de la Guadeloupe. Bien desservi depuis la rocade urbaine de l'agglomération, ce centre est très (trop) proche (500 m) des grands quartiers d'habitat collectifs de l'agglomération : Raizet et Grand Camp.
Sur le site de la Gabarre, 103 370,64 tonnes de déchets (ordures ménagères, résidus urbains, encombrants, déchets verts, déchets ménagers spéciaux, déchets industriels banals) ont été traitées en 2001, ce qui représente un ratio de 0,78 tonnes par habitant et par an. EN moyenne, ce sont 500 tonnes de déchets qui sont quotidiennement déposés par environ 200 véhicules.
Les déchets provenant des Abymes représentent 30% du tonnage global, soit 30 313 tonnes. Abymes représente 37,8% de la population sous l'influence du SICTOM, on peut donc estimer qu'environ 14 443 tonnes sont en plus directement déposées par les particuliers, complétant le ratio par personne de 0,23 tonnes (total 0,23 + 0,48 = 0,71 tonnes / Abymien / an).

F124 - Des nuisances et des risques à contrôler

La composition des ordures ménagères, des résidus urbains, des encombrants… rend le site sensible aux incendies avec, lorsqu'il s'agit de fermentation anaérobie, production de biogaz : méthane, gaz carbonique, hydrogène sulfureux. Les incendies provoquent des nuisances ressenties par les populations des quartiers avoisinants : Grand Camp, Raizet (et la Jaille à Baie-Mahault). Les fumées, par ailleurs représentent un danger pour la circulation automobile proche sur la RN1 et pour l'atterrissage et décollage des avions sur la piste du Raizet.

F125 . De l'enfouissement au retraitement

Une majorité des déchets est traitée sur le site de la décharge à ciel ouvert de la Gabarre. Le mode de traitement suivi jusqu'à ce jour est d'enfouir les déchets. Aujourd'hui, l'ensemble des déchets sont traités ; seule la mise en décharge des déchets ultimes est autorisée.
Le site de la Gabarre devrait être réaménagé pour permettre le tri et le traitement des différents produits, ces opérations étant permises par la mise en place du tri sélectif au niveau des particuliers.
En 2002, a été décidée la création d'une plate-forme environnementale de traitement des déchets.
Reste toujours en activité la déchetterie de Petit-Pérou, qui est ouverte au public pour le dépôt des déchets ménagers et industriels ordinaires.
Les nuisances et les pollutions induites au niveau du sol et des aquifères devraient être réduites grâce à la création de la plate-forme environnementale de traitement des déchets qui comprendra :

- Une usine d'incinération des ordures ménagères avec traitement des fumées et des mâchefers,
- Un centre de tri des déchets ménagers issus de la collecte sélective,
- Un centre de compostage des déchets verts,
- Un centre de tri des déchets industriels banals et de valorisation des pneumatiques et des plastiques.

F126. Des déchets toujours dans la nature

Des questions restent encore en suspens et ne trouvent aucune solution durable et efficace aussi bien aux Abymes, que sur le reste de la Guadeloupe.
Environ 100 000 carcasses de voitures ont été recensées en 2001 sur l'ensemble de la région, elles se retrouvent sur les abords des routes, à proximité des habitations, dans des décharges sauvages. Malgré l'existence de la plate forme AER au Lamentin qui accueillerait 80 véhicules par jour, les carcasses restent dans le paysage, polluent avec des huiles et des métaux lourds, constituent des niches d'insalubrité.
Les décharges sauvages sont nombreuses, ordures, électroménager usagé s'accumulent dans les fossés, dans des zones en friches.



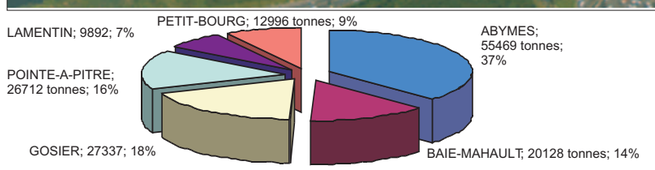

Tonnage sur les années 1999-2001 des ordures ménagères et assimilés déversés par les communes membres du SICTOM à la décharge intercommunale de la Gabarre

F1 - NUISANCES LIEES AUX ACTIVITES

F13 - AUTRES SITES POLLUANTS OU A RISQUES - LES INSTALLATIONS CLASSEES

On comptait au 10 juin 1997 trois installations classées soumises à autorisation sur le territoire abymien :
Le CHRU, pour son incinérateur de déchets hospitaliers et sa buanderie (arrêté n° 78-341 du 22/08/78)
SORONO / SOGETRA, centrale d'enrobage à chaud située au coeur de la plaine des Abymes (Belle Plaine)(arrêté n° 91-202 du 20/03/91)
TOTAL, dépôt d'hydrocarbures (arrêté n° 90-1552 du 14/10/90). Le dépôt TOTAL n'est pas un gros consommateur d'eau et la SORONO fonctionne en circuit fermé pour ces eaux de process.
On recense par ailleurs aux Abymes plusieures carrières (qui sont également des installations classées) dont 2 en activité à Moscou et Papin. Pour l'essentiel,les carrières en activité sur la commune n'ont a priori pas fait l'objet d'un arrêté préfectoral et fonctionnent donc sans autorisation.
Au delà de leur exploitation, les carrières ont un impact fort sur le paysage ; systématiquement elles sont abandonnées sans remise en état à la fin de l'exploitation. Des fronts de taille de 10 à 20 mètres bordent dorénavant les parcelles exploitées. L'impact visuel est très fort et négatif, et la sécurité des personnes habitant au pied de ces falaises ou en haut des fronts est aléatoire (risques de chutes de blocs, risques de chute des personnes). De plus, ces sites sont souvent reconvertis en décharges sauvages. Enfin, ces sites constituent maintenant des zones de vulnérabilité de la nappe : en effet, l'exploitation de la carrière ayant diminué l'épaisseur des terrains non saturés que doit traverser un polluant avant d'atteindre la nappe, l'accès à la nappe se fait maintenant plus rapidement.

La décharge intercommunale de la Gabarre qui occupe 2 500 m2 d'une ancienne zone de mangrove remblayée. Il s'agit du plus grand centre d'enfouissement technique et le plus fréquenté de la Guadeloupe. Cette décharge traite par épandage, compactage ou déversement en fosse 121 117,55 tonnes de déchets provenant de 6 communes : Abymes, Pointe-à-Pitre, Gosier, Baie-Mahault, Lamentin et Petit-Bourg. Cet équipement répond aux besoins d'un bassin de population de 166 713 habitants.

F2 - NUISANCES LIEES AUX INFRASTRUCTURES

F21 - DYSFONCTIONNEMENTS DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

Les situations d'innodation répertoriées sur le territoire sont souvent liées à l'obstination des habitants de vouloir s'affranchir des contraintes naturelles sons les gérer et de vouloir construire dans les zones naturelles d'évacuation des eaux pluviales, s'exposant de fait à des risques évidents en contrariant les capacités naturelles de drainage des ravines. L'artificialisation des milieux dans les secteurs bâtis a également favorisé le ruissellement, l'écoulement superficiel, sans que le drainage des voies et l'entretien des fossés soient suffisant pour évacuer les eaux par fortes pluies.
Ces dysfonctionnements sont sources d'inondations, d'érosion et de pollutions.
Les dynamiques récentes de construction vécues dans les zones jusqu'alors rurales (les Grands-Fonds, les secteurs bas de Caraque, Terrasson, Petit-Pérou) ne font que renforcer les volumes d'eaux de ruissellement que la capacité et la vétusté des installations ou des aménagements ne permettent pas d'évacuer… Le développement de la construction dans ces zones sous-équipées nécessitent inéluctablement de lourds travaux de recalibrage des ravines, fossés et autres dispositifs nécessaires à l'évacuation de volumes d'eaux pluviales que l'imperméabilisation des sols a accrûs et a précipités (vitesse élevée de transfert).

Sur l'ensemble ouest de son territoire, la commune des Abymes est exposée de par sa faible altitude et sa topographie plane à des problèmes récurrents d'inondation dès que les pluies deviennent importantes. Au-delà des Grands-Fonds, les pentes très faibles ne favorisent pas l'écoulement rapide et efficient vers les exutoires (mer, mangrove).
Ce problème est amplifié par l'utilisation que font les riverains de ces collecteurs en y abandonnant leurs déchets ménagers et autres encombrants (batteries, carcasses d'électroménagers, pneus…).

Dans les Grands-Fonds, de nombreuses habitations sont séparées des axes de lieison par une ravine. Les particuliers prennent alors l'initiative de construire leur propre chemin d'accès pour leur véhicule en comblant la ravine, l'écoulement des eaux pluviales n'étant plus assuré que par une ou plusieurs buses posées dans le lit de la ravine. L'appréciation du dimensionnement nécessaire à la bonne circulation des eaux étant purement subjective et ne reposant pas sur un calcul maîtrisé du contexte, les sections de passage des buses sont souvent trop petites, occasionnant lors des fortes précipitations le débordement du secteur amont allant jusqu'à ennoyer la chaussée.

Ces phénomènes ne font qu'aggraver les risques d'inondation qui existent naturellement sur la commune.Lors du passage du cyclone Lenny en novembre 1999, le barrage de Petit-Pérou a été submergé par la lame d'eau en provenance de l'amont et des inondations ont eu lieu à Boisvin et au Raizet.

Quelques points particulièrement sensibles :
- Le bourg des Abymes : La ravine de Providence, depuis le bourg jusque le poste de relevage de Boisripeaux est également utilisée comme collecteur d'eaux usées et de décharge.
- Raizet : Dans la zone pavillonnaire, du fait du colmatage des caniveaux par des déchets verts, les collecteurs se mettent souvent en charge.
- ZAC de Petit Pérou : Les collecteurs sont toujours sous dimensionnés, les inondations sont régulières.
- Grand Camp : Outre des problèmes de pollution et de nuisances olfactives dues au rejet d'eaux usées dans le pluvial, on déplore l'inaccessibilité du réseau depuis les résidences Capitaines.
- Assainissement : Les eaux usées de certaines rues du quartier se déversent dans les caniveaux à ciel ouvert du pluvial le long des trottoirs.
- Carénage : L'école de Carénage est construite dans une zone inondable.

© Urbis
Etudes - Conception - Réalisation